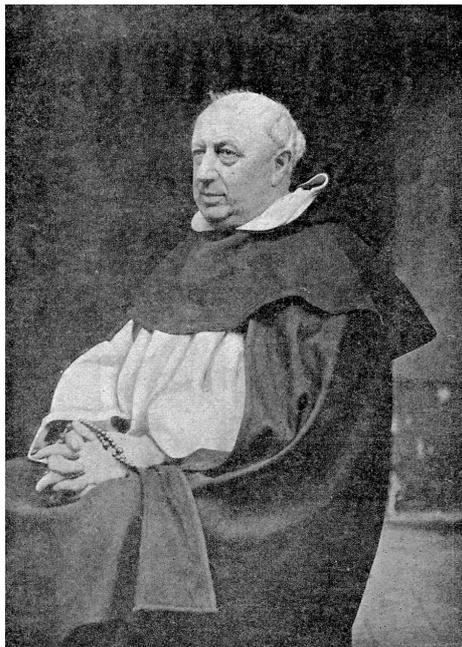


**Lettres du Père Potton**  
**à sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit**

**(1878-1896)**



Sœur Marie-Ancilla, o.p.  
1999

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

DS	<i>Dictionnaire de spiritualité</i>
(Mauléon)	Archives de Mauléon conservées au monastère de Saint-Palais-sur-Mer
M.G.R.P. MORTIER,	<i>Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs,</i>
	t. VII, Alphonse Picard et fils, éditeurs, Paris, 1914.
PAM	Lettres du P. Potton à sœur Marie-Agnès de Mauléon, conservées au monastère de Saint-Palais-sur-Mer

Les renseignements concernant la province de Toulouse ont été presque tous communiqués par le P. Montagnes, archiviste provincial, ainsi que les photos des Pères dominicains reproduites à la fin de ce travail.

Les renseignements relatifs à la province d'Occitanie sont dus en grande partie au P. Lévesque, actuellement archiviste du couvent du Saint Nom à Lyon.

Les photos de Lourdes proviennent de la collection de M. Labourie, archiviste de la mairie de Lourdes.

La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a vu une restauration des Dominicaines du Grand Ordre en France, à partir des monastères de Nay (1806), de Langeac (1821) et de la rue de Charonne, 94<sup>1</sup> (1826). Les sœurs de ces trois monastères avaient survécu à la suppression des Ordres religieux au moment de la révolution de 1789.

Du monastère de Nay, partirent les fondatrices du monastère de Mauléon-Soule<sup>2</sup> (1857). De nombreuses fondations se firent ensuite à partir de ces deux couvents. Dax (1862), Chinon (1864), Oullins (1868), Châtelleraut (1880), Prouilhe (1880), à partir de Nay ; Arles - Lourdes (1878) à partir de Mauléon. Mais Mauléon aida plusieurs communautés (Cracovie ; Chinon) ainsi que le Tiers-Ordre régulier dominicain : Saint-Maximin et Bon-Secours de Belgique.

C'est à la fondation d'Arles-Lourdes que le présent travail est consacré, à travers les lettres du P. Potton à sœur Marie-Catherine, qui constituent le document principal des archives de Lourdes sur cette période.

Avant d'aborder les lettres du P. Potton à sœur Marie-Catherine, il est indispensable de présenter brièvement le P. Potton puis sœur Marie-Catherine. Celle-ci fera partie des fondatrices qui furent envoyées à Arles pour y établir un couvent de moniales dominicaines. La fondation s'étant faite à Arles, il est nécessaire aussi de donner quelques points de repère sur la présence dominicaine dans cette ville en cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les lettres sont annotées principalement avec les documents trouvés dans les archives du monastère de Lourdes. Cela permet de voir à quel point le P. Potton avait connaissance pratiquement de tous les dossiers importants touchant la communauté.

Ces lettres — au nombre de cent-cinquante-huit échelonnées sur une durée de vingt ans (1878 à 1896) — nous éclairent donc autant sur la personnalité du P. Potton que sur l'enjeu<sup>3</sup> et les difficultés rencontrées par la fondation du couvent d'Arles-Lourdes. Elles permettront donc de retracer presque intégralement l'histoire de cette fondation, et d'apprécier le rôle joué par sœur Marie-Catherine. C'est ce que nous essayerons de dégager.

## I. Le P. Potton

Louis Potton<sup>4</sup>, est né à Lyon, le 27 octobre 1824. Son père était un des plus anciens négociants de la ville : chef d'une des plus importantes maisons de soieries. Il entra au noviciat de Flavigny le 2 octobre 1850, et reçut le nom de frère Marie-Ambroise. Il fit profession le 2 octobre 1851 et fit ses études de théologie à Chalais, puis à Rome. Après son ordination sacerdotale, il revient à Chalais comme professeur de théologie morale et comme Père maître des novices profès. Avec l'accord du P. Jandel, il fut affilié à la nouvelle province d'Occitanie, le 9 septembre 1859, avec l'autorisation du Saint-Siège et rejoignit le couvent de stricte observance de Lyon. Il fut à nouveau Père maître du noviciat profès à Lyon puis à Carpentras, de 1860 à 1870. De 1874 à 1886, il fut provincial de sa province. De 1886 à 1894, il reprend l'enseignement de la théologie morale à Rijckholt (Hollande). Il meurt à Lyon, le 16 novembre 1898

Le P. Potton fut certainement le Père dominicain qui soutint le plus efficacement les monastères français dans leur recherche d'une restauration de la vie contemplative dominicaine.

<sup>1</sup> Le monastère de la Croix, rue de Charonne, fonda le monastère de la rue Laugier à Paris (1878).

<sup>2</sup> Une maquette très fine et très précise du monastère de Mauléon, donnée par le monastère de Mauléon aux sœurs de Saint-Maximin, est conservée dans les archives du monastère de Saint-Palais. Elle date très certainement de 1879, car une maquette presque semblable, faite par une sœur, a été envoyée à M. Marie des Anges [Eulalie Lassale] pour son premier anniversaire loin de Mauléon, en 1879 (Annales du monastère d'Arles).

<sup>3</sup> Le « vœu le plus cher des sœurs : habiter un couvent régulier » (Livre du couvent des dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 25).

<sup>4</sup> Cf. A DUVAL, , Article « POTTON », DS, t. 12, col. 2016-2017.

Il écrivit des ouvrages qui pouvaient leur servir de références en de nombreux domaines : législation<sup>5</sup>, liturgie<sup>6</sup>, spiritualité<sup>7</sup>. Il était en correspondance régulière avec la fondatrice de Mauléon, M. Marie-Agnès [Romeline Lassalle], puis avec celle de Lourdes, M. Marie-Catherine du Saint-Esprit [Marie Jardel]. Dans le premier cas, le P. Potton était le Père spirituel de sœur Marie-Agnès [Romeline Lassalle] et aussi de la communauté : il écrivait des lettres personnelles à M. Marie-Agnès<sup>8</sup>, et des lettres collectives<sup>9</sup> à la communauté. Dans les lettres à M. Marie-Agnès, il traite des questions posées par la gestion, les constructions, les fondations proposées à Mauléon ; il conseille à propos de toutes les questions d'observances : heure des repas, de l'oraison, changements d'officières, dots, etc. Cela vient en partie de ce que le P. Potton était délégué par l'évêque pour les visites annuelles de la communauté<sup>10</sup>. Les lettres envoyées à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], par contre, abordent essentiellement les questions posées par le gouvernement de sa communauté et la situation d'un couvent en fondation : elles ne concernent que rarement les problèmes personnels des sœurs. Le P. Potton apparaît comme celui qui a formé sœur Marie-Catherine à sa tâche de prieure et de fondatrice de monastère.

Dans les lettres du P. Potton à sœur Marie-Catherine, apparaît l'homme mûr. Pour comprendre l'ampleur de son évolution, il faut brièvement évoquer quelques traits de la personnalité du P. Potton jeune religieux. Avec la fougue de sa jeunesse, il était épris de l'observance dominicaine et sa charge de Père maître à Carpentras lui donnait l'occasion d'en faire, avec l'enseignement de la théologie morale, la principale occupation de sa vie. Exceptés les mois passés à Rome comme expert au concile du Vatican, le P. Potton vécut avec de jeunes frères en formation jusqu'à son élection comme provincial.

<sup>5</sup> POTTON (Louis, en religion le P. Marie-Ambroise), O.P. — *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites et accompagnées de commentaires*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton, ... — Paris, V<sup>o</sup> Poussielgue et fils, 1864. In-18, 444 p.

— *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites...* par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton, ... 2<sup>e</sup> édition. — Paris, Poussielgue, 1878. In-18, 360 p.

— *Doctrine religieuse à l'usage des frères convers et des sœurs converses de l'ordre de St-Dominique*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton, ... — Paris, C. Poussielgue, 1891. In-18, XI-166 p.

<sup>6</sup> *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, Oudin, 1871. In-12, 384 p. ; *Libellus ad usum sacerdotis qui capellani aut confessarii munere fungitur apud sorores secundi Ordinis S. Dominici redactus in conformitate eum Caeremoniali quod anno 1871 ad usum carumdem sororum in gallica lingua editum est*, Poitiers, Oudin, 1871. Il publia aussi un cérémonial pour les vestitions et professions (PAM).

<sup>7</sup> — *De la Vocation religieuse*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton. — Paris, V<sup>o</sup> Poussielgue-Rusand, 1859. In-32, VI-340 p. ; *De l'État religieux et de l'entrée en religion*, 1886 ; — *Mois de Marie, pour les associées du très-saint Rosaire*, par le R. P. Marie-Ambroise Potton, ... — Paris, V<sup>o</sup> Poussielgue-Rusand, 1863, In-32, 268 p. — *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze instructions de la Reine du ciel, pour apprendre à bien adorer le Très-saint Sacrement et à bien réciter le Saint Rosaire*, recueillies et publiées par le R. P. Marie-Ambroise Potton, ... — Lyon, impr. de Bauchu, 1863. In-32, IX-229 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire). — *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze méditations pour enseigner à bien adorer le Très-saint Sacrement, par la récitation du Saint Rosaire*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton, ... — Paris, Bauchu, 1864. In-32, II-28 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire) ; — *Les Gloires du très-saint Rosaire. Douze excellences de cette admirable dévotion*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton, ... — Lyon, Bauchu, 1864. In-32, XI-240 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).

<sup>8</sup> Six cents lettres environs du P. Potton à M. Marie-Agnès [Romeline Lassalle] sont conservées dans les archives de Mauléon. La majorité des lettres date des années 1860-1877 et trente-six seulement de 1882 à 1894. Les lettres antérieures à 1874 ont facilement six à huit pages, les lettres postérieures sont plus courtes : elles correspondent au provincialat du P. Potton et laissent transparaître une ouverture et une largeur de vue qui n'existaient pas dans les lettres antérieures. Les lettres à sœur Marie-Catherine bénéficieront de toute cette expérience.

<sup>9</sup> Soixante-six lettres collectives sont conservées, dont cinquante-quatre recopiées dans un cahier (l'original est perdu). Il y a aussi huit petites lettres à une postulante : Marie Cayro.

<sup>10</sup> Les visites canoniques ont duré jusqu'en 1875 (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 99).

On comprend qu'il ait été comme fasciné par le monastère de Mauléon dont la prieure, M. Marie-Agnès, faisait un bastion de la stricte observance. Son opposition farouche à l'esprit de Lacordaire, trouvait de plus en M. Marie-Agnès une âme sœur. Son attrait pour Mauléon est dû aussi en partie au fait que l'homme d'action qui sommeillait en lui n'avait pas l'occasion de déployer ses talents, dans sa charge de Père maître. La responsabilité du gouvernement du monastère de Mauléon que l'évêque de Bayonne lui confia, ne pouvait que l'enthousiasmer. Aussi prit-il la chose à cœur. Il correspondait pendant toute l'année avec la prieure pour lui donner des conseils et renvoyait à la visite canonique annuelle les questions plus importantes concernant principalement les modifications à apporter dans l'observance et les changements d'officières.

Les lettres de cette époque montrent un homme jeune, qui exerce ses premières responsabilités. Le P. Potton était alors assez absolu, sûr de lui bien qu'inexpérimenté, et même un peu intransigeant et imprudent dans certaines décisions. Mais ses qualités de fond se manifestaient déjà : l'équilibre, l'attention aux besoins des personnes, la bonté, le sens de la gestion, un don d'architecte. Il s'y mêlait sans doute une certaine naïveté : il n'avait pas perçu ce que l'attitude de M. Marie-Agnès comportait d'étroitesse, d'ambiguïté et même d'inconscience. Il sera le premier à en subir les conséquences : l'évêché de Bayonne l'écartera de Mauléon lorsque la prieure perdra de son crédit auprès de l'évêque. Mais il saura en tirer des leçons et pardonner. La charge de provincial sera pour lui l'occasion de mettre à profit tous ses talents et de les déployer harmonieusement avec sagesse et mesure. C'est dans ce contexte que se situe son rôle de conseiller dans la fondation d'Arles-Lourdes.

## II. Biographie de sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit

Comme nous l'avons dit, parmi les fondatrices du monastère d'Arles se trouvait sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit<sup>11</sup>.

Marie Jardel, fille unique, est née le 9 mai 1844, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), bourg de dix mille habitants, situé dans la vallée de la Lieprette, affluent du Rhin, à égale distance de Belfort et de Strasbourg. Son père, M. Armand Jardel, était imprimeur lithographe. Il avait épousé Caroline Schirmer, le 19 octobre 1842. M. Jardel ne parlait pas l'allemand, contrairement à sa fille. Constatant l'intelligence de sa fille, il lui fit faire, à Belfort, des études « supérieures à celles que recevaient à cette époque les jeunes filles ». Dans une église de cette ville, Marie Jardel suivit, en 1861, les prédications de Carême du P. Marie-Ambroise Potton. Il discerna chez elle une vocation contemplative<sup>12</sup> et l'envoya, en 1862, au monastère de Mauléon dans les Basses-Pyrénées. Ce monastère avait été fondé cinq ans auparavant et le P. Potton avait à cœur de l'aider. — Il espérait que cette jeune alsacienne pourrait contribuer à la fondation

---

<sup>11</sup> Outre les archives de Lourdes, on peut consulter quelques pages sur sœur Marie-Catherine, contenues dans *Notre vie dominicaine au service de l'Immaculée*, Lettre-préface du R<sup>m</sup>e P. Gillet, Monastère des Moniales dominicaines, Lourdes, 1939, p. 27-51.

<sup>12</sup> Avant cette rencontre, Marie Jardel voulait déjà se faire dominicaine, d'après le récit autobiographique de sœur Rose [Marie Wehrlé], conservé au monastère de Saint-Palais : « J'étais étroitement liée à une amie vertueuse qui exerça sur ma jeunesse une très heureuse influence. Comme elle voulait se faire dominicaine, je pensais choisir, moi aussi, cet Ordre illustre pour la portion de mon héritage ; mais elle, peu expérimentée encore (elle avait seize ans et moi quatorze), me prévint qu'elle ne souffrirait jamais que j'entrasse dans le même couvent qu'elle » (Premier cahier, p. 16-17). Il est probable que Marie Jardel voulait entrer chez les Dominicaines de Saint-Nicolas de Rougemont, proches de chez elles.

d'un monastère en Alsace<sup>13</sup>, et ressusciter ainsi le couvent des Unterlinden<sup>14</sup>. Mais comme Marie Jardel n'était pas majeure, elle dut attendre deux ans et demi pour réaliser définitivement son projet. Le 20 mai 1865, elle entra comme postulante à Mauléon. Le 20 août suivant, le P. Potton lui donna l'habit. Pendant son noviciat elle tomba gravement malade<sup>15</sup>, mais elle se rétablit et put faire profession le 30 août 1866.

Très vite elle fut nommée sous-maîtresse<sup>16</sup>, mais « l'inexpérience de son âge, le genre exceptionnellement raide et sévère de son éducation, la trempe masculine de son caractère, l'empêchèrent de comprendre son jeune troupeau<sup>17</sup>. [...] Il y eut un grand malaise et elle fut reprise à la visite canonique<sup>18</sup> ».

---

<sup>13</sup> Lettre de Marie Jardel à M. Marie-Agnès de Mauléon, l'année qui a précédé son entrée (Mauléon) : « 1864, 17 juin. Sainte-Marie.

Ma Révérende et bien chère Mère,

Permettez quelques lignes. Ma cousine de Massevaux me demandant pour quelque temps, et ce voyage devant se faire dans le courant de juillet, je prévois qu'il me sera très possible de m'échapper quelques jours à Saint-Nicolas, chez nos bonnes dominicaines où je serai trop heureuse de retrouver un peu de retraite. Ce sera un nouvel avant-goût de ce que me prépare Jésus dans sa chère solitude de Mauléon, mais ce sera peut-être aussi un moyen de hâter de prendre des mesures sérieuses pour la chère fondation en question.

Il y a quelques semaines, ma Mère, que M. Keller le protecteur et le voisin de nos sœurs de Saint-Nicolas, me faisait demander des nouvelles de mes projets de fondation, disant qu'il avait entre les mains deux vocations à nous offrir. Je lui ai répondu l'état vague de toutes mes entreprises, lui conseillant de vous adresser ces vocations, en leur faisant prévoir pour plus tard le retour en Alsace. Je doute qu'il l'ait fait car ce qu'il m'a écrit depuis ne m'en dit rien. J'en apprendrai plus long une fois près de lui. Je suppose, ma Mère, que vous connaissez M. Keller de réputation et que vous ne serez pas étonnée qu'il désire ardemment seconder l'établissement d'une maison du second Ordre en Alsace. [Grâce à] ses capacités et ses ressources, son dévouement pourra prendre de grandes dimensions et produire de beaux résultats, c'est pourquoi sur le point de le voir, je serais heureuse de connaître vos désirs à ce sujet ; car j'ai toujours pensé que ce serait Mauléon qui édifierait le spirituel au moins de ce monastère tant désiré, en envoyant un petit bataillon de fondatrices. Si vous aviez d'autres vues en ce moment, ce ne serait alors pas le cas de chercher maintenant pour ici. Donc, ma bonne Mère, quelques lignes s'il vous plaît que vous pourriez adresser à la Mère prieure de Saint-Nicolas, près Lachapelle-sous-Rougemont, Haut-Rhin. On me le remettrait. Je pense y être entre le 10 et le 30 juillet, peut-être même avant, je n'en sais rien.

Ma bonne Mère, vous me permettez, n'est-ce pas, de vous quitter un peu vite, j'ai maman couchée aujourd'hui et je dois satisfaire bien d'autres devoirs encore. Le Très Révérend Père Marie-Ambroise aura la bonté de vous envoyer cette lettre. J'ai cru devoir m'adresser à vous, quoiqu'il ait certainement pu me renseigner, parce que j'ai pensé qu'il vaudrait mieux avoir des avis de la maison fondatrice directement.

Votre pauvre fille a bien besoin que vous priiez pour elle et que vous ne l'oubliez pas. Elle n'oublie personne.

Sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit.

[Le P. Potton a rajouté à la suite de la lettre : ] M. Keller est un admirable catholique, tertiaire de notre Ordre, marié, très intelligent, très bon et très riche. C'est lui qui a fondé et qui fait vivre je crois entièrement les huit ou dix sœurs de Saint-Nicolas avec leur petit hospice. Il a joué un rôle illustre à la chambre pour la défense du Saint-Père. L'évêque de Strasbourg ne lui refuserait rien.

Répondez à sœur Catherine que quand à vous, vous êtes prête à envoyer en Alsace quelques sœurs fondatrices pourvu que l'on vous offre un établissement propice et convenable. Dites en même temps si vous pouvez ou non promettre quelque petit argent, eu égard à vos bâtisses et à votre pauvreté ».

<sup>14</sup> Sur le monastère des Unterlinden, voir : LE V<sup>TE</sup> DE BUSSIERRE, *Fleurs dominicaines. Les mystiques d'Unterlinden à Colmar*, librairie de M<sup>me</sup> Veuve Poussiélgue-Rusand, Paris, 1864.

<sup>15</sup> Il est souvent question des difficultés rencontrées par sœur Catherine, dans la correspondance entre le P. Potton et M. Marie-Agnès. Sa « maladie » semble avoir deux causes. Elle était rentrée avec le projet d'être envoyée à la fondation d'Alsace et le P. Potton regrettera de lui en avoir parlé : il y verra la source d'une considération exagérée pour elle-même. D'autre part, le mode de vie de Mauléon était très austère et très différent du mode de vie habituel des alsaciennes.

« 1865, 13 juillet. Couvent du Très Saint Rosaire [Carpentras].

Quant à la sœur Catherine, certainement je ne vous défends pas du tout de la voir. Cependant, j'aimerais que ce ne fut pas bien souvent, et surtout il ne faudrait pas entreprendre [...] sa direction, soit à cause

Dix-huit mois après sa profession, à la suite d'une chute, elle dut rester alitée et passa ainsi dix ans sur un lit d'infirmerie<sup>19</sup>. Alors qu'elle semblait incurable, il fut décidé à la fin août 1878, qu'elle ferait partie de la fondation d'Arles demandée par une tertiaire de la ville, M<sup>lle</sup> Amé<sup>20</sup>. L'évêque d'Aix<sup>21</sup> acceptait la fondation à condition qu'on en confie la direction à des sujets capables : il avait eu des ennuis avec une ou deux communautés et voulait prendre des précautions. Les aptitudes de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] pour le gouvernement la firent choisir pour sous-prieure : sa santé fragile empêchait de la nommer prieure. Après un arrêt à Lourdes, où la santé de sœur Marie-Catherine s'améliora, les fondatrices passèrent par Toulouse où elles eurent une entrevue avec le provincial, le P. Cormier<sup>22</sup>. Elles arrivèrent à Arles, le 9 novembre.

---

de la maîtresse dont les droits doivent être respectés, soit à cause de la bonne sœur elle-même, car je crois bien que le plus grand service que nous puissions lui rendre vous et moi, c'est de la laisser humblement parmi les autres sœurs sans aucune distinction de préférence » (PAM).

« 1865, 4 décembre. Carpentras.

Pour la sœur Catherine, si elle n'est pas tout à fait guérie, il me semble que vous ferez bien de la faire boire, manger, dormir, travailler et se distraire. Ce sera, je crois, un bon moyen de diminuer en elle cette exaltation du cerveau qui me paraît avoir été pour beaucoup dans son épreuve, quoique bien sûr je ne veuille pas tout attribuer au matériel. Pauvre nature déchue ! Quand on veut lui administrer quelques-uns des remèdes qui seraient propres à la guérir, quand on veut lui donner une petite dose de pénitence, de jeûne, de veilles, de disciplines, de recueillement et de silence, voilà la machine qui se détraque, et il faut rebrousse chemin, de peur que le mal ne l'emporte sur le bien, et que le remède ne tue le malade ! J'espère cependant tout à fait que ces épreuves auront été utiles à sœur Catherine ; mais à vrai dire, je crois qu'il est de notre devoir de travailler à ce qu'elles ne reviennent pas. Maintenant Jésus décidera et fera de nos précautions ce qu'il voudra. Ainsi soit-il ! Que sommes-nous pour juger de ses vues et pour nous prononcer sur ses desseins ? » (PAM).

<sup>16</sup> Sœur Marie-Catherine a été nommée sous-maîtresse le 13 octobre 1866 (Livre du conseil de Mauléon).

<sup>17</sup> « [1867], 27 février. [Carpentras].

Vous voyez que sœur Catherine n'est pas si habile sous-maîtresse que je pensais. Je me tromperai bien encore d'autres fois, sans aucun doute. J'espère que cela me rendra plus indulgent pour les erreurs des autres et en particulier pour celle qui est ma meilleure fille [M. Marie-Agnès] » (PAM).

<sup>18</sup> La visite canonique était faite par le P. Potton : « Le Père visiteur a proposé l'institution de sœur Marie de Jésus comme sous-maîtresse le 29 août 1868 » (Livre du conseil de Mauléon).

<sup>19</sup> « [1871], 3 février. Carpentras.

Je suis content de savoir que sœur Catherine vous donne maintenant des consolations. Elle a traversé, pendant un temps, de grandes tentations qui tenaient sans doute en partie à son état physique. Mais elle m'a toujours paru, au fond, bien bonne et bien pieuse, malgré les apparences défavorables de la surface. Si la sainte vierge voulait la guérir, ce serait bien... Et pourtant, même malade, elle peut vous être bien utile par ses exemples et ses mérites. Je ne regrette pas de vous l'avoir donnée. Dites-lui de m'écrire un peu, une fois, le résumé de ce que ses parents ou ceux de sœur Raphaël [Aglaé Osmont] lui écrivent sur l'état de Sainte-Marie et de l'Alsace. Peut-elle correspondre librement avec l'Alsace ? » (PAM).

<sup>20</sup> Hilaire Antoinette Augustine Amé née en 1838, 23 février à 11 h., fille d'Alexandre Joseph Amé, propriétaire (39 ans) et de Delphine Laugeiret, rue des Jésuites, décédée le 31 mars 1928 (Acte de naissance n° 118, Archives d'Arles).

« M<sup>lle</sup> Amé : très pieuse et très généreuse personne, à tel point qu'elle fut autorisée à conserver le Saint-Sacrement dans la chapelle de son appartement, rue de la Paix à Arles (actuellement 4, rue Balze ; la maison est occupée aujourd'hui par le Docteur Blanc). Elle a vendu tous ses biens, fermes et maisons, pour en distribuer le produit à l'Église et aux œuvres. Arlésienne, elle a toujours porté le costume local » (renseignement communiqué par le Docteur Maurice Molinier, lettre du 24 mars 1999).

<sup>21</sup> M<sup>gr</sup> Forcade. Théodore-Augustin Forcade est né à Versailles, le 2 mars 1816, affilié au Tiers-Ordre de saint François.

« Du côté paternel, il descendait d'une famille parlementaire de Toulouse, dont un membre vint s'établir à Rambouillet sous Louis XIV. Son père, d'abord employé de préfecture, devint ensuite précepteur d'Épône, et vint mourir à Versailles. Sa mère était fille de Giroux, surintendant de la musique de Louis XVI, et de Marie-Françoise d'Avantoi de Beaumont, qui fut la dernière de cette famille très ancienne de Champagne [...]. Il fut ordonné prêtre, le 16 mars 1839, après avoir fait son grand séminaire à Versailles, où il avait achevé ses études commencées au petit séminaire de Montes. Il était déjà, depuis son sous-diaconat, professeur au petit séminaire de Versailles. » Il fut nommé vicaire de la paroisse de

Sœur Marie-Catherine donna sa démission de sous-prieure et de maîtresse de novices en novembre 1879. Elle fut nommée à nouveau maîtresse des novices en 1880.

Le 10 novembre 1881, elle fut élue prieure et réélue ensuite tant à Arles qu'à Lourdes, jusqu'en 1909<sup>23</sup> — neuf priorats successifs sans interstices — ce que le droit permettait pour les fondatrices. C'est elle qui effectua le transfert de la communauté à Lourdes avec l'aide du P. Colchen<sup>24</sup> et du P. Cormier, conseillée par le P. Potton qui fut officiellement chargé des plans du couvent à construire à Lourdes. La communauté ne trouvait pas, en effet, à Arles d'habitation qui convienne à la vie des sœurs du « second Ordre ».

« La Très Révérende Mère Catherine, en devenant prieure en 1881, donna à nos relations avec [nos Pères] un caractère encore plus constant et plus dépendant et agit dans une grande entente avec les provinciaux de Toulouse et de Lyon, les consultant, se réglant d'après leurs décisions pour la conduite du monastère jusqu'aux moindres détails<sup>25</sup> ». « Elle n'avait accepté le priorat que si le Père Potton acceptait lui-même sa direction. Immédiatement, le Père promit de l'aider en tout<sup>26</sup> ». D'où l'importante correspondance conservée. Mais malheureusement, toutes les lettres des années 1882, 1883, 1884 — premier priorat de sœur Marie-Catherine — ont disparu. Et nombre de lettres ont partiellement disparu pour les autres années.

---

Sucy en août 1839, puis professeur de philosophie au grand séminaire en 1840. De là, il se fait agréger à la Congrégation des Missions étrangères. Le 23 août 1843, il arrive à Macao. Il demande à aller au Japon, fermé à tous les européens. Il se fait déposer aux îles de Lieou-Kieou — prétextant de vouloir apprendre le japonais — où il vécut dans des baraques, dans des conditions très difficiles, sous la surveillance de cent gardes. Il frôla la mort plusieurs fois, à cause de son désir d'évangéliser. Il finit par revenir en Europe deux ans après, et apprit qu'il avait été nommé évêque de Samos et vicaire apostolique du Japon. Ne pouvant pas pénétrer au Japon, il fut nommé pro-préfet apostolique de Hong-Kong où il fonda le premier asile de *la Sainte Enfance*. Mais le climat de l'Extrême-Orient mit sa vie en danger, et il dut quitter Hong-Kong et revenir en France. Il se rétablit et fut nommé évêque de Basse-Terre, dans l'île de la Guadeloupe. Préconisé évêque de Nevers dans le consistoire du 18 mars 1861, il arriva dans sa ville épiscopale le 14 mai suivant. Il y restaura la cathédrale. Il raconta dans un opuscule ses relations avec Bernadette, à qui il avait suggéré d'entrer à Nevers. Il fut nommé archevêque d'Aix le 21 mars 1873. Il entra dans sa ville épiscopale le 23 septembre. Il y mourut le 12 septembre 1885, ayant attrapé le choléra en visitant des malades (Voir *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Aix*, n° 306, 20 septembre 1885, p. 446-456 ; n° 307, 27 septembre 1885, p. 458-468 ; n° 308, 4 octobre 1885, p. 469-480 ; n° 309, 11 octobre 1885, p. 481-492 ; n° 310, 18 octobre 1885, p. 493-504 ; n° 311, 25 octobre 1885, p. 505-516).

<sup>22</sup> Le P. Hyacinthe-Marie Cormier. Henri Cormier est né le 8 décembre 1832 à Orléans. Son père meurt accidentellement en 1845. Il entre en 1851 au grand séminaire d'Orléans et il est ordonné prêtre en 1856. Le soir de l'ordination, il fait part de sa décision de rentrer chez les dominicains. Il fait profession en 1857. Il est maître des novices, prieur (à Marseille : 1874-1878 ; à Saint-Maximin : 1889-1891), provincial de la province de Toulouse (1865-1869 ; 1869-1874 ; 1878-1882). Après avoir été collaborateur du Maître de l'Ordre, il est élu lui-même à cette charge en 1904, à l'âge de 72 ans. Il meurt à Rome, le 19 décembre 1916. Jean-Paul II l'a béatifié, le 20 novembre 1994.

<sup>23</sup> « À cette époque (1907), Mère Marie-Catherine a soixante-trois ans. Elle est infirme. Des rhumatismes lui ankylosent les doigts. Elle a quitté la cellule priorale au bout du grand dortoir et demeure à l'infirmerie. De sa cellule, en ouvrant le guichet, elle peut suivre les offices. De temps en temps, elle descend pour tenir le chapitre. Le noviciat était alors installé dans ce que nous appelons le petit dortoir, au midi, sur le préau, non loin de l'infirmerie. Sœur Maire du Cœur de Jésus y poursuit sa formation religieuse. Elle n'a que quelques pas à faire pour aller chez sa Mère prieure. Celle-ci profite de l'instruction de la novice et elle en fait sa secrétaire. Quand une sœur vient parler à la Mère prieure, sœur Marie du Cœur de Jésus ne se retire pas. D'où des mécontentements. Il s'ensuit un malaise général dans la communauté et trois ans après en 1909, Mère Marie-Catherine ne fut pas réélue prieure. Elle était du reste incapable de suivre la communauté et désormais elle ne sortira plus de l'infirmerie » (Notices historiques sur le monastère, 1918. Texte dicté par sœur Marie-Catherine de son lit de malade ; voir annales de Lourdes, II, p. 16).

<sup>24</sup> Le P. Réginald Colchen, est né le 8 mars 1837 à Metz. Il était fils d'un important négociant en vin. Profès le 20 octobre 1858, il est décédé en exil à la *Quercia*, près de Viterbe, en Italie, le 15 août 1914 (*Veritas (Revue Saint-Thomas d'Aquin)*, septembre-décembre 1914, p. 236-237).

<sup>25</sup> Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 5-6.

<sup>26</sup> Annales du couvent de Lourdes, II, p. 102.

Deux épreuves marquèrent le long priorat de sœur Marie-Catherine à Lourdes (1889-1909) : le rappel par Mauléon de sa maîtresse des novices, sœur Marie-Gabriel de l'Annonciation [Marie-Louise Patissier<sup>27</sup>] (1896), et la mort du P. Potton (1898). Il lui avait écrit : « Après nous être connus sur la terre, j'espère que nous nous retrouverons au paradis. » C'est le matin du 8 janvier 1917 — après être restée malade à l'infirmerie depuis 1909 — qu'elle mourut pendant que la communauté chantait la *Salve Regina*.

### III. La présence dominicaine à Arles dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

En 1867, une petite communauté de sœurs du Tiers-Ordre est fondée à Arles par un prêtre séculier de la ville. À la demande du P. Cormier, les sœurs enseignantes du Tiers-Ordre de Cette<sup>28</sup> viennent les aider. Mais la communauté n'avait pas bonne réputation dans la ville et l'évêché aussi bien que le P. Cormier eurent des difficultés avec elles. Après un transfert à Mazan (Vaucluse), la communauté disparut.

Le Tiers-Ordre séculier était présent à Arles avant les sœurs du Tiers-Ordre régulier, grâce à l'influence de la prédication des Pères dominicains. C'est ainsi qu'une demoiselle Antoinette Amé fut reçue dans le Tiers-Ordre en 1861. Puis elle devint prieure de la fraternité fondée par le P. Génier<sup>29</sup>, du couvent de Carpentras. Celui-ci la met en relation épistolaire avec M. Marie-Agnès [Romeline Lassalle]. Après la mort, coup sur coup, de ses deux frères et de son père, M<sup>elle</sup> Amé se trouva à la tête d'une très grosse fortune et désira la consacrer à la fondation d'une communauté dominicaine du Grand Ordre. Elle s'adressa tout naturellement à Mauléon dont M. Marie-Agnès était la fondatrice. À la fin août 1878, elle alla y demander des sœurs pour une fondation à Arles. Les pourparlers aboutirent et huit sœurs<sup>30</sup> partirent pour Arles, le 2 novembre 1878. Les Pères de Carpentras auraient préféré que la communauté se fixe « à Carpentras même, où à Avignon afin d'y ressusciter l'œuvre de notre bienheureuse Julienne Morelle <sup>31</sup> ». Cette fondation était sur le territoire de la province de Toulouse, comme le

<sup>27</sup> Née dans le village de Vaurenard, diocèse de Lyon, le 7 février 1844, profession le 18 juillet 1865 à Mauléon.

<sup>28</sup> La congrégation de Cette, fondée par l'abbé Creisseil et la M. Marie de Jésus en 1835. La communauté essaima à Montpellier et à Boisserons (*L'Année Dominicaine*, 1880, p. 540-541). En 1927, Cette ville reçut le nom de Sète.

<sup>29</sup> Le P. Raymond Génier, Alexis-Hilarion Génier, est né le 20 mai 1845 à Sorgues (Vaucluse). Il a été assigné à Carpentras le 27 mai 1863. Il y est resté jusqu'en 1880, date à laquelle il partit à Saint-Pétersbourg. De retour en 1883, il est assigné à Jérusalem. Il est mort à Nazareth le 26 juin 1923.

<sup>30</sup> Sœur Marie des Anges, Eulalie Lassalle, prieure. Née le 26 mars 1827, profession à Nay le 1<sup>er</sup> octobre 1844 — jumelle de M. Marie-Agnès [Romeline Lassalle].

Sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit, Marie Jardel, sous-prieure et maîtresse des novices. Née le 9 mai 1844, profession à Mauléon le 30 août 1866.

Sœur Marie-Dominique, Marie Mène, procureuse. Née le 31 octobre 1832, profession à Mauléon le 18 juillet 1859. Elle a été la première postulante de Mauléon.

Sœur Rose de Sainte-Marie, Marie Wehrlé, organiste et chantre. Née à Belfort (diocèse de Strasbourg), le 10 juillet 1846, profession à Mauléon le 30 août 1866.

Sœur Marie-Colombe de Jésus, Eudoxie Gaubert, infirmière. Née le 8 novembre 1846, profession à Mauléon le 26 septembre 1868.

Sœur Marguerite-Marie du Cœur de Jésus, (Marguerite-Marie du Sacré-Cœur sur le livre des vestitions de Mauléon), Marie Dhéréte, vestiaire. Née le 13 juillet 1844 à Bosdarros, diocèse de Bayonne, profession à Mauléon le 30 août 1878.

Sœur Marguerite du Sacré-Cœur, Rosalie Imbert, converse. Née le 13 février 1843 à Coucouron (Ardèche), diocèse de Viviers, profession à Mauléon le 19 juin 1868.

Sœur Marie-Gertrude, Marie Hagolle, appelée sœur Marie-Berthe à Mauléon, novice converse depuis quelques mois. Née à Esquille, dans le diocèse de Bayonne le 30 mai 1860.

Il y avait aussi une postulante, Irène Raffit, née à Lodève le 30 janvier 1848, qui tenait une pharmacie près de Lyon avec son frère. Elle était arrivée à Mauléon le jour du Rosaire. (Pour tous ces renseignements, voir le livre des vestitions et les Annales d'Arles, ainsi que le livre des vestitions de Mauléon).

<sup>31</sup> Annales du couvent d'Arles, p. 53. Sur Julienne Morelle, voir M.-J. ROUSSET, *Le monastère de Sainte-Praxède à Avignon, Sa chronique, les vies d'un grand nombre de religieuses et l'histoire de ses*

souligne le P. Potton, dès que sœur Marie-Catherine lui apprend la nouvelle : ce couvent sera donc tout particulièrement en rapport avec les Pères de cette province.

D'autres fondations de monastères avaient été envisagées en Provence.

« Une fondation à la Sainte-Baume avait été projetée par Nay, sous le priorat de M. Raphaël. Elle écrit au Maître Général : “Depuis deux ans déjà, le monastère ne pouvant plus contenir les sujets qui se présentent, nous envisageons une nouvelle fondation. Le Révérend Père provincial nous propose un terrain à la Sainte-Baume” (21 novembre 1862). Les autorisations épiscopales sont accordées, il ne manque que celle du Maître général. Pour des raisons inconnues de nous, le projet est abandonné<sup>32</sup>. »

Une fondation en Provence, à Marseille, est tentée en 1869 par les sœurs de Mauléon, déjà demandée trois ans auparavant par le P. Matthieu<sup>33</sup>. Le P. Potton avait obtenu l'autorisation des évêques de Marseille et de Bayonne, alors qu'il participait au premier Concile du Vatican (1869). Mais le projet échoua. « Toutes ces fondations s'évanouissent comme des bulles de savon<sup>34</sup> », écrira le P. Potton, lorsqu'il l'apprit. Le P. Cormier déconseillait d'ailleurs cette fondation, qu'il aurait voulu voir s'implanter à la Sainte-Baume avec des sœurs de Nay<sup>35</sup> et de

---

*seize fondations*, Briday, Libraire-éditeur, Lyon, 1876, p. 213-234. Voir aussi *Année Dominicaine*, au 26 juin ; J. LÉVESQUE, « La vénérable Julienne Morelle », *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Dominique en France*, n° 27, 1992, p. 31-34.

Julienne Morell est née à Barcelone en 1594. Elle était d'une intelligence prodigieuse qu'elle exerça dans tous les domaines. Mais elle décida de se retirer au monastère de Sainte-Praxède, à Avignon pour y apprendre la science de Jésus-Christ. Elle y fit profession le 20 juin 1610. Elle mourut en 1653.

<sup>32</sup> Sœur Marie des Anges, « Notes sur l'origine du monastère Saint-Dominique de Nay », Archives de Nay (déposées à Prouille).

<sup>33</sup> P. Matthieu-Joseph Lecomte [Pierre-Alphonse pour l'état civil], né le 28 septembre 1831 à Coutances (Manche), profès le 21 novembre 1853 à Flavigny, entre les mains du prieur Antonin Dauzas. Il a fait partie de la première équipe du couvent de Lyon, fondé par le P. Dauzas, à Noël 1856. Il était à Chalais en 1866. En 1868, il est un des premiers frères du couvent de Poitiers. Il était jusque-là un des adversaires des lacordairiens. Il se détache ensuite de la province de Lyon en 1878 sans passer à une autre, sans sympathie pour les lacordairiens. Il fonda la maison Saint-Étienne à Jérusalem en 1882-1883. Il est décédé à Jérusalem le 19 juin 1887.

Voir B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange (1855-1938). L'exégèse catholique dans la crise moderniste*, Éd. du Cerf, Paris, 1995, p. 40-42.

<sup>34</sup> *Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie Veritas, Gand, Belgique, 1922, p. 161.

Il n'y avait aucune législation indiquant le processus à suivre pour une fondation de monastère dominicain. Il suffisait qu'une maison soit proposée ou que des sœurs soient demandées pour qu'une fondation se fasse, moyennant l'accord des évêques concernés qui étaient les seuls supérieurs. C'est ainsi que Mauléon, dans sa générosité, répondait pratiquement à toutes les demandes de fondation qui lui étaient faites. Les garanties, le plus souvent, manquaient de solidité, sur le plan financier et pour les sujets qui devaient soutenir la fondation. Des difficultés surgirent donc très vite pour la fondation d'Arles. Par contre la fondation de Lourdes fut longuement réfléchi. On peut dire que pour la fondation d'Arles les sentiments l'ont emporté sur la raison — et si la décision a été prise en quinze jours, le provisoire a duré dix ans — tandis que pour la fondation de Lourdes, la raison ne s'est pas laissée évincer par les sentiments : il a fallu un an pour prendre une décision ferme et six mois pour bien asseoir les conditions de fondation avant de commencer les démarches ; mais le provisoire, ensuite, n'a duré qu'un an.

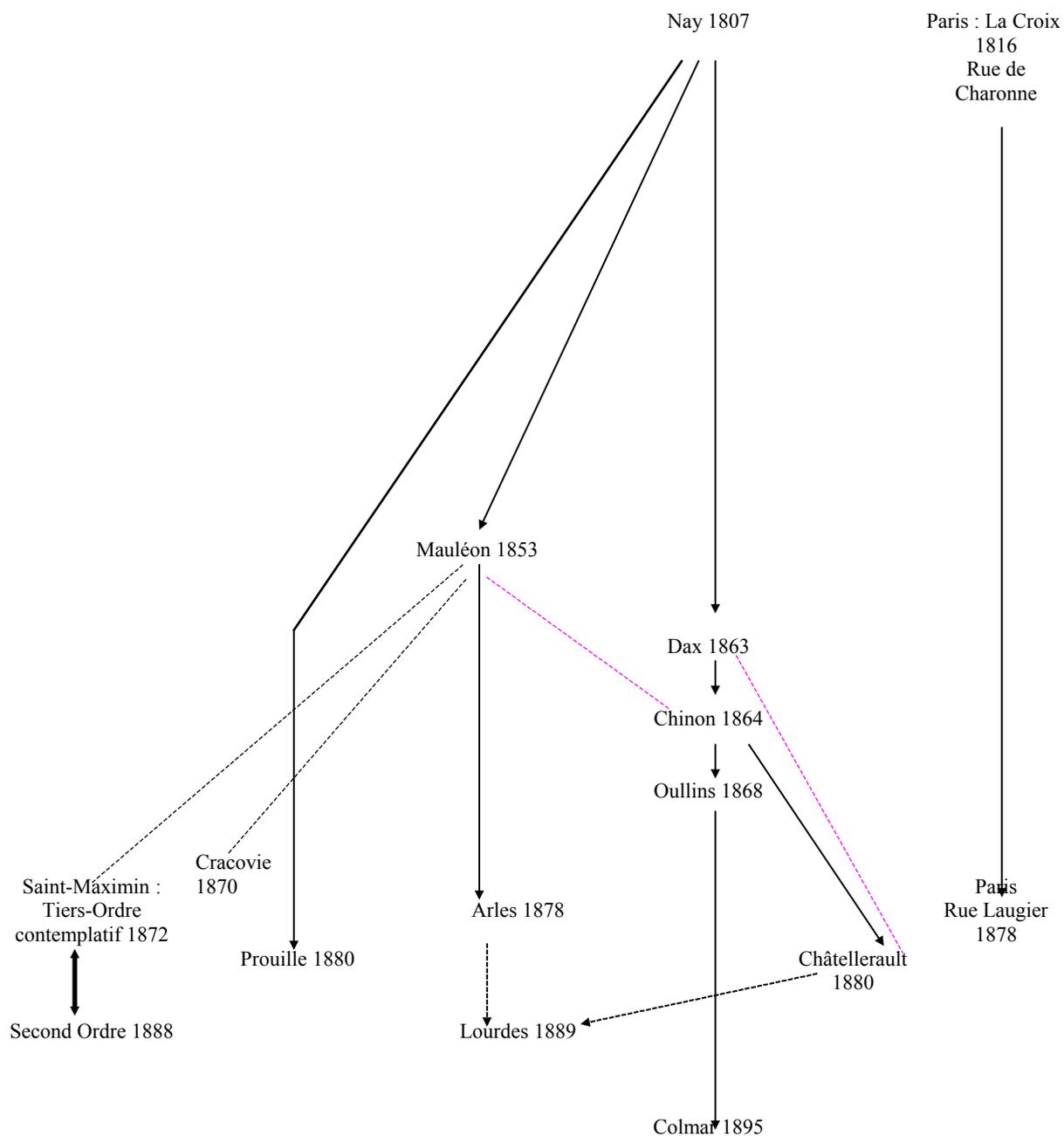
<sup>35</sup> Un projet de fondation au plan d'Aups avait vu le jour avant le projet de Prouille. Il était même très engagé par le P. Mas, alors qu'il était provincial. Le contrat d'achat du terrain avait été passé le 4 juillet 1870. Mais la guerre franco-allemande laissa l'affaire en suspens. Un terrain avait même été acheté où on avait fait des travaux de terrassement. La brusque mise en vente des bâtiments de Prouille, occasionnée par la mort de M<sup>me</sup> Jurien, semble avoir tout fait basculer : le début de fondation en Provence a été abandonné (Archives de Prouille).

Mauléon. Cette fondation avait déjà été demandée, sans succès, à Mauléon par le P. Saudreau<sup>36</sup>, en 1863-1864.

---

<sup>36</sup> Le P. Augustin Saudreau [Nicolas pour l'état civil] est né le 24 octobre 1821 à Saint-Lambert (Maine-et-Loire). Il est devenu profès le 2 juillet 1853 à Flavigny (68<sup>e</sup> profès de la province de France). Il est mort le 12 février 1898 à Arcachon. Il a été prieur du couvent de Toulouse (novembre 1858 à octobre 1861), prieur provincial de la province de France (du 24 décembre 1861 au 17 octobre 1865), puis transfilié à la province de Toulouse où il a résidé successivement à Toulouse, à la Sainte-Baume, puis à Bordeaux (dont la maison d'Arcachon était un vicariat).

## RELATIONS « MONASTIQUES » DU MONASTÈRE D'ARLES LOURDES



Légendes :   
 —————> fondation  
 - - - - -> transfert  
 - - - - -> prêt de sœurs  
 <====> changement de statut

(1)

1878, 23 octobre. Poitiers<sup>37</sup>.Sœur Catherine<sup>38</sup>Ma fille<sup>39</sup>,

Je ne vois rien à reprendre dans les sentiments et dispositions que m'apporte votre dernière lettre<sup>40</sup>. Quant aux affaires dont elle me parle<sup>41</sup>, soyez sûre que je ne suis pas du tout fâché de les voir marcher sans moi<sup>42</sup>. Quoique les conseils soient moins que les ordres, c'est

<sup>37</sup> À Poitiers se trouvait un couvent de la province de Lyon (érection du couvent en 1868) (Cf. *Ut diligatis*, avril 1966, p. 77). De 1871 à 1880, c'était le couvent où se trouvaient les novices.

<sup>38</sup> Cette lettre porte la mention « Sœur Catherine », car elle devait être dans l'enveloppe contenant la lettre adressée à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale]. Sœur Marie-Catherine est encore à Mauléon. Le départ pour Arles a eu lieu le 2 novembre 1878.

<sup>39</sup> M. Marie-Agnès avait plusieurs fois exigé du P. Potton qu'elle soit sa seule fille. Le P. Potton l'avait promis en toute candeur, comme le montrent ses invectives lorsqu'il apprend un jour que M. Marie-Agnès a dévoilé le secret à la jeune sœur Marie-Catherine. Tout le monde va le savoir, proteste-t-il, et on verra le mal là où il n'y en avait aucun (PAM).

<sup>40</sup> Un passage des annales de Lourdes permet de situer le contexte de cette lettre : « Nous arrivons maintenant à un point extrêmement délicat que nous effleurerons à peine car nous touchons à une des époques douloureuses de la vie du Révérend Père Marie-Ambroise et de notre vénérée Mère [Marie-Catherine] qui ressentit vivement alors le contrecoup des intimes souffrances de son bon Père. [...] Nous n'entrerons dans aucun détail ; qu'il nous suffise de dire que, dès 1875, le Révérend Père Marie-Ambroise [Potton] cessa de venir à Mauléon. À peu près à cette époque, l'évêché de Bayonne ayant été désireux d'enlever le priorat à M. Agnès, il parut nécessaire de supprimer les visites canoniques de l'Ordre et après cette dernière mesure, les relations entre le couvent de Mauléon et nos Pères devinrent fort rares.

Les choses en étaient là lorsque, dans l'été de 1878, M<sup>lle</sup> Amé vint faire sa première visite à Mauléon. Cette excellente demoiselle fit part de ses projets de fondation à Arles, demanda quelques Mères et sœurs et finit par décider M. Agnès et l'évêché de Bayonne. Sœur Marie-Catherine, encore au lit, devait faire partie de la fondation !! Quand tout cela fut décidé, on chargea notre vénérée Mère d'écrire au P. Marie-Ambroise ce qui venait de se passer. Elle le fit, le cœur serré, car elle comprenait bien que, là encore, on allait présenter à son bon Père une douloureuse épine. Le Révérend Père souffrit, en effet, beaucoup de cette attitude et cependant, nous entendrons sa grande âme, un jour où l'on faisait allusion à ces souffrances intimes et passées, laisser échapper cette belle phrase : « Ma fille, n'oublions jamais que la meilleure des récompenses à obtenir pour nos services, c'est d'être payé par la plus noire des ingratitude ; alors seulement nous avons droit à la récompense de Dieu lui-même ». Nous transcrivons ici sa réponse à notre Mère. On verra que cette lettre était plutôt pour M. Agnès, on verra aussi que le cher et bon Père n'avait point perdu de vue la lumière prophétique dont il avait entretenu notre Mère au lendemain de sa prise d'habit : si Dieu se cachait maintenant, c'était pour éprouver sa foi et son humilité » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 99-100). Suit la copie de la lettre n° 1.

<sup>41</sup> D'après le contexte, ces affaires concernent le futur couvent d'Arles : le P. Potton répétera souvent qu'il donne seulement des conseils. Le 28 octobre 1878, l'archevêque de Bayonne envoyait à Mauléon une lettre autorisant l'envoi de huit sœurs pour une fondation à Arles. Il répondait à la décision du conseil de la communauté du 26 octobre (Annales du couvent d'Arles, p. 21). Le P. Potton écrit le 23 octobre : sœur Marie-Catherine, qui devait faire partie des sœurs fondatrices, lui a donc fait part du projet de fondation avant qu'il ait reçu une approbation officielle. C'est d'ailleurs la première lettre conservée.

<sup>42</sup> Un grande évolution s'est produite en douze ans, si on compare cette lettre à une lettre écrite de Carpentras à la M. Agnès [Romeline Lassale] de Mauléon, le 29 novembre 1867 :

« Si vous aviez envoyé sœur Catherine à Chinon avec la M. Pie-Marie [Pie-Marie Anne de Jésus, Léonie Henry, née à Vannes, Bretagne, fille de Julien Henry et de Sophie Alichon, profession à Mauléon le 15 août 1863 à 24 ans (Mauléon)], je vous aurais beaucoup grondée. La pauvre fille ! Sa vertu n'est point encore assez solide pour l'exposer à ce purgatoire. Du reste, bien sûr, l'intention de M<sup>gr</sup> de Bayonne n'est pas d'obliger les sœurs à quitter Mauléon, mais seulement de le leur permettre ; et quand même il voudrait les obliger (ce qui n'est pas), je doute très fort que leur vœu d'obéissance s'étende jusque là. Ainsi, dans cette question où l'obéissance religieuse la laisse libre, mon intention est que la M.

déjà beaucoup de donner des conseils, et une grande responsabilité s'y attache assez souvent. Or, des responsabilités, j'en ai pleinement autant que j'en désire, et même davantage<sup>43</sup>. J'espère que vous ne ferez pas de sottises (ce qui est rare) ; ou que, si vous en faites, Jésus et Marie les répareront (comme ils ont fait et feront souvent). Et je serai très content d'admirer les bons résultats que le temps et la grâce de Dieu feront pousser, sans que j'aie eu à m'occuper de l'entreprise. Si, comme il paraît certain, ce futur couvent<sup>44</sup> (s'il réussit<sup>45</sup>) se trouve principalement<sup>46</sup>, dans l'avenir, en rapport avec la Province de Toulouse<sup>47</sup>, par suite de sa position géographique<sup>48</sup>, je me réjouirai dans la pensée du bien que les bons Pères vous feront<sup>49</sup>, et m'humilierai de ce que nous n'avons pas été choisis par Dieu, qui dispose toutes choses, non pas suivant nos pensées et nos volontés<sup>50</sup>, mais suivant les desseins secrets et insondables de sa divine providence.

---

Catherine, si le cas se représente plus tard, absolument, ne dise ni oui ni non, avant de m'avoir consulté. Gravez, je vous prie cela dans votre mémoire, et si vous ne voyez pas d'inconvénient à lui faire connaître mes intentions, veuillez les lui manifester dès maintenant. Et dites-moi, s.v.p. ce que vous aurez fait à cet égard » (PAM).

<sup>43</sup> En 1878, le P. Potton commence un deuxième provincialat.

<sup>44</sup> Couvent du Très Saint Rosaire de Notre-Dame de Grâce.

<sup>45</sup> Nombre de projets de fondation de Mauléon avaient avorté : Lille, La Sainte-Baume, Marseille, etc.

<sup>46</sup> Des liens existeront aussi avec la province de Lyon : surtout avec des Pères de Carpentras et de Poitiers.

<sup>47</sup> Le P. Potton fera toujours très attention de ne pas empiéter sur le rôle des Pères de Toulouse auprès de la fondation d'Arles.

La province de Toulouse a été restaurée en 1863 à la demande de la Congrégation intermédiaire de la province de France : la responsabilité en fut confiée au P. Saudreau. Mais la reconnaissance officielle par le P. Jandel n'a eu lieu qu'en 1865. Le P. Cormier a été institué comme premier provincial de la nouvelle province.

<sup>48</sup> « Après l'élection de notre Mère en 1881, sur le conseil du P. Marie-Ambroise qui était avant tout religieux et homme de devoir, la communauté d'Arles avait été confiée à la province de Toulouse comme le demandait sa position géographique. Les Pères en avaient donc pris la direction, faisant les visites canoniques et s'en occupant avec un paternel intérêt, mais ils n'ignoraient pas les rapports qui existaient entre le Révérend Père Marie-Ambroise et notre Mère et ils les favorisaient de tout leur pouvoir » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 102-103).

<sup>49</sup> On peut mesurer l'évolution du P. Potton dans ses rapports avec la province de Toulouse, par la lecture d'une lettre du 20 juin [1866, Carpentras] :

« Il paraît bien à désirer qu'un couvent se fonde à Marseille, et il vaudrait mieux qu'il fut fondé par Mauléon, qui en porterait mieux qu'un autre l'observance des constitutions et du coutumier : chose importante, nécessaire même, dans une grande ville comme Marseille, et si près d'un couvent de l'Ordre. Mais pourtant, je plaindrais un peu celles que vous y enverriez, si vous découvrez parmi vous une bonne prieure. Vous voyez ce que le Révérend Père Saudreau vous disait du P. Lacordaire [Henri-Dominique]. Les novices de Saint-Maximin nous écrivaient dans le même sens au commencement de l'année. Or je redoute ce qui est bâti dans cet esprit. Gardez ceci bien discrètement pour vous seule. Attendons la manifestation de la volonté de Dieu. Il saura nous la faire connaître. J'aimerais mieux vous voir fonder sur notre terrain, ou loin d'un couvent de frères de l'Ordre. Mais cependant, les grands centres devraient bien avoir des couvents de sœurs et Mauléon peut être utile dans ce but, s'il s'attache fermement aux bons principes approuvés par le Général. Quand vous deviez aller à la Sainte-Baume, il paraît que le Révérend Père Saudreau projetait de faire sortir les sœurs deux fois par an pour aller à la grotte de sainte Madeleine : ce qui serait une destruction de notre observance. Il faut donc s'attacher à vos lois. Élevez vos filles dans cet esprit. La tentation viendra certainement plus tard et sous bien des formes différentes. Heureusement maintenant, la loi est écrite et le texte restera ; car jamais le Général [Le P. Alexandre-Vincent Jandel, né en 1810 à Gerbéviller, profession le 15 mai 1842, Maître de l'Ordre de 1855 à 1872] n'approuvera un autre coutumier, selon toute apparence [...]. Vous voyez comme vous vous trompiez pour le P. Matthieu [Lecomte]. Vous disiez qu'il n'aimait pas Mauléon ; et quand il a une fondation à faire, il vous l'offre » (PAM).

Sur l'esprit de la province de Lyon et son opposition à Lacordaire, voir aussi B. MONTAGNES, « Ouverture ou résistance à la modernité ? Le rétablissement de l'Ordre dominicain en France au dix-neuvième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2, Printed in Great Britain, 1982, p. 185-192.

<sup>50</sup> Le P. Potton avait envoyé Marie Jandel à Mauléon en vue de la fondation d'un couvent en Alsace (voir introduction, note 13).

Il est bien vrai que votre obéissance envers moi se réduit à fort peu de chose : mais, peut-être plus tard, qui sait ? les choses changeront, quoique cela ne soit guère ou pas du tout probable. Quant à mes prophéties passées<sup>51</sup>, c'est une des sottises (nombreuses) que j'ai faites. Ainsi Notre-Seigneur me remet à ma place, en me montrant que ce que j'ai prédit n'arrive pas, et qu'il arrive le contraire. Beau résultat pour un prophète !

Je vous souhaite, à Lourdes, heureuse et complète guérison<sup>52</sup>. Mais je n'y compte pas. Qui vivra, verra. La sainte Vierge est assez bonne et assez puissante pour le faire. Mais le voudra-t-elle ? Et Jésus le voudra-t-il ? J'avoue que je n'en sais rien. C'est assez de m'être trompé déjà, sur vous<sup>53</sup>, sans me risquer à me tromper encore.

Veillez toujours du moins prier pour moi, qui vous bénis paternellement en Jésus Marie<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Trois jours après sa vêtue à Mauléon, le 23 août 1866, « la jeune Marie Jardel, devenue sœur Marie-Catherine fut appelée au parloir par le Révérend Père [Potton] à l'heure du profond silence, avant Prime. Dès qu'elle entra, il la fit agenouiller et lui dit textuellement ces paroles : “Ma fille, je ne suis pas l'archange Gabriel ni vous la sainte Vierge, tant s'en faut. Cependant je suis chargé pour vous d'un message : je dois vous dire de la part de Dieu que vous êtes destinée à être la fondatrice et la première prieure d'un couvent où la sainte Vierge sera spécialement aimée et où nos saintes observances seront en honneur. Dites maintenant votre *Ecce Ancilla* et faites la *venia*”. Ce fut tout. Pas un mot de plus ne fut prononcé. Pour éviter toutes les questions, le Père avait à dessein choisi cette heure de silence profond. Il avait en effet un but encore secret mais bien arrêté : celui de ressusciter à Colmar le cher et sacré couvent des *Unterlinden* et le bon Père caressait le rêve que les trois jeunes recrues venues d'Alsace pourraient bien être les pierres angulaires du couvent reconstruit. Au moment de la prise d'habit de sœur Marie-Catherine, le Père s'était, dès lors, réservé le droit de l'appeler pour cette fondation quand le moment serait venu ; et sur le livre des vestitions et professions il avait ajouté après sa signature : *Ista mihi est*. Les circonstances ne permirent pas ce projet. Il ne fut réalisé qu'en 1895 par un essaim venu d'Oullins » (Notice historique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes ; voir Annales du couvent de Lourdes, II, p. 97). En réalité, la fondation a eu lieu en 1899.

<sup>52</sup> « À cause de la chère malade, le petit groupe s'arrêta à Lourdes et la pauvre infirme fut, sur un matelas, transportée à la piscine qu'elle rougit de son sang. La terrible maladie de la moelle épinière qui l'avait retenue au lit de si longues années avait occasionné des plaies nombreuses... Mais Marie allait enfin jeter sur la Bien-aimée de son Fils un regard de compassion. En sortant de l'eau miraculeuse, notre malade sentit un mieux réel ; la guérison devait cependant s'opérer par degrés. Trois ans plus tard, elle était si entière que notre ancienne infirme, devenue complètement alerte, était nommée prieure d'Arles » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 101).

« Quelques mois à peine après sa profession, notre chère sœur [Marie-Catherine] atteinte de douleurs auxquelles les médecins ne comprenaient pas grand-chose, fut clouée sur son lit par une permission particulière de son divin Époux qui voulait se l'unir plus étroitement par la croix et une solitude complète. En lui ôtant l'usage de ses jambes, Jésus avait laissé à notre sœur le plein essor de toutes ses facultés intellectuelles. Douée d'un esprit sérieux et profond et d'une piété très grande et très élevée, sœur Catherine devint bientôt l'aide dévouée de ses supérieures dans le gouvernement du monastère. De son lit, elle soulageait notre bien-aimée M. Agnès en faisant une partie de sa correspondance et en l'aidant dans mille et mille petites choses intimes qui réclamaient autant d'intelligence et de piété que de discrétion. Depuis six ans, elle était chargée du Livre du couvent de Mauléon, et en 1877, elle avait été nommée officiellement secrétaire du conseil. Lorsque, il y a quelques mois, la fondation d'Arles fut projetée, sœur Catherine était sur son lit depuis dix ans et demi, et son impuissance de marcher était si grande, que l'essai seulement de deux ou trois pas dans la chambre, lui occasionnait de violentes douleurs et cela pour plusieurs jours habituellement. Et cependant les rares dispositions de cette chère sœur pour le gouvernement temporel et spirituel d'une communauté, décidèrent nos bonnes Mères à l'envoyer à Arles malgré son état complet d'infirmité. À cause de cet état il fut impossible de la nommer prieure, mais nos chères supérieures la désignèrent du moins comme sous-prieure et maîtresse des novices de la petite fondation naissante. On avait conçu le projet de s'arrêter à Lourdes en passant pour obtenir de Marie Immaculée l'entière guérison de notre chère malade » (Annales du couvent d'Arles, p. 16-17).

<sup>53</sup> Le P. Potton s'est trompé en prédisant à sœur Marie-Catherine, le jour de sa prise d'habit, qu'elle fonderait un monastère qui, dans sa pensée, serait en l'Alsace. Mais il s'avérera que sa prophétie n'était pas tout à fait fautive puisqu'elle a fondé un monastère régulier dans la ville de la Très Sainte Vierge.

<sup>54</sup> « En Marie », expression chère à Grignon de Montfort.

Veillez montrer ma lettre à M. Agnès<sup>56</sup> ; car elle répond aussi à ce qu'elle m'écrit.

(2)

**1878, 16 décembre. Angers<sup>57</sup>.**

Ma fille,

Je suis bien content d'apprendre que votre santé est meilleure et je crois que maintenant on peut et on doit grandement espérer une amélioration progressive, due à la sainte Vierge d'abord<sup>58</sup>, et ensuite au changement de climat. *Benedictus Deus in donis suis*<sup>59</sup>. La multitude d'infirmités<sup>60</sup> de Mauléon semble faire voir que, pour les soeurs qui ne sont pas du pays, ce

<sup>55</sup> Le P. Potton signe toujours FMA (Frère Marie-Ambroise). La signature ne sera plus reproduite dans les lettres suivantes.

<sup>56</sup> En 1860, M. Marie-Agnès [Romeline Lassalle] avait demandé au P. Potton de venir à Mauléon : l'évêque de Bayonne lui confia le monastère et le chargea de faire les visites canoniques annuelles. D'où l'excellente relation qui existait entre le P. Potton et M. Agnès. (Cf. I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton des frères prêcheurs*, Ancienne maison Charles Douniol, Paris, p. 377-398).

« Notre maison de Mauléon avait été fondée, il y a vingt-et-un ans, par la douce et sainte M. Agnès de Jésus dont j'ai déjà tant parlé et par sa sœur jumelle la bonne et chère M. Marie des Anges [Eulalie Lassalle]. Toutes deux avaient fait leur noviciat à Nay, puis, elles avaient obtenu l'autorisation de fonder un nouveau couvent à Mauléon, afin d'y rétablir l'observance entière, telle qu'elle se pratiquait dans les premiers temps de l'Ordre : ce qui faisait depuis leur entrée en religion, l'objet des désirs les plus ardents de leurs grands cœurs. Dieu avait béni et fait prospérer l'œuvre de nos deux bonnes Mères et Mauléon était devenu sous leur conduite, un couvent parfaitement régulier. Pendant vingt-et-un ans, notre bien-aimée M. Agnès en avait été prieure, toujours réélue par ses filles, toujours confirmée par M<sup>sr</sup> Lacroix qui aimait si paternellement cette incomparable Mère. Mais en juin 1878, ce vénéré prélat se retirant du gouvernement du diocèse, l'évêché de Bayonne [M<sup>sr</sup> Ducellier] avait cru bon de ne pas confirmer une nouvelle élection de la même prieure, et la Révérende Mère Marie de la Nativité [Pauline de Mardette. Elle avait été sous-prieure, plusieurs fois procureuse, et avait été envoyée à la fondation de Saint-Maximin d'où elle était revenue après deux ans. (Mauléon)] avait été nommée à la place de notre chère fondatrice M. Agnès. Toutefois cette dernière conservait, comme on le comprend facilement, une action toute particulière dans cette maison qu'elle avait formée et dont elle était l'âme et le plus ferme soutien. Et cette action était d'autant plus grande que la Révérende Mère Marie de la Nativité ne faisait pas la plus petite chose sans consulter notre Mère » (Annales du couvent d'Arles, p. 18-19). M. Agnès n'était donc plus prieure le 23 octobre 1878, mais c'est elle qui gouvernait en fait.

<sup>57</sup> La fondation d'un couvent à Angers par la province de Lyon était alors en pourparlers. La première pierre sera posée le 4 août 1879.

<sup>58</sup> La santé de sœur Marie-Catherine s'était déjà améliorée à Lourdes : « Le lendemain [4 novembre] nous revînmes encore passer notre journée à la Grotte, nous plongeâmes encore notre bonne M. Catherine dans la piscine, espérant toujours une guérison radicale. Mais Marie voulait nous exaucer d'une autre manière et déjà, elle nous montrait son action maternelle en permettant que notre malade ne se trouvât nullement fatiguée du voyage et de tant de déplacements ; ce qui nous paraissait presque miraculeux, à nous qui savions combien les moindres mouvements lui causaient de violentes douleurs » (Annales du couvent d'Arles, p. 34).

À l'arrivée à Arles : « [...] On est étonné sans doute de lire que la Mère sous-prieure assista à Matines. Mais c'est qu'il faut que je raconte ici, à la gloire de Marie, que notre chère infirme a été certainement guérie en partie par Notre-Dame de Lourdes ; nous espérons même que cette bonne Mère achèvera son œuvre et que bientôt notre malade sera tout à fait bien portante. Car, elle qui ne pouvait faire un pas à Mauléon, voilà que maintenant elle marche appuyée seulement sur un bras, et se rend ainsi à tous nos exercices choraux. Elle est même, sans fatigue, descendue au parloir et en est remontée de cette manière. Elle se lève presque toutes les nuits » (Annales du couvent d'Arles, p. 47-48).

<sup>59</sup> Formule utilisée dans l'Ordre pour remercier lorsqu'on recevait quelque chose.

<sup>60</sup> Voici divers renseignements trouvés dans les archives de Mauléon :

« [1864], 19 juin. Couvent du Très Saint Rosaire [Carpentras]

Je suis bien affligé de la triste nouvelle que vous m'annoncez. Encore cette bonne M. Dominica ! Après la sœur Rose, la sœur Ceslas, la sœur François-Marie, en ajoutant encore la sœur Marie du Calvaire que vous dites si mal. Cela va faire cinq depuis cette année qui n'est encore qu'à moitié ! Certes, ce

climat, que l'on croyait admirablement sain, se trouve, au contraire, défavorable<sup>61</sup>. Depuis quinze ans, Chinon<sup>62</sup> n'a encore perdu aucune sœur<sup>63</sup> ! C'est un petit miracle.

Je suis bien content que vous abandonniez votre provisoire actuel, qui ne me semblait pas tenable<sup>64</sup>. Mais, s'il faut attendre jusqu'en 1886<sup>65</sup>, ce sera long ! Espérons que ces délais seront abrégés. M<sup>me</sup> et M<sup>elle</sup> Amé se montrent, d'après votre lettre, précisément ce que j'avais écrit à Mauléon (à vous, je crois<sup>66</sup>), d'après les renseignements qui m'avaient été donnés. Écrivez-moi un petit mot dès que vous serez installées dans la nouvelle maison ; car je ne sais pas encore bien quand je pourrai passer à Arles, où je ne resterai que quelques heures, et je ne voudrais pas tomber au milieu d'un déménagement. Tant que vous n'écrivez pas, je conclurai que le déménagement n'est pas fait<sup>67</sup>.

---

sont là de rudes épreuves » (PAM).

La rigueur des observances en était en partie la cause :

« 1864, 27 août. Quercia [morceau d'une lettre adressée au P. Potton « Mon fils en Notre-Seigneur », qui l'a envoyée à M. Marie-Agnès].

[...] Ce que vous me dites des santés de Mauléon me fait bien de la peine, et je venais d'apprendre que la mort d'une jeune novice de Dijon donnait de terribles armes contre l'observance. D'après ce que j'ai pu savoir, c'est bien moins l'observance que l'indiscrétion des pratiques dont on la surchargeait qu'il y aurait à accuser ; ainsi l'année dernière j'avais cru devoir faire à la Mère prieure de sérieuses observations sur la nourriture tout à fait insuffisante à ce qu'on m'avait dit et aussi indigeste que peu substantielle. [Le P. Potton a écrit dans la marge : « Pourquoi ma fille ne me l'a-t-elle pas dit ? » ]. On m'avait dit en outre que la Mère prieure d'une santé de fer et d'une grande mortification permettait trop facilement aux sœurs des austérités qui ruinent leur santé ; on m'a cité la pieuse habitude de réciter le Rosaire entier les bras en croix, pratique excessivement fatigante pour la poitrine et l'estomac. Eh bien ! il me semble extrêmement fâcheux que l'on compromette ainsi l'observance au sein d'une communauté fervente par des œuvres de surrogation qui rendent ensuite impossible la pratique de la règle.

Je crois qu'il y a pour vous obligation de faire connaître à Monseigneur l'état sanitaire du couvent et de vous concerter avec lui pour interdire absolument toutes les exagérations *praeter legem* qui entraînent en définitive la destruction de la loi et le scandale des faibles qui, sur de tels exemples, la jugent définitivement impraticable » (PAM). Voir *Un cloître dominicain*, ..., p. 115.

« [1864], 11 novembre. Couvent du Très Saint Rosaire.

Du reste pourtant, j'espère que sœur Antonin ne partira pas comme les autres » (PAM).

« [1864], 18 novembre. Couvent du Très Saint Rosaire

La sœur Antonin et nos chères sœurs décédées » (PAM).

« Il résulte [...] que la communauté se compose [en 1875] de 57 sœurs. [...] En joignant à ces chiffres les six sœurs absentes nommées ci-dessus et les vingt sœurs que nous avons perdues (dix-neuf par la mort et une par la folie) [...] » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 3).

<sup>61</sup> « 1867, 28 juillet.

Chez vous, il y a toujours une demi-douzaine de sœurs hors de combat... Dans les autres couvents de femmes du diocèse, la santé physique est au même point que chez vous » (PAM).

<sup>62</sup> Le monastère de Chinon a été fondé en 1864, par une sœur de Dax (M. Marie-Dominique de l'Enfant-Jésus [Marie-Henriette Fauqueux] ) et deux sœurs de Mauléon (M. Colombe [Marie-Colombe de la croix, Marie Crouzier, née en 1825, profession à Mauléon le 21 novembre 1861 (Mauléon)] et sœur Pie-Marie [Pie-Marie Anne de Jésus, Léonie Henry], à la demande du P. Antonin Danzas, provincial de Lyon (cf. *Un cloître dominicain*..., p. 165).

<sup>63</sup> Le P. Potton fait erreur. Une sœur est décédée à Chinon dès le 10 octobre 1866 : sœur Marie Alphonse [Henriette Sirand] (Archives de Chinon. Monastère de Chalais).

<sup>64</sup> Les sœurs logeaient chez M<sup>me</sup> et M<sup>elle</sup> Amé, depuis leur arrivée à Arles : « Monseigneur qui témoignait à notre fondation une grande bienveillance, engageait M<sup>elle</sup> Amé à hâter notre arrivée à Arles. Elle, de son côté, ne le désirait pas moins. La bonne M<sup>me</sup> Amé elle-même souhaitait ardemment notre installation afin, disait-elle, de pouvoir rendre à la M. Agnès, dans ses filles, toutes les bontés qu'on avait eues pour elle au couvent du Saint Rosaire de Mauléon. M<sup>elle</sup> Antoinette se mit donc en quête d'un logement pour ses Dominicaines, mais elle eut beau parcourir la ville dans tous les sens, elle ne put trouver aucune maison à louer. Elle écrivit donc à notre bonne Mère de Mauléon une lettre pleine

Le supérieur<sup>68</sup> délégué par l'évêque a les mêmes pouvoirs que l'évêque. Vous n'avez donc qu'à lui appliquer ce que disent les constitutions, soit de l'évêque, soit du Provincial, soit du Général<sup>69</sup>. Mais il y a lieu, en tout cela, de procéder avec modération.

Il faut, en effet, considérer que, sur une foule de points, les sœurs du second Ordre<sup>70</sup> n'ont pas de constitutions propres à elles. Vous voyez par les citations de votre volume<sup>71</sup> comparées avec les constitutions des Frères<sup>72</sup>, que, sans cesse, on applique aux sœurs les ordinations faites pour les frères<sup>73</sup>. On s'appuie, pour cela, sur une déclaration d'un de nos Chapitres Généraux, faite pour les sœurs qui étaient sous la juridiction de l'Ordre<sup>74</sup>. Mais, même dans cette déclaration, il y a une restriction importante : il faut appliquer aux sœurs « celles seulement de nos ordinations qui conviennent à leur position » (différente de la nôtre en une foule de

---

de cœur et d'humilité dans laquelle elle la suppliait de vouloir bien accepter comme logement provisoire de la petite fondation sa propre maison qu'elle ferait disposer à cet effet » (Annales du couvent d'Arles, p. 16).

« Notre installation chez les dames Amé ne pouvait durer. J'ai déjà dit que la maladie de nerfs de M<sup>me</sup> Amé lui occasionnait des bizarreries étranges. Tantôt cette bonne Maman était heureuse de nous posséder ; dans d'autres moments au contraire, notre présence chez elle lui devenait insupportable et lui occasionnait de vraies angoisses et des tourments incroyables. Afin donc de ne pas la voir tomber tout à fait malade, nous nous décidâmes à aller planter notre tente dans une maison voisine qui se trouvait précisément à louer et qu'on nous laissait à assez bon compte. Combien nous aurions aimé pouvoir aller dans notre propriété des Alyscamps ! Mais le locataire continuant à s'entêter, cela ne nous fut pas possible. Après que l'on eut fait à notre nouvelle habitation les réparations les plus urgentes (car la maison tombe presque en ruines), nous y transportâmes nos personnes et notre petit mobilier. C'était le 19 décembre. Notre nouvelle maison est triste et incommode. Il n'y a ni jardin ni cour convenable pour se promener. Cependant, nous pouvons respirer l'air pur, grâce à une petite terrasse qui se trouve au haut de la maison et que nous parcourons dans toute sa longueur en huit pas. Les appartements sont bien incommodes pour une communauté de notre Ordre. Ainsi nos cellules (ou mieux nos chambres) communiquent les unes dans les autres et pour arriver à la cellule du bout il faut inévitablement traverser toutes les autres. Mais ces petites inconvénients sont précieuses à l'amour : Jésus, à Bethléem, était encore logé bien plus pauvrement. Toutefois, nous avons au moins un réfectoire séparé de la cuisine et notre chœur, quoique bien petit (il n'a pas quatre mètres en longueur) est assez convenable pour un provisoire » (Annales du couvent d'Arles, p. 59-60).

<sup>65</sup> M<sup>me</sup> Eulalie Lassalle et M<sup>me</sup> Marie Jardel avaient loué à M. Léon Martin, de Carpentras, une maison « Rue de la paix, 11-24 et ce pour une durée de huit années consécutives [donc jusqu'en 1886] », le 6 décembre 1878. Loyer annuel de 700 francs. L'installation de la communauté s'est faite le 19 décembre 1878.

<sup>66</sup> Cette lettre n'a pas été conservée.

<sup>67</sup> Le déménagement a eu lieu le 19 décembre 1878 et le P. Potton n'est venu à Arles que le 1<sup>er</sup> février 1879, pour une prise d'habit.

<sup>68</sup> Cf. la formule de profession pour les sœurs qui sont sous la juridiction des évêques. Le nom de l'évêque remplaçait celui du Maître de l'Ordre : « Moi, sœur N., je fais profession, et promets d'obéir à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie, et au Bienheureux Dominique, et à vous, sœur N., prieure de ce couvent de N., au lieu et place de Sa Grandeur, Monseigneur N., (évêque ou archevêque) de ce diocèse de N., et des évêques (ou archevêques) ses successeurs, conformément à la règle de saint Augustin et aux constitutions des sœurs de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Je m'engage à vous obéir, à vous et autres prieures que j'aurai, jusqu'à la mort » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs dominicaines...*, p. 211).

<sup>69</sup> M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs dominicaines...*, p. 62-68.

<sup>70</sup> « Sœurs du second Ordre », nom donné aux moniales dans le titre des constitutions Potton, « est une désignation sans autorité traditionnelle, dont l'usage persiste encore chez certains historiens dominicains » (A. DUVAL, Article « Potton », DS, t. 12, col. 2018).

<sup>71</sup> Le P. Potton avait rédigé des constitutions pour les moniales en 1864, puis une seconde édition avait été faite en 1878 (Sur cette question voir les lettres du P. Potton à M. Marie-Agnès, archives de Mauléon).

<sup>72</sup> *Constitutiones Fratrum Ordinis Praedicatorum. Editio nova, correcta, in meliorem ordinem redacta et A. RR. PP. Provincialium examini proposita.* Pictavii, Oudin, 1867.

♦ Editio approbata a Capitulo Gandavensi. Parisiis, Poussielgue, 1872.

<sup>73</sup> « Les constitutions des moniales d'Humbert de Romans de 1259 avaient été très peu modifiées au cours des siècles. On adaptait pour elle la législation des Chapitres Généraux, mais cette adaptation n'avait jamais été mise en forme par écrit » (cf. A. DUVAL, Article « Potton », DS, t. 12, col. 2017).

points)<sup>75</sup>. Or quelles sont les ordinations qui conviennent, et quelles celles qui ne conviennent pas ? Dieu seul le sait... Ne pouvant faire, ordinairement, des distinctions qui auraient été arbitraires, j'ai dû mettre, non pas partout, mais en beaucoup de points, les ordinations des frères. Et cependant, il n'y a pas lieu, souvent, de trop les urger, parce que, autre chose est un provincial, homme, qui commande à des couvents d'hommes, parmi lesquels il vit continuellement, autre chose est le même Provincial, quand il commande à des femmes, vivant sous une clôture qu'il ne peut franchir que rarement, et présentant mille particularités féminines, que le provincial ne peut pas connaître pleinement, dans lesquelles il lui est comme impossible d'entrer à fond, et dans lesquelles il se noierait, s'il voulait trop y intervenir. Que si, comme il arrive en France, les sœurs ont pour supérieur, non plus un provincial de leur Ordre, mais un évêque englouti dans une foule de préoccupations très graves, ou un archiprêtre, qui, curé, n'entend ordinairement presque rien du tout à la vie religieuse, et tombe sur ce sujet dans des erreurs considérables, chargé d'ailleurs d'une paroisse, etc., il y a lieu d'appliquer encore beaucoup plus modérément les ordinations qui impliquent l'immixtion du supérieur dans les actes du couvent du second Ordre. Avec l'intelligence qui vous caractérise (style officiel), vous comprendrez ces nuances délicates, que votre volume ne pouvait exprimer ; car il fallait, ou bien ne pas donner des lois aux soeurs, ou bien les donner telles qu'elles sont, car j'étais rapporteur et non pas législateur<sup>76</sup>. Aussi la rédaction de votre volume<sup>77</sup> était-elle une chose des plus délicates, à cause de la situation mal assise du second Ordre, qui n'est plus sous la juridiction de l'Ordre, qui ne fait plus les vœux solennels<sup>78</sup>, etc., tandis que toute sa législation suppose plutôt le contraire.

En fait, aujourd'hui, en France, les évêques, ou leurs délégués, ordinairement (je le crois) interviennent fort peu dans l'administration des couvents de femmes cloîtrées. Presque jamais,

<sup>74</sup> Bulle de Boniface IX : *Sacrae Religionis* (cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs dominicaines...*, p. 68).

<sup>75</sup> « [1864], 20 juin. Couvent du Très Saint Rosaire [Carpentras].

Il faut répondre à Langeac et à Estavayer que la nouvelle édition des constitutions est puisée à toutes les mêmes sources que le travail du P. Mahuet. Elle est donc parfaitement conforme à l'ancienne, pour toutes les grandes lignes de l'observance et s'il y a des oppositions, ce ne peut être que dans des points secondaires et très peu nombreux : quelques détails sans portée.

Le nouveau travail diffère cependant de l'ancien sous trois rapports : 1° en ce que le P. Mahuet a passé sous silence un bon nombre d'ordinations qui existaient déjà de son temps, peut-être parce qu'il n'avait pu se les procurer, le travail du P. Lolicero n'existant pas encore ; 2° en ce que depuis deux cents ans le Saint-Siège et les Chapitres Généraux ont réglé plusieurs points et fait plusieurs ordinations qui sont aussi respectables que les anciennes, puisqu'elles ont une même autorité pour principe ; 3° en ce que d'après ce qu'on vous a dit, l'ordre est meilleur, et le style plus en rapport avec le langage d'aujourd'hui » (PAM).

<sup>76</sup> « 1864, 12 janvier. Couvent du Très Saint Rosaire [Carpentras].

Je suis tout à fait consolé de voir la grande joie que vous cause l'approbation de vos constitutions. Ce ne sera pas aussi commode de s'en servir que vos filles le pensent ; et la plupart y trouveront bien des difficultés, bien des embrouillaminis, bien de la sécheresse. Ce n'est pas tout à fait ma faute ; car je ne suis pas précisément l'auteur de la législation dominicaine. Mais pourtant, je crois que, comme le dit le R<sup>me</sup> Père, ce travail aura pour vous une utilité réelle. Chacun comprendra ce qu'il pourra ; et vous serez encore mieux partagées que nous, obligés, si nous voulons savoir quelque chose, de fouiller dans les 6 000 ordinations de toute espèce que contient, dans un ordre fort défectueux l'ordre alphabétique, l'énorme volume du P. Lolicero » (PAM).

<sup>77</sup> M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs dominicaines...*

<sup>78</sup> « La profession dans le second Ordre de saint Dominique entraînait autrefois universellement avec elle l'obligation des vœux solennels. Elle l'entraîne encore aujourd'hui en Italie et dans plusieurs autres pays. Mais, en France, les religieuses du second Ordre ne contractent que l'obligation des vœux simples (*Sac. Pœnit. pluries, apud Bouix, I, 500*). La cause de ce changement tient à la volonté et à l'acceptation de l'Église, qui, au milieu des bouleversements sans cesse à redouter de notre société moderne, au milieu de la sécularisation de presque toutes les institutions contemporaines, ne juge plus à propos d'imposer les vœux solennels et toutes les graves obligations qui en sont la conséquence, à des religieuses qui n'ont point d'existence légale, qui ne peuvent point posséder en commun, dont les vœux ne sont pas reconnus par la loi, et qui, d'un jour à l'autre, sont exposées à se savoir chassées et dépouillées de leurs couvents » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 211-212).

presque nulle part, ils ne font de visite canonique tant soit peu sérieuse, et le contrôle des faits et gestes des sœurs se borne à peu. On pourrait désirer quelquefois que les sœurs fussent un peu plus surveillées et guidées : car ce manque de gouvernement produit plus d'une souffrance, et plus d'un inconvénient. Mais, si les supérieurs (d'une autre espèce, en quelque sorte) dont nous parlons voulaient trop s'ingérer dans l'intérieur des sœurs, ils y perdraient un temps immense, et souvent ils feraient plus de mal que de bien.

Ma conclusion est donc que vous ferez bien, si vous pouvez, si on ne vous presse pas trop, d'imiter ce que font je crois les religieux de France, et de ne pas trop vous mettre de vous-mêmes entre les mains du supérieur, et surtout du supérieur délégué, tout en lui rendant l'obéissance due, dans toute les choses, raisonnables qu'il demandera. En particulier pour les livres<sup>79</sup>, dont vous me parlez, si le supérieur les demande, il faut les montrer. S'il ne les demande pas, les constitutions disent qu'on doit les montrer à la visite<sup>80</sup>, laquelle ordinairement n'a jamais lieu sérieusement. Vous pouvez donc vous dispenser de prendre les avances à cet égard<sup>81</sup>. Admission des sœurs à l'habit et à la profession, confirmation de la supérieure élue,

<sup>79</sup> Cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs dominicaines...*, « Chapitre XXV, art. IV : Des livres du couvent », p. 286-288.

<sup>80</sup> Il n'en est pas question dans le chapitre des Constitutions Potton sur la visite annuelle (*Const.*, chap. XXX, art. II).

<sup>81</sup> Une même réserve se retrouve dans une lettre du 12 février 1892 (PAM) à l'égard du contrôle de la congrégation des évêques et réguliers sur les constitutions :

« Comme il reste encore à vendre 665 exemplaires des constitutions de 1878, il est fort probable que je serai mort depuis longtemps lorsque vous voudrez les réimprimer. Ces constitutions sont plus avantageuses pour vous que vous ne le pensez ; et il serait fort à propos qu'elles fussent réimprimées, sans un nouvel examen. Voilà pourquoi :

La Sacrée Congrégation des évêques et réguliers est chargée, à Rome, d'examiner et d'approuver les nombreuses congrégations de sœurs modernes qui demandent approbation de leur institut. Elle fait ordinairement des observations et demande des changements, et impose des additions dans chacune des constitutions qu'elle approuve. Ces ordres qu'elle donne sont certainement spéciaux à la congrégation approuvée et ne s'étendent pas aux autres. Lorsque Rome veut d'un seul coup atteindre toutes les congrégations présentes et futures, elle emploie un autre moyen. Cependant, comme ces additions spéciales sont très souvent à peu près les mêmes, ou presque les mêmes, elles tendent à former comme une règle générale qui passe peu à peu en coutume établie, et qui tend de plus à plus à prendre force de loi commune. Cela étant, du moment où vos constitutions iraient à Rome pour y être examinées, on ne sait par qui, et approuvées ensuite, il serait à craindre que l'on n'y fit insérer quelques-unes des modifications qui sont, pour ainsi dire, de style commun...

Dans l'approbation du P. Jandel, en 1864, il n'y a rien de semblable. J'ai eu ensuite de la crainte, en voyant le P. Sanvito choisir pour examinateur nouveau, en 1878, le R<sup>me</sup> P. Bianchi qui était justement consultant de la Sacrée Congrégation ! Mais, encore cette fois, vous avez échappé au péril et les constitutions sont sorties intactes de ses mains. Mais je ne me soucierais guère (à cause de vous) de subir une troisième expérience...

Mais quelles sont ces additions à redouter ? J'en connais plusieurs ; par exemple : que les postulantes ne pourront pas être admises après vingt-cinq ans d'âge, que les veuves seront toutes exclues, qu'il faudra, pour toutes les sœurs une dot et que cette dot sera toujours la même, etc. Sans doute ce ne sont pas là des défenses absolues : vous pouvez, dans un cas particulier, adresser une demande, par l'intermédiaire du procureur général, afin que telle postulante qui a par exemple vingt-huit ans, puisse néanmoins être admise pour telles et telles raisons... Ordinairement, on obtient l'indult. Mais il faut du temps. Il faut dépenser 15 ou 20 francs. Ce n'est que pour cette sœur seulement. Et si la Sacrée Congrégation exige l'appréciation écrite, envoyée par l'évêque qui est supérieur ?... Et si l'évêque n'est pas favorable ?... On peut rencontrer en tout cela bien des obstacles ou des ennuis... Donc le mieux serait d'éviter entièrement (si l'on peut) l'introduction de ces limitations que présentement vous n'avez pas, qui ne vous obligent pas, mais qui vous obligeraient, du moment où un examinateur, croyant bien faire en vous rapprochant de la pratique actuelle du Saint-Siège, les aurait fait insérer dans votre livre.

Le moyen d'y parvenir, c'est que l'on réimprime sans en faire un nouvel examen à Rome. Cela semble fort possible. En définitive, il y a dans votre volume quatre approbations d'examineurs dont un est un gros personnage, fort estimé (jadis) à Rome, et consultant. De plus, il y a encore deux approbations d'un Général et d'un vicaire général. Il suffirait bien, je pense, que le provincial d'Occitanie permit d'imprimer, au-dessous de ces six approbations, le mot Reimprimatur, avec une date et sa signature. C'est ce qui se fait en ce moment pour le cérémonial. Je dis le provincial d'Occitanie, car le livre

quelques grosses questions accidentelles, voilà ( je crois) le plus ordinairement ce à quoi se borne l'action du supérieur majeur. S'il veut faire plus, il n'y a qu'à obéir, avec droiture et pleinement. Mais lui mettre tout spontanément entre les mains, même avant de le connaître par une longue pratique, ce ne serait pas mon avis : *Salvo meliori judicio*<sup>82</sup>.

Inutile de vous faire remarquer que cette lettre est toute confidentielle pour vous et votre prieure<sup>83</sup>.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

---

portant mon nom, après ma mort la propriété du livre passe à mes héritiers, d'après la loi civile, pour une période de trente années (il me semble), après laquelle il tombe dans le domaine commun et appartient à qui veut l'imprimer. Or mon héritier, c'est le provincial d'Occitanie [...]. »

<sup>82</sup> Expression encore couramment utilisée dans les milieux ecclésiastiques.

<sup>83</sup> M. Marie des Anges [Eulalie Lassale] est prieure. Le choix de la prieure de la fondation d'Arles avait embarrassé les sœurs de Mauléon. Sœur Marie-Catherine, en effet, pouvait seconder une prieure mais ne pouvait pas être prieure à cause de sa santé. On ne savait donc qui nommer :

« On en était là, indécis sur le choix de la prieure qu'on enverrait à Arles, notre bonne M. Agnès [Romeline Lassale] reçut de Notre-Seigneur des lumières particulières sur ce point. Elle était restée au chœur après Matines et là, elle se livrait à toute la ferveur de son amour pour Jésus-Hostie, lorsque ce divin Maître lui fit connaître clairement que la fondation d'Arles ne réussirait que si Mauléon faisait un grand sacrifice, celui de la bonne M. Marie des Anges. On sent que ce sacrifice devait surtout être grand pour nos deux Mères qui, depuis leur naissance, ne s'étaient jamais séparées. Mais elles n'hésitèrent pas un instant à l'accomplir et même, elles s'y portèrent avec tant de joie qu'on aurait cru en les voyant que cette séparation était pour elles un bonheur. Pourtant l'humble M. Marie des Anges ne pouvait se décider à dire le oui qui devait la mettre à la tête d'une nouvelle communauté, elle si incapable, disait-elle ! [...] Cependant la grâce l'emporta dans ce cœur généreux et notre chère M. Marie des Anges reçut, en s'anéantissant, le fardeau qu'on lui imposait » (Annales du couvent d'Arles, p. 18-20).

(3)

**[1879], 18 janvier<sup>84</sup>. Carpentras<sup>85</sup>.**

Ma fille,

J'arrive donc à Arles le 1<sup>er</sup>, à 3 h 45 du soir, et je me ferai conduire par l'omnibus chez Monsieur l'archiprêtre [Bernard<sup>86</sup>]. Si cela lui plaît que je fasse le lendemain, à l'une des messes, après les annonces paroissiales, une petite homélie fort simple sur la fête du jour, je n'y vois aucune difficulté. Mais je ne puis guère accepter l'heure de 1 h pour la vestition<sup>87</sup>. Il est extrêmement pénible de prêcher ainsi tout de suite après le dîner, et changer l'heure du dîner, si

<sup>84</sup> Cette lettre est à dater de 1879. Cette année-là il y a eu la vestition d'Irène Raffit, le 2 février. L'admission à la prise d'habit avait été votée par le conseil le 17 janvier (Livre du conseil d'Arles). Le P. Potton avait donc été invité avant le vote... Irène Raffit devient sœur Marie-Aimée de Jésus.

Combien de temps avait duré le postulat d'Irène Raffit ? Trois mois à Arles. Mais la durée du postulat était indéterminée. Voici ce que disent les constitutions de 1878 : « La durée du postulat dans le couvent n'est pas fixée par notre législation. Sauf la retraite de dix jours, qui précède la prise d'habit, tout le reste est laissé à la prudence de la prieure et de son conseil. L'usage généralement suivi dans nos monastères d'Italie est de faire durer le postulat de six mois à un an pour les religieuses de chœur, et d'un an à deux pour les sœurs converses ».

<sup>85</sup> « Au commencement de 1862, la province dominicaine de Lyon venait d'être fondée avec les trois couvents de Lyon, Carpentras, et Corbara en Corse. La deuxième de ces villes ayant été désignée par les supérieurs pour recevoir le noviciat profès [...] » (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 82).

<sup>86</sup> Monsieur l'abbé Bernard, archiprêtre de la paroisse Saint-Trophime, était « tertiaire de saint Dominique et tout dévoué à notre Ordre. Il avait adressé avant notre départ à notre bonne Mère de Mauléon, une lettre précieusement conservée, dans laquelle il exprimait le bonheur qu'il éprouvait à la pensée de voir s'établir dans sa paroisse, un petit essaim de Dominicaines du Grand ordre. Il nous témoignait dans cette lettre une bienveillance dont nous avons été profondément touchées et qui, du reste, ne fait que grandir depuis notre arrivée à Arles. Ainsi avons-nous été bien heureuses, lorsque, tout dernièrement M<sup>gr</sup> Forcade désigna Monsieur l'archiprêtre pour notre supérieur et son délégué auprès de nous » (Annales d'Arles, p. 41).

<sup>87</sup> Pourquoi avoir invité le P. Potton ? « Nous eûmes la grande consolation de voir cette première cérémonie présidée par notre bon et vrai P. Marie-Ambroise Potton, provincial de la province d'Occitanie. Dieu seul sait au juste tout ce que notre Ordre et tout particulièrement notre maison de Mauléon doivent à ce bon Père. C'est lui qui, dans l'espace de quatorze ans a refondu et édité deux fois le livre précieux et béni de nos saintes constitutions, en y ajoutant des commentaires qui donnent à cet ouvrage une clarté et une précision inappréciables. C'est avec lui que notre vénérée M. Agnès [Romeline Lassale] conçut, rédigea et mit au jour en 1866 le coutumier de notre couvent de Mauléon. Enfin c'est ce bon Père qui fit paraître en 1871 le cérémonial à l'usage des sœurs de notre second Ordre, livre extrêmement précieux et d'une utilité immense, dont notre Ordre sentait le besoin depuis des siècles, mais qui n'avait jamais paru jusque là. C'est de concert avec notre sainte M. Agnès que ce cérémonial fut rédigé, c'est à elle que s'adressa le Révérend Père Marie-Ambroise dans toutes les difficultés que pouvait lui présenter la pratique de nos saintes observances et de nos cérémonies dans un couvent de femmes ; car notre bonne Mère avait recherché avec un zèle admirable et réuni avec beaucoup de peine les débris épars de notre bel édifice dominicain et en avait reconstitué, dans sa fondation de Mauléon, un tout, digne des premiers monastères de notre second Ordre. Ainsi, en envoyant à Mauléon le premier exemplaire de ce cher et désiré cérémonial, le Révérend Père Marie-Ambroise écrivait-il : "S'il y a, sous la calotte du ciel, un couvent où ce livre doive être pratiqué jusqu'à un *iota*, c'est assurément le vôtre..." Nous devons encore au P. Marie-Ambroise le *Libellus* [*Libellus ad usum sacerdotis qui Capellani aut Confessarii munere fungitur apud Sorores secundi Ordinis Sancti Dominici*] à l'usage des prêtres qui desservent nos chapelles et le petit cérémonial de prise d'habit et de profession » (Annales du couvent d'Arles, p. 72-73). Le *Libellus* contient « les diverses bénédictions de l'Ordre, et toutes les rubriques à observer et les prières à réciter pour les vêtements et professions, les sépultures et l'administration des sacrements » (I. BODY, *Vie du R.-P.M.-Ambroise Potton, ...* p. 177).

On voit par là, combien nous devrions être heureuses d'avoir notre bon Père pour présider cette première cérémonie ; et si sa présence fut une consolation pour nous toutes, elle le fut tout spécialement pour la M. Catherine [Marie Jardel] dont la vocation, si extraordinaire, avait été dirigée par lui en 1862 et 1865 » (Annales du couvent d'Arles, p. 72-73).

je mange chez lui, serait toute une histoire. Au contraire, je n'ai aucune difficulté pour 4 h ½, ou un peu avant ou après, comme vous voudrez<sup>88</sup>. Je pense partir le 3, pour ne pas donner d'ombrage<sup>89</sup>. Si donc quelques sœurs ont des questions à me faire, qu'elles les catégorisent bien, afin de les résoudre plus facilement et plus vite.

Ayez la bonté de me dire quelle postulante<sup>90</sup> je dois vêtir. Est-elle jeune, vieille<sup>91</sup>, de famille pauvre, ou riche ? Ses parents seront-ils présents ? Combien de personnes séculières peuvent tenir dans votre chapelle provisoire ? Et quel genre de personnes viendra ? Tout cela est bon à savoir d'avance, pour me fixer sur la nature du sermon<sup>92</sup> qu'il faudra faire. Vous avez bien agi en laissant l'examen au supérieur<sup>93</sup>. Quant à la cérémonie, si rien ne s'y oppose, je la ferai, je pense, tout entière, plus le sermon, tout en laissant et donnant à Monsieur l'archiprêtre la place d'honneur, comme il est juste.

L'uniformisation pour l'*Ordo* et pour le missel a été permise à tout prêtre par un rescrit authentique, que vous avez, en latin, page 8 du cérémonial<sup>94</sup>. Je pense que vous pourriez fort bien le copier à la main, et l'afficher dans la sacristie intérieure, comme je l'ai vu faire dans plusieurs couvents, notamment à Mauléon. Quelques-uns ayant encore des scrupules, à Louvain, et prétendant que ce rescrit ne pouvait pas être appliqué aux églises des sœurs, surtout à vœux simples, et du Tiers-Ordre, la M. Saint-Dominique<sup>95</sup> a obtenu, je crois bien, un autre

<sup>88</sup> La vestition eut lieu à 5 heures (Annales du couvent d'Arles, p. 73).

<sup>89</sup> Probablement à l'évêque : « Je ne voudrais pas me rencontrer à Arles avec Monseigneur » (Lettre 23, du 14 septembre 1880).

<sup>90</sup> La postulante, Irène Raffit, était venue de Mauléon avec les sœurs. Elle avait été d'un grand secours pendant le voyage « surtout par rapport à notre chère M. Catherine que l'on devait transporter sur un fauteuil à chaque gare où nous descendions. Notre postulante (personne d'une trentaine d'années) avait soin d'aller parler à chaque chef de gare pour obtenir le secours de deux employés afin de porter notre malade, ce qui lui était accordé avec beaucoup de bienveillance (Annales du couvent d'Arles, p. 29).

<sup>91</sup> Irène Raffit est née à Lodève, le 30 janvier 1848 (Livre des vestitions et professions des sœurs dominicaines du Très Saint Rosaire de Notre-Dame de Grâce).

<sup>92</sup> Le P. Potton prêcha sur « le but de la vie des dominicaines du second Ordre » (Annales du couvent d'Arles, p. 74).

<sup>93</sup> L'archiprêtre d'Arles, supérieur de la communauté, devait faire passer un examen à la postulante :

« Même lorsque les sœurs sont sous le gouvernement de l'Ordre, il faut de plus avertir l'évêque, qui, par lui-même ou par un délégué, examinera la volonté de la postulante, afin de reconnaître si elle agit par contrainte ou par séduction, et si elle comprend bien la portée de sa démarche (*Conc. Trid. Sess. XXV, C. XVII*). L'examen ne doit porter que sur les points que nous venons d'indiquer d'après le Concile de Trente, et il doit se faire à la grille du parloir, sans que l'examineur entre dans la clôture et que la postulante en sorte (*S. Pius Bouix, I, p. 654*) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 184).

<sup>94</sup> « On suspend d'habitude, contre le mur de la sacristie, un tableau qui indique les bénédictions et les expositions du Très Saint Sacrement accordées par l'évêque diocésain. Il sera aussi très bon d'y mettre un autre tableau, où sera transcrit le privilège, qui a été concédé à notre Ordre, le 28 février 1856, et qui permet à tous les prêtres, dans nos églises, de se conformer à notre calendrier et de se servir de notre missel. »

En note : « Voici ce privilège : — *Ordinis Praedicatorum. — Cum in multis Ecclesiis Ordinis Praedicatorum sacro sanctum Missae Sacrificium celebrent Sacerdotes saeculares, vel regulares etiam aliorum Ordinum, saepe saepius conformare se nequeunt Calendaria Ordinis Praedicatorum, praesertim quando in Calendario ipso occurrunt festa Beatorum. Cui quidem incommodo pro viribus occurrere desiderans R<sup>m</sup>us P. Vincentius Jandel Magister Generalis Ord. Praed., SS.D.N. Pio P. IX supplicia vota porrexit, ut privilegium jam concessum aliquibus Ecclesiis Ordinis sui, vi cuius Sacerdotes vel saeculares vel aliorum Ordinum in iis celebrantes possunt se conformare Calendario et Missali Ord. Praed. Etiam in festis Beatorum, extendere dignaretur ad omnes Ecclesias Ord. Praed. Sanctitas Sua, referente me subscripto S. Rituum Cong. Secretario, benigne annuit juxta preces ; dummodo tamen iidem Sacerdotes, quoad extrinsecas caeremonias, eas servant quae Cleri saecularis sunt propriae. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Die Februarii 1856. C. Episcopus Albanen. Card. Patrizi, S.R.C. Praef. H. Capalti, s.R.C. Secret. (M.-A. POTTON, *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, Henri Oudin, Imprimeur-Libraire, 1874, p. 8-9).*

<sup>95</sup> M. Saint-Dominique de la Croix [Marie-Amélie Gand] (1819-1907), fondatrice de la congrégation d'Étrépany, que l'on appelait communément M. Saint-Dominique (Voir Th. MAINAGE, *La Révérende Mère Saint Dominique de la Croix, fondatrice et prieure générale des Dominicaines de la Congrégation de Sainte Catherine de Sienna*, 2 tomes, Téqui, Paris, 1929 ).

rescrit, de Rome, qui décide explicitement en faveur des sœurs, et du Tiers-Ordre<sup>96</sup>. L'uniformisation devient de précepte, quand la couleur de l'*Ordo* séculier ne concorde pas avec la nôtre, et qu'il y a des deux côtés, une fête qui n'admet pas les messes votives ; car, dans une église publique, un jour de fête double, il n'est pas permis d'employer successivement deux couleurs différentes. La permission devient encore un précepte, quand le prêtre célèbre une messe chantée ; car il serait ridicule de voir les sœurs (qui ne peuvent pas changer leur *Ordo*) chanter un *Introït* de martyr, tandis que le prêtre chanterait l'oraison et lirait l'Évangile d'une vierge.

Le P. Joachim [Joseph Berthier, profession le 13 février 1876, assigné à Carpentras en 1879] a écrit à la postulante tourière<sup>97</sup>, qui lui a répondu en demandant huit jours de réflexion. Dès que sa lettre arrivera (dans deux ou trois jours probablement) vous serez averties de sa

<sup>96</sup> Indult pour le calendrier et le missel dominicains 18 mars 1876 (Archives d'Étrépagny) :

« Reverendissimus Pater Fr. Raymundus Bianchi, procurator Generalis Ordinis Praedicatorum ut pluribus petitionibus satisficiat, omnes haesitationes tallat et uniformitatem quod fieri potest, in sacris ritibus promoveat a sanctissimo Domino nostro Pro Papa IX humiliter postulavit ut privilegium jam consent die 28 februarii 1856 omnibus Ecclesiis sui Ordinis vi cujus sacerdotes vel saeculari vel regulares in iis celebrantes possunt se conformare calendario et missale Ordinis Praedicatorum, etiam in festis Beatarum, extendatur etiam ad omnes Ecclesiis congregationum votarum simplicium Tertii Ordinis Sancti Dominici, ubicumque canonice fundata existant — Sanctitas porro sua referente Substituto Secretariae Sacrorum Rituum congregationis, his votis clementer deferens precibus annuere dignita est cum clausula in memorato indulto dici 28 februarii anni 1856 approbata, contrariis non obstantibus quibuscumque.

Dici 18 martii 1876

Cardinal Episcopus Ostiei et Velitum  
Cardinal Patrizi S.R.C. praefectus  
Pro R.P. Domino Placido Rolli Secretaria  
Josephus Ciccoloni Substitutus. »

« Le R<sup>me</sup> Père F. Raymond Bianchi, Procureur Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, afin de satisfaire à plusieurs demandes pour faire disparaître toute hésitation et pour établir autant que possible l'uniformité des rites, a humblement sollicité de Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, que le privilège déjà concédé le 28 février 1856, et en vertu duquel dans toutes les églises de son ordre, tous les prêtres, soit séculiers, soit réguliers y célébrant, puissent se conformer au calendrier et au missel de l'Ordre des Frères Prêcheurs, même pour les fêtes des Bienheureux, que ce privilège soit étendu également à toutes les églises des congrégations à vœux simples du Tiers-Ordre de Saint Dominique, partout où elles sont canoniquement érigées. Or Sa Sainteté, ayant la bonté de prendre cette demande en considération, a daigné, après en avoir référé avec le vice secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, accéder à cette prière, avec la clause approuvée dans l'indult du 28 février 1856, ci-dessus rappelée.

Nonobstant toutes autres clauses contraires  
18 mars 1876

Cardinal évêque d'Ostie et de Vélie.  
Cardinal Patrizi préfet de la Sacrée Congrégation des Rites  
Pour le R.P.D. Placido Rolli, Secrétaire  
Josephus Ciccolini Substitutus. »

<sup>97</sup> La première tourière pour laquelle le conseil d'Arles ait voté est M<sup>elle</sup> Françoise Deymier de Boulbout :

« L'an du Seigneur 1879, le 1<sup>er</sup> du mois de mai, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil l'admission de M<sup>elle</sup> Françoise Deymier de Boulbout, en qualité de tourière, comme essai de la vie religieuse, pour être admise plus tard parmi les sœurs si on reconnaît en elle les marques de la vocation religieuse. » Elle était peut-être déjà présente pour un temps d'essai en février.

« On donne le nom de *tourières* à celles qui, sans faire proprement partie du monastère, habitent dans un lieu contigu, font le service du tour à l'extérieur, prennent soin de l'église, répondent aux personnes du dehors, s'occupent des commissions du monastère, et portent ordinairement un habit d'apparence religieuse. [...] On peut très légitimement conserver l'institution des tourières, dans les circonstances où se trouve actuellement la France, et chaque prieure est libre d'organiser à son gré ce qui les concerne, en se conformant toutefois à la direction des supérieurs.

Il paraît convenable, en général, de mettre les tourières, comme les converses, sous les ordres de la procureuse, pour ce qui concerne le matériel, et sous la direction de la maîtresse des converses pour le spirituel. Les tourières auront alors le moins de rapports qu'il sera possible avec toutes les autres sœurs.

réponse. Je ne sais si le P. R.<sup>98</sup> vous a dit qu'elle avait de l'argent, qu'elle laisserait après sa mort (si elle meurt tourière) à la maison où elle aurait accompli ces fonctions. Voyez donc ce que vous voulez faire.

Veuillez prier pour moi, qui vous bénis en Jésus Marie.

(4)

[1879], 7 février. Carpentras.

Marie-Catherine<sup>99</sup>

Ma fille,

J'ai fait à votre Révérende Mère prieure quelques petites communications dont j'espère qu'elle vous fera part, en votre haute et importante qualité de sous-prieure<sup>100</sup>. Quant à ce qui vous concerne personnellement, je n'ai qu'une chose à dire. Elle n'est pas fondée sur des faits que j'aie vus, ni sur des rapports que vos inférieures m'aient adressés. Cependant, j'ai peur que

---

Il est certain qu'elles ne doivent jamais entrer dans la clôture [...]. Il faut tâcher qu'il y ait au moins deux tourières, et tout disposer pour qu'elles se séparent le moins possible, afin de se garder ainsi mutuellement. [...] » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 225-226).

<sup>98</sup> P. Raymond [Génier] probablement. Il était assigné au couvent de Carpentras de 1863 à 1880 et c'est de ce couvent de Carpentras que le P. Potton écrit cette lettre. Le P. Génier connaissait bien les sœurs d'Arles :

« 14 août [1883]. Par une suite de circonstances qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, le Révérend Père Raymond Génier s'était offert, peu avant l'expulsion des religieux français aux supérieurs majeurs de l'Ordre pour porter secours à nos Pères de Saint-Pétersbourg, trop âgés pour suffire aux besoins spirituels de la colonie française, formant une paroisse dont l'un d'entre eux était le curé.

Ayant accepté, le Révérend Père Raymond partit dans le courant de l'année 1880 et fut reçu comme l'envoyé de Dieu par cette population qui était affamée du pain de la vérité, disait-on. — Tout naturellement, en qualité de Français, il fut désigné pour desservir cette paroisse. Quelques articles qu'il fit publier dans *L'Année Dominicaine* démontrèrent qu'il faisait marcher de pair les intérêts de l'Ordre et ceux des âmes qui lui étaient confiées.

Dans le courant de cette année-ci, il est revenu en France. Après avoir un peu voyagé, il est venu passer quelques jours auprès de nous, durant la première quinzaine d'août. Il nous a fait entrevoir quelques-unes de ses souffrances morales ; elles étaient vraiment bien grandes. Ces trois années passées entre des catholiques frivoles et des schismatiques entêtés, sous un gouvernement ombrageux et cruel qui lui défendait, sous peine de l'exil en Sibérie, de correspondre avec les supérieurs majeurs de l'Ordre, le contact journalier avec des religieux vieillissants dans l'habitude privée, ces trois années, dis-je, avaient pesé mortellement sur son âme, et il s'était trouvé trop seul au milieu de toutes ces âmes superficielles qu'entraînaient l'amour du plaisir.

C'était pour échapper à cet isolement et en même temps pour communiquer ses perplexités au R<sup>me</sup> Père Bianchi qui remplaçait à Rome le Maître Général, provisoirement absent, qu'il avait quitté la Russie. L'appel qu'il fit à ses frères en religion pour obtenir que l'un d'eux l'accompagnât à son retour en Russie ne fut pas entendu. À bout de courage, il demanda et obtint de rester en France.

Son séjour auprès de nous n'a duré que huit jours, les derniers peut-être qu'il aura à donner à une communauté qui lui doit son installation à Arles, puisque c'est à ses conseils que notre fondatrice a acquiescé, lorsqu'elle est venue demander des sœurs à nos Mères de Mauléon pour sa fondation.

C'est en souvenir de la part que ce Père a eue à notre établissement que nous avons tracé ces quelques lignes afin de perpétuer le sentiment de notre reconnaissance et le recommander aux prières des sœurs qui viendront après nous.

Que Dieu ait égard au bien qu'il a fait et qu'en retour sa divine bonté lui pardonne d'avoir cédé au découragement, en quittant notre saint Ordre, pour entrer dans le clergé séculier ! » (Annales du couvent d'Arles).

<sup>99</sup> Cette lettre devait être dans une enveloppe contenant une lettre à l'adresse de la prieure. D'où la mention de « Marie-Catherine » rajoutée par le P. Potton.

<sup>100</sup> M. Marie-Catherine a été sous-prieure à Arles de novembre 1878 à novembre 1879.

peut-être, vous n'imitiez saint Bernard<sup>101</sup> et saint Louis Bertrand<sup>102</sup> dans leurs premières communautés, et que vous ne soyez un peu sévère avec vos novices<sup>103</sup> et vos sœurs. C'est souvent le défaut de ceux et de celles qui commencent<sup>20 bis</sup>. Cette appréhension ne repose, il est vrai, sur rien de solide et de net. Néanmoins, je vous soumets ma pensée, simplement, vous laissant juge si elle est vraie ou fausse, et craignant d'ailleurs de vous avoir poussée, peut-être, de ce côté, par quelques paroles que je vous ai dites, touchant le passé<sup>104</sup>.

Je suis bien persuadé que vous conservez toujours filiale reconnaissance envers moi qui ne mérite que l'oubli. C'est un bon signe, d'avoir gratitude pour les moindres services ; et je crois qu'ainsi faisait la Très Sainte Vierge, dont je vous souhaite la parfaite ressemblance<sup>105</sup>.

Veillez continuer à prier pour moi, qui vous bénis paternellement en Jésus Marie.

---

<sup>101</sup> Cf. Monsieur l'abbé DIDON, « Première vie de saint Bernard », chap. VII, § 36, dans *Œuvres Complètes de saint Bernard*, t. 8, Éd. Vivès, 1867, p. 29-30.

<sup>102</sup> Saint Louis Bertrand « aimait à répéter qu'un parfait religieux doit parvenir "à se mépriser soi-même, sans mépriser personne, à mépriser le monde, à mépriser le mépris lui-même". Dans les instructions que saint Louis Bertrand adressait à ses novices et dont nous percevons l'écho chez ses biographes, nous retrouvons l'esprit de l'ascétisme traditionnel, porté par l'austère et vivifiant souffle de la Thébaïde et transmis de génération en génération par les grands maîtres de la vie monastique » (J. MOREAU, « Le Maître des novices », dans *Saint Louis Bertrand*, coll. « Grandes âmes dominicaines », Couvent dominicain : Lyon, 104, rue Bugeaud, p. 17 ; voir Saint Louis Bertrand au 10 octobre, *Année Dominicaine*, Octobre, Lyon, 1902, p. 326-328).

<sup>103</sup> C'était déjà ce qui était reproché à sœur Marie-Catherine quand elle était sous-maîtresse à Mauléon : voir Introduction, note 17.

<sup>20 bis</sup> Peut-être faut-il lire à cette lumière la lettre d'un ancien novice du P. Potton, le P. Génier [voir note 1879/15], écrite après la mort du P. Marie-Ambroise :

« Ce que vous me dites du pauvre Père Potton est bien triste. Il est toujours facile de pronostiquer *post eventum*. Je n'en ferai donc rien : mais pour moi qui l'ai observé de très près, cette terminaison, quelque effroyable qu'elle soit, ne me surprend guère.

Il y avait dans la mystique du P. Potton quelque chose de brutal et de grossier, que n'explique pas le seul désir de se mortifier et de s'humilier. L'homme qui, sous le prétexte de me faire avancer dans la perfection, me lançait un énorme crachat sur la figure, me liait, me traînait sur le sol ; celui qui au réfectoire mangeait comme une brute, et qui en général paraissait lutter contre des instincts bas, pouvait bien devenir du nom et de fait un copronyme.

Je lui suis reconnaissant du bien qu'il a pu me faire : mais ma reconnaissance serait tout autre si, au lieu de borner son éducation morale à des pratiques extérieures qui n'ont qu'une valeur relative, il avait dressé et formé ma volonté et mon caractère, ce qui pour moi était autrement nécessaire.

Enfin, que Dieu ait son âme, et qu'il daigne nous préserver d'une pareille fin. Lui et Ruby ont fini singulièrement » (Témoignage autographe de Raymond Génier : Lettre de R. Génier à X. Faucher, de Jaffa, 8 décembre 1898, archives dominicaines de Paris, fonds Faucher).

<sup>104</sup> Le P. Potton avait été lui-même sévère dans sa jeunesse, comme le montre ses réactions à l'égard de sœur Marie-Catherine :

« [1866], 13 janvier. [Carpentras].

Quant à sœur Catherine, la pauvre fille est toujours bien travaillée. Elle n'était pas du tout comme cela dans sa famille. Au contraire, elle marchait toujours droit avec la pleine possession de ses facultés, et souvent avec une rare prudence, autant du moins que j'en pouvais juger de loin. Maintenant, elle voyage à tâtons, sans trop savoir où elle en est, et au risque de mettre à chaque instant le pied dans quelque trou. Il me semble qu'il ne faudrait pas la juger sur la période où elle se trouve, et où son âme acquiert sans doute de nouveaux dons qui paraîtront plus tard. Ce que je lui écris ne représente pas ce que je pense d'elle, et contrarie peut-être plutôt les instincts de la grâce. Mais il me semble que, dans cette affaire difficile et délicate, la prudence et la réserve doivent être de notre côté et il faut lui conseiller toujours les voies communes. Et ce sera le plus avantageux pour elle. Quand elle viendra vous voir une fois, sans être malade, administrez-lui une bonne correction, sans lui demander si elle y est disposée, dans le genre de celles que jadis vous receviez de la charité de votre sœur. Vous verrez comment elle prendra cela. Si c'est l'Esprit de Dieu qui la conduit dans tout ce qu'elle m'écrit, elle y fera, je crois, à peine attention et réflexion. Pour une fois, nous ne courons pas grand risque. Je laisse toutefois la chose à votre appréciation puisque vous la voyez de plus près que moi » (PAM).

« [1867], 21 mai. [Carpentras].

Sœur Marie-Catherine, je vous dis qu'elle vous fait toujours des ennuis. J'ai beau penser que je suis très faillible, je ne puis croire que je me sois trompé dans les premiers jugements, très favorables, comme

(5)

[1879], 21 février. Carpentras.

Ma fille,

Je ne sais comment il se fait que Monsieur l'archiprêtre m'ait si mal compris. Je lui ai dit, au contraire, que, en célébrant la messe de la communauté, le prêtre doit prendre, non seulement la couleur, mais encore l'*Ordo* et le missel dominicain. J'ai seulement ajouté que ce petit missel, plein de renvois et trop fin, était fort incommode. Mais ce n'était pas pour affaiblir, ou nier, la règle que je lui avais manifestée.

Quant à ce qu'il demande, avez-vous bien compris sa pensée ? Ou lui-même s'est-il bien compris ? Je ne vois pas du tout comment il serait possible d'ajouter à un missel romain les seules oraisons de nos saints. Ces oraisons sont éparées, dans le bréviaire et le missel, au milieu de beaucoup d'autres choses. Comment faire relier le tout avec le missel romain ? Ce serait deux missels dans un. ~~Et comment isoler ces oraisons ?~~<sup>106</sup> Ce qui serait plus pratique, ce serait de mettre sur l'autel, avec le missel romain, notre diurnal ou notre collectaire. Et alors, le prêtre prendrait, chez nous, la première des trois oraisons de chaque saint marquées dans le missel, et conforme à celle du diurnal. Mais plutôt que de faire cet amalgame bizarre, il serait préférable de prendre tout dans le missel romain.

Dans le *Libellus*<sup>107</sup> qui accompagne le cérémonial des sœurs, toute cette matière est traitée à fond et en détail, notamment page 1 et 4, et puisque le *Libellus* renvoie au décret authentique<sup>108</sup> cité dans le cérémonial, et que d'ailleurs le tout est approuvé par le chef de

---

vous savez, que j'ai portés sur elle. Je croirais plutôt que Notre-Seigneur veut l'humilier jusqu'au fond, dans des desseins de miséricorde, et qu'à cause de cela, il la fait passer par des éclipses qui se succèdent et diminuent aux yeux des autres et aux siens, l'opinion de sa capacité et de sa vertu d'une manière très considérable, sans que pourtant elle soit vraiment coupable d'une manière importante. Mais il est essentiel de ne pas lui laisser apercevoir cette pensée ; car alors, ce serait aller contre les desseins de Dieu qui veut la tenir basse et avilie pour un temps. Telle a été la conduite de Jésus sur beaucoup de saintes âmes. Nous verrons plus tard si je me suis trompé dans cette idée. Vous êtes beaucoup mieux à même que moi d'apprécier *de visu* ce qu'elle vaut. Examinez bien d'ici la visite, s'il ne serait pas à propos de remettre sœur Catherine simple novice. [Elle avait été dispensée du temps à passer au noviciat après la profession, pour être sous-maîtresse]. Ce serait une humiliation notable, plus que toutes les pénitences imaginables. Dans le même but, je me propose, si je ne vois rien de nouveau, de la dispenser alors de son vœu de perfection. Et tout cela ne sera du reste que légitime, car pour un tel vœu et une telle charge, il faut, non pas une vertu qui se fait (peut-être), mais une vertu qui est faite. Considérez cela soigneusement. Nous en reparlerons à la visite qui est déjà assez voisine. Je pense, sauf changement, partir juste après l'Assomption » (PAM).

<sup>105</sup> La note mariale de la spiritualité du P. Potton est très forte.

<sup>106</sup> Texte barré dans la lettre.

<sup>107</sup> M.-A. POTTON, *Libellus ad usum sacerdotis qui capellani ant confessarii munere fungitur apud sorores secundi Ordinis S. Dominici redactus in conformitate eum Caeremoniali quod anno 1871 ad usum carundem sororum in gallica lingua editum est*, Poitiers, Oudin, 1871.

<sup>108</sup> Lettre du chapelain du monastère de Mauléon, très certainement adressée à sœur Marie-Catherine, puisqu'à la fin de la lettre, il demande de présenter son profond respect à la Très Révérende Mère prieure :

« Mauléon, 19 septembre 1879.

Ma Très Révérende Mère,

Je saisis le premier moment libre pour répondre à votre lettre du 14 courant. Vous me demandez sur quelle autorité je m'appuie pour me servir du missel dominicain et dire la messe conformément à l'office que vous récitez.

Jusqu'au 28 février 1856, voici ce que portaient le Droit Canon : le chapelain, ainsi que le confesseur et tout prêtre qui disait la messe dans un couvent dont les religieuses récitent l'office en chœur, doivent dire ou chanter cette messe conformément à l'office des religieuses, avec les ornements de la couleur de cette messe (cf. Congrégation des rites, 11 juin 1701).

De plus ils doivent faire toutes les commémoraisons auxquelles oblige l'office du monastère ; mais ils doivent se servir du missel romain. Quant aux messes propres accordées aux religieuses, les aumôniers, s'ils n'ont un indult spécial, ne peuvent les réciter, quand même elles se trouveraient à la

l'Ordre, pourquoi tant de difficultés ? Est-ce de crainte de se tromper ? Mais on peut se tromper d'un côté comme de l'autre, et l'erreur est également périlleuse, en se conformant quand on ne le doit pas, et en ne se conformant pas quand on le doit. Et certes, un cérémonial rédigé par des personnes compétentes, examiné par d'autres personnes pareilles, approuvé par le Général [P. Jandel], étayé de décrets authentiques, présente plus de garanties que l'opinion d'un simple prêtre, qui n'a jamais étudié la question, et qui ne peut appuyer ses difficultés sur rien de solide.

Enfin, vous ferez comme vous voudrez, et comme vous pourrez. Vous n'êtes pas obligées, certes, de faire prévaloir votre sentiment par la force. Mais si vous donniez à chacun de vos aumôniers transitoires un exemplaire du *Libellus*, pour qu'il pût y apprendre ce qui le concerne, ce serait, je crois, opportun, et peut-être efficace. Comme c'est écrit en latin ! et imprimé ! peut-être ce serait mieux écouté que vos représentations, nécessairement timides et réservées. Vous savez, je pense, assez de latin<sup>109</sup>, pour comprendre ce que dit le *Libellus*, non comme facultatif, mais comme obligatoire. — Cela dit, *taces* et *tacebo*. Vous feriez fort bien d'avoir un missel romain, quand même il devrait servir seulement pour ceux qui, ne disant pas la messe conventuelle des sœurs, peuvent garder ce missel auquel ils sont accoutumés, tandis qu'ils se perdraient dans le nôtre, agencé différemment. Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(6)

---

fin de ce missel parmi les messes accordées à certains lieux.

En 1856, le R<sup>me</sup> Père Jandel, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, obtint du souverain Pontife Pie IX, un indult général pour toutes les églises de l'Ordre, autorisant tout prêtre séculier, ou régulier d'un autre Ordre, à se servir du missel dominicain et à dire la messe conformément à l'office du couvent où l'on célèbre la messe : mais avec la condition de ne pas suivre en tout les cérémonies extérieures du rite dominicain, mais celles du rite romain avec les prières correspondantes : par exemple ; 1° Depuis l'*Introibo* jusqu'à l'*Introit*. 2° Depuis l'offertoire jusqu'à la secrète ; 3° Depuis l'*Agnus Dei* jusqu'à la postcommunion ; 4° La bénédiction avant le dernier évangile.

Voici le texte de l'indult que je vous transmets, de l'imprimé que j'ai en main affiché dans ma sacristie [suit le texte latin puis la traduction française].

«Lorsque les prêtres séculiers, ou réguliers des autres Ordres, disent la sainte messe dans plusieurs églises de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ils ne peuvent bien souvent se conformer au calendrier de notre Ordre, surtout s'il s'y rencontre des fêtes de nos bienheureux. Le R<sup>me</sup> Père Vincent Jandel, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, désirant, autant qu'il dépendait de lui, remédier à cet inconvénient, présenta une supplique au souverain Pontife Pie IX, pour le prier de daigner étendre à toutes les églises de l'Ordre le privilège, déjà accordé à quelques églises de l'Ordre, qui autoriserait les prêtres, soit séculiers, soit réguliers des autres Ordres, disant leur messe dans ces églises, à se conformer au calendrier et au missel de l'Ordre des Frères Prêcheurs, même pour la fête des bienheureux. Sa Sainteté, sur le rapport fait par moi soussigné secrétaire de la Sainte Congrégation des rites, a daigné tout accorder suivant la supplique ; avec la restriction cependant que ces prêtres suivraient pour les cérémonies extérieures celles du clergé séculier. Nonobstant tout décret contraire. 28 février 1856. [...] »

Voilà sur quelle autorité j'ai formé ma conscience pour me servir du missel dominicain et me conformer pour la messe à l'office du couvent.

D'ailleurs les Très Révérends Pères dominicains m'ont assuré qu'il faut ainsi comprendre cet indult ; et quand M<sup>gr</sup> Lacroix [François Lacroix, évêque de Bayonne], d'heureuse mémoire, l'a examiné, il ne m'a pas fait la moindre objection, et il s'est conformé au rite dominicain, quand il a célébré dans notre chapelle. »

Voilà sur quelle autorité j'ai formé ma conscience pour me servir du missel dominicain et me conformer pour la messe à l'office du couvent.

D'ailleurs les Très Révérends Pères dominicains m'ont assuré qu'il faut ainsi comprendre cet indult ; et quand M<sup>gr</sup> Lacroix [François Lacroix, évêque de Bayonne], d'heureuse mémoire, l'a examiné, il ne m'a pas fait la moindre objection, et il s'est conformé au rite dominicain, quand il a célébré dans notre chapelle. »

<sup>109</sup> Le P. Potton avait donné des leçons de latin à sœur Marie-Catherine quand elle était novice (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton ...*, p. 367).

1879, 28 avril. Angers.

Ma fille,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 19. Elle m'a bien intéressé ; mais une avalanche d'affaires m'a empêché d'y répondre plus tôt.

Cependant, ma réponse sera courte. Comme Monseigneur<sup>110</sup>, je n'ai qu'à dire : Oui pour tout. Vous raisonnez juste et parlez très convenablement. M. [le nom a été raturé par le P. Potton] (j'allais manquer à la charité !) disait que, dans toute tête de femme, il y avait ordinairement « une case vide<sup>111</sup> ». Mais votre lettre n'en montre pas. *Deo gratias et Mariae*.

Il y a cependant un point où vous allez peut-être un peu loin dans l'obéissance<sup>112</sup>. Vous avez dit à Monseigneur que vous vous en rapporteriez, les yeux fermés, à sa décision pour Notre-Dame de Grâce<sup>113</sup>. Il me semble que cela est un peu fort, Monseigneur étant, comme il est clair, très porté pour ce projet<sup>114</sup>, qui me semble plus que très difficile, onéreux, etc. Si la

<sup>110</sup> M<sup>gr</sup> Forcade, archevêque d'Aix, est mort en septembre 1885 en visitant des malades atteints par le choléra. Quarante ans plus tôt il a été enfermé dans une prison du Japon et faillit mourir martyr. Il fut ensuite évêque de Basse-Terre, de Nevers et d'Aix. Pendant dix ans il a étudié au jour le jour dans le couvent de Saint-Gildas, à Nevers, les réactions de Bernadette. Il a mis ses impressions par écrit (Voir *Journal de Lourdes*, n° 25 et 33, 20 juin et 19 septembre 1885).

<sup>111</sup> Cette réflexion se fondait sur son expérience, spécialement auprès des sœurs de Mauléon : « [1867], 21 février. Couvent du Très Saint Rosaire. [...] La prudence, je le crois, sera toujours assez rare chez les personnes de votre sexe, et je ne suis pas du tout surpris de ce que vous me dites : que vous ne pouvez vraiment pas compter beaucoup sur les officières, malgré leur bonne volonté. Il est vrai qu'elles se formeront un peu plus avec le temps ; mais en général, je crois volontiers que cette amélioration laissera toujours bien à désirer. La raison en est que la prudence est une vertu intellectuelle et c'est du côté de la tête que se trouve le côté faible des personnes de votre sexe. Demandez-leur de l'humilité, de la générosité, de la pauvreté, de l'obéissance même : elles en auront facilement. Mais de la prudence : c'est beaucoup plus rare et plus difficile. C'est pour cela que j'étais si charmé de la conduite de Marie Jardel, parce que, dans une situation très difficile, elle savait allier, à ce que je croyais voir, une indomptable fermeté que rien n'ébranlait, à une rare possession d'elle-même et à une singulière circonspection dans toute ses démarches : toujours disposée à suivre mes conseils, et cependant ne les appliquant qu'avec la mesure que demandaient les circonstances. J'espère que celle-là du moins, avec le temps dont on ne peut se passer, pourra vous rendre de véritables services et vous aider beaucoup, si la sainte Vierge lui donne quelque peu de santé. Une bonne santé est une grande grâce, pour une sœur capable d'être utile ; vous le voyez par vous-même et le touchez du doigt. Mais un esprit droit et prudent peut toujours rendre de grands services, même avec une santé fragile, pourvu qu'elle ne soit pas ébranlée » (PAM).

<sup>112</sup> Le P. Potton reviendra souvent dans ses lettres sur ce point : ne pas se dessaisir de la responsabilité qui est la sienne. Ici, c'est la communauté qui doit prendre la responsabilité du lieu choisi pour son couvent.

<sup>113</sup> « Notre-Dame de Grâce est un sanctuaire construit un peu en dehors de la ville d'Arles par saint Trophime, disciple de saint Paul et premier évêque d'Arles. Il l'éleva en l'honneur de la Très Sainte Vierge et encore de son vivant. On croit que c'est le premier sanctuaire où Marie ait été honorée dans tout l'univers. Cette chapelle devint bientôt extrêmement célèbre, des miracles éclatants s'y opérèrent en grand nombre, et le Pape saint Zosime écrivait à l'évêque qui gouvernait à cette époque le diocèse d'Arles : «Le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce est comme la source mère qui arrose les Gaules et toutes les grâces qui se répandent dans cette contrée sortent de cette source bénie ! » » (Annales du couvent d'Arles, p. 7-8).

L'ancienne nécropole romaine des Alyscamps (Champs-Élysées), est placée sur la voie aurélienne. Le martyr saint Genès y avait été enterré et une chapelle avait été bâtie à cet endroit. Ce cimetière a compté de nombreuses chapelles. La plus grande était celle de Saint-Honorat, construite au XII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où le culte de Saint-Trophime remplaça celui de saint Genès. Elle est située à l'emplacement où Saint-Trophime — disait-on — avait élevé une église à la Vierge Marie. La chapelle Notre-Dame de Grâce a été construite entre 1616 et 1618 contre le côté sud de la chapelle Saint-Honorat. Voir J.-Ch. ROUX, *Arles, son histoire, ses monuments, ses musées*, Bloud et Cie Éditeurs, (7 place Saint-Sulpice), Paris, 1914 ; réimpression aux éditions Lafitte, Marseille, 1979, p. 80-81 ; *Congrès archéologique de 1909, Avignon*, p. 236-242.

<sup>114</sup> M<sup>gr</sup> Forcade, évêque d'Aix, avait pensé installer la communauté auprès de Notre-Dame de Grâce, lorsque M<sup>elle</sup> Amé lui avait demandé de faire venir des sœurs de Mauléon à Arles pour une fondation. Il rejoignait ainsi le désir de M<sup>elle</sup> Amé (Annales du couvent d'Arles, p. 12). Lors de la première visite

décision de Monseigneur demeurait la même (ce que j'ai peine à croire), je crois que vous feriez bien de lui demander la permission de voir les lieux dont il s'agit. Vous baseriez votre demande sur les objections, graves et nombreuses, faites par des personnes sérieuses et bienveillantes pour vous. Vous demanderiez la permission pour la prieure, la sous-prieure et une autre sœur, avec voyage et retour en voiture fermée. Je crois que l'équité de Monseigneur le porterait à accorder cette permission, pour une affaire si grave, si vous avez soin de motiver votre demande comme il convient. Vous pourriez donner rendez-vous sur le terrain à un architecte consciencieux et désintéressé (celui de Monseigneur ayant peut-être déjà pris son parti, conformément aux désirs de l'évêque). Avant de partir, vous vous muniriez de tous les renseignements auprès de Monsieur l'archiprêtre et d'autres personnes compétentes. Et tout étant vu et pesé, vous aviseriez. Songez qu'un couvent reste où on le met...

Mais je crois que Monseigneur, mieux informé, reconnaîtra les grands inconvénients de son projet.

Nous allons commencer ici nos bâtisses<sup>115</sup>, *in nomine Mariae* : malgré l'orage politique dont nous sommes menacés<sup>116</sup>. *Sed, si Deus pro nobis, qui contra nos*<sup>117</sup> ?

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(7)

**[1879], 8 juillet. Lyon<sup>118</sup>.**

Ma fille,

Puisque M<sup>lle</sup> Amé est tout à fait décidée à vous donner une bonne somme pour les besoins de votre fondation<sup>119</sup>, le meilleur moyen, et même le seul moyen sûr, qu'elle ait, pour

---

canonique, le 28 mars 1889, il « s'apitoya sur l'exiguïté et l'incommodité de la maison que nous occupons et nous engagea à nous confier à la divine providence afin qu'elle nous vienne en aide et que nous puissions bientôt nous installer dans une habitation plus vaste et plus favorable aux observances de notre saint Ordre » (Annales du couvent d'Arles, p. 77). Les annales ne parlent pas des Alyscamps, mais l'évêque a pu parler de son désir à la prieure seule.

<sup>115</sup> « La première idée de cette fondation à Angers revient à M<sup>gr</sup> Freppel [Voir « Freppel », *Catholicisme*, t. IV, col. 1583-1585]. L'illustre évêque voulait que le couvent des Dominicains fût « comme une annexe de son université [en 1877] » [...]. Dès la fin de mai, le Père provincial loua, à quelques centaines de mètres de l'université, un pied-à-terre où seraient logés les religieux, en attendant que le futur couvent fut bâti » (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 277-278). « Ce fut le 19 avril 1879 que le vote du Conseil provincial autorisa la construction du couvent actuel, et les travaux commencèrent dès le 5 mai [...]. Afin que la maison et ses habitants futurs fussent constamment sous la protection spéciale de la sainte Vierge, le P. Potton voulut placer dans les fondations une médaille du Rosaire » (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 282).

<sup>116</sup> « Ce fut le lundi 13 juin 1880, après les décrets du 29 mars et à la veille des expulsions, que les Pères quittèrent le Chalet et s'installèrent dans le nouveau couvent, resplendissant de blancheur et d'espérance » (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 287).

<sup>117</sup> Rm 8, 31.

<sup>118</sup> Le premier couvent de la province de Lyon a été fondé dans cette ville. Les premiers Pères y sont arrivés en 1856.

<sup>119</sup> « L'an du Seigneur 1879, le 15 du mois de mai, la Très Révérende Mère prieure a soumis au conseil les propositions suivantes faites par M<sup>lle</sup> Antoinette Amé : 1° Les obligations sur le Crédit foncier représentant la somme de 5 000 francs, dont elle nous fait la rente, nous seront remises pour que nous en fassions constatation, et puis lui seront rendues comme un dépôt jusqu'à sa mort, où, seulement alors la communauté en deviendra propriétaire avec noms des Révérendes MM. Marie des Anges [Eulalie Lassale] et Marie-Catherine du Saint-Esprit [Marie Jardel]. 2° Un reçu fait avec noms des mêmes Mères lui sera donné dès ce jour même ; comme si nous avions en mains la somme dite. Après une discussion convenable, le conseil a conclu que c'était une des affaires graves qui ne pouvaient être tranchées que par notre supérieur majeur. En conséquence on a passé au scrutin secret (pour savoir s'il fallait en référer à Monseigneur), les sœurs ont voté à l'unanimité. [...] Après ce dernier vote M<sup>lle</sup> Antoinette Amé a manifesté le désir de faire testament en faveur de la communauté et de prendre

effectuer cette libéralité, c'est de vous mettre, dès maintenant, en possession des titres au porteur qui représentent cette somme.

Un testament serait un très mauvais moyen. Le testament peut se perdre, il peut être dérobé, il peut avoir quelque vice de forme. Même très régulier, il peut être attaqué en justice, par les héritiers, qui gagneront à peu près toujours. Enfin, il donne lieu à des droits énormes au profit du fisc : 12 %, je crois.

Au contraire, les titres au porteur étant une fois entre vos mains (sans aucun reçu, bien entendu), il devient impossible aux héritiers de prouver que vous avez reçu cette somme. M<sup>elle</sup> Amé, vivante, aura fait ce qu'elle a voulu. On ne sait même pas si elle les avait avant de mourir. Et par conséquent, vous restez en paisible possession de ce que la fondatrice voulait vous donner. Cette transmission de la main à la main est d'ailleurs parfaitement légale. Les titres, étant au porteur, ils appartiennent *ipso facto* à celui qui les a entre les mains.

Il y a cependant une précaution à prendre. Elle consiste à copier exactement les numéros que portent les titres, et les indications qui les distinguent des autres titres. S'il arrive que les titres soient brûlés ou volés, avec ces indications, on peut se faire délivrer gratuitement d'autres titres qui remplacent les premiers.

Si au contraire vous donniez un reçu des titres, il est clair que les héritiers pourraient le trouver et alors réclamer le tout ; et il serait fort difficile d'échapper à cette demande.

Voilà, ma fille tout ce que je puis vous dire de plus clair.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus et Marie et présentez mes respects à M<sup>elle</sup> Amé.

(8)

[1879], 8 juillet <sup>120</sup>. Lyon.

Ma fille,

Je suis fort content d'apprendre l'amélioration constante de votre santé. On dit que votre novice s'est offerte à Dieu pour votre guérison, et que, par conséquent, c'est à ses dépens que vous vous fortifiez<sup>121</sup>. Noble générosité, que Jésus saura récompenser, et en ce monde et en l'autre. Il importe peu de se bien porter et même de vivre. Mais il importe beaucoup de pratiquer la vertu et d'être sainte.

La proposition de M<sup>elle</sup> Amé était plus qu'inacceptable. Il faut qu'elle n'ait pas compris ce qu'elle demandait. Si elle était morte première, il est probable, très probable, que la fameuse cassette, malgré son étiquette, n'aurait jamais repris le chemin du couvent. Et en même temps, votre reçu vous rendait passibles d'une réclamation que vous auriez eu grand peine à décliner. Payer de votre argent, au lieu de recevoir, c'était une singulière conclusion de tant de belles promesses. — C'est en commençant et avant de rien faire, qu'il faut prendre ses sûretés, quand c'est possible. Souvent, plus tard, il est trop tard... J'espère cependant que telle ne sera pas pour vous la fin de cette affaire laborieuse. Mais il est bien singulier que M<sup>elle</sup> Amé, maîtresse absolue de ses titres, qui ne sont, je crois, qu'une partie de ses promesses, ne vous les ait pas encore donnés, purement et simplement, sans demander nul reçu.

Vous avez raison de ne vouloir que de bons sujets pour commencer. On peut dire que, pour les œuvres, comme pour les êtres vivants, tout dépend ordinairement du premier germe. Un enfant de bonne constitution peut plus tard devenir malade. Mais, s'il est de mauvaise constitution, c'est presque un miracle qu'il arrive plus tard à bien se porter.

---

quelques autres dispositions qui seraient également à son avantage » (Livre du conseil d'Arles, p. 3-4).  
<sup>120</sup> « 79 » a été rajouté par sœur Marie-Catherine.

<sup>121</sup> « L'an du Seigneur 1879, le 1<sup>er</sup> du mois d'avril, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil d'envoyer avec l'autorisation du supérieur sœur Marie-Aimée [Irène Raffit] chez les Dames réunies de Saint-Just, à Marseille, pour cause de santé » (Livre du conseil du couvent d'Arles, p. 2).

Vous avez raison de dire que les embarras ne me manquent pas, ni au dedans ni au dehors. Je vous remercie de vos prières, qui me sont fort nécessaires. Angers se bâtit. Un peu après Pâques de 1880, nous abandonnerons notre provisoire loué, et prendrons possession de la première aile<sup>122</sup>, mais avec une chapelle provisoire, l'église n'étant encore qu'un projet<sup>123</sup>.

Veillez présenter mes respects à la Révérende Mère prieure, que je bénis avec vous en Jésus Marie.

[P.S.] Quand vous aurez les titres entre les mains, les héritiers pourront bien encore peut-être vous ennuyer. Mais ce sera beaucoup plus difficile. Et vous aurez fait ce qu'il y a de mieux.

Savez-vous que le Saint-Père va bientôt nous choisir un Général<sup>124</sup> ? Priez à cette intention beaucoup.

(9)

[1879], 12 septembre <sup>125</sup>. Carpentras.

Ma fille,

*Benedictus Deus in donis suis*<sup>126</sup> ! Ce que vous m'annoncez indique un progrès évident de votre fondation. Vous tenez la somme que vous attendiez<sup>127</sup>, et avec elle une autre somme qui n'était promise que vaguement. De plus, vous avez une maison plus commode, mieux disposée, mieux placée que l'ancienne : car, sans cela, vous n'auriez pas acheté, certainement. Il y a lieu de bénir Jésus et Marie de ces progrès, qui, je l'espère, en amèneront d'autres avec le temps. Votre couvent est comme la sainte maison de Lorette<sup>128</sup>, qui changea de place plusieurs fois, avant de se fixer où elle est aujourd'hui. Vous en êtes maintenant, en peu de mois, à votre

<sup>122</sup> Cf. I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 283.

<sup>123</sup> « L'église ne put être construite à cette époque ; les fondements étaient creusés, lorsque survinrent les décrets et les expulsions de 1880 » (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 283).

<sup>124</sup> « La nomination du Maître Général de l'Ordre qui devait succéder au P. Jandel, restait en suspens depuis 1872, et les conditions ne devenaient pas plus favorables pour réunir en Chapitre les électeurs. D'autre part, on ne pouvait proroger indéfiniment les pouvoirs du vicaire général. Sa Sainteté Léon XIII songeait à y pourvoir par une institution directe » (*Le Révérendissime Père Hyacinthe-Marie Cormier des Frères Prêcheurs, 76<sup>ème</sup> Général de son Ordre, Sa vie intime*, Aubanel Frères, Editeurs, Avignon, 1927, p. 143).

« Depuis la mort du R<sup>me</sup> Père Jandel, l'élection de son successeur était d'année en année remise. À Rome, les temps et la ville étaient tellement troublés que le Chapitre Général n'avait pu s'y tenir encore. Et, de délai en délai, l'Ordre attendait sous la conduite d'un vicaire général qu'une élection fût possible. Toutefois, les conditions ambiantes ne s'améliorant pas, Léon XIII songea à mettre fin à cet état de choses en pourvoyant à une nomination par institution directe ; et tout fait croire que, dans son esprit, il avait fait un choix et d'avance élu le P. Cormier » (T. MIRBEL, *Le Père H.-M. Cormier, Sa vie intime et religieuse*, Éd. du Cerf, 1938, p. 103).

<sup>125</sup> « 79 » a été rajouté par sœur Marie-Catherine.

<sup>126</sup> Formule utilisée dans l'Ordre pour remercier lorsqu'on recevait quelque chose.

<sup>127</sup> « L'an du Seigneur 1879, le 29 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil acquisition d'une maison, située à la paroisse de Saint-Césaire, sous le nom de la M. Catherine et aux frais de M<sup>elle</sup> Amé, qui a déposé à cet effet la somme de 30 000 francs pour y établir provisoirement la communauté. L'autorisation de faire cet achat ayant été donnée par M<sup>gr</sup> l'archevêque d'Aix » (Livre du conseil d'Arles, p. 5). Dans les comptes triennaux, la somme de 31 000 francs est indiquée ; le prix de la maison de Juvenel, dans les dépenses, s'élève à 29 000 francs, avec 2 346,50 francs de frais de notaire.

<sup>128</sup> La légende rapporte que la maison de la Vierge Marie à Nazareth aurait été transportée par les anges à Lorette (dans les Marches, en Italie).

quatrième étape<sup>129</sup> ! Cela doit paraître bien singulier aux personnes qui vous considèrent<sup>130</sup>. Mais vous les laisserez dire, et devant Dieu vous vous excuserez, en lui disant qu'il ne vous a pas été possible de faire mieux.

Puisque vous êtes maintenant propriétaire, et seule propriétaire, il faut vous hâter de faire, sur papier timbré de 60 centimes, un testament, écrit tout entier de votre main, avec date et signature (Marie Jardel<sup>131</sup>), pour lequel vous instituerez légataire universelle M<sup>elle</sup> X et à son défaut M<sup>elle</sup> Y. Avec cela, si vous mourez, le couvent d'Arles pourra rattraper la propriété de son immeuble, en payant 9 000 et quelques 100 francs de droits de mutation, et d'une manière sûre ; car votre famille n'attaquera pas le testament<sup>132</sup>. Mais, sans cette pièce, le couvent risquerait d'être fort embarrassé. D'ailleurs, nous espérons que vous vivrez longtemps.

---

<sup>129</sup> Divers logements de la communauté :

♦ Une première maison achetée aux Alyscamps que les sœurs n'ont jamais pu occuper :

« M<sup>gr</sup> [Théodore-Augustin] Forcade [archevêque d'Aix] nous autorisait à aller nous établir "aux Alyscamps", c'est-à-dire tout près du sanctuaire de Notre-Dame de Grâce. M<sup>elle</sup> Amé avait, en effet, acheté, au nom de notre couvent de Mauléon, sur ce terrain béni, une maison que nous comptions habiter provisoirement. Mais le locataire qui l'occupe, ayant un bail de plusieurs années, et refusant absolument de le résilier, il nous fut impossible de songer à y entrer ; et malgré l'acquisition définitive de cette maison, nous dûmes chercher en ville même un autre provisoire. Monseigneur qui témoignait à notre fondation une grande bienveillance, engageait M<sup>elle</sup> Amé à hâter notre arrivée à Arles, elle de son côté ne le désirait pas moins » (Annales du couvent d'Arles, p. 15 ).

La maison achetée était celle qui était mentionnée dans les conditions mises par l'évêque d'Aix, M<sup>gr</sup> Forcade, pour laisser venir les sœurs à Arles :

« Nous avons autorisé et autorisons par les présentes, la fondation d'un monastère des religieuses dominicaines dans notre ville d'Arles, sur le territoire de la paroisse Notre-Dame la Major, dans une maison sise à l'une des extrémités des Alyscamps, près de l'antique église de Notre-Dame de Grâce, dédiée par Saint-Trophime, disciple de saint Paul et premier évêque d'Arles à la Mère de Dieu encore vivante : *Deiparae adhuc viventi* » (19 octobre 1878).

M<sup>me</sup> Amé avait acheté une propriété à M. Antoine Blanc, propriétaire agricole demeurant à Arles. Elle était cédée par un bail de dix ans, à partir du 29 septembre 1876, à MM. Giraud fils et compagnie, tanneurs. La résiliation du bail donne des renseignements sur cette « propriété dite des Minimes sise aux Alyscamps, derrière les ateliers du chemin de fer, à Arles, qui se compose comme suit : de quatre pièces au rez-de-chaussée, une cave occupant toute la longueur de la maison, cinq pièces au premier étage dont trois avec cheminée, cinq pièces au deuxième étage, plus au levant des bâtiments, un jardin complanté d'arbres fruitiers, et au couchant une prairie avec plantations également d'arbres fruitiers, plus encore une cour avec poulailler et pigeonnier construits en planches et recouverts en zinc ».

♦ Installation chez M<sup>me</sup> et M<sup>elle</sup> Amé :

« 1878, 15 novembre, Couvent du Saint Rosaire de Notre-Dame de Grâce d'Arles. Je pense vous faire plaisir en vous disant un peu ce que nous faisons ici. Un provisoire, hélas ! n'est jamais comme un couvent. Si vous voyez notre petit chœur, il est si petit que nous avons été obligées d'en ôter l'harmonium ; il tenait toute la place du milieu ; nous l'avons mis dehors mais vis-à-vis des portes du chœur de manière que quand nous sommes dans le chœur, nous tenons les deux portes ouvertes et l'harmonium se trouve alors comme s'il était dans le chœur. Nous n'avons pas encore chanté tous les offices du jour, nous ne pourrions encore chanter que les Vêpres et Complies. La messe, nous la chanterons tous les dimanches et tous les jours que le prêtre qui vient nous la dire voudra bien nous la chanter. En attendant que nous puissions avoir un aumônier. Nous l'avons chantée le jour de saint Martin et les sœurs ont bien chanté. Le prêtre en a été ravi. [...] Une seule pièce forme le réfectoire et la cuisine, nous n'avons pas encore de fourneau ; nous devons en acheter un. Nous n'avons pas de jardin mais une jolie petite cour dans laquelle nous faisons nos promenades après le dîner. On ne peut voir que le ciel, parce que la maison [qui] est bâtie autour forme le carré. Le parloir est comme le petit parloir de Mauléon ; il nous sert aussi de confessionnal. Il est à peine assez grand, juste pour faire la *venia*. Le salon nous sert de salle de chapitre. Tout le plancher est couvert d'un beau tapis. Il y a aussi de beaux fauteuils et de beaux canapés. Jugez si nous sommes fières. La bonne sœur Catherine de Jésus [M<sup>elle</sup> Amé, Livre du couvent de Lourdes, II, p. 74] promis de les ôter petit à petit. Cette bonne sœur nous est dévouée d'un dévouement sans borne. Elle travaille comme une petite servante ; tantôt on la voit balayer, tantôt elle est occupée au soin de la cuisine, tantôt elle va faire nos commissions et enfin, c'est elle qui a le soin de la chapelle. Nous avons été obligées d'emprunter bien des choses. Vive la sainte pauvreté. [...] La bonne M. Catherine se trouve beaucoup mieux, il semble que la sainte Vierge veuille nous exaucer » (Lettre de M. Marie des Anges recopiée dans un recueil de lettres conservé dans les archives de Mauléon).

Je ne sais pas de quelles déceptions et infidélités vous voulez parler. Mais si elles vous sont utiles, (comme il arrive ordinairement aux âmes pieuses) pour vous détacher des créatures, et pour vous donner toute au Créateur, il n'y a qu'à dire *Deo gratias*.

Veuillez prier pour moi, qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je vais faire ma retraite du 14 au 23. Veuillez la recommander aux prières de la Révérende Mère et des sœurs.

Et les postulantes ? Viennent-elles ?

(10)

**[1879], 24 septembre. Carpentras.**

Ma fille,

Je ne puis pas accorder ce que vous me demandez pour le P. Jean-Dominique<sup>133</sup>. Il a déjà fait un long séjour en Alsace. Maintenant il fait un long séjour à Cette, où il prêche trois retraites avec intervalles. Or il est Maître des convers. Il ne peut pas abandonner ainsi ses enfants pendant si longtemps. Outre que le retour de Cette à Poitiers par Bordeaux est direct et facile, tandis que le retour par Arles et Lyon est plein de complications incommodes. Veuillez donc me pardonner.

Je ne pensais pas au testament fait à Mauléon. Il y a là une question compliquée et délicate.

---

♦ Puis déménagement dans une maison de la rue de la Paix, non loin de la maison de M<sup>elle</sup> Amé qui se trouvait elle-même rue de la Paix (Annales du couvent d'Arles, p.4 »). (Voir note 1878/26).

♦ Enfin achat d'une maison rue Saint-Laurent [actuellement rue Laurent Bonnement], sur la paroisse Saint-Césaire, où les sœurs vinrent habiter le 9 mars 1880 :

« L'an du Seigneur 1879, le 29 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil l'acquisition d'une maison, située à la paroisse de Saint-Césaire, sous le nom de la M. Catherine et aux frais de M<sup>elle</sup> Antoinette Amé, qui a déposé à cet effet la somme de 3 000 francs pour y établir provisoirement la communauté. »

Dans la copie relative à la propriété d'Arles, la maison est ainsi située : « Une maison d'habitation avec écurie, remise, cour et jardin, située à Arles rue Saint-Laurent, section I, à le 102, n<sup>os</sup> 79 à 91 du plan cadastral et confrontant du midi la rue Saint-Laurent, du levant Blaize, Izac, Disnard et Blanc, du nord le quai du Rhône, Blanc et Légier, et du couchant Bonafoux, Volpelière et Dumas, telle d'ailleurs que cet immeuble s'étend et comporte, avec toutes ses appartenances et dépendances, servitudes actives et passives et tel que la venderesse l'a acquis de M<sup>m</sup>c Marie-Clotilde de Jaubert veuve de M. Victor Théodore de Juvenel, demeurant à Pézenas, suivant contrat reçu par Maître Picard, notaire à Arles, le 25 septembre 1879. »

Sur la rue Saint-Laurent, voir *Bulletin des amis du vieil Arles...*, p. 27.

<sup>130</sup> Certains ont qualifié de « légendaires » les diverses installations de la communauté arlésienne (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 11).

<sup>131</sup> Nom civil de sœur Marie-Catherine.

<sup>132</sup> Les revendications de la famille de Lacordaire après sa mort restaient présentes dans tous les esprits : « 1867, 23 avril. Couvent du Très Saint Rosaire. Jamais je n'avais vu tant de notaires que depuis que je suis religieux ; car vous n'êtes pas seule à trouver des difficultés. Les Pères de France et de Toulouse viennent de gagner, à Toulouse après deux défaites, un immense procès contre M. Léon Lacordaire qui, après avoir fait casser le testament de son frère, réclamait comme son héritage, un bon nombre de couvents achetés par le P. Lacordaire sous son nom propre. Il a été battu. Mais le jugement du tribunal, quoique excellent pour les religieux, montre combien notre position est précaire, malgré toutes les précautions possibles. C'est un miracle de voir que nous sommes debout ; et vivons et grandissons, sans avoir de racines dans le sol : comme la sainte maison de Lorette qui subsiste depuis six cents ans sans avoir de fondations ! » (PAM).

M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] de Mauléon avait laissé ses testaments pendant dix ans au nom d'une sœur qui était partie (Lettre du P. Potton à M. Marie-Agnès : [1866], 27 septembre. Carpentras. Archives de Mauléon).

<sup>133</sup> Le P. Jean-Dominique [Ferdinand Ignace Séraphin Sexdel, profession 15 août 1867], du couvent de Poitiers.

Pour ce qui est de la maison d'Arles, il est clair qu'elle appartient à Arles. Prenez donc une feuille de papier timbré de 60 centimes et écrivez-y, tout de votre main :

« Ceci est mon testament. Je donne à M<sup>elle</sup> (nom de baptême et de famille) à titre de legs particulier, la maison que je possède à Arles (à tel endroit). Fait à Arles le 1<sup>er</sup> octobre 1879 — (signé) Marie Jardel ».

Le propre de tout testament est d'anéantir dans les testaments antérieurs tout ce qui est contraire au testament fait en dernier lieu. Mais ce testament ci-dessus n'anéantira pas celui de Mauléon par lequel, vous avez disposé d'une chose autre, à savoir votre héritage d'Alsace. Mais il y a lieu de considérer attentivement comment est rédigé ce testament de Mauléon<sup>134</sup>. Comprend-il seulement votre héritage maternel ? Ou bien instituez-vous M. Agnès [Romeline Lassale] légataire universelle ? Il me semble bien probable que vous avez fait, autrefois, à Mauléon, un testament pour disposer généralement de tous vos biens, (autre probablement ce dernier testament dont vous parlez)... Il faudrait savoir tout cela... Maintenant que vous êtes à Arles, que vont devenir vos biens paternels et maternels ? Cela dépend de votre libre volonté. Mais cette libre volonté a besoin d'être autorisée par Monseigneur. Et Monseigneur et vous êtes tenus, jusqu'à un certain point, de respecter des convenances, et peut-être même des droits acquis... Tout cela est délicat. Il serait odieux pour vous de dépouiller Mauléon de l'héritage maternel, qui a été acquis à vous pendant que vous étiez à Mauléon. Et même je crois qu'il y aurait injustice à le faire. Quant à l'héritage paternel, qui n'est pas encore ouvert, il semble qu'en vous donnant à Arles, Mauléon a dû renoncer à cet héritage futur, et le laisser à Arles. Si donc vous avez fait jadis un testament donnant tout à Mauléon, il semble que vous pourriez très bien (avec permission de Monseigneur), en faire un autre, qui, modifiant le premier, donnerait l'héritage maternel à Mauléon et l'héritage paternel à Arles. — À plus forte raison, si vous n'aviez jamais donné l'héritage paternel à Mauléon. — Mais cela dépend de votre libre volonté, et de plus il faut l'autorisation de Monseigneur<sup>135</sup>, qui ne peut pas vous dicter ses volontés, mais qui peut vous empêcher de modifier et changer les vôtres...

Quoi qu'il en soit, il me semble que Arles est trop jeune encore, et son avenir et le vôtre trop incertains, pour qu'il soit nécessaire maintenant de prendre un parti. Laissez donc vos testaments antérieurs pour ce qu'ils sont. Et si vous mourez, Arles et Mauléon s'arrangeront comme ils pourront et voudront. Quand votre père mourra, il faudra réaliser au plus vite ; et alors vous ferez décider, authentiquement, à qui doit revenir l'argent. Si vous mourez avant votre père, Mauléon et Arles feront ce qu'ils voudront et pourront. — Plus tard, la situation s'éclaircira, et vous y penserez, s'il y a lieu.

Mais l'essentiel, naturellement est de pourvoir à la maison d'Arles, qui, sans testament, reviendrait à vos héritiers naturels. Vous y pourvoyez suffisamment par le testament marqué ci-dessus. — Impossible de laisser le nom en blanc, car, sous peine de nullité, tout doit être écrit de votre main. Et puisque vous êtes embarrassée pour désigner même une sœur, laissez la seconde que je mettais à défaut de la première. Et si cette sœur vient à mourir, ou paraît d'une santé compromise, ou retourne à Mauléon, vite, vous déchirez le testament, et en faites un autre, avec le nom choisi à nouveau, et la nouvelle date. La permission de Monseigneur n'est pas nécessaire pour cela ; car, ainsi, vous ne changez pas de volonté ; vous ne faites au contraire qu'affermir la réalisation de la volonté réelle et obligatoire, qui est d'assurer la maison à Arles.

J'espère que vous comprendrez un peu cela. Les supérieurs, par le temps qui court, doivent savoir bien des choses ennuyeuses.

---

<sup>134</sup> Il semble que c'est à la demande de fondation à Arles adressée à l'évêque de Bayonne par le conseil de Mauléon, et approuvée par l'évêque le 26 octobre 1878, qu'il faut se référer :

« Les sœurs fondatrices demandent en plus à léguer leurs héritages possibles, moitié au couvent de Mauléon, moitié à celui d'Arles ; elles feront au besoin les testaments nécessaires à cette fin. » La situation financière catastrophique de Mauléon explique cette clause.

<sup>135</sup> Voir M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 151-152.

Quant au local des Alyscamps, vous aviez offert au locataire la résiliation du bail. Il n'a pas accepté. C'est sa faute. Depuis, la situation a changé ; vous avez acheté ailleurs. Votre première offre est anéantie. Tant pis pour le locataire s'il n'a pas profité de vos offres (par cupidité). Actuellement, son bail tient. Et il est obligé de le continuer. C'est une juste punition de son avarice passée. — Vous pouvez donc exiger le loyer. — Mais peut-être bien qu'il ne paiera plus... Et alors vous pourrez l'expulser, suivant ce qu'un notaire vous expliquera<sup>136</sup>.

Je souhaite que quelques-unes de vos postulantes aboutissent. Je dis quelques-unes ; car si, sur quatre postulantes<sup>137</sup>, déjà sérieuses, une réussit, c'est déjà beaucoup.

Merci de vos prières pour ma retraite. Et continuez à prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[PS] Quant à vous établir aux Alyscamps, je pense toujours que vous feriez une grande sottise en y allant.

## (11)

**1879, 26 septembre. Carpentras.**

Ma fille,

Supprimez les mots Ceci est mon testament (qui deviennent inutiles) et écrivez la formule de ce que je vous ai envoyée, sur la même feuille timbrée, en commençant au bas de la première page. Pour plus de clarté, avant la date et signature, vous ajouterez à ma formule : « Quant à mon héritage paternel et à tous mes autres biens, ils appartiendront à M<sup>elle</sup> Lamelh, comme il est marqué ci-dessus », date et signature. Et si, plus tard, vous voulez changer quelque autre chose, vous pourrez très bien l'inscrire au-dessous sur la même feuille.

Voilà tout ce qui est nécessaire de faire présentement. Quant à votre héritage maternel, il serait odieux de l'enlever à Mauléon, qui vous a reçue sans dot<sup>138</sup>, et soignée malade pendant huit ans je crois<sup>139</sup>. Quant à vos autres biens, actuellement ils se réduisent à rien. Si vous survivez à votre père, alors il sera temps d'aviser, et il est probable que la question se traitera alors à l'amiable, suivant les circonstances, entre vous, les deux couvents, et peut-être les deux évêques. Car, en ces sortes de choses, le droit strict est fort incertain. Par exemple : Mauléon a donné une somme aux fondatrices. Il n'y était pas tenu, etc. Chez nous, où le vœu solennel de pauvreté crée une position bien plus tranchée, en rendant le religieux incapable de disposer (sauf une dispense du Pape seul), les héritages acquis restent à la province que l'on quitte, et les héritages à acquérir vont à la nouvelle province, lorsque, par l'autorité du Saint-Siège, un religieux est transfilié d'une province à un autre. Mais, chez vous, avec les vœux simples, un

---

<sup>136</sup> En fait le bail a été résilié le 25 septembre 1878 : « Les parties [Marie Jardel et les sieurs Giraud] conviennent de résilier purement et simplement et sans indemnité de part ni d'autre, pour tout le temps qui restera alors à courir, à partir du vingt neuf mars mille huit cent quatre vingt, le bail consenti le vingt cinq septembre mille huit cent soixante seize, par le sieur Antoine Blanc, à M. Giraud fils et compagnie. »

<sup>137</sup> Dans le livre du conseil sont notés les votes suivants, de février à septembre 1879 :

Le 6 mai 1879, M<sup>elle</sup> Alphonsine Gariot, postulante de chœur — un refus d'admission est indiqué au 31 juillet — et sa bonne, Emilie, postulante converse.

Le 17 mai 1879, M<sup>elle</sup> Françoise Deymier de Boulbout, tourière (pour être intégrée aux sœurs plus tard éventuellement).

Le 30 août 1879, M<sup>elle</sup> Glasser pour retraite et essai de vie religieuse et M<sup>elle</sup> Augustine Piche comme tourière.

<sup>138</sup> Sur la dot, voir « Dot », *Catholicisme*, t. III, col. 1045-1047.

<sup>139</sup> « L'an du Seigneur 1880, le 1<sup>er</sup> octobre, Monseigneur l'archevêque d'Aix a décidé que la communauté prendrait dans l'héritage de la M. Catherine [Marie Jardel] la somme de 5 000 francs pour l'envoyer au Monastère de Mauléon en reconnaissance des soins qu'elle y a reçus pendant sa longue maladie » (Cahier du conseil d'Arles, p. 7).

changement de maison est-il une transfiliation ? Oui et non... Le droit est vague. Les évêques ne se prononcent pas nettement. Les sœurs agissent souvent comme elles veulent<sup>140</sup>, sans savoir exactement, ni ce qu'elles peuvent faire, ni ce qu'elles font... Bien des choses sont en l'air... Pourvu qu'elles n'empêchent pas d'aller au paradis, c'est l'important.

Puisque vous désirez tant avoir le P. Jean-Dominique, envoyez, si vous voulez, la lettre ci-jointe à Cette<sup>141</sup>, afin que l'on y voit bien ce que je permets et les raisons de ma conduite. Mais avertissez-moi de la solution prise d'un commun accord.

Dans votre couvent, ne semble-t-il pas à l'extérieur que c'est la lune (sous-prieure) qui prend la place du soleil (prieure) ? Mais je pense qu'à l'intérieur, c'est autre chose. Veuillez me recommander aux prières de votre excellente prieure, et priez aussi pour moi qui vous bénis avec elle en Jésus Marie.

## (12)

**[1879], 27 octobre<sup>142</sup>. Angers.**

Ma fille,

Vous me demandez s'il vaudrait mieux pour vous ne pas tant paraître remplacer la prieure et faire la prieure.

Je ne suis pas en état de voir jusqu'à quel point vous faites ou ne faites pas la prieure. Mais, si j'en juge par les lettres que j'ai reçues de vous, il semble en effet que vous faites bien plus que ne font ordinairement les sous-prieures.

Pourtant, ce qui est extraordinaire n'est pas toujours blâmable ; et puisque vous avez, par la grâce de Dieu, et une prieure et un supérieur, le plus parfait<sup>143</sup> pour vous sera toujours, quoi qu'il en coûte, de vous soumettre pleinement à l'obéissance, et de faire juste comme l'autorité légitime vous dira de faire, sans vous inquiéter beaucoup du reste, si ce n'est pour le soumettre à l'appréciation de celle, et de celui, qui a droit de vous commander. Dans les choses ordinaires, pourtant, c'est à la prieure qu'il faut recourir ; car le supérieur est plutôt pour les cas extraordinaires, et pour les circonstances graves et difficiles. Il perdrait son temps et sa peine, et anéantirait la prieure s'il voulait entrer dans tant de petites difficultés, qui se présentent pour l'administration d'un couvent de femmes.

---

<sup>140</sup> Ce point a été à la source d'une partie des tensions entre Arles et Mauléon. Mauléon a fait revenir deux fondatrices, sœur Marie des Anges [Eulalie Lassale] et sœur Rose [Marie Wehrlé], qui faisaient pourtant partie des fondatrices approuvées par l'évêque sans qu'il soit question d'un prêt. Sœur Marie-Gabriel, restée à Arles à son retour de Cracovie, a été redemandée par Mauléon en 1896, alors que M. Marie-Agnès l'avait autorisée à persévérer à Arles avec les sœurs fondatrices : « Confiantes en la parole donnée, nos Mères et sœurs ne songèrent nullement à faire écrire cette obéissance et à garder ainsi la preuve irrécusable de la vérité des faits » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1901, p. 1). Mais les sœurs de Mauléon dirent qu'il n'y avait pas d'acte de l'évêché de Bayonne qui avait repris ses droits sur elle à son retour de Cracovie (*Ibid.*, p. 12).

<sup>141</sup> « Le P. Jean-Dominique [Sexdel], en prédication à Cette, obtint la permission de pousser jusqu'à nous. Ce fut une bien grande consolation, surtout pour la M. Catherine [Marie Jardel] et pour moi [sœur Rose, Marie Wehrlé] de voir ce bon Père qui, dans le monde, avait été notre professeur de musique. Un an après notre entrée à Mauléon, lui-même quittait tout ici-bas, pour aller se consacrer tout à Dieu chez nos Pères de Lyon. Quel saint religieux ! Nous ne l'avions pas vu encore sous nos blanches livrées ; mais comme sa piété, sa simplicité, son admirable abandon à la sainte volonté de Dieu, nous ont fait du bien et laissent dans nos cœurs de saintes impressions. Avec son cœur de religieux et d'artiste, ce bon Père nous donna une intéressante leçon de chant. Oh ! comme notre plainchant est beau sur ses lèvres ! et comme il ferait bon pouvoir recevoir de lui des leçons suivies !... Il présida dans notre chapelle la réunion mensuelle du Tiers-Ordre et nous adressa après la messe une instruction pleine de piété sur la sainteté » (Annales du couvent d'Arles, p. 88).

<sup>142</sup> « 79 » rajouté par sœur Marie-Catherine.

<sup>143</sup> Sœur Catherine avait fait vœu de perfection (PAM, 21 mai 1867). Cf. 1879/ note 21.

D'après quelques petites paroles, très petites, de vos lettres, et plus encore par des lettres sorties d'autres plumes, j'ai appris que vous êtes maintenant éprouvée par plusieurs peines. Il ne m'appartient aucunement d'entrer dans des questions qui ne me concernent pas, que je ne suis nullement en mesure d'apprécier, et pour la solution desquelles je n'ai pas le pouvoir, ni le désir, de rien faire<sup>144</sup>. Je veux seulement vous assurer que je prie pour vous, et s'il faut dire la vérité, pensant que vous avez du courage et beaucoup de courage, je demande à Dieu que vous soyez, comme saint Barthélémy<sup>145</sup>, écorchée vive, c'est-à-dire, bien dépouillée de toute attache à vous-même et aux créatures : sans cependant qu'il y ait en tout cela aucun péché, ni en vous ni autour de vous, si c'est possible. *Quoniam per multas tribulationes oportet nos introire in regnum Dei*<sup>146</sup>. Non seulement dans ce royaume de Dieu qui est le paradis, mais encore dans ce royaume de Dieu qui est la perfection chrétienne et religieuse<sup>147</sup>. *Ego ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati*<sup>148</sup>. C'est ce que Notre-Seigneur disait à saint Paul. *Fili,*

---

<sup>144</sup> En novembre, sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] donna sa démission de sous-prieure. Il est difficile de savoir exactement ce qui s'est passé car les pages 93-120 des annales du couvent ont été arrachées. On peut lire cependant à la page 89 des annales : « Aujourd'hui, ma plume courra heureuse et contente, demain le devoir seul pourra la faire marcher, car il est des choses qu'on voudrait ensevelir dans le plus profond secret. Ainsi, la providence se plaît à nous avertir tantôt par de bonnes consolations, tantôt par des épreuves rudes et bien sensibles ».

D'après les lettres du P. Potton, on peut penser que sœur Marie-Catherine prenait dans la communauté une place qui revenait à la prieure. De plus quand elle sera nommée maîtresse des novices en 1880, le P. Potton lui écrira qu'il espère qu'elle réussira mieux que dans les charges précédentes. Elle avait en effet un tempérament fort, tandis que la prieure avait une personnalité qui ne faisait pas le poids, et de plus elle avait des infirmités : c'est la raison pour laquelle en 1881, elle ne sera pas réélue.

Mais il y a une autre raison : la novice de sœur Marie-Catherine n'a pas été reçue à la profession par le conseil :

« Le 2 février 1878, M. Catherine eut la joie de voir la prise d'habit de sa première fille, la postulante sœur Irène qui leur avait été si dévouée pendant le voyage de Mauléon à Arles. Le P. Potton présida la cérémonie et donna à la nouvelle sœur le nom de sœur Marie-Aimée.

Hélas ! cette joie se changea en grande tristesse : au moment de décider de sa vocation à la fin de cette année 1879, la jeune fille fut renvoyée ou bien partit-elle d'elle-même » (Livre des annales d'Arles, p. 121).

L'annaliste, sœur Rose [Marie Wehrlé], note seulement qu'elle quitta le monastère, sans en connaître la cause. Elle établit cependant un lien entre le départ de la novice et la démission de sœur Marie-Catherine :

« Peu de temps avant la visite du P. Bianchi [procureur de l'Ordre], le 2 décembre 1879, la sœur Marie-Aimée [Irène Raffit] dont j'ai raconté la prise d'habit quitta la communauté. La bonne M. Catherine sous-prieure ayant à cette **occasion** [mot raturé plus tard et remplacé par époque] offert sa démission à Monsieur le supérieur, la charge de sous-prieure fut confiée à sœur Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier] » (Livre des annales d'Arles, p. 121).

Le livre du conseil, par contre, mentionne la cause du départ : il s'agissait d'un renvoi. Mais une des conseillères n'approuvait pas ce renvoi ; ce ne peut être que sœur Marie-Catherine :

« L'an du Seigneur 1879, le 4 du mois de novembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil le **renvoi** de sœur Aimée [Irène Raffit], novice de chœur, reconnue impropre à la vie religieuse. Après une discussion convenable le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné pour le renvoi deux voix contre trois. Ont assisté au conseil, outre la Très Révérende Mère prieure, les Révérendes Mères sous-prieure et Marie-Dominique.

L'an du seigneur 1879, le 26 du mois de novembre, la Très Révérende Mère prieure a institué sous-prieure sœur Gabriel [Marie-Louise Patissier], avec l'autorisation du supérieur, en remplacement de la M. Catherine **fatiguée** [ce mot remplace un mot effacé : déposée] ».

<sup>145</sup> « Saint Barthélémy étant venu dans la grande Arménie pour y prêcher la foi à un peuple opiniâtrément attaché aux superstitions de l'idolâtrie, y reçut la couronne du martyr, selon saint Grégoire de Tours. Les historiens modernes disent qu'il fut condamné à être crucifié par le gouverneur d'Albanopolis. D'autres prétendent qu'il fut écorché vif ; ce qui n'exclut pas le crucifiement. La réunion de ce double supplice était en usage, non seulement en Egypte, mais encore chez les Perses ; et les Arméniens pouvaient avoir emprunté de ces derniers peuples, leurs voisins, un tel genre de barbarie » (ABBÉ GODESCARD, *Vie des Pères, des martyrs et des autres principaux saints*, Lille, 1834, t. 12, p. 167-168).

<sup>146</sup> Ac 14, 21.

<sup>147</sup> Sur le sens donné par le P. Potton au mot perfection, voir note 1887/111.

<sup>148</sup> Ac 9, 16.

*accedens ad servitatem Dei, prepara animam tuam ad tentationem*<sup>149</sup>. Encore quelques minutes de temps, et regardant en arrière, vous bénirez Dieu d'avoir souffert, et regrettant seulement les fautes et péchés que vous avez mêlés à son œuvre, vous considérerez ces souffrances comme les plus beaux bijoux de la parure que Jésus promet à ses épouses.

Priez pour moi qui vous bénis fraternellement en Jésus Marie.

---

<sup>149</sup> Si 2, 1.

## Appendice<sup>150</sup>

[Sans date]

À l'entrée en charge, soit du prieur, soit du Père maître, celui-ci demandera au prieur quels pouvoirs il lui donne, soit en fait de dispenses à accorder aux novices, soit en ce qui touche à la disposition des choses qui leur sont nécessaires. Ainsi le marque dans ses offices le vénérable bienheureux Humbert<sup>151</sup>, **cinquième général de l'Ordre**. Néanmoins, sans vouloir, ni pouvoir entrer dans tous les cas, nous réservons au prieur de statuer sur les dispenses et les nécessités majeures, ou encore sur les choses qui doivent se passer habituellement, non plus au noviciat, mais sous ses yeux, comme lorsqu'il s'agit de mettre un frère au gras, ou de le transporter à l'infirmerie, ou de faire venir le médecin pour un frère non encore visité, ou d'accorder à un novice une dispense du chœur soit de jour, soit de nuit, d'une manière qui tendrait à devenir plus ou moins permanente, ou de rompre les jeûnes ecclésiastiques, ou encore de sortir du couvent en dehors des jours fixés. Dans tous ces cas et les autres qui paraîtraient avoir de la gravité, le Père maître recourrait préalablement à l'autorité du prieur.

Le Père maître rendra compte au prieur de sa gestion, en esprit de filiale dépendance. Il le consultera dans les difficultés qu'il rencontre, non pas seulement pour alléger sa responsabilité, ou même parce que le prieur est son supérieur, mais encore parce que le prieur est supérieur du noviciat, l'étant de toute la communauté et que, comme tel, il partage la responsabilité du Père maître.

Pour tout ce qui concerne sa personne le Père maître est, autant qu'un autre religieux, entièrement et absolument sous la conduite du prieur.

---

<sup>150</sup> Ce billet n'est pas de l'écriture du P. Potton, mais il a été envoyé par lui à sœur Marie-Catherine, car quelques mots explicatifs mis en surcharge sont de sa plume (en gras dans le texte). Ce texte concerne les relations entre la prieure et la maîtresse des novices. Deux dates sont donc possibles : en 1879, lorsque sœur Marie-Catherine semble prendre la place de la prieure, ou vers 1892, quand sœur Marie-Catherine n'est plus maîtresse des novices. L'écriture est régulière : il semblerait donc que la date de 1879 soit la plus probable.

Le texte est un extrait du *Coutumier de la province d'Occitanie de l'Immaculée conception des Frères Prêcheurs*, Poitiers, H. Oudin, 1878, n° 180-181, p. 219-221.

<sup>151</sup> « De la charge de maître des novices.

I. Envers lui-même.

La charge de maître des novices exige d'abord de demander au prieur quel pouvoir il entend bien lui donner sur les novices quant aux confessions, et quant aux permissions à leur concéder pour le silence (ou autre chose). Il demandera aussi à leur donner les vêtements dont ils auront besoin, à s'occuper des jeûnes, etc. » (HUMBERT DE ROMANS, *De officiis*, V, 1).

**(1880-1886)**



Sœur Marie-Ancilla, o.p.  
1999

(13)

**[1880], 12 avril. Lyon.**

Ma fille,

Depuis longtemps déjà, je vous dois une réponse. La fin du Carême, le voyage à Rome<sup>152</sup>, seront mon excuse pour le retard. Je ne vous ai point oubliée dans les sanctuaires de la Ville éternelle, et lorsque j'ai eu le bonheur de m'agenouiller, seul avec le Révérend Père Cormier<sup>153</sup>, aux pieds du Saint-Père, qui nous a donné solennellement sa bénédiction, pour toutes nos demandes et intentions. Demain, je vais repartir pour Poitiers<sup>154</sup>, et bientôt pour d'autres pays. Priez pour moi, afin que je ne perde pas tout à fait l'esprit religieux, au milieu de toutes ces courses continuelles.

Le Révérend Père Chrysostome [Jean Dhéréte, profession le 4 août 1865. Lieu d'assignation : Lyon en 1869 et Poitiers en 1880]<sup>155</sup> m'a donné des nouvelles de votre installation sur la rive du Rhône<sup>156</sup>. Il la trouve assez satisfaisante.

<sup>152</sup> Léon XIII (1878-1903) « renouvelle les condamnations du rationalisme et poursuit le rétablissement du thomisme (encyclique *Aeterni Patris* du 4 août 1879, fondation de l'académie Saint-Thomas, nouvelle édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin) » (« Léon XIII », *Catholicisme*, 29, col. 332).

Une audience solennelle de Léon XIII a eu lieu le 5 Mars 1880, où trois mille personnes vinrent manifester leur adhésion à la bulle *Aeterni Patris*, qui visait à remettre à l'honneur la doctrine de saint Thomas d'Aquin (cf. « Audience du Pape, le 7 mars » et « La prochaine fête de saint Thomas d'Aquin », *L'Année dominicaine*, 1880, p. 75. 166-169).

<sup>153</sup> Les PP. Potton et Cormier [Hyacinthe-Marie Cormier, provincial de la province de Toulouse de 1865 à 1873 et de 1878-1882] étaient provinciaux.

<sup>154</sup> Ceci permet de dater la lettre. Les dominicains ont été expulsés du couvent de Poitiers, le 4 novembre 1880 (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 312). La lettre est donc antérieure à cette date. D'autre part, l'Ordre a un Général d'après la suite de la lettre. Or le P. Larroca a été élu au généralat le 3 octobre 1879 : il y avait jusque-là un vicaire général, le P. Joseph-Marie Sanvito (MG, t. 7, p. 494-495, note 1). Cette lettre ne peut donc être que du 12 avril 1880. Sur le P. Larroca, cf. *L'Année Dominicaine*, n° 303, septembre 1885, p. 386-388 ; n° 368, février 1891, p. 51-55.

<sup>155</sup> « Le Révérend Père Chrysostome, frère de sœur Marguerite-Marie [Marie Dhéréte], étant en prédication à Orange, reçut, sans l'avoir demandé, du Révérend Père provincial, la pleine autorisation de venir voir sa petite Marguerite à laquelle il avait fait faire profession à Mauléon, le 30 août 1878. On comprend aisément sa joie et celle de sa sœur à laquelle il porte une affection d'autant plus tendre que tous deux sont restés orphelins dès leur enfance. Lorsque leur mère mourut, le P. Chrysostome n'avait que cinq ans, sa sœur seulement deux. [...] Le P. Chrysostome est un religieux pieux, grave, intérieur et doué d'une éloquence qui le rend l'honneur de la chaire. Il a de plus un si aimable caractère qu'il s'attire tous les cœurs et peut ainsi faire un bien immense dans les âmes. Il nous chanta deux messes à la dominicaine, selon sa gracieuse expression et comme sa visite nous trouva dans l'ancien local, il eut soin de visiter de fond en comble notre nouvelle demeure en appelant sur elle ses plus ardentes bénédictions » (Annales du couvent d'Arles, p. 144-145).

<sup>156</sup> Le 9 mars 1880 avait eu lieu le déménagement de la communauté dans une maison plus vaste, située sur la paroisse Saint-Césaire d'Arles, rue Saint-Laurent. [Le papier à entête utilisé par le P. Colchen pour la visite canonique de 1886 porte comme adresse « 11 rue Saint-Laurent » ] (Annales du couvent d'Arles, p. 139). Cette paroisse est effectivement sur le bord du Rhône. Voici le texte :

« Comme je l'ai dit plus haut, dans un des articles de la fin de l'année dernière, M<sup>elle</sup> Amé, comprenant que nos santés seraient infailliblement compromises dans un local aussi humide et aussi mal aéré que celui que nous occupions depuis décembre 78, avait bien voulu nous acheter une maison avec un jardin dans une position des plus agréables. Elle s'occupait activement d'y faire les réparations nécessaires pour la transformer, autant que possible, en couvent régulier et quoique nous ne sentions guère la privation d'air et d'espace, (Jésus soutenant merveilleusement nos santés et nos cœurs), nous nous réjouissions comme des enfants de revoir le soleil, les arbres et les fleurs. Nous étions complètement privées de ces joies innocentes depuis notre installation dans l'espèce de prison que nous allions quitter. Pour apercevoir un rayon de soleil, nous devons, si nous étions dans notre étroite cour, lever bien haut la tête, car dans nos appartements, nous ne le voyions jamais. Quant aux arbres et aux fleurs, nous ne savions plus ce que c'était ; car, même du haut de notre petite terrasse, nous n'avions d'autre vue que des toits à l'infini...

Vous savez déjà sans doute que la sœur du Sacré-Cœur, de Chinon, a été guérie subitement de sa maladie, assez semblable je crois à la vôtre ; et cela, à la fin d'une neuvaine entreprise par obéissance<sup>157</sup>. *Laus Deo*<sup>158</sup>.

Vous avez bien raison de préférer à la supériorité, toujours dangereuse, l'heureuse paix de l'obéissance. Il faut cependant qu'il y ait des supérieurs. Nous devons leur porter, non pas envie, mais compassion<sup>159</sup>, à cause du lourd fardeau, et de la grande responsabilité, qu'ils trouvent dans les devoirs de leur office. J'aurais été heureux de remettre ma charge<sup>160</sup> entre les mains du Général [P. Larroca]. Mais, tout en me témoignant beaucoup de bonté, il m'a dit de ne plus penser à ma démission. Il ne sait encore s'il viendra en France cette année<sup>161</sup>.

En attendant quelque occasion de nous revoir, veuillez présenter mes respects à votre Révérende Mère prieure, et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

L'achat de la nouvelle maison se fit très facilement et dans de bonnes conditions ; mais le bon Dieu permet que le propriétaire chez lequel nous étions en location rue de la Paix, nous tracassât de mille manières et exigeât une forte indemnité parce que nous quittions la maison plus tôt que nous ne l'avions fait espérer. Nous avons un bail de 6 ans, je crois, résiliable tous les deux ans, et comme nous n'étions, dans ce local que depuis quinze mois, le propriétaire exigea que nous solvions nos deux années de location entièrement, quoique nous lui eussions trouvé des locataires pour achever notre bail. Mais il est bon d'avoir quelque chose à souffrir : Jésus n'est-il pas caché dans chaque petite croix, travers, peine, contrariété, de quelque genre que ce soit ?...

Enfin, les grilles étant posées dans notre nouvelle demeure, le jour de la translation fut fixé au 9 mars de cette année 1880. Ce jour-là, le saint sacrifice de la messe fut célébré une dernière fois dans notre petite chapelle de la rue de la Paix, puis le bon Maître quitta ce modeste sanctuaire (devenu depuis, un magasin de mode) [...]. À 1 h l'omnibus qui devait nous conduire rue Saint-Laurent, vint nous prendre [...]. La clôture ne devant s'établir que vers 6 heures, plusieurs personnes vinrent nous saluer et nous entretenir dans l'intérieur du cloître. Monsieur le curé Martin vint avec ses deux vicaires nous présenter ses hommages et nous souhaiter, avec son excellent cœur, la bienvenue dans sa paroisse. La dernière visite que nous reçûmes ainsi sans clôture fut celle du Révérend Père Trophime [Léon-Marie Noël Roucau, profession 19 septembre 1868. Assignation à Angers en 1880], prédicateur de la station du Carême à la Paroisse Saint-Julien. Ce bon Père, du couvent d'Angers, avait recommandé longtemps à l'avance son Carême à notre bonne Mère. C'est le premier qu'il prêche et il a été tout heureux, à son arrivée à Arles (sa ville natale), d'y trouver un couvent de sœurs du Grand Ordre » (Annales d'Arles, p. 137-140).

« À la rue Saint-Laurent, qui fût le lieu de notre troisième et dernière installation, nous eûmes le privilège de posséder un jardin où l'on pût cultiver quelques fleurs pour orner les autels de la chapelle et du chœur, mais il était bien petit (dix-huit mètres de large sur vingt mètres de long), entouré de constructions élevées qui permettaient à des voisins de droite et de gauche de voir les sœurs circuler, dans leur étroit enclos et d'entendre leurs conversations... »

Le quartier où était situé notre maison était bâti sur les bords du Rhône et exposé aux inondations, qui, à deux ou trois reprises, durant notre séjour à Arles, après avoir ravagé les campagnes, ont envahi nos caves et ont laissé dans les maisons environnantes, pendant longtemps, une humidité très malsaine. À cette occasion, la Révérende Mère prieure de Saint-Maximin écrivit à notre Révérende Mère prieure une lettre qui eût mérité d'être conservée. Elle l'invitait à quitter Arles, où nous étions si mal logées, et à accepter l'hospitalité dans son couvent, où nous serions au large, où les deux communautés fraterniseraient avec la plus grande cordialité et où nous serions à même de nous faire mutuellement du bien. C'eût été l'avis du Très Révérend Père Cormier, supérieur de nos sœurs de Saint-Maximin, de faire des deux communautés une seule : en échange du monastère qui nous accueillait, nous offrions l'appoint de ressources pécuniaires et d'un personnel de dix-huit sœurs environ, ce qui doublait du coup la communauté de Saint-Maximin et y procurait une aisance, modeste, mais nécessaire pour vivre en paix sans le souci que cause la trop grande pauvreté... Il est plus que probable que par la même occasion, cette communauté, qui appartenait au Tiers-Ordre contemplatif, et qui suivait, à peu près, la règle de nos sœurs de Paréo, en Toscane, aurait adopté notre règle du second Ordre. Malgré tous les avantages que, sous le rapport spirituel et temporel, nous présentait cette combinaison, il n'y fût pas donné suite pour des raisons qu'il n'est pas utile de consigner ici » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 4-5).

<sup>157</sup> Sœur Marie du Sacré-Cœur, Suzanne de la Martinière, est née le 22 juillet 1843 et a fait profession à Chinon le 8 septembre 1870. Elle a écrit un récit de sa guérison conservé dans les archives de Chinon (Monastère de Chalais) :

« Je commençai une neuvaine le vendredi fête du Précieux Sang. Je la faisais trois fois le jour récitant les prières que l'on m'avait données à la Sainte Face, l'invocation au Sacré-Cœur de Jésus, puis neuf fois : "*Faciem tuam illumina super ancillam tuam, vivifica me, et doce me justificationes tuas. M.*

[1880], 17 mai<sup>162</sup>. Poitiers.

Ma fille,

Les inquiétudes que vous m'exprimez, en votre nom et au nom de vos sœurs et de vos supérieures, ne sont que trop légitimes. Cependant, pour le moment, je ne pense pas que votre communauté soit menacée. Ce sera déjà une grosse besogne de dissoudre les communautés d'hommes, et c'est par eux, certainement, que l'on commencera. Vous aurez donc le temps de voir comment on procédera à leur égard avant d'être atteintes vous-mêmes. Ensuite, quand nous

---

Dupont, pour l'amour de la Sainte Face, guérissez-moi, priez pour moi. Seigneur je crois ; mais aidez mon incrédulité, mais augmentez ma foi. Ô Marie Immaculée vous qui, seule, avez su trouver la grâce, soyez ma médiatrice *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum*". Ensuite des onctions. J'ose [assurer] que c'était là les moindres de mes prières. Pendant les prières vocales et surtout mentales de la communauté, pendant le travail, j'avais des supplications souvent incessantes : en français, en latin, dans la langue de l'âme. Parfois fatiguée et épuisée moralement je me mettais simplement à l'exposition sous les rayons ardents et vivifiants de la Face adorable de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je demandais à la Sainte Face d'agir pour manifester combien le culte que lui avait rendu M. Dupont lui avait été agréable et près de M. Dupont je sollicitais pour l'extension du culte de la Sainte Face, pour réveiller l'esprit de foi dans les âmes. La nuit n'interrompait pas toujours entièrement mes supplications. Je m'éveillais en poussant des cris intérieurs et longuement prolongés soit vers la Sainte Face, soit vers M. Dupont. C'était consumant et sans l'obéissance j'aurais volontiers laissé une neuvaine aussi laborieuse ; d'autre part, menacée d'en commencer une autre immédiatement après celle-ci si elle se terminait sans le succès voulu, je demandais en grâce au bon Dieu de vouloir bien en finir.

Dès le samedi, je dus prier la Face adorable de Notre-Seigneur en prosternant la mienne contre terre, ce fut d'abord pénible ; mais le dimanche j'avais déjà une facilité étrange à faire ces prostrations inusitées depuis sept à huit ans. Peu à peu j'éprouvais un mieux qui m'étonnait et dont je gardais le secret. J'avais aussi des assurances intérieures de guérison que j'écoutais à peine redoutant les effets de l'imagination, et dès qu'il me survenait une fatigue, j'affirmais à la Sainte Face et à M. Dupont et à moi-même que je n'étais nullement guérie. Ayant éprouvé tant de fois des mieux passagers, je ne suis pas disposée, disais-je, à croire pour si peu. Du reste, je fais appel à la toute puissance, je ne demande pas un simple secours. Dans le cours de la neuvaine, j'avais appris que M. Dupont était mort le 18 mars qui devait être le septième jour de mes prières. Oh ! me disais-je, voilà qui devient sérieux. Plus tard, je conçus la pensée de chercher à savoir l'heure de la mort du saint homme de Tours, afin de lui demander ma guérison au nom du bonheur inexprimable qu'il avait eu à contempler pour la première fois sa Face adorable qu'il avait tant aimée et si bien servie. Ce ne fut que le mercredi matin que je cherchai et trouvai cette heure si fortunée pour l'homme de Dieu et qui devait être pour moi celle de la grâce. Dans la soirée, j'allai demander à notre Très Révérende Mère prieure la permission de me lever le lendemain à 4 heures ; mais comme elle n'insista pas pour savoir mon motif, je ne le lui dis point. Dans la journée, j'avais lu quelques passages de la vie de M. Dupont. J'avais été frappée des actes de foi pratique qu'il exigeait parfois de ceux qui venaient prier devant la Sainte Face. Je me demandais comment je serais guérie, qu'est-ce donc qui me fera connaître que Dieu a fait son œuvre ? Et depuis cette lecture, je cherchais quel acte de foi pratique je pourrais accomplir. Rien ne se présentait à mon esprit. Je me couchai en mortifiant toutes mes curiosités d'esprit, abandonnant et remettant complètement à Dieu le mode de son action ; mais non l'action elle-même. Je devais demander ma guérison, je voulais être guérie. Durant la neuvaine, j'avais dû promettre de m'appliquer au culte de la Sainte Face et de le propager selon mes moyens ; le mercredi je demandais ardemment à guérir non pour ma satisfaction et mon bien-être, mais pour la plus grande gloire de Dieu. M'étant endormie au soir de ce même jour après avoir fait l'acte d'abandon dont je viens de parler, je n'eus qu'un sommeil léger et interrompu et l'acte de foi que je devais faire se présente à mon esprit. Nous verrons à 4 heures, me dis-je. Craignant de n'avoir pas bien entendu l'horloge, je me levai. Il devait être à peu près 3 heures et demi. Et immédiatement, je me prosternai la face contre terre et je suppliais M. Dupont par la joie qu'il avait eue à pareille heure et la Sainte Face par la satisfaction avec laquelle il me semblait qu'elle devait s'être montrée à son grand serviteur. Je restai prosternée plus d'un quart d'heure. Je me relève, nulle fatigue ; mais rien ne m'annonce une guérison. Je fais les onctions. C'est maintenant, me dis-je, qu'il faut faire l'acte de foi. Mes perplexités étaient bien grandes : la crainte d'une imprudence, la crainte de manquer à la grâce, me tenaient également en suspens. Enfin je me décide et je défais et rends inutile le moindre des appareils que je ne quittais ni jour ni nuit et auxquels je devais les

aurons disparu, votre tour viendra certainement, si le bon Dieu et la sainte Vierge n'arrêtent pas le mouvement anti-religieux dont nous allons être les premières victimes<sup>163</sup>. Pourtant, je ne crois pas à une destruction du grand bien qui s'est opéré en France depuis quelques années par la multiplication des vocations religieuses<sup>164</sup>. J'espère que la tempête, si elle couche par terre ces belles plantes, ne réussira pas à les déraciner, et que, après l'orage, elles se redresseront plus brillantes et plus vivaces. Dieu sait cependant ce qu'il en sera, car je ne me vante pas d'être prophète.

Il semble que si quelqu'un a droit à demeurer dans le couvent d'Arles, c'est vous, qui l'avez acheté en votre nom. Je ne vois pas comment on pourrait vous expulser de votre propriété personnelle, et sans doute on vous permettrait bien d'y avoir quelque compagne, sauf à quitter l'habit religieux, dont la seule vue prouve que vous êtes en contravention avec la loi, et que

---

quelques pas que je pouvais faire. Je prie à genoux... Nulle fatigue... Je me lève, je marche, ni difficulté, ni fatigue. Le profond silence monastique gênait mes essais et les heures étaient tardives à sonner. Je m'assieds et je récite mon office [de] Laudes. Aucune fatigue. J'étais stupéfaite. Devais-je enlever aussi l'autre appareil plus important ? Je compris qu'il me fallait pour passer outre recourir au principe d'autorité et à l'obéissance, règle de la vie religieuse. Enfin sonne le réveil. Alors j'enlève complètement ce que j'avais d'abord rendu inutile en disant : M. Dupont, c'est votre affaire, et je viens à la tribune des malades faire la sainte communion. Aucune fatigue, mais rien ne m'affirme davantage ma guérison. Je mets alors trois gouttes d'huile de la Sainte Face dans un peu d'eau, puis je prends cette boisson et je retourne à la tribune. Je dis avec la communauté Tierce et Sexte, me tenant debout et faisant les inclinations suivant le cérémonial du chœur. Enfin j'entends toute la messe à genoux. J'étais guérie. Je descends aux Vêpres, je vais au réfectoire, à la salle de communauté, je monte sur les terrasses, enfin j'assiste la nuit suivante aux Matines de la fête de Saint Joseph. Il fallait cependant produire un acte de foi plus considérable. Il avait été décidé qu'on prierait toute la journée du vendredi et que le soir je recevrai de la Très Révérende Mère prieure ma ligne de conduite. Mais dès l'après-midi, je parlais à l'autorité qui jugea bon de remettre l'acte à faire au lendemain matin neuvième jour ; toutefois nous dûmes donner à la grâce la promesse qu'il serait fait. Depuis le jeudi matin, je ne disais plus : M. Dupont, guérissez-moi. C'était fait ; mais : Achevez votre œuvre, manifestes-là, donnez-moi la grâce de foi dont j'ai besoin, car je craignais beaucoup d'être infidèle, et malgré les sollicitations intérieures, je me sentais faible. Cependant le vendredi soir, je ne demandais plus la grâce : je l'avais. Je disais seulement : Donnez-moi de la mettre en œuvre. Ma confiance et ma certitude grandissaient tellement que quand j'aurais dû m'exposer à rester trente ans sur mon lit, j'aurais malgré tout fait mon dernier acte de foi. L'obéissance seule aurait pu m'empêcher d'agir quand arrive le samedi matin et le moment fixé et ardemment désiré. J'enlevai donc le dernier appareil et maintenant je vais, viens, monte et descends les escaliers, avec une aisance parfaite. Plus j'affirme ma guérison, plus je la sens. *Laus Deo*. Qu'on ait la charité de m'aider à remercier la Sainte Face et M. Dupont en propageant leur culte » (Annales du monastère de Chinon, p. 143-147).

M. Dupont a contribué à répandre le culte à la Sainte-Face au XIXe siècle. Sœur Marie du Sacré-Cœur avait lu le livre qui venait de paraître l'année précédente : P. JANVIER, *Vie de M. Dupont*, 2 vol. in-8°, Tours, 1879. Sur M. Dupont, voir L.-M. DANVIRAY, « Dupont (Léon Papin-Dupont), 1797-1876 », DS XXIV, col. 1831.

<sup>158</sup> Commencement de la quatrième antienne des Laudes de la Trinité.

<sup>159</sup> Cf. Règle de saint Augustin, VII.

<sup>160</sup> Le P. Potton avait déjà offert sa démission au P. Sanvito, vicaire général de l'Ordre, le 21 avril 1879 (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 307).

<sup>161</sup> Après sa lettre datée de Rome 2 février 1880, par laquelle il annonce officiellement son entrée en charge (traduction française, *L'Année Dominicaine*, 1880, p. 193-194), le P. Larrocca est venu en France vers la mi-septembre 1880 jusqu'à la mi-octobre. — Cela se vérifie par ses lettres au provincial de France (B. Chocane) datées de Mazères, 4 octobre ; Marseille, 9 octobre. Au 17 octobre, il est déjà à Chieri, près de Turin (Archives de la province de France).

<sup>162</sup> 1880 : année des décrets contre les communautés religieuses, et sœur Marie-Catherine n'a pas de charge.

Les décrets de persécutions ont été publiés le mardi de Pâques 1880 (dans T. MIRBEL, *Le Père H.-M. Cormier, Sa vie intime et religieuse*, Éd. du Cerf, 1938, p. 103).

<sup>163</sup> La Compagnie de Jésus avait été la première cible du mouvement qui visait l'alliance du trône et de l'Église. Les Jésuites formaient en effet dans leurs collèges l'élite de la France. Et comment inculquer à la jeunesse un esprit républicain et laïc ? Le 20 mars 1880, trois mois sont donnés aux Jésuites pour évacuer leurs établissements : le décret est daté du 29 mars. Le 29 juin donc, l'expulsion des Jésuites est prévue pour le 30 au matin. Les autres congrégations étaient épargnées pour l'instant. Mais trois mois plus tard, à l'automne, les autres Ordres religieux seront atteints par les mesures d'expulsion

vous n'êtes pas dissoute. Une fois habillée en séculière, il semble que vous êtes inattaquable, et pleinement en règle avec la loi. Vous garderez ainsi la citadelle, en attendant que le moment soit venu pour les autres d'y rentrer : si tant est que le diable réussisse à les en faire sortir : ce qui n'est pas sûr du tout. Pour nous, le danger est prochain et il semble que nous ne pouvons lui échapper sans un miracle. Pour vous, le danger est plus lointain, et par conséquent, bien des choses peuvent survenir, et vous délivrer, avant que vous soyez atteintes.

Enfin, quoi qu'il en soit, continuons à prier et à nous sanctifier d'autant plus que peut-être, le temps de la vie conventuelle qui nous est encore laissée, est plus incertain et plus court. Nous mériterons peut-être, par notre fidélité, l'éloignement de l'épreuve. Et en tout cas, les bonnes années accomplies ne seront pas perdues pour le ciel. Les âmes ferventes tireront sans doute grand profit de cette épreuve, qui sera pour les tièdes une source de déchéance et de mort. *Estote fortes in bello, et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum aeternum. Alleluia*<sup>165</sup>.

Certainement, si l'autorité vient vous demander ceci ou cela, ce sera toujours une très bonne réponse de dire que vous avez besoin de consulter vos supérieurs, avant d'accorder ou de refuser. Ils jugeront ce qui paraîtra opportun. Mais, du moment où le gouvernement agira contre nous, il semble bien difficile que nous puissions résister efficacement. La résistance aboutirait seulement à provoquer des actes plus odieux, qui avanceraient le moment de la crise finale, où nous espérons que le bien triomphera du mal. Mais peut-être après bien des larmes...

Non seulement je pense que Jésus ne vous condamnera pas ; mais je pense que vous profiterez beaucoup de toutes ces épreuves.

Excusez-moi de n'être pas plus clair dans mes solutions. J'ai entendu parler quantité de personnes haut placées et bien au courant des choses. Elles n'en savent guère plus que moi, qui n'en sais guère plus que vous. Ayez recours à la prière. La plupart de nos couvents disent chaque jour les litanies des saints. Voilà notre meilleur refuge.

Priez aussi pour moi, qui vous bénis en Jésus Marie.

---

(« Les Jésuites et la république », dans JEAN LACOUTURE, *Jésuites. 2. Les revenants* ; Le club expresse, Seuil, 1992, p. 203-223).

Dans la rubrique « bibliographie », *L'Année Dominicaine* présente deux brochures dont les titres sont significatifs des préoccupations du moment : R.P. OLLIVIER et M.-E. RENDU, *Les associations religieuses et le droit moderne*, Librairie Poussielgue, Paris, [1880] ; *Les décrets du 29 mars et le droit d'association*, Librairie Gouzien-Audebourg et C<sup>ie</sup>, 9, rue du Croissant, Paris, [1880].

<sup>164</sup> Voir Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin*, Éd. du Cerf, Paris, 1984.

<sup>165</sup> Antienne de *Magnificat* des premières Vêpres des apôtres dans l'antiphonaire dominicain.

[P.S.] Je prie pour le bon M. Jardel<sup>166</sup>. Que Jésus et Marie l'assistent ! Il le mérite bien, ayant donné à Dieu sa dernière et chère fille.

(15)

**[1880], 24 juin. Carpentras.**

Ma fille,

Je vous remercie de vos vœux, et souhaite, comme vous, que nous ne soyons pas condamnés à perdre, même momentanément, le gros trésor de la vie régulière et dominicaine dans un couvent. Cette épreuve serait plus douloureuse pour nous, et aussi plus dangereuse, que dans beaucoup d'autres Ordres, qui ont moins d'observances<sup>167</sup>, et dont la vie par suite se rapproche davantage de la vie séculière. J'espère d'ailleurs que, peut-être, nous échapperons, sans grands dommages, à la tempête. Et surtout pour les sœurs, il semble que l'orage est encore loin de leur tête<sup>168</sup>. Il se fait dans l'opinion publique un grand mouvement, en faveur de la vie

<sup>166</sup> M. Armand Jardel, ancien imprimeur lithographe à Sainte-Marie-aux-Mines, père de sœur Marie-Catherine (cf. testament de M. Jardel, Archives de Lourdes). Quelques lettres du P. Potton conservées dans les archives de Mauléon parlent de M. Jardel et de son attitude face au départ de sa fille à Mauléon :

« 1864, 15 juin. Couvent du Très Saint Rosaire.

Je crois que l'on peut tout à fait compter sur sœur Catherine (à moins d'un cas de force majeure), avant un an. Et j'espère bien qu'elle ne viendra pas seule. Marie Siegel persévère toujours. Mais elle est loin de valoir sœur Catherine qui me paraît bien solide et bien capable. Les parents ! Voilà l'obstacle ! Mais pour sœur Catherine, j'espère tout à fait qu'il en résultera un grand bien ; car elle semble avoir à Sainte-Marie une influence extraordinaire pour son âge. Je serai trop heureux de vous la donner, et j'espère qu'il en résultera un couvent en Alsace : mais tout est encore hypothèse et espérance » (PAM).

« [1865], 2 mai. Couvent du Très Saint Rosaire.

Je remercie J[ésus] et M[arie] des bonnes nouvelles que m'apporte votre lettre du 23. Certes, il y a grandement lieu de leur témoigner notre reconnaissance, puisque tout paraît s'arranger si bien par rapport aux quatre sœurs de Sainte-Marie. Je ne vous cacherai pas que j'avais toujours un peu peur de M. Jardel qui, dans le passé, nous avait donné de graves raisons pour nous défier de lui. Il était aussi à craindre qu'il ne se portât peut-être à des actes qui auraient été pour sa fille une grande source de peine. Puisque tout semble au contraire être en bonne voie d'arrangement, il y a lieu de dire de tout notre cœur : *Deo gratias et Mariae* ! Je pense que la fermeté calme et la piété de la sœur Catherine auront opéré invisiblement ce petit miracle, sur lequel nous n'osions pas compter. Voyez une fois de plus combien on a tort de se troubler devant des obstacles imaginaires ! Combien de conseillers prudent selon le monde auraient encouragé sœur Catherine et Aglaé [Osmont] à rester encore, à rester toujours, de délai en délai ! La vocation se serait peut-être perdue. Et, en définitive, il se trouve encore que la démarche de sœur Catherine sera probablement le coup le plus puissant pour décider la conversion de son père à laquelle elle aurait vainement travaillé, étant présente auprès de lui » (PAM).

<sup>167</sup> Dans une lettre à M. Marie Agnès [Romeline Lassalle], le P. Potton énumère un certain nombre d'observances — certaines sont à modifier pour les frères — : la clôture, le chapitre, le réfectoire, les relations entre les sœurs, l'obéissance, l'office choral, le silence, etc. Voir note 1891/76.

<sup>168</sup> À Arles, l'orage était pourtant passé très près : « C'était le 30 juin de cette année [1880] que toutes les communautés de notre chère France devaient être dissoutes par l'ordre d'un gouvernement impie qui nous gouverne. Depuis trois mois que le décret était lancé, nous nous bercions de l'espoir qu'il ne nous atteindrait pas ; mais, dans la dernière quinzaine de juin, le commissaire central étant venu, à deux reprises différentes, nous poser des questions significatives, nous comprîmes que nous aurions la douleur d'être expulsées de notre chère solitude, mais qu'en même temps, nous pourrions nous réjouir de souffrir persécution pour le Nom de Jésus.

Il ne sera pas inutile de consigner ici, en détails, les questions du commissaire central ainsi que les réponses qui lui furent faites.

En se présentant au tour, il demanda à parler à la supérieure et déclina ses titres. Notre bonne Mère se rendit donc au parloir, accompagnée de la M. Catherine, qui devait suppléer à ce que la surdité de notre Mère vénérée ne lui permettrait pas de faire par elle-même.

Voici alors la conversation qui s'engagea entre l'agent de la police et la M. Catherine :

Q. — Quel est le nom de la supérieure ?

R. — Eulalie Lassalle, en religion sœur Marie des Anges.

religieuse<sup>169</sup>. Jamais, il y a vingt ans, on n'aurait cru cela possible<sup>170</sup> ; et même si nous sommes frappés, pour un temps, il semble que les résultats bons de cette lutte dépasseront, avec un peu de patience, les résultats mauvais que le diable et ses amis avaient en vue.

J'ai pris l'adresse que vous me donnez : mais, pour le moment, et pour ce que je vous écris aujourd'hui, il est inutile d'y avoir recours. Si nos couvents étaient supprimés, vous pourriez correspondre avec moi sous le couvert de M<sup>elle</sup> Laprêvôte, Cours Vitton, 58, au 4<sup>e</sup>, Lyon. Elle me fera tenir votre lettre.

Je prie pour votre cher père, et demande à Jésus et Marie pour lui toutes les grâces dont il a besoin pour quitter saintement ce monde, et gagner une belle place au paradis. Nos prières l'y aideront grandement.

---

Q. — Dépendez-vous d'une maison-mère ?

R. — Non ; nos communautés sont indépendantes les unes des autres ; elles se forment elles-mêmes et sont placées sous la juridiction des évêques ; nous avons, par conséquent M<sup>gr</sup> d'Aix pour supérieur.

Q. — Combien êtes-vous ?

R. — Sept sœurs de chœur et deux converses.

Q. — Quels sont vos moyens d'existence ?

R. — Nos moyens d'existence sont quelques petites rentes, des aumônes et le fruit de notre travail.

Q. — Quel est le but que vous vous proposez ?

R. — Prier et vivre en solitude.

Q. — Je vois que votre vie est à peu près semblable à celle des carmélites. Vous aurez peu de chose à faire, il vous suffira de demander une autorisation.

R. — Monsieur, il n'entre pas dans nos intentions de demander une autorisation.

Après cette réponse catégorique, le commissaire parut embarrassé, tira un coup de chapeau et se retira. Il faut noter ici, pour plus de clarté, que le gouvernement, en lançant un décret sans rémission contre le corps des Jésuites, avait fait savoir aux autres Ordres et congrégations qu'ils les tolérerait moyennant une demande d'autorisation. Il serait trop long de développer ici les raisons pour lesquelles aucune maison religieuse ne consentit à conserver son existence à ce prix. Qu'il me suffise de dire qu'en face d'un gouvernement aussi impie, nos Seigneurs les évêques avaient tracé aux différentes communautés de leurs diocèses, la ligne de conduite à tenir en face de cette persécution ouverte, et, rien peut-être, n'est aussi beau que l'unité et la parfaite entente de tous l'épiscopat français, de tous les prêtres, religieux et religieuses dans de telles circonstances. Nous ne devons donc pas demander d'autorisation ; il nous était de plus recommandé de ne céder qu'à la violence et de ne quitter notre petit couvent qu'après en avoir vu la porte enfoncée et avoir été nous-mêmes appréhendés par les agents du gouvernement. Il fallait du courage pour agir ainsi ; mais nous n'en manquions pas : Jésus nous fortifiait merveilleusement et nous ne redoutions ni les gendarmes, ni les coups portés contre notre chère porte de clôture. Monseigneur nous avait aussi fait recommander d'exiger des agents qui pourraient se présenter un mandat. L'occasion de le leur demander ne tarda pas. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que le commissaire central se présente de nouveau au parloir. La Mère prieure s'y rendit encore avec la M. Catherine, et, cette fois, la conversation fut un peu plus piquante.

La voici, en termes aussi exacts que possible.

Q. — Je viens de chez M<sup>elle</sup> Amé (notre fondatrice), j'avais plusieurs renseignements à lui demander ; ne l'ayant pas rencontrée, je viens ici, pensant que vous pourrez répondre à mes questions vous-mêmes.

R. — Monsieur, avant toute chose, permettez-moi de vous demander votre mandat.

Q. — Mon mandat, mon mandat, (s'écria alors le pauvre homme très froissé et plus embarrassé encore probablement), que voulez-vous dire par là. Je suis commissaire central, je viens de la part du sous-préfet, quelle lettre vous faut-il ?

R. — Monsieur, je vous demande bien pardon de procéder de cette manière ; j'ai fait mon devoir en vous demandant votre mandat ; si vous avez des questions à nous poser, veuillez nous laisser un questionnaire par écrit ; nous le présenterons à M<sup>gr</sup> l'archevêque qui se chargera d'y répondre.

Q. — Comment ! Comment ! Mais cela n'en finirait plus s'il fallait aller à l'archevêque !... Si vous croyez que tout cela m'amuse...

R. — Croyez, Monsieur que nous sentons fort bien que cela ne vous amuse pas ; mais veuillez comprendre que cela ne nous amuse pas davantage.

Pauvre commissaire ! Sur ce, le bec dans l'eau, il prit son chapeau et s'en alla très mécontent, sans demander son reste.

Mais en attendant, nous sentions la gravité de la situation et nous nous préparions à toute éventualité. Dès ce moment-là, nous emballâmes tout ce qu'il nous fut possible d'envoyer au dehors, en lieu de sûreté, afin de ne pas nous exposer à avoir nos affaires sous les scellés du gouvernement. Ces paquets, ces malles, cette maison qui se vide peu à peu, remuaient profondément nos cœurs. Être rejetées dans le

Faisons bon usage des épreuves présentes<sup>171</sup>, assez pénibles. Notre-Seigneur nous les a prédites, et en même temps il nous a fait connaître les fruits merveilleux que nous pouvons en tirer, si nous voulons. *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum caelorum*<sup>172</sup>. Cela dit tout, et console tout.

Veillez me recommander au pieux souvenir de votre prieure et de vos sœurs que je bénis en Jésus Marie.

---

monde après quinze, vingt, trente ans de vie religieuse, quelle douleur ! Il m'est complètement impossible d'exprimer tout ce que nous rencontrâmes de sympathie et de généreux dévouement, autour de nous, en cette triste circonstance. Tout le clergé de la ville d'abord se montra tout nôtre et plusieurs de ces Messieurs vinrent nous encourager au sacrifice par leurs paroles pleines de piété et d'ardeur. Monsieur l'archiprêtre, notre supérieur, n'oublia pas à cette heure d'épreuve son petit troupeau dominicain. Il vint à différentes reprises s'entretenir avec notre Mère et le 29 juin, il se donna la peine de venir deux fois au parloir dans la même journée. De leur côté, les prêtres de Saint-Césaire, tout en nous entourant d'un dévouement infatigable, remuaient tous les cœurs par les touchantes instructions qu'ils faisaient à la chapelle durant ces tristes jours d'angoisses et d'attente. D'autres prêtres encore vinrent nous apporter le tribut de leur sympathie. Je nommerai entre autres, le pieux abbé Bourge qui nous parla d'un cœur si magnanime et si attendri, tout à la fois, que nous nous sentions heureuses d'être à la veille d'une aussi injuste persécution et que nous ne pouvions cependant retenir nos larmes.

À côté de cette sympathie du clergé, nous étions entourées de celle d'amies dévouées et éprouvées. Les familles les plus honorables de la ville se disputaient pour nous posséder chez elles. Chacune de ces dames voulaient loger et entretenir deux d'entre nous ; et on nous offrait tant d'asiles que nous aurions dû pouvoir nous partager en deux pour contenter tout le monde. Obligées de quitter notre solitude, nous remercions Dieu de nous ménager d'aussi pieux et affectueux refuges.

Le 29 juin arriva : c'était la veille du terrible jour. Nous chantâmes Complies et surtout le *Salve Regina* avec la plus vive émotion ; chacune se répétait intérieurement : c'est la dernière fois ! Notre émotion s'augmentait encore de celle des personnes qui se trouvaient à la chapelle. Leurs sanglots arrivaient jusqu'à nous pour achever de nous émotonner.

Nous attendions une notification écrite de notre expulsion et le soir du 29, elle n'était point encore arrivée. Tout à coup un vigoureux coup de sonnette retentit, tandis que nous chantions le psaume : *Qui habitat*, la portière sort, et elle rentre un instant après, remettant à notre bonne Mère un pli ministériel. J'accompagnais le chant avec l'harmonium quand j'aperçus cette grande enveloppe ; certaine que c'était la notification de notre sortie, mon cœur battit avec violence et mon émotion fut si grande que je crus un instant ne pouvoir continuer à jouer. Je me dominaï cependant et m'unis étroitement à Dieu pour lui offrir nos souffrances et prier pour nos persécuteurs. Le courrier remis à notre Mère n'était cependant pas si grave, et, au sortir de Complies, elle nous rassura en nous disant qu'il venait de l'évêché. C'étaient les instructions de Monseigneur pour la journée du lendemain et les pièces nécessaires aux hommes d'affaires, huissier, témoins etc. qui devaient nous entourer en cette triste journée.

On le voit nous étions bien sur le point de sortir et toutes préparées au sacrifice. Le bon Maître cependant veillait sur nous et tandis qu'on avait décrété sur la terre de nous chasser le 30 juin, Lui, dans le ciel avait décrété que cette violence ne se ferait pas.

Le lendemain, nous attendîmes les gendarmes toute la journée ; mais personne ne se présenta. Cependant nous apprîmes comment on avait expulsé dans toute la France, les bons Pères Jésuites et pendant plusieurs jours nous nous tîmes sur le qui-vive. Enfin nous sûmes que l'ordre de nous disperser avait été donné et maintenu jusqu'au 29 juin : ce jour là, chaque préfet reçut une dépêche ministérielle lui enjoignant de ne disperser, pour le moment, que les maisons de Jésuites.

Nous voilà donc encore dans notre solitude ; y resterons-nous longtemps ? Dieu seul le sait. La persécution qui est pleinement ouverte ne s'arrêtera pas là probablement, et il est à craindre que dans un temps plus ou moins éloigné nous ne soyons à notre tour, rejetées dans le monde. Que Jésus veille sur son petit troupeau ; nous vivons d'abandon et nous comptons sur Lui ! » (Annales du couvent d'Arles, p. 159-165).

<sup>169</sup> Après le décret du 20 mars 1880, « la riposte de la hiérarchie, bien qu'associée au pouvoir par le concordat de 1801, fut très ferme. Les archevêques de Paris et d'Aix élevèrent des protestations véhémentes, se déclarant solidaires, en bloc, des congrégations. Celles-ci manifestèrent aux Jésuites,

[1880], 7 juillet. Carpentras.

Ma fille,

C'est à Carpentras que j'ai reçu votre lettre du 19 juin. Je pense que vous aurez reçu une lettre de moi, un peu antérieure, où je vous donnais mon adresse.

J'espère toujours beaucoup que les couvents de sœurs ne seront pas inquiétés sérieusement, d'ici à longtemps. Tâchez cependant de le mériter par votre ferveur<sup>173</sup>. — Que si cependant la dispersion se réalise, vous tâcherez de vous rapprocher de vos devoirs habituels le plus possible. C'est tout ce qu'on peut dire, à moins d'écrire un traité, où l'on aurait à remanier

---

premiers visés, une sympathie qu'elles n'avaient pas accoutumé de montrer, refusant de faire auprès du gouvernement les démarches qui leur eussent valu d'être "autorisées". Et, dans le monde catholique, on releva des manifestations très remarquables d'attachement à une Compagnie si souvent décriée : des centaines de fonctionnaires d'autorité, magistrats notamment, démissionnèrent plutôt que d'être associés à cette opération répressive.

Plus décevant encore pour le ministre de l'instruction publique : la majorité des conseils généraux, qui ne représentaient pas, eux, les idées et les intérêts de la bourgeoisie conservatrice, mais l'opinion moyenne de la province, se refusèrent à entériner les décrets d'application qui leur étaient soumis, les deux tiers d'entre eux se réfugiant dans l'abstention. Les élus républicains manifestaient ainsi leur désaccord... » (« Les Jésuites et la république », dans JEAN LACOUTURE, *Jésuites. 2. Les revenants* ; Le club expresse, Seuil, 1992, p. 217).

Ceci éclaire ce qui est rapporté dans les Annales du couvent d'Arles : les démarches visant à imposer aux communautés religieuses de faire une demande pour être autorisées n'ont pas été poursuivies, et le 30 juin les autorités ont gardé le silence.

<sup>170</sup> « De 1850 à 1860 la république conservatrice puis l'Empire autoritaire misent sur l'Église comme une force de stabilisation et de conservation » (F. LEBRUN, *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Privat, Toulouse, 1980, p. 346).

<sup>171</sup> Lettre de M. Marie des Anges à Mauléon :

« 1880, 16 août. Couvent de Notre-Dame de Grâce [Arles].

Il faut convenir que je suis en retard pour vous remercier de vos vœux, de vos souhaits et de toutes vos si bonnes nouvelles [...]. Les liens qui nous unissent toutes pour ne former qu'une seule famille se sont resserrés plus que jamais en cet heureux jour. Jésus qui est le nœud sacré de ces liens intimes était au milieu de nous pour sanctifier la fête et pour nous donner un avant-goût de ces fêtes éternelles du ciel qui ne finiront jamais ! En attendant ces beaux jours de bonheur sans fin, rivalisons de zèle pour vivre d'une manière digne de notre sublime vocation, comme des anges sur la terre, montant sans cesse par la prière non interrompue vers le ciel comme les messagères de l'Église pour nous interposer entre la justice de Dieu et les crimes des hommes et pour puiser dans le Sacré-Cœur par les mains de Marie, les grâces et les bénédictions dont l'Église a besoin, dont la terre hélas ! a si grandement besoin. Brûlons pour cette gloire de Dieu qui est si audacieusement, si horriblement et si indignement outragée, pour ces pauvres infortunés qui courent à leur perte éternelle. Ah ! que ne nous oublions-nous pas nous-mêmes pour penser uniquement à ces grandes causes qui méritent seules nos pensées et notre amour ! Hélas, hélas ! si le triomphe de l'Église n'apparaît pas encore, c'est que la tiédeur, l'égoïsme et l'amour-propre des âmes religieuses y mettent obstacle » (Mauléon).

<sup>172</sup> Mt 5, 10. La première partie de la phrase est utilisée comme antienne pour l'office des martyrs.

<sup>173</sup> Poésie de sœur Marie-Catherine écrite en juillet 1880 :

« Notre France, ô Jésus, te devient une épine  
 À l'heure où le beau mois de ton cœur se termine.  
 Tes amis sont chassés par la main de Satan  
 Inspirateur choisi de tous nos gouvernants !  
 Tu vois nos religieux, les uns après les autres,  
 Spoliés, condamnés parce qu'ils sont apôtres.  
 Tu vois tous nos couvents sous le coup des décrets  
 Voulant nous disperser et nous mettre aux arrêts.  
 Notre tour viendra-t-il ? Jésus, je me sens prête,  
 Ah ! mon unique amour : Ta volonté soit faite !  
 On pourra m'enlever mon cloître bien-aimé,  
 On pourra me ravir à ma chaste cellule...  
 L'unique impiété, me trouvant ridicule,  
 Pourra me saturer sous un voile embaumé,

alors toutes les différentes manières, plus ou moins complètes, suivant lesquelles la dispersion serait réalisée, soit pour l'institut soit pour chaque sœur. En faisant ce qui serait, raisonnablement, possible, et pas trop difficile, il est sûr qu'on éviterait le péché même véniel. D'ailleurs, la plupart des observances n'obligent pas sous peine de péché<sup>174</sup>. — Quant au refuge dans sa famille ou hors de sa famille, il est difficile de donner une solution générale. Il faudrait tenir compte des avantages, des inconvénients, des facilités, que présenterait l'un ou l'autre parti ; et ces circonstances peuvent varier à l'infini.

J'espère des délais, même pour notre dispersion<sup>175</sup>. Tâchez de mériter que ces délais se changent en délivrance !

Veuillez prier pour moi qui en ai grand besoin et vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Puisque c'est vous qui être propriétaire, c'est vous qui resteriez pour garder l'immeuble et vous réclameriez une compagne et une converse<sup>176</sup>, qui sans doute ne vous seraient pas refusées.

(17)

**[1880], 19 août. Lyon.**

Ma fille,

Je m'unis à vous, bien volontiers, pour prier à l'intention de votre cher père. C'est toujours une grande grâce que de mourir le jour d'une des fêtes de la Très Sainte Vierge, et

---

Mais rien, mon doux Jésus, ne pourra me reprendre  
Ta sainte intimité... Tu sauras me défendre,  
Me garder, me vêtir, me recouvrir, me cacher  
À l'heure où l'ennemi voudra tout m'arracher.  
Oui, tu seras toi-même, ô mon Époux unique,  
Mon prieur invisible et mon guide mystique !  
... Mon cloître, en ton doux cœur, sera plus que secret  
Et ne pourra tomber sous le coup d'un décret.  
Si la France aujourd'hui t'offense et te déchire  
Ton cœur s'ouvre encore plus et je l'entends me dire  
Qu'il veut au pauvre mien donner abondamment,  
Le don qui fait d'un cœur, un vrai temple vivant :  
Chassé de tant d'autels et de tant de chapelles,  
Tu fais pleuvoir en moi des tendresses nouvelles ;  
À tes pieds, je comprends que caché dans mon cœur,  
Tu crées un sanctuaire, un autel à ton cœur !  
Quand la foi dépérit, quand on la persécute,  
Quand tu te vois trahi, quand ton peuple est en chute,  
Ton cœur cherche des cœurs voulant te recueillir,  
Voulant, sans restriction, t'aimer et te servir.  
Puissé-je, par amour, réparer trop de haine.  
Fais cela, mon Sauveur, en ta Dominicaine ! »

<sup>174</sup> « Dans les premiers temps de l'Ordre, les constitutions et les ordinations des supérieurs obligeaient directement sous peine de péché. Cette sévérité avait son fondement légitime dans le vœu d'obéissance prononcé par les religieux au jour de leur profession. Mais le second Chapitre Généralissime, célébré à Paris en 1236, voulant pourvoir à la paix et au repos de la conscience des frères, régla que les constitutions et les ordinations ne nous obligeraient plus sous peine de péché, mais obligeraient seulement à la peine, ou punition, fixée par les constitutions ou imposée par le supérieur, de telle sorte que, si les religieux refusent d'accomplir cette pénitence, ils n'échappent point au péché (C. 30) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 75-76. Voir aussi p. 76-81).

<sup>175</sup> Un délai de trois mois a été laissé.

<sup>176</sup> La communauté se composait de sœurs de chœur et de sœurs converses : « Il sera permis de recevoir dans le couvent quelques sœurs converses, si cela paraît expédient. Toutefois leur nombre sera modéré, en raison du besoin que la communauté aura de leurs offices et de leur secours » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 175-176).

puisqu'il a quitté ce monde après les premières Vêpres de l'Assomption<sup>177</sup>, il est à croire que la glorieuse Reine du ciel aura fait descendre vers lui, en ce moment suprême, une large part des grâces précieuses qui ont enrichi et sanctifié son bienheureux trépas. *Beati mortui qui in Domina moriuntur*<sup>178</sup>. Vous pouvez dire maintenant, avec le prophète : *Pater meus et mater mea derelinquerunt me*<sup>179</sup>. Mais aussitôt vous ajouterez avec lui : *Dominus autem recepit*<sup>180</sup> *me. Dominus, et Pater, et Sponsus, qui est omnia in omnibus*<sup>181</sup>, *Jesus Christus*.

Je souhaite heureux succès à vos affaires temporelles, et une prompte délivrance de ces soucis.

Nous avons ici un convers atteint de la fièvre typhoïde, et à Carpentras, je le crains, un novice dans le même état.

Veillez prier pour eux, et pour moi qui vous bénis en Jésus et Marie.

[P.S.] Les décrets semblent encore bien loin de vous atteindre, pour le moment<sup>182</sup>.

---

<sup>177</sup> Lettre de M. Marie des Anges à Mauléon, le 16 août 1880 :

« Je recommande encore à vos prières le pauvre M. Jardel qui a rendu le dernier soupir samedi à 5 h du soir. La bonne M. Catherine nous a beaucoup édifiées par sa résignation ; elle s'attendait tous les jours à cette si triste nouvelle ; c'est une grande consolation pour elle de savoir qu'il est mort dans de si saintes dispositions, qu'il a communiqué deux ou trois fois depuis qu'il était plus malade » (Mauléon).

<sup>178</sup> Cf. Ap 14, 13. Fin de l'antienne de *Benedictus* de l'office des défunts dominicain.

<sup>179</sup> Ps 26, 10.

<sup>180</sup> *Assumpsit* dans la Vulgate.

<sup>181</sup> Cf. 1 Co 15, 28.

<sup>182</sup> Un essai de conciliation va être tenté quelques jours après par M. de Frécynet (cf. « Ajournement des décrets », *L'Année Dominicaine*, septembre 1880, p. 385-388).

Cf. aussi la lettre envoyée par les sœurs d'Arles, à la demande de leur évêque, au ministre des cultes :

« À l'occasion des décrets du 29 mars, une partie de la presse a dirigé de vives attaques contre les congrégations non autorisées, les représentant comme des foyers d'opposition au gouvernement de la République.

Le prétexte de ces accusations était le silence observé par les congrégations, qui, en effet, n'ont pas demandé jusqu'ici l'autorisation que le second décret les mettait en demeure de solliciter.

Le motif de leur abstention était cependant tout autre que celui qu'on leur prête, et les répugnances politiques n'y avaient aucune part. Convaincues que l'autorisation, qui, dans l'état actuel de la législation française, confère le privilège de la personnalité civile, est une faveur et non une obligation, elles n'ont pas cru se mettre en opposition avec les lois, en continuant de vivre sous un régime qui est à leurs yeux, pour les membres dont elles se composent, celui du droit commun à tous les citoyens.

Ce n'est pas qu'elles méconnaissent les avantages attachés à l'existence légale. Mais elles ne pensaient pas qu'il leur convînt de rechercher ces avantages dans des circonstances qui auraient fait interpréter une pareille démarche comme une condamnation de leur passé et comme l'aveu d'une illégalité dont elles ne se sentaient pas coupables.

Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de professer de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions rituelles du pays.

La dépendance qu'elles professent envers l'Église, de qui elles tiennent l'existence, ne les constitue pas dans un état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculière : Telle n'a jamais été leur prétention, ainsi que leurs constitutions respectives et leur histoire en font foi.

Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent ne leur permet pas davantage de se lier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la charité chrétienne, et elles croiraient le compromettre en le mettant au service de causes changeantes et d'intérêts humains. Elles rejettent donc toute solidarité avec les partis et avec les passions politiques.

Enfin, elles ne s'occupent des choses qui regardent le gouvernement temporel que pour enseigner par la parole et par l'exemple l'obéissance et le respect qui sont dus à l'autorité dont Dieu est la source.

Tels sont les principes qui ont inspiré jusqu'à ce jour leurs pensées et leurs actes ; elles sont résolues à ne jamais s'en départir.

Ainsi, ne peuvent-elles s'empêcher de nourrir l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations sincères et loyales dont elles prennent ici l'initiative ; et que, pleinement rassuré sur les sentiments qui les animent, il les laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles elles ont dévoué leur vie.

Je soussignée, supérieure de la communauté des Dominicaines d'Arles, après avoir pris l'avis de mon conseil, déclare, en mon nom et au nom de mes sœurs, que les pensées et les sentiments exprimés dans la note ci-dessus, sont ceux de toute notre communauté, et que, nous sommes résolues à y conformer

[1880], 26 septembre. Angers.

Ma fille,

Bien certainement, ne vous croyez pas tenue à m'écrire régulièrement, ou à époques fixes. Il me suffit que vous n'oubliez pas de prier pour moi. Vous m'écrivez ensuite quand il vous paraîtra opportun ou nécessaire, à cause de telle ou telle circonstance. Je serai toujours heureux, si je puis vous être de quelque utilité, sans vous grever d'aucun embarras permanent.

---

notre conduite.

Sœur Marie des Anges (prieure)

Fait à Arles, ce 24 août 1880 » (Annales du couvent d'Arles, p. 167-169).

Suivent quelques explications sur l'origine de cette lettre : « Telle est la pièce dont nous avons reçu le modèle de l'archevêché par l'entremise de Monsieur le supérieur. Après l'avoir copiée, nous l'expédiâmes au ministère auquel elle est adressée comme un accommodement destiné à obtenir le maintien des congrégations religieuses. Il paraît qu'un nouveau décret avait été lancé contre ces dernières, et notre Saint-Père le Pape, jugeant opportun d'accorder une espèce de satisfaction au gouvernement actuel de la France, conseilla à tous nos évêques d'employer ce moyen de conciliation afin d'essayer par là de sauver l'avenir des congrégations religieuses. Le résultat de cette démarche est douteux ; mais nous sommes entre les mains de Dieu et nous voguons heureuses et paisibles dans la barque de la sainte obéissance. Rien ne donne autant de force peut-être, dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversons, que de n'agir que par obéissance. À l'époque de la révolution de 1793, les religieux étaient loin d'avoir cette immense consolation puisque tant d'évêques et de prêtres furent infidèles à leur Dieu. De nos jours au contraire, l'attitude de l'épiscopat et du clergé est admirable ; aussi obéir à nos vénérés supérieurs, est, tout à la fois, pour nous, une joie et une sécurité » (Annales du couvent d'Arles, p. 169-170).

Mais la crise resurgit peu après ces essais de conciliation. Cf. « La déclaration et la crise », *L'Année Dominicaine*, octobre 1880, p. 461-463.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me dites de la retraite<sup>183</sup> du P. Guillermin<sup>184</sup>. Sans le connaître personnellement, j'ai toujours entendu parler de lui comme d'un très bon religieux.

C'est à Monseigneur qu'il appartient d'apprécier finalement la disposition que vous ferez de votre héritage<sup>185</sup>. Pour moi, je ne vois rien que de très raisonnable dans vos projets. Comme placement éventuel d'argent, je vous conseillerais d'acheter de la rente française<sup>186</sup> 3%<sup>187</sup> au porteur<sup>188</sup>. Cela rend peu (3,5 % environ par an). Mais toutes les bonnes valeurs en sont là. Pour avoir un fort revenu, il faut acheter des valeurs dangereuses, sur lesquelles on risque de perdre tout, intérêt et capital. Si l'acheteur de votre maison<sup>189</sup>, après avoir payé un fort à compte, demande du temps pour le reste du paiement, et donne 5% sur les sommes restant dues, comme on le fait ordinairement, ce sera un placement bon et sûr, car le vendeur (vous) conserve un

---

<sup>183</sup> « Les sœurs doivent faire chaque année une retraite de dix jours, afin de se renouveler dans la piété et la ferveur (C. 107). Elle ne sont pas tenues cependant de la faire toutes ensemble et d'y avoir des prédications ; mais cela semble fort opportun. Ces exercices spirituels ont été ordonnés et recommandés par les Chapitres généraux de 1647, 1650, 1656, 1670, 1694, 1706, 1748, 1777. Le Chapitre de 1670 appelle cette retraite «un exercice très saint et très salutaire, qui dispose nos religieux et nos religieuses, par des méditations pieuses et par de saintes lectures, à marcher dans une pureté de vie plus parfaite». Le Chapitre de 1777 enseigne que rien n'est plus utile pour secouer la poussière du monde, dont les cœurs même consacrés à Dieu ne peuvent s'empêcher d'être souillés, suivant l'expression de saint Léon, au milieu des sollicitudes multiples de cette vie (C. 107) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 111-112).

<sup>184</sup> « Le P. Henri Guillermin est né à Montélimart le 10 juillet 1845. Il fit ses premières études au petit séminaire du Rondeau, au diocèse de Grenoble, que devait à son tour illustrer le P. Didon [Henri, Henri Martin ; né au Touvet (Isère) ; prise d'habit à Flavigny en 1856]. Orphelin à dix-huit ans, il prenait l'habit à Flavigny en 1864, faisait sa théologie à Saint-Maximin et partait pour Rome en 1866, pour suivre les cours de théologie à Sainte-Sabine, sous la direction de maîtres d'élite [...]. Le P. Guillermin se faisait remarquer par une distinction native pleine de dignité et de politesse, une physionomie fine, austère, ascétique même, un regard pénétrant, dont la profondeur scrutatrice allait parfois jusqu'à déconcerter ceux qui l'approchaient, et une attrayante douceur, lorsqu'un sourire très bon, mais trop rare, venait tempérer la gravité habituelle de ses traits. Sous une forme de réserve un peu froide, on découvrait bientôt en lui, unies aux lumières d'un esprit supérieur, la chaleur d'une âme éprise d'idéal et une bonté toujours délicate, ingénieuse, inépuisable. [...] Le P. Guillermin avait vingt-six ans quand il commença [à Saint-Maximin] l'enseignement de la *Somme*, qu'il devait continuer jusqu'au lit de mort. [...] Il fut passionné de vérité, et tout en ne quittant pas le treizième siècle, il la rendit miséricordieuse aux besoins du dix-neuvième : il fut traditionnel et moderne à la fois. [...] Appelé par les évêques administrateurs de l'Institut catholique à Toulouse, en 1878, pour fonder la chaire de philosophie, il avait, à vingt-neuf ans, l'auréole de la pleine maturité. Durant un quart de siècle, il s'est montré le type du philosophe et du théologien jetant, comme le savant de l'évangile, les connaissances à son auditoire anciennes et nouvelles [...] jaillissant du trésor intérieur qu'une excessive activité extérieure n'a jamais pu diminuer » (P. M.-J. RAYNAL, *Le Père M.-R. Garaud*, Privat, Toulouse, 1908, p. 21-24).

Il fut assez longtemps confesseur des sœurs du Tiers-Ordre contemplatif de Saint-Maximin. — Il était venu rendre visite à la communauté d'Arles le 6 mai 1879 (*Annales du couvent d'Arles*, p. 78-79). Il prêcha la retraite du 17 au 26 août 1880. Voici ce qui est rapporté dans les *Annales* à propos de cette retraite :

« Notre-Seigneur vient de nous accorder une grande faveur, en amenant jusqu'à nous, par le moyen de l'autorisation de nos supérieurs, le Révérend Père Guillermin pour nous prêcher la retraite de communauté. Elle s'ouvrit le 17 août au soir et se termina le 26 au matin. Durant ces jours précieux de paix et de recueillement, il nous fut donné de puiser abondamment l'esprit dominicain dans la parole inspirée et pratique du Révérend Père. Je ne puis dire jusqu'à quel point ce saint religieux fortifia nos âmes et les encouragea dans le chemin du calvaire qui est celui de tout être vivant ici-bas. Comme il nous l'avait annoncé dès le début, le P. Guillermin cherche moins à toucher les cœurs qu'à former dans les âmes auxquelles il s'adresse de sérieuses convictions. Ainsi sa retraite eut-elle un cachet évident de solide et poussa-t-il les âmes vers la pratique généreuse de la vertu. Chaque matin à 8 h ½ une conférence familière sur les moyens à employer pour nous sanctifier et le soir à 4 h ¾ une seconde instruction sur les vertus religieuses. Cette retraite aura produit, j'en suis persuadée, les plus grands fruits dans les âmes ; on sent qu'un mouvement, un soufflé de conversion a passé sur la communauté ; toutes les sœurs s'appliquent aux vertus religieuses, surtout à la charité. Une seule paraît languir et fait un triste contraste avec les sœurs, c'est celle qui écrit ces lignes ; elle gémit de sa tiédeur, elle est confuse de se voir si lâche tandis que toutes les autres marchent avec courage et joyeusement dans le

privilège sur l'immeuble vendu et il est payé alors avant tout autre créancier, en cas de faillite<sup>190</sup>. Il semble que la déclaration signée ne change rien à la question. La guerre va continuer<sup>191</sup>, et sans doute prochainement : par nous d'abord, avant vous. Tant que les ordres d'hommes n'auront pas été frappés, vous pouvez dormir en paix. Mais, s'ils disparaissent, ce sera alors votre tour : en supposant qu'on pousse la guerre<sup>192</sup> jusque-là : ce que Dieu ne permettra peut-être pas. Quant au martyr sanglant, il n'en est pas question pour le moment. À Rome, deux frères convers ont reçu des coups de couteau, récemment, mais presque sans blessure. Quel pays !

Voilà votre père et votre mère au paradis ! Beaux résultats, déjà, de votre vocation religieuse, qu'on blâmait tant. Bien d'autres encore apparaîtront au grand jour du jugement ! Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

---

combat contre la nature pécheresse. Puisse Jésus infiniment miséricordieux, lui donner ce qu'elle n'a pas et la faire marcher, elle aussi, courageusement dans la voie étroite du renoncement et des luttes de chaque jour !... Toutes les instructions du Père ont été bien belles, bien solides, bien touchantes ; et cependant, au milieu de ce bouquet si riche, une petite fleur, une simple conférence, m'a pénétrée davantage et a laissé dans mon âme des traces plus profondes. Cette conférence traitait de la sainte communion et des moyens à employer pour en bien profiter. Je résumerai ici, en quelques mots, ce que j'ai le mieux retenu et le plus goûté de cette conférence ; peut-être cette narration toute simple et imparfaite qu'elle sera produira-t-elle quelque bien dans les âmes qui liront plus tard ce livre.

Le bon Père nous conseilla donc de nous préparer à la sainte communion surtout par les quatre actes suivants : "Humilité — Contrition — Amour — Désir". Il nous développa chacun de ces actes ; mais, arrivé à la contrition, il nous parla d'une manière profondément touchante. — "Ô mes bonnes sœurs, nous disait-il, oui, je vous en supplie, faites toujours un acte de contrition avant d'ouvrir votre cœur à Jésus. Purifiez votre âme par un grand regret de toutes ses fautes, même les plus petites, avant d'y faire entrer Notre-Seigneur. Vous me direz, et c'est bien vrai, que la sainte communion efface les péchés véniels et les imperfections dont vous pouvez vous être rendus coupables, que, par conséquent, dès que vous avez reçu l'hostie sacrée, vous serez pures et sans tache. Oui, mais je vous en conjure, ne laissez pas cette peine à Notre-Seigneur. Ne souffrez pas qu'en entrant chez vous, il ait à prendre le balai pour mettre dehors les souillures et les immondices qui s'y trouvent, avant de pouvoir vous entretenir cœur à cœur et s'unir étroitement à vous. Il le fera, je le sais bien, si vous ne le faites pas vous-mêmes ; mais encore une fois, ne lui laissez pas cette peine. Il vous est si facile de la lui éviter en produisant avant la sainte communion un acte de contrition bien profonde et en laissant votre âme se pénétrer d'une véritable componction de vos moindres fautes !... Oh ! si vous êtes soigneuses de vous purifier de cette manière chaque fois que vous vous approchez de la sainte Table, avec quelle joie Notre-Seigneur entrera dans votre âme ! Comme il parlera intimement avec vous ! Comme il déversera sans obstacle ses grâces et ses lumières en vous ! tandis qu'il aurait d'abord à effacer vos taches, si vous ne preniez soin de les faire disparaître vous-mêmes".

Oh ! combien cette pensée a touché mon cœur et comme elle est douce et fructueuse dans la pratique !... Le Révérend Père après avoir expliqué les quatre actes préparatoires, nous conseilla d'en produire trois autres pour l'action de grâce : — La reconnaissance — La demande — L'offrande.

Dans cette seconde partie aussi, je fus plus spécialement frappée de ce que le Père nous dit sur l'un des actes : la demande.

"Ayez toujours, nous dit-il, quelques grâces à demander à Notre-Seigneur quand il daigne descendre dans votre âme. Pressez-le, conjurez-le, suppliez-le de vous accorder ce que vous sollicitez. Ne craignez pas de trop demander : Jésus est si riche et il désire si ardemment vous faire part de ses trésors ! Demandez donc pour vous, demandez pour vos familles, demandez pour l'Église, pour la France, pour notre Ordre, pour telle ou telle intention qui vous est plus chère. Dites-lui tendrement : 'Ô Jésus ! encore cette grâce ! encore celle-ci ! Écoutez-moi, mon Jésus, exaucez-moi ! bientôt, vous allez cesser de résider en moi par les espèces sacramentelles, oh ! je vous en supplie, avant de me quitter, mon doux Jésus, accordez-moi cette grâce qui m'est si nécessaire etc. etc...."

Et puis, après avoir ainsi présenté vos demandes à Notre-Seigneur, offrez-vous à lui tout entières. Appelez votre intelligence, votre mémoire, votre volonté, présentez-les au divin Maître et dites-lui bien que tout est à lui, qu'il peut disposer de vous et de vos facultés comme il l'entendra etc. etc...."

Le bon Père nous engagea ensuite à écouter Jésus au fond de notre âme. Après lui avoir rendu nos devoirs, après lui avoir présenté nos requêtes, il est juste que nous l'écoutions ; car ce bon Maître a à nous parler et à nous faire de divines confidences.

Enfin le Père nous assura, (non sans raison), que si nous savions toujours nous préparer à la sainte communion et faire notre action de grâce de la sorte, jamais nous n'éprouverions ce vague, cet ennui qui viennent souvent décourager les âmes qui s'y disposent par une sorte de routine, sans se donner la peine de produire des actes fervents.

[1880]<sup>193</sup>, 22 novembre. Poitiers.

Ma fille,

Certainement il est bien rude de se trouver rejeté dans le monde après avoir choisi la meilleure part qui est la vie religieuse, et cela est plus rude pour ceux qui sont vieux comme moi. Adorons cependant la sainte volonté de Dieu, et prions-le de nous rendre ce que nous

---

Que Notre-Seigneur nous accorde la grâce de profiter parfaitement d'une si belle conférence : cela suffirait, je crois, pour faire de nous des saintes !

Dans une autre de ces conférences familières, le Père nous engagea à aimer par-dessus toutes les autres Heures de notre office, celles de Matines, de Prime et de Complies. Celle de Matines parce que minuit est l'heure où Dieu est le plus offensé dans le monde ; parce que durant le calme et le silence des nuits on prie avec plus de recueillement, parce que, en se faisant violence pour interrompre généreusement son sommeil, on glorifie Dieu et on pratique une pénitence bien méritoire.

Il faut aimer en second lieu à assister à Prime ; c'est à cette heure que la nature se réveille et tandis que les hommes se lèvent souvent sans penser à Dieu et même pour l'offenser, nous nous rendons au pied du tabernacle pour offrir nos premières prières de la journée (après celles de Matines), à notre Dieu.

Il faut aimer enfin à assister à Complies, la dernière prière qui sort de nos lèvres à la fin de chaque journée et qui se termine par ce chant sublime du *Salve Regina*.

Le Père nous fit remarquer en passant que ces trois Heures pour lesquelles la Dominicaine doit avoir une plus grande dévotion, sont justement celles où nous récitons le *Credo*, tandis que nous ne le disons pas aux autres Heures.

Puissent nos âmes profiter de cette retraite bénie et devenir pour Jésus de petits cénacles bien purs, bien ornés et tout embrasés d'amour !... » (Annales du couvent d'Arles, p. 170-175).

<sup>185</sup> Tous les papiers, concernant la succession de M. Armand Jardel, de 1880 à 1883, sont conservés dans les archives de Lourdes.

Dans les comptes triennaux de 1878-1881, le montant de l'héritage de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], se répartissait ainsi : À compte sur l'héritage 21 486, 35 francs, un solde de 19 000 francs qui reste à percevoir et 5 000 francs qui ont été versés au couvent de Mauléon.

<sup>186</sup> Le P. Potton oppose aux valeurs spéculatives, « valeurs dangereuses, sur lesquelles on risque de perdre tout, intérêt et capital », le bon emprunt d'État, la rente française 3,5 %, qui apporte peu, mais qui est sûre (voir *rente* (3) dans le *Petit Robert*).

<sup>187</sup> « Le 3% est ferme à 84 » (*Journal de Lourdes*, n° 18, 1<sup>er</sup> mai 1880).

<sup>188</sup> Dans les comptes triennaux de 1878-1881 : « Il est à remarquer que l'argent placé figure dans les dépenses parce qu'il est sorti de la caisse pour être converti en titres au porteur sur l'État 3%, rapportant 255 francs de rente. »

<sup>189</sup> M. et M<sup>me</sup> Jardel avaient acheté, le 23 janvier 1841, « une maison d'habitation à rez-de-chaussée et deux étages avec cour, buanderie, appartenances et dépendances, sise à Sainte-Marie-aux-Mines, rue de la Vieille poste ou du Boudiron, n° 20, autrefois n° 18, inscrite à la matrice cadastrale sous le N° 584 de la section A, tenant d'un côté à la rivière, de l'autre au Pont Acker et à la famille Toussaint, derrière à M. Michelang. [...] La présente vente est faite pour et moyennant le prix de 15 200 marcs ou 19 000 francs, que les acquéreurs s'obligent [...] de payer aux vendeurs de la manière suivante, à savoir : 1 600 marcs ou 2 000 francs le 15 janvier 1881, 800 marcs ou 1 000 francs le 15 janvier 1882, 800 marcs ou 1 000 francs le 15 janvier 1883. Les 12 000 marcs ou 15 000 francs restants seront payables au gré des acquéreurs, après l'acquiescement des termes précédents pendant les années 1884 à 1890 inclusivement, mais sans qu'ils puissent payer annuellement moins de 1 600 marcs ou 2 000 francs en une ou deux fois, sauf la dernière année qui sera de 2 400 marcs ou 3 000 francs. Le dit prix de vente produira intérêts sur le pied de 5% par an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1877, jour fixé pour l'entrée en jouissance ; ces intérêts sont payables chaque année en deux termes, le 15 juillet et le 15 janvier, en sorte que le premier paiement devra être fait le 15 juillet prochain. Tous les paiements en principal et intérêts seront payables à Sainte-Marie-aux-Mines, en l'étude du notaire soussigné, en bonnes espèces métalliques ayant cours, sans retenue ni frais quelconque. Et jusqu'au parfait paiement en principal et accessoires du dit prix de vente, l'immeuble vendu restera par privilège expressément réservé, affecté, obligé et spécialement hypothéqué. [...] Dont acte écrit en français à la demande des parties, M. Jardel ne sachant pas l'allemand. Fait et passé à Sainte-Marie-aux-Mines, en les demeures des comparants, l'an 1877, le 6 février. »

avons perdu. Tous nos couvents ont été expulsés<sup>194</sup>. *L'Année dominicaine* publiera bientôt les détails<sup>195</sup>.

Il faudrait être prophète pour annoncer ce qui vous arrivera. Je ne le sais pas. Cependant, actuellement, je ne crois pas que votre danger soit grand encore. Il faudrait que la situation politique empirât notablement, pour que vous fussiez atteintes violemment. Mais, s'il arrivait que vous fussiez expulsées, vous auriez bien tort de refuser l'offre de Monseigneur. Vous seriez, chez les Visitandines<sup>196</sup>, mille fois mieux que dans le monde, dussiez-vous quitter l'habit blanc, temporairement. Quant à partir pour l'étranger<sup>197</sup>, c'est beau théoriquement, mais presque impossible en pratique. Probablement on conserverait un petit nombre de sœurs dans la maison, et celles-là seraient les moins à plaindre, même s'il fallait prendre l'habit séculier. Espérons que Dieu vous délivrera de tant de maux, et vous rendra la liberté de ces saintes observances.

<sup>190</sup> En 1884, on trouve parmi les revenus : « Une hypothèque au nom de M. Catherine [Marie Jardel] : 10 000 francs sur un immeuble vendu et qui seront payés d'ici 1890 » (Comptes triennaux d'Arles, novembre 1881 à novembre 1884).

<sup>191</sup> L'expulsion des Jésuites commença le 30 juin 1880. « Trois mois plus tard, Jules Ferry, qui a remplacé Freycinet à la tête du gouvernement, peut "mettre la main au collet des religieux". Des brutalités ont lieu à l'automne 1880 » (cf. « Les Jésuites et la république », dans JEAN LACOUTURE, *Jésuites. 2. Les revenants* ; Le club expresse, Seuil, 1992, p. 221).

Sur la dispersion, voir « Allocution du Très Révérend Père Monsabré », « Le dénouement fatal », *L'Année Dominicaine*, décembre 1880, p. 536-541 ; 543-550.

<sup>192</sup> Les relations entre l'Église et l'État étaient effectivement perçues comme une guerre :

« Le catholicisme, c'est l'ennemi : tel est le mot d'ordre qui a passé du chef au soldat, et tous se sont levés pour marcher à cette nouvelle croisade.

Eh bien ! laissez-nous vous le dire en toute sincérité, si cela est vrai, si réellement le catholicisme est votre ennemi, je vous plains, car vous avez affaire à forte partie. Le catholicisme aura pitié de vous, comme on a pitié d'enfants qui voudraient déplacer une montagne ou enchaîner une tempête. Le catholicisme a beaucoup vu, a supporté bien des luttes, il a vécu longtemps, il est encore debout, et il faudrait des bras autrement robustes que les vôtres pour le jeter par terre. Ne savez-vous pas que, dans cette guerre qui dure depuis dix-huit siècles, il a enterré tous ses adversaires, et, sans vouloir diminuer votre valeur, il en a rencontré beaucoup qui étaient plus terribles que vous ; et vous qui n'avez contre lui que quelques ruses servies un moment par la force brutale, vous espérez en finir avec lui ? C'est une pitié » (« Les décrets, leurs causes et leurs conséquences », *L'Année Dominicaine*, janvier 1881, p. 12).

Cette attitude persistera longtemps, comme le montrent des propos de M<sup>gr</sup> Freppel du 2 janvier 1890 :

« À l'occasion du nouvel an, le clergé de la ville d'Angers est allé, selon la coutume, présenter ses hommages à M<sup>gr</sup> Freppel. Aux vœux qui lui étaient exprimés par Monsieur le vicaire général Chesneau, M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers a répondu par une allocution dont voici quelques extraits : "L'année de 1890 sera-t-elle plus heureuse que sa devancière ? Je le souhaite vivement ; car au point de vue religieux et moral, nous n'avons pas à nous féliciter des résultats obtenus pendant l'année du centenaire de 1789. Nous avons vu d'abord une Exposition universelle s'ouvrir et se terminer sans que le nom de la divine Providence ait même été prononcé. Triste et effrayant symptôme de l'état des esprits dans certaines classes de la société.

Je ne parle pas de mon diocèse où, bien au contraire et grâce à Dieu, le progrès des idées saines a toujours été croissant ; mais, en dehors de l'Anjou, où le triomphe des catholiques a été complet et sans aucun mélange d'élément hostile, une partie considérable du pays ne paraît pas s'être encore senti la force de remonter le courant des idées révolutionnaires. Ah ! j'entends bien parler ici de conciliation et d'apaisement des esprits ; et ces deux mots ont toujours le privilège de nous toucher, parce que la guerre est un état violent qui répugne à notre ministère de paix et d'union. Mais au moins faudrait-il que l'on pût découvrir sous ces mots quelque semblant de réalité. En sommes-nous là ?

À l'exemple de ce qui se passe dans les autres pays, l'armée a-t-elle retrouvé ses prêtres dont le ministère serait pourtant plus que jamais nécessaire à ces centaines de mille jeunes hommes abandonnés à eux-mêmes, loin des influences salutaires de la famille ? Les sœurs de charité sont-elles rentrées dans ces hôpitaux de Paris et d'autres villes d'où les ont chassées les passions sectaires ? Et enfin, n'est-ce pas pour les catholiques français une véritable humiliation de voir des pays protestants, comme l'Angleterre et la Hollande, réduits à donner asile aux noviciats de nos religieux expulsés de leurs domiciles, en violation du droit de propriété ?

Et c'est nous que l'on accuse de vouloir la guerre ! Tant que durera un état de choses si lamentable, nous manquerons de sérieux et de dignité en ajoutant foi à des sentiments qui se traduisent par un redoublement d'injustices et de vexations » (« Une allocution de Monseigneur Freppel », *Journal de Lourdes*, n° 1, 5 janvier 1890).

Je vais partir pour la Suisse, où les novices se réfugient<sup>198</sup>. Les autres religieux se casent, par petits groupes, où ils peuvent<sup>199</sup>.

Les séculiers d'ici ont conservé comme reliques des morceaux de nos portes enfoncées<sup>200</sup>. Je vous envoie un fragment de la mienne.

Continuez à prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie, me recommandant aux prières de votre Révérende Mère et de vos sœurs.

(20)

[1880], 30 décembre. Sierre.

Ma fille,

« Très pressée ». Mais, avant de répondre, il fallait bien attendre de savoir si la loi dont vous parlez serait faite, ou non faite. Elle a failli ne pas être faite. Mais les dernières nouvelles annoncent qu'elle a été faite le 28 au soir à Paris<sup>201</sup> ; sans expliquer les détails, qu'on ne connaîtra qu'aujourd'hui ce soir.

<sup>193</sup> Sœur Marie-Catherine n'est pas encore prieure. L'installation à Sierre, dans le Valais, des deux noviciats simple et profès, après l'expulsion, est en cours. Elle eut lieu le 25 novembre (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 317). La lettre 19 date donc de 1880.

<sup>194</sup> Cf. I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 310-317. « Le dénouement fatal », *L'Année Dominicaine*, décembre 1880, p. 543-550.

<sup>195</sup> Cf. « Sierre : Noviciat de la province de Lyon », *L'Année Dominicaine*, 1881, p. 32-38.

<sup>196</sup> « M<sup>gr</sup> Forcade étant venu à Arles, à Saint-Trophime, vers la fin du mois de septembre, eut la bonté de nous faire à cette même époque une visite canonique.

Sa Grandeur voulut bien célébrer la sainte messe dans notre humble chapelle et après son action de grâces se rendit au parloir pour l'audition des sœurs.

Pendant cette visite Monseigneur nous montra d'une manière toute particulière son dévouement plein de prévoyance pour les communautés religieuses de son diocèse et sa sollicitude vraiment paternelle.

Les Révérends Pères Jésuites ayant été déjà expulsés, les Pères Carmes et les Pères du Sacré-Cœur s'attendant à voir arriver leur tour, tout était à craindre aussi pour les communautés de femmes. La vigilance de notre vénéré pasteur se montra dans ce douloureux moment plus paternelle que jamais. Sa Grandeur s'empressa de demander pour nous un abri provisoire dans le pieux monastère de la Visitation de Tarascon, qui, étant autorisé, paraissait devoir être momentanément épargné, dans l'exécution des décrets révolutionnaires.

La Révérende Mère supérieure, avec une charité toute fraternelle, promit à Monseigneur de mettre à notre disposition une aile de son couvent et quoique nous n'eûmes pas occasion de profiter de cette fraternelle hospitalité, nos cœurs lui en garderont une éternelle reconnaissance » (Annales du couvent d'Arles, p. 179-180).

<sup>197</sup> Dans l'Ordre dominicain, seuls les couvents de formation [noviciat et étudiants] sont allés s'installer hors de France : *L'Année Dominicaine* en donnait régulièrement des nouvelles. Il n'y a pas d'étude d'ensemble sur la question.

<sup>198</sup> Cf. « Sierre : noviciat de la province de Lyon », *L'Année Dominicaine*, janvier 1881, p. 32-38.

<sup>199</sup> On trouve dans la collection des annuaires [*catalogus*] qui ne cessent pas de paraître après 1880, une mention de chaque couvent avec la liste complète des religieux [ce qui manque, c'est l'adresse individuelle des religieux] qui assez souvent vivent assez peu éloignés les uns des autres, assez souvent deux ensemble (Archives de la province de France).

<sup>200</sup> Sur l'expulsion du couvent de Poitiers, le 4 novembre, cf. I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 312-313.

<sup>201</sup> Il s'agit de la loi du 28 décembre 1880 (LECANUET, *L'Église de France sous la Troisième République, Les premières années du pontificat de Léon XIII, 1878-1894*, Alcan, Paris, 1931, p. 98).

« Les lois de 1872 et de 1880 [...] avaient frappé les congrégations d'une taxe dite *d'accroissement*, représentative des droits de mutation auxquels jusque-là elles avaient pu se soustraire. La loi de 1880 était rapidement devenue tout à fait illusoire et les congrégations étaient parvenues sans la moindre peine à l'éviter. Il fallait en effet, d'après elles, pour que le droit d'accroissement fût exigible, que l'acte constitutif de l'association contînt les clauses d'adjonction et de réversion qui la rendaient pour ainsi dire perpétuelle. Pour éviter l'impôt les congrégations n'avaient qu'à supprimer l'une ou l'autre de ces clauses, ou toutes les deux, de leurs statuts, et naturellement elles n'y manquaient pas » (A. DEBIDOUR, *L'Église catholique et l'État sous la troisième République*, (1870-1910), t. I, Félix Alcan, Paris, 1906, p. 345).

Les impôts votés seront très lourds pour les grandes communautés, qui ont des immeubles très coûteux. Mais, pour votre petite communauté, ce n'est pas la mer à boire. Mettez que cela vous coûtera, en plus, et en moyenne, par année, deux ou trois cents francs. Ce sera, je crois, le maximum.

Quant à vos livres<sup>202</sup>, tenez-les comme vous voudrez. D'après la loi, nous n'êtes pas obligées d'en avoir. Et par conséquent, pas du tout tenues de les montrer. S'il est nécessaire plus tard d'établir un compte, il sera sommaire, et Monseigneur vous dira comment vous devez le confectionner, sans produire vos livres. Du moins tel est mon avis.

*Deo gratias*, pour le rétablissement, si consolant, de votre santé. C'est une grâce de Dieu, grande, grande.

Veillez, si votre bonne prieure l'approuve, faire causer au long sœur Gabriel [Marie-Louise Patissier]<sup>203</sup> (si ce n'est déjà fait), sans qu'elle s'en aperçoive.

---

« La haine des sectaires reproche à l'État de n'avoir pas confisqué radicalement les biens des congrégations. Sans doute, remarque Debidour, les congrégations d'hommes sont dissoutes et "c'est un succès pour la République" ; mais les congrégations autorisées, aussi dangereuses que les autres pour l'esprit laïque, subsistent ; aucune communauté de femme n'a été frappée. [...] Par les décrets on a obtenu, à l'égard des congrégations non autorisées, la destruction instantanée ; on va essayer, à l'égard des autres, la destruction lente.

À cet effet, M. Brisson, président de la Commission du budget, soutient devant la Chambre, le 9 décembre 1880, un important amendement à la loi des finances. Il dénonce le danger que les congrégations font courir à la République, par l'accumulation indéfinie de leurs richesses. Elles constituent dans l'État une puissance financière formidable. M. Brisson évalue leurs seuls immeubles à 714 millions ; mais elles possèdent beaucoup d'autres ressources secrètes et très importantes qu'il est impossible d'apprécier. Et, quoique les congrégations paient comme tout le monde l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel, etc., M. Brisson affirme qu'elles méprisent les lois, qu'elles ne cessent d'augmenter leurs revenus, au préjudice non seulement des familles, mais de l'État et du fisc. "La loi de 1872 sur les bénéfices des sociétés, dit-il, n'est pas appliquée aux congrégations ; ces congrégations accumulent leurs bénéfices, leurs revenus, et ces revenus échappent au Trésor. De même, lorsque les membres de ces congrégations viennent à décéder, les droits de successions ne s'ouvrent pas et les congrégations ne paient pas ces droits. Il y a, dans les statuts des congrégations non autorisées, des clauses qu'on appelle la clause de réversion, la clause d'adjonction de nouveaux membres, qui permettent à ces sociétés religieuses d'échapper au paiement de ces taxes". [...] Les deux articles suivants sont définitivement votés :

« Art. 3. L'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 sur les produits et bénéfices annuels des actions, parts d'intérêts et commandites, sera payé par toutes les sociétés, dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués, en tout ou en partie, entre leurs membres... Art 4. Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clauses de réversion au profit des membres restants, de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis au droit de mutation par décès ou par donation... » (LECANUET, *L'Église de France sous la Troisième République...*, p. 95-97).

<sup>202</sup> Voici la listes des livres : le livre du conseil et du chapitre, le livre des effets des postulantes, le livre des vestitions et professions, le livre de la procure, le livre du dépôt, le livre du grand inventaire et le livre des petits inventaires. (Sur les livres du couvent, voir M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 286-288). Il est probable que les livres dont parle ici le P. Potton sont les livres tenus par la procureuse : « Outre le livre de la procure proprement dit [où la procureuse marque jour après jour ce qu'elle dépense et ce qu'elle reçoit], la procureuse aura et tiendra les autres livres que la situation du couvent rendrait nécessaires : livre des comptes courants, livre des échéances d'intérêts, etc. » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 292-293).

<sup>203</sup> M. Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier] est passée à Arles en revenant de Cracovie où elle avait passé neuf ans et demi et se dirigeait sur Mauléon d'où elle était partie en 1870 pour se rendre en Pologne. Désirant se l'attacher, la communauté d'Arles lui confia la charge de sous-prieure le 26 novembre 1879 — sœur Marie-Catherine venait de démissionner de cette charge (Annales du couvent d'Arles, p. 121).

« M. Marie-Gabriel fut envoyée en 1870, à notre couvent de Cracovie par obédience, sans limites, de M<sup>gr</sup> François Lacroix, évêque de Bayonne. Ce couvent de Cracovie est sous la juridiction immédiate du Maître Général de l'Ordre.

En 1874, M. Marie-Gabriel en vue par les supérieurs pour devenir sous-prieure de Cracovie, sa naturalisation autrichienne fut demandée et ne put s'accomplir qu'après la cession des droits de Mauléon sur elle.

Faites-vous raconter tout ce qui regarde Cracovie, et les sœurs, et les Pères : climat, observance, langage du pays, ressources pécuniaires des frères et des sœurs, nature des bâtiments, nombre des Pères et des sœurs, dispositions de la population, bonnes ou mauvaises, etc. et quand vous pourrez, mais bientôt, faites-moi, de tout cela, en secret, un petit mémoire, que vous m'enverrez à Lyon, chez M. Laboré<sup>204</sup>, place Bellecour, 15. Tout cela peut m'être fort utile. Car, si l'on nous chasse de Suisse, peut-être faudra-t-il aller là-bas<sup>205</sup> ?... Mais faites cela en grand secret. Merci d'avance.

Merci de vos vœux de bonne année. Recevez en échange les miens, pour vous, pour votre bonne prieure et toutes vos sœurs, que je bénis, avec vous, en Jésus Marie.

[P.S.] Que d'ennuis ! Mais il faut vouloir ce que Dieu veut. *Amen. Amen.* L'avenir est fort sombre.

---

En 1879, M. Marie-Gabriel fut renvoyée en France par la prieure de Cracovie et permission du vicaire général de l'Ordre » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1920, p. 11-12).

Le statut de sœur Gabriel [Marie-Louise Patissier] restait flou.

<sup>204</sup> Il s'agit du cousin du P. Potton « qui faisait un commerce périlleux » ([1971], 10 avril. L'Isle ; PAM). Il est plusieurs fois questions de M. Laboré dans les lettres du P. Potton à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] à propos de la dot d'Olympe Gomont, novice à Mauléon (Sœur Marie-Aimée de Jésus), qui était la fille d'un cousin du P. Potton : lettres envoyées de Carpentras par le P. Potton, 19 mars 1871 et 6 avril 1871.

<sup>205</sup> « Le gouvernement de Berne, aussi maçonnique alors que le nôtre, laissait entrevoir son dessein de ne pas tolérer plus longtemps sur le territoire de la Confédération les religieux français » (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 327). Les Dominicains furent expulsés en 1883.

« Les novices partaient de Carpentras et de Poitiers, prudemment, par petites bandes échelonnées, pour ne pas réveiller l'attention et la colère de MM. les radicaux de Genève et surtout de ceux de Berne, grands ennemis des moines, comme toujours, et disposés peut-être à réclamer contre nous l'expulsion hors du territoire de la Suisse, contrairement aux coutumes largement hospitalières du pays » (« Sierre : noviciat de la province de Lyon », *L'Année Dominicaine*, janvier 1881, p. 35).

(21)

**[1881], 27 mars. Sierre.**

Ma fille,

Vous avez bien raison de dire que vingt ans sont une large part de notre pauvre vie humaine. Beaucoup plus de la moitié, si l'on tient compte de la presque inutilité des premières années, des morts prématurées, des impuissances de la vieillesse... Et cependant, voilà déjà vingt ans que je vous rencontrais à Belfort en 1861<sup>206</sup> ! Le temps passe vite... L'éternité s'avance... Pussions-nous bien nous préparer, afin d'être prêts, quand le moment sera venu. *Ecce Sponsus venit*<sup>207</sup> ! Heureuse parole, pour les âmes qui auront vécu dans cette attente continuelle qui convient à l'épouse séparée de son Époux ! Combien la joie de cette réunion, désormais éternelle, sera grande !

Vous me consultez sur un point délicat de votre vie intérieure. Noyé dans l'administration temporelle et ses soucis, je suis bien, bien, bien peu capable de m'élever si haut dans les choses spirituelles. Pourtant, désirant ne pas tromper votre désir, et répondant, non comme je voudrais, mais comme je puis, je dois dire que ce que vous avez fait, et faites encore, pour l'abandon à la très sainte volonté de Dieu, me paraît bon. N'est-ce pas ce que nous enseigne le *Pater*, qui nous apprend à dire à Dieu : *Fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra*<sup>208</sup> ? Rien qu'avec cette seule formule, nous deviendrions de grands saints en un moment, si notre conduite, intérieure et extérieure, ne s'en écartait aucunement.

Je prie votre bon Père *qui est in coelis* de vous accorder cette merveilleuse grâce. Demandez-la aussi pour moi, qui vous remercie de vos vœux de bonne fête<sup>209</sup>, et vous bénis en Jésus Marie.

(22)

**[1881], 9 juillet, Cursay.**

Ma fille,

La disposition de votre propriété, telle qu'elle est, présente deux avantages notables, dans les circonstances actuelles : 1° elle vous exempte, absolument, des nouveaux impôts (Brisson)<sup>210</sup> ; 2° elle donne peu de prise à la confiscation, parce que, n'ayant ni société civile ni

<sup>206</sup> Marie Jardel « poursuivait ses études à Belfort et c'est dans une église de cette ville qu'elle suivit les prédications du Carême en 1861. Le prédicateur était le P. Marie-Ambroise Potton. Alors maître des novices à Chalais, il devait être élu plusieurs fois provincial de la province de Lyon. En se confessant à lui, Marie lui ouvrit entièrement son âme et, bien vite, le Père discerna en elle une très sûre vocation contemplative. Elle n'était alors qu'une toute jeune fille : 17 ans à peine, fille unique, chérie de ses parents » (Dans la « Notice historique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes »).

<sup>207</sup> Mt 25, 6. *Alleluia* et communion du commun des vierges.

<sup>208</sup> Mt 6, 10. Le *Pater* était dit à l'office à presque toutes les Heures.

<sup>209</sup> Le P. Potton avait comme patron saint Ambroise Sansedoni, vulgairement appelé saint Ambroise de Sienne qui appartenait à la famille des Sansedoni. Il est né en avril 1220 et entra chez les dominicains à 17 ans. (Voir *Année dominicaine ou vie des saints, des bienheureux, des martyrs ou des autres personnes illustres recommandées par leur piété de l'un ou de l'autre sexe de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Nouvelle édition, Mars, X. Jevaix imprimeur éditeur, Lyon, 1886, p. 609-655). Ambroise Sansedoni était fêté le 22 mars (*Breviarium juxta ritum sacri ordinis praedicatorum*, t. I, 1865, p. 556-557 ; les bréviaires ayant appartenu à M. Marie-Agnès et à M. Marie des Anges sont conservés dans les archives de Mauléon).

<sup>210</sup> Cf. note 1880/50.

tontine, vous vous rapprochez beaucoup de la forme des propriétés séculières. La confiscation étant ainsi, à mon avis, assez peu probable, je ne vous conseillerais pas de faire un emprunt hypothécaire ordinaire, à cause des frais, considérables, qui reviennent à chaque renouvellement du prêt. De plus, l'intérêt que vous retirerez de l'argent placé par vous sera environ de 1,5 % inférieur à l'intérêt que vous paierez au prêteur. Ensuite, il est fort possible que l'on vous demande le remboursement, au moment où la situation politique sera compromise, et alors, en rendant les titres achetés avec l'argent fourni par le prêteur, pour rembourser le prêteur, vous perdrez une somme considérable. Et enfin, il n'est pas sûr que vos titres échappent à la confiscation, si elle vient. Et ainsi, les frais et les embarras où vous vous serez engagées, seront une pure perte.

Quelques-uns de ces inconvénients subsistent même avec le prêt fait par le Crédit foncier, mais pas tous. C'est pourquoi, sans vous engager bien vivement à emprunter, je suis, somme toute, favorable à cette opération avec le Crédit foncier<sup>211</sup>.

Si vous vous y décidez, il n'y a qu'à en charger votre notaire, qui fera la demande de prêt, sur un de vos immeubles ou sur les deux<sup>212</sup>. Il faudra demander à emprunter un peu plus de la moitié de la valeur de l'immeuble, par exemple 10 000 sur les Alyscamps, et 18 000 sur l'autre<sup>213</sup>. Le Crédit enverra un inspecteur, qui examinera tout. Puis le Crédit indiquera qu'il consent à prêter : c'est, au plus, la moitié de la valeur réelle. Et alors, on passera l'acte. Le tout demandera bien trois mois. Avec cet emprunt, le grand avantage, c'est que l'on ne peut jamais vous demander remboursement ; et ainsi, en payant 4,80 francs pour chaque 100 francs prêtés, au bout de soixante ans, vous ne devez plus rien du tout. C'est un moyen de s'enrichir, sans s'en apercevoir.

Quant à l'emploi de l'argent que vous donnera le Crédit, je crois, volontiers, que vous ne pouvez rien prendre de mieux que les obligations (et non pas les actions) des compagnies de chemins de fer qui sont solides<sup>214</sup>. Vous pourriez prendre Paris-Lyon-Marseille<sup>215</sup>, ou le Nord (Paris à Belgique) ; toutes deux très solides. On ne vous paiera (impôts déduits) que 3,5 % d'intérêt, à peine, à peine. Mais il faut y ajouter quelque (petite) chose pour la (petite) chance du remboursement au pair. Ces obligations coûtent actuellement environ 400 francs et rendent, en deux semestres, un peu moins de 14 francs par an. Mais une ou deux fois par an, on fait un tirage au sort, et les obligations (actuellement peu nombreuses) qui sortent en tirage sont remboursées à 500 francs. D'ici à quatre-vingts ans environ, toutes sortiront, et ainsi, avec de la patience, vous êtes sûres d'augmenter votre avoir d'un quart environ.

Mais, si vous prenez des obligations, il est nécessaire de surveiller les tirages, car il y aurait divers inconvénients si, ayant des numéros sortis, vous ne réclamiez pas leur

---

<sup>211</sup> « L'an du Seigneur 1881, le 31 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil : [...] de faire un emprunt au Crédit Foncier de France pour la moitié de la valeur de la maison que nous habitons actuellement » (Livre du conseil d'Arles, p. 11).

<sup>212</sup> La maison des Alyscamps et celle de la rue Saint-Laurent.

<sup>213</sup> « En 1884, le couvent possède les mêmes immeubles qu'en 1881, savoir : les Alyscamps achetés 19 200 francs, frais compris, et estimés actuellement de 10 000 à 12 000 francs ; la maison de la rue Saint-Laurent que nous habitons achetée 31 346 francs, frais compris, et estimée actuellement 25 000 francs au moins » (Comptes triennaux d'Arles de novembre 1881 à novembre 1884).

<sup>214</sup> L'exploitation des chemins de fer français a été confiée à un certain nombre de Compagnies par une loi du 11 juin 1842. Il en restait six en 1856 : Alsace-Lorraine, Nord, Est, Paris-Lyon-Méditerranée, Paris-Orléans, Midi, plus ou moins solides. Deux sont particulièrement florissantes et recommandées par le P. Potton : Paris-Lyon-Méditerranée et Nord (de Paris à la Belgique). Pour plus de sûreté, le Père déconseille cependant les actions dont les cours fluctuent en Bourse et recommande les obligations beaucoup plus sûres. Certes, elles rapportent relativement peu, mais il y a les tirages au sort dont le P. Potton analyse le mécanisme, et qui ont lieu une ou deux fois par an — d'où nécessité de s'abonner à un journal financier.

<sup>215</sup> C'est à l'initiative de la ville de Lyon que les lignes ferroviaires de Châlon et Avignon furent prolongées jusqu'à Lyon-Perrache. Les Lyonnais en escomptaient un développement de leur négoce. Mais ce fut un échec, car les voies ferrées ne faisaient que traverser la ville (Voir A. Latreille, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975, p. 330-331).

remboursement. Il faudrait donc vous abonner à un journal financier<sup>216</sup>. Celui dont je vous envoie le nom ne coûte que 1 franc par an, et vous donnerait une quantité de papier ! Vous examinerez les époques de tirages, qui sont toujours les mêmes pour telle compagnie, et une fois ces époques connues, vous n'auriez plus besoin d'ouvrir votre journal que deux fois par an. Gardez-vous surtout de suivre ses conseils financiers ; car il cherche sans doute son utilité à lui plus que la vôtre.

Tout cela demanderait de longs développements. Mais je pense avoir dit le principal.

Quant à la transmission de vos propriétés après décès, il est bon d'avoir plusieurs moyens en réserve, afin de choisir le meilleur selon les circonstances. Il faudrait donc, vous et sœur Thomas<sup>217</sup>, faire, chacune de votre côté, un testament écrit sur papier timbré : le vôtre tout entier de votre main, daté, signé, et instituant telle sœur pour légataire de la partie Alyscamps possédée par vous. *Item* pour sœur Thomas ; et surveiller cela, afin de refaire le testament, si la légataire vient à mourir avant la testatrice. Vous avez déjà fait cette opération pour l'autre immeuble, en faveur de sœur Loujo<sup>218</sup>.

Outre cela, il sera bon que vous preniez une feuille de papier timbré de 1,20 franc, et au milieu de la troisième page, vous mettez de votre main — Bon pour vente. Marie Jardel —. Ce sera pour l'immeuble du Rhône<sup>219</sup>. Puis une autre pièce toute semblable pour l'autre immeuble<sup>220</sup>. Et sœur Thomas aussi fera une autre pièce toute semblable sauf son nom. Je vous expliquerai de vive voix à quoi pourront servir ces trois feuilles, qui pourront être très utiles, le cas échéant.

Vous garderez le tout dans vos archives.

Quant au P. Jean-Dominique [Seydel]<sup>221</sup>, il serait déraisonnable de lui faire faire un si long, si pénible, si coûteux voyage, quand il y a des Dominicains beaucoup plus près, et quand il s'agit d'un ministère si transitoire. Deux cents lieues pour aller, autant pour revenir, 140 francs de voyage, quatre jours et deux nuits de chemin de fer ; et tout cela pour une retraite de huit jours ! Est-ce raisonnable ? Priez donc Monsieur le curé de s'adresser à Carpentras<sup>222</sup> (s'il

---

<sup>216</sup> « Le journal des tirages financiers.

Nous rappelons à nos lecteurs l'importance et l'utilité de cet organe financier si répandu, qui est indispensable à tous les porteurs de rentes, d'actions et d'obligations ; il publie chaque semaine, en seize pages de textes la liste officielle des tirages, les cours des valeurs cotées officiellement et en banque, des études approfondies des entreprises financières et industrielles, les recettes des chemins de fer, les comptes-rendus des assemblées d'actionnaires, les lois, les décrets, jugements intéressant les porteurs de titres, etc., etc.

Si le *Journal des tirages* est au premier rang de la presse financière, c'est que par son indépendance et sa loyauté il a su rendre d'immenses services à l'épargne : aussi, nous en conseillons la lecture au rentiers et aux capitalistes. Le prix de l'abonnement est d'ailleurs si minime que chacun doit se rendre compte de l'intérêt qu'il a à en recevoir [...] qui servent, soit à augmenter sa fortune, soit à la préserver des pertes qui peuvent l'atteindre. Moyennant un franc envoyé par l'entremise du bureau de poste ou directement à l'administration du *Journal des tirages financiers* à Paris, 18, rue de la Chaussée d'Antin, on reçoit ce journal pendant un an (Ev. N° 3112) » (*Journal de Lourdes*, n° 33, 13 août 1881).

<sup>217</sup> Aucune sœur de la communauté ne porte ce nom. Cette sœur est impossible à identifier.

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> Immeuble de la rue Saint-Laurent.

<sup>220</sup> Immeuble des Alyscamps.

<sup>221</sup> Du couvent de Poitiers.

<sup>222</sup> Le curé de la Major, Monsieur l'abbé Jaubert, avait l'habitude de faire venir un Père du couvent de Carpentras pour prêcher la retraite préparatoire au Rosaire :

En 1879 : « Depuis [la fête de saint Dominique], notre bon Père nous a gâtées en nous permettant de voir ici deux de nos bons Pères, le Révérend Père Ephrem [Jean Claude Marie Chevallier, profession 28 septembre 1884] du couvent de Carpentras et le Révérend Père Jean-Dominique [Ferdinand Ignace Séraphin Sexdel] du couvent de Poitiers. Le premier était venu prêcher à Arles la retraite préparatoire à la grande fête du Saint Rosaire ; deux fois nous eûmes le bonheur d'entendre sa parole ardente et toute brûlante d'amour pour l'eucharistie » (*Annales du couvent d'Arles*, p. 87-88).

En 1883 : « Les derniers jours de septembre, nous ne manquons pas, chaque année, de recevoir la visite du prédicateur de la retraite de la confrérie du Rosaire, établie à l'église de la Major. Le prédicateur a été pris de longue date au couvent de Carpentras. Cette année, c'était le Révérend Père Herman qui

est encore temps). D'ailleurs le P. Jean-Dominique a plus d'occupations qu'il ne peut aux environs de Poitiers. Pourquoi donc l'envoyer si loin ? Et que Monsieur le curé fasse, dans sa demande, toutes les recommandations opportunes. Mais il a attendu bien tard.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je reçois une lettre du curé demandant le P. Jean-Dominique [Sexdel] pour octobre. Je vais lui répondre directement comme ci-dessus, mais en changeant le ton de ma réponse. J'espère que votre nouvelle charge<sup>223</sup> réussira mieux que les précédentes<sup>224</sup>.

(23)

**[1881], 14 septembre. Lyon.**

Ma fille,

Pour les dots, je réponds brièvement, que c'est au supérieur à voir quelle dot il exige pour compensation de l'entretien perpétuel de la sœur, et de quelle manière le versement de cette dot doit être assuré<sup>225</sup>. Quant au reste, la postulante<sup>226</sup> peut mettre sur le papier ce qu'elle veut. Et si, plus tard, ces dispositions lui semblent devoir être modifiées, elle demandera permission à sa Grandeur.

Quant à votre œil, il me semble que le mieux est d'exposer à Monseigneur ce qu'il en est, et de s'en tenir à ce qu'il décidera. Étant supérieur, il y a grâce d'état pour décider selon Dieu. Je suis bien affligé de vous savoir atteinte si notablement. Mais c'est par l'épreuve qu'on arrive à la récompense.

---

avait été désigné par son prieur pour venir préparer les gardes d'honneur de Marie à célébrer dignement la fête du Très Saint Rosaire » (Annales du couvent d'Arles, p. 231-232).

En 1886 : « Fidèle à la tradition, M. Jaubert, curé de la Major, a soin de faire venir chaque année un Père du couvent de Carpentras pour prêcher aux associés du Rosaire la retraite préparatoire à la fête du Saint Rosaire. En cette année de 1886, c'est le Révérend Père Bruno [Auguste Régis Rieu, profession le 5 mai 1867] qui a été chargé de cette retraite » (Annales du couvent d'Arles, p. 306).

<sup>223</sup> Sœur Marie-Catherine a été nommée maîtresse des novices : « L'an du Seigneur 1881, le 31 du mois de juillet, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil la nomination de la M. Catherine à la charge de maîtresse des novices. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret, qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative deux voix sur trois. Ont assisté au conseil, outre la Très Révérende Mère prieure, la Mère sous-prieure et M. Marie-Dominique » (Livre du conseil d'Arles, p. 10).

Quel était le rôle de la maîtresse des novices ? « Pour l'instruction des novices, la prieure nommera une maîtresse diligente, qui leur enseignera ce qui concerne l'Ordre, qui aura soin de les reprendre, par ses paroles et par ses signes, à l'église et dans tous les lieux où elles commettront quelque faute, et qui devra, suivant son pouvoir, leur procurer toutes les choses nécessaires. Cette maîtresse leur donnera pénitence pour leurs négligences extérieures, quand elles lui en demanderont pardon, et les proclamera au chapitre. Elle leur enseignera à garder l'humilité intérieure et extérieure, à se confesser souvent avec exactitude et prudence, à vivre sans avoir rien en propre, et à laisser leur volonté, pour suivre celle des supérieures avec une entière obéissance [...] » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 187-188).

<sup>224</sup> Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] avait été sous-maîtresse à Mauléon après sa profession, mais avait été relevée de sa charge lors de la visite canonique de l'année suivante (1867). Elle avait ensuite été nommée sous-prieure et maîtresse des novices de la fondation d'Arles en 1878, mais avait été déposée en 1879.

<sup>225</sup> Cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, 1878, p. 179.

<sup>226</sup> Louise Chalmet, née à Châtillon sur Sèvres, diocèse de Poitiers, le 10 décembre 1845. Elle a été admise à la vestition par le conseil le 27 octobre 1881 (Livre du conseil d'Arles). Elle recevra le nom de sœur Marie-Thérèse, le 30 novembre 1881. Elle avait connu les sœurs d'Arles par le P. Pierre [Philibert Alphonse Gelin, profession le 29 octobre 1862].

Je pourrais, peut-être, aller à Arles dans le courant de la semaine qui suivra le Rosaire<sup>227</sup>. Mais 1° Je ne voudrais pas me rencontrer à Arles avec Monseigneur. 2° Avez-vous une installation à vous, où je puisse loger une nuit ? 3° Ma visite paraît-elle avoir quelque inconvénient, au point de vue du supérieur local<sup>228</sup> ? 4° La prieure est-elle contente que je fasse cette visite ?

Veillez me répondre à Lyon et priez pour moi, qui vous bénis en Jésus Marie.

---

<sup>227</sup> La fête du Rosaire est célébrée le 7 octobre. Le P. Potton pensait donc aller à Arles en octobre, mais il y est venu en novembre : « Au mois de novembre de cette même année, nous eûmes la consolation de revoir au milieu de nous notre bon P. Marie-Ambroise, provincial de Lyon. Ce bon Père passa presque deux jours avec la petite communauté, il célébra deux fois la sainte messe dans notre chapelle et nous fit une paternelle instruction. Cette petite visite fut pour nous une vraie fête de famille car nos cœurs conservent au Révérend Père Marie-Ambroise les sentiments les plus filiaux et les plus reconnaissants pour son dévouement envers notre chère communauté de Mauléon, aussi revoyons-nous toujours ce vrai Père avec bonheur. Nous aurions désiré pouvoir le retenir plus longtemps, mais ses nombreuses occupations ne lui permirent pas un plus long séjour parmi nous » (Annales du Couvent d'Arles, p. 181).

<sup>228</sup> Le supérieur du monastère d'Arles est « Monsieur l'archiprêtre d'Arles » (Dans les décisions demandées à M<sup>gr</sup> Forcade en 1878). Pour comprendre l'attitude du P. Potton, voir l'attitude de Mauléon à son égard (note 1878/4). Lorsqu'elle préparera la fondation de Lourdes, sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] aura soin de voir si l'évêque prendrait ombrage du rôle des Pères dominicains de Toulouse auprès du nouveau monastère.

(24)

**1885, 11 février. Lyon.**

Ma fille,

C'est bien de dire : « Un roitelet pour vous est un pesant fardeau.<sup>229</sup> » Où vont donc ces grandes épreuves, que vous n'avez pu déguiser à M<sup>elle</sup> Amé ? Pour les trouver, j'aurais besoin d'un microscope... Ce que vous m'avez expliqué est à peu près le pain quotidien des priures, qui ont quelquefois moins, c'est vrai, mais souvent plus. Et combien cependant portent allègrement leur fardeau, comptant sur la bonté et l'appui de leur Époux Jésus ! N'avez-vous pas honte d'être si lâche : spécialement quant au temporel, en quoi avez-vous lieu de crier ? Vos finances sont prospères. Combien d'autres, notamment à Mauléon, sont sept fois plus compromises<sup>230</sup> ! Il est vrai que vous ne pouvez pas trop bâtir... Mais, en définitive, votre provisoire présent est aussi bien, je conjecture, que les trois quarts au moins des couvents fondés par sainte Thérèse, petites maisons, achetées toutes bâties, dans une ville<sup>231</sup>. Si on n'est pas bien chez vous, combien d'autres, à Arles, sont plus mal ! On peut désirer mieux. Très vrai. Mais se décourager quand on a du pain, du vin, du poisson, etc., sous prétexte que le matériel

<sup>229</sup> LA FONTAINE, *Fables*, Livre I, fable 22.

<sup>230</sup> M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] avait été ruinée par M<sup>me</sup> Daumas :

« Dans la communauté, les Mères du conseil seules connaissaient l'affaire de M<sup>me</sup> Daumas qui fit tant de tort à notre Mère au sujet de son administration et les sœurs étaient assez portées à croire que la défiance de l'évêché envers notre Mère n'était fondée que sur des calomnies. [...] Au sujet de l'affaire Daumas, il me semble nécessaire de rétablir une vérité que l'auteur du *Cloître dominicain* n'a pas su. Lorsque M<sup>me</sup> Daumas proposa à la M. Agnès de contribuer à l'entreprise qu'elle méditait, en lui rendant le service de lui faire avancer des fonds au moyen de chèques qu'elle signerait, [elle] l'assura d'ailleurs que tout serait régulièrement remboursé. Notre Mère consulta le supérieur du collège, Monsieur l'abbé Bordachar, homme prudent et bien au courant des affaires. Il rendait au couvent de grands services depuis la fondation et notre M. Agnès avait en lui la plus grande confiance. La douce Mère lui exposa donc l'affaire et sa réponse fut : « Vous ne pouvez refuser ce service à cette famille ». Il est plus vraisemblable que notre M. Agnès fit aussi la même confiance à M<sup>sr</sup> Lacroix à qui elle rendait si fidèlement compte de tout et sûrement aussi Sa Grandeur l'approuva. Notre Mère a donc agi en toute simplicité de conscience dans cette affaire. D'ailleurs les premières années, les chèques furent assez rares et de sommes peu importantes. Tout était régulièrement remboursé. Il n'y avait donc rien à redouter. Après la mort de Monsieur l'abbé Bordachar, en 1877, l'affaire prit d'autres proportions, les chèques se succédèrent de très près avec des sommes plus fortes et n'étaient plus remboursés. Le banquier, effrayé de la dette énorme dont la pauvre Mère avait la responsabilité, vint la trouver et voulut lui suggérer qu'elle était trompée par cette dame. Notre Mère, incapable elle-même de mal, ne pouvait non plus le soupçonner chez les autres, aussi prit-elle chaleureusement la défense de M<sup>me</sup> Daumas, au nom de la charité. M. Detcheverry (c'était le banquier) alla au collège trouver Monsieur l'abbé Pouret, supérieur de cet établissement et aussi dévoué à notre couvent que son prédécesseur. Des démarches furent faites à Marseille et bientôt fut découvert le pot-aux-roses dans toute sa dure réalité : M<sup>me</sup> Daumas n'en était pas à ses premiers essais et bien d'autres personnes furent trompées et ruinées par elle. Elle ne put jamais réaliser ses entreprises et resta insolvable [...] » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 245-246).

On peut se demander si M. Marie-Agnès avait parlé de l'affaire au P. Potton, car dans les lettres de 1877, il n'y est fait aucune allusion, alors que par deux fois le P. Potton lui dit de récupérer l'argent prêté au monastère d'Aiguebelle.

<sup>231</sup> Cf. THÉRÈSE D'AVILA, « Le livre des fondations », *Œuvres complètes*, Bibliothèque européenne, Desclée de Brouwer, 1964, p. 609-812.

est en déroute, et cela quand, en trois ans, les capitaux ont monté splendidement<sup>232</sup>, est-ce héroïque ? Est-ce même vertueux ? Est-ce même raisonnable ?

Cependant, voilà le bon Jésus, qui connaît la petitesse de votre courage, et qui semble vouloir venir vous aider, d'une manière vraiment fort peu ordinaire. Que votre archevêque, au lieu de tirer de son côté les billets de banque du millionnaire, veuille l'engager à bâtir pour vous<sup>233</sup> : c'est chose presque prodigieuse, qu'une telle initiative. Si cela réussit, vous le mettrez sur la chronique du couvent. Mais joignez les témoignages. Autrement, on dira plus tard que ce sont là des contes bleus. Cependant, je souhaite que ce soit plus tard de l'histoire. Et comme vous êtes fort orgueilleuse, vous pourrez vous gonfler, comme la grenouille, et dire triomphalement : « Vous voyez ! Cet indomptable archevêque, qui passe pour rude à tout le monde, comme j'ai su l'appriivoiser ! C'est moi seule qui pouvais remporter cette victoire. Maintenant (foin de ce vilain P. Ambroise qui me délaisse) maintenant, voici Monseigneur l'évêque, je me trompe, Monseigneur l'archevêque !, qui, de lui-même, vient se courber sous le joug que mes sages mains ont préparé, et qui se fait un bonheur de labourer dans mon terrain ! Ô gloire de Catherine ! Jadis le souverain pontife obéissait à ma patronne. Mais le passé se renouvelle ! Et je suis prieure seulement depuis trois ans<sup>234</sup>... En trois années, cette victoire !... Que sera-ce dans l'avenir ? »

Assez chanté, sœur Catherine. Pensez que vous êtes une misérable petite fourmi, qui, il y a peu de jours, couchée sur le dos, remuait quatre pauvres pattes avec détresse, sans pouvoir se

---

<sup>232</sup> « En 1881, l'argent placé s'élevait à 6 983 francs 65, les revenus divers : intérêts joints aux rentes de M<sup>elle</sup> Amé et des créances diverses, avec les loyers, atteignaient 4 500 francs.

En 1884, l'argent placé s'élève à 57 477 francs 90, les revenus atteignant 7 400 francs environ, en comprenant les rentes des créances que possède encore le couvent » (Comptes généraux du deuxième priorat de notre couvent du Très Saint Rosaire d'Arles-sur-Rhône, triennat de novembre 1881 à novembre 1884).

<sup>233</sup> Plusieurs lettres de l'évêque à sœur Marie-Catherine — entre le 29 janvier et le 20 avril 1885 — traitent du projet de Saint-Rémy.

« En février, Monseigneur notre archevêque se trouvait à Tarascon, il vint de là, uniquement pour communiquer à notre Révérende Mère prieure un plan qu'il avait conçu. Nous voyant dans l'impossibilité de bâtir un couvent à Arles, où les bourses ne s'ouvrent guère en faveur des communautés cloîtrées, Sa Grandeur avait eu l'idée de nous faire quitter cette ville pour nous établir à Saint-Rémy, petite ville de 6 300 habitants, de l'arrondissement d'Arles, d'une température saine, où la religion est mieux respectée que dans bien d'autres villes de la Provence, et où il espérait nous faire trouver un bienfaiteur généreux dans la personne de M. Mistral, qu'on regarde comme la providence du pays et le soutien des écoles catholiques. Notre Révérende Mère après avoir remercié Monseigneur de sa sollicitude et de son dévouement, lui donna l'assurance la plus complète de sa soumission filiale. Il n'en fallait pas davantage pour décider ce bon Prélat à faire des démarches auprès de M. Mistral pour en obtenir un des immeubles qu'il possède à Saint-Rémy, avec un assez vaste terrain à l'entour et l'argent nécessaire pour rendre la maison régulière ou bâtir au besoin un couvent tout neuf. Monsieur l'archiprêtre de Saint-Trophime et Monsieur le doyen de Saint-Rémy adhéraient au projet de Monseigneur, mais en admettant que son exécution serait bien difficile. La première et plus grave difficulté nous vint de M. Mistral lui-même, qui, tout en accueillant favorablement la requête de Monseigneur lui avoua que, vu la loi des impôts qui allait peser sur les communautés religieuses, il n'osait se charger actuellement des frais d'une fondation nouvelle. Il avait déjà à pourvoir à l'entretien des frères et des sœurs qui dirigeaient les écoles de garçons et de filles, et à les défrayer de toutes les dépenses d'impositions ordinaires et extraordinaires. La prudence le forçait de ne rien entreprendre avant le retour de temps meilleurs... Il fallût se résigner et attendre » (Annales du couvent d'Arles, p. 276-277).

Le 29 décembre 1884, un article avait été ajouté à la loi de finances : « Art 9. Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880, seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés et associations désignées dans cette loi, dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou en partie entre leurs membres. Le revenu est déterminé à raison de 5% par an de la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés ou occupés par les sociétés, à moins qu'un revenu supérieur ne soit constaté » (LECANUET, *L'Église de France sous la Troisième République...*, p. 98).

<sup>234</sup> Sœur Marie-Catherine était prieure depuis le 10 novembre 1881. Elle commençait le deuxième priorat.

relever ; si bien qu'une séculière était obligée de voler à son secours, ayant malheureusement la bourse vide...

Priez pour moi, qui souvent aussi ai été visité par le diable du découragement, et soyez plus vaillante à l'avenir.

[P.S.] Tâchez d'être aussi bonne que M. des Anges [Eulalie Lassale]<sup>235</sup>. Elle l'est beaucoup.

(25)

**[1885], 27 octobre. Carpentras.**

Ma fille,

Monsieur l'abbé Foy<sup>236</sup> est un ancien novice, qui est sorti avant la profession, je ne sais si c'est pour santé ou autre raison, et qui, depuis longtemps, désirait ardemment entrer dans l'Ordre (avec dispense du Général). Sœur Rose [Marie Wehrlé]<sup>237</sup> s'étant entremise en sa faveur, le Général<sup>238</sup> a consenti à le voir à Louvain<sup>239</sup>, et lui a donné (chose rare) la dispense désirée, à condition qu'il entrerait dans la province du Pérou, le fait étant, paraît-il, sans inconvénient pour sa santé. Le provincial du Pérou<sup>240</sup> l'a accepté séance tenante, et le Général disait : « J'ai fait deux heureux ». Je pensais qu'il allait partir sans délai avec le provincial<sup>241</sup>. Mais peut-être la saison d'arrivée aurait été contraire... Voilà tout ce que je sais de ce brave abbé, que d'ailleurs je n'ai pas vu.

---

<sup>235</sup> Lors de la fin du priorat de M. Marie des Anges, la chroniqueuse note dans les Annales du couvent : « Le souvenir de ses bontés pour nous, de son dévouement et des rares vertus qu'elle a pratiquées pendant ces trois années ne s'effacera jamais de notre mémoire » (Annales du couvent d'Arles, p. 182).

<sup>236</sup> Le P. Alain Foy, né le 16 septembre 1850, profès dans la province de Quito le 30 août 1887, transfilié en 1904 à la province de Toulouse, mort à Marseille, le 27 février 1929.

<sup>237</sup> Sur sœur Rose, voir la brochure : « *À la douce et pieuse mémoire de la vénérée fondatrice des dominicaines du Rosaire perpétuel, la Très Révérée Mère Rose de Sainte-Marie, née Marie Wehrlé* », faite par les Dominicaines du Rosaire Perpétuel de Gand (Belgique).

« Sœur Rose de Sainte-Marie [Marie Wehrlé] a été appelée en qualité de prieure dans une nouvelle fondation de notre saint Ordre établie à Bon Secours en Belgique », le monastère des Dominicaines du Rosaire perpétuel (Annales du couvent de Lourdes, p. 178). Elle y resta deux ans (1880-1883) puis fonda le monastère d'Héverlé-lez-Louvain (1883-1891). C'est là qu'elle se trouvait quand elle intervint en faveur de l'abbé Foy.

*La Couronne de Marie* contient tout un historique des Dominicaines du Rosaire Perpétuel. On peut y lire ceci : « Deux fois pendant son séjour à Louvain, le R<sup>me</sup> Père Larroca voulut bien venir nous visiter, nous comblant en ces deux circonstances, des témoignages de sa paternelle bienveillance » (*La Couronne de Marie*, mars-avril 1894).

Sœur Rose avait été envoyée deux ans à Cracovie (1870-1872) et elle quitta la Belgique en 1891, pour fonder le Bon Secours de Rouen (novembre 1891), avant de partir pour l'Amérique fonder un monastère du Rosaire perpétuel à Baltimore (mai 1903).

Sur sœur Rose, cf. *Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie « Veritas », Gand (Belgique), 1922, p. 175-176 ; « Les sœurs dominicaines du Rosaire perpétuel », *L'Année dominicaine*, octobre 1882, p. 465-467. Une autobiographie a été conservée dans les archives de Mauléon.

<sup>238</sup> Depuis le 3 octobre 1879, le P. Larroca est Maître Général (cf. *L'Année Dominicaine*, Chronique de novembre 1879).

<sup>239</sup> Le 25<sup>e</sup> Chapitre Général s'est tenu à Louvain du 14 septembre au 24 septembre 1885. Le Père Général s'était rendu chez les Dominicaines du Rosaire le dimanche 13 septembre (« Le Chapitre Général de Louvain », *L'Année Dominicaine*, octobre 1885, p. 445-455).

<sup>240</sup> Il s'agit de la province de Quito et Équateur.

<sup>241</sup> Le P. Joseph Magalli.

Oui, c'est aujourd'hui 27 que j'entre dans la soixante-deuxième année<sup>242</sup> ; puisse le temps qui me reste être tout pour Jésus et pour Marie !

De temps en temps, vous me dites, discrètement toujours, que l'on vous a dit, ou qu'il vous a semblé, que je suis monté au troisième ciel, que j'ai paru écrasé moralement, que je semble avoir une très grande crainte de la mort, ou autre chose semblable. Si je vous laisse dire, sans rien accepter ou rejeter, c'est que je ne vois pas utilité à ces communications, qui deviendraient alors des ouvertures de ma conscience, et créeraient ainsi, ou tendraient à créer, entre vous et moi, une certaine intimité d'âme. Je suis trop vieux maintenant, et il y a trop longtemps que je vis, pour entrer dans cette voie. Je tâche de vous servir dans votre marche vers Dieu, aussi longtemps que vous demanderez mes petits conseils, et je borne là mes intentions et mes désirs.

Vous m'avez écrit avant la fin de votre retraite<sup>243</sup>. Je pensais que vous m'écriviez encore à la fin, et c'est pourquoi je ne me suis pas pressé beaucoup de vous répondre, pensant que les deux communications se compléteraient l'une l'autre. D'ailleurs, vous me disiez que je répondrais « quand je pourrais ». Je ne crois pas du reste qu'il y ait rien qui demandât ma prompte intervention dans les affaires de votre âme.

Vous voulez que j'écrive entre vos lignes<sup>244</sup> ? Mais qu'écrirai-je ? Je ne puis qu'approuver les vues que votre patron, le Saint-Esprit, vous a données touchant vos imperfections, vos défauts et les réformes nécessaires. Bien sûr, je n'aurais pas été capable de vous expliquer tout cela. D'abord, parce que je suis un religieux trop à gros grains, et trop incapable de travailler sur des matières aussi délicates et aussi intérieures. Ensuite, parce qu'il s'agit là de choses tout intérieures, ou de choses qui du moins sont invisibles absolument pour ceux qui vivent sur l'autre côté de la clôture. Mais je puis dire que vos appréciations me paraissent justes et suggérées par l'Esprit de Dieu. Evidemment, en tout cela, vous ne vous élevez pas très haut. Je pense que la direction de sainte Catherine de Sienne devait être fort différente, et renfermer des élans, des énergies, des vols d'âme, et beaucoup d'autres splendides choses<sup>245</sup>, que votre direction ne contient pas. Mais c'est toujours plus sûr de marcher par les voies communes<sup>246</sup>. Et c'est déjà beaucoup d'être une petite religieuse, humble et obscure, luttant contre les défauts ordinaires, et tâchant (sans y réussir toujours) de se maintenir dans la pratique de ces petits devoirs communs, dont la vie courante est parsemée. J'espère que vous y parviendrez de plus en plus, et mériterez ainsi de plus grandes grâces pour l'avenir.

Vous trouverez sans doute, une fois de plus, que le secours qui vous vient de mon côté est peu de chose. C'est très vrai. Ma seule excuse, c'est que, au lieu de solliciter la confiance, certainement très grande, que vous me témoignez depuis longtemps, je n'ai fait que l'accepter, sans méconnaître toutes mes impuissances et mes lacunes.

Peut-être cependant seriez-vous encore disposée à être mouche<sup>247</sup> comme les autres ? Quelle femme ne l'est un peu ? De ce côté là, il me semble que je vous suis utile ; car il faut

<sup>242</sup> Le P. Potton est né à Lyon, le 27 octobre 1824.

<sup>243</sup> En 1885, la retraite annuelle a été ouverte le 13 septembre par le P. Benoît [Jean Baptiste Simon Henri Clavère, profession 15 août 1865, originaire de Bosdaron dans le Béarn (B.P.) ], prieur de Carpentras (1883-1886).

<sup>244</sup> C'est ce que faisait le P. Colchen : dans une lettre de sœur Marie-Catherine au P. Colchen, elle avait écrit dans la partie gauche de la feuille et la réponse était en face dans la partie droite (Lettre de sœur Marie-Catherine au P. Colchen, sans date. D'après le contenu, en 1888, avant le 12 mars).

<sup>245</sup> Voir *Année Dominicaine, Avril*, 1889, p. 833-834, etc.

<sup>246</sup> C'est le chemin que le P. Potton conseillait à M. Agnès [Romeline Lassale] pour sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] novice : « Il faut lui conseiller toujours les voies communes » (Voir note 1879/21).

<sup>247</sup> Le P. Potton utilise ici l'image de la mouche qui se pose sur de la glu et ne peut plus en décoller ses pattes, pour signifier le danger qui peut exister de commencer par une demande de direction spirituelle et de finir par une relation toute humaine comportant un certain attachement. La comparaison avec la glu vient de ce que le directeur spirituel peut favoriser par son attitude un attachement de sa dirigée, comme la glu enlève à la mouche la liberté de mouvement.

convenir que, de mon côté, il se trouve assurément bien peu de glu. Ainsi, vous éviterez d'être prise, et ne trouvant rien plus du côté de la créature, vous vous envolerez plus aisément et plus librement du côté du Créateur.

C'est ce que je souhaite, vous remerciant beaucoup de vos prières<sup>248</sup> pour moi (très indigne assurément de votre attention) et vous bénissant en Jésus Marie.

[P.S.] À Lyon, après Toussaint.

(26)

**[1885], 6 décembre. Lyon.**

Ma fille,

Je suis heureux d'apprendre que votre visite canonique<sup>249</sup> est accordée<sup>250</sup>. J'espère qu'elle sera vraiment utile pour vous et votre couvent. Votre situation n'est pas compliquée : votre nombre est petit : vous faciliterez beaucoup le travail du visiteur. Le P. Colchen pourra donc s'en tirer aisément, sans trop de peine, et j'espère que, sans mutation considérable à l'extérieur, vous prendrez un nouvel essor vers le bien.

Je suis comme vous, et j'ignore absolument ce que veut dire le P. Joachim [Joseph Berthier]. C'est sans doute quelque racontage qu'on lui aura fait, et qui, comme tant d'autres, se trouvera sans fondement aucun.

Quelques sœurs disparaissent de chez vous. D'autres se présentent pour être admises<sup>251</sup>. C'est l'histoire ordinaire. Heureux ceux, et celles, qui, ayant fait profession, n'ont plus à chercher leur voie, sont bien attachés, et par conséquent beaucoup plus sûrs de leur avenir temporel et éternel.

Comme une habile personne que vous êtes, vous tâcherez de naviguer entre les écueils de Saint-Césaire et de Saint-Trophime<sup>252</sup>, et de conduire au port votre petite barque. Mais vous n'y

<sup>248</sup> Ici se trouve une grosse tache d'encre avec comme commentaire : « Un des défauts du P. Ambroise ».

<sup>249</sup> « La visite canonique des sœurs doit avoir lieu une fois par an (*Bouix, II*, p. 330 et C. 669) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 322-325).

<sup>250</sup> Le P. Colchen fera la visite canonique : « M<sup>gr</sup> Forcade avait la coutume de faire par lui-même, malgré ses nombreuses et importantes occupations, la visite canonique de toutes les communautés de son diocèse. Nous n'avions jamais osé lui demander le privilège dont nous avons été favorisées à Mauléon pendant près de vingt ans, grâce à la bonté de Monseigneur Lacroix, évêque de Bayonne, d'avoir pour visiteur un Père de notre saint Ordre. Cette année, l'archevêché étant devenu vacant par la mort du vénéré M<sup>gr</sup> Forcade, nous avons obtenu, à la prière de notre Révérende Mère prieure, de la bienveillance de Monsieur l'archiprêtre de Saint-Trophime, notre supérieur, et de Messieurs les vicaires capitulaires d'Aix, l'autorisation d'avoir pour visiteur le Très Révérend Père provincial de la province de Toulouse » (*Livre des Annales d'Arles*, p. 287).

<sup>251</sup> Pour l'année 1885 : Le 14 janvier, admission à la profession de sœur Marie Ange, novice de chœur et à la vestition de sœur Hortense Jolivet [née en juillet 1858 à Lachapelle Gralieuse, Ardèche, devenue sœur Marie-François], postulante converse. Le 19 février, sœur Anna, postulante de chœur, est renvoyée. Le 3 mars, Marie Segaud est acceptée pour un essai de vie religieuse et Honorine Saint-Étienne pour un essai de tourière — elle sera renvoyée le 17 mars. Le 1<sup>er</sup> avril, admission de Joséphine Cavalié, de Lodève, comme postulante. Le 15 mai 1885, admission à la profession de sœur Marie-Madeleine [Léonie de Mabille de Bronac, née à Saint-Étienne, Loire, le 23 avril 1856], novice de chœur. Le 28 septembre M<sup>me</sup> veuve Commusec fait un essai de vie religieuse pendant 10 jours avant de commencer son noviciat. Le même jour, Joséphine Truqui est admise comme postulante converse — elle était tourière depuis un an. Le 12 novembre, Rose Poulier est reçue comme postulante converse. Sœur Marie-François est partie le 26 novembre 1885, après avoir dû arrêter le 10 novembre un essai de tertiaire vêtue.

<sup>252</sup> • Lettre de M. Martin, curé de Saint-Césaire à sœur Marie-Catherine :

« 2 décembre 1885

Révérende Mère Prieure,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans notre première entrevue, je suis chargé de vous demander : 1<sup>o</sup> quel est le chiffre précis du traitement que vous pouvez fournir à votre chapelain ; 2<sup>o</sup> si

arriverez pas sans essayer bien des coups de vent, et peut-être même quelque tempête. L'Étoile de la mer<sup>253</sup> vous guidera.

Vous allez être obligées (est-ce bien sûr) d'attaquer les capitaux ! Alors, je me sens plein de remords d'avoir accepté l'aumône de vos 25 francs. Faut-il vous les renvoyer ? 10 francs suffisaient pour le voyage. Et les autres couvents de sœurs que vous connaissez intimement sont encore plus pauvres que le vôtre ! Et l'on dit que les religieuses sont si riches, si riches ! Enfin, pourvu que nous ne mourions pas de faim, nous n'avons pas lieu de nous plaindre. Et même si nous mourions de faim, il y a un saint personnage, M. de Condren<sup>254</sup> je crois, qui souhaitait ce genre de mort, disant qu'il serait très satisfait de voir les créatures de Dieu refuser fort justement tout secours à un pécheur qui avait tant abusé d'elles contre Dieu. Cela semble juste et vrai. Je ne pense pas cependant qu'aucune de vos sœurs, présentes ou futures, meure jamais de faim, et

---

le logement que vous lui fournirez sera suffisant pour le dispenser d'en louer un autre. J'attends une réponse de votre part et je me ferai un devoir de la transmettre aussitôt à l'autorité. [...] »

• Lettre de M. Bernard :

« Aix, le 18 décembre 1885

Madame la supérieure,

Monsieur le curé de Saint-Césaire nous a demandé un prêtre de secours, avec le titre de vicaire, qu'il chargerait de dire la messe chez vous, dans des conditions convenues entre vous et Monsieur le curé.

Nous ne sommes pas éloignés d'entrer dans ses vues et les vôtres : mais nous devons vous faire connaître la situation du seul prêtre qu'il nous soit possible de vous donner, en ce moment.

Monsieur l'abbé Roquebrune avait été frappé de suspense pour six mois, par M<sup>gr</sup> l'archevêque. Sa peine aujourd'hui expirée, il est autorisé à célébrer la sainte messe ; mais nous ne croyons pas, pour le moment du moins, devoir lui accorder le pouvoir de confesser et de prêcher, laissant à notre futur archevêque le soin de décider ce qu'il jugera bon à ce sujet.

Si la situation qui résulte de cela, pour M. Roquebrune, ne vous déplaisait pas trop, nous donnerions suite à ce projet. Dans le cas contraire, nous chercherions à nous tirer d'embaras comme nous pourrions. »

• Lettre de sœur Marie-Catherine au vicaire général :

« Arles, 19 décembre 1885

Monsieur le vicaire général,

Permettez-moi de vous dire mon étrange surprise en lisant les lignes que vous avez bien voulu m'adresser.

Pour y répondre, je vous dirai que le 1<sup>er</sup> décembre Monsieur le curé de Saint-Césaire s'est présenté à notre parloir, se disant chargé de m'exposer officiellement, de la part de Messieurs les vicaires généraux d'Aix, une proposition ainsi conçue :

« 1<sup>o</sup> Quel traitement pourriez-vous faire à un aumônier à demeure.

2<sup>o</sup> Comment pourriez-vous le loger, le nourrir, l'entretenir en un mot, de telle sorte qu'il fût dispensé d'avoir un logement en ville ? »

Grande fût la stupéfaction d'autant que Monsieur le curé de Saint-Césaire se disait intermédiaire unique entre Messieurs les vicaires généraux et nous, et demandait au plus tôt, une réponse à transmettre à l'archevêché.

J'affirmai très nettement à Monsieur le curé de Saint-Césaire que les plans qu'il me faisait paraissaient difficiles, que, seule, je ne pouvais et ne voulais rien décider et que ce que je savais de plus certain, c'est que la communauté ne demandait pas un aumônier à demeure et désirait éloigner longuement encore cette charge dont M<sup>gr</sup> Forcade n'avait cessé de nous trouver incapables, en raison de notre pauvreté.

Après cette visite, je consultai mon conseil qui décida unanimement que nous devions avant tout consulter, sur cette affaire, Monsieur l'archiprêtre Bernard, notre supérieur. J'écrivis à Monsieur le curé de Saint-Césaire cette solution, l'avertissant qu'avant une consultation de notre supérieur, je ne pouvais lui donner aucune réponse.

La réponse arriva. [Notre] supérieur comprenant combien nous aurions à demander l'aumône à nos frais, se chargea d'en traiter avec l'archevêché et nous autorisa à demander à Monsieur le curé de Saint-Césaire, si oui ou non il ne pouvait plus se charger du service de notre chapelle, parce que lui était prêt, dans le cas affirmatif, à nous procurer un prêtre.

Il y a quinze jours pleins depuis notre lettre à Monsieur le curé de Saint-Césaire lui posant cette question, et aucune réponse n'a paru. Comment donc Monsieur le curé de Saint-Césaire peut-il avancer que nous soyons convenus lui et moi de dispositions en vue d'avoir un aumônier ? Je ne peux aucunement me l'expliquer, d'autant que personne chez nous n'a jamais demandé un aumônier. Je connais parfaitement l'appréciation de toutes celles qui ont voix au conseil. Du reste nous sommes incapables de le payer et de le loger et nous n'en avons nul besoin. Il suffit pleinement qu'un prêtre d'une paroisse quelconque dise notre messe et donne les rares bénédictions concédées à notre chapelle.

je pense que vous, et moi, et nous, nous sommes traités bien indignement par la divine providence, en comparaison de ce qu'ont souffert, et souffrent, une infinité d'autres, meilleurs que nous. Pour moi, je me considère souvent comme un des plus privilégiés en fait de bonheur. (Mais qui sait ce qui m'attend pour les jours que je passerai encore sur la terre ?) Les séculiers sont cent fois moins heureux (c'est prédit dans l'évangile). Voyez les pauvres Cayro<sup>255</sup> ! et tant d'autres ! Mais, si Mauléon veut exaucer toutes les demandes qu'on lui adressera<sup>256</sup>... Ce sera marque d'un bon cœur. Pourtant, il y faut mettre de la prudence.

Veillez prier pour moi, qui demeure, comme avant, l'humble serviteur de la méchante Catherine du Saint-Esprit.

---

Notre supérieur, Monsieur l'archiprêtre, ayant déjà traité cette affaire avec l'archevêché, permettez-moi, Monsieur le vicaire général, de vous supplier de me permettre de lui laisser le soin de tout terminer.

Nous estimons grandement notre supérieur, nous n'avons qu'à nous louer de sa prudence, de sa sagesse, autant que de son dévouement, et je craindrais fort, en me mêlant trop moi-même de cette difficulté d'aumônier, d'y mettre plus d'obstacles que de lumières.

J'ai tenu toutefois, Monsieur le vicaire général, à vous donner un résumé de cette pénible difficulté, qui n'est pas la première nous survenant avec Monsieur le curé de Saint-Césaire. Placées provisoirement encore sur cette paroisse, nous désirerions échapper le plus possible à toute difficulté nouvelle, vous le comprenez parfaitement.

J'ose espérer, Monsieur le vicaire général, que vous voudrez bien prendre en considération nos nécessités ou mieux, nos gênes que notre supérieur vous aura certainement exposées fidèlement, et que vous voudrez bien nous aider à échapper à la combinaison de Monsieur le curé de Saint-Césaire qui ne pourrait que nous écraser ; si nous étions seulement dans l'aisance, nous serions trop heureuses d'en tirer occasion de générosités envers le clergé qui se dévoue pour nous. — En finissant, je crois devoir saisir cette circonstance pour vous dire que notre communauté toute entière redoute grandement une chose : voir Monsieur le curé de Saint-Césaire devenir notre supérieur.

Monseigneur Forcade nous avait bien promis qu'il n'y consentirait jamais ; à l'heure qu'il est, il nous est douloureux de répéter notre crainte et nos hésitations de confiance vis-à-vis de M. Martin comme homme administratif. Mais je m'en sens le devoir et je crois que nos sœurs préféreraient quitter la ville d'Arles plutôt que de se trouver sous l'autorité de Monsieur le curé de Saint-Césaire. »

• Lettre de M. Bernard :

Aix, le 21 décembre 1885

Madame la supérieure,

Les renseignements que vous voulez bien nous donner sont plus que suffisants pour nous faire juger qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande qui nous avait été faite, par Monsieur le curé de Saint-Césaire.

Nous n'en demandions pas même autant, un simple : non, pour l'une ou l'autre de ses deux questions : avez-vous offert ou promis telle chose ? un tel prêtre vous convient-il ? amenait la même solution.

Veillez bien, Madame la prieure, ne plus vous préoccuper de cette affaire, et croire à notre désir de vous éviter tout ennui [...]. »

• Lettre de sœur Marie-Catherine au curé de Saint-Césaire :

« 30 décembre 1885

Monsieur le curé, Très bon Père,

Permettez-moi de vous adresser le trimestre d'aumônier dès maintenant, l'occasion s'en présentant, car je tiens à vous avertir que mardi 22 et mercredi 23 courant nous aurons une messe par un de nos Pères de passage, ce qui vous dispensera de vous déranger.

Veillez être assez bon, mon Père, pour nous faire savoir l'heure de nos messes de Noël pour lesquelles nous nous mettrons au désir de celui qui devra célébrer chez nous, et me dire encore, — vous priant de remarquer — vous n'avez point répondu encore à la question que je vous ai fait transmettre par la M. Marie-Dominique, à savoir si, oui ou non, vous ne pouvez plus vous charger du service de notre chapelle dans les conditions pratiquées jusqu'à présent. Nous désirons une explication précise sur ce point [...]. »

<sup>253</sup> Nom donné à la Vierge Marie : voir l'hymne liturgique *Ave Maris stella*.

<sup>254</sup> Charles de Condren, oratorien français. Il succéda à Bérulle comme Général de l'Oratoire français (1629-1641) ; voir A. Perraud, *L'Oratoire de France au XVII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle*, Deuxième édition, Charles Douniol, Libraire-Éditeur, Paris, 1866, p. 148-204.

<sup>255</sup> Les Cayro sont la famille de sœur Marie-Ange, Marie Cayro, née à Oloron-Sainte-Marie, diocèse de Bayonne, le 25 octobre 1852. Elle a fait profession à Mauléon le 7 janvier 1872.

<sup>256</sup> Les sœurs de Mauléon étaient très généreuses.

(27)

**1886, 12 janvier. Lyon.**

Ma fille,

Je vois que vous ne manquez pas de quelques soucis et tribulations. (Ce serait miracle, s'il n'y en avait plus du tout, même au temps de Noël). Mais, puisque le bon Jésus vous fortifie, vous éclaire, vous réjouit, intérieurement, par sa sainte présence, certes vous n'êtes pas à plaindre, mais plutôt à envier. Je vous souhaite la continuation de cette faveur pendant le temps de Noël jusqu'au 2 février, et peut-être bien qu'ensuite, il faudra se préparer à la fête de Pâques par des états plus douloureux... Comme les diverses saisons de l'année, les unes plus rudes (maintenant il fait froid), les autres plus riantes et plus aimables, contribuent toutes, de diverses manières, à donner leur croissance et leur perfection, soit aux petites herbes soit aux grands arbres, ainsi les divers phases de la vie spirituelles donneront à votre âme, pourvu qu'elle soit fidèle, l'accroissement, l'affermissement, la beauté, la fécondité, dont elle a grandement besoin, pour correspondre à sa belle et sainte vocation.

Le monde est si méchant et si aveugle, que nous avons mille et mille millions de raisons de louer Dieu, *qui erupuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis suae*<sup>257</sup>. Si nous n'étions pas si terrestres, nous mourrions d'amour, de reconnaissance et de joie, pour ainsi dire, à chaque instant. Que la pauvre France est malade<sup>258</sup> ! Comme tout ce qui tient les premières places est indifférent ou hostile à Notre-Seigneur ! Cela fait pitié et cela fait peur. Combien les âmes saintes sont nécessaires, pour détourner ou arrêter le châtement que méritent de si grands péchés ! J'espère que vous serez du nombre de ces âmes saintes, et consolerez Jésus de la malice de tant d'autres.

Veillez le prier pour moi dans sa petite crèche, pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(28)

**1886, 21 janvier. Lyon.**

Ma pauvre fille,

Vous voilà donc encore malade<sup>259</sup> ! Presque toujours malade, depuis tant d'années ! Faut-il que Jésus vous aime, puisqu'il vous cloue si fort et si souvent sur cette douloureuse croix, qu'il a choisie pour lui-même et tant chérie ! *Patientia opus perfectum habet*<sup>260</sup>. Puisque je ne réussis guère en vous souhaitant la jouissance, peut-être faut-il maintenant que je vous souhaite la patience. Ayez donc patience, ma pauvre fille ! Aujourd'hui, belle fête de la belle sainte, la chère Agnès, une aimable petite martyre de treize ans ! Vous aussi vous serez martyre. Sans doute d'une façon moins douloureuse que la vierge romaine brûlée vive par les flammes du bûcher<sup>261</sup>, mais d'une façon plus lente et plus prolongée, où la longueur du supplice compensera, en partie, la méchanceté et l'affreuse torture du feu brûlant.

<sup>257</sup> Col 1, 13.

<sup>258</sup> Le P. Potton évoque, entre autres choses, les mesures anticléricales qui se sont multipliées sous les gouvernements républicains et plus spécialement les lois scolaires de Jules Ferry, comme la laïcité de l'enseignement.

<sup>259</sup> Dans une lettre à la Baronne du Roure d'Arles, sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] répond à ses questions sur les maux dont elle souffre : « Des malaises indéchiffrables, tous mes membres semblent disloqués, mais tout cela est diminué de beaucoup, cela me reprend à certains moments. Comment voulez-vous traiter une personne qui ne sait jamais si elle a faim ou soif, qui mange par raison et pour faire pénitence, qui souffre continuellement sauf aux heures où le surnaturel domine. Ce qui me redonne de la vie, c'est souvent un acte héroïque au spirituel ou au physique » (6 mai 1884).

<sup>260</sup> Jc 1, 4.

Mais je ne demande pas seulement pour vous la patience. J'y joins aussi le soulagement de vos douleurs et infirmités si fréquentes. C'est à Jésus seul qu'il appartient d'éprouver les âmes qui lui sont chères : nous devons, nous, prier pour l'allègement de leur fardeau. Bien sûr, si vous deveniez plus malade, il faudrait me faire écrire de vos nouvelles. Mais j'espère qu'au lieu de cela, vous m'écrirez vous-même que la maladie s'est enfuie. *Imber abiit, et recessit*<sup>262</sup>. Adorons cependant la sainte volonté de Jésus en qui je vous bénis avec Marie. Le ciel vous récompensera pour tout cela.

(29)

**1886, 1<sup>er</sup> février. Lyon.**

Ma fille,

Je vois que c'est un plaisir de vous donner des leçons<sup>263</sup>, puisque vous en profitez si bien. Cette fois, votre tableau me semble très bien fait, et je trouve qu'il présente avec une clarté parfaite et en très bon ordre le résumé substantiel de toutes vos opérations financières<sup>264</sup>. — Il est toujours utile de savoir où l'on en est. — Le fond me paraît assez satisfaisant, puisque 1° vous avez vécu, et 2° vous avez mis de côté une somme appréciable. Combien de couvents n'en sont pas là ! Si même vous avez vendu un ou plusieurs titres, cette vente est beaucoup plus que compensée par ceux que vous avez achetés. J'espère tout à fait que, si vous êtes sages (comme je le pense), saint Joseph ne manquera pas de vous procurer tout ce dont vous aurez besoin, raisonnablement. Mais il ne faut pas oublier que chaque couvent indépendant (comme le vôtre), qui se fonde, représente, en miniature, la fondation de l'Église. Or, pendant les trois premiers siècles, l'Église a dû souffrir terriblement<sup>8 bis</sup> ! C'est donc la marche normale, si un nouveau couvent commence par des épreuves. Si vous n'aviez pas celle que vous expliquez, il est à croire que vous en auriez quelque autre, peut-être beaucoup plus sensible. Une maison nouvelle

<sup>261</sup> « Le préfet, voyant toute cette agitation, était dans la stupeur ; mais, craignant d'être compromis s'il faisait quelque acte contre les prêtres et s'il prenait la défense d'Agnès, il remit l'affaire à son vicaire Aspasius et se retira.

Aspasius fit aussitôt préparer un grand bûcher et ordonna qu'on y jetât la jeune vierge au milieu des flammes. À peine l'ordre accompli, les flammes se séparèrent en deux parts. Elles brûlaient le peuple révolté ; quant à Agnès, aucune ne l'atteignit. On attribuait encore le prodige non à la protection du ciel, mais aux enchantements de la vierge, et l'on poussait d'incessantes vociférations.

Au milieu des flammes, Agnès s'écria : « Ô Dieu, tout-puissant, adorable, digne de tout culte terrible, je vous bénis de ce que, par votre Fils Jésus, j'ai échappé au danger ; par lui, j'ai foulé aux pieds les souillures des hommes et les attaques du démon. Voilà que, par votre Saint-Esprit, une rosée rafraîchissante est tombée sur moi ; le feu ne m'a pas consumée, et l'ardeur de l'incendie se retourne contre ceux qui l'ont allumé. Le feu s'éteint à côté de moi, les flammes se séparent. Je vous bénis, ô Père digne d'être annoncé partout, de ce que vous me permettez d'arriver avec intrépidité vers vous à travers ces flammes. Voilà que déjà je vois ce que j'avais cru, je possède ce que j'avais espéré ; ce que j'ai désiré, je l'embrasse. Je vous confesse avec mes lèvres, je vous désire de tout mon cœur et du fond de mes entrailles. Ah ! je viens vers vous, ô Dieu unique qui, avec votre Fils Jésus et le Saint-Esprit, vivez et réglez au siècle des siècles. Amen. »

Cette prière finie, le feu était si bien éteint qu'on ne ressentait pas la moindre chaleur. Alors Aspasius, ne pouvant vaincre la sédition populaire, ordonna qu'on lui perçât la gorge avec un glaive et c'est ainsi que le Christ se consacra Agnès comme épouse et comme martyre, avec le sang virginal qu'elle répandit » (*Vies des saints illustrées*, Paris, Sans date).

<sup>262</sup> Ct 2, 11.

<sup>263</sup> « Nous voyons le P. Potton donner à la prieure d'Arles des leçons de parfaite comptabilité. Les comptes mensuels lui étaient régulièrement envoyés. Il les corrigeait, en perfectionnait la forme » (Notices historiques sur le monastère, 1918. Texte dicté par sœur Marie-Catherine de son lit de malade ; voir Livre des Annales de Lourdes, II, p. 102).

<sup>264</sup> Sur le travail accompli par le P. Potton pour la comptabilité de la province de Lyon, cf. I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 254.

<sup>8 bis</sup> Allusion aux persécutions contre les chrétiens, plus ou moins sporadiques, qui ont sévi dans l'Empire romain jusqu'à la paix constantinienne (313).

dans une province, ou congrégation, peut plus facilement échapper à cette loi providentielle, car alors, ce n'est pas vraiment une fondation à nouveau, mais plutôt une extension. Du reste, il en est de tout cela juste ce que Dieu veut. Il n'y a pas de règle absolue, et ce n'est pas à nous de lui demander : *Quare ita facis*<sup>265</sup> ? mais seulement d'adorer ses très saintes volontés, et de les accomplir de notre mieux.

Je n'ai jamais été bon à grand'chose, et maintenant je le suis à moins encore... C'est pourquoi je me réjouis de vous savoir, et voir, entre des mains meilleures, et plus saintes, que les miennes<sup>266</sup>. Puissiez-vous en profiter !

M<sup>elle</sup> Amé se laisse conduire par son bon cœur. Il est plus incliné vers celles qui lui ont témoigné une affection plus sensible que la vôtre<sup>267</sup>, et qui sont aussi, je pense, plus en besoin de ses secours<sup>268</sup>. Il est vrai qu'elle semblait avoir pris avec vous des engagements. Mais, ces engagements, où sont-ils écrits ?<sup>269</sup>... Qui les a entendus ? Qui les a vus ?... C'était aux

<sup>265</sup> Eccle 8, 4.

<sup>266</sup> Le P. Colchen qui vient de faire la visite canonique : « Le Père étant arrivé trop tard le 21 décembre pour remplir ses fonctions le jour même, s'est borné à étudier avec la Révérende Mère diverses questions de détail. Le lendemain, après la sainte messe, le Très Révérend Père nous faisait, à la grille du chœur, une instruction sur le but de la visite et la manière d'y procéder. Avec un accent tout paternel, il encourageait les sœurs qu'une trop grande timidité eût tenues dans une réserve excessive. Dans la visite, on doit révéler les fautes d'autrui et les abus qui peuvent s'être glissés dans la communauté. On a toute permission de communiquer avec le Père visiteur. On ne doit pas se borner à faire connaître les fautes considérables ; tel détail qu'on croit insignifiant peut devenir un abus grave, s'il n'est réprimé dès le commencement. On peut écrire au visiteur, si de vive voix on ne peut s'exprimer comme l'on voudrait ; en un mot, on doit être parfaitement libre et disposée à l'expansion la plus étendue sans que même l'autorité de la prieure vienne la gêner en quoi que ce soit.

L'instruction achevée, les sœurs se rangèrent le long du chœur, sur deux rangs, comme pour la sainte communion, et lorsque le précepte formel fut imposé, elles firent toutes la *venia*.

Cette cérémonie ne s'était jamais faite dans les visites précédentes, sans doute les évêques ne croient pas devoir la pratiquer et soumettre les sœurs au précepte formel tel qu'il s'impose dans notre Ordre.

Aussitôt après, eût lieu l'audition des sœurs à la grille du parloir, pas en commençant par les anciennes comme sous le gouvernement de Monseigneur, mais par les plus jeunes. Avant que les anciennes fussent entendues, le Très Révérend Père provincial entra, accompagné de Monsieur l'archiprêtre, pour visiter les cellules, ou à vrai dire, les chambres des sœurs qui, hélas ! n'ont rien de régulier, dans leur maison bourgeoise qui ne saurait être que très mal transformée en couvent. Entre les chambres se trouvent les salles de communauté servant de chapitre, d'ouvroir, de lieu de récréation, le réfectoire de la communauté et celui des infirmes. Tout cela fut visité, ainsi que le noviciat et le chœur, le pauvre chœur où les sœurs se réunissent pour prier et chanter les louanges de Dieu. Après cette visite, le Révérend Père jugea la maison moins délabrée qu'il n'avait cru, mais il était bien désireux de nous voir, avec le secours de Dieu, dans un couvent plus propre à favoriser l'observance. Que la bonté divine exauce ce désir qui est bien le nôtre !

Le 23 au soir, toutes les sœurs furent appelées au parloir pour y entendre les avis du Révérend Père visiteur. Nous eûmes à nous humilier profondément, car le Père avait constaté qu'il y avait bien à corriger sous le rapport de la pauvreté, de l'obéissance et des vertus religieuses en général.

Il n'y a pas eu d'ordinations proprement dites, mais seulement une exhortation forte, dans le but de rappeler à chacune ses devoirs plus ou moins négligés et la fin sublime de sa vocation qui est le règne de Dieu sur les ruines de la nature.

Que cette grâce par laquelle Dieu nous a visités n'ait pas été reçue en vain, mais qu'elle produise en nous des fruits de vie, de cette vie surnaturelle qui nous conduira à l'union divine si nous sommes généreuses et fidèles ! » (Livre des Annales d'Arles, p. 288-289).

<sup>267</sup> Les sœurs de Mauléon. M<sup>elle</sup> Amé avait connu M. Agnès [Romeline Lassale] lorsqu'elle était allée demander des sœurs à Mauléon pour une fondation à Arles. Elle avait beaucoup « de respect et d'admiration » pour M. Agnès [Romeline Lassale] qui la considérait comme sa fille. Le jour de son départ de Mauléon, après avoir reçu la communion, « baignée de larmes, elle appuya sa tête sur le cœur de notre Mère vénérée et fit ainsi son action de grâce. La pensée de quitter une aussi bonne Mère et de s'éloigner de notre cher couvent brisait son cœur » (Livre des Annales du couvent d'Arles, p. 9-11). Elle retourna à Mauléon lorsque M. Marie des Anges [Eulalie Lassale] fut rappelée à Mauléon, le 7 août 1882 (Lettre de M. Marie des Anges, sans date ; archives de Lourdes).

<sup>268</sup> M<sup>elle</sup> Amé a « fait un prêt important à nos sœurs de Mauléon, qui semblait être plutôt un don » (Livre des Annales du couvent d'Arles, p. 310).

<sup>269</sup> On trouve les engagements de M<sup>elle</sup> Amé dans l'autorisation de fonder demandée par le conseil de Mauléon à l'évêque de Bayonne. Il est seulement question d'une pension jusqu'à la construction du

fondatrices de prendre leurs sécurités, quand il en était temps. Si elles ne l'ont pas fait, c'est sans doute qu'elles préféreraient se confier à Dieu plus complètement, et laisser à leur fondatrice une plus grande liberté (dont elle use maintenant, pour de bonnes raisons, pense-t-elle)<sup>270</sup>. D'ailleurs, elle vous sert encore des rentes assez notables<sup>271</sup>. Si ce n'est pas assez pour celle qui donne, celles qui reçoivent ne doivent pas se montrer trop exigeantes, mais plutôt s'imputer à elles-mêmes ce qui leur arrive, un peu par les pertes des procès<sup>272</sup>, un peu par leur propre imprévoyance, un peu par la séparation, assez accentuée, d'Arles et de Mauléon<sup>273</sup>, séparation sur laquelle la fondatrice ne comptait pas, et qu'elle n'aurait pas cru possible... On ne peut pas tout avoir... Ayez seulement le bon Jésus, et tenez ferme dans la ligne de conduite que vous suivez. Les abondances pécuniaires ont leur valeur, mais petite, en comparaison des biens incomparablement plus grands des vraies vertus religieuses.

---

couvent définitif, et de l'achat d'une maison coûtant environ 20 000 francs (c'est la maison achetée près des Alyscamps dont il avait été impossible de faire partir le locataire) : « Les dames bienfaitrices s'étant engagées vis-à-vis de l'archevêque d'Aix à l'entretien des sœurs fondatrices, en attendant qu'elles fassent construire le couvent définitif ; notre couvent croyant devoir rendre aux sœurs partantes une partie de leurs dots, tout en l'assurant, demande à acquérir, en leurs noms, la propriété dans laquelle M<sup>gr</sup> l'archevêque d'Aix demande leur installation et qui coûtera une vingtaine de mille francs » (26 octobre 1978). Voir aussi note 1886/114.

<sup>270</sup> Voici un passage de la lettre du P. Marie-Luc, datée du 17 février 1887 :

« Je m'entretenais ces jours-ci avec le P. Marie-Bernard [Marie Charles Ducourdray, profession 14 août 1863], ancien prieur de Carpentras [prieur à Carpentras le 16 août 1877], au sujet de M<sup>lle</sup> Amé, si remplie de bonnes intentions, mais qui s'est tendue à elle-même et qui vous a tendu, sans le vouloir, un piège. Il y a des vices d'origine bien difficiles à guérir, et le mieux, c'est d'aller renaître ailleurs. »

<sup>271</sup> « M<sup>lle</sup> Amé n'a cessé de nous verser annuellement, avec généreuse exactitude, une rente de 2 800 francs » (Comptes triennaux de novembre 1884 à novembre 1887).

<sup>272</sup> Une lettre de l'évêque d'Aix du 27 décembre 1884, laisse penser qu'il y eut des difficultés : il est question d'affaires contentieuses :

« Personne n'étant plus capable que M. Keller de vous donner de bons conseils pour vos affaires contentieuses, ne craignez donc pas non plus de recourir à lui, en cas de besoin. »

Mais aucun document ne permet de savoir quels sont ces litiges qui sont passés devant le tribunal.

<sup>273</sup> « En 1879, M. Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier] fut nommée au sous-priorat d'Arles, incorporée à la communauté d'Arles, déclarée appartenant à la communauté d'Arles, et à l'archevêché d'Aix par M<sup>gr</sup> Forcade qui stipula que M<sup>gr</sup> de Bayonne avait cédé ses droits sur nous. La chose fut contestée par M<sup>gr</sup> Duceillier, évêque de Bayonne qui, finalement ne réclama plus, mais conclut en demandant que les sœurs de Mauléon ne fissent plus de demandes d'aller à Arles et que les sœurs d'Arles cessassent de rentrer à Mauléon » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1920, p. 12).

« Sous ce premier triennat [de sœur Marie-Catherine] eut lieu un événement bien douloureux. Après l'élection de sœur Marie-Catherine, le couvent de Mauléon avait fait tout son possible pour que la Très Révérende Mère Marie des Anges retournât à Mauléon. Mais Monsieur l'archiprêtre d'Arles, comprenant la douleur qu'éprouvait la petite communauté au départ de M. Marie des Anges [Eulalie Lassale], écrivit à M<sup>gr</sup> de Bayonne et obtint que la sainte Mère ne serait pas rappelée. Mais en 1882, sœur Henri-Dominique [Claire Blanchard, fille d'Hyppolite Blanchard et de Ursule Darsonville de la ville de Marseille, née le 20 septembre 1835 ; profession le 2 février 1863 à Mauléon] n'ayant pu supporter le climat d'Arles, fut rappelée à Mauléon et M. Marie des Anges avec elle » (Notice biographique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice des dominicaines contemplatives à Lourdes (H.P.)). Mauléon n'avait pas assuré le remplacement des sœurs fondatrices qui quittaient Arles : sœur Rose de Sainte-Marie est rappelée par Mauléon pour devenir prieure de la fondation du Bon secours en Belgique (fin septembre 1880), sœur Henri-Dominique qui l'a remplacée et sœur Marie des Anges sont retournées à Mauléon le 7 août 1882 et sœur Marie-Colombe [M. Colombe de la Croix, Marie Crouzier], le 19 novembre 1883. Sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage], novice professe prêtée pour trois ans pour remplacer cette dernière, ne causera que des difficultés à la communauté jusqu'à son départ le 7 février 1887. Elle sera source de tensions entre sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] et sœur Germaine [Antoinette Vonthron], prieure de Mauléon.

Outre les raisons de tension venant des personnes, il y a eu des causes financières. Sœur Marie-Catherine y fait allusion dans un « Mémoire composé par notre Très Révérende Mère et déposé aux archives », à l'occasion du rappel de sœur Marie-Gabriel par Mauléon (1896) :

« La résistance de la prieure de Mauléon à notre visiteur ayant été prolongée et obstinée, bien que je sache qu'elle puisse être excusable et que je l'en aie excusée personnellement de tout mon cœur, il s'en est suivi une dure nécessité de cessation de relations intimes qui existèrent jusqu'alors (août 1896)

Je ne comprends pas ce que vous pourriez gagner en faisant une vente fictive des Alyscamps à la fondatrice. 1° Vous ne toucheriez aucun argent. 2° Vous engloberiez ce lamentable immeuble dans les propriétés de M<sup>elle</sup> Amé et alors il risquerait fort d'être perdu pour vous, d'une manière ou de l'autre, totalement. 3° S'il vous revenait, vous seriez alors obligée de payer de nouveaux droits, après en avoir payé pour le vendre. Et quels avantages à tout cela ? Un seul : celui de mettre votre maison sur une tête séculière. Cela ne semble pas assez.

Je ne vous renvoie pas votre tableau, de peur que la lettre ne se perde. Réclamez-le moi, si vous en avez besoin.

Je pense votre pauvre santé meilleure, puisque vous ne m'en parlez pas dans votre deuxième lettre. *Deo gratias*.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Les critiques du P. Colchen ne signalent pas des maux biens grands<sup>274</sup>. Vous avez donc lieu de louer Dieu. Pour la nourriture, évidemment, il faut éviter la délicatesse. Mais il me

---

entre nos deux communautés. — Je tiens à déclarer aussi que depuis mon départ de Mauléon en 1878, pendant mes priorats d'Arles jusqu'en 1888, pendant nos débuts à Lourdes, j'ai eu bien des fois à souffrir personnellement dans mes relations avec Mauléon, notre communauté d'Arles elle-même n'ayant sombré que par suite des malheureux appels de fonds que la situation précaire de Mauléon provoqua. J'ai pu, pendant toute cette période, tout pardonner plénièrement et j'étais heureuse de le faire en me montrant toujours empressée au dévouement affectueux, sentant combien finalement j'avais souvent manqué de vertu, d'humilité, d'obéissance, de généreux mépris de moi-même vis-à-vis de mes premières Mères et sœurs. J'aimais excuser les maladresses et torts dont nous souffrîmes et les présenter à Dieu comme compensation à nos torts envers Lui. [...] Je déclare la main sur la conscience que j'ai tout pardonné, et que sans la tendance de certaines [remplace un mot effacé] de Mauléon à voir en moi une réformatrice voulant les corriger de leurs relâchements (ce à quoi je n'ai jamais songé), j'aurais cherché à atténuer graduellement le ralentissement de nos rapports. — Je suis résolue à ne jamais refuser un service qui me sera demandé à moins qu'il ne s'agisse de conseils qu'on pourrait solliciter et que l'obéissance m'interdit de donner encore » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1895-1920, p. 34-35).

<sup>274</sup> Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, accompagnant le compte-rendu de la visite canonique :  
« *Ave Maria*  
Toulouse, 21 janvier 1886

Ma Révérende Mère

Que la paix et toute la bénédiction du Cœur de Jésus soient avec vous par Marie !

Dieu seul est l'auteur de tout bien. Si donc la visite a produit quelque fruit, c'est sa bonté qu'il en faut remercier. Puisque vous croyez pouvoir tirer quelque utilité des notes que j'avais sous les yeux au moment de la clôture de la visite, je vous les envoie en toute simplicité. Les détails que vous me donnez au sujet de la grande docilité des sœurs à se soumettre aux points extérieurs que j'ai réglés pour le réfectoire, me donnent l'espérance de progrès qui se réaliseront peu à peu dans le côté intérieur de leur vie religieuse [...].

Réginald Colchen  
des Frères Prêcheurs

Défaut général. Manque d'une générosité suffisante.

Observation présentée aux sœurs à la clôture de la visite canonique faite en vertu de la délégation de Messieurs les vicaires capitulaires d'Aix.

Chœur Négligence dans les inclinations faites moitié assises moitié debout — Pas assez de peine prise pour la psalmodie — Au commencement des semaines, les officières oublient quelquefois pendant plusieurs jours l'office à remplir — On quitte quelquefois facilement l'oraison ; on en fait sortir la Mère prieure.

Pauvreté On ne paraît pas disposée à supporter la privation qu'elle comporte — Il y a une tendance à l'abondance qui est précurseur de délicatesse — La générosité des sœurs devrait encourager la Mère prieure — C'est la communauté dominicaine où l'on est le mieux nourri, le mieux pourvu.

Pour les vêtements, on fait quelquefois difficulté pour les porter, quand ils sont usés, rapiécés — On ne les soigne pas suffisamment, de même que les choses de la vie commune — Pour la nourriture, tendance de quelques-unes à des plats particuliers, à l'abus des remèdes, des infusions, du chocolat — Beaucoup veulent un pain particulier, frais, rassis, cuit, mollet ! — On ne mange pas toujours volontiers les restes.

Obéissance Trop peu surnaturelle, n'atteignant pas assez le jugement.

semble bien nécessaire de donner, même largement, le suffisant, et le suffisant n'est pas égal pour toutes<sup>275</sup>. Autrement, si les sœurs n'ont pas assez pour leur santé, c'est une débâcle de dispenses, et cent autres inconvénients. Il me semble difficile que le visiteur, passant peu de temps dans le couvent, et en dehors de la clôture, puisse connaître, exactement, tout ce qui est servi aux sœurs, et ce dont elles ont vraiment besoin. Je crois que la prieure, si elle est prudente, est meilleur juge<sup>276</sup>. Voilà mon petit avis. À vous de voir.

(30)

**1886, 20 février. Lyon.**

Ma fille,

---

On se soumet à un ordre dès qu'on l'a admis ; la difficulté est de l'admettre mais... si... On s'excuse, on objecte, on insiste pour ce qu'on préfère, afin d'arriver à satisfaire sa dévotion personnelle.

Pas assez de respect pour la prieure, pour écouter ce qu'elle dit, lui demander pardon quand on lui a manqué, faire la *venia* quand elle reprend.

Régularité Silence d'action — silence dans la cellule, quand on la traverse — à la cuisine — ne pas y entrer inutilement pour se laver les mains etc. ; en fermer la porte quand on y passe — ne pas parler de la nourriture en récréation — Avoir plus de bon vouloir pour l'abstinence ; on ne mange pas au maigre ; alors il faut faire gras — aimer les pénitences de la vie commune ; on demande une veille extraordinaire ; on ne mange pas un plat du réfectoire. — mettre plus de bonne volonté pour aller au parloir comme comitatrice.

Charité L'estime mutuelle laisse à désirer. On voit trop les défauts des autres ; on les excuse peu ; on manque de prévenance, d'amabilité réciproque. On ne se demande pas réciproquement pardon quand on s'est manqué. »

<sup>275</sup> Cf. dans la règle de saint Augustin : À chacun selon ses besoins...

<sup>276</sup> Le régime alimentaire était fixé par les constitutions : « Les sœurs auront deux sortes d'aliments cuits. La prieure pourra donner davantage, suivant qu'elle jugera nécessaire, et selon les ressources de la maison » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 135).

Le souvenir a été gardé de l'attitude de sœur Marie-Catherine : « Une maîtresse qu'on avait accusée d'être trop large dans les dispenses données à ses filles, se trouva bien embarrassée, ne sachant si elle pouvait accorder une dispense à une sœur fatiguée. Notre Mère se trouvant présente lui dit : "Donnez à toutes ce dont elles ont besoin et laissez dire" » (Carnet « À la mémoire de notre vénérée Mère fondatrice. Lourdes »).

Je ne connais pas la sœur<sup>277</sup> en question. Mais on m'a dit qu'elle était (sans doute autrefois) de Dax<sup>278</sup>, et que c'était une personne brouillonne<sup>279</sup>. Est-ce tout vrai ?... Je n'en sais rien... Ce que je sais, c'est qu'un de nos couvents de sœurs<sup>280</sup> a accepté la proposition qui vous est faite. Mais l'évêque<sup>281</sup> (un prélat fort extraordinaire) a trouvé le couvent trop peu nombreux, et s'est opposé au départ des quatre ou cinq fondatrices. Et ainsi, tout a croulé. Est-ce la seule porte à laquelle la sœur de Charlet<sup>282</sup> ait frappé<sup>283</sup> ?... Et pourquoi Charlet, dont la position pécuniaire est misérable, et le local absolument défectueux, n'accepte-t-il pas Lourdes pour lui ? ... Est-ce parce que la prieure tient à fonder dans sa patrie (Châtellerauld)<sup>284</sup> ?... Tout cela est fort obscur, et puisque le P. Colchen<sup>285</sup>, qui sait beaucoup<sup>286</sup>, ne veut rien dire, vous n'avez pas chance de l'éclaircir par lettres...

Si vous demandez mon avis, le voici :

---

<sup>277</sup> Première allusion dans les lettres du P. Potton à la fondatrice (financière) du couvent de Lourdes : sœur Marie-Dominique Vivien de Goubert. Dans une lettre du 21 novembre 1886, le P. Colchen retrace rapidement son parcours : « Après avoir porté l'habit du Carmel à Meaux pendant quelque temps, prit le nôtre à Chinon ; mais malgré les bons soins de la M. Colombe [M. Colombe de la Croix, Marie Crouzier], si habile à former les sujets, elle ne put aboutir à la profession. Cette grâce ne lui fut accordée que dans un autre couvent, à Dax et encore après bien des hésitations. La voilà maintenant à Charlet, aspirant à Lourdes » (Archives de Lourdes).

Hélène Vivien de Goubert est née à Paris, le 3 juillet 1845. Son père, M. Alexandre François Auguste Vivien de Goubert, était membre de l'Institut. Il est décédé à Paris le 7 juin 1854. Sa mère était M<sup>me</sup> Catherine Caroline Gillibrand, décédée à Paris à la fin de 1883 ou au début de 1884, car l'acte de partage pour la succession de M<sup>me</sup> Vivien de Goubert date du 28 juin 1884. Sur sœur Marie-Dominique Vivien, voir une récapitulation de sa vie dans les Annales du couvent de Lourdes, II, p. 200-224.

« Une jeune fille, Hélène Vivien de Goubert, née à Paris en 1842, se convertit à une vie de piété à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mère était protestante et elle en éprouvait un très grand chagrin. Peut-être est-ce la pensée d'obtenir de Dieu cette conversion qui lui inspira le désir de se donner toute à Dieu dans la vie religieuse. Elle entra au monastère de Chinon [le 17 novembre 1872 ; archives d'Oullins] ; après y avoir pris le saint habit sous le nom de sœur Marie du Cœur de Jésus, le 12 septembre 1874, à l'âge de vingt-neuf ans, elle demanda son admission au couvent de Dax. Elle y entra le 28 avril 1875 [archives de Chinon] et y refait une année de noviciat. Elle fait profession le 4 octobre 1876. [Elle prit à Dax le nom de sœur Marie-Dominique du Cœur de Jésus (Annales de Dax) ].

En 1880, les sœurs de Chinon avaient fait une fondation à Charlet, près de Châtellerauld [Indre et Loire] (origine des moniales dominicaines de Nantes). Sœur Marie-Dominique [Vivien] se sentit fortement inspirée de faire partie de cette fondation : «Après bien des prières, est-il noté dans les annales de Dax, pour connaître la volonté de Dieu, sœur Marie-Dominique écrivit à la Révérende Mère Colombe [M. Colombe de la Croix, Marie Crouzier], prieure de Charlet, pour lui faire part de son désir. Cette bonne Mère l'a acceptée bien volontiers. Notre chère sœur Marie-Dominique est partie le 17 juin 1881, nous laissant de bons exemples de régularité et de piété”.

C'est peut-être à Charlet [près de Châtellerauld], en 1883, deux ans après son arrivée, que sœur Marie-Dominique, de plus en plus désireuse de voir sa mère sortir de l'hérésie, fit le vœu, avec l'approbation de ses supérieures, de donner sa fortune à l'effet d'établir à Lourdes un monastère de dominicaines si sa mère se convertissait. [...] Après la mort de sa mère qui s'était en effet convertie au catholicisme, sœur Marie-Dominique ne pensa plus qu'à réaliser son vœu » (« Notice historique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des dominicaines contemplatives à Lourdes (H.P.) », Archives de Lourdes).

Ce vœu a bien été fait en 1883, car dans sa lettre du 2 février 1886, citée ci-dessous, la prieure de Charlet dit qu'il a été fait « il y a près de trois ans ».

Ce vœu comportait des conditions : si la fondation à Lourdes n'était pas faite au début d'octobre 86, la fortune de sœur Marie-Dominique servirait à la construction du couvent de Charlet (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 21 novembre 1886).

<sup>278</sup> Sœur Marie-Dominique a fait profession au monastère de Dax et l'a quitté pour Charlet. Elle y est revenue, d'après une de ses lettres :

« Je m'arrête un instant dans cette copie [de la lettre de l'évêque de Poitiers l'autorisant à aller à Arles], ma bien chère Mère, pour vous dire que Monseigneur a toujours appelé mon désir d'accomplir mon vœu “des scrupules” et aussi pour vous dire que je n'ai quitté Charlet la première fois que dans l'espoir, en revenant à Dax, de l'accomplir plus facilement et sur l'ordre de celui qui était alors mon directeur [le P. Colchen] [...] » (Lettre de sœur Marie-Dominique à sœur Marie-Catherine, de février 1887).

Je pense qu'il y a lieu d'accepter ce que propose la prieure de Charlet, et de faire venir, chez vous, à Arles, la fondatrice<sup>287</sup>, pourvu que la chose se fasse avec l'autorisation de votre supérieur, et de celui qui peut donner permission à la sœur de Charlet (quel est-il ?). Et de plus, pourvu qu'il soit bien entendu, qu'elle s'en ira quand elle le voudra, et que vous la renverrez quand vous voudrez, jusqu'à ce qu'un autre accord soit fait, s'il doit se faire plus tard. Et enfin, pourvu qu'elle paie, pendant son séjour chez vous, la pension des postulantes, ... francs par mois.

Que risquez-vous à cela ? Rien, ou du moins très peu de chose. Et si la sœur est défectueuse, ce qui me paraît très probable, il n'est pas pourtant impossible, qu'en prenant bien toutes les précautions (un peu mieux qu'à Arles<sup>288</sup>), on réalise un plan de fondation acceptable

---

Sœur Marie-Dominique du Cœur de Jésus est revenue à Dax le 25 janvier 1884 et repart à Charlet le 22 mars 1886 (Archives de Dax).

Les archives de Lourdes possèdent un testament de sœur Marie-Dominique, choisissant sa cousine Marie Brunet comme sa légataire universelle. Sur ce testament est écrit : « Dax, le 22 décembre 1884 ».

<sup>279</sup> Sœur Marie-Dominique dont il est question ici, suscitait des réactions diverses chez ceux qui la connaissaient. En voici quelques-unes :

• Lettre du P. Marie-Luc à sœur Marie-Catherine, du 17 février 1887 :

« Vous allez donc avoir près de vous cette pauvre sœur, objet de tant de contradictions ! Bien que je ne la dirige que depuis quelques mois, je me permettrai de vous dire, pour aider votre propre direction à son endroit, ce que j'ai pu observer.

Élevée dans le grand monde et en contact avec une société d'élite, sœur Marie-Dominique a gardé un attrait prononcé pour tout ce qui porte le cachet d'une supériorité intellectuelle ; de là un certain effort pour supporter le milieu présent où elle vit. Elle s'abstiendrait volontiers des récréations, si on n'y prenait garde.

À part ses scrupules, elle ne manque pas de lucidité dans ses jugements. La forme embrouillée de ses lettres vient de ce que sœur Marie-Dominique écrit toujours au courant de la plume et dit tout ce qui se présente, fallut-il multiplier les incidentes et les parenthèses. Quand elle s'applique, elle sort de l'ordinaire. Je ne sais quelle imagière lui demande et lui paye fort cher ses pensées sur tel ou tel sujet. Elle sait aux pensées ajouter un emblème, et je lui ai dit, je crains, de vous exposer simplement ce qu'elle pouvait gribouiller avec son pinceau. Elle accompagne assez bien le chant, mais sa voix est, il me semble, défectueuse, et même, à certains moments, elle éprouve un embarras de langue, ce qui l'humilie beaucoup. La langue anglaise lui est connue ; peut-être en a-t-elle étudié d'autres. Vous savez l'allemand, vos sœurs polonaises connaissent tous les idiomes de ces pays, avec l'anglais de sœur Marie-Dominique vous serez à même à Lourdes de répondre aux pèlerins de toutes les nations...

La santé de la sœur est bonne ; elle éprouve toutefois certains étouffements, et y échappe en aspirant quelques gouttes d'éther. Elle voulait faire le sacrifice de ce petit soulagement, je l'en ai empêchée, faisant observer néanmoins qu'elle en prendrait le moins possible ; elle était portée à l'abus. »

• Rapport de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] : « Appréciation sur sœur Marie-Dominique, soumise aux mères du conseil et surtout au Très Révérend Père visiteur [le P. Colchen].

Sœur Marie-Dominique paraît évidemment peu judicieuse en certaines choses, surtout à certaines époques.

Son état de sécheresses dans la prière, son état physique qui est celui d'une santé abîmée, ne sont pas choses faites pour la dilater et l'épanouir ; néanmoins, elle est assez ponctuelle aux exercices, aux actes de communauté, à la règle surtout ; pour qu'il y ait preuve d'ample bonne volonté.

Je ne l'ai jamais vue vouloir et poursuivre une chose qu'elle croyait mauvaise, elle se trompe aisément en l'opportunité et la valeur des actes de vertus ; mais elle semble avoir pris bonne résolution d'obéir, même quand son sentiment n'est pas celui de sa supérieure, et je l'ai vue arriver toujours finalement, dans ces rencontres, à des actes d'obéissance aveugle. La longue et générale défiance qu'elle a rencontrée pour sa personne, à l'occasion de Lourdes l'a salutairement humiliée, elle ne se pose jamais en victime incomprise ou calomniée, mais en petite bête dont on n'a pas à avoir peur, car elle veut ne point faire de mal, et admet qu'elle en ferait, et beaucoup, si on lui confiait des emplois importants.

Ma conviction est que sœur Marie-Dominique est incapable des charges telles que prieure, maîtresse des novices, trop de qualités lui manquent, je le lui ai déclaré, la voyant insister pour renoncer à toute charge possible dans l'avenir ; à moins de progrès considérables, en vertu et en santé, je crois sœur Marie-Dominique incapable de presque tous les emplois importants, notamment ceux de conseillère, dépositaire, procureuse etc., mais on pourra l'occuper et l'utiliser à mon humble avis.

Par manque de vertu, plutôt que par vertu, sœur Marie-Dominique fuit les charges, elle a tendance à l'égoïsme, à une vie sans contradiction, ni petite ni grande ; mes observations de tous les jours la reprennent notamment d'impatiences secrètes, de paresse, d'insouciance en pratique de pauvreté, de

prudemment. (Ou peut-être, cette perspective obligera M<sup>elle</sup> Amé à vous venir en aide autrement que par une rente annuelle sans garantie pour l'avenir) .

Et une fois Lourdes fondé, humblement, même s'il fallait jeter à l'eau, par force, la fondatrice et ses écus, Lourdes étant Lourdes, vous seriez, avec vos écus et les espérances, au moins aussi bien qu'à Arles...

Mais il ne semble pas nécessaire que le P. Colchen se compromette (en quelque sorte), personnellement, dans cette affaire un peu scabreuse. Vous l'avez assez consulté<sup>289</sup> et attendu pour qu'il n'ait pas à se plaindre.

Pour moi, je serais fort heureux de voir un couvent de nos chères sœurs à Lourdes, surtout si elles ne sont pas dans un petit palais.

---

tendance à avoir [...] et confortable, de lâcheté en présence d'occasions de sacrifice. Souvent je me refuse à des demandes qui sollicitent des permissions apparemment pénitentes, bizarres en réalité.

La vertu la moins en progrès chez la sœur, c'est la mortification vraie se nourrissant de toute souffrance ; mais son extérieur paraît mortifié ordinairement en bien des choses du moins.

D'autre part chez sœur Marie-Dominique point de susceptibilité ; je lui ai dit de grosses, franches vérités, sans la surprendre, et même sans qu'elle s'en montre troublée ; parfois, rarement, une correction la fait fondre en larmes, quand elle y voit occasion de se croire objet de damnation. À part cela, c'est une des sœurs que je reprends le plus aisément, et ce bien est celui qui m'autorise à donner mon suffrage à cette âme malheureuse, incomplètement douée, bien plus que coupable. Du reste, tant de femmes manquent de jugement, de sens et de solide intelligence !

Il est vrai que sœur Marie-Dominique s'est sentie dès l'abord grande confiance en moi ; c'est une enfant toute ouverte et dès lors cela me donne une influence très précieuse sur elle ; mais, autant je sens la nécessité de lui être compatissante et dévouée quant à la personnalité infirme, autant je croirais faire fausse route en lui donnant l'occasion et le droit de me donner des conseils, avis ou pensées à rendre miennes ; je ne l'ai pas vue, si ce n'est par rapport à ma santé, se donner le droit de me donner des avis, et je suis convaincue qu'une prieure qui traiterait sœur Marie-Dominique autrement que comme une enfant à tenir sous l'autorité, s'égarerait dans la mesure où elle en ferait son conseil. Et si cette sœur me paraissait ambitieuse de quelque façon, et portée à s'ingérer dans l'administration, je redouterais un piège pour l'avenir, en son affiliation. Je redoute pour sœur Marie-Dominique avec le temps, si elle n'était pas fidèle : marasme, manies solitaires, besoin de direction venant du dehors, hypocondrie, inconvénients pour elle, non pour la communauté.

Docile comme elle l'est maintenant, elle me paraît ressembler à bon nombre de religieuses incomplètes qui bénéficient de la religion plus qu'elles ne la servent, et avoir, en mieux, une habitude de régularité, une estime du sérieux de la vie religieuse réellement très rassurante.

Quand parfois sœur Marie-Dominique est portée à s'entêter pour une idée, une dévotion, une pénitence, je lui dis nettement mon avis et la laisse libre de penser ce qu'elle voudra ; c'est pour elle la menace suprême, tout de suite elle se soumet, s'humilie et promet de faire tout ce que je voudrai et elle exécute. Je l'ai avertie que, si Lourdes accepté et entrepris, elle ne continuait pas la vie de docilité commencée ici, on la laisserait faire d'abord, mais qu'on ne la garderait pas si son manque de soumission devenait scandaleux pour le couvent. Elle affirme que certes elle supplie que toujours on daigne la reprendre, la corriger et la punir, et promet qu'elle s'y prêtera de tout cœur.

Je la vois estimer la communauté, davantage les meilleures sœurs, n'avoir d'éloignement manifeste pour aucune.

Je résume en déclarant que je vois avantage pour notre communauté à voter la fondation de Lourdes et l'affiliation de sa fondatrice qui, malgré ses défauts, présente une situation bien préférable, sans aucun doute, à celle que nous fait M<sup>elle</sup> Amé, qu'on se place au point de vue religieux, ou au point de vue financier.

Je déclare avoir exposé ci-dessus mon jugement comme je voudrais le déposer au tribunal de Dieu lui-même [...]. »

<sup>280</sup> « Une religieuse d'un des couvents de notre Ordre avait promis par vœu, avec l'autorisation de ses supérieurs, d'employer sa fortune à la fondation d'un couvent de Lourdes, si elle obtenait la conversion de sa mère. Cette grâce ayant été obtenue, il ne s'agissait plus que d'exécuter ce vœu. La Révérende Mère Prieure du Monastère de Chinon consentait à fournir la petite colonie à la tête de laquelle elle devait mettre sa maîtresse des novices, la Révérende Mère Catherine. Ce projet fût soumis à l'archevêque de Tours qui, jugeant que la communauté s'était déjà trop appauvrie de sujets par la fondation récente du couvent de Charlet, s'opposa à ce nouveau démembrement ; et l'affaire fût suspendue quelque temps » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 7-8).

Priez pour notre Chapitre et l'élection de mon successeur, qui aura lieu, comme à Toulouse, le même jour<sup>290</sup>. Et moi je prierai pour Lourdes.

Toujours malade ! Qu'avez-vous donc fait, pour mériter tant de grâces de souffrances ? J'espère que vous en profiterez, et pour vous guider, je vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] La sœur dont on m'a parlé n'avait que 160 000 francs<sup>291</sup>. Celle-ci 200 000<sup>292</sup>. Est-ce la même ?... Vous verrez. C'est une énigme intéressante... Il semble qu'avec cette somme, il est facile de trouver six couvents pour accepter.

### (31)

---

<sup>281</sup> L'archevêque de Tours, M<sup>gr</sup> Meignan.

<sup>282</sup> En 1868, Dax fonde Chinon. Quatre ans après, « la communauté de Chinon donne sa prieure et quatre sœurs pour fonder le monastère d'Oullins. Et plus tard, en 1880, la deuxième prieure de Chinon, M. Colombe [M. Colombe de la Croix, Marie Crouzier], et quatre sœurs encore font une nouvelle fondation, à Châtellerauld cette fois » (« Brève notice sur les monastères dominicains en France », Archives de Lourdes).

Charlet est le nom de la propriété de M<sup>me</sup> de Champchavrier [la lecture des deux dernières syllabes est peu sûre], propriété donnée aux sœurs par cette personne pour la fondation, et située sur la ville de Châtellerauld (Archives d'Oullins déposées à Chalais).

<sup>283</sup> « Le Révérend Père Colchen était au courant de toute cette affaire [le projet de fondation à Lourdes par Chinon] et il avait l'œil sur nous et tachait de la tourner à notre profit. — Je ne sais à quelle date, la proposition faite à la Révérende Mère des sœurs de Chinon, a été renouvelée à la Révérende Mère des sœurs du second Monastère de Paris [Rue Laugier], et même à la Révérende Mère des sœurs du Monastère de Mauléon. On parlait même de nommer la Révérende Mère Marie des Anges [Eulalie Lassale], fondatrice et première prieure de notre monastère d'Arles, de la nommer dis-je, prieure de celui de Lourdes. Par je ne sais quelle cause tous ces projets ont échoué. — Un jour [Dès 1885, probablement après avoir connu le refus de Mauléon], notre vénéré Père provincial s'en ouvrit à notre Révérende Mère prieure, et il fût arrêté que notre communauté en bénéficierait : sa paternité avait toute autorité (de par la donatrice) pour nous faire avancer dans la voie qui s'ouvrait devant nous » (Livre du couvent des dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 8).

« L'an du Seigneur 1885, le 28 mai, la Très Révérende Mère prieure a réuni les Mères du conseil pour les entretenir d'un projet de fondation à Lourdes à laquelle on nous proposait de participer, Monseigneur l'évêque n'ayant pas voulu se prononcer entièrement à ce sujet et désirant connaître l'appréciation du conseil. Les conditions dans lesquelles la fondation doit se faire ne convenant pas entièrement, on passa au scrutin secret qui, vérification faite, donna l'unanimité pour la négative, et la proposition fut rejetée » (Livre du conseil et du chapitre de Mauléon, 1858-1899). La lettre du P. Colchen du 21 novembre 1886 mentionne une nouvelle proposition faite par la fondatrice à Mauléon en septembre 1886 (voir note 1886/127).

Une lettre de sœur Marie-Dominique au nom de la prieure de Charlet, du 28 janvier 1886, mentionne le désir de l'évêque de Poitiers de faire faire la fondation de Lourdes par Charlet, mais la prieure veut aller à Châtellerauld. — Le transfert à eu lieu le 28 septembre 1887 (cf. *L'Année Dominicaine*, 1887, p. 509-511).

Pourquoi ces projets ont-ils échoué ? D'après sœur Marie-Dominique, le P. Colchen en est la cause :

« ... quoique je sache parfaitement que lui seul a fait refuser toutes mes propositions aux divers couvents pour Lourdes... » (Lettre de sœur Marie-Dominique à sœur Marie-Catherine, 8 février 1887).

<sup>284</sup> Les raisons sont certainement celles que la prieure de Charlet invoquera pour refuser de faire la fondation, quand, après le refus de Lourdes d'accepter sœur Marie-Dominique dans la fondation, l'évêque de Poitiers [M<sup>gr</sup> Henri Bellot des Minières, évêque de Poitiers depuis le dimanche 30 janvier 1881] demandera à Charlet de la faire :

« Cette condition [refuser la fondatrice] qui sauvegardait des intérêts communs blessait et contrariait par trop les intérêts et surtout le rêve tant caressé de la fondatrice... Les Pères qui s'occupaient du couvent de Charlet [les Pères de Poitiers] protestaient contre cette mesure qu'ils appréciaient sans ménagement... M<sup>gr</sup> de Poitiers conseilla à la Révérende Mère prieure de ce couvent-là de faire elle-même la fondation... Loin de suivre ce conseil, la pauvre Mère, surprise de la facilité avec laquelle Sa Grandeur aurait laissé s'éloigner ses Dominicaines, représenta humblement à son supérieur la difficulté qu'offrirait pour elle un tel projet : sa santé et d'autres raisons encore... » (Livre du couvent des dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 10).

<sup>285</sup> À partir de Janvier 1886, de nombreuses lettres du P. Colchen ont été conservées qui montrent qu'une intense collaboration a eu lieu entre sœur Marie-Catherine, le P. Potton et le P. Colchen pour la

## 1886, 7 Mai. Poitiers.

Ma fille,

Voyez. Une foule de religieux, semblables à des abeilles intelligentes, attirés par le parfum des fleurs de votre parterre, volent autour de vos grilles afin de se nourrir du miel de vos calices<sup>293</sup> ! Seul, l'intraitable P. Ambroise [Potton] se tient à une distance respectueuse... Faut-il le condamner ?... Pas trop fort : car il a pour lui les prohibitions rigidissimes de l'Ordre<sup>294</sup> et du Saint-Siège<sup>295</sup>, qui défendent les communications du parler entre les frères et les sœurs.

Avez-vous bien compris le P. Colchen<sup>296</sup> touchant les impôts de mutation ? Si oui, il faut avouer qu'il s'est trompé, mais cette fois carrément. Il est très certain que le droit de 11 francs 25 centimes % n'est dû que sur la part appartenant à la sœur décédée, et nullement sur le tout

---

fondation de Lourdes. La plupart sont reproduites intégralement en notes.

<sup>286</sup> « En 1885, on commença à parler de la fondation de Lourdes ; les fonds pour cette œuvre avaient été promis au provincial de Toulouse qui était alors le Révérend Père Colchen. Mieux que personne, le P. Colchen connaissait la fâcheuse situation de la communauté d'Arles ; aussi, dès le début, déclara-t-il énergiquement que, si la fondation aboutissait, elle serait faite par les sœurs d'Arles et non par celles de Mauléon comme on le lui avait déjà proposé » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 103).

<sup>287</sup> « Voici la copie d'une lettre qui a dû coïncider avec les premières confidences du Révérend Père provincial ; elle est adressée par la Révérende Mère prieure de Charlet [sœur Marie-Thérèse de Saint-Dominique, Valentine Creusé] (Châtellerauld) à notre Révérende Mère prieure : j'ignore si elle a été précédée d'une autre lettre ; on le dirait d'après certains mots :  
«La douce paix dans le saint abandon à la divine volonté !

Charlet, le 7 février 1886.

Ma Très Révérende Mère,

J'ai toujours grand désir d'avoir de vos chères nouvelles, car je m'intéresse fort à votre sœur aînée (votre fondatrice). Parfois notre bon et saint Père aumônier nous parle de vous, mais il y a bien des détails qu'on ne peut lui donner, c'est pourquoi j'en aimerais de plus directs. Aujourd'hui malgré mon grand état de faiblesse et de souffrances, je viens vous faire une proposition bien grave et bien importante. Il s'agirait de savoir, ma Très Révérende Mère, si vous agréeriez de transporter votre fondation à Lourdes ? Une de nos filles a, il y a près de trois ans, fait ce vœu ; elle est munie de l'approbation de l'évêque de Tarbes et de son évêque diocésain. — Elle a en caisse 200 000 francs (valeurs sonnantes). Si même vous le voulez, pour plus de sûreté, elle ira passer quelques mois chez vous ; pour s'entendre, examiner la question avec un libéreté mutuelle pour le oui ou le non.

Si vous ne pouvez accepter cette proposition, je vous prie, ma Très Révérende Mère, de détruire ce document et de faire que le secret le plus absolu reste entre nous. Si vous y voyez possibilité et que j'aie omis quelques renseignements, je serai toujours à votre disposition et très heureuse de vous les donner.

Veillez prier et faire prier pour moi, ma santé laisse fort à désirer. Mes filles ont commencé hier trois neuvaines consécutives à notre néo-bienheureux, le P. de Montfort. Si vous daignez vous y unir je vous en serai bien reconnaissante.

Veillez agréer, ma très Révérende Mère, l'assurance du très profond respect de votre humble servante  
Sœur Marie-Thérèse de Saint-Dominique.”

Notre Révérende Mère fit part à son conseil du contenu de cette lettre, l'avis fut unanime pour les renseignements à demander avant de prendre n'importe quelle détermination. — Il y fut répondu dans les termes suivants :

“18 février 1886,

Je suis couchée, fort malade et c'est en raison de cette si grande souffrance que je vous supplie de me pardonner de ne répondre qu'aujourd'hui et encore, qu'aux diverses questions les plus importantes et les plus pressées relativement à notre grande affaire :

1° La sœur fondatrice tient absolument à aller à Lourdes et elle en a la promesse.

2° Les moyens ne lui manquent pas, c'est une fille de haute lignée, bon esprit, très pieuse, très pénitente ; héroïque dans les circonstances. Elle possède plusieurs langues, entre autre le latin, peint (assez bien pour que les éditeurs lui aient acheté ses productions — je vous enverrai des spécimens) ; avec tous ces moyens, elle supplie qu'on veuille bien l'accepter à Lourdes, à la condition expresse qu'elle n'aura aucune charge, ni dignité dans le couvent — et qu'elle vivra comme la plus simple sœur sous l'obéissance.

3° M<sup>gr</sup> de Tarbes lui a octroyé toutes les permissions voulues. Quant au Très Révérend Père provincial [P. Colchen], c'est lui qui a permis et autorisé le vœu ; et qui a même eu la charité de s'arrêter à Lourdes pour visiter une maison qu'on lui avait désignée comme un provisoire convenable à la fondation. Il est donc bien au courant de toute cette affaire comme vous le voyez, ma Très Révérende

appartenant à l'ensemble des sœurs<sup>297</sup>. C'est ce que je vous ai dit déjà, à l'époque où il était question de Saint-Rémy<sup>298</sup>. De plus, ainsi que je vous l'ai dit, la propriété de l'immeuble étant personnelle à vous, d'après votre déclaration dernière, et d'après l'acte d'achat, cette somme de 25 à 30 000 francs n'entre nullement en ligne de compte, et la communauté se borne à ce que vous avez déclaré comme mobilier 5 ou 6 000 francs je crois, dont la quinzième partie<sup>299</sup> est 400 francs, dont le 11,25 % est environ 45 francs. Ce n'est pas la mer à boire ! Et tout cela paraît certain, tandis que tant d'autres points sont un mystère, aussi impénétrable pour le public, et pour les agents, que pour les sénateurs et les députés qui ont fait la loi sans pouvoir rien y comprendre, sauf qu'elle ennuerait et damnerait les religieux et religieuses : en quoi ils ont vu très juste.

Quant à vos comptabilités, si le procès-verbal tombe dans l'eau (comme j'espère assez), l'année prochaine l'agent, battu par une femmelette, n'osera pas vous inquiéter encore, je le

Mère. J'oubliais de vous dire que la fondatrice est une bonne organiste.

Daignez me bénir, ma Très Révérende Mère, et croire à ma très respectueuse affection *In corde Jesus*

Votre petite servante

Sœur Marie-Thérèse de Saint-Dominique[Valentine Creuzé]” »

(Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 8-9).

<sup>288</sup> Voici comment la situation est résumée dans les annales du couvent d'Arles, en octobre 1886, lors de la reprise des négociations pour une fondation à Lourdes : M<sup>elle</sup> Amé « avait rempli vis-à-vis de nous, disait-elle les promesses qu'elle avait faites aux Mères de Mauléon, en leur offrant la fondation du couvent d'Arles, elle n'avait donc plus rien à faire, sauf à nous payer la rente qu'elle nous faisait dès le commencement. Elle avait remis, pour être déposé dans nos archives, un testament scellé (dont nous ignorons le contenu), à sa mort, la communauté en bénéficierait. D'ailleurs, du vivant de sa mère, elle ne pouvait plus faire de sacrifice d'argent aussi considérable que celui qu'exigerait la construction d'un couvent régulier, ni même contribuer à l'achat d'un terrain. En outre, elle avait fait un prêt important à nos sœurs de Mauléon, qui semblait être plutôt un don, nouveau motif de ne rien espérer de sa part... Nous n'avons pas été trop surprises de ces déclarations, d'après plusieurs indices nous avons pu former le soupçon qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur la bourse de cette bonne demoiselle » (p. 309-310).

<sup>289</sup> Il n'y a pas trace dans les archives de lettres du P. Colchen concernant le projet de transfert à Lourdes antérieur à cette lettre du P. Potton. La suite montrera que le P. Colchen était au courant du projet de fondation d'un monastère à Lourdes depuis 1883, date où il donna, ainsi que l'évêque de Poitiers, à une de ses dirigées, sœur Marie-Dominique Vivien la permission de consacrer sa fortune à ce projet. Mais il se méfiait de cette sœur, la connaissant trop bien. La suite montrera qu'il voulait l'écarter de la fondation, tout en bénéficiant de sa fortune. Il est donc normal qu'il n'ait pas donné son approbation pour un séjour de cette sœur à Arles. Finalement le projet tomba à l'eau, car sœur Marie-Catherine ne suivit pas le conseil du P. Potton, et se rangea à l'avis du P. Colchen, ce que la fondatrice ne pouvait accepter :

« Il n'a pas été pris copie des lettres écrites par notre Révérende Mère prieure. Il est donc impossible à la sœur annaliste de les consigner ici. Mais elle est à même de dire que le Très Révérend Père provincial, d'accord avec notre Révérende Mère, acceptait la fondation, à condition que la sœur fondatrice n'en ferait point partie. L'ayant dirigée assez longtemps, il craignait qu'elle fût inconstante et qu'elle cherchât à introduire des singularités parmi nous » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 10).

« Au moment où cette proposition avait été faite, il se présentait des difficultés, et il fut fait des conditions telles que l'affaire parût échouer. Toutes ces négociations seront écrites en détail dans un livre à part. Ici il faut se borner à citer les faits d'une manière générale... » (Annales du couvent d'Arles, p. 309).

<sup>290</sup> Le 27 mai 1886, le chapitre de la province de Lyon s'est tenu à Poitiers. Le P. Ceslas Ruby [Claude Marins, né à Lyon le 24 août 1830 ; prise d'habit à Flavigny le 2 février 1854] a été élu provincial. Dans la province de Toulouse, le P. Colchen a été réélu provincial, au chapitre de Saint-Maximin.

<sup>291</sup> « Les sœurs de France ne faisant pas les vœux solennels peuvent, si elles veulent, se conserver en tout ou en partie, le domaine direct ou radical, ou en d'autres termes la nue propriété de leurs biens présents et à venir, en cédant l'administration et l'usufruit à qui elles désireront, notamment au monastère, si telle est leur volonté. Si elles se sont réservé quelque chose cependant, même alors elles ne peuvent accomplir aucun acte de propriété quel qu'il soit, touchant les possessions qu'elles ont gardées : elles ne peuvent ni les donner, ni les vendre, ni rien faire de semblable, sans avoir auparavant l'autorisation des supérieurs » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p.151-152).

<sup>292</sup> Il se peut qu'il s'agisse de la même sœur car sœur Marie-Dominique Vivien possédait 170 000 francs qui, avec la dot et les intérêts montaient à près de 200 000 (Lettre du P. Marie-Luc du 1<sup>er</sup> février 1887).

crois. Si au contraire, il faut changer de position, après condamnation du tribunal, vous pourrez essayer du procédé de la supérieure de Toulouse, après avoir pris information. Ne nous laissons pas de combattre.

Mais, avez-vous eu soin de vous faire accompagner au parloir au moins par une sœur ? C'est prudent. D'abord, dans le cas où vous tomberiez en pâmoison ; ensuite, pour qu'il y ait témoin des amabilités de ces messieurs envers des femmes. Vous pouviez même parfaitement répondre, toujours fort poliment (cela ne gêne rien) : « Monsieur, veuillez m'excuser. Je n'entends absolument rien à cette matière. Ayez la bonté de me dire à quel moment vous consentiriez à revenir. J'aurai soin que mon conseil soit ici à ce moment. Il ne manquera pas de répondre, comme il faut, à toutes les questions que vous aurez la bonté de lui poser. J'assisterai d'ailleurs moi-même, avec ma compagne, à cette séance tout en laissant la parole à mon conseil. » Et alors, pour le moment marqué, vous auriez fait venir votre notaire, ou M. de Divonne<sup>300</sup>, s'il y comprend quelque chose (ce dont je doute), ou tout autre personnage compétent. Que si cet estimable Monsieur était malhonnête, dites-lui, fort gracieusement et paisiblement, que vous ne manquerez pas de faire connaître son attitude et sa conduite à ses supérieurs. Cela produira sur lui juste le même effet qu'un seau d'eau froide.

---

<sup>293</sup> Les sœurs ont eu la visite en 1885 des PP. Guillermin, Pierre [Philibert Alphonse Gelin], Benoît [Jean Baptiste Simon Henri Clavère] (prieur de Carpentras) et la visite canonique du provincial de Toulouse, le P. Colchen. En 1886, la visite des PP. Friaque et Colchen.

Le P. Joseph Friaque est né le 14 février 1822 à Mars-la-Tour (54). Il a fait profession le 30 mai 1861 (il est donc du nombre des frères de la province de France qui ont opté pour la province de Toulouse), et il est mort le 14 février 1890. Il a été prieur à Saint-Maximin (1865-1868), à Marseille (1868-1873) puis il a été assigné à Bordeaux.

<sup>294</sup> « Concernant la sévérité, vers 1886, pour les relations entre frères et sœurs, la législation d'avant ce siècle-ci était extrêmement rigide ; on était toujours à donner quelque cas d'abus, et les supérieurs n'arrêtaient pas de répéter ou de rappeler cette législation. Je ne trouve dans nos archives aucun droit spécial » (Lettre du Fr. Ramón Hernández, Archiviste de Sainte-Sabine, du 18 mars 1999).

<sup>295</sup> Aucun texte n'a pu être retrouvé.

<sup>296</sup> Nom barré par sœur Marie-Catherine [Marie Jardel].

<sup>297</sup> Il s'agit de la loi du 29 décembre 1884.

« Pour le droit d'accroissement, l'injustice paraît plus criante encore, et les difficultés d'application sont inextricables. À chaque décès d'un congréganiste, toutes les maisons de l'ordre doivent en faire la déclaration, et le fisc entre en scène pour percevoir le droit d'accroissement. Ce droit est de 11 francs 25 % pour les héritiers étrangers, et ne peut être perçu que sur un minimum de 20 francs » (LECANUET, *L'Église de France sous la Troisième République...*, p. 99).

<sup>298</sup> Cf. note 1885/5.

<sup>299</sup> La communauté comportait quinze sœurs depuis le 16 janvier 1886 (Annales du couvent d'Arles, p. 291-292).

<sup>300</sup> Le comte et la comtesse de Divonne appartenaient à une vieille famille arlésienne. Ils habitaient à Arles dans un hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle, rue de la Roquette. Une lettre du P. Colchen (7 juin 1887) apprend qu'il avait un domaine en Camargue. Ils étaient bienfaiteurs de la communauté.

Le Fonds Ancien de la Médiathèque d'Arles a un livre intitulé : *Aline de La Forest-Divonne, 1879-1889 : souvenirs intimes*, Bar-le-Duc : imprimerie de l'œuvre de Saint Paul, (18 ?), 112 p., 20 cm. Arles : Aristocratie : 1879-1889. -Cote : A 24226 Fonds : local.

Mais, au moins, avez-vous laissé par écrit le narré du combat<sup>301</sup> que vous avez livré, par deux fois, contre ce tigre<sup>302</sup> ? Il faut bien qu'après votre mort, vos filles puissent écrire votre triomphe (encore douteux !) dans votre histoire... Malheureusement, il y avait la double grille, qui minimise beaucoup vos mérites... Figurez-vous une double grille, bien solide, entre les martyres de l'amphithéâtre, et les bêtes destinées à les manger. Cela change la situation, notablement. Sans la grille, vous passiez à la postérité la plus reculée... Pour la prochaine séance, faudra-t-il que la sous-prieure demande à M<sup>gr</sup> Gouthe-Soulard<sup>303</sup> d'enlever cet obstacle à votre gloire ?...

Quant aux billets doux de la sœur<sup>304</sup>, il me semble que vous feriez bien de prendre une aiguille, pourvue d'une longue aiguillée de fil solide, avec un bon nœud au bout. Vous enfileriez par ordre les billets, vous les mettriez dans le tiroir, et plus tard, vous pourriez les exhiber et

<sup>301</sup> « Visite d'un inspecteur.

Le gouvernement impie qui tient sous son pouvoir odieux et abusif le sort de la France, a mérité et édicté une loi nouvelle en vue de tracasser les communautés religieuses de tous ordres et de leur soutirer le plus d'argent possible. À cet effet, des agents chargés de pouvoirs qu'ils pouvaient étendre *ad libitum*, selon l'occurrence, et selon la facilité des supérieurs avec lesquels ils avaient à faire, se présentaient au parloir de chaque couvent et posaient partout les mêmes questions : Avez-vous une comptabilité ? Êtes-vous prêt à présenter vos comptes au fonctionnaire chargé de les vérifier ? etc. etc. Lorsque l'inspecteur de notre région a sonné à la porte de notre couvent, la Révérende Mère prieure, accompagnée de la Mère sous-prieure, est descendue au parloir où on a introduit le visiteur. Dès le début, la Révérende Mère prieure a averti ce monsieur que nous avions fait l'inventaire de notre mobilier pour obéir à la loi et que nous l'avions soumis au receveur de l'enregistrement qui nous avait fait payer l'impôt au taux prescrit, par conséquent étant en règle, nous n'avions aucun compte à présenter. Il ne s'est pas tenu pour battu, il a cherché à nous persuader que nous étions obligées à montrer le livre de nos recettes et de nos dépenses et à déclarer la fortune du couvent. Les Mères ont demandé un document qui leur prouvait qu'elles étaient tenues, de par la loi, à l'exhibition exigée. L'embarras du pauvre homme nous a prouvé qu'il n'était pas en règle de ce côté-là, ce qui a été une force pour la Révérende Mère prieure, qui du reste, ayant consulté auparavant des hommes compétents, n'était nullement disposée à céder sur ce terrain, et elle l'a prouvé à l'agent par son attitude ferme et ses réponses dignes, polies, mais empreintes du sentiment qui inspire la justice et le droit.

Voyant qu'il perdait son temps et sa peine, l'inspecteur a recouru à l'intimidation, en déclarant aux Mères qu'il allait dresser procès-verbal et que nous serions condamnées à une forte amende. La Révérende Mère prieure s'est contentée de lui dire qu'il pouvait faire son procès-verbal. Cet entretien fatigant s'est renouvelé dans une seconde visite du même personnage, avec cette variante qu'il a lu aux Mères un article (inventé à plaisir) de la loi obligeant les communautés religieuses à présenter leurs livres de comptes. Pas plus qu'à la première entrevue, la Révérende Mère ne s'est troublée, ni décontenancée. Alors, il a été déclaré aux Mères, comme le premier jour : qu'on allait verbaliser et que bon gré mal gré, elles subiraient les conséquences de leur résistance.

Ce pauvre fonctionnaire n'a plus paru et son procès-verbal est resté à l'état de menace. Il faut s'attendre à tout de la part du gouvernement, mais si Dieu est pour nous, les hommes auront beau faire, leurs plans sinistres seront déjoués et les maisons religieuses resteront debout » (Annales du couvent d'Arles, p. 194-195).

<sup>302</sup> L'inspecteur.

<sup>303</sup> Xavier Gouthe-Soulard est « né le 1<sup>er</sup> septembre 1819, à Saint-Jean du Forez, village du diocèse de Lyon, de parents honnêtes et pieux, ayant reçu une âme droite. Après avoir été élevé dans la dignité sacerdotale ; il enseigna d'abord avec éclat les belles lettres dans le collège dit des *Minimes*, à Lyon. Il obtint, à notre faculté de théologie d'Aix, le grade de Docteur, en y soutenant brillamment une thèse sur l'infailibilité du Pape, bien avant la définition du Concile du Vatican. » Il se consacra ensuite au ministère paroissial, fut nommé vicaire général adjoint, collaborant ainsi avec l'archevêque de Lyon, M<sup>gr</sup> Ginouilhac. Il repoussa deux fois la charge épiscopale, puis fut obligé de l'accepter par ordre du Pape. Pendant quatorze ans, il fut ainsi à la tête de l'archidiocèse d'Aix. Il est mort à la tâche, le 9 septembre 1900 (*Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Aix*, n° 1088, du 16 septembre 1900, p. 419-422).

<sup>304</sup> Sœur Marie de Jésus Crucifié, [sœur Marie Catherine à Mauléon], Marie Rigaud de la Ferrage, fille d'Hector-Louis Rigaud de la Ferrage et de Nadine Bouewska, est née à Mikhailowsk — district de Bogorodtsky, gouvernement de Toula, Russie — le 5 février 1855. Profession à Mauléon, le 30 avril 1883 (Mauléon). Sœur Jésus Crucifié était le nom d'une sainte carmélite que le P. Estrate, religieux de Bétharram, dévoué à la communauté de Mauléon, conduisait dans ses voies extraordinaires et qui avait fondé un Carmel à Bethléem. Peut-être y a-t-il une influence de cela sur le nom choisi pour la novice

communiquer, à votre supérieur<sup>305</sup>, ou à M<sup>gr</sup> Ducellier<sup>306</sup>, ou à Mauléon, ou à la coupable, selon les cas. Cela pourrait être utile. Et d'ailleurs, cela coûte peu : car l'aiguille et le fil pourront resservir. Quant à moi, je suis heureux de n'être pas, avec elle, sous le même toit : peut-être je la rendrais folle, ou peut-être elle me rendrait fou. Ou peut-être, nous deviendrions fous tous les deux. L'inconvénient, alors, serait encore plus grand !

Je vous souhaite la patience. Si peu de vertu et de bon sens serait amusant, en quelque sorte, si, d'un autre côté, ce n'était pas, d'abord très ennuyeux, ensuite très nuisible et enfin très affligeant dans une âme que sa vocation devrait rendre très vertueuse, et même sainte.

Le cas de la *Couronne d'épines* peut être controversé. Mais la solution de notre *Ordo* paraît meilleure<sup>307</sup>. Je serais donc très embarrassé pour vous souhaiter votre fête<sup>308</sup>. Mais je sais par expérience que vous êtes indulgente, très indulgente et qu'ainsi vous voudrez bien, sans vous fâcher contre moi, regarder la fête comme souhaitée par votre très indigne père.

## (32)

**[1886], 27 mai. Poitiers.**

Ma fille,

Cette fois, je puis vous faire connaître ce qui concerne ma destination nouvelle<sup>309</sup>. Je pensais un peu que cette fois peut-être Notre-Seigneur allait me mettre dans quelque poste où je me trouverais très mal, et je me préparais à manger du pain sec, après avoir toujours été nourri jusqu'ici comme sainte Gertrude<sup>310</sup>. Mais pas du tout ! Je crois que je vais dans l'endroit qui me plaît le plus parmi tous les autres ! De sorte que, si vous ne priez pour moi, je vais finir par arriver à la porte du paradis les mains vides, n'ayant rien mérité faute de souffrances, et n'ayant guère connu de la religion que ses douceurs et ses charmes. C'est une preuve manifeste de mon peu de courage et de vertu ; car si j'étais vaillant, Notre-Seigneur ne manquerait pas de m'éprouver comme l'or dans la fournaise<sup>311</sup>. Je ne le lui demande pas du tout ; car ce serait peut-être demander ma ruine, en allant dans des régions beaucoup trop difficiles et trop

---

professe de Mauléon et sur la confusion de nom du P. Potton. À Lourdes, elle portera le nom de sœur Marie de Jésus Crucifié, à cause de la prieure qui s'appelait aussi Marie-Catherine [Marie Jardel].

<sup>305</sup> M. Bernard. Cf. lettre 38.

<sup>306</sup> M<sup>gr</sup> Arthur-Xavier Ducellier, évêque de Bayonne.

<sup>307</sup> Dans le bréviaire dominicain de 1878, la fête de la *Couronne d'épines* était célébrée le 24 avril — la fête était célébrée le vendredi qui suit le mercredi des cendres au rite romain. En 1886, le 24 avril tombant le samedi saint, elle a été reportée au 30 avril qui dans l'Ordre coïncide avec la fête de sainte Catherine de Sienne.

<sup>308</sup> La fête de sainte Catherine de Sienne était normalement célébrée le 30 avril, jour où cette année-là était célébrée la *Couronne d'épines*. Elle a donc été reportée au 8 juin (voir note 1886/76).

<sup>309</sup> Cf. I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 358-363.

<sup>310</sup> « Ce fut probablement dans la dernière décade du XII<sup>e</sup> siècle, [...] qu'Helfta dut subir une grande épreuve : le chapitre d'Halberstadt fulmina contre lui une sentence d'excommunication. [...] Après une discussion au sujet du temporel des moniales, [les chanoines] de l'Église se crurent lésés, et promulguèrent un décret, interdisant la récitation de l'Office divin et la célébration de la messe à l'abbaye, aussi longtemps que les bénédictines n'auraient pas consenti à abandonner leurs revenus. [...]

Quand sonna l'heure où d'habitude [les sœurs] faisaient la communion, [Gertrude] se désolait ainsi : « Ô Père très clément, ô mon Époux bien-aimé, n'êtes-vous pas ému de compassion, lorsque vous nous voyez manquer de la nourriture infiniment précieuse de votre Corps et de votre Sang, à cause de ces pauvres biens extérieurs qui doivent soutenir notre vie ? » [...] Comme elle offrait, durant l'élévation, le Pain eucharistique, tribut d'éternelle louange pour obtenir le salut du couvent, le Christ reçut l'hostie et promit de rassasier ses épouses d'un aliment céleste. [...] Gertrude fut honorée d'une vision mystérieuse. [...] Elle vit Jésus plonger au sein du Père l'hostie qu'il portait entre ses mains ; il l'en retira vermeille et comme teinte de sang [...] » (*Sainte Gertrude, Sa vie intérieure*, Collection Pax, Abbaye de Maredsous, 1923, p. 66-71).

<sup>311</sup> Pr 27, 21.

sublimes pour moi. Mais je lui demande, et vous prie de lui demander pour moi la grâce de faire toujours sa sainte volonté, sans résistance aucune, et la grâce de profiter pour ma sanctification des voies faciles où il me met. — Tout cela ne vous dit guère où je vais. Ouvrez donc de grands yeux, une grande bouche et de grandes oreilles, et sachez que je vais dans le paradis de Rijckholt, où il se trouve un couvent tout à fait pauvre, parfaitement régulier<sup>312</sup>, peuplé de cinquante religieux, tous très aimables, très fervents, adonnés à une observance pareille à celle des anges<sup>313</sup>, tellement que notre Général a dit au Maître des novices simples<sup>314</sup> (ne le répétez à personne) « qu'il ne pensait pas qu'il y eût un couvent si bien organisé. » J'y vais comme simple religieux, pour y prendre mes anciennes et modestes fonctions de professeur de morale, remplaçant le Père qui remplace à Angers notre provincial dans sa chaire de l'université<sup>315</sup>. Et je vais là avec des désirs très vifs, et très suaves, d'être non pas le plus fervent, ni le plus mortifié, mais du moins le plus humble de tous<sup>316</sup>, m'abaissant sous les pieds de tous, obéissant à tous, les adorant (presque) tous puisque Jésus est dans leur cœur, mettant mon prieur<sup>317</sup> à l'aise avec ma majorité ex-provinciale, lui demandant souvent s'il n'a pas quelque chose à me commander, et quelque réprimande à me faire. Enfin « je me forge une félicité qui me fait pleurer de tendresse », comme disait le loup de la fable<sup>318</sup>. Comment expliquez-vous tant de bonheur ? Pour moi, je ne vois qu'une explication : c'est que l'illustrissime Catherine (pas de Sienna cependant) aura prié pour moi, et m'aura victorieusement obtenu ces précieuses et incomparables faveurs de son divin Époux. Ainsi, quelles actions de grâces je lui dois ! Foin du provincialat et de ses gloires ! Trouvez donc une position aussi heureuse que la mienne ! Je pense qu'il n'y en n'a point sous le soleil ni sous la lune. — Je vais partir samedi pour Angers, voir mon cher frère capucin<sup>319</sup>, déjà vieux (58 [ans]), qui a eu l'an dernier une petite (légère) attaque, et qui ne semble pas absolument remis. Puis lundi je pars pour Paris, et mardi soir (si vous priez pour moi), je fais mon entrée (trionphale) à Rijckholt ! Ô Béatitude !

<sup>312</sup> Sur le couvent de Rijckholt, cf. *La vie religieuse dominicaine et la province de Lyon*, Noviciat dominicain, Rijckholt - Gronsveld, Limbourg - hollandais, 1912, p. 98-125. *L'Année Dominicaine*, janvier 1884, p. 34. Ce couvent avait été bâti en 1883, par le P. Potton.

<sup>313</sup> Une lettre du P. Potton au P. Jandel, du 14 janvier 1865, écrite alors qu'il travaillait aux constitutions des Frères Prêcheurs, montre l'importance attaché par le P. Potton à l'observance :

« Je vous dirai franchement que je construis, à ce qu'il me semble, un très bel édifice. Les matériaux sont bien plus beaux que je ne croyais, et, jusqu'à présent du moins, l'ordre dans lequel je parviens à les ranger est beaucoup plus logique et régulier que je ne l'avais conjecturé d'avance. Vraiment, je crois que lorsque toutes ces pierres seront grattées, polies, ajustées les unes avec les autres, il en résultera de bien belles constitutions. Les douze premiers chapitres de la première distinction qui traitent presque tous les points de l'observance régulière, forment une citadelle, vieille de six siècles, et continuellement remise à neuf par les ordinations successives des Chapitres Généraux. Il ne sera pas facile de l'entamer, et les Révérends Pères de l'inobservance pourront y voir, clair comme le jour, que, s'ils veulent retrancher de notre Ordre tout ce qu'ils en ôtent, ils ne sont plus les vrais fils de saint Dominique, et qu'ils forment, à la place de notre Ordre, un autre Ordre, que nos Pères n'ont point voulu reconnaître et qu'ils ont maintes fois censuré et condamné » (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 198-199).

<sup>314</sup> Le P. Pie Bernard, François Florentin, profession le 25 janvier 1850.

<sup>315</sup> Le P. Ceslas Ruby [Claude Marius, profession le 2 février 1855] ayant été élu provincial au chapitre de Poitiers (1886), le P. Clément Cosandey [Louis Cosandey] qui était lecteur à Rijckholt, le remplaça dans sa chaire à l'université d'Angers. Et le P. Potton est nommé à Rijckholt, au couvent d'études, comme professeur de théologie morale.

<sup>316</sup> Voir M.-A. Potton, « Les trois méditations sur l'humilité : Inclinations qu'inspire cette vertu ; Moyens d'acquérir cette vertu ; Pratique de cette vertu », Première série, deuxième cahier, Rome, février ou mars 1870 (Archives de Mauléon).

<sup>317</sup> P. Marie-Alphonse Sautel, Jean François, profession le 21 novembre 1864.

Assignations : Poitiers, Lyon, Carpentras 1868-1869 ; Fou Tchiou (Chine) 1869-1873 ; Lyon 1874 ; prieur de Rijckholt 1882-1889 ; Carpentras 1890-1893 ; sous-prieur de Lyon 1893 ; prieur de Lyon le 9 novembre 1900. Il est mort le 26 avril 1916.

<sup>318</sup> LA FONTAINE, *Fables*, Livre I, fable 5.

<sup>319</sup> Le P. Chrysostome, Ferdinand Potton.

Mais vous avez donc des griffes ? Des griffes de lionne, dites-vous. Il en faut avoir pour défendre vos enfants, qui, souvent, par ignorance, prendraient la nuit pour le jour ou le poison pour une saine nourriture, et le loup pour un ami. Vous dites que vous avez rongé vos griffes. Soyez sûre cependant que votre correspondant en sentira vivement la blessure. S'en fâchera-t-il ?... Peut-être oui. Peut-être non. Si c'est oui, *Deo gratias*. Vous serez ainsi délivrée d'une situation désagréable, et qui, si vous cessiez d'être là, pourrait devenir bien dangereuse. S'il en est ainsi, attendez-vous à quelques parleries défavorables. Mais qu'est-ce que cela pèse, devant Dieu ? Et il ne semble pas que le mal, pour vous, puisse en être grand. Tandis que, dans l'hypothèse opposée, les dangers (impossibles à éviter tous ici-bas), seraient à mon avis bien plus considérables.

Je n'ai aucune envie de vous chasser de mon bercail. Autrefois, il est vrai, vous avez été une brebis passablement vagabonde, et si le loup ne vous a pas mangée (grâce à Dieu), ni même vraiment mordue, il vous a pourtant laissé voir ses grandes dents (vous le comprenez aujourd'hui). Mais maintenant, étant revenue, quoique j'ai montré peu d'engagement à vous ouvrir la porte toute grande, étant rentrée, je n'ai nulle intention de vous mettre dehors, mais plutôt de vous garder, à condition cependant que vous serez plus sage que [sœur Marie-Gertrude, Marie Hagolle<sup>320</sup>]. Mon troupeau d'ailleurs est maintenant fort réduit. Il s'étendait autrefois jusqu'en Amérique<sup>321</sup> ! C'était trop pour mes petites capacités ! Bénissons Dieu qui me taille maintenant un vêtement à ma mesure. *Benedictus Deus in donis suis*<sup>322</sup> *et sanctus in omnibus operibus suis*<sup>323</sup>. Amen. *In saecula*.

Priez aussi Jésus et Marie pour moi qui vous bénis en eux.

[P.S.] Le tome de mars *L'Année Dominicaine*<sup>324</sup> est vraiment bien réussi. Le P. Denys [Achille Paul Mézard, profession le 25 février 1874, collaborateur de *L'Année Dominicaine*] rend à l'Ordre un très grand service. Ne soyez pas les dernières à profiter d'une si saine nourriture.

(33)

**[1886], 8 juin. Rijckholt.**

Ma fille,

Je vous renvoie, comme vous le demandez, votre dossier. Je n'ai nulle intention d'entrer dans l'intérieur du différend. Je pense que vous avez bien fait de vous humilier pour toute réponse. Et puisque vous ne relevez pas la promesse d'éviter Arles au retour, cela signifiera que c'est entendu dans ce sens. Je pense que vous aurez avantage, maintenant surtout que la situation est assez tendue, de passer désormais chacun de votre côté, en essayant de mettre fin à des rapports qui ne peuvent guère que vous donner de l'ennui, sans bénéfice pour personne. Il y a souvent de l'inconvénient à introduire un directeur étranger dans une communauté, et l'inconvénient est ordinairement d'autant plus grand que celui qui est dehors désire plus entrer dedans, et que celle qui est dedans désire plus avoir conseil et direction du dehors. — Je suis fort content ici et sans m'être trouvé si malheureux pendant ma longue charge de provincial, je

<sup>320</sup> Le nom a été barré par sœur Marie-Catherine, comme elle l'a fait dans d'autres lettres, lorsqu'elle les a prêtées au P. Body pour son livre.

<sup>321</sup> La mission de Trinidad avait été confiée à la province de Lyon (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 249-250). Voir J.-D. Lévesque, « Les Dominicains de Lyon aux îles de Trinidad, Tobago, Cuba, 1872-1912 », *Mémoire Dominicaine*, n° 6, Printemps 1995.

<sup>322</sup> Formule utilisée pour remercier d'un don.

<sup>323</sup> Cf. Ps 144, 13.

<sup>324</sup> *L'Année dominicaine*, mois de mars, en 2 volumes, rééditée à Lyon, dont l'approbation par le provincial Potton est datée du 31 mars 1886.

préfère ma vie présente, et je pense que je m’y trouverai bien<sup>325</sup>. Pour le couvent, les occupations abondent. Quand les vacances viendront (22 juillet) j’aurai des loisirs, selon toute apparence, et s’il plaît à Dieu.

En attendant tâchons de gagner notre pain quotidien et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] 13, Pentecôte. J’aurais envoyé ma lettre plus tôt ; mais vous m’écriviez qu’une seconde lettre allait partir... J’ai donc voulu attendre, et la seconde lettre n’est arrivée qu’aujourd’hui : et encore je crois qu’une partie de ce que vous vouliez me communiquer est resté en route, empêché par les encombrements...

Je suis de votre avis, et je ne félicite pas du tout Mauléon de son nouveau directeur<sup>326</sup>. Pauvres sœurs ! Comme elles ont besoin que leur prieure<sup>327</sup> veille sagement sur elles ! Et combien peu de prieures en sont capables ! Rien d’étonnant. Ayant vécu presque toujours dans leur couvent, que peuvent-elles savoir des dangers qui les entourent ? Aussi, pour elles, ouvrir leur couvent à tout venant sera bien souvent un grand danger... Dieu veuille les en préserver, ou du moins, faire, comme il arrive souvent, que la mauvaise graine produise peu de mauvais fruits, à cause des bonnes intentions des sœurs, qui, comme un terrain défavorable au mal, ne lui permet pas de se répandre et de s’aggraver sérieusement.

Je vous félicite d’avoir une novice bien humble<sup>328</sup>. *Humilibus Deus dat gratiam*<sup>329</sup>. C’est un bon commencement. Vous entretenez ces saintes dispositions, surtout par votre propre vertu.

Pour multiplier notre recrutement, nous fondons ici une école d’apostoliques<sup>330</sup>, et il faut bâtir encore. Les enfants de ces pays ont une simplicité et une docilité parfaites. Quelle

---

<sup>325</sup> Cette réflexion montre que le P. Potton est à Rijckholt depuis peu, ce qui confirme l’année 1886 pour la lettre.

<sup>326</sup> Les archives de Mauléon ne permettent pas de l’identifier.

<sup>327</sup> Sœur Marie-Germaine [Antoinette Vonthron].

<sup>328</sup> « L’an du Seigneur 1886, le huitième jour du mois de juin, aux premières Vêpres de notre Mère sainte Catherine de Sienne transférée, M. Bernard, archiprêtre d’Arles-sur-Rhône et notre supérieur, agissant comme délégué de MM. les vicaires capitulaires de notre archidiocèse d’Aix, a donné le saint habit à M<sup>elle</sup> Joséphine Cavalié, née à Lodève, le 15 janvier 1861. Notre nouvelle sœur a reçu le nom de sœur Marie de l’Incarnation, et son noviciat a commencé à 4 h et demi du soir » (Livre des vestitions et professions des sœurs Dominicaines du Très Saint Rosaire de Notre-Dame de grâce, p. 11).

<sup>329</sup> 1 P 5, 5.

<sup>330</sup> L’école apostolique de Rijckholt a été fondée en 1883.

différence avec nos affreux petits républicains<sup>331</sup> ! Priez pour cette œuvre qui peut être grande pour notre province, avec beaucoup de temps.

Je crois vous avoir souhaité jadis sainte Catherine<sup>332</sup>. Aujourd'hui, c'est le patron que je vous ai donné : le Saint-Esprit<sup>333</sup> ! Marchez sous son égide toujours, et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(34)

**1886, 31 juillet. Rijckholt.**

Ma fille,

Puisque vous êtes dans la peine, il faut que je me hâte de vous répondre. Mais que puis-je faire pour vous soulager ?...

D'abord, pour les épreuves physiques, la maladie, la chaleur, etc. que puis-je faire ? Vous exhorte à la patience, *qua opus perfectum habet*<sup>334</sup>. Les motifs de la pratiquer sont si nombreux ! Vos péchés (et les miens) à expier, les âmes à sauver, les mérites à gagner, la ressemblance avec votre Époux crucifié, etc. etc. Ne savez-vous pas tout cela ?... et encore beaucoup d'autres raisons, très évidentes, et très efficaces ? Priez donc Jésus et Marie de vous les rappeler, de vous en faire mieux comprendre la force, et d'aider votre faiblesse, un peu féminine, par le secours d'une grâce abondante.

Quant aux épreuves morales, sur celles-là, la volonté, il me semble, peut quelque chose. — Vous prenez les choses trop au sinistre, vous ne comptez pas assez sur le secours de Dieu, vous ne vous abandonnez pas assez à sa volonté toujours juste et miséricordieuse, vous vous tourmentez trop de l'avenir, oubliant qu'à chaque jour suffit sa peine, que vous pouvez mourir demain ; ne songeant pas assez qu'après tout, il n'arrivera de vous, de vos filles et de votre couvent, que ce que Dieu voudra, ou permettra ; qu'il faut adorer ce domaine sacré de Dieu sur ses infirmes créatures ; acquiescer en parfaite paix à ce qu'il fait ; et croire que le plus pire de tout ne saurait être un si grand malheur, puisque, si seulement vous le voulez, vous n'y perdrez

---

<sup>331</sup> Ce sont les élèves de l'école laïque, de l'école sans Dieu, l'école qui fabrique des petits républicains, c'est-à-dire des athées, qui seront hostiles à l'Église. Républicains et anticléricaux sont synonymes pour le P. Potton, qui peut dire « pauvre France malade ». Il partageait le point de vue très clairement exprimé par M<sup>gr</sup> Freppel dans un texte de 1889 : « Pour la première fois, depuis qu'il y a des écoles au monde, on vit se produire en 1789, un système d'éducation indépendant et exclusif de toute idée religieuse [...]. Il est à croire que les tenants de la pédagogie révolutionnaire, ceux d'aujourd'hui comme leurs devanciers, n'ont jamais mis la main à l'œuvre si difficile de l'éducation. Autrement il serait impossible de comprendre qu'à l'aide d'un simple manuel civique, sans chercher un point d'appui en Dieu, ils rejettent tout mobile supérieur à la volonté de l'homme, ils aient pu se flatter de vaincre les résistances que rencontre la vertu dans le cœur de l'enfant : ce fonds trop souvent ingrat et rebelle à la culture morale : cet égoïsme si enclin à chercher en toutes choses la satisfaction d'un plaisir et d'un caprice ; cette prédominance marquée de la vie des sens sur la vie de l'esprit ; ce goût inné pour tout ce qui s'appelle une gêne, une entrave, une règle ; en un mot, ces penchants, ces inclinations naissantes qui préoccupent et charment la vigilance d'un maître attentif et consciencieux. Tout pénétrés qu'ils puissent être de la vertu moralisatrice de l'alphabet et du calcul, il est difficile de comprendre que des hommes sérieux n'attachent pas une importance plus grande encore à graver dans l'âme des enfants l'idée de Dieu témoin et juge de leurs actions les plus secrètes ; de Dieu, pour qui rien n'est caché, et dont le regard, scrutant les reins et les cœurs, plonge là même où n'atteint pas l'œil du maître, où ne pénètre pas davantage l'œil du père et de la mère. C'est ainsi que l'humanité chrétienne avait compris et réalisé depuis dix-huit siècles la grande œuvre de l'éducation morale ; et l'expérience n'a cessé de démontrer qu'en dehors de l'action religieuse sur l'enfance, il n'y a jamais eu qu'impuissance et déception [...] » (M<sup>gr</sup> Freppel, « L'éducation religieuse », *Journal de Lourdes*, n° 6, 10 février 1889).

<sup>332</sup> Cf. notes 1886/51 et 52.

<sup>333</sup> Le jour de sa prise d'habit présidée par le P. Potton, Marie Jardel reçut le nom de sœur Marie-Catherine du Saint-Esprit. Auparavant le P. Potton lui donnait le nom de sœur Catherine.

<sup>334</sup> Jc 1, 4.

pas un atome de grâce ou de mérite, et pourrez gagner beaucoup, beaucoup, au milieu de ces difficultés, qui, je le dis franchement, ne me paraissent pas si grandes, ni si douloureuses, que vous croyez. « Un roitelet pour vous est un pesant fardeau<sup>335</sup> ! » Après vingt ans et plus de religion<sup>336</sup>, et presque deux priorats<sup>337</sup> ! Soyez donc un peu plus forte, et appuyez-vous sur Jésus davantage. Il en coûte pour fonder un couvent ! C'est, en petit, la fondation de l'Église. Mais si Notre-Seigneur, ou seulement ses apôtres, ou seulement ses martyrs, n'avaient pas eu plus de vigueur, de paix et de courage que vous, l'Église se serait-elle fondée ? Aurait-elle fait de grands progrès ? Courage donc : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché<sup>338</sup>. »

Quant à la sœur qui vous ennuie le plus<sup>339</sup>, il me semble que vous<sup>340</sup>.

(35)

[1886], 25 août. [Rijckholt<sup>341</sup>.]

Je suis bien loin pour donner un conseil sur tous ces points délicats<sup>342</sup>. De loin, on ne voit jamais bien les choses... Et je suis très peu perspicace... Et je n'ai plus la mémoire, pour joindre le présent au passé.

Toutefois, au lieu de refuser de communiquer la lettre de M. Germaine [Antoinette Vonthron]<sup>343</sup> à une sœur<sup>344</sup> qui redevient sa fille (chose fort dure<sup>345</sup>), j'aimerais, je crois, mieux,

<sup>335</sup> LA FONTAINE, *Fables*, Livre I, fable 22.

<sup>336</sup> Marie Jardel est entrée à Mauléon, le 20 mai 1865.

<sup>337</sup> Premier priorat : du 10 novembre 1881 au 10 novembre 1884. Début du second priorat : 17 novembre 1884.

<sup>338</sup> He 12, 4.

<sup>339</sup> Sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] et sœur Marie-Gertrude [Marie Hagolle], posaient des problèmes à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel]. Ici il s'agit probablement de la première étant donné le contenu de la lettre suivante.

<sup>340</sup> La fin de la lettre est perdue.

<sup>341</sup> Dans la lettre 33, le P. Potton disait qu'il serait en vacances le 22 juillet, mais il ne dit pas qu'il quitte la Hollande et le 31 juillet, il est toujours à Rijckholt.

<sup>342</sup> Il s'agit de sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] dans cette lettre. Donc 1886. « L'an du Seigneur 1886, le 6 août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil si oui ou non, il faut demander une prolongation d'obédience pour la sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage], son triennat étant expiré. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite a donné pour l'affirmative l'unanimité des voix pour son retour à Mauléon » (Livre du conseil d'Arles, p. 57).

<sup>343</sup> Prieure de Mauléon de 1884 à 1887.

<sup>344</sup> Sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage].

<sup>345</sup> Sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] s'était brouillée avec les sœurs de Mauléon : « Elle en était venue, au milieu de ses actes déraisonnables qui lui sont si fréquents, à décider que Mauléon la rappelât-il, elle refuserait d'y retourner. Je crois donc qu'avant tout, il serait souhaitable qu'elle fit bien la paix avec son couvent, fut rassurée par lui et que le désir de la revoir lui fut exprimée. Ce résultat obtenu, elle admettrait ce que le médecin affirme : que le climat d'ici nuit beaucoup plus à ses nerfs qu'il ne soulage son larynx, et alors son obédience de retour ne serait plus refusée. — Nous touchons je l'espère, à la fin (moitié) des plus fortes chaleurs ici, nous venons d'avoir notre malade à deux doigts de la folie à certains jours, ne dormant ni ne mangeant et ayant des crises de nerfs effrayantes. Cela a été plus fort que l'année dernière où déjà, à cette époque, nous étions complètement consternées. — Ne trouvez-vous pas, Monseigneur, qu'il ne serait nullement sage de retenir ici cette enfant quand ce n'est nullement nécessaire pour nous, du moment que cela peut bien devenir si dangereux ? — Ici, elle devient une lourde charge. Trop convaincue que je ne peux la supporter, elle ne trouve ni secours ni bénéfice de ma direction, etc. — Je laisse tout cela, Monseigneur, à vos réflexions, bien peinée, vous le comprenez, de ne pouvoir remédier à cette douloureuse situation. J'insiste pour vous affirmer que rien ne presse puisqu'au contraire un rappel trop prompt me paraîtrait dangereux, la sœur m'ayant menacé de se faire relever de ses vœux si on lui parlait maintenant » (Lettre de sœur Marie-Catherine à M<sup>gr</sup> Arthur Xavier Ducellier, évêque de Bayonne, 10 juillet 1885).

la remettre. Elle est bonne (la lettre). On en verrait les résultats. Et alors, vous écririez à sœur Germaine [Antoinette Vonthron] suivant les circonstances. Pourquoi faut-il que la sœur parte dans les quarante-huit heures ? Un tel procédé a quelque chose de trop raide, qui paraît contrarier les désirs de M<sup>gr</sup> de Bayonne<sup>346</sup>. En prenant du temps, il serait peut-être plus facile d'éviter les choses et les accidents nerveux à craindre. Et s'il survenait quelque nécessité, il semble que, vue la permission de votre supérieur, vous pouvez fort bien, maintenant, renvoyer la sœur à Mauléon sans autre permission de Mauléon ; car une différence de quelques semaines a évidemment peu d'importance pour tout le monde. *Salvo meliori judicio*<sup>347</sup>.

Quant à l'accompagner, cela ne peut avoir lieu, que s'il y avait une nécessité, que rien ne fait prévoir. Si l'on admettait pour le motif de santé<sup>348</sup>, pour combien d'autres ne faudrait-il pas l'admettre ! Et alors que deviendrait la clôture ? D'ailleurs, les chaleurs baissent, et vont finir, même à Arles. Quant aux ennuis et peines de la supériorité, il faut essayer d'y trouver le remède du côté de Dieu, plutôt que dans une fuite, fort légitime pour nous ; fort peu légitime pour vous. Je comprends d'ailleurs le poids de votre fardeau, et prie Jésus et Marie de l'alléger pour vos faibles épaules.

Priez pour

FMA

La dernière phrase de votre lettre paraît trop dure. À quoi bon rappeler tout cela ? Remerciez de ce que l'on vous dit, enfin, que l'on est prêt à reprendre la sœur.

### (36)

**1886, 12 octobre. Rijckholt.**

Ma fille,

Nous avons déjà négocié votre coupon chez un banquier, et reçu son montant. Mais je crois que le banquier s'est trompé, et que le coupon ne sera pas payé par l'État. Je pense qu'il nous reviendra dans quelques jours, et que le banquier réclamera l'argent qu'il nous a donné. S'il en est ainsi, le coupon étant revenu, la conversion de votre titre ne souffrira aucune difficulté, et puisque vous avez envoyé le titre ici, je prierai M. Keller<sup>349</sup> de s'en charger, et vous renverrai ensuite les pièces. Je pense que nous pouvons, sans aucun danger, attendre un mois, pour voir si ce minuscule coupon reviendra. S'il ne revenait pas, alors il serait temps de prier M. Keller de voir s'il y a quelque moyen, extralégal, de faire, sans lui, la conversion. Ces sortes

<sup>346</sup> Une correspondance assez importante entre sœur Marie-Catherine et M<sup>gr</sup> Ducellier à propos de sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage], a été conservée.

<sup>347</sup> Voir note 1878/46.

<sup>348</sup> Le P. Potton exprime ici une pensée courante à l'époque. Sœur Rose [Wehrlé] écrit dans son autobiographie, alors qu'un visiteur envoyé par le P. Jandel pour faire la visite du monastère de Cracovie décide de la renvoyer à Mauléon à cause de crachements de sang : « J'avais quelques scrupules de cette décision, dans la pensée que la clôture ne me permettait pas de voyager pour ma santé » (Premier cahier, p. 101).

<sup>349</sup> Voir « KELLER (Émile) », *Catholicisme*, t. 6, col. 1392-1393 ; note introduction/13 et note 1886/16. « M. Keller, député, vient de donner à saint Dominique la seconde de ses filles. L'aînée est morte l'an dernier au couvent des Dominicaines de Saint-Nicolas-de-Rougemont, la cadette a voulu reprendre le poste d'honneur et de sacrifice qu'occupait la pieuse envolée dans la virginale milice. Elle a reçu le voile, sous le nom de sœur Cécile de Saint-Dominique, des mains de M<sup>gr</sup> Paulinier, archevêque de Besançon » (*L'Année Dominicaine*, août 1880, p. 378).

M. Keller avait acheté Saint-Nicolas-de-Rougemont en Alsace : « Après la révolution, ces biens deviennent domaines de l'université et sont vendus, sauf les forêts, en 1805, quand Napoléon remplace cette datation immobilière par une subvention en argent. Ils sont achetés par les anabaptistes Khobstein, par MM. Haas et Mairan de Belfort, Chardoillet de Châtenois, et Pepion de Larivière. Le petit-fils de M. Haas, Émile Keller les a presque tous successivement rachetés. Il a établi un orphelinat dirigé par des religieuses dominicaines sur les ruines de l'ancien prieuré et s'est construit une habitation sur un mamelon voisin » (H. CORDONNIER, « Saint-Nicolas », manuscrit, août-septembre 1930 ; Archives de Belfort).

d'affaires exigent une exactitude en quelque sorte mathématique, parce que le gouvernement y est engagé, et sur ses livres un centime d'irrégularité est une affaire considérable.

Je suis heureux d'apprendre que votre santé va mieux. Le lavage de l'estomac<sup>350</sup> est un remède nouveau, en vogue maintenant, sans doute parce qu'il est nouveau. Je pense bien que ce n'est pas agréable. Mais je ne crois pas que ce soit ni dangereux, ni vraiment douloureux. Mais puisque toutes les filles de saint Dominique s'en sont passées depuis six ou sept cents ans, je crois bien que vous ne ferez pas mal de vous en passer aussi, autant qu'il sera possible de l'éviter. Et je compte plus sur le secours de la Très Sainte Vierge que sur les innovations des médecins, pour vous maintenir dans une bonne santé relative.

Le bon sens n'est pas la vertu, certainement. Mais il faut convenir qu'il sert beaucoup à l'acquérir et à la conserver. Avec une tête plus solide, [un bout de phrase a été barré] les ridicules imaginations et tentations dont vous m'entretenez<sup>351</sup>. Vous avez à remercier Dieu de ce qu'il vous a donné, malgré vos infirmités physiques, une intelligence plus nette et mieux ordonnée que celle de la plupart des femmes, de façon qu'il vous est comme naturel, d'être et de rester raisonnable dans vos appréciations et jugements. Vous avez aussi une nature beaucoup moins variable et impressionnable, beaucoup moins sensible, que celle de la plupart des femmes<sup>352</sup>, et la grâce divine se joignant à ces dons naturels, vous réussissez presque toujours à tenir soumises à la raison et à la grâce, les petites, ou grandes, passions féminines, qui souvent bouleversent les sœurs autour de vous. Remerciez Notre-Seigneur de ces bienfaits, qui vous rendent capable d'exercer utilement la charge de supérieure, et tâchez par votre fidélité de mériter, tout à la fois, un accroissement de lumière dans l'esprit et de force dans la volonté, afin de tenir en esclavage tant d'inclinations et d'imaginaires trop humaines, qu'il est rare de ne pas ressentir, du moins en partie, pendant le temps de cette vie mortelle, après le péché originel et tant d'autres ! qui en ont augmenté et multiplié les fruits amers.

Vous aviez besoin des lumières du Saint-Esprit, pour vous tirer d'affaire avec Monseigneur, votre supérieur, votre curé local<sup>353</sup>. Il me semble que vous avez agi dans la bonne voie, et j'espère que tout ira bien, du moins pas mal, Monseigneur surtout s'étant montré si bon pour vous<sup>354</sup>.

Merci de vos bonnes prières. Veuillez les continuer de temps en temps à celui qui vous bénit en Jésus Marie.

(37)

**[1886], 21 Octobre. Rijckholt.**

Ma fille,

---

<sup>350</sup> « Dans le courant de septembre [1886] notre Révérende Mère prieure a été très fatiguée d'une maladie d'estomac qui ne cédait devant aucun remède ; tout au plus en éprouvait-elle un soulagement passager. Nous avons fait célébrer à son intention la messe chacun des cinq samedis qui précèdent la fête du saint Rosaire — de grandes faveurs spirituelles et temporelles sont attachées à cette messe — et grâce à la miséricordieuse bonté de celle qui ne sait rien refuser à ses enfants, notre chère et Révérende Mère a enfin peu à peu recouvré des forces et a repris ses occupations ordinaires » (Annales du couvent d'Arles, p. 325).

<sup>351</sup> Il s'agit ici encore de sœur Marie de Jésus Crucifié, au tempérament maladif qui la rendait impressionnable et inégale (voir note 1886/137).

<sup>352</sup> Voir note 1879/28.

<sup>353</sup> Il s'agit très certainement des difficultés rencontrées avec le diocèse, en ce qui concerne l'administration (Voir 1886/127 : « Sortir du diocèse ? En principe on pourrait en espérer une administration plus bienveillante »).

<sup>354</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1886, l'évêque d'Aix fit une première visite aux sœurs et se montra très bon pour elles (Annales du couvent d'Arles, p. 307-308).

Le procureur, allant à Maastricht, a porté votre titre au banquier qui nous avait payé le coupon. Le banquier avait encore le coupon payé par lui<sup>355</sup>. Il l'a donc joint au titre, et va faire renouveler ou plutôt estampiller, le titre, en demandant une nouvelle feuille de coupons. Quand ce sera fait, je vous enverrai le titre. Je ne pense pas que vous ayez rien à payer, mais plutôt à recevoir quelque petite chose, peut-être.

M<sup>elle</sup> Amé vous dit qu'elle a parfaitement rempli ses engagements envers votre couvent, et même au delà<sup>356</sup>. Est-ce vrai ? Je croyais qu'elle avait promis des capitaux, et ne les donnait pas. Si elle a seulement promis de faire ce qu'elle fait, quel reproche peut-on lui adresser ? Ayant rempli fidèlement ses obligations envers vous, elle était parfaitement libre de donner à Mauléon tout ce qui bon lui semblait, et vous seriez mal fondées à vous plaindre de cette demoiselle, que son titre de fondatrice ne saurait engager au delà de ses promesses passées. C'était aux Mères de Mauléon de voir si ces promesses étaient trop petites. On ne peut pas rendre M<sup>elle</sup> Amé responsable de leur témérité, si témérité il y a eu. — Votre situation n'est pas facile. C'est vrai. Mais, dans cette hypothèse, M<sup>elle</sup> Amé n'est pas plus obligée d'augmenter ses allocations, que toute autre personne de vos amies ne l'est de venir à votre secours. D'autant plus que ses affaires, après le don de Mauléon<sup>357</sup>, etc., ne paraissent pas être très prospères. Et ainsi, il me semble, toujours dans l'hypothèse ci-dessus, qu'il n'y aurait pas lieu de la presser ou contrister, puisqu'elle a fait ce qu'elle a promis. Quant à ses entrées, elle est en règle, puisque l'évêque autorise<sup>358</sup>.

Vous me parlez de commencer à construire avec un supplément de secours que vous obtiendriez de M<sup>elle</sup> Amé. Mais pour construire, il faut d'abord un terrain. Et où est-il ?... Vous l'avez cherché, et vous n'avez rien trouvé d'acceptable<sup>359</sup>... Comment bâtir sans terrain ?... Si vous en achetez un, ce serait vous fixer à Arles définitivement... et vous semblez n'en avoir guère envie... Pour moi, sans vouloir prendre de décision qui ne me regarde que de très loin, et qui regarde vous, vos sœurs, votre supérieur, votre archevêque, beaucoup plus que moi, il me semble que, sans attendre indéfiniment une proposition avantageuse de fondation hors d'Arles (ce qui ne viendra peut-être jamais) vous ne feriez pas mal d'acheter un terrain à Arles, pourvu

<sup>355</sup> Il semble qu'il s'agisse du coupon dont il est question dans la lettre précédente. De plus le début de la lettre suivante, qui ne peut être que de 1886, fait allusion à la finale de celle-ci. On peut donc dater cette lettre de 1886.

<sup>356</sup> C'est ce que dira à nouveau M<sup>elle</sup> Amé, lorsqu'elle apprendra le projet de fondation à Lourdes : « Elle avait rempli vis-à-vis de nous, disait-elle, les promesses qu'elle avait faites aux Mères de Mauléon, en leur offrant la fondation d'un couvent d'Arles. Elle n'avait donc plus rien à faire, sauf à nous payer la rente qu'elle nous faisait dès le commencement » (Annales du couvent d'Arles, p. 309).

<sup>357</sup> Le livre de comptes et le livre du dépôt de Mauléon, de la fondation à 1904, ont disparu. Il est donc impossible de connaître le montant de cette somme.

<sup>358</sup> « [Question.] Monseigneur voudra-t-il nous autoriser à permettre aux dames Amé l'entrée dans notre clôture, et dans quelles proportions ? Nos saintes constitutions, faites primitivement pour la clôture papale, qui n'admet de faveur pour personne, laissent à la sagesse des évêques de France d'apprécier ce qu'il faut autoriser en cette matière depuis que nos vœux sont devenus simples, de solennels qu'ils étaient. [Réponse.] S'entendre à ce sujet avec Monsieur le supérieur » (Décisions demandées à M<sup>gr</sup> Forcade, en 1878).

<sup>359</sup> « M<sup>gr</sup> Gouthe-Soulard vint, le mois de juin 1886, remplacer l'archevêque décédé sur le siège épiscopal d'Aix. Dans l'intervalle, mues par le désir toujours croissant de posséder un vrai cloître, nous avions fait faire des démarches pour découvrir aux environs d'Arles un terrain réunissant les conditions indispensables : site un peu élevé pour n'être pas inondées par le Rhône ; air salubre, voisinage sûr et honnête, prix raisonnable, etc. Nous nous procurâmes un plan de la ville et des environs, puis nous soumîmes nos projets et nos réflexions à Monsieur l'archiprêtre puis à Monseigneur. Le premier, sans s'opposer ouvertement à nos si légitimes desirs, nous avouait qu'il était étonné de ce que notre habitation actuelle ne nous suffisait pas... Le second, quelque bienveillant qu'il parût, nous fit une réponse sans réplique : "Les temps sont mauvais, trop mauvais pour que je vous donne l'autorisation que vous me demandez. Si vous voulez acheter et bâtir, je vous laisserai faire, mais je ne vous approuverai pas". Avant d'en parler à nos supérieurs, notre Révérende Mère prieure, qui était l'âme de tout, s'en était ouverte au Révérend Père Marie-Ambroise [Potton], provincial de Lyon qui lui avait dit : "Vous aurez un couvent, et vous y mourrez de faim, parce que vous y aurez employé tout votre avoir..." » (Livre du couvent des dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 7).

qu'on en trouve un qui soit convenable, et pas trop cher (actuellement, les prix sont bas). Ce serait un terrain vide, par conséquent peu difficile à trouver. Peut-être cela ferait venir des ressources. Et les sœurs prendraient patience, en voyant poindre une solution. Que si l'on ne trouve rien de convenable, que puis-je dire ? Aller ailleurs (y réussirez-vous ?) sans y être appelées par des avantages notables et certains, c'est perdre M<sup>elle</sup> Amé et 2 800 francs de rente annuelle (que vous ne retrouverez pas facilement), c'est perdre tout le fruit de vos travaux à Arles, et recommencer à nouveau. Et que trouverez-vous ? Peut-être pire... C'est à l'épreuve qu'on voit les difficultés et les souffrances. Arles, de loin, était un paradis. N'ai-je pas déjà dit cela ? Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Citeaux était dans l'angoisse et la détresse lorsque tout d'un coup saint Bernard frappe à la porte, demandant l'habit, en compagnie de trente postulants qu'il amène<sup>360</sup>. Avis à Arles.

(38)

**[1886], 28 octobre. Poitiers.**

Ma fille,

Cette fois-ci, voilà du nouveau ! Au lieu de faire encore, une fois de plus, le tour de votre prison, pour constater, une fois de plus que toutes les portes sont fermées, et bien fermées, cette fois, une porte s'ouvre toute grande<sup>361</sup> ! *Deo gratias*. Je ne savais pas être prophète, en vous parlant de la détresse de Citeaux et de l'arrivée inspirée de saint Bernard. Mais, puisqu'il en est ainsi, *Deo gratias*. Puisque le P. Colchen, d'abord opposé, est maintenant favorable à l'acceptation, la situation étant changée<sup>362</sup>, puisque votre conseil<sup>363</sup> consent<sup>364</sup>, puisque M.

<sup>360</sup> Cf. M. l'abbé DIDON, « Première vie de saint Bernard », chap. III, § 19, dans *Œuvres Complètes de saint Bernard*, t. 8, Éd. Vivès, 1867, p. 17.

<sup>361</sup> « Le 22 octobre, notre Révérende Mère reçoit une lettre du Très Révérend Père provincial de Toulouse lui rappelant une proposition qui lui avait été faite quelques mois auparavant de nous transférer à Lourdes, sur la demande d'une religieuse d'un des couvents de l'Ordre en France, en réalisation d'un vœu qu'elle avait fait, à la mort de sa mère, avec l'autorisation des supérieurs majeurs. — Au moment où cette proposition lui avait été faite, il se présentait des difficultés, et il fut fait des conditions telles que l'affaire parût échouer. — [...] La lettre ci-dessus mentionnée, après avoir rappelé le projet primitif, annonçait à la Révérende Mère prieure, qu'il était remis sur le tapis, et que les conditions imposées à la sœur fondatrice étaient enfin acceptées ! » (Annales du couvent d'Arles, p. 309).

Par les conditions « enfin acceptées par la fondatrice », il faut entendre l'exclusion de sœur Marie-Dominique Vivien de la fondation de Lourdes (cf. lettre du Père Colchen du 21 novembre 1886 ; lettre de sœur Marie-Dominique du 28 décembre 1886).

<sup>362</sup> La fondatrice a proposé d'elle-même au P. Colchen de ne pas faire partie de la fondation (Cf. lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 21 novembre 1886). (Voir note 1886/131).

<sup>363</sup> « Du conseil. Le conseil est une petite assemblée, composée de quelques sœurs prudentes, chargées spécialement d'assister la prieure dans les actes les plus importants de son administration. [...] Pour que le conseil soit susceptible de délibérer, il faut absolument, suivant les usages universels de l'Ordre, qu'il renferme au moins trois sœurs, présentes à la délibération, la prieure étant comprise dans ce nombre.

Certaines sœurs font de droit partie du conseil, quel que soit d'ailleurs leur âge. Ce sont : 1° la sous-prieure ; 2° la maîtresse des novices, pourvu qu'elle ait au moins quatre novices simples ou professes ; 3° les sœurs qui ont été prieures dans ce couvent ou dans un autre (C. 602). Le Général ou le provincial peut encore nommer d'autres sœurs pour être membres du conseil ; mais alors, elles doivent avoir quarante ans au moins, sauf dispense du Général (C. 603). La prieure n'a pas le droit de les nommer, ni celui de les exclure, une fois nommée par le supérieur. Suivant les usages de l'Ordre, leurs fonctions durent alors jusqu'à la fin de leur vie, à moins qu'elles ne soient destituées par le provincial, pour quelque faute grave (C. 601) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 272-273).

<sup>364</sup> « L'an du Seigneur 1886, le 22 du mois d'octobre, la Révérende Mère prieure a proposé au conseil une fondation à Lourdes (moyennant la somme de 200 000 francs offerte par le Révérend Père

Bernard<sup>365</sup> consent<sup>366</sup>, Monseigneur consent<sup>367</sup>, M<sup>elle</sup> Amé consent<sup>368</sup>, M<sup>gr</sup> de Tarbes a consenti<sup>369</sup>, etc., il n'y a plus qu'à marcher en avant, avec toute la prudence possible, en prenant, s'il se peut plus de précautions que Mauléon ne paraît en avoir prises pour les fantastiques 200 000 francs de M<sup>elle</sup> Amé<sup>370</sup>.

Assurément, la précaution que propose le P. Colchen est fort sage<sup>371</sup>, si on peut la réaliser. Il est difficile de rendre une réclamation impossible, et si elle présente quelque apparence de fondement, les tribunaux seront fort portés à l'admettre comme bonne. Mais, plus on rendra la réclamation improbable, en lui enlevant d'avance toutes les présomptions qu'elle pourrait invoquer, et plus vous serez en sûreté. D'ailleurs, les Pères de Toulouse vous guideront, et quand vous aurez recours à moi, je vous donnerai volontiers mes petits conseils. Pour le moment je ne vois pas d'autre recommandation à vous faire, si ce n'est celle de remercier la

---

Colchen provincial avec des conditions particulières d'une donatrice anonyme. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret, qui, vérification faite, a donné, pour l'affirmative, l'unanimité des voix. [...] Cette fondation a été soumise aux supérieurs majeurs » (Livre du conseil d'Arles, p. 59-60).

<sup>365</sup> M. Bernard est l'archiprêtre de Saint-Trophime. On lit dans l'autorisation donnée pour l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle des sœurs : « Notum facimus quod, virtute indulti Romae dati die 26 augusti 1873, attento libello supplici Magistri Dominici Bernard parochi loci vulgo S<sup>t</sup> Trophime, [...] »

<sup>366</sup> Le P. Colchen avait engagé la prieure, dans une lettre, « à soumettre cette affaire au vote du conseil, puis, s'il était favorable, de la soumettre à l'approbation de Monsieur L'archiprêtre, notre supérieur et la communiquer à M<sup>elle</sup> Amé. Le premier, après avoir exprimé son regret de nous voir quitter plus ou moins prochainement le pays, consentit à tout pour le bien de la communauté, et se fit fort d'obtenir l'autorisation de M<sup>gr</sup> d'Aix, la seconde fit paraître une grande désolation, etc. » (Annales du couvent d'Arles, p. 309).

La réponse de l'archiprêtre fut communiquée au P. Colchen qui répond le 25 octobre en demandant que la réponse de l'archevêque lui soit communiquée d'ici le 30, jour où il doit quitter Toulouse. (Cf. Lettre du P. Colchen, Archives de Lourdes).

<sup>367</sup> « Archevêché  
d'Aix, Arles et Embrun

Aix, le 19 octobre 1886

Sœur Marie-Catherine  
Ma bien chère et bonne Mère,

Je vous regretterai de tout cœur ; vous faites le bien à Arles. Vous l'auriez fait toujours. Vous y êtes aimées et estimées.

Votre départ sera une très rude épreuve pour M<sup>elle</sup> Amé, dont la résignation m'a touché jusqu'au fond de l'âme. Mais ses sentiments pieux sont au-dessus de sa douleur ! Elle voit Dieu en tout et adore sa volonté. Dites-lui que j'ai été vivement édifié de sa soumission. Dieu, ce me semble, lui doit de grandes grâces.

Je vous envoie la pièce que vous m'avez demandée.

Vous serez les mandataires du diocèse d'Aix aux pieds de Notre-Dame de Lourdes.

Vous obtiendrez des larges compensations pour le sacrifice qui nous est imposé.

Mes souvenirs affectueux et respectueux à vos filles avec mes bénédictions les plus paternelles

Votre dévoué en Notre-Seigneur  
Xavier, archevêque d'Aix »

<sup>368</sup> « M<sup>elle</sup> Amé fit paraître une grande désolation, mais ne s'engagea à rien pour nous retenir » (Annales du couvent d'Arles, p. 389).

<sup>369</sup> « M<sup>gr</sup> Billère [Prosper-Marie (1817-1899)], évêque de Tarbes [2 septembre 1882 - 29 août 1899], avait établi le provincial de Toulouse directeur de la fondation. Toute cette combinaison était due à la confiance complète que le Très Révérend Père Cormier avait su inspirer à l'évêque de Tarbes, qui, dès cette époque, signait une ordonnance établissant le provincial des Dominicains de Toulouse visiteur canonique de la future communauté, avec privilège pour les religieux de son choix d'en être les prédicateurs de retraite et les confesseurs extraordinaires, un prêtre du diocèse de Tarbes devant être l'aumônier et confesseur ordinaire de la communauté et un des vicaires généraux, son supérieur » (Notices historiques sur le monastère, 1918. Texte dictée par sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], de son lit de malade).

Extrait d'une lettre de sœur Marie-Dominique [Vivien] à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], du début février 1887 :

« J'ai su qu'une entrevue de M<sup>gr</sup> de Tarbes avec le Très Révérend Père Cormier avait changé les dispositions très favorables de Sa Grandeur envers ma pauvre personne, au point que m'ayant donné précédemment l'assurance écrite, lorsque j'étais à Dax, que je ferai partie de la fondation, il ne savait

sainte Vierge, qui vient à votre aide, par un coup certainement bien rare et fort extraordinaire, juste au moment où vous sembliez commencer à perdre courage, au milieu des inconvénients d'une attente, qui se prolongeait, et que vous ne pouviez abrégier à votre gré...

Assurément, Lourdes est un poste désirable pour toutes les communautés religieuses contemplatives, et particulièrement pour les communautés dominicaines, puisque le saint rosaire<sup>372</sup> joue un rôle si important dans les merveilleuses apparitions de la sainte Vierge<sup>373</sup>. Demandez à cette bonne Mère de ne pas permettre que, par vos péchés, vous mettiez obstacle à ses desseins pleins de miséricorde et de bonté, et une fois que vous serez assise sur votre trône de Lourdes, ne méprisez pas vos petits serviteurs, parmi lesquels le plus petit de tous, P. Marie-Ambroise.

---

plus à quoi s'en tenir sur ce point actuellement. » Il semble que cette permission ait été donnée lors du deuxième séjour de sœur Marie-Dominique à Dax puisque son vœu de consacrer sa fortune à la fondation d'un monastère à Lourdes est postérieur de deux ans à son départ de Dax.

Point de vue de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] :

« La bonne sœur [Marie-Dominique] avait une singulière façon de comprendre l'obéissance. Ses supérieurs hésitèrent longuement à accepter la réalisation de son vœu. On lui offrit de le lui commuer, d'y renoncer. Elle ne voulut rien entendre, s'adressa à plusieurs évêques pour aboutir, ce qui ne fit qu'embrouiller la situation. Tout cela se passait entre 1883 et 1886. Les autorités dominicaines de la province de Toulouse, le Très Révérend Père Cormier et le Très Révérend Père Colchen se voyant acculés à accepter la fondation eurent l'avantage de trouver en M<sup>gr</sup> Billère, la prudente discrétion qui devenait indispensable. M<sup>gr</sup> Billère déclara à sœur Marie-Dominique qu'il n'installerait à Lourdes que les Dominicaines que lui présenterait le Très Révérend Père Cormier, et qu'il ne laisserait s'installer un monastère à Lourdes qu'à la condition que les bâtisses et l'administration en fussent confiées au provincial des Dominicains de Toulouse. Sœur Marie-Dominique se soumit héroïquement à tout. Le Très Révérend Père Colchen, épouvanté des inconvénients que la présence de sœur Marie-Dominique dans la fondation pouvait provoquer, lui proposa de ne pas en faire partie, ce qu'elle aurait accepté, sans ses amis les évêques de Poitiers et d'Aix. Pour le personnel à donner à la fondation, le Très Révérend Père Colchen jeta les yeux sur la communauté naissante des Dominicaines d'Arles-sur-Rhône, comptant à peine une douzaine de sœurs, n'ayant ni monastère, ni les moyens d'en bâtir. Cet essaim était issu de Mauléon » (Notices historiques sur le monastère, 1918. Texte dicté par sœur Marie-Catherine, de son lit de malade).

<sup>370</sup> « M<sup>elle</sup> Amé s'engagea à entretenir les premières sœurs, à leur donner 50 000 francs à cet effet et à sa mort 200 000 francs ; et si sa mère mourait avant elle, de revêtir l'habit de l'Ordre et de donner toute sa fortune à la fondation. Elle promit aussi plusieurs choses dont voilà les principales » (Annales du couvent du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV). Ce passage est extrait de la relation concernant la fondation d'Arles de 1878, mais il a été écrit en 1880.

<sup>371</sup> « L'accueil favorable fait par Monsieur l'archiprêtre à la fondation de Lourdes me fait supposer que Monseigneur se rendant aux raisons graves qui vous obligent à quitter Arles, y donnera son consentement. Je me préoccupais donc dès maintenant dans cette hypothèse des précautions à prendre, pour empêcher que la donation si importante qui va vous être faite, puisse être attaquée un jour en revendication par les héritiers naturels de la donatrice. Elle n'a que deux sœurs, toutes deux mariées et bien pensantes. Mais si l'une d'elle, qui a de jeunes enfants, venait à mourir, qui sait si le tuteur de ces mineurs, moins favorablement disposé, ne croirait pas devoir contester la donation ? À ce sujet, il y a une première précaution qui s'impose d'elle-même, c'est que dans les lettres que vous écrirez à la donatrice, (lettres qui si elles sont conservées, (et elles le seront), pourraient tomber entre les mains de la famille), vous évitiez de parler d'une somme déterminée reçue d'elle, ou bien d'une fondation faite par elle ; mais simplement d'une fondation à laquelle elle a contribué parce que ces termes vagues ne peuvent pas donner prise à une attaque.

Ne sachant pas si cette précaution suffirait, je suis allé aujourd'hui consulter un homme d'affaires. Après lui avoir exposé votre cas, il m'a dit que vous devez vous faire remettre non pas les titres au porteur destinés à la fondation, mais simplement l'argent qui sera produit par la vente de ces titres. Il prétend en effet que tous ces titres ayant été, au moment de leur achat, enregistré sur le carnet de l'agent de change de la famille, il importe de pouvoir prouver qu'ils ont été vendus et qu'ils ne vous ont pas été remis, et qu'une somme d'argent qui vous sera donnée de la main à la main présente beaucoup moins d'inconvénients, en tant que pouvant être moins facilement contestée » (Lettre du P. Colchen, 25 octobre 1886).

<sup>372</sup> Le P. Potton a beaucoup insisté dans les monastères sur la dévotion au Rosaire. Cf. le nom des monastères de Mauléon et d'Arles. Il a aussi écrit : *Les gloires du Très saint Rosaire. Douze excellences de cette admirable dévotion*, Lyon, Bauchu et C<sup>ie</sup>, 1864. Voir aussi les écrits du P. Potton

Et encore le Révérend Général qui va vous visiter<sup>374</sup> ! Que Dieu est bon ! Quel dommage que sœur Catherine soit si méchante ! Mais elle va se convertir, pleinement, pendant sa retraite<sup>375</sup> : n'est-il pas vrai ?

Si vous pouvez ne pas donner de reçu de la somme qui doit vous être versée, ce sera très certainement beaucoup meilleur. J'espère qu'on n'en exigera point de vous, comptant sur votre parole. Mais alors recevez l'argent en présence des Mères de votre conseil. Cela donnera plus de confiance à la donatrice<sup>376</sup> et à la personne qui versera<sup>377</sup>.

Faut-il vous adresser cette lettre à Lourdes ? Pas encore, je pense. Va donc pour Arles. Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

### (39)

---

sur la Vierge Marie conservés dans les archives de Mauléon (note 1891/4).  
Par ses encycliques, Léon XIII a grandement contribué à développer la dévotion au Rosaire : cf. « Le Rosaire dans le monde catholique depuis les deux dernières encycliques », *L'Année Dominicaine*, décembre 1884, p. 533-540.

<sup>373</sup> Voir R. LAURENTIN, *Les apparitions de Lourdes, récit authentique, illustré de documents de l'époque*, Lethielleux, Œuvre de la Grotte, 1966.

<sup>374</sup> Récit de la visite du R<sup>me</sup> Père Général :

« Rarement le Maître Général de l'Ordre visite chaque couvent de Pères, plus rarement encore les couvents de sœurs, les sollicitudes nombreuses attachées à sa charge ne lui permettant pas de se donner à chacun comme on voudrait réciproquement. Mais en cette année de 1886, le R<sup>me</sup> Père Larroca a séjourné plusieurs mois en France, ce qui lui a permis de se rendre dans presque tous les couvents de sœurs, à leur grande joie ; car la plupart ne connaissaient pas encore le Chef de l'Ordre. — Dans les premiers jours de novembre, le Très Révérend Père provincial de Toulouse donnait avis à notre Révérende Mère prieure de la prochaine arrivée du Père Général, à Arles, où il se proposait de venir le recevoir. Notre retraite allait être interrompue, mais une telle visite ne pouvait nous dissiper, et nous ne devions avoir aucune peine à rentrer dans notre recueillement après le départ du vénéré visiteur. C'est le 4 novembre qu'a eu lieu la visite tant désirée. M. le Comte de Divonne avait obligeamment prêté sa voiture pour aller chercher à la gare le Père Général ; vers 9 heures du matin, il descendait à la porte du couvent et recevait les hommages filiaux de notre Révérende Mère qui l'attendait au parloir. Aussitôt après il a voulu entrer au couvent pour voir toute la communauté et visiter notre maison bourgeoise transformée tant bien que mal en monastère. Monsieur l'archiprêtre a été mandé à la hâte, mais on ne l'a pas attendu. Toutes les sœurs ont été réunies processionnellement devant la porte de clôture et ont chanté le *Cives*, au moment où elle s'ouvrait, pour donner passage au R<sup>me</sup> Père Général, à son socius, le Très Révérend Père Chatillon et au Très Révérend Père provincial de Toulouse. Nous avons suivi exactement le cérémonial en usage pour la réception de M<sup>gr</sup> notre archevêque. Arrivé à la salle de communauté, le R<sup>me</sup> Père nous a parlé simplement et familièrement comme un bon Père, heureux de se trouver au milieu d'enfants aimés. À ce moment un coup de main de maître a fait retentir la cloche de la porte du couvent, la sœur portière s'est hâtée de descendre, elle est rentrée bientôt, accompagnée de Monsieur l'archiprêtre, qui s'est avancé vers le supérieur de l'Ordre, a pris la main que celui-ci lui présentait, l'a baisée comme un fils respectueux baise la main d'un père et s'est assis à sa droite, où le Très Révérend Père Colchen s'est empressé de lui faire place. Après quelques instants de causerie familière et paternelle, le Père Général s'est levé et a accepté l'invitation qui lui était faite par notre Révérende Mère de faire le tour des appartements qui servent les uns de cellules, les autres de lieux réguliers. Au réfectoire du gras, le Père Général se tournant vers Monsieur l'archiprêtre lui a dit : Ici c'est l'enfer. — Après avoir visité toute la maison et considéré un peu le Rhône (et ses alentours) qui, un mois auparavant, avait débordé et dévasté le pays avec des pertes énormes, nos vénérables visiteurs sont revenus à la salle de communauté ; le Révérendissime Père a passé devant les sœurs, ayant un petit mot pour chacune d'elles, il s'est arrêté devant sœur Marie de l'Incarnation [Joséphine Cavalé], notre seule novice simple, et lui a recommandé de bien manger, de bien dormir et bien rire. Puis toutes les sœurs s'agenouillant, ont reçu la bénédiction du R<sup>me</sup> Père, qui s'est éloigné, accompagné des quatre Mères comitatrices qu'il a encore bénies devant la porte de clôture.

Après son dîner, le Père Général est allé visiter l'église de Saint-Trophime, dont Monsieur l'archiprêtre lui a fait remarquer toute la beauté architecturale et tous les souvenirs historiques dont elle porte l'empreinte dans ses cloîtres et son portail. Le bon Père en est revenu enchanté, nous louant surtout la bonté et la grâce majestueuse de son cicérone.

Le R<sup>me</sup> Père devait partir le soir même. En attendant l'heure du départ, toutes les sœurs ont eu la consolation de jouir, au parloir, de la présence et des entretiens du bon Père. La Révérende Mère lui a adressé des remerciements pour sa paternelle visite, mais il l'a interrompue pour lui dire que c'était lui qui devait nous remercier du plaisir de nous voir. L'entretien a roulé sur les travaux de restauration de

**1886, 9 novembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Voilà qui va bien. Tout est terminé. Mais il n'y a rien de fait... C'est une excellente occasion de pratiquer la sainte indifférence, et de s'abandonner à la conduite, infiniment sage et absolument miséricordieuse de Jésus. Qu'arrivera-t-il ? Partirez-vous ? Resterez-vous ? Triompherez-vous ? Serez-vous crucifiée, comme dit le P. Colchen, pour de bonnes raisons sans doute<sup>378</sup> ? Nul n'en sait rien : et moi moins que personne... Après ce grand fracas de départ, qui sait si vous n'allez pas rester, de force, là où vous êtes ? Et alors, que dira-t-on ? Ces

---

notre saint Ordre en diverses contrées, d'où la révolution l'avait chassé, ou avait amené sa décadence. Le R<sup>me</sup> Père nous a spécialement parlé du désir qui le presse de faire instruire les jeunes religieux des matières les plus relevées, selon la méthode de saint Thomas, et il nous a cité tel Père qu'il a admis au grade de maître (je crois) sans examen, à la suite d'un discours très savant qu'il avait prononcé, à Louvain, devant les Pères, venus des divers pays du monde où nous avons des Provinces, pour le Chapitre Général. Il en parlait avec une paternelle fierté, et nous n'avions pas de peine à le croire, lorsqu'il nous disait que les beaux couvents de tel et tel pays n'attiraient point son attention, mais ce qu'il prisait et recommandait au zèle de ses enfants, c'était la science sacrée unie à l'amour de la sainte observance, à l'ardeur, à la générosité et à l'intrépidité ; sous son air simple, familier et bon le R<sup>me</sup> Père cache ces diverses qualités qu'il aime dans les siens parce qu'il les possède lui-même à un très haut degré.

Prions pour que ses fils correspondent à ses larges vues et se montrent plus que jamais les vrais enfants de saint Dominique » (Annales du couvent d'Arles, p. 318-321).

<sup>375</sup> La retraite annuelle, prêchée par le P. Manuel du couvent de Marseille, a commencé le 2 novembre 1886. Emmanuel Manuel est né le 2 janvier 1825 à Chaton. Il a fait profession le 4 octobre 1858 et il est mort le 27 décembre 1892. Il a été maître des novices. Une notice sur lui a été publiée dans *L'année Dominicaine*, février 1893, p. 51-62. Voir également M.-J. LAGRANGE, *L'Écriture en Église*, Coll. « Lectio divina », 142, Éd. du Cerf, Paris, 1990, p. 96.

« Le 2 novembre au soir, les sœurs commencent leur retraite annuelle qui va leur être prêchée par le Révérend Père Manuel du couvent de Marseille, un Père rempli de l'esprit de Dieu. Il a été longtemps maître des novices et depuis quelques années il est employé au saint ministère. Là, comme partout ailleurs dans les diverses charges qu'il a exercées, il déploie un zèle plein d'ardeur qui témoigne de son amour pour Dieu et pour les âmes.

Je me bornerai à citer les sujets des instructions qu'il nous a données, avec quelques extraits recueillis à la hâte, sur quelques-uns seulement.

Premier sermon sur la nécessité de la retraite...

Deuxième sermon sur l'idéal de la vie parfaite. — La perfection, c'est la charité ; la charité, c'est l'union de l'âme avec Dieu... Pour être artiste, il faut un idéal ; pour être saint, il faut aussi un idéal... Pour le réaliser, il faut s'élever au-dessus de la vie naturelle, de la satisfaction des sens intérieurs et extérieurs : il faut monter...

Troisième sermon sur la prière. — Il faut que la prière soit ardente, qu'elle brûle le cœur de Dieu. Avec elle et par elle, tout s'obtient. Tout concourt dans la vie religieuse à la sanctification de l'âme, mais il faut animer par l'intention de cœur et par la volonté tous ces actes qui se succèdent...

Quatrième sermon sur la fidélité à Dieu. — Dieu est à la droite de l'âme ; Satan est à sa gauche... Enormité du péché, grandeur de l'injure qu'il fait à Dieu... Le tort que nous nous faisons en le commettant... Plus de péché volontaire...

Cinquième sermon — Il faut juger des choses de ce monde, des événements, des peines et des épreuves, à la lumière de la mort... Que ne voudrions-nous pas avoir évité à l'heure de la mort !... Que ne voudrions-nous pas avoir réalisé à l'heure de la mort !... Comment ne voudrions-nous pas avoir accompli nos devoirs à l'heure de la mort !... L'arbre tombe du côté où il penche. De même, si l'âme penche vers la lâcheté durant sa vie, il est à craindre qu'à l'heure de la mort, elle soit effrayée d'avoir à rendre ses comptes... Si elle a été fervente, elle recevra la mort comme une amie, comme une libératrice... Il faut donner un jour par mois à la préparation à la mort...

Sixième sermon sur le jugement. — Nous devons paraître devant Dieu après notre mort pour être jugés selon nos œuvres !... Dieu a tout vu, tout entendu, tout su !... Sainte Jeanne de Chantal, éclairée d'une lumière surnaturelle, s'écriait un jour devant ses filles : « Que les jugements de Dieu sont terribles ! ! ! » Celui dont la vie aura été laborieuse, dévouée, pieuse, se réjouira parce que son juge est son ami...

Septième sermon sur l'obéissance. — Le démon n'a aucun pouvoir sur les âmes obéissantes... Il a été le premier révolté, le premier qui ait dit : « Je ne servirai pas ». Lorsque nous désobéissons, nous imitons

Dominicaines ! quelles têtes sans cervelle<sup>379</sup> ! Voilà qu'elles chantent leur exode ; et pas du tout ! il faut demeurer là où elles sont ! Elles veulent. Elles ne veulent pas. Tout cela est de leur faute. Il fallait suivre une autre marche : compter sur M<sup>elle</sup> Amé, qui a été si bonne pour elles ; attendre un peu, etc. etc. etc.

Mais que faut-il faire au milieu de cet orage ? Faire ce que faisait le capitaine Marceau<sup>123bis</sup>, pieux chrétien. Un jour, le vaisseau qu'il commandait fut assailli par une tempête épouvantable, qui brisa mâts et gouvernail. Quand le capitaine vit qu'il n'y avait plus aucune manœuvre possible, il ferma toutes les ouvertures, descendit dans sa cabine, récita mille cinq cents fois : « Que votre volonté soit faite », se coucha et s'endormit. Quand il se réveilla, il vit que la tempête finissait, et que le navire avait fait deux cents lieux vers sa destination ! Ainsi soit-il. Faites comme le bon marin, et attendons ce que Dieu décidera, dans sa sagesse. D'ailleurs, à quoi servirait-il de s'agiter ? Peut-être, après tout, le mieux est de rester à Arles. Un

le démon... Un religieux disait que l'obéissance lui était plus facile parce qu'il voyait l'image de Dieu sur la figure de son supérieur. L'obéissance est la vertu dont la pratique nous coûte le plus. Les âmes les plus excellentes ont de la répugnance à obéir, et cela jusqu'à la fin [...].

Huitième sermon sur la pauvreté [...]

Neuvième sermon sur la chasteté [...]

Dixième sermon sur la vie naturelle... Une âme qui se recherche, qui fuit le sacrifice, la contrainte, la peine, le travail, c'est une âme naturelle. Elle ne fera pas de grandes fautes, elle aura des idées saines sur telles et telles choses, mais sa vie est stérile ; elle se met en tout à la place de Dieu. Elle sera mortifiée, elle priera mieux lorsque la grâce de la dévotion se fait sentir, lorsque tout chante autour d'elle, mais aux heures, à ces heures austères où le devoir est difficile et sans consolation, elle se laissera aller à la lâcheté, à l'amour-propre, à la paresse.

Que fait pour Dieu une telle âme ? Que fait-elle pour les âmes ? Que fait-elle pour sa propre sanctification ? Après dix, vingt, trente ans de vie religieuse, ses mains seront vides, sa vie sera stérile. Ah ! ce n'était pas ainsi qu'agissait saint Dominique ! Ses prières étaient ardentes, sa vie était un sacrifice continu : il aimait Dieu ! Ah ! combattons en nous la vie naturelle, elle s'infiltré, s'insinue lentement, sourdement, et nous enveloppe tout entiers en ne laissant plus de place à la vie surnaturelle, à la vie de la grâce...

Onzième sermon sur l'exercice de la présence de Dieu. — Sujet fort important... Il faut voir Dieu dans les choses irraisonnables, dans le beau temps, la pluie, les fleurs, les événements. Lorsqu'il pleut, nous devrions penser à la grâce qui tombe sur les âmes, spécialement sur les âmes religieuses, avec une grande abondance, et que cependant nous utilisons si peu... Il faut voir Dieu en nous... Sainte Thérèse voyait Notre-Seigneur enfant dans son âme. Là, elle s'entretenait avec lui, le contemplait et l'adorait... Notre-Seigneur dit dans son évangile : « Si quelqu'un m'aime, nous irons en lui », nous, les trois personnes de la Sainte Trinité, « et nous habiterons en lui ». Si donc nous sommes pénétrés de cette divine présence, nous n'oserons pas pécher, nous nous dirons : Dieu me voit, il m'entend ; je résisterai à ma curiosité, à mon amour-propre... Il ne faut pas croire que ce soit une imagination, un faux mysticisme, c'est une vérité théologique que Dieu est en nous comme Créateur, et qu'à chaque instant il fait en nous une nouvelle création en nous conservant l'être, en nous donnant la faculté de voir, de parler, d'entendre et d'agir. Si donc Dieu est en nous, il est dans nos sœurs et dans nos supérieurs. Avec quelle charité et quel respect n'agirions-nous pas avec elles, si nous étions pénétrés de cette pensée !... Si nous souffrons de la part de nos sœurs, élevons nos pensées vers Dieu, n'attribuons pas à la créature mais à Dieu la cause de nos souffrances. Lorsque le Baron de Chantal tomba atteint mortellement d'une balle, il consolait l'auteur de ce meurtre involontaire, lui disant : « Mon cousin, consolez-vous, ce n'est pas vous qui m'avez blessé, c'est Dieu qui a dirigé le coup. » Et en songeant à ce qui est survenu après cet accident, M<sup>me</sup> de Chantal devenant fondatrice d'une famille religieuse, on se dit : le doigt de Dieu était là. Lorsque la croix nous visite, nous devons aussi nous persuader que c'est la main de Dieu qui nous l'envoie, et nous encourager par la pensée qu'il est tout près de nous et en nous, pour nous aider à porter le fardeau.

Oh ! Pénétrons-nous bien du sentiment de la présence de Dieu ; dès le matin, promettons-nous de bien nous y appliquer, le soir, dans notre examen, demandons-nous si nous avons été fidèles à cette pratique, et dans l'intervalle rappelons-en le souvenir à notre esprit. Ce sera le moyen de couper la racine à beaucoup de péchés et d'acquérir toutes les vertus...

Douzième sermon. De divers moyens d'acquérir la vie surnaturelle. L'exercice de l'oraison...

Une oraison faite avec constance, malgré toutes les difficultés, suffit pour faire de nous des saintes, 1° parce qu'elle nous fait concevoir une grande horreur du péché ; 2° elle nous détache des créatures ; 3° elle nous fait acquérir de grandes vertus, et elle nous fait aimer Dieu. Toutes ces conditions sont nécessaires pour arriver à la sainteté. Or, encore une fois, pour les remplir, il faut être une âme d'oraison...

grand couvent coûtera bien 200 000 francs je suppose. Et le terrain ? À Lourdes, il doit être cher ! Que d'embarras ! Ne pourrez-vous pas léguer cela à celle qui vous succédera ? — Mais, s'il faut entreprendre cette grosse affaire ? Comme Jésus voudra. Vous avez l'obéissance. — Et si M<sup>gr</sup> de Bayonne vous rappelait, et vous mettait en prison à Mauléon ? Ah ! voilà qui serait béni ! Prison perpétuelle, avec beaucoup d'humiliations. Quelle Catherine que cette prieure ! Pénitence, humilité ; bonne à rien, qu'elle se tienne donc tranquille. Ne serait-ce pas la joie parfaite ? — Abandonnons tout à Jésus. Il est si bon de se reposer sur lui pour tout ! S'il nous éprouve quelque peu, ce sera pour glorifier un jour nos petites peines, et nos légères épreuves. *In manus tuas, Domine. In te Domine speravi et sperabo in aeternum*<sup>380</sup>. Pourquoi M<sup>gr</sup> de Bayonne<sup>381</sup> est-il fâché contre vous, s'il l'est vraiment ? Au moins vous aurez la consolation

---

Douzième moyen d'acquiescer la vie surnaturelle : la sanctification des actes journaliers. Nous pouvons nous acquiescer de nos devoirs nous-mêmes pour diriger nos intentions. D'abord, le matin, il faut offrir à Dieu toutes les actions de la journée. En passant d'une occupation à une autre, il faut purifier son intention et employer à cela une seconde, ce n'est pas grand chose une seconde. Sans cette précaution, nous risquons de faire la moitié de nos actions sans nul profit, car il est aisé, si on n'y prend garde, de se laisser entraîner par des mobiles imparfaits, tels que l'amour-propre et l'égoïsme. Des actions même bonnes, faites ainsi, nous mériteraient les châtements du purgatoire. Si nous agissions par bonté naturelle, par affection pour nos supérieurs et nos sœurs, nos mérites seraient nuls, Dieu nous dirait au jour du jugement : vous avez travaillé pour la créature, je n'ai pas de récompense à vous donner. Il faut également éviter la routine, car nos actions seraient encore nulles... Nous pouvons dans nos actions avoir pour motifs d'expier nos fautes afin d'éviter le purgatoire et de gagner une récompense éternelle ; ces motifs sont bons, car nous pouvons chercher légitimement nos intérêts éternels. Mais la meilleure des intentions et la plus généreuse, c'est celle qui a pour fin la gloire de Dieu, c'est celle-là qui donne du prix à la moindre chose...

Treizième sermon sur l'amour-propre. — Le Père nous dit qu'il a entendu un prédicateur commencer ainsi un sermon sur l'amour-propre : "J'en ai ; tu en as ; il en a ; nous en avons ; vous en avez ; ils en ont". (Ici un sourire a effleuré nos lèvres). C'est dire, ajoute le Père, que tous nous avons de l'amour-propre ; qui plus, qui moins. Il s'agit de le déraciner, et cela ne se peut sans une vigilance continuelle... Le saint homme Job a parfaitement défini la vie humaine en disant : "La vie de l'homme est un combat perpétuel". Nous avons des observances qui sont propres à écraser notre amour-propre. Le chapitre, la direction... Il faut s'accuser franchement des fautes contre la sainte Règle, et accepter de bon cœur les proclamations qu'on a la charité de nous faire pour nous rappeler des fautes oubliées... Il ne faut pas se dispenser de proclamer ses sœurs, quoique cela coûte plus que de s'accuser soi-même... Il faut recevoir avec humilité et soumission les réprimandes de nos supérieures, les avis qu'elles nous donnent pour notre sanctification : "Qui vous écoute, m'écoute", dit Dieu dans la sainte Écriture. Il ne faut jamais qu'une sœur discute avec ses supérieures... Lorsque le Père, dans la direction, rencontre une âme qui discute, il la laisse parler sans répondre un mot... — Quels sont ceux que Notre-Seigneur a aimés ? Les humbles... Il avait de la tristesse lorsqu'il se trouvait en présence des pécheurs, parce qu'il est opposé au péché, mais il leur pardonnait parce qu'ils s'humiliaient... Zachée et la femme adultère en sont la preuve. Mais au contraire, lorsqu'il rencontrait des pharisiens qui se croyaient au-dessus des autres parce qu'ils ne commettaient pas tels ou tels grands péchés, il les repoussait à cause de leur orgueil, les appelant des sépulcres blanchies, des races de vipères... Dieu écrase l'orgueil, il lui résiste avec violence...

Quatorzième sermon : Des croix. — Lorsque Notre-Seigneur naquit dans l'étable de Bethléem, il fut couché sur une crèche que quelqu'un a appelé le commencement de la croix... Toute sa vie, il fut sur la croix... Et lorsque dans sa vie publique, il était poursuivi par la haine des pharisiens, déjà il portait la croix... De même, lorsque manquant de tout, il vivait de la charité publique... Et enfin nous le voyons attaché sur la croix, au sommet du Calvaire, il y meurt !... Tous les saints après lui ont été avides de la croix... Les apôtres, qui se montrèrent si pusillanimes avant d'avoir reçu le Saint-Esprit, sont tous morts martyrs, sauf saint Jean qui a résisté au martyre par miracle... Saint Pierre voulut être crucifié comme son divin Maître, mais par humilité il demanda d'être placé la tête en bas... Saint André, voyant la croix sur laquelle il devait mourir laissa éclater des transports de joie admirables... Et nous, comment recevons-nous la croix ?... Examinons-nous et frappons-nous la poitrine en constatant notre lâcheté en présence de la croix...

Les sermons suivants ont eu pour sujets la charité, le zèle apostolique et la dévotion à la Très Sainte Vierge Marie.

Le temps a passé sans pouvoir écrire les remarques qui avaient été faites sur ces instructions et sur quelques autres non mentionnées. Qu'il nous suffise de dire que la piété ardente et le zèle du prédicateur ont produit de bons effets dans nos âmes, avides de l'entendre et de mettre en pratique la

d'avoir suivi de point en point l'avis de votre supérieur et le mien. Si nous nous sommes trompés, vous ne vous êtes pas trompée.

Veuillez cependant prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Ici, très bel été, très bel automne : la Hollande nous est clémente. Nous n'avons que quatre novices de chœur et un postulant. Seize apostoliques hollandais. Graine pour l'avenir. Mais qu'il est loin !

(40)

**[1886], 26 novembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Cette fois, l'affaire est claire. Et il n'y a plus qu'à dire à Dieu : *Fiat voluntas tua*<sup>382</sup>. Si le P. Colchen s'est fourvoyé, c'est parce qu'il n'a pas eu encore assez de défiance (et certes il en avait beaucoup) à l'égard de la fondatrice, qui l'a trompé par de faux renseignements<sup>383</sup>. Et il est

---

parole divine dont il nous sera demandé un compte rigoureux au dernier jour.

Que Jésus et Marie bénissent nos résolutions et nous aident dans les difficultés qui ne manquent pas à ceux qui veulent les servir ! » (Annales du couvent d'Arles, p. 311-317).

<sup>376</sup> Sœur Marie-Dominique Vivien.

<sup>377</sup> M<sup>lle</sup> Marie Brunet, la cousine de sœur Marie-Dominique Vivien à qui l'argent avait été confié. (Voir note 1887/111).

<sup>378</sup> Une lettre du P. Colchen, du 21 novembre 1886, expose les difficultés rencontrées auprès de l'évêque de Poitiers, M<sup>gr</sup> Bellot des Minières. (Voir note 1886/127).

<sup>379</sup> Les déménagements de la communauté d'Arles étaient devenus « légendaires » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895). Tout d'abord, installation chez M<sup>lle</sup> Amé, un projet aux Alyscamps sur la proposition de l'évêque, déménagement rue de la Paix, puis rue Saint-Laurent, proposition de transfert à Aix de la part de l'évêque puis d'une fusion avec la nouvelle communauté de la rue Laugier, à la demande du Père Général, proposition d'aller à Saint-Rémy (arrondissement d'Arles) de la part de l'évêque, proposition de rattachement à la communauté de Saint-Maximin de la part du P. Cormier, et recherche d'un terrain dans les environs d'Arles dont parle cette lettre. On comprend que l'ajournement de la fondation à Lourdes ait pu provoquer l'ironie...

123 bis Voir ANONYME, *Auguste Marceau capitaine de frégate commandant de l'Arche d'Alliance, par un Père mariste*, Nouvelle édition, t. I ; René Haton, libraire-éditeur, Paris, 1895, p. 306-307.

<sup>380</sup> Ps 30, 6. 2. Répons des Complies.

<sup>381</sup> M<sup>gr</sup> Ducellier.

<sup>382</sup> Mt 6, 10.

<sup>383</sup> Lettre du P. Colchen, du 21 novembre 1886 :

« Sainte-Baume, 21 novembre 1886

Ma Révérende Mère,

Que Notre-Seigneur vous accorde sa grâce, sa bénédiction et sa paix !

J'ai le regret de vous annoncer qu'il n'y a plus à compter sur la fondation de Lourdes. M<sup>gr</sup> l'évêque de Poitiers a bien voulu me développer longuement les raisons qui ne lui permettent pas de donner suite à ce projet, et bien qu'elles aboutissent à un résultat opposé à nos désirs, je dois rendre hommage à leur sagesse, et vous dire que si, avant d'entreprendre une démarche, j'avais su tout ce que je viens d'apprendre, je ne vous aurais pas causé de déception, car je n'aurais rien fait.

D'après la convention faite avec l'évêché de Poitiers, quand sœur Marie-Dominique a quitté son couvent de Dax pour venir à celui de Charlet, près Châtelleraut, si son vœu pour la fondation de Lourdes n'était pas réalisé dans les délais qu'elle s'était prescrits, c'est-à-dire pour le commencement d'octobre 1886, les fonds qu'elle y destinait devaient être appliqués à la construction du monastère de Charlet qui, paraît-il, n'est pas mieux installé que le vôtre. Or ce délai ayant expiré sans que sœur Marie-Dominique eut pu aboutir, elle recourut à moi avec instances, m'offrant de ne pas faire partie de la fondation, si je le croyais nécessaire, et me suppliant d'agir sans retard, parce que M<sup>gr</sup> son évêque accordait un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre exclusivement, si l'on pouvait aboutir à une conclusion. Elle me donna cette assurance dans une lettre du 11 octobre que je reçus à Salamanque et du 17 que je trouvai à Toulouse à mon retour d'Espagne. Croyant qu'il n'y avait pas un instant à perdre, je me mis à l'œuvre sans prendre le temps de m'assurer à Poitiers si ce renseignement était exact. Mais M<sup>gr</sup> Bellot des Minières m'a assuré que cette concession n'était faite que pour le couvent de Mauléon avec lequel sœur Marie-Dominique avait engagé des pourparlers à la fin de septembre. Il n'y avait donc pas à tenter d'autre démarche.

bien probable que, si l'insuccès n'était pas, dès maintenant définitif, il le serait devenu un peu plus tard ; par les difficultés que la fondatrice aurait sans doute occasionnées. Il vaut donc mieux être fixé dès maintenant. D'ailleurs, si, pour votre couvent, vous pouvez et devez regretter cette solution négative, venue après plusieurs péripéties qui ont fait jaser le public, pour ce qui vous concerne personnellement, vous n'avez pas à vous en affliger. La bâtisse d'un couvent dans un pays lointain, sans l'assistance du provincial qui ne pouvait vous la promettre, et avec des fonds qui probablement auraient été insuffisants, vous aurait créé des difficultés formidables ! Il aurait fallu les prendre sur vos épaules. Mais puisque Jésus vous les épargne, vous pouvez bien dire : *Deo gratias*. Vous avez assez à porter dans votre situation présente. Mais croyez-vous que vous ayez beaucoup plus lourde charge que beaucoup d'autres prieures ? Chacune porte son fardeau, et s'il en est, certainement, de plus légers que le vôtre, je suis

---

En outre, M<sup>gr</sup> n'aurait jamais consenti à ce que la fondation de Lourdes se fit, sans que sœur Marie-Dominique y prit part. Il y a à cet égard un accord entre l'évêché de Poitiers et la famille de cette religieuse, qui a refusé de sanctionner son désistement et cela par une bonne raison que j'ignorais, puisque je ne connaissais pas la convention, c'est que tous les capitaux de cette sœur devant entrer dans la fondation, elle s'exposait, me disait Monseigneur, "à être un jour sur le pavé, ou à la charge de sa famille, après avoir erré de couvent en couvent". J'ai été bien surpris de cette communication, car j'étais convaincu que la fondatrice avait une dot assez considérable destinée à la suivre partout.

En voyant M<sup>gr</sup> de Poitiers soulever l'hypothèse où sœur Marie-Dominique errerait de couvent en couvent, je me suis demandé si on croit bien à sa persévérance à Charlet, à moins que Sa Grandeur ait voulu simplement faire allusion à ses premières pérégrinations [suit le détail de son périple déjà cité]. La voilà maintenant aspirant à Lourdes. Et je ne dis rien de son manque de jugement, plus grave encore que son inconstance. Aussi vous comprendrez que quand elle m'a prié de prendre en main la cause de la fondation de Lourdes, je n'y ai consenti qu'après qu'elle eut renoncé à en faire partie.

Quoiqu'il en soit, je n'ai pas abouti, et je vous ai ainsi causé bien des tracas inutiles. Veuillez bien me les pardonner. Mon désir de vous procurer un établissement meilleur a été la seule cause de ma témérité.

Vous voilà donc condamnée à rester encore à Arles. La direction si sage et si dévouée de vos supérieurs vous aidera à en prendre votre parti et à trouver quelque jour une combinaison meilleure. » Une deuxième lettre donne des précisions et permet de comprendre que le projet ait pu être relancé peu après :

« Sainte-Baume, 22 novembre 1886

Ma Révérende Mère,

Que la paix et toutes les bénédictions du Cœur de Jésus soient avec vous par Marie !

Je m'étais proposé d'ajouter quelques détails intimes pour vous seule ou votre conseil à la lettre un peu officielle que je vous ai écrite hier, mais le temps m'a manqué. Je viens donc vous les donner.

Monseigneur m'a témoigné à plusieurs reprises, quoique d'une manière contenue, son vif mécontentement de ce que j'aie pu vouloir séparer la fondation de la fondatrice. Je le comprends mieux que jamais ! La chose était hardie à tenter ; mais si je ne l'avais pas tentée je me serais reproché d'avoir manqué de courage en manquant une occasion qui aurait pu nous donner un bon établissement conventuel. Je dois ajouter que Monseigneur serait très probablement disposé à laisser partir la fondatrice avec ses capitaux, si on voulait prendre un engagement en bonne forme de l'accepter à tout jamais pour la fondation de Lourdes, en l'en déchargeant complètement ; et il ne serait pas impossible que poursuivant cette idée, il prenne l'initiative d'en écrire à M<sup>gr</sup> d'Aix.

N'avez-vous pas été frappée de l'ingérence de la famille de sœur Marie-Dominique. dans la question de la fondation de Lourdes ? Cette bonne sœur qui a plus de quarante ans est pourtant, au point de vue légal, en droit de disposer de ses capitaux, comme elle l'entend. Dès lors je me demande ce que n'aurait pas fait cette tutelle, si la fondation de Lourdes avait eu lieu, et à quelles exigences elle se serait portée dans les diverses hypothèses qui peuvent être faites. Quelles difficultés alors, une fois que l'argent aurait été dépensé en achat de terrain et en construction pour le rendre en tout ou en partie !

Ces considérations sont bien propres à nous faire accepter notre déception et à bénir le saint Nom de Dieu en cette circonstance comme en beaucoup d'autres. Et maintenant que pourrez-vous faire en vue d'un établissement ? Une location ailleurs ? Ce serait vous lancer dans un quatrième provisoire et courir de nouveaux risques après avoir fait des dépenses d'installation, car nulle part on ne peut trouver une location convenant même à peu près à une vie conventuelle. La chose à mon avis ne pourrait être tentée que si l'on trouvait quelque chose d'exceptionnel — Acheter un terrain ? Ce serait plus pratique si l'on trouvait des conditions bien favorables. — Sortir du diocèse ? En principe on pourrait en espérer une administration plus bienveillante ! Je crois donc que comme conclusion, il faut se recueillir maintenant et attendre en paix une indication de la divine providence. Elle ne vous manquera pas. En attendant, Monseigneur ne peut trouver mauvais que sans faire une souscription, vous receviez les aumônes dont vous avez un vrai besoin.

persuadé qu'il en est aussi beaucoup qui sont plus lourds, pas peut-être pour les mêmes causes, mais pour d'autres causes plus douloureuses et plus délicates. Ne nous plaignons donc pas trop, et même ne nous plaignons pas du tout, du tout. Il suffit de jeter un regard sur la vie de Notre-Seigneur, et de voir comment il a été traité, à peu près par tous, pour voir que nous nous vivons dans les délices, comparativement, et que ce qu'il nous laisse à souffrir, mis auprès de ce qu'il a souffert, n'est presque rien. On ne paraît pas vous tenir, pensez-vous, en haute estime. Mais le grand-prêtre et son conseil ne vous ont pas encore condamnées, et l'on n'a pas encore entendu la populace crier, en parlant de vous : *Tolle, Crucifige*<sup>384</sup> ! Consentons à souffrir un peu, et tenons-nous cloués en grande résignation et paix parfaite. Le ciel n'est pas si lointain. Il faut profiter des jours passagers de cette vie, pour augmenter nos mérites, en nous unissant, pratiquement, aux délaissements et aux souffrances de Jésus. Vous verrez les beaux sermons que vous allez faire, à vos filles, sur ce sujet très important ! Bien meilleurs que ceux que je fais maintenant pour la retraite de nos convers. Nous avons reçu trois postulants d'entre eux nés dans le voisinage, plus un qui a l'habit. En général, ici, les religieux ont plus de convers qu'ils n'en peuvent recevoir. Pour nous, français, c'est différent ; car ils ne savent pas du tout notre langue.

Et une abeille qui vous a prise pour une fleur ! Mais, sans doute, vous l'aurez molestée, et reconnaissant alors son erreur, elle a tiré son aiguillon... Et vous voilà maintenant alitée, grièvement blessée par une abeille ! Ce que c'est de nous et que nous sommes peu de chose ! Merci des coupons, timbres et messes. Nous n'omettrons pas de dire les six messes que vous marquez. Mais ne soyez pas si généreuse. Nous sommes plus riches que vous n'êtes. Priez aussi pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Nous n'oublions pas votre titre. Les intérêts vous seront comptés par le fait même.

(41)

**[1886], 22 décembre<sup>385</sup>. Rijckholt.**

Ma fille,

Je suis vraiment affligé que ma dernière lettre (réponse à celle que vous conjecturiez m'avoir peut-être peiné) se soit, paraît-il perdue. Bien loin de laisser votre communication sans réponse, au contraire, j'ai répondu immédiatement ; et dans le sens que j'avais indiqué déjà autrefois : à savoir que je comprenais fort bien vos raisons pour aller davantage du côté du P. Colchen<sup>386</sup>, et que ces raisons me paraissaient bonnes ; étant d'ailleurs porté à croire vraies vos appréciations favorables sur ce cher Père, que je ne connais pas moi-même intimement. J'ajoutais que je serais toujours à votre disposition pour les services que vous jugeriez bon de me demander encore à l'avenir, et que je me prêterais à vos communications, non seulement sans difficulté, mais avec la paternelle affection que vous méritez à tant de titres, et qui est une consolation pour ma vieillesse. Enfin, je disais que je louais le scrupule de délicatesse, qui vous faisait un besoin de me mettre au courant de tout cela<sup>387</sup>. Etc.

---

Comme M<sup>gr</sup> de Poitiers ne m'a rien dit dans sa lettre qui put me donner espérance relative au projet de partage entre Lourdes et Charlet, je ne vois aucune raison de tenter quelque chose de ce côté. Ce serait courir à un nouveau mécontentement de sa part. Et d'ailleurs je ne vois aucune raison pour lui adresser une nouvelle lettre. »

<sup>384</sup> Jn 19, 15. La passion était chantée en latin pendant la semaine sainte.

<sup>385</sup> Sœur Marie-Catherine a ajouté : 87. Mais la lettre est de 1886, car sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] n'a pas encore quitté Arles, et la fondation de Lourdes est encore incertaine.

<sup>386</sup> Cf. le refus du P. Colchen de faire la fondation avec la participation de la fondatrice lors de la première proposition au début 1886, et de nouveau en octobre 1886.

Puisque vous n'avez pas reçu ma lettre, qu'est-elle bien devenue ? C'est la première que je perds depuis un grand nombre d'années...

Je vous ai envoyé votre titre, converti. Dites-moi si vous l'avez reçu ?

Monseigneur<sup>388</sup> écrit encore beaucoup plus mal que moi, à ce qu'il semble. Mais sa lettre paraît bonne et paternelle. La prieure de Charlet<sup>389</sup> est du pays, et semblait jadis tenir beaucoup à voir un couvent dans la ville de Châtellerauld<sup>390</sup> (1 km ½) où sa famille est très importante, et où elle-même possède des terrains, non encore aliénés. C'est là, paraît-il, ce qui a déterminé la fondation, peu raisonnable, de Charlet, trop près de Chinon, et dans un local très insuffisant, mais loué seulement. Actuellement, l'affaire est très embrouillée<sup>391</sup>, et je ne vois pas comment vous pourriez la débrouiller, surtout d'une manière vraiment satisfaisante pour vous. Il me

---

<sup>387</sup> Sœur Marie-Catherine a certainement communiqué au P. Potton la lettre du prieur de Poitiers, le P. Marie-Luc, qui résume la situation, et qui rejoint le conseil donné par le P. Potton au début de 1886.

« Poitiers, 1<sup>er</sup> décembre 1886

Ma Révérende Mère,

Le Révérend Père Chrysostome [Dhéréty], qui prêche l'Avent à Bressuire, m'envoie votre lettre confidentielle, me priant de vous donner les renseignements désirables. Voici ce que je peux vous dire :

Tout le monde, ici, désire la fondation de Lourdes et tous ceux qui le peuvent y travaillent. C'est le P. Alvarez [non identifié] qui en constatant les bonnes dispositions de l'évêque de Bayonne, il y a deux mois, était cause que M. Marie-Dominique demandait et obtenait un sursis.

Le P. Marie-Thomas [non identifié], aumônier de Charlet, est, de son côté, tout dévoué à la cause de Lourdes, et il soutient la fondatrice dans ses revendications. M. Marie-Dominique, en effet, fait comprendre autour d'elle qu'elle tient à l'œuvre et qu'elle en veut à tout prix l'exécution. Vous comprenez que Charlet préférerait tout naturellement voir le capital lui revenir. L'évêque ne s'est pas gêné pour dire à la fondatrice qu'il désirait qu'elle ne réussisse point. Le Révérend Père Colchen paraît prendre trop au sérieux certains reproches qui couvrent le dépit, tout simplement. Il me semble donc qu'il faut avaler les reproches et passer outre.

S'il le faut, M. Marie-Dominique ne fera point partie de la fondation. Le Très Révérend Père Colchen pourra la faire entrer à Mauléon ou à Prouilhe (pas à Dax où elle croit son âme en danger). Mais je vous dirai franchement que cette conclusion produirait ici mauvais effet, on ne croit pas la sœur si impossible dans un couvent. Il paraît qu'elle a gagné beaucoup en esprit religieux durant toutes ces épreuves. Le P. Marie-Thomas est en admiration devant sa vertu. Mais enfin, s'il le faut, M. Marie-Dominique n'ira point à Lourdes. Cette seule disposition me porterait à croire qu'elle en est digne aujourd'hui.

Vous voyez, ma Révérende Mère, où en sont les choses. Arles peut, quand il le voudra, aller à Lourdes avec ou sans la fondatrice, car l'évêque de Poitiers ne peut raisonnablement s'opposer à ce que la M. Marie-Dominique cède sur le point de la participation personnelle à l'œuvre, si on lui offre un couvent qu'elle agrée. Dans le cas où Monseigneur s'obstinerait, ce qui est invraisemblable devant l'attitude que prendrait certainement M. Marie-Dominique, vous pourriez proposer un partage. 100 000 francs pour Lourdes par exemple, le reste pour Charlet, où resterait M. Marie-Dominique. Tout ceci dans le plus grand secret et la plus intime confiance, vous le comprenez. Je suis censé combattre pour Charlet.

Votre dévoué en saint Dominique  
Frère Marie-Luc, prieur »

<sup>388</sup> M<sup>gr</sup> Gouthe-Soulard.

<sup>389</sup> « À Châtellerauld, la Très Révérende Mère Thérèse de Saint-Dominique, née Valentine Creuzé, prieure du couvent des Dominicaines, décédée à l'âge de cinquante ans, après trente ans de profession. Née à Châtellerauld le 18 août 1839, elle était la septième des neuf enfants de M. et M<sup>me</sup> Jules Creuzé, dignes représentants de l'une des familles les plus considérables et les plus honorables de la région. Cette enfant privilégiée reçut dès son bas âge un don précieux : celui de conserver sans efforts la présence de Dieu et d'un grand attrait pour la mortification.

Le 15 novembre 1856, à l'âge de dix-sept ans, elle tomba malade et depuis ce jour jusqu'à sa guérison miraculeuse par Notre-Dame de Lourdes, sa santé fut éprouvée par les maladies les plus diverses et les plus douloureuses. À peine guérie, elle ne songea plus qu'à réaliser le rêve de toute sa vie : la vie religieuse et dominicaine. L'Ordre de Saint Dominique l'avait séduite depuis longtemps, elle aimait cette vie consacrée au zèle pour le salut des âmes.

Graduellement novice, professe, fondatrice et prieure, elle fut toujours à la hauteur de sa tâche.

Qui dira l'ardeur de sa prière, la rigueur de son jeûne, son assiduité aux saintes veilles, sa charité, son humilité, sa patience dans les maladies ? Il faut nous restreindre, Dieu a compté ses œuvres. Qui dira

semble qu'il n'y a plus qu'à attendre l'action de Dieu, de ce côté ou d'un autre, comme il voudra ; et s'il n'envoie rien de clair, il faudra bien rester à Arles.

Les sentiments de sœur Jésus Crucifié<sup>392</sup> sont bien faits pour vous consoler beaucoup. Ils prouvent manifestement que vos peines, assez cruelles, n'ont pas été perdues pour cette âme, et que vous lui avez fait tout le bien qui est possible pour elle, avec son caractère variable et trop féminin. Aucune autre voie, plus sensible, n'aurait pu lui apporter le demi-quart de cette amélioration. Néanmoins, les choses étant ce qu'elles sont, je pense toujours qu'il y a lieu de la renvoyer à Mauléon<sup>393</sup>. Si les relations sont meilleures de ce côté, *Deo gratias*. M. Germaine [Antoinette Vonthron] a toujours été très bonne<sup>394</sup>. Son défaut serait d'être quelquefois trop bonne, s'il est permis de le dire, en ce sens que son cœur fait quelquefois un peu tort à la ferme raison. La fondation d'Alsace paraît chimérique<sup>395</sup>. D'ailleurs la presse ne le permettrait pas pour des sœurs cloîtrées (ces pauvres folles !)

ses douleurs, ses larmes, les calices amers qui lui ont été présentés et qu'elle a acceptés ?... Elle fut vraiment de ces privilégiées qui passent par la grande tribulation !... C'est le 24 décembre 1889 qu'elle a entendu la voix de l'Époux : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei !* Nous l'avons contemplée dans la majesté de la mort, dans l'indéfinissable beauté d'une sérénité au-dessus de la terre !... [...] » (*L'Année Dominicaine*, février 1890, p. 90).

<sup>390</sup> Une lettre de la prieure de Charlet de janvier 1887, montre qu'effectivement il n'est pas question pour le monastère de Charlet de retenir l'offre d'aller à Lourdes : des « mesures se prennent pour que la communauté de Charlet se transporte à Châtellerault très prochainement » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 11).

<sup>391</sup> Pour résumer la situation :

1. En 1884 ou au début 1885, proposition d'une fondation à Lourdes faite à Chinon, aux sœurs de la rue Laugier, aux sœurs de Mauléon (Mauléon refuse en mai 1885).
2. Proposition faite à Charlet qui refuse : la fondatrice voulait fonder à Châtellerault.
3. Proposition officielle à Arles en février 1886 — Le P. Colchen y pensait déjà avant. Echec à cause de la clause du P. Colchen : écarter la fondatrice de la fondation. Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] se rallie à cette position.
4. Nouvelle proposition à Charlet qui refuse à nouveau.
5. Septembre 1886 : Nouvelle proposition à Mauléon. L'évêque de Bayonne étant favorable, délai jusqu'en novembre.
6. La fondatrice, de son propre chef, relance le P. Colchen : elle accepte sa clause si la fondation à lieu. Nouvelle proposition à Arles par le P. Colchen, mais l'évêque de Poitiers refuse l'exclusion de la fondatrice, et donne comme argument que la prolongation jusqu'en novembre était seulement pour Mauléon.
7. Le P. Colchen propose de partager les fonds entre Arles et Charlet, mais l'évêque de Poitiers n'entend pas.
8. Novembre : proposition de fondation faite à nouveau à Charlet par l'évêque de Poitiers ; nouveau refus.
9. Novembre, décembre : l'évêque serait prêt à accepter la fondation par Arles, mais maintient sa décision de voir la fondatrice en faire partie.
10. Les Pères de Poitiers se rallient à la position de l'évêque, mais envisageraient aussi que l'argent soit partagé entre Arles (pour fondation à Lourdes) et Charlet (qui garderait la fondatrice).

On comprend que l'affaire soit très embrouillée !

<sup>392</sup> Il s'agit de sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage].

<sup>393</sup> Sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] est rentrée à Mauléon seulement en 1887 :

« Nous avons oublié de mentionner le départ de sœur Marie de Jésus Crucifié [Marie Rigaud de la Ferrage] qui a eu lieu le 7 février 1887. La bonne sœur eût voulu rester avec nous, mais le couvent de Mauléon nous l'avait prêtée pour trois ans, il fallait la rendre, le terme étant échu depuis le mois de décembre 1886. Elle nous a rendu bien des services par son activité au travail, son habileté comme organiste, peintre, etc. Si son tempérament maladif ne l'eût pas rendue impressionnable et inégale, elle eût été vraiment précieuse pour nous, comme elle le serait partout ailleurs. Dans ses bons moments, elle était charmante, gracieuse et bien dévouée. Elle savait se dépenser » (Annales du couvent d'Arles, p. 331-332).

<sup>394</sup> « M. Marie-Germaine avait la sympathie de toute la communauté. Quoique très vive de caractère, elle avait un bon cœur et voulait rendre les sœurs heureuses. Son triennat fut paisible pour la communauté. Elle-même eut parfois des croix très pénibles à porter, mais elle fut toujours aidée par notre vénérée M. Marie-Agnès dont elle suivait fidèlement les conseils » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 247).

Je m'arrête pour que ma lettre parte aujourd'hui, et ne vous laisse pas plus longtemps sous l'impression pénible produite par la perte de la lettre précédente.

Bonnes fêtes de Noël et veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je souhaite que le saint Enfant-Jésus vous rende pleine santé, autant que votre pauvre carcasse pécheresse en est capable.

---

<sup>395</sup> Allusion sans doute au projet de fondation avec M. Keller, discuté au moment de l'entrée de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] à Mauléon. Il est désormais irréalisable. En 1886, l'Alsace est allemande. Les sœurs de Mauléon devaient avoir soulevé la question d'une fondation en Alsace.

(1887)

Alger, le 20 Août 1877

St. Catherine

Ma fille

Je vois avec plaisir la suite de votre lettre de 19. Elle  
m'a été intéressante, mais une certaine affaire - a  
rapports d'argent plus tard

Cependant, ne soyez pas consternée. Comme dit, p

Sœur Marie-Ancilla, o.p.  
1999

(42)

[1887], 6 janvier. Rijckholt.

Ma fille,

J'ai tardé à répondre à votre dernière lettre du 14 décembre, pensant qu'il en arriverait quelqu'autre de vous, et qu'ainsi je répondrais aux deux en même temps. Je m'exécute aujourd'hui, (un peu tard), et vous souhaite toutes sortes de bonnes et saintes choses pour l'années 1887 et celles qui la suivront. La seule chose nécessaire et vraiment utile, pour vous comme pour moi, c'est que nous appartenions à Dieu, par Jésus et Marie<sup>396</sup>, de plus en plus et tout de bon, afin de lui appartenir beaucoup mieux encore au paradis.

Puisque c'est la nouvelle année, je vais vous faire un petit cadeau ! Non pas d'un livre (je suis maintenant trop pauvre pour cela), mais du titre d'un livre (vous voyez que le cadeau ne me coûtera pas cher). Je veux parler des *Élévations* de M<sup>gr</sup> Gay<sup>397</sup> : deux volumes in-8<sup>o</sup>. Avez-vous cet ouvrage ? Je ne sais s'il serait utile pour vos filles, surtout pour toutes. Mais je pense qu'il sera utile, et bien consolant, pour vous. Sans doute, c'est obscur en bien des points. Mais c'est l'obscurité de la foi. Si elle disparaissait ce serait la gloire : et nous n'en sommes pas encore là. J'ai trouvé bien peu de livres où le surnaturel soit plus sensible. C'est le royaume de la grâce. Heureux ceux qui entrent dans ces régions bénies ; plus heureux ceux qui méritent d'y demeurer ! Je crois que c'est un peu votre histoire, malgré les fils vulgaires, ou mauvais, que vous mêlez aux fils d'or dont Jésus forme le tissu de votre vie.

Que si M<sup>gr</sup> de Tarbes [Prosper-Marie Billère] veut avoir, de ses fondatrices dominicaines, tout ce qu'il faut pour bâtir le couvent et nourrir les sœurs<sup>398</sup>, cela formera une belle somme... 3 ou 400 000 francs seraient à peine le nécessaire. Mais je pense qu'il se contenterait à moins de frais ; car bien peu de couvents commencent d'une façon si splendide. Bethléem précède la

<sup>396</sup> « Par Marie », expression chère à Grignon de Montfort.

<sup>397</sup> MONSEIGNEUR GAY, *Élévations sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1879.

<sup>398</sup> Lettre de l'évêque de Tarbes à sœur Marie-Catherine, du 1<sup>er</sup> février 1887, où intervient la question des 300 000 francs :

« Il y a déjà longtemps que le projet de fondation d'un couvent de votre Ordre à Lourdes, je ne puis m'empêcher de le dire, est pour moi le sujet d'un nombre considérable de lettres reçues et envoyées. Enfin, j'avais obtenu de la sœur Marie-Dominique [Vivien], une chose qui me paraissait de nature à mettre un terme à une correspondance interminable : l'affaire ne devait plus désormais être traitée qu'entre l'évêché de Tarbes et ses supérieurs, qui étaient les Pères dominicains de Toulouse. Ceux-ci ont été avertis par moi de la direction qui leur revenait : et aujourd'hui, grâce à la versatilité de corps et d'esprit de la bonne et pieuse fondatrice, je suis condamné à leur apprendre que d'autres leur sont substitués. J'avoue qu'elle me ferait jouer un rôle de plus en plus peu convenable, et devant lequel je suis près de manquer de courage.

C'est avec bonheur, je l'ai vingt fois dit, que je verrai se fonder, près de la grotte miraculeuse, l'établissement dont il s'agit ; mais mon devoir est de veiller à ce qu'il le soit dans toutes les conditions voulues par l'Église. Or, qu'on vienne sur les lieux, et qu'on s'assure par soi-même si les 300 000 francs, qui sont offerts, suffisent : 1<sup>o</sup> pour l'achat du terrain et la construction, deux choses extrêmement chères ici ; 2<sup>o</sup> pour l'entretien des sœurs que l'on se propose d'envoyer ; 3<sup>o</sup> pour l'entretien du culte et les honoraires d'un aumônier. Autour de moi on en doute fort, et je serais heureux qu'on se trompât.

Je vous prie d'agréer, Très Révérende Mère, avec l'assurance de la meilleure volonté du monde, celle de mes sentiments les plus respectueux.

Prosper-Marie, évêque de Tarbes ».

coupole de Saint-Pierre de Rome. Vous en savez quelque chose. Mais serions-nous chrétiens, si nous débutions par la splendeur<sup>399</sup> ?

Je souhaite que vous soyez très sage, toute cette année ; cela veut dire beaucoup, cela veut dire que Jésus soit tout en vous, et que vous soyez toute en lui. Sublime union ! C'est dans ces désirs que je vous bénis comme une fille très raisonnable et bien fidèle, en attendant d'être très sainte. Priez pour votre Père.

(43)

**1887, 21 janvier. Rijckholt.**

Ma fille,

Pour la fondation de Lourdes, mon rôle est le plus commode et le plus facile. Je n'ai qu'à regarder faire, et à prier pour que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse pour le mieux. D'après les lettres de la prieure<sup>400</sup>, je croirais volontiers que l'affaire aboutira, malgré les

---

<sup>399</sup> Aucune trace n'apparaît ici de la lettre de sœur Marie-Dominique [Vivien] à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], du 28 décembre 1886, pour relancer la fondation de Lourdes. Cela se comprend car d'après le livre du monastère de Lourdes, la prieure d'Arles a écrit à la réception de la lettre pour avoir des renseignements. Donc rien n'a encore avancé à cette date. Voici la lettre de sœur Marie-Dominique :

« Charlet, couvent des Dominicaines, le 28 décembre 1886

Ma Très Révérende Mère,

Que le Seigneur nous donne la paix et me bénisse par votre main. J'ai bien tardé à répondre à votre bonne lettre, et encore aujourd'hui, ce ne peut être une réponse puisqu'on m'a interdit toute démarche personnelle, ce n'est qu'un gémissement et une prière, car je serais vraiment désolée, si, à cause de ma misérable personne qui est bien loin d'être aussi redoutable qu'on le pense, la chère fondation de Lourdes ne pouvait être faite par Arles ! C'est actuellement le seul obstacle.

Il est vrai que je ne suis qu'une pauvre créature bien nulle et que la maladresse et l'inexpérience rendent bien inutile, mais l'âme qui n'a qu'un désir et une volonté : obéir en s'effaçant en tout, est-elle donc telle, que cette œuvre si grande, si belle, éternelle et divine doive ne pas avoir son accomplissement par suite de sa présence ?...

Oh ! Croyez-le, ma Très Révérende Mère, si vous parvenez à persuader au Très Révérend Père Colchen (dont je connais la droiture et la sincérité de l'intention pour le plus grand bien de cette œuvre) de me supporter dans cette chère fondation, puisque je ne vois pas d'autre moyen de réussir, ni lui ni vous n'aurez sujet de vous en repentir ; et, comme je le lui écris en lui adressant aujourd'hui la même prière (j'espère n'être pas indiscrete en vous priant d'avoir la charité de la lui remettre) mon obéissance sera entière, aveugle et continuelle à tout ce qu'on voudra me prescrire ; mon seul désir sera qu'on veuille bien me laisser depuis le premier jour jusqu'au dernier la dernière de toutes, sans me consulter jamais en rien pour ce qui concerne la fondation ; je verrai là le plus grand bien pour elle, en même temps que la paix et le salut pour mon âme.

Votre pauvre servante en Jésus et Marie Immaculée  
Soeur Marie-Dominique du Sacré-Cœur de Jésus [Vivien] »

<sup>400</sup> La prieure de Charlet a dû envoyer plusieurs lettres à la prieure de Lourdes ; dans l'une d'elles, elle devait attribuer — à tort — au P. Potton une partie des difficultés faites autour de sœur Marie-Dominique, comme l'indique le paragraphe suivant de la lettre 43. Mais aucune de ces lettres n'est conservée. Elles ont dû être envoyées début janvier, car le P. Marie-Luc s'impatiente, dès le 11 janvier, de ne voir arriver aucune réponse :

« Ma Révérende Mère,

Nous attendons toujours votre décision au sujet de Lourdes et de la M. Marie-Dominique [Vivien]. Cette bonne sœur se montre vraiment édifiante et religieuse dans toute sa conduite, au milieu des épreuves qu'elle traverse. Son couvent, je le sais très pertinemment, ne demanderait pas mieux que de la garder, et son personnel se serait transporté volontiers à Lourdes avec elle, n'était la volonté de la Mère prieure de fonder à Châtellerault le couvent de Réparation qu'elle a toujours en vue.

J'ai eu l'occasion, ces jours-ci encore, en conduisant à Charlet notre nouveau prier, le P. Matthieu-Joseph [Rousset], de voir de près sœur Marie-Dominique [Vivien]. En toute conscience, je déclare qu'elle m'a grandement édifiée par son esprit de générosité, d'obéissance, de renoncement. Elle ne veut pas d'une vie religieuse à demi, et en cela se montrerait-elle quelquefois un peu tenace, mais dès qu'on lui prouve que la volonté de Dieu n'est pas telle qu'elle l'avait cru, elle se soumet et ne voudrait pour rien au monde blesser sa conscience. Une supérieure qui lui montrera clairement ses obligations

difficultés produites par la pensée<sup>401</sup>, bien accentuée, du P. Colchen, acceptée par vous avec une docilité édifiante<sup>402</sup>. Je crois que, maintenant mieux éclairé, il reculera devant la responsabilité d'un refus, qui tomberait tout entière sur lui. Or s'il maintient son premier sentiment (ce qui me paraît peu probable), ce sera, alors, parce qu'il a d'autres points d'appui que la prieure ne connaît pas.

Mais j'ai été surpris de voir que j'avais eu part au rejet de la sœur, de Chinon. Peut-être la prieure exagère quelque peu le rôle qu'elle m'accorde. Toujours est-il que je n'ai conservé aucun souvenir d'avoir connu personnellement cette sœur, que rien ne recommandait beaucoup à mon attention, et dont je pense avoir ignoré alors les ressources et les intentions et promesses de fondation. D'ailleurs, ma mémoire est certainement mauvaise, et le devient chaque jour davantage, comme il arrive ordinairement en vieillissant. En tout cas, je n'ai dû connaître la sœur qu'au travers des appréciations (défavorables alors) de sa maîtresse<sup>403</sup> et de sa prieure<sup>404</sup>.

Quant aux raisons que donne la prieure, elles semblent assez bonnes, et les difficultés éprouvées sont peut-être, en effet, un signe que Dieu vous veut là, et que le diable ne le veut pas. Mais Dieu est le plus fort, c'est-à-dire le seul fort. Il est sûr que le projet fait par vous (ou P. Colchen) d'accepter l'argent, en refusant la sœur, est un outrage non médiocre pour elle<sup>405</sup>; et si elle a digéré cet affront (comme il semble), cela prouverait qu'elle a très bon estomac, cette nourriture-là étant ordinairement d'une digestion très difficile. Quoi que vous fassiez, si elle tombe sous votre griffe maternelle, vous ne réussirez pas à inventer rien d'aussi sensible.

Je suis content que M<sup>gr</sup> Gay vous plaise. Tout n'est pas, chez lui, à la même hauteur : mais il y a des choses extrêmement belles : je devrais dire extrêmement saintes : belles est un mot

---

aura toujours raison d'elle. Cette âme a fait de grands sacrifices dans sa vie, elle est à même d'en faire encore et de gravir, plus qu'à mi-côte, la montagne de la perfection.

Tous ici nous souhaitons que Lourdes se fonde, et personne ne comprendra l'exclusion de la fondatrice. »

Il envoie une nouvelle lettre trois jours plus tard, le 14 janvier :

« Si vous n'avez pas complètement abandonné le projet de Lourdes, ne tardez pas trop à le réaliser. La fondatrice est lasse d'attendre, et je vois positivement qu'elle a entamé des négociations (fort bien accueillies) pour aller tôt ou tard à Lourdes avec des sujets formés à Châtellerauld. La Prieure de Charlet non seulement ne cherche pas à se débarrasser de la M. Marie-Dominique mais consent à la garder dans des conditions vraiment onéreuses pour elle, puisque, si Arles refuse définitivement, elle ouvre son monastère à des vocations qui ne seront pas pour lui. Le P. Louis-Marie [Jean Alphonse Pierson ; né à Nancy le 31 mars 1825 ; prise d'habit à Flavigny le 25 décembre 1850], ancien provincial [élu provincial au chapitre provincial tenu à Lyon en 1866 (*Ut diligatis*, avril 1966, p. 77)] qui est au courant et qui connaît la sœur ne comprend pas vos hésitations. Lourdes est terre libre, et vous ne manquerez pas de sympathies et de dévouements. »

<sup>401</sup> Fonder un monastère à Lourdes avec l'argent de la fondatrice, mais ne pas l'accepter dans la fondation.

<sup>402</sup> Cette phrase montre toute l'humilité et la bonté du P. Potton. Il avait vu tout de suite qu'il n'y avait pas grand risque à faire faire à sœur Marie-Dominique [Vivien] un séjour à Arles. Mais comme sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] avait suivi la position du P. Colchen, il n'avait plus rien dit, respectant l'avis du provincial de Toulouse : c'est sur le territoire de sa province que devait se construire le monastère de Lourdes. Il trouve ici le moyen de louer la docilité de sœur Marie-Catherine. Effectivement son effacement a permis la fondation, car contrecarrer le P. Colchen aurait créé une tension entre lui et le monastère d'Arles et serait devenu un obstacle majeur, étant donné que l'évêque de Tarbes demandera au P. Colchen de se porter garant de la fondation, pour y consentir. Autant le P. Potton sait dire son avis de façon ferme quand il le faut, autant il sait s'effacer devant l'autorité d'un autre.

Il y avait cependant chez sœur Marie-Catherine une tendance à se décharger de ses responsabilités sur les PP. Potton ou Colchen, comme le montre la lettre suivante. Elle avait déjà eu la même attitude envers l'évêque d'Arles. Le vœu d'obéissance au P. Potton, fait par M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] de Mauléon l'incitait peut-être à marcher sur cette voie.

<sup>403</sup> En entrant à Chinon, Hélène Vivien a eu pour maîtresse des novices M. Marie-Augustin et peu après M. Marie-Catherine qui était particulièrement sévère.

<sup>404</sup> La prieure était M. Marie-Colombe [Marie Crouzier].

<sup>405</sup> Sœur Marie-Dominique [Vivien] appelait le P. Colchen « son saint ennemi » (Lettre du P. Luc-Marie, 17 février 1887).

trop humain, quand on touche à Dieu de si près. Je crois facilement que, pour vous, ce livre peut être fort utile, non pas précisément en vous instruisant, mais plutôt, peut-être, en vous fournissant l'occasion d'entrer plus souvent, et plus profondément, dans les océans de lumière et d'amour, où les âmes atteintes par Dieu font leur bienheureuse et sublime demeure. Dans ces régions, l'âme a tout le monde sous ses pieds, et se trouve comme sur le seuil du paradis, dont la porte semble s'ouvrir.

Puissiez-vous vivre là et mourir là, en attendant que la mort vous jette dans l'abîme, sans fond et sans rivages, vers lequel déjà votre âme penche.

En attendant, priez pour ce pauvre encroûté, qui vous bénit en Jésus Marie.

(44)

[1887], 17 mai<sup>406</sup>. Rijckholt.

Ma fille,

J'ai reçu votre lettre, et je vois que je me suis trop pressé de parler mal de la poste. Une autre fois, je serai plus réservé.

Vous pouvez fort bien vous dispenser de me demander (encore<sup>407</sup>) pour prédicateur de votre retraite<sup>408</sup>. Je n'en serai certes ni surpris ni offensé et d'ailleurs une acceptation semble à ranger dans l'ordre des choses peu possibles. Tournez donc vos pensées ailleurs.

Le Révérend Père<sup>409</sup> me semble bien un peu demander beaucoup. Sans doute, Lourdes est Lourdes. Cependant, 300<sup>410</sup> comptant pour une fondation de sœurs, c'est beaucoup déjà... Y a-t-il, en France, un seul couvent, qui ait commencé si largement ? Mauléon a-t-il coûté 120 000 francs terrain compris ?<sup>411</sup> Est-il vraiment bien nécessaire, et même désirable, de fonder un couvent comme l'état fonde ses abominables collèges, en bâtissant d'un coup un magnifique et splendide immeuble, dans lequel on s'installe, avec des ressources chiffrées d'avance, quand tout est prêt ? S'il faut attendre la postulante millionnaire, qui viendra (si elle vient) dans un an ou deux, s'il faut attendre (comme il le faudrait pour dépenser son argent) la fin du postulat ou la fin du noviciat<sup>412</sup>, cela mène loin... Ajoutez en plus deux ans pour bâtir ce beau couvent — ce

<sup>406</sup> En mai 1887, la décision de fonder à Lourdes est déjà prise.

<sup>407</sup> Le P. Potton n'a encore prêché aucune retraite à Arles, mais les sœurs d'Arles ont déjà dû le solliciter pour cela.

<sup>408</sup> Le P. Potton a effectivement prêché la retraite annuelle au monastère d'Arles du 28 septembre au 7 octobre 1887 (Annales du couvent d'Arles, p. 346-357). Le P. Colchen a manifesté son approbation dans sa lettre à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] du 21 juillet 1887 : « J'ai lu avec un grand intérêt vos 2 lettres du 13 et du 15, et je ne puis qu'approuver la simplicité avec laquelle vous m'avez parlé de toute chose. Je m'associe bien à votre joie, en apprenant que vous aurez pour prédicateur de retraite le P. Ambroise, qui vous fera certainement beaucoup de bien à toutes. Et si la fondation de Lourdes se fait, je serais très heureux qu'il voulut bien m'aider pour le plan et la construction, convaincu que par là il vous rendrait un grand service, et vous ferait réaliser de notables économies. »

<sup>409</sup> Le P. Colchen certainement, d'après la suite de la lettre.

<sup>410</sup> Cf. une lettre du P. Marie-Luc à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], du 1<sup>er</sup> février 1887 :

« Du côté de Tarbes, je ne prévois pas d'obstacle sérieux. M<sup>sr</sup> Billère est au courant de la somme affectée à la fondation et s'il a parlé au P. Cormier de garanties à ce sujet, c'est lorsqu'il était question de partager les 170 000 francs, qui avec la dot et les intérêts vont à près de 200 000. Quelle est la fondation qui, de nos jours, ait commencé avec 300 000 francs nets ! »

<sup>411</sup> Cette phrase est mise dans la marge, sans indiquer l'endroit où l'insérer.

<sup>412</sup> « Beaucoup plus court dans les premiers temps de l'Ordre, le noviciat dure maintenant une année entière et continue » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 191).

n'est pas trop — plus un pour le sécher. Cela va loin. D'ailleurs, très certainement, le plus essentiel pour faire honneur à l'Ordre ce n'est pas une belle bâtisse, mais un ensemble de sœurs très édifiant. Faudra-t-il aussi attendre que vous ayez une nombreuse communauté, très vertueuse, et toute prête à chanter l'office solennel en arrivant ? D'habitude, les grands chênes sont d'abord de petits glands, et l'argent vient avec les sœurs. Bethléem ne ressemblait pas beaucoup à la basilique de Saint-Pierre qui vaut, dit-on, 800 millions. Les souffrances d'Arles ne valent guère pour la fondation de Lourdes ; et il me semble qu'il y aurait, peut être, plus à espérer, pour ce couvent, s'il commençait là-bas comme commencent à peu près toujours les œuvres chrétiennes, et non pas comme commencent le plus souvent les œuvres humaines.

D'ailleurs si l'on attend si longtemps, vous pouvez mourir en attendant, et alors, où sera la fondatrice ?... L'évêque peut être transféré ailleurs, et c'est probable : et si son successeur trouve qu'il y a déjà trop de religieuses ?... etc. Trop de prudence est quelquefois de l'imprudence... Il ne faut pas tenter Dieu. Mais ne peut-on pas aussi compter sur son aide ?

De plus, présentement, votre position d'Arles est des plus fausses. Sans y être forcées, librement, vous avez résolu de quitter Arles, comme un pays inhospitalier, pour aller ailleurs ; tandis que tant d'autres sœurs, plus saintes peut-être que vous, trouvent fort bien moyen d'y vivre, et lui sont attachées au profond de leurs entailles. Grande injure ! jetée par vous à la face de Monseigneur, du diocèse, des prêtres, de la fondatrice, de tous vos amis, présents et futurs ! Vous coupez bras et jambes à tous ceux qui voudraient vous aider, ou se donner à vous, d'une façon ou de l'autre. Quelle que soit la sauce à laquelle vous ayez soin de faire cuire ce poison, il reste amer... Il serait donc bien opportun d'abrèger, si possible, cette période désagréable, et sous plusieurs aspects assez stérile.

De plus, il est manifeste qu'en voulant bâtir d'un coup, de loin, tout un couvent, où vous viendrez quand tout sera prêt, vous quintuplez la difficulté de votre établissement à Lourdes. Comment, de loin, choisir le terrain le plus propice, les architectes, entrepreneurs, le plan et tout le reste, sans savoir seulement ce que c'est que Lourdes, et quelles sont les dispositions des habitants ?... Le provincial dit qu'il ne peut vous aider efficacement à faire tout cela. Vous risquez alors de faire sottises sur sottises, et d'aboutir finalement au gros mécompte que craint le provincial... La difficulté serait tout autrement à craindre, si vous commenciez par un établissement provisoire, peu coûteux, en attendant de faire vous-mêmes, le définitif, à votre convenance, en profitant des occasions favorables, et en les faisant naître, en choisissant vous-mêmes votre terrain, votre plan, etc. Nul ne peut savoir, comme vous, ce que vous voulez faire et pouvez faire. Et s'il fallait ensuite abandonner ce poste de Lourdes, l'abandon d'un provisoire ne serait pas le désastre que redoute le provincial, non sans raison.

Bref, pour développer ces idées, il faudrait un mémoire. Je n'ai pas le désir de l'écrire ; car je pense que les ordinations, ci-dessus, suffisent pour vous faire comprendre ma pensée. Je vous ai parlé deux fois déjà dans ce sens<sup>413</sup>. Mais vous êtes restée muette comme une carpe. Quand vous n'approuvez pas mes idées, dites-le bien. J'en suis content, d'avance.

Inutile d'ajouter que vous avez pleine, et plus que pleine, liberté d'abandonner, ou par conviction contraire, ou par difficulté d'application, mes points de vue. Votre guide le plus naturel en cela serait le P. Colchen<sup>414</sup>. Mais, comme il n'est pas votre supérieur, il y aura peut-être quelque avantage à ce que vous entendiez deux cloches. C'est, comme on dit, le moyen d'entendre deux sons. Et je ne pense pas qu'il soit pour vous plus parfait d'abdiquer ici toute

<sup>413</sup> Ces lettres sont perdues.

<sup>414</sup> « M<sup>gr</sup> Billère, évêque de Tarbes, avait établi le provincial de Toulouse directeur de la fondation. Toute cette combinaison était due à la confiance complète que le Très Révérend Père Cormier avait su inspirer à l'évêque de Tarbes, qui, dès cette époque, signait une ordonnance établissant le provincial des Dominicains de Toulouse visiteur canonique de la future communauté, avec privilège pour les religieux de son choix d'en être les prédicateurs de retraite et les confesseurs extraordinaires, un prêtre du diocèse de Tarbes devant être l'aumônier et confesseur ordinaire de la communauté et un des vicaires généraux, son supérieur » (Notices historiques sur le monastère, 1918 ; texte dicté par sœur Marie-Catherine de son lit de malade).

initiative, pour attendre, purement et simplement, d'être poussée en tout. Ce ne serait pas plus parfait, je l'avoue, si vous étiez même seulement officière, par exemple procureuse, d'un grand couvent de sœurs. À combien plus forte raison pour vous, prieure, dans les circonstances présentes !

Et il me semble que si vous deviez partir pour Lourdes avant 1888, il serait maintenant temps d'examiner, sans conclure, ce que l'on peut y trouver comme provisoire (même acheté, mais alors à bon marché), ces sortes d'affaires étant toujours difficiles surtout pour des sœurs cloîtrées. À vous d'apprécier, devant Dieu, ce qu'il en est. Pour moi, j'ai parlé. Mais vous êtes plus que libre de choisir.

Faut-il vous renvoyer Berthe<sup>415</sup> ? Nous n'avons pas à juger ici (surtout moi) : donc, prenez tout pour le mieux, sans distinguer ni discuter. Mais que le Père est sévère pour Mauléon ! Ne peut-on pas croire, très bien, que Mauléon vous a pensées instruites directement ? Évitions de juger si durement, quand nous n'avons pas utilité, et mission pour.

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Pour les grâces dont vous m'entretenez, je n'ai mot à répondre : Bien : *Deo gratias*.

(45)

**[1887], 23 mai. Rijckholt.**

Ma fille,

J'ai reçu 1 et 2, et réponds 1<sup>416</sup>. — Je ne crois pas qu'il m'appartienne de donner une impulsion ou direction quelconque à l'affaire de la fondation de Lourdes. D'abord, je suis trop loin, et il a trop de choses que je ne sais pas, ou que je ne sais pas bien, ou que j'ai oubliées avec ma mauvaise mémoire, etc. Ensuite et principalement, c'est une affaire qui n'est pas remise entre mes mains, qui s'accomplit sur un territoire étranger, qu'un provincial étranger a pris, fort légitimement, avec votre plein consentement, et sur votre proposition explicite, entre ses mains, etc. Comment pourrais-je me mêler de diriger, en sous-ordre et secrètement, tout cela ?

Cependant, je ne pense pas que mon abstention doive aller, dans les circonstances présentes, jusqu'à vous refuser des conseils purement théoriques, et qui seront sans aucune influence sur votre conduite pratique, à moins qu'il ne vous plaise, et qu'il vous paraisse bon de faire ces idées vôtres, comme vous pourriez le faire en les tirant d'un livre imprimé depuis cent ans. Votre proposition est différente, fort différente, de la mienne, et vous ne pouvez guère vous abstenir ici, comme je le puis et le dois. Ce sera donc dans ce sens-là, et non autrement, que vous devez entendre mes conseils passés, présents et futurs, qui regardent la fondation. Vous serez toujours libre d'agir à votre gré, sans me peiner.

Après cette préface nécessaire, je suis porté à croire : d'abord que ni Aix ni Tarbes n'ont songé à vous mettre proprement entre les mains du provincial, si ce n'est autant que vous le désirez, et autant que la situation le demande : pas plus. — Je suis porté à croire que, si le provincial paraît tout prendre entre ses mains, il faut voir là seulement une conséquence naturelle des ouvertures, spontanées, et illimitées, que vous lui avez faites dans ce sens. — Je suis porté à croire que si vous manifestez des tendances claires et réfléchies, même à l'encontre des idées que vous croyez qu'il a (les a-t-il vraiment ?), il sera disposé, sinon à les approuver directement, du moins à les laisser passer outre et s'exécuter (à vos risques et périls), comme il

<sup>415</sup> Est-ce sœur Berthe, devenue sœur Marie-Gertrude à Arles, qui est repartie à Mauléon, puis revenue ?

<sup>416</sup> À partir de maintenant, le P. Potton et sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] vont numéroter leurs lettres, à cause de l'importance des questions touchant la fondation.

l'a fait, lorsqu'après avoir écarté, totalement je crois, fondatrice et fondation, (trop absolument, suivant ce que l'expérience présente semble annoncer), il s'est néanmoins prêté, facilement, à un essai de la sœur à Arles, sur une demande, fort timide et réservée, venue de vous<sup>417</sup>. Car, en définitive, il doit comprendre que c'est votre affaire plus que la sienne, et ainsi, ne pas s'opposer à vos désirs réfléchis, sauf le cas où vous lui paraîtriez manifestement faire fausse route.

Tout cela étant posé, il me semble (théoriquement) que vous pourriez fort bien, à tête reposée, lui composer un petit mémoire, où vous exposeriez (sauf meilleur avis) : 1° que la fondation de Lourdes est, dès maintenant, une chose inévitable et décidée, à moins que vous ne trouviez sur votre route un obstacle clair, net, grave, positif, que vous puissiez alléguer publiquement, pour justifier une si gigantesque reculade, après avoir occupé de votre fondation le ciel et la terre, qui avaient les yeux fixés sur vous (j'exagère : à dessein, pour être mieux compris dans ma pensée) ; 2° que, cela étant, il est de haute importance d'abrèger le séjour à Arles le plus possible, d'abord parce que ce qui est différé est très souvent perdu (ici ce serait fort regrettable), ensuite pour toutes les raisons que vous savez et sentez mieux que moi ; 3° que cette circonstance rend fort désirable l'acquisition, ou mieux encore la location à Lourdes d'une maison, où vous puissiez vous installer, provisoirement, avant la fin de l'année ; songer à bâtir ensuite, à tête reposée, ou près de votre maison provisoire ou ailleurs, le couvent définitif, entreprise compliquée, de longue haleine, et presque impossible si vous n'êtes pas à Lourdes. Ce plan d'un provisoire immédiat présente, outre la rapidité d'exécution, des avantages de toute espèce ; 4° Que M<sup>me</sup> la millionnaire<sup>418</sup> se fera un bonheur de scruter Lourdes, de fond en comble, que ce sera un excellentissime moyen de vous assurer ses (précieuses) amitiés et faveurs, etc. D'ailleurs qu'elle trouvera peut-être mieux qu'on ne pense, et qu'après avoir travaillé, il se pourra bien qu'elle vous aide ; 5° que ces affaires-là marchent fort doucement, d'habitude, surtout quand c'est une millionnaire qui fait les courses ; il serait temps, maintenant, non pas d'acheter ou de louer, mais de chercher et de voir ce que l'on trouve dans ce pays ; en réservant la solution, même d'une location pure et simple, et à vous et à votre conseil et au provincial.

Comme tout cela semble grave, il me semble que cette lettre ne presse pas, et que vous pourriez bien attendre jusqu'à trois semaines, ou un mois, pour prier, fabriquer votre brouillon, réfléchir, étudier, voir ce que devient la fondatrice, etc., etc.

---

<sup>417</sup> Le P. Colchen a effectivement donné son accord pour un séjour de sœur Marie-Dominique [Vivien] à Arles, quand les sœurs lui ont présenté une lettre de la fondatrice de Lourdes, de janvier 1887 :

« J'en viens à ma proposition audacieuse ! Dieu fasse qu'elle ne joigne pas pour mon âme une nouvelle peine à tant d'autres : c'est une humble prière. Aussitôt cette lettre reçue, s'il est possible de m'envoyer une dépêche qui me fasse savoir positivement si vous m'autorisez au séjour proposé parmi nous, ou si j'aurai la douleur d'en recevoir le refus ? [...] Je dois vous expliquer avec une grande simplicité, ma bien chère Mère, la raison d'une insistance qui semble être si déplacée : nous attendons mercredi, ou plutôt jeudi matin Monseigneur de Poitiers, cette occasion serait unique d'en obtenir l'autorisation nécessaire ; par lettre, cela pourrait traîner des mois sans aucun résultat. [...] Sœur Marie-Dominique du Sacré-Cœur ». La chronique du monastère indique : « La lettre ci-dessus fût soumise à notre vénéré Père provincial qui ne s'opposa pas à la demande d'un essai fait chez nous par sœur Marie-Dominique, à condition que le conseil l'approuvât. La Très Révérende Mère prieure demanda aux Mères conseillères leur avis à ce sujet ; après en avoir délibéré, le 24 janvier suivant, un vote unanime accorda un essai que sanctionna Monseigneur l'archiprêtre d'Aix » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 11-13).

Mais le P. Colchen ne donna son autorisation que pour un séjour provisoire (lettre du P. Marie-Luc, 15 février 1887) et le conseil a voté :

« L'an du Seigneur 1887 le 24 du mois de janvier, la Très Révérende Mère Prieure a proposé au conseil l'essai parmi nous de la fondatrice de Lourdes : sœur Marie-Dominique [Vivien], le couvent de Charlet s'engageant à la reprendre si nous ne nous entendons pas » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>418</sup> Cette millionnaire était certainement la « marquise du Général » puisqu'elle a ici pour mission de scruter Lourdes pour trouver un provisoire. Et dans la lettre 47, il est dit que c'est cette mission qui devait être confiée à la marquise.

Notamment, il serait nécessaire d'étudier sérieusement la question des fonds à verser. (L'a-t-il fait ?). La somme se compose peut-être de titres achetés jadis fort haut, tombés aujourd'hui à rien, et comptés néanmoins au pair<sup>419</sup>. Si c'est du Turc<sup>420</sup>, 5 francs de rente, comptés pour 100 francs de capital, ne valent que 13 francs de capital (le paiement des intérêts n'ayant plus lieu). Etc. De plus, il faudrait voir, au juste, si la famille lâchera facilement ce gros morceau, sans crier<sup>421</sup> ? Et comment se fera la transmission ? Il est temps, je crois, de penser à tout cela, et ces questions, au lieu de froisser la fondatrice, sont plutôt de nature à la réjouir, en lui montrant qu'on marche vers le terme. Ou si elle se fâche (ce que je ne crois pas) ce sera un avertissement précieux pour l'avenir. Etc.

Vos vers sont fort loin d'être un chef d'œuvre<sup>422</sup>. De plus, ils comprennent quatre fautes de versification. Vous élidez les s du pluriel, et vous comptez ◡Lour◡des ◡ô◡pour deux syllabes. C'est Lour◡de◡-◡z◡-◡ô◡: donc 3 syllabes : une de trop. De même : bâ◡tir◡pour◡ el◡de◡z◡-◡et◡<sup>3</sup>◡mo◡<sup>4</sup>◡nas◡<sup>5</sup>◡tè◡<sup>6</sup>◡re et<sup>7</sup>◡grilles◡<sup>8</sup>◡. Mais la pratique de piété est bonne. C'est l'essentiel. — Le silence dont je parlais ne concernait qu'un point : la maison provisoire à Lourdes. Je suis sûr de vous en avoir écrit deux fois<sup>423</sup>, sans un seul mot de réponse. *Item* pour la lecture des *Élévations* de M<sup>gr</sup> Gay<sup>424</sup>, sauf que vous m'avez dit les posséder à Arles. Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je crois que ma chère nièce<sup>425</sup> approche du terme de sa vie. Priez pour elle.

(46)

**1887, 7 Juin. Rijckholt.**

<sup>419</sup> Le P. Potton, selon toute vraisemblance, fait allusion à la cruelle déconvenue vécue par les épargnants français, parmi lesquels se trouvaient de nombreux catholiques, lors du krach de l'Union Générale.

Un ingénieur français des Ponts et Chaussée, ancien polytechnicien, attaché par tradition familiale au catholicisme et à la monarchie légitime, Eugène Bontoux (né en 1820 à Embrun), conclut plusieurs affaires avec les milieux financiers lyonnais et participa à la création de différentes entreprises industrielles dans l'empire austro-hongrois. Il rêva d'unir, par une voie ferrée, Vienne et Budapest à Salonique et à Constantinople (en Turquie, par conséquent), pour aider ainsi l'Autriche-Hongrie à se poser en défenseur des chrétiens des Balkans, avec l'appui de capitaux français. En même temps, il menait une carrière politique aux côtés du parti légitimiste. C'est en mai 1878 que fut créée l'Union Générale, banque d'affaires au capital de vingt-cinq millions. L'aristocratie conservatrice, le clergé, les milieux catholiques, notamment dans la région lyonnaise et dans les Alpes, devaient souscrire en masse. En fait, Bontoux se livra à des spéculations hasardeuses et parfois frauduleuses, mais l'engouement dans le public, qui ignorait les dessous de l'affaire, fut tel, que les titres montèrent d'une manière fabuleuse — l'action monta jusqu'à 3 060 francs. Finalement, en 1882, ce fut le krach et la ruine pour beaucoup. On accusa l'action de banquiers concurrents, notamment israélites, comme les Rothschild. L'Union Générale en faillite, Bontoux fut condamné à cinq ans de prison et 3 000 francs d'amende. Cette faillite semble correspondre à « ces titres achetés jadis fort haut, tombés aujourd'hui à rien, et comptés néanmoins au pair » (*Notes rédigées par Henri Mitterand pour le tome V des Rougon-Macquart de Zola*, La Pléiade, 1967, p. 1238-1243).

<sup>420</sup> Il s'agit ou de l'Union Générale ou de sociétés financières comparables, en activité en Turquie, comme elle (*Ibid.*).

<sup>421</sup> Lorsque le P. Colchen avait demandé que sœur Marie-Dominique ne fasse pas partie de la fondation, il avait appris que la famille avait son mot à dire dans la question, comme cela apparaît dans une lettre du P. Colchen à sœur Marie-Dominique du 21 novembre 1886 (Voir note 1886/127).

<sup>422</sup> Le P. Potton avait donné à sœur Marie-Catherine des leçons de poésie pendant son noviciat à Mauléon (cf. I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 367). Des poésies de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] sont conservées aux archives de Lourdes.

<sup>423</sup> Cf. lettres 42 et 43.

<sup>424</sup> Le P. Potton dit pourtant dans la lettre 43 : « Je suis content que M<sup>gr</sup> Gay vous plaise ».

<sup>425</sup> Joséphine Laboré, fille de sa sœur. Elle devait avoir vingt-et-un an d'après cette lettre du 25 décembre 1875 : « Je vous écris un mot, suivant le désir de ma sœur, pour recommander à vos prières et à celles de vos filles ma nièce, sa fille, âgée de huit ou neuf ans, et gravement malade d'une fluxion de poitrine » (PAM).

Ma fille,

J'ai reçu 3 et 4, et je réponds n° 2. — Notre provincial est certainement très intelligent et très bon, et si quelqu'un peut réparer mes insuffisances et sottises, je pense que c'est lui. Mais je ne pense pas qu'il m'envoie à Arles, et qu'il m'impose ce voyage si long, si fatigant et si dispendieux (pour vous). Et cela, dans quel but ?... Celui de nos Pères qu'on vous enverra<sup>426</sup>, fera beaucoup mieux que moi qui suis pauvre comme un rat, surtout maintenant. Il y aurait lieu de s'étonner qu'une personne aussi habile que vous, n'eût pas percé à jour mon indigence et nullité. Mais je vois dans votre insistance une délicate flatterie de votre bon cœur, désireux de me faire plaisir, en me laissant croire que je vaudrais quelque chose. Soyez remerciée de votre charité à mon égard.

Je suis de votre avis. Il n'y a pas lieu présentement de songer à diviser votre communauté pour le départ d'Arles. Mais vous pourriez bien répondre que, peut-être, une autre communauté, plus nombreuse que la vôtre, sera contente de prendre votre place. Elle semble s'offrir d'elle-même à Mauléon, qui a fait la fondation d'Arles, et non pas vous, sœur Catherine. Votre départ total ne semble pas être un obstacle sérieux pour les bonnes vocations dont vous parlez<sup>427</sup>. Si ces postulantes ont l'esprit de Dieu, elles seront plutôt contentes de quitter leur famille et leur patrie, surtout pour aller à Lourdes. S'il en est autrement, le couvent qui vous succédera (si cette hypothèse se réalise) sera heureux de les accueillir. Je croyais que votre départ pour Lourdes était un fait public.

Quelques-unes des valeurs de la fondatrice ne sont pas assez expliquées. Mais c'est fort peu de choses. Et, sauf erreur de calcul, vous pouvez voir ce que j'ai trouvé, de gros en gros, pour valeur présente. Si la bâtisse est différée, les intérêts augmenteront la somme assez rapidement.

Votre manière de vous soigner quand vous êtes malade est fort édifiante. Mais il me semble qu'il n'y a pas lieu de l'appliquer aux autres sœurs généralement. Et surtout, je vous recommande de ne pas observer la diète. Vivre sans manger est une grâce particulière. Je doute que vous l'ayez reçue. Et ainsi prenez garde de vous appauvrir outre mesure.

*Deo gratias* pour les bons effets des *Élévations*. C'est ce que j'espérais. Sans remettre les prieures au noviciat, qui demande des forces de jeunesse, ma vieille prieure, quand elle n'est plus rien d'officiel, peut bien jouir de la tranquillité pieuse dont vous parlez. Mais Dieu vous donnera-t-il les loisirs de l'automne ? À sa volonté. Il est le Maître. Et aussi le Père. Et encore l'Époux. Obéissez.

Ma nièce malade souffre toujours beaucoup, sans espoir de guérison, dit le docteur. Mais ma sœur, qui est allée voir sa fille, ne l'entend pas ainsi, et multiplie neuvaines sur neuvaines, de tous côtés, espérant fort être exaucée. Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! La supérieure me dit que la malade est bien pieuse.

En lisant votre entrée en matière, il me semble que vous êtes allée jadis un peu trop loin dans vos promesses d'obéissance. Vous devez, nécessairement avoir la liberté, dans les circonstances actuelles, de présenter très respectueusement, mais nettement, toutes les raisons qui vous paraissent militer pour un avis contraire, peut-être, à celui du Révérend Père, et cela dans le but de l'incliner à votre sentiment, si vous avez de bonnes raisons pour supposer que ce sentiment est meilleur pour votre couvent. Votre supérieur, qui est l'archevêque, ne vous a pas nommée<sup>428</sup> prieure pour que vous vous obligiez ensuite à suivre, aveuglément, et sans mot dire, toutes les pensées, volontés, de tel ou tel Père, ce qui reviendrait à abdiquer votre charge. Votre

<sup>426</sup> Pour prêcher la retraite.

<sup>427</sup> Pauline Chapus [née dans le village de Saint-Chamas, diocèse d'Aix, le 22 octobre 1865. Profession le 20 février 1889 à Lourdes] et Elodie Poleti [Élodie Poleti, née à Marseille, diocèse de Marseille, le 25 juillet 1856. Profession le 20 février 1889 à Lourdes] ont été admises comme postulantes de chœur le 4 juillet 1887 (Livre du conseil d'Arles).

<sup>428</sup> Il ne s'agit pas d'une nomination proprement dite, mais l'évêque a confirmé l'élection.

devoir est de demander conseil à tous ceux qui peuvent vous éclairer, et lorsque vous serez embarrassées, et ne saurez  finalement  que faire, de recourir à l'archevêque ou à son délégué, qui est votre supérieur aussi longtemps qu'il lui conserve ses pouvoirs, et ne vous met pas sous une autre obéissance, authentiquement. Il semble que vous avez pris une position un peu différente. S'il en est ainsi, est-il expédient de renouveler, en quelque sorte, vos anciennes paroles ? Je ne le penserais pas, mais croirais qu'il vaut mieux les laisser dormir en paix, pour ce qu'elles valent, sans leur donner plus de force, en les répétant par écrit sous une autre forme. Mais je dis tout cela  hypothétiquement , en vous laissant toute liberté d'appréciation.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(47)

[1887], 12 juin. Rijckholt.

3 répond à 5

Ma fille,

Vous voyez que le Révérend Père n'était pas si terrible, ni si absolu, puisqu'il accepte en plein votre thèse, et condescend pratiquement à tous vos désirs<sup>429</sup>. *Deo gratias*. Mais lui avez-

<sup>429</sup> Lettre du P. Réginald Colchen à sœur Marie-Catherine :

« *Ave Maria*  
Toulouse, 7 juin 1887

Soeur Marie-Catherine,  
Ma Révérende Mère,

Que la paix et toutes les bénédictions du Cœur de Jésus soient avec vous par Marie !

J'ai reçu avec reconnaissance votre offrande pour la construction de l'église de Prouilhe et l'exposé des réflexions qu'a suscitées en votre esprit ma dernière lettre. Je les ai goûtées, et je trouve que vous avez bien saisi la nuance de l'attitude qui vous convient dans la question si grave de votre établissement, où, quelque bonne volonté que je puisse apporter pour servir la communauté, la responsabilité demeure toujours à la prieure. J'entends donc que vous m'exposiez toujours avec une grande franchise vos difficultés et vos objections.

La perspective du retard apporté jusqu'au mois d'octobre pour la décision à prendre vous cause quelque peine. Vu votre situation, elle me paraît fondée. Néanmoins je crois qu'avant de renoncer à mon point de vue, il est utile que je vous expose mieux que dans ma dernière lettre les motifs de ce retard. Ce n'est pas seulement la prolongation d'épreuve pour sœur Marie-Dominique ; c'est encore la coïncidence de votre sortie de charge.

Elle a lieu en novembre. Il est donc tout naturel que si la décision est prise en faveur de Lourdes, la communauté en étant avisée, mettra un soin tout particulier à choisir une prieure bien capable de conduire l'entreprise à bonne fin. Dès son entrée en charge, elle partira pour Tarbes et Lourdes afin de traiter l'affaire avec le courage, l'initiative, la prudence nécessaire, aiguillonnée par la grandeur et la responsabilité de sa mission, qui sera de consacrer ses trois années de priorat au bon établissement de la communauté à Lourdes. Si au contraire la prieure qui va bientôt sortir de charge, entreprend des démarches, elle aura beaucoup moins de liberté et d'élan, craignant d'imposer à celle qui lui succédera un plan qui pourrait n'être pas le sien et qui à ce titre serait poursuivi avec moins d'entrain et peut-être aussi de succès.

On me dira peut-être que pour bonne cause les vues de la nouvelle prieure ne pourront différer absolument en rien de celle qui sort de charge. Je le crois *in petto* ; mais comme visiteur, je l'ignore et je dois agir comme l'ignorant entièrement.

Cela dit, j'ajoute que le 3 septembre prochain, il y aura six mois que sœur Marie-Dominique est à Arles et je suis disposé à faire la visite à cette époque, si vous le désirez, sachant présentement que j'aurai la possibilité d'aller alors en Provence. J'arriverai aussi muni que possible, de renseignements sur la question financière qui, je l'avoue, me préoccupait beaucoup dans ma dernière lettre. Je vous engage, de votre côté, à réunir tous ceux que vous pourrez. Il va sans dire que l'époque de ma visite sera entièrement subordonnée à celle de votre retraite ; elle se fera avant ou après, suivant la liberté que j'aurai. L'espoir que vous avez d'avoir l'excellent P. Ambroise me remplit de joie. Quel bien il vous ferait à toutes !

Je me réjouis également des postulantes qui vous sont annoncées. Et quelle consolation il me serait d'en augmenter le plus tôt possible le nombre !

vous parlé du provisoire, que je crois toujours fort avantageux ? J'arriverais à le savoir. Quant à la visite à Lourdes de la Marquise ( ?) du Père Général, ce n'est plus si utile, du moment que vous devez aller vous-même à Lourdes, sans même l'avoir demandé au P. Colchen. Lourdes est petit. Vous le verrez en peu de jours.

Ce que dit le Révérend Père sur la prieure *in extremis* me semble fort juste. Cependant, il ne résout qu'à moitié la difficulté. Si vous allez en septembre, ou octobre, à Lourdes, étant sur le point de mourir<sup>430</sup>, vous manquerez de liberté et d'autorité. Vous abriter derrière les votes antérieurs du conseil, comme vous dites, n'est pas pratique ; car il est comme impossible que le conseil donne des décisions précises, pour une affaire qui ne l'est pas du tout. Donc inconvenient. Inconvenient plus grand : si vous attendez le plein hiver après novembre. Et remarquez qu'il ne sert presque de rien pour M<sup>elle</sup> Amé, etc., de pouvoir dire : « La fondation est décidée ». Car, entre la décision en principe, et la réalisation ou départ des sœurs, il y a un petit monde.

Mon avis serait que, la fondation étant maintenant imminente, il faut offrir le plus tôt possible à Monseigneur, votre démission, afin d'avoir, le plus tôt possible, une nouvelle prieure qui tout à la fois, jugera la situation à tous les points de vue (cela demande du temps), prendra la décision théorique au commencement de septembre, partira pour Lourdes immédiatement, examinera tout, trouvera (il faut l'espérer) un provisoire, l'aménagera tant bien que mal, et donnera aux sœurs le signal de venir la rejoindre le plus tôt possible. Pour l'élection, comme il s'agit de la fondation dans cette élection, et comme d'ailleurs les vocales sont tout à fait trop peu nombreuses, il faudrait demander, en même temps, à Monseigneur, d'autoriser le vote, ou de toutes les professes de chœur<sup>431</sup>, ou du moins du plus grand nombre de ces professes, suivant qu'il vous paraîtra meilleur, d'après les circonstances que je ne connais pas en détail. Mais en proposant à Monseigneur un seul parti, et non pas une alternative à son choix.

Faut-il que je sois le P. Ambroise, pour proposer ainsi à une prieure un suicide ! Cinq mois de règne à perdre ! Abdiquer, quand on pourrait encore vivre une demi-année ! ! ! Mais je vois que ce n'est pas au-dessus de votre vertu. Et même, que vous ferez facilement le sacrifice... Et je vous promets de ne pas vous croire sainte pour cela.

Il faut d'abord voir, sans perdre de temps, si ce programme vous paraît bon. S'il vous paraît bon, après avoir prié, vous pourriez prendre l'avis d'une sœur, ou de votre conseil, à votre choix. Si vous persévérez dans votre approbation, après cela, il faudrait demander l'avis du P. Colchen<sup>432</sup>, en expliquant vos raisons, et vous en tenir à sa décision, en lui annonçant d'avance

---

Ne croyez pas qu'actuellement vous ne faites rien pour la fondation de Lourdes. Prier, souffrir, faire des actes de patience, n'est-ce pas excellente et même nécessaire préparation pour les grandes œuvres ? [...]

<sup>430</sup> Son priorat se termine trois mois plus tard.

<sup>431</sup> Les constitutions Potton disent : « La prieure doit être élue par les sœurs qui comptent douze ans accomplis à partir de la profession, en se conformant aux ordinations des Chapitres Généraux, confirmées par le Souverain Pontife Grégoire XV, dans son bref donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 6 avril 1623 » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 247).

<sup>432</sup> Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine :

« Ave Maria  
Toulouse, 3 juillet 1887

Ma Révérende Mère,

Que la paix et toutes les bénédiction du Cœur de Jésus soient avec vous par Marie !

Veillez me pardonner le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre du 16 ; depuis sa réception, j'ai été presque toujours en voyage. Mais si je n'ai pas écrit, j'ai bien prié pour la fondation de Lourdes. Je sens si vivement le besoin de la prière ! Si vous connaissez quelque personne discrète et capable, vous ferez très bien d'en profiter pour lui faire visiter Lourdes et savoir ce que l'on peut en attendre comme ressource de terrains. On dit qu'il n'y a en ce moment d'autres terrains que ceux qui sont situés au-delà du Gave, près des Carmélites ou des Bénédictines, mais une recherche plus approfondie pourra peut-être découvrir quelque chose.

Pour M<sup>se</sup> de Tarbes, vous pouvez lui écrire ; mais comme mon nom lui est inconnu, parce que je n'ai jamais eu l'honneur de traiter avec lui, vous ferez bien de ne pas le prononcer et de vous contenter de

que sa parole sera votre règle. S'il approuve, ou s'il ne s'oppose point, alors prévenir votre supérieur, et s'il ne s'oppose pas (l'opposition est chose improbable), écrire directement à Monseigneur, avec raisons à l'appui, et prier en attendant sa réponse.

Les sœurs n'ont pas besoin de permission pour élire une sœur étrangère au couvent<sup>433</sup>. Seulement, il est difficile alors de préciser le résultat final de l'élection. Et il est difficile aussi de faire un choix prudent, sur une sœur que l'on ne connaît guère, et que vraisemblablement on n'aura pas, et qui ne connaît pas le couvent.

Mais faudrait-il demander de mettre la sœur Marie-Dominique [Hélène Vivien] dans les électrices ?... La raison de douter, c'est qu'elle n'appartient pas encore à votre couvent. Et en votant pour la prieure, c'est un peu sur son affaire que l'on vote. Il me semblerait plus régulier de l'exclure, si on peut le faire sans inconvénient.

D'ailleurs, je pense que vous serez réélue. Mais, pour vous tenir dans l'humilité, j'ajoute que ce sera : Crainte de pire et faute de mieux.

Vous voilà contente. Veuillez donc prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(48)

1887, 21 juin. Rijckholt.

4 répond à 6

Ma fille,

Même dans les mariages les plus pieux, il y a des épreuves cruelles. C'est ce que dit saint Paul. *Tribulationem carnis habebunt*<sup>434</sup>. Les morts y sont, en certains sens, plus douloureuses, parce que l'on s'aime plus tendrement. Pour les bonnes religieuses, qu'est-ce que la mort ? Sauf dans des cas rares, une sœur ne déchire pas beaucoup le cœur de ses sœurs, quand on la voit mourir pieusement et joyeusement, dans le baiser du Seigneur. *O mors, ubi est stimulus tuus ? Ubi est victoria tua ? Absorbata est mors in victoria*<sup>435</sup>. Mais quel âge avait donc ce petit ange ? Et combien en reste-t-il encore, garçons et filles ?

Si la démission doit aller à Monseigneur, ayez la bonté de m'envoyer votre brouillon, avant d'écrire. Je voudrais, (dans votre intérêt), voir un peu comment vous allez tourner ça. D'ailleurs, rien ne presse tant. — Vous pourriez parfaitement parler de cette affaire à votre supérieur. Et même, cette occasion pourrait, à bon droit, être considérée comme une invitation favorable de la divine providence. D'ailleurs, rien absolument ne vous obligerait à suivre de point en point, servilement, ce que je vous avais écrit, un peu au hasard.

Puisque j'y pense, voici (longtemps d'avance), le provisoire qu'il faudrait chercher à Lourdes. Ce serait, non pas une maison bourgeoise, mais un petit hôtel, situé hors de la ville, avec jardin. Vous auriez là une quinzaine de petites chambres, toutes indépendantes (dans un hôtel, c'est nécessaire) avec grand salon, grande salle à manger, grande cuisine à fourneaux, etc. (bonnes caves, etc.) au rez-de-chaussée, pour les officines communes. Et vous garderiez du mobilier ce qu'il vous plairait. Location : par ex. six ans, avec dédite facultative, de votre part seulement, au bout de trois ans. Plus ou moins. Lourdes est tout plein d'hôtels. Il vit de voyageurs. Plusieurs de ces hôtels sont dans la campagne, pour se rapprocher de la grotte, qui est à vingt minutes de la ville. Tous ces hôtels sont-ils prospères ? Ce n'est pas probable du tout.

---

parler du provincial de Toulouse. Monseigneur a eu plusieurs fois à traiter avec le P. Cormier, qu'il estime beaucoup et un mot qui m'est revenu tout dernièrement me fait croire qu'il le regarde comme le provincial — ce que je ne regrette nullement.

Dès que vous connaîtrez la date de votre retraite, je vous serai reconnaissant de me l'indiquer, afin que je prenne mes dispositions pour la visite. Ce sera le temps alors d'examiner s'il y a utilité à recevoir votre démission, et à procéder à de nouvelles élections. Quant à trouver une prieure en dehors de votre communauté, n'y songez en aucune manière. Où en trouveriez-vous, et si vous en trouviez, qui consentirait à s'en dessaisir ? [...] ».

<sup>433</sup> Le P. Colchen donne le même conseil (voir note 1887/37).

<sup>434</sup> 1 Co 7, 28.

<sup>435</sup> Cf. 1 Co 15, 54-56.

Les plus abandonnés des voyageurs sont précisément ceux qui sont préférables pour vous. Ces hôtels sont modestes. Il peut arriver parfaitement qu'un propriétaire, ou exploitateur, qui ne fait pas ses frais, soit ravi de céder la place, moyennant une somme annuelle, qui lui donnera des rentes, sans qu'il ait plus à travailler. Ce serait comme notre hôtel de Sierre<sup>436</sup>, où nous étions aussi bien qu'on peut être dans une maison séculière, et beaucoup mieux que dans tous les autres immeubles que nous avons autrefois cherchés partout. En somme, cette combinaison paraît donc très réalisable, si... vous méritez, près de la sainte Vierge, que le possible devienne un fait. — Si je meurs avant votre départ, vous aurez au moins mon idée, dont vous ferez ce que vous voudrez ou pourrez.

Qui sait si la fondation de Lourdes sera si rude ?... Saint Pierre, marchant sur les eaux, devait, je pense, trouver ce terrain fort agréable pour ses pieds nus. La difficulté s'est montrée, quand il a senti qu'il enfonçait. Ah !!! Mais vous tâchez de ne pas enfoncer. — En attendant, veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(49)

[1887], 7 juillet. Rijckholt.

6 répond à 9

Ma fille,

Qui est-ce qui est embarrassée ?... Rép. sœur Catherine. Comme une pauvre mouche, prise dans une toile d'araignée. Mais n'ayez pas peur. Pensez-vous que Jésus veuille vous laisser manger par l'araignée qui est le diable ? Pas du tout. Il veut seulement voir comment vous allez vous débattre, sans grands succès, avec vos faibles pattes et vos petites ailes, et quand vous sentirez que tout cela, quoique nécessaire à tenter, n'avance guère cependant, il rompra les fils qui vous arrêtent, et vous vous trouvez en liberté. *Amen*.

Mais que faut-il vous conseiller ?

D'abord, je vous conseille de ne pas croire que votre situation soit si difficile. Ce ne serait pas assez vrai. Figurez-vous en esprit la sainte Stéphanie<sup>437</sup> pendant ses affreuses crises, et supposez-vous prieure ! Voilà une situation digne d'envie pour une âme courageuse. Mais, pour vous, qui n'êtes pas vaillante, Notre-Seigneur ne vous envoie que de petites difficultés. Voudriez-vous n'en avoir aucune ? Ce serait vouloir aller en paradis sans suivre la route qui a coutume d'y conduire... Vous n'êtes pas si déraisonnable, je suppose.

Après cela, je vous conseille de faire ce que vous croirez meilleur, devant Dieu ; car il n'est pas à propos que je complique votre situation par des conseils en quelque sorte impératifs, que les événements ne vous permettraient pas de suivre, comme il arrive (en partie) pour mon

<sup>436</sup> L'expérience de l'hôtel de Sierre, l'hôtel Baur (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 317), transformé en couvent, exerce une influence sur le conseil donné par le P. Potton.

<sup>437</sup> « Stéphanie Quinzani naquit à Orzi-Nuori, dans le Bressan, le 5 février 1457. Son père nommé Laurent Quinzani, transféra son domicile en 1463 à Soncino. Il y embrassa le Tiers-Ordre séculier de la pénitence de saint Dominique, et s'attacha au service des Dominicains qui y avaient le couvent de Saint-Jacques. [...] Stéphanie, à l'âge de quinze ans, suivit l'exemple de son père et prit à Crème l'habit du Tiers-Ordre de saint Dominique. Dès qu'elle eut contracté avec Dieu cet engagement, elle se dévoua tout entière au soulagement du prochain. [...] Elle vivait dans une pauvre chaumière. Mais, quoique dans une situation si peu relevée aux yeux du monde, elle ne put échapper aux traits de l'envie, de la malignité et de la calomnie. On la traita d'hypocrite et même on essaya de ternir sa réputation. Mais Dieu ne permit pas que les efforts des méchants pussent réussir, et cette rude épreuve fit encore éclater davantage la patience invincible de sa servante » (« La bienheureuse Stéphanie Quinzani », dans ABBÉ GODESGARD, *Vies des Pères, martyrs et autres principaux saints*, t. I, F. Guyot, Imprimeur-Libraire, Lyon, 1842, p. 366-375 ; voir « La bienheureuse Stéphanie Quinzani de Soncino », *Année dominicaine ou vie des saints, des bienheureux, des martyrs ou des autres personnes illustres recommandées par leur piété de l'un ou de l'autre sexe de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Nouvelle édition, janvier, t. I, X. Jevaix imprimeur éditeur, Lyon, 1883, p. 517-534).

La fête de la bienheureuse Stéphanie était célébrée le 16 janvier (*Breviarium juxta ritum sacri ordinis praedicatorum*, t. I, 1865, p.445-446).

idée de démission (peut-être bien le P. Colchen a fort raison<sup>438</sup>. Je ne suis pas têtu dans mon idée).

Cependant, s'il faut ouvrir encore ma bouche, je dirais : écrivez à M<sup>gr</sup> de Tarbes. S'il vous trouve « aventurière », ce que je ne crois pas, et ce qui ne sera pas vrai, réellement, qu'est-ce que cela fait ? Ce sera toujours une bonne aubaine à recevoir pour l'amour de Dieu, qui le permettra ainsi sans qu'il y soit de votre faute. Vous n'êtes pas censée savoir si le P. Colchen lui a parlé ou non, et il est naturel que vous l'informiez de l'état de la question : à savoir : que vous avez la fondatrice chez vous, qu'elle ne vous déplaît pas, qu'elle est tranquille ; que le P. Colchen va bientôt venir vous voir, pour décider, décidément, s'il faut se décider, c'est-à-dire prendre une décision que vous ne manquerez pas de lui faire connaître ; qu'en attendant, suivant son excellent conseil, vous allez bientôt faire examiner les terrains de Lourdes etc. par votre confesseur<sup>439</sup> (celui du couvent), premier chanoine de Saint-Trophime d'Arles<sup>440</sup>, prêtre sûr, discret, qui doit aller à Lourdes bientôt, et qui opérera dans le plus grand secret, le provincial ne pouvant pas se charger de cette besogne compliquée ; qu'il aura l'honneur de voir Monseigneur, s'il est possible, etc. Mais sans rien conclure du tout, puisqu'il manque encore le principal : la décision, et que le chanoine a justement pour mission de chercher les éléments de la décision ; que d'ailleurs vous comprenez (par ouïe dire) le poids de la charge épiscopale, et que vous n'attendez pas de réponse à votre lettre, qui est une pure information, respectueuse et filiale ; mais que vous demandez une bénédiction pour vos filles et vous ; à l'intention surtout de la décision à prendre ; etc.

Je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'en demander plus long au P. Colchen sur tout cela. Si, plus tard, il trouve que vous avez agi avec trop d'imprudence, ce que je ne crois pas, vous commencerez par faire la *venia*<sup>441</sup> et demander pénitence ; ensuite, vous le prierez d'écouter vos raisons ; et s'il y consent, ce qui est fort probable, vous lui expliquerez, mais avec le plus grand respect, que, comme il ne bougeait pas, vous avez cru que vous, que la fondation touche de très

---

<sup>438</sup> Le P. Colchen n'a pas accepté le projet de démission. Il écrit, dans sa lettre à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] du 21 juillet 1887 : « Quant à la question de votre démission avant la visite canonique, il n'y faut pas songer. Elle pourra être un effet de cette visite ; mais elle n'a aucune raison de la précéder. Dans le cas où il paraîtrait utile qu'elle la suivit immédiatement, il serait bon que vous prépariez à l'avance votre reddition de comptes. »

<sup>439</sup> Sur le confesseur du couvent, voir M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 160-161.

<sup>440</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 4 du mois de juillet, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil la somme de 300 francs à mettre à la disposition de Monsieur le chanoine Paulet pour la visite à faire à Lourdes touchant un provisoire et un terrain à acquérir » (Livre du conseil d'Arles). M. Paulet était un tertiaire dominicain.

<sup>441</sup> Voici ce que disent les constitutions Potton sur la *venia* :

« Pour faire la *venia* (en français, le *pardonn*), on tend tout le corps par terre sur le côté droit, en mettant la jambe gauche sur la jambe droite. En général, la sœur qui fait la *venia* ne doit pas se relever avant le signal de celle qui préside, ou de celle devant qui elle fait la *venia*. On fait la *venia* :

1° Après la lecture de la première phrase du martyrologe, la veille de l'Annonciation et la veille de Noël.

2° Au chapitre, lorsque celle qui préside a prononcé les paroles : « Que celles qui se reconnaissent coupables fassent la *venia* ».

3° Après avoir dit ses coupes au chapitre.

4° Quand on est repris par une supérieure, en quelque lieu que ce soit.

5° Quand on reçoit quelque obéissance importante, ou quelque emploi permanent.

6° Quand on entend pour la première fois un précepte formel, obligatoire pour les sœurs présentes.

7° Quand on reçoit la bénédiction des itinérantes.

8° Quand on se dispose à communier : et alors on reste en *venia* depuis le commencement du *confiteor* jusqu'à la fin de l'absolution générale que donne le prêtre.

9° Quand on récite le *confiteor* qui précède la confession, et quand on reçoit la sainte absolution.

10° Quand on arrive au chœur après la doxologie du premier psaume.

11° Quand on a fait quelque faute un peu notable et apparente, au chœur ou au réfectoire : et alors on fait la *venia* après le *fideliium* de l'office ou au commencement des grâces. [...].

12° Quand on a offensé ou scandalisé une sœur ; et alors c'est à ses pieds qu'on fait la *venia*.

13° Les novices font aussi la *venia* lorsque, en dehors du chapitre, elles s'accusent auprès de leur maîtresse de quelque faute notable » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 107-108).

près, de plus près que lui, vous deviez bouger un peu, pour faire quelques actes, nullement décisifs, mais purement informatifs. — et d'ailleurs secrets. Si vous lui écriviez présentement la lettre que vous dites, d'abord il semble que vous risqueriez d'enrayer et peut-être d'arrêter finalement la machine ; ensuite, il semble que le Révérend Père, qui a bien d'autres affaires que les vôtres, pourrait vous trouver exigeante et incommode, tout en s'offrant à Dieu pour supporter vos défauts en patience.

Je crois qu'il ne reste plus que le chanoine. Vous le prierez d'emporter avec lui quelques paires de lunettes pour y voir plus clair, de tout regarder et de tout noter, et de voir aussi Monseigneur ; vous lui expliquerez que bâtir, d'Arles, le couvent de Lourdes, est une pure chimère, qui d'ailleurs demanderait plusieurs années ; qu'il vous faut donc le provisoire en question ; et de plus, en même temps, un terrain, sur lequel vous, présentes, bâtirez petit à petit ; que ce terrain, pour être bon, doit avoir de 12 à 15 000 m<sup>2</sup> — 10 000 (1 hectare) serait un peu trop petit ; outre la situation, campagne ou mi-campagne, et non dominé de près, s'il se peut : d'ailleurs il sait ce qu'il vous faut.

Demandez ce que vaut un hectare de terrain nu ; combien coûte 1 m<sup>3</sup> de maçonnerie avec des pierres non taillées, maçonnerie commune, épaisseur 50 cm ou 60 cm ; combien coûte 1 m<sup>3</sup> de charpente, tout pesé, bois ordinaire, qu'on emploie dans le pays : enfin un architecte, bon catholique s'il est possible, etc.

Surtout ne pas dire de quelle communauté il s'agit : et rapporter un petit volume de notes. Moyennant quoi, s'il est parfaitement discret, vous promettrez de réciter, ou faire réciter, pour lui tant de rosaires, etc. Mais qu'il ne promette, ou conclue, rien, rien.

Lesquelles toutes choses vous modifierez, arrangerez, supprimerez, multipliez comme il vous plaira. Ainsi soit-il.

Priez aussi pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] le P. Colchen ne répond rien sur le provisoire, « qui ne dit rien consent » ; ou du moins il vous laisse libre. D'ailleurs il n'y a pas d'autres portes.

Mille *Deo gratias*, pour les deux postulantes<sup>442</sup>. Mais, avec le temps, vous leur verrez bien quelques défauts... La sainte Vierge seule n'en a pas. On en a trouvé même chez Marie Jardel, qui cependant portait ce nom de la Très Sainte Vierge.

(50)

[1887], 12 juillet. Rijckholt.

7 répond à 10

Ma fille,

Vous avez oublié le numéro de votre dernière lettre.

[Une demi-ligne barrée] n'est pas un chef d'œuvre de rédaction ; mais elle exprime bien vos pensées. Vous ferez fort bien, à mon avis, de l'envoyer au Révérend Père, pour qu'il y réfléchisse, et vous la rapporte à la visite<sup>443</sup>.

En parlant de la visite du chanoine à Monseigneur, je pensais, (je ne sais pourquoi), qu'il était à Tarbes. Or il est bien probable qu'il n'y sera pas. Dans ce cas, cette visite est toute laissée à votre convenance et à celle de votre chanoine, suivant les circonstances ; et si Monseigneur était en tournée, il est clair qu'il ne faudrait pas le poursuivre au loin.

Si votre délégué veut l'accepter, donnez-lui la feuille ci-jointe<sup>49 bis</sup>, pour qu'il vous la rapporte, remplie. Un architecte médiocre, ou un bon entrepreneur, peut donner, séance tenante,

<sup>442</sup> Pauline Chapus et Élodie Poléti admises comme postulantes de chœur par le conseil le 4 juillet 1887 (Livre du conseil d'Arles).

<sup>443</sup> Le P. Colchen doit faire la visite canonique pour la deuxième fois.

<sup>49 bis</sup> La feuille annexe a été placée à la suite de la lettre 50, p. 18.

toutes les réponses en chiffres, comme vous récitez votre *Pater*. Avec cette feuille remplie, je pourrais vous indiquer ce que coûtera tel couvent, mieux que l'architecte, parce que, souvent, il fausse les calculs, pour ne pas effrayer le client, et gagner ainsi lui-même davantage, ses honoraires étant généralement proportionnels à la dépense. Ce serait un très grand avantage pour vous de savoir d'avance, à Arles, pour la visite du Révérend Père, ce que coûtera un tel couvent.

De plus, il faudrait joindre une autre feuille, sur laquelle vous demanderiez ce que coûtent, à Lourdes, lait, beurre, poisson de mer, œufs, viande, etc. La moindre procureuse<sup>444</sup> d'un couvent de sœurs mettrait les chiffres en trois minutes, et vous pourriez ainsi calculer d'avance, d'après le budget d'Arles, votre futur budget de Lourdes.

*Item*, la grave question d'un aumônier. Il faudrait que le chanoine prît là-dessus des renseignements exacts.

*Item*, il est entendu qu'il devra voir s'il n'y a pas quelque couvent tout bâti, dont les habitantes ont besoin d'opérer la vente. Cette solution serait très avantageuse pour le présent ; mais ne donnerait sans doute, pour l'avenir, qu'un couvent mal bâti pour nos usages. Néanmoins il faut voir ce point. Sans rien conclure, ni là-dessus, ni pour le reste, la décision de la visite devant être sauvegardée absolument.

Le terrain est le plus important de tout. (Désirable 12 000 à 15 000 m<sup>2</sup>). Si l'on trouve quelque chose de présentable, il faudrait rapporter le plan du terrain, avec les mesures des dimensions, plus quantité de détails, écrits ou de mémoire.

En un mot, vous devez donner à votre délégué un petit volume d'instructions très précises, (s'il consent à s'en charger). Autrement, il oubliera la moitié ou les trois-quarts. Et quand il sera de retour... adieu ! Impossible de prendre une décision.

Nous avons un novice simple très malade<sup>445</sup>, d'une pleurésie accidentelle. Priez pour lui. Et pour ma nièce, qui s'est levée une fois, après quatre mois de lit ! Qui sait si les nombreuses prières ne la guériront pas, du moins imparfaitement, malgré l'avis du médecin ?

Le Très Révérend Père provincial m'a proposé, au nom du P. Cormier<sup>446</sup>, de prêcher la retraite des Pères de Toulouse, ajoutant qu'il désirait vivement que j'acceptasse, mais me laissant libre. Je lui ai dit que, puisqu'il désirait, je laissais la chose entre ses mains. Et il a accepté. Commencement le 14 septembre. J'ai peur d'avoir fait une sottise ; et puisqu'il avait la bonté de me laisser libre, n'aurais-je pas dû répondre non, (comme font les prieurs que l'on élit, quand le provincial les laisse libres) ? J'avais la même raison, à savoir mon incapacité pour ce ministère, plus le long voyage, mon âge, etc. Enfin, le Très Révérend Père a accepté pour moi (grondez-moi de ma sottise et présomption). Et c'est fait ! Alors, j'ai pensé que, si j'allais à Toulouse, passant nécessairement par Tarascon, vous seriez très en colère contre moi, et me donneriez (avec raison) toutes sortes de vilains noms, si je n'allais pas à Arles, vous répéter quelque chose de ce que j'aurais dit à Toulouse. J'ai tremblé devant votre indignation, et surtout j'ai pensé que je ne devais pas être ingrat à votre égard. Que si je ne donne à vos filles que de l'eau, à qui sera la faute ? À leur prieure, s.v.p. : pas à moi, je suppose. Donc, attendez-moi à Arles vers le 24 septembre<sup>447</sup>. Si toutefois je suis encore vivant à cette époque. Car, si je suis mort, ne comptez plus sur moi pour la retraite. Mais comptez toujours sur mes prières.

<sup>444</sup> La procureuse est désignée par la prieure pour « prendre soin, avec zèle et fidélité, soit par elle-même, soit par les compagnes qu'on lui donne, des biens du monastères » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 290).

<sup>445</sup> Le P. Potton va plusieurs fois parler de ce novice dans ses lettres. *L'Année Dominicaine* a fait part de son décès :

« À Rijckholt, où se trouvent, depuis les expulsions, le noviciat et le couvent d'études de la province de Lyon, la mort est venue s'abattre sur le plus jeune et en apparence le plus vigoureux des novices, le frère Marcel Denave-Ronat, qui était à la veille de faire sa profession simple » (*L'Année Dominicaine*, décembre 1887, p. 573).

<sup>446</sup> Prieur du couvent de Toulouse de 1882-1888.

<sup>447</sup> Le P. Potton a prêché la retraite du 28 septembre au 7 octobre 1887.

J'ai pensé, de plus, que ma visite à Arles pourrait vous être utile, de plusieurs manières, suivant les circonstances futures, pour la fondation de Lourdes. Je pourrais vous voir en allant, s'il était vraiment utile, vers le 10 septembre<sup>448</sup>. Il faudrait alors que le Révérend Père eût fait la visite fin août<sup>449</sup>, s'il est possible. Car, s'il veut accepter alors votre démission, (sera-ce encore la peine à cette époque ?) il faudrait avoir le temps de faire une élection et confirmation avant mon arrivée : autrement, ma visite serait inutile. Peut-être aussi verrai-je le P. Colchen à Toulouse ? ? ? Du moins, j'y verrai le P. Cormier, qui est, justement, en grande estime (je crois) près du provincial. À la rigueur, si le chanoine avait assez avancé l'affaire, je pourrais aller à Lourdes, avec le P. Colchen ou avec le P. Cormier, pour acheter, ou louer, etc. Et alors, tout étant certain, il ne resterait plus qu'à faire un plan, avec votre conseil, pendant mon séjour à Arles, au retour. Mais tout cela fait beaucoup de choses !... Et par suite, il serait bon, si possible, que P. Colchen fit la visite fin août, et que votre chanoine partît, mais bien armé au grand complet, le plus tôt qu'il sera possible, sans se gêner.

Vous voyez si le bon Dieu vous aime ! Mais je sais que vous n'êtes envers lui qu'une vilaine ingratitude, qui ne rendez pas même un, quand il daigne vous donner cent. Aussi je me propose, quand je vous verrai, de bien vous gronder sur ce point. J'espère que je vous trouverai contrite et repentante.

En attendant, veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Merci du précieux coupon.

Quand vous verrez les Divonne, demandez-leur s'ils consentiraient tous deux, le cas échéant, à être propriétaires (fictifs) du couvent de Lourdes, les impôts et les droits de mutation par la mort des deux propriétaires restant à votre charge, puisque vous serez les vrais propriétaires.

[Sur une feuille annexe]

Combien coûte, à Lourdes, environ :

Un m<sup>3</sup> de maçonnerie commune, en pierres non taillées et mortier, pour murs de maison peu élevée, 0,50 ou 0,60 d'épaisseur, y compris l'enduit au mortier à l'intérieur et à l'extérieur ?

Un m<sup>2</sup> de carrelage ordinaire (pas en carreaux de ciment), bonne qualité, tout posé ?

Un m<sup>2</sup> de plancher (parquet) en sapin, de 2,5 cm d'épaisseur, en planches de 0,12 ou 0,15 de largeur, y compris les lambourdes sur lesquels les planches sont cloués, tout posé ?

Un m<sup>2</sup> de plafond, en plâtre (ou en mortier, si c'est l'usage du pays), y compris les petites lattes qui portent le plâtre ?

Un m<sup>2</sup> de boiserie de fenêtres, en sapin, posé, et ferré entièrement mais très simplement, sans peinture ni vitres ?

Le même en chêne ?

Un m<sup>3</sup> de solives, ayant environ 0,10 cm sur 0,20 cm, en sapin ?

En quel bois se font ordinairement les charpentes pour toitures, et les poutres qui portent les planchers ?

Combien coûte un m<sup>3</sup> de ce bois, tout travaillé et posé ?

En quoi se font les toitures ? ardoises ou tuiles ?

Combien coûte un m<sup>2</sup> de cette couverture, y compris les lattes, ou planches (mais non les parures, etc. de la charpente), sur lesquels cette couverture extérieure est fixée ?

Combien coûtent les poutres en fer pour planchers, tout posé, les 100 kg ?

Combien les grosses ferrures des bâtiments, tirants, crampons, etc., tout posé ?

Combien le m<sup>3</sup> de pierre taillée, tout posé, pour montants de portes et fenêtres, tablettes de fenêtres, seuils de portes ?

<sup>448</sup> Le P. Potton est effectivement passé à Arles le 10 septembre, en se rendant à Toulouse.

<sup>449</sup> Le P. Colchen a commencé la visite le 27 août 1887.

Quelle épaisseur donne-t-on à ces montants, ordinairement ?  
Le tout calculé pour une maison peu élevée, simple, et sans ornements d'architecture.  
Combien un m<sup>2</sup> de briquetage, avec des briques de 3 cm d'épaisseur, en comprenant dans le prix les enduits ou plâtre sur chaque face du briquetage ?

(51)

**1887, 13 juillet. Rijckholt.**

Ma fille,

Que puis-je dire sur l'affaire de Lourdes ? Vous engager à suivre les conseils du P. Colchen. Vous me semblez l'avoir promis. D'ailleurs vous avez trop besoin de lui. Que s'il vous laisse libre, ce sera plus embarrassant. Vous ferez alors comme vous penserez, pourvu que vous ne fassiez rien qui lui soit désagréable. Pour moi, je ne puis guère donner un avis dans cette affaire trop embrouillée, et que je n'ai pas suivie suffisamment, pensant n'avoir qu'à regarder, et non pas à intervenir. Ce qui semble fort probable, c'est que vous êtes encore loin d'avoir atteint la fin de vos sollicitudes et de vos peines. Quand je compare vos inquiétudes et vos difficultés et agitations, avec la tranquillité plus que parfaite dont nous jouissons ici, de toutes manières, je pense que vous aurez bien des mérites que nous n'avons pas, si vous supportez tout cela bien saintement. Quant à la sécheresse du P. Colchen, il se peut fort bien qu'elle ne soit que dans votre imagination. Souvent, on se figure sans raison ce qui n'est pas. Ou bien, il a pu être fatigué, préoccupé, embarrassé, etc. Le fait est que votre situation n'est pas brillante, et à force de la tourner et retourner, cela finit par être peu agréable, et embarrassant ; malgré la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas de lui, ni de moi, ni de vous, de changer ce qui existe. Il faut que Dieu s'en mêle : mais sans doute il voit qu'il vaut mieux vous laisser dans vos ennuis.

Vous aviez tant de peur du départ de sœur Jésus Crucifié<sup>450</sup> ! Et cependant, voilà que tout paraît devoir s'arranger très pacifiquement, avec le concours très bienveillant de Mauléon. Vous voyez qu'il n'y avait pas lieu de s'effrayer d'avance. Ainsi, pour beaucoup d'autres difficultés, présentes et futures. Dieu est bon. Et puissant ! Les sujets pour le chœur viendront, avec le reste, quand vous aurez assez pâti. Il ne faut pas se lasser de pâtre. C'est le meilleur sur cette terre.

La comtesse de Divonne est bien bonne, de mettre au monde tant de fils et filles de l'Église ! Cela lui coûte cher ! Et pourtant sa lettre est sans plaintes, toute innocente et naïve, comme celle d'une enfant. Il me semble que cette âme doit plaire à Jésus, beaucoup.

20 000 francs la rampe d'escalier ! ! Cela semble un rêve. Faut-il que les amateurs soient peu sensés ! Tâchez de vendre. Peut-être, pour avoir de bonnes conditions, pourriez-vous, avec autorisation, faire transporter la rampe dans un lieu plus accessible aux amateurs. Chez vous, c'est difficile de bien vendre. On aime à voir et à revoir. Et il y aurait plus de concurrence.

Vous croire très sage ? Vous êtes grande pécheresse, comme nous tous. Bien peu mortifiée, bien naturelle, bien ingrate envers Dieu, bien terrestre, et bien peu céleste. Merci de la sentence, qui m'a paru fort dévote et bien pieuse. Tâchez de la mettre en pratique, parfaitement. En attendant, priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Que répondre à la question de sœur Germaine [Antoinette Vonthron] ? À vous de voir... Mais il me semble que vous n'avez pas instruit le P. Cormier ni le P. Colchen.

---

<sup>450</sup> Elle a quitté Arles le 7 février 1887.

(52)

**1887, 19 Juillet. Rijckholt.**

8 réponse à 11

Ma fille,

La lettre à M<sup>gr</sup> de Tarbes n'est pas mal.

Puisque vous écrivez un volume pour votre chargé d'affaires<sup>451</sup>, ajoutez encore la question de l'eau. Un terrain sans eau pour la table, le jardin, la buanderie, etc., est un terrain presque inhabitable. Il faudrait donc examiner ce point.

À Toulouse (comme en Hollande), toutes les maisons sont en briques, et ce genre de constructions, très solide quand les briques sont bonnes, a de notables utilités. En est-il de même à Lourdes ? Je l'ignore. Ajoutez sur votre liste : « Que coûte un m<sup>3</sup> de maçonnerie en briques ? »

Et toutes les autres choses que vous pouvez imaginer mieux que moi, ayant sous les yeux de votre corps la liste des questions déjà posées, et sous les yeux de votre âme celle des besoins de votre communauté future. Une fois que votre messenger sera revenu, il ne sera pas aisé de compléter ce qui manquerait, et de l'avoir avant la visite.

Vous rêvez des choses favorables pour l'avenir, et vous attendez ceci et cela de ma visite... Mais qu'est-ce que la créature ? *Omnis caro foenum*<sup>452</sup>. Attendons tout de Dieu seul, puisque seul il est la source de tout bien, même quand il fait passer ses bontés par le canal, toujours étroit et fragile, de ses créatures, et préparons-nous à manquer de tout, comme nos péchés le méritent, si telle est sa très sainte volonté. J'espère cependant de sa très grande miséricorde que notre entrevue ne sera pas sans consolation et sans utilité, ni pour vous ni pour moi. Vous êtes ma fille très sage et très docile, disposée à vous contenter de peu, et à vous montrer reconnaissante de tout. Aussi j'espère que votre entreprise réussira, et qu'après les peines et les sollicitudes inévitables du semeur, vous ne serez pas sans connaître les joies du moissonneur ; quoique la véritable moisson soit réservée pour l'autre vie.

En attendant que nous y parvenions, avec la grâce de Dieu, veuillez continuer à prier pour votre très humble père, frère et serviteur en Jésus Marie.

(53)

**1887, 21 juillet. Rijckholt.**

9 répond à 12

Ma fille,

Je crois que votre comtesse a raison, et que son nom mis sur l'acte entraînerait peut-être des complications, dont ma fort petite science en droit ne peut pas se rendre compte exactement. Mais la signature du comte pourra suffire.

Il me semble que vous pensez juste en tâchant de préparer le contrat définitif avec la sœur. Voyez ce que j'ai mis sur la feuille ci-jointe. Recopiez-la, en y changeant ce que vous voudrez. Vous pourrez ensuite la faire voir à votre conseil, et s'il l'approuve, user de votre

<sup>451</sup> Voir note 1887/46. M. Paulet a été accepté par le P. Colchen dans sa lettre à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] du 21 juillet 1887 : « Parmi les personnes que vous m'indiquez comme pouvant vous aider à trouver un terrain à Lourdes, je crois avec vous que M. Paulet mérite la préférence, car il agira en meilleure connaissance de cause et aussi avec une parfaite discrétion. Ces deux conditions sont bien utiles ; quand je vous verrai, je vous ferai comprendre l'importance de la dernière, à l'heure présente. »

<sup>452</sup> Is 40, 6, deuxième leçon du premier nocturne de Noël.

influence pour la faire accepter par la sœur. Et si elle consent à l'accepter, envoyer copie, si vous jugez utile, au P. Colchen, pour qu'il y réfléchisse. Alors la chose, préparée, serait plus facile à décider pour la visite, si le Révérend Père se prononce pour la fondation. Mais il ne faudrait pas signer avant de tenir l'argent. Et alors, les signatures étant mises, tout serait fini, en principe. Et vous mettez la pièce dans les archives. Sans cela, vous risquerez d'avoir des tentations et embarras sans nombre. Même avec cela, ils ne manqueront pas sans doute.

Pouviez-vous deviner que vos quatre vers seraient imprimés ? Non. Par conséquent, je n'ai nullement à vous gronder.

Je vous plains pour la chaleur. La Provence n'est guère habitable, en été, pour ceux qui sont nés dans le nord de la France. La plupart de nos novices y souffraient beaucoup. Avec vos coiffures, ce doit être atroce. Lourdes n'est pas si chaud. Les oliviers n'y poussent plus.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Novice toujours bien malade.

(54)

1887, 27 juillet. [Rijckholt.]

10 répond à 13 et 14 (oublié)

Ma fille,

Ce que vous dites sur le contrat est parfaitement raisonnable, et prouve que vous avez, ici, de l'esprit pour deux. Rien n'empêche de modifier ma rédaction comme vous dites. Et même, puisque la sœur le préfère, peut-être vaudrait-il mieux ne pas faire de contrat du tout, et se borner à dire alors à la sœur, de vive voix, devant les Mères du conseil, qu'on accepte sa personne et son argent dans les conditions dont il s'agit, y compris la question de la dot inaliénable, et que tout cela deviendra définitif au moment même où vous recevrez tout l'argent (car il ne faut rien faire de sérieux avant cela). De cette manière, elle n'aurait rien entre les mains pour réclamer. Vous mettriez de votre côté, tout de suite, par écrit, avec les Mères du conseil, les conditions consenties, et logeriez ce grave papier dans les archives ; le papier ayant à peu près la forme de ma rédaction (corrigée par vous) pour servir de *memento* touchant ce que vous avez promis. Peut-être cela voudrait mieux ainsi. Le P. Colchen appréciera, au moment décisif de la visite, s'il se décide pour le oui. Et vous, vous ferez tout pour le mieux. — Vous voyez que les appréhensions du Père étaient bien fondées. La sœur voulait quantité de conditions, et elle était incapable, non seulement de les formuler, mais encore de les comprendre<sup>453</sup> !... Une prieure, seule, pouvait se tirer de ce guêpier, qui passe l'intelligence d'un vrai Docteur.

Vous dites vrai. 3 à 5 000 francs l'hectare<sup>454</sup>, bon terrain serait un prix très bas (s'il est réel). À Carpentras, il faudrait presque le double. Dans les faubourgs de Poitiers, nous avons payé 20 000 ; dans ceux d'Angers 150 000. À Paris, rue Saint-Honoré, où nos Pères ont un petit

<sup>453</sup> « Les supérieurs veillaient, consultaient Dieu dans la prière et se communiquaient les réflexions que faisaient naître certains incidents ; car si tout était calme à l'extérieur, l'esprit de la fondatrice future de Lourdes ne l'était pas, et selon son habitude, elle s'en ouvrait à qui de droit [sœur Marie-Catherine, Marie Jardel]. Donc, à la suite de bien des fluctuations, d'agitations sans nom qui ne rassuraient guère le Très Révérend Père provincial, il fut résolu de mettre en sûreté le sort de la communauté par un contrat dont sa Paternité rédigea tous les articles avec soin et clairvoyance, qui devait être soumis à la réflexion des Mères du conseil et de la fondatrice, et ensuite signé par elles, si elle l'approuvait. Il est certain que cette dernière le discuta, le réprouva en tout ou en partie : mais c'était de son approbation que dépendait la fondation de Lourdes ; encore une fois elle renonça à ses idées saugrenues pour la réalisation de son vœu favori : bien lui en prit » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 25).

<sup>454</sup> Dans la lettre 68, il sera question du prix de l'hectare du terrain Ladagnous — le terrain acheté — : 15 000 francs baissés à 7 500 en prenant le vendeur comme entrepreneur.

jardin, l'hectare vaut plusieurs millions. Quand même il faudrait payer double du prix annoncé, afin de bien choisir, ce serait encore bon marché, et une très faible partie de la dépense totale.

Les lettres ci-jointes sont bien bonnes.

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(55)

**1887, 6 août. Rijckholt.**

11 répond à 15

Ma fille,

Ce soir, je commence ma retraite annuelle, pour la terminer au jour de l'Assomption. Veuillez prier pour elle, c'est-à-dire pour moi.

La situation de M<sup>elle</sup> Amé semble fort triste. Oubliez tout ce qui a pu vous contrister dans sa conduite passée, pour vous souvenir seulement des dons qu'elle vous a faits, et les marques d'intérêts qu'elle a données à l'Ordre et à vous. Elle a besoin de votre sympathie et de vos prières, maintenant qu'elle est malade<sup>455</sup>. Il faut que vous soyez pour elle aussi bonnes qu'il est possible.

C'est sans doute par une particulière attention de notre Père saint Dominique, que votre ambassadeur se trouve à Lourdes, pour les affaires de la fondation, précisément au moment de la fête du saint Patriarche. J'espère qu'il agira pour favoriser vos désirs, s'ils sont vraiment, de fait, pour la plus grande gloire de Dieu, comme il vous semble. Mais que pouvons-nous savoir des desseins secrets de la divine providence ? Il faut nous abandonner à elle de tout cœur.

J'espère recevoir de vous, bientôt, le compte-rendu des résultats de l'ambassade. Mais, à moins de chose pressante et importante, vraiment importante, je compte ne point vous répondre avant la fin de ma retraite.

Le novice simple est toujours plus malade. Le médecin n'a plus presque aucun espoir. La pneumonie s'est compliquée d'accidents graves, et même s'il en guérissait, ce qui ne paraît pas probable, on ne sait trop dans quel état affaibli il serait condamné à vivre, selon toute apparence. Priez pour lui.

Finalement, pour sœur Marie-Dominique [Vivien], il semble que le meilleur serait de lui faire écrire, à elle, un papier, dans lequel elle dirait qu'elle abandonne entre vos mains, irrévocablement, toute sa fortune pour la fondation de Lourdes, que vous réaliserez pour le mieux, sans qu'elle ait à y intervenir : sauf cependant une somme de 1 000 qui ne sera pas dépensée avant sa mort<sup>456</sup>, etc. Vous arrangerez cela, avec le P. Colchen, comme il sera possible, en évitant de laisser entre ses mains aucun papier, signé de vous, qui lui donne occasion et facilité d'intervenir plus tard.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(56)

<sup>455</sup> « Le 8 septembre, M<sup>elle</sup> Amé, relevant d'une maladie qui a duré tout l'été, et dont elle attribue la guérison à une neuvaine en l'honneur du Saint Sacrement et à des onctions faites avec un peu d'huile de la lampe de notre chapelle, est venue remercier Jésus, en entendant la messe » (Annales d'Arles, p. 344-345).

<sup>456</sup> Il s'agit certainement du contrat signé le 11 août 1887, dont il est question dans le papier signé par sœur Marie-Dominique le 29 août (cf. note 1887/64).

d'une<sup>457</sup> décision quelconque. La loi est contre nous : les choses humaines sont variables à l'infini. C'est aux intéressées, et à leur supérieurs, à entendre les avis, et à savoir ce qu'ils veulent et doivent faire. Je m'en remets à eux.

Pour le système du testament il y a une remarque favorable à faire. Quand la propriétaire avancerait vers la mort, elle pourrait, encore vivante, faire un acte de vente à une autre sœur. Cela ne coûterait que 7 % (plus 1% de notaire), au lieu de 11. Et à certains égards, ce serait meilleur que le testament. Mais cela présente aussi quelques difficultés.

Quant aux diverses sortes de sociétés, présentement, et pour des femmes, il me semble qu'il n'y a pas à y songer.

Maintenant, peut-être le P. Colchen pensera tout différemment, et puisque d'ailleurs la sœur semble intraitable dans son idée<sup>458</sup>, vous verrez, avec lui, ce qui paraîtra le meilleur. Prenez votre temps pour agir en toute prudence. Rien ne presse plus, puisque vous avez vu<sup>459</sup> que plusieurs propriétés<sup>460</sup> peuvent faire. Vous verrez celle qui vous paraîtra préférable, tout pesé.

Mais mon avis<sup>461</sup> (dont vous ferez ce que vous voudrez), c'est que vous devez tenir grand compte, (dans votre choix) de la pauvreté et de l'économie. Je comprends qu'autrefois, les temps étant tout autres, on bâtissait quelquefois de splendides couvents, qui devaient durer l'éternité. Les bâtisses correspondaient alors à l'état des religieux, qui était si solide, que, dans les dangers publics, c'est le couvent que l'on choisissait pour y mettre son argent en dépôt, pour plus grande sûreté.

Ces temps-là sont passés. Un couvent humble dans un terrain humble, le tout cependant suffisant pour des sœurs qui ont fait vœu de pauvreté, cela présente de grands avantages. D'abord celui de l'humilité (saint Dominique a pleuré sur le couvent de Bologne, qu'il trouvait trop beau<sup>462</sup>), qui est grand pour l'âme. Ensuite celui de ménager vos fonds, qui sont très courts.

<sup>457</sup> Dernière page d'une lettre perdue. La prieure est de retour de Lourdes, donc la lettre a été écrite certainement entre le 18 et le 26 août 1887.

<sup>458</sup> L'idée arrêtée de sœur Marie-Dominique concernait le choix du terrain. D'où le deuxième point d'un papier qu'elle a signé le 29 août 1887, à Arles :

« 1° Je déclare que j'accepte le premier contrat signé le 11 août

2° que je ne fais plus opposition à aucune des propriétés en question en ce moment

3° qu'une fois le contrat signé, je ne demanderai aucune condition nouvelle et que je ne me mêlerai de rien que de ce que m'imposera l'obéissance ».

Elle ne voulait que le terrain Ladagnous :

« Dès le mois d'août, la prieure d'Arles, accompagnée de sœur Marie-Dominique, faisait une première visite à Lourdes, dans le but de rechercher un emplacement pour le monastère désiré. Arrivées sur notre plateau, les deux visiteuses examinèrent à fond et sœur Marie-Dominique, tombant à genoux, s'écria vis-à-vis de la grotte : "C'est ici que nous veut la Très Sainte Vierge". Au mois de novembre suivant la prieure d'Arles reprenait le chemin de Lourdes, cette fois accompagnée de sa sous-prieure, la Révérende Mère Marie-Gabriel. Le contrat étant signé, aucune bonne raison ne s'opposait à satisfaire sœur Marie-Dominique pour le terrain. Celui de son choix fut adopté, l'acte d'achat signé le 12 novembre 1887 ; soixante mille francs le payaient » (Notices historiques sur le monastère ; texte dicté par sœur Marie-Catherine).

<sup>459</sup> Le chanoine Paulet « est revenu avec des notes et des dessins pris sur les lieux, le tout a été soumis au conseil, puis il a été résolu que la Mère elle-même irait tout examiner et entamer au besoin des négociations préliminaires. Elle est partie le 12 du même mois, avec sœur Marie-Dominique Vivien... Leur retour a eu lieu le 18, à 4 heures du matin. Elles ont tout vu, mais rien conclu, parce qu'il fallait en conférer de vive voix avec le Très Révérend Père provincial. La pauvre Mère s'est fait une entorse, et s'est bien fatiguée. Tout cela pèsera beaucoup dans la balance divine en faveur de la fondation » (Annales du couvent d'Arles, p. 342).

<sup>460</sup> Il sera question plus loin du terrain de Ladagnous, de Vizens, de Lavantès, d'une maison appartenant à une dame d'Amiens qu'occupaient des sœurs actives qui viennent de partir à ce moment-là.

<sup>461</sup> Dans la marge : « Je serai même plus content, si vous ne suivez pas mon avis, ayant ainsi moins de responsabilité ».

<sup>462</sup> « A Saint-Nicolas, les cellules des frères étaient pauvres et basses ; aussi le procureur, frère Rodolphe, en l'absence de frère Dominique, se mit-il à en exhausser quelques-unes de la hauteur d'un bras. Mais à son retour, voyant les cellules ainsi surélevées, frère Dominique adressa à plusieurs reprises à frère Rodolphe et aux autres des reproches accompagnés de larmes, leur disant : "Vous voulez donc déjà renoncer à la pauvreté et construire de grands palais !" Et de ce chef, il leur ordonna de laisser là les

Enfin celui de réduire à des proportions tolérables ces abominables droits de portes et fenêtres, d'impôt foncier, de mutation, de 3% annuel, etc., qui vont toujours grandissant, et que l'antiquité ne connaissait pas. La situation de Dax<sup>463</sup> ou de Mauléon<sup>464</sup> n'est pas la pauvreté, qui est avantageuse, mais presque la misère, qui est désastreuse, et qui entraîne mille inconvénients et désordres. Or, avec un bel immeuble, on prend souvent le chemin de la misère. — Il me semble que, le P. Colchen s'offrant à avancer la visite, le plus tôt pour vous sera le meilleur.

Je pense passer à Arles le 9 ou 10 septembre. Quant à la retraite, toujours vers le 24. Mais si je ne vous trouvais pas prieure, soit au 10, soit au 24, ma visite ou retraite ne pourrait guère vous être utile.

---

travaux entrepris : ils restèrent en effet inachevés tant qu'il vécut » (Procès de canonisation de saint Dominique, Déposition de Bologne, n° 38 ; dans M.-H. VICAIRE, *Saint Dominique, La vie apostolique*, Éd. du Cerf, 1965, p. 64-65).

<sup>463</sup> La mention de la pauvreté de la communauté est fréquente dans les annales du monastère de Dax : 4 août 1864.

30 décembre 1871 : « La pauvreté a plané sur notre couvent, elle s'y est reposée et elle y demeure encore. Quoique depuis huit années que cette maison est fondée nous l'ayons sentie de près, et que nous ayons vécu sur la Providence, cependant ses rigueurs se sont fait davantage sentir cette année. La lourde dette de soixante mille francs pèse sur nous, avec les intérêts annuels de trois mille francs. N'ayant pas de fonds qui puissent rapporter les rentes indispensables pour la subsistance de la communauté, nous devons nous abandonner à cette divine Providence qui ne nous a pas laissé manquer de pain, mais qui a permis que nous sentions cette épreuve afin d'augmenter notre confiance en elle ». Pour aider les sœurs, l'évêque permit une souscription.

22 juillet 1876, à la mort de l'évêque, M<sup>gr</sup> Epivent : « Il eut la douleur de laisser le monastère dans une position matérielle peu rassurante pour l'avenir. »

17 décembre 1884 : « La reconnaissance nous fait un devoir de consigner ici les noms des bienfaiteurs de notre monastère ; car voilà plus de vingt ans que grâce à de généreux dons, nous avons pu nous maintenir, malgré une extrême pauvreté et le défaut complet de ressources pour faire face aux lourdes charges de cette fondation ».

13 février 1886 : « Avant de se retirer, le R<sup>me</sup> Père [Larroca] [...] remit à la Révérende Mère prieure cinquante francs pour les réparations les plus urgentes ».

<sup>464</sup> Cette situation de Mauléon est très ancienne :

« [1871], 6 mars. Carpentras. [...] Vous avez raison de dire que votre arrêté de comptes n'est pas brillant. Les dépenses ordinaires sont à peu près les mêmes que l'année dernière, environs 400 francs par sœur. La nourriture est la même. Mais les recettes ordinaires sont beaucoup moindres : la moitié seulement des dépenses ! 12 000 contre 24 000 ! Ce n'est donc pas brillant » (PAM).

« [1871], 5 août. Carpentras. [...] Vous savez que vous n'êtes pas riches vous-mêmes, il s'en faut » (PAM).

« [1877]. Règlement nécessité par nos grandes gênes.

(Sous ce titre se trouve affiché à la porte de la procure un tableau qui résume les recommandations particulières faites par notre très bonne Mère prieure indiquées déjà p. 39 de ce volume mais que je veux conserver dans la forme finale qui leur a été donnée après un certain temps).

1° Les déjeuners de la communauté seront réduits à trois choses facultatives : laitage, lait pur, café pur sucré également pour toutes. En temps de jeûnes ecclésiastiques, les sœurs qui ne pourraient jeûner sans cela, recevront du chocolat à l'eau.

2° Les sœurs du gras se rendront au réfectoire maigre les jours de maigre ecclésiastique.

3° Les sœurs qui ne voudront pas les desserts servis au réfectoire gras se contenteront de pain.

4° La quantité de vin prescrite par le coutumier ne sera pas dépassée.

5° La procureuse ne donnera aucune particularité, ne changera rien de ce qui est maintenant recommandé, que sur les ordres de la prieure et non à la demande des sœurs. Il en est de même des autres officières.

6° Il est défendu de s'en prendre aux officières quand leur administration ne conviendra pas : les sœurs indisposées ou malades manifesteront leurs nécessités à leur supérieure respective qui fera donner par l'infirmière les soins ou la nourriture plus délicate autorisée pour les malades : celles-ci tâcheront de se montrer généreuses quand la pauvreté de la communauté ne permettra point de les soulager en tout.

7° La diminution de sucre des infusions est réglée par la prieure.

8° Les choses nécessaires pouvant être prévues et demandées plusieurs heures à l'avance, seront demandées par écrit à la procure et à la lingère, à l'infirmière, etc., en indiquant qu'on a la permission de la prieure.

Le novice va très mal. La gangrène monte des pieds aux genoux. La mort paraît inévitable. Mais pas immédiate. Grands mérites pour les infirmiers ! Priez pour tous et pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(57)

[1887], 26 août. Rijckholt.

3 répond à 3<sup>465</sup>

Ma fille,

Je comprends que les détails ajoutés par vous diminuent un peu la faute de la sœur. Ce n'est certainement pas méchanceté chez elle. Elle ne comprend pas tout ce que sa conduite a de vraiment odieux pour vous. Quant à la conclusion, je le répète, elle ne me regarde pas, et je m'en rapporte à ce que vous allez décider avec le Père visiteur. Il semble manifeste que vous avez grande envie de quitter Arles. Et il faut avouer que ce n'est pas sans de fortes raisons.

Mais pourquoi voulez-vous mentionner, dans la pièce définitive à signer, que vous rendrez 100 000 si la sœur est renvoyée pour incorrigibilité ? Cela ne me semble pas opportun.

Si vous vous décidez à partir, il serait avantageux de s'établir pour longtemps (si c'est possible) dans un provisoire passable. De cette manière, vous dépenseriez peu, et dans le cas où la sœur réclamerait son argent, votre situation ne serait pas aussi critique. Mais vous examinerez tout cela avec le P. Colchen. Une question si compliquée ne peut pas être traitée par lettres. Je prie pour que vous aboutissiez à la meilleure solution, selon la sainte volonté de Dieu. Et je suis persuadé qu'il en sera ainsi, vos intentions étant pures et droites. Les entreprises qui sont pour Dieu rencontrent d'ailleurs, le plus souvent, beaucoup d'obstacles. Il ne faut donc pas s'étonner. Ni se décourager.

Je ne pense pas du tout que la poste ait ôté la gomme, sans la remettre : ce serait maladroit de sa part. Ce sont les enveloppes qui manquent de gomme. Notre Révérend Père prieur<sup>466</sup> a promis qu'il y aviserait pour l'avenir.

---

9° Les officières ne donneront les choses dont elles ont l'administration qu'aux heures désignées, à moins de cas pressants et imprévus et à condition d'une spéciale permission.

10° Les lampes des cellules ne seront garnies que tous les huit jours, à moins d'une nécessité exceptionnelle et d'une permission expresse.

[...]

13° Chaque jour non chômé, soit après le chapitre soit après Vêpres, il y aura un quart d'heure de travail commun (pour les sœurs de chœur) consacré par humilité aux occupations ordinaires des sœurs converses.

14° Les officières chargées des vêtements s'appliqueront à raccommoquer toutes choses avec grand soin, la communauté ayant résolu de n'acheter des étoffes qu'à la dernière extrémité.

15° Les sœurs pouvant par leur travail augmenter les recettes de la communauté, sont tenues en conscience, et devant Dieu, de le faire assidûment et généreusement : mais il faut que le travail des sandales s'accomplisse religieusement, en esprit de soumission à la Mère sous-prieure chargée seule, par la Mère prieure, de discuter les prix de ce travail et la mesure de soins à lui donner.

Jésus et Marie permettant sans doute nos gênes plus grandes, pour nous épargner, dans l'autre monde, les peines terribles réservées aux religieuses qui n'auront pas porté le joug des privations, après avoir fait vœu de pauvreté : heureuses celles qui comprendront et utiliseront ces salutaires avertissements ! Perdre, gaspiller, abîmer les choses à son usage ou à l'usage commun, devient actuellement un péché plus grave, à cause de la pauvreté plus grande de la communauté » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 64-65).

<sup>465</sup> Deuxième série de lettres numérotées dont les deux premières sont perdues. À moins que la lettre précédente ne soit l'une des deux.

<sup>466</sup> Le P. Marie-Alphonse Sautel.

Encore malade ! Presque toujours... mais les maladies varient... Elles serviront, je pense, à faire réussir, pour le mieux, vos difficiles affaires.

Vous avez bien fait de ne pas renvoyer à fin octobre la solution. Il y a trop longtemps déjà qu'elle traîne.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(58)

1887, 1<sup>er</sup> septembre .Rijckholt.

4 répond à n° 4 (oublié par vous)

Ma fille,

*Fiat voluntas Dei*<sup>467</sup> ! La sœur étant ce qu'elle est, il m'est impossible de regretter la solution que vous m'annoncez<sup>468</sup>. Il est clair que, si vous aviez accepté *simpliciter*, vous n'aviez pas encore l'argent de la sœur. Et après avoir touché l'argent, vous ne pouviez pas du tout savoir quelles exigences et tribulations nouvelles, en beaucoup plus graves, vous menaçaient encore... Tout est donc prudemment réglé. Et il semble que si jamais la sœur finit par vous donner tout ou partie de son argent, il faudra ne le recevoir qu'en se ménageant la possibilité de le restituer, si elle vient à le réclamer. La mort de la sœur serait seule capable de vous donner une situation solide. En attendant, vous ferez bien d'écrire à la dame d'Amiens<sup>469</sup>, suivant le bon conseil du P. Colchen. Peut-être consentirait-elle à vous louer son couvent gratuitement, ou à peu près, jusqu'à ce que vous ayez trouvé les ressources nécessaires pour acheter cette propriété, ou une autre propriété, dans laquelle vous prendriez votre demeure définitive... Priez, et écrivez ce que vous voudrez... Peut-être sera-t-elle contente d'avoir une communauté contemplative, à la place d'une active, etc. Et peut-être aurez-vous déjà sa réponse pour mon arrivée, dans quelques jours. Je compte toujours quitter Rijckholt lundi et arriver à Lyon le lendemain soir. Quand vous ne pourrez plus écrire à Rijckholt, écrivez-moi, si vous voulez, rue Bugeaud 104<sup>470</sup>. Je pense partir de Lyon le samedi matin, et arriver à Arles l'après-midi<sup>471</sup>. Je passerai avec vous le dimanche, partirai le lundi matin pour Prouilhe<sup>472</sup>, et arriverai à Toulouse le 13 au soir. Le tout, s'il plaît à Dieu, et non autrement.

Je ne considère pas Lourdes comme définitivement perdu. Mais il faut acheter, par des tribulations, cette perle... Accepter l'argent de la sœur et le dépenser, c'était jouer un jeu très dangereux, vu les défauts de la fondatrice.

En attendant ma petite visite, priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Les idées de la sœur sur son intervention dans la fondation pourraient être encore supportées, en théorie. Mais ce qui est comme impossible à supporter, c'est qu'elle vous ait annoncé des intentions tout autres, et vous ait laissé remuer ciel et terre, avant de vous faire connaître ses vrais projets. Cette conduite serait atroce, si la sœur n'était pas excusée par son manque d'intelligence et de solidité.

<sup>467</sup> Cf. Ac 21, 14.

<sup>468</sup> « Les observations terminées, le Très Révérend Père visiteur a averti les sœurs que le projet de fondation à Lourdes ne pouvait se réaliser aussi vite que nous l'avions espéré. Un délai s'imposait... Si le temps de réflexion qu'exigeait la prudence était expiré sans aboutir, "nous aviserions" a ajouté le Père visiteur, ce qui nous a prouvé qu'il prendrait soin de notre avenir » (Annales du couvent d'Arles, p. 344).

<sup>469</sup> On trouve dans un numéro du *Journal de Lourdes* (n° 28, 11 juillet 1885) : « M<sup>me</sup> la comtesse de Châtillon, après sa guérison du 31 mai est revenue à Amiens pleine de vie, de force et de santé [Elle est la fille de M<sup>me</sup> la vicomtesse de Forceville] ». M<sup>me</sup> de Châtillon est revenue à Lourdes pour un ex-voto, par suite de sa guérison obtenue le 31 mai 1885 (*Journal de Lourdes*, n° 33, 15 août 1885). S'agirait-il de cette personne ?

<sup>470</sup> C'est l'adresse du couvent du Saint Nom à Lyon.

<sup>471</sup> 10 septembre.

<sup>472</sup> Aucune trace de cette visite à Prouilhe n'a été gardée dans les annales du monastère de Prouilhe.

Vingt et un ans de profession<sup>473</sup>. Que vous êtes vieille ! Et peu avancée en perfection<sup>474</sup> !

(59)

**[1887], 7 septembre<sup>475</sup>. Lyon.**

5 ou 6 répond à 6

Ma fille,

J'ai lu votre lettre, et il me semble que l'incident, douloureux, de la fondatrice, au moment de la visite, améliore la situation, au lieu de la compromettre. J'espère donc que Lourdes va réussir... D'ailleurs nous parlerons de cela à Arles, samedi, dans l'après-midi, s'il plaît à Dieu.

---

<sup>473</sup> Sœur Marie-Catherine a fait profession le 30 août 1866.

<sup>474</sup> Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] avait fait vœu de perfection. En 1867, le P. Potton parle de la relever de ce vœu (voir note 1879/21, p. 23). Mais dans une lettre à la Baronne du Roure, d'Arles, elle écrivait le 27 Avril 1884 : « Ecoutez, ma chère fille, il y a douze ans que je suis liée par le vœu de faire en tout le plus parfait, c'est pour moi mon moyen de victime. Or donc, quand quelque chose vous sautera aux yeux d'imparfait en moi, vous me l'écrirez. Tant mieux si cela vous coûte. » S'offrir en victime était fréquent dans le monastère, comme en témoigne des billets conservés dans les archives où sont écrits des actes d'offrande de sœurs.

<sup>475</sup> La lettre porte simplement « mercredi » comme indication. En 1887, le P. Potton passe à Arles le samedi 10 septembre en allant à Toulouse où il prêche la retraite du 28 au 7 octobre. Si le 10 est un samedi, le mercredi est le 7 septembre.

On ne peut rien désirer de mieux pour le contrat<sup>476</sup>. Mais puisque la dame d'Amiens, au lieu de faire une bonne œuvre, entend gagner 20 000 francs nets sur sa propriété, il semble peu facile de s'entendre... Nous verrons ensemble ce que l'on pourra essayer...

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

Frère Marie-Ambroise

J'espère beaucoup de joie à vous revoir, parce qu'il me semble (de loin !) que vous êtes bien sage. Et vos filles aussi. Tout cela leur servira, je l'espère.

Préparez-moi, comme d'habitude, une liste des noms et âges des sœurs. Ce sera autant de fait pour la retraite.

## (60)

---

<sup>476</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 29 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure, a réuni le conseil ; le Très Révérend Père Colchen provincial de Toulouse, faisant la visite canonique de notre couvent, par délégation de Sa Grandeur Monseigneur Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, proposa aux Mères du conseil, réunies au parloir, la fondation de Lourdes et l'affiliation de la sœur fondatrice, sœur Marie-Dominique Vivien. Après l'exposé des sujets d'indécision momentanée, venant des difficultés des terrains, des intentions de la fondatrice non assez assises, le Très Révérend Père provincial fit donner aux Mères lecture du contrat suivant :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Entre le couvent des Dominicaines d'Arles-sur-Rhône, représenté par sa Très Révérende Mère prieure, autorisée par son conseil, et la Révérende sœur Marie-Dominique Vivien, il a été conclu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. La sœur Marie-Dominique donne dès maintenant, en pleine et entière propriété, et d'une manière irrévocable, toute sa fortune présente (sauf 45 obligations midi ancien dont il sera question plus loin) pour être employée exclusivement, soit à la fondation, soit à l'entretien d'un couvent de notre second Ordre à établir à Lourdes (Hautes-Pyrénées). Le couvent d'Arles accepte ce don avec reconnaissance, s'engage à respecter fidèlement la destination que la sœur a fixée, et réalisera la fondation aussi promptement que les circonstances le permettront ; sans que la sœur Marie-Dominique ait à intervenir dans l'exécution de la fondation une fois déterminée, affaire qui concernera uniquement la prieure et les sœurs en charge.

Article II. La sœur Marie-Dominique ayant demandé à faire partie du couvent d'Arles à transférer à Lourdes comme si elle y avait fait profession, ce couvent l'accepte dès maintenant, pour fille, avec le rang que lui donne la date de sa profession. Elle n'aura aucun privilège ou avantage en plus de ceux que possèdent les autres sœurs, et, tous ses droits seront précisément les mêmes que ceux des autres sœurs, ni plus, ni moins.

Article III. La sœur Marie-Dominique apporte en dot 45 obligations midi ancien. Le couvent en touchera les revenus, pourra changer ce placement, mais ne pas disposer du capital environ 1 700 francs, avant la mort de la sœur qui devrait pouvoir retrouver cette somme, en cas de révolution quelconque.

Article IV. Dans le cas où la fondation n'aurait pas lieu, les capitaux seraient rendus à la sœur Marie-Dominique, et si cette fondation, étant commencée, venait à être interrompue, les capitaux non employés lui seraient rendus.

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à partir de l'affiliation régulière de la sœur Marie-Dominique à la communauté d'Arles, c'est à ce moment qu'aura lieu le versement des fonds.

Si dans un délai de deux ans la fondation de Lourdes n'était pas faite, le présent contrat serait annulé et les fonds rendus.

Fait à Arles le 29 août 1887."

Il fut proposé de demander à la fondatrice l'acceptation pure et simple du présent contrat, sans autres conditions et de lui laisser un nouveau temps d'épreuve pour se rendre compte si elle se maintiendra aux conditions précisées. Un délai indéfini fût donc proposé aux votes. Après une discussion convenable le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative l'unanimité des voix [...] » (Livre du conseil d'Arles).

« Sœur Marie-Dominique fut autorisée par les évêques de Poitiers et d'Aix ainsi que par le Très Révérend Père Colchen, provincial, à venir se joindre à la communauté d'Arles pour essayer avec elle la vie commune, dès le mois de mars 1887 ; en septembre de la même année, le Très Révérend Père Colchen procéda à la visite canonique qui fit toucher du doigt les difficultés qui attendaient la fondation ; néanmoins de part et d'autre on crut devoir aller de l'avant. Sœur Marie-Dominique accepta un contrat lui faisant faire le sacrifice de toute sa fortune contre l'engagement du conseil conventuel des Dominicaines d'Arles s'obligeant à l'employer exclusivement à l'érection d'un monastère de Dominicaines du second Ordre à Lourdes ; dans les conditions prévues et prescrites par M<sup>gr</sup> Billère évêque de Tarbes, établissant le provincial de Toulouse directeur de la fondation. [...] Le contrat dont nous avons parlé plus haut étant signé, la fortune de sœur Marie-Dominique fut remise à

[1887], 14 septembre<sup>477</sup>. Toulouse.

Ma fille,

Le plan projeté pour Lourdes était impossible, ainsi que me l'a dit tout de suite le Très Révérend Père Colchen. Aujourd'hui, plusieurs de ses religieux partent pour l'Amérique<sup>478</sup>, et, naturellement, il a plusieurs choses, et même beaucoup de choses, à régler et à leur dire. De plus, il veut encore faire quelques règlements avant la retraite, pour que les études puissent commencer immédiatement après la retraite, qui s'ouvre ce soir.

Mais, le 24, le Très Révérend Père doit être à Nay, où il prêche la retraite des sœurs. La retraite d'ici finissant le 23 au matin, il partira ce jour-là pour Lourdes et verra en passant vos immeubles<sup>479</sup>. Il m'a témoigné le désir que je l'accompagne. Et j'ai accepté pour que vous ne fussiez pas trop mécontente de moi, et eussiez ainsi la bonté de me pardonner beaucoup de vieux péchés, commis par moi contre Dieu et contre vous. Toutefois, il faut encore la permission du provincial, que je demande présentement. Elle ne me semble pas douteuse.

Somme toute, le Très Révérend Père Colchen que je n'ai pas beaucoup entretenu jusqu'à présent, vu ses occupations devant lesquelles je m'efface, le Très Révérend Père m'a paru garder contre votre fondatrice des idées arrêtées, basées, non seulement sur l'affaire (douloureuse) de la dernière visite, mais encore sur une longue expérience de son passé (de la sœur) religieux. De plus, il m'a paru considérer que c'était lui qui avait la principale responsabilité dans la question de Lourdes. Monseigneur, en effet, paraît-il, péniblement impressionné par les difficultés qu'il a eues avec d'autres sœurs, n'est plus favorable à de nouvelles fondations, et s'il maintient sa parole donnée pour vous, c'est (pense le Très Révérend Père Colchen) parce que la fondation se faisant comme par les mains des Pères, c'est-à-dire du provincial, il (lui évêque) pense dormir tranquille, sans redouter de nouvelles difficultés et de nouveaux désastres ; le provincial demeurant désormais comme responsable de la fondation envers l'évêque.

Je n'avais, évidemment, qu'à écouter le Très Révérend Père, sans y rien mêler du mien, puisque son jugement repose sur des données qui lui sont propres, et qui m'échappent en grande partie, et que, d'ailleurs, il est parfaitement vrai que cette affaire le concerne en premier chef, vu la situation présente, et non pas moi.

Cependant, je crois que le Très Révérend Père, considérant votre situation, accepterait Vizens<sup>480</sup> si, vraiment, il y avait là des bâtiments suffisants pour vous donner un provisoire, convenable, pour des années, sans dépenser si vite, en bâtisses, l'argent de la fondatrice, dont le Révérend Père craint la réclamation ; malgré toutes les garanties possibles et impossibles. Mais

---

la prieure des Dominicaines d'Arles par une cousine de cette dernière qui en était restée dépositaire. Cette fortune s'élevait à deux cents mille francs. [...]  
Cette retraite [du P. Potton] précéda la signature du contrat pour Lourdes ; on y régla que le P. Potton établirait les plans de la future fondation et les premiers jours de décembre 1887, le Très Révérend Père prenant le chemin de Lourdes, venait s'entendre avec l'architecte et procédait avec lui au premier coup de pioche dans le terrain pour les premières vêpres de l'Immaculée Conception » (Notices historiques sur le monastère, 1918 ; texte dicté par sœur Marie-Catherine de son lit de malade).

<sup>477</sup> Soeur Marie-Catherine a rajouté 87.

<sup>478</sup> Cinq religieux sont partis le 20 septembre pour le Brésil, voir *L'Année dominicaine*, mars 1887, p. 131-132. Sur la fondation du Brésil, voir encore *L'Année dominicaine*, avril 1889, 18-163 ; B. MONTAGNES, « Une mission pour la province de Toulouse : les projets apostoliques du Père Cormier », *Mémoire Dominicaine*, n° 6, Éd. du Cerf, Paris, 1995, p. 67-78. M.-H. LAURENT, « Les Dominicains français au Brésil. Cinquante ans de vie missionnaire », *Revue d'Histoire des Missions*, Septembre 1934, p. 321-328.

<sup>479</sup> Voir note 1887/93.

<sup>480</sup> Pour l'emplacement de la maison de Vizens, voir annexe I. Cette maison avait été achetée par un régiment de cavalerie.

je doute beaucoup que le Révérend Père accepte Ladagnous<sup>481</sup>, qui obligerait à des bâtisses immédiates, et par conséquent à de très grands frais ; car je crois bien, par ce que j'ai vu à Marseille<sup>482</sup>, Saint-Maximin<sup>483</sup>, Prouilhe<sup>484</sup> et Toulouse (belle église)<sup>485</sup> et aussi par quelques paroles de sa conversation, que le Révérend Père ne serait pas inspiré à faire à Lourdes un couvent trop petit ou trop humble.

Donc, votre principale chance de conclusion prochaine, à mon humble avis, c'est que M. Paulet<sup>486</sup> n'ait pas vu double (comme à Lavantès<sup>487</sup>) et que la maison Vizens soit assez grande. Si elle est trop petite, dépêchez-vous de vous mettre en prières, et de l'agrandir (par les mains des anges) d'ici à notre commune visite ; si réellement nous la faisons, comme il semble fort probable.

Cette visite, si elle a lieu, entraînera quelque dilation pour votre retraite<sup>488</sup>. Mais quelle dilation ? Je ne puis le dire... Car je reçois ici des lettres des MM. Germaine[Antoinette Vonthron] et Agnès [Romeline Lassale], qui non seulement me demandent d'aller à Mauléon, mais de plus m'annoncent des démarches faites dans ce sens auprès du provincial, depuis que l'on connaît mon séjour à Toulouse. Que serait-ce !!! si l'on savait mon voyage (très probable) à Lourdes !!!

Que décidera le provincial ? À vous de le savoir... car les prieures, recommandables, doivent compter la prévision de l'avenir parmi les grâces de leur charge. Quand je saurai quelque chose de certain, je m'empresserai de le communiquer, avec le nouvel hommage de

---

<sup>481</sup> Dominique Ladagnous était tailleur de pierres et entrepreneur des travaux publics à Lourdes, comme son père, Jean-Marie Ladagnous qui venait de mourir le 11 janvier 1887 : « M. Jean-Marie Ladagnous, entrepreneur, était issu d'une famille de simples cultivateurs. On ne lui apprit ni à lire ni à écrire. Dès que ses mains purent tenir un ciseau, il exerça le métier de tailleur de pierres. Il fut si rangé dans les comptes, et s'initia si bien à tous les détails de la construction, que, sans culture intellectuelle, sans avances, il fut jugé digne de diriger des entreprises importantes. Les principales sont l'établissement thermal de Barèges, l'orphelinat des sœurs de Nevers, et l'hôpital de Notre-Dame des douleurs, à Lourdes. Ses économies lui permirent d'acquérir plusieurs immeubles, entre autres l'ancien quartier de cavalerie » (*Journal de la Grotte*, n° 4, 23 janvier 1887).

M. Ladagnous habitait à Pau et son entreprise des travaux publics était située 47, rue du Bourg à Lourdes.

M. Ladagnous avait acheté un grand domaine — qui provenait du démembrement du domaine de Vizens — lors d'une vente aux enchères du domaine de M. Clouchet, le 30 mai 1882 (Acte d'achat du terrain du monastère de Lourdes). Voir annexe I.

<sup>482</sup> L'Église du couvent des Dominicains de Marseille a été commencée par le P. Saudreau. Première pierre le 24 novembre 1868. Le P. Cormier donna une vigoureuse impulsion aux travaux et permit son achèvement. Bénédiction de l'église le 7 mars 1878.

<sup>483</sup> L'église du couvent des sœurs du Tiers-Ordre contemplatif a été bénie le 15 juin 1880 (*Annales du monastère*)..

<sup>484</sup> L'église de Prouilhe a été commencée le 12 janvier 1886 : le P. Cormier a été consulté pour sa construction.

Pour une description de la basilique du vœu du Rosaire de Prouilhe, faite par M. Édouard Florent, architecte de la basilique, voir *Histoire du monastère de Notre-Dame de Prouilhe*, Baratier et Dardelet, imprimeurs-libraires, Grenoble, 1898, p. 408-411.

<sup>485</sup> Les Dominicains projetèrent de construire l'église dès 1873 (9 septembre). En 1878, le P. Cormier fit un rapport sur la construction de l'église et du couvent (5 décembre 1878), et le plan fut choisi. Le 30 mars 1880, la première pierre est posée par le cardinal Desprez [*L'Année Dominicaine*, mai 1880, p. 216-219], mais la construction est déjà avancée. L'église sera consacrée beaucoup plus tard, le 8 octobre 1895 [*L'Année Dominicaine*, novembre 1895, p. 514].

<sup>486</sup> Premier chanoine de Saint-Trophime.

<sup>487</sup> Il s'agit d'une maison Lavantès, mais elle est difficile à identifier car il y en avait au moins deux à Lourdes : rue de Bagnères et Chaussée Maransin (*Actes de naissance de la paroisse de Lourdes* autour des années 1880-1890).

<sup>488</sup> « Le Très Révérend Père Marie-Ambroise Potton, ex-provincial de Lyon, s'étant largement dévoué à la communauté naissante d'Arles, les Très Révérends Pères Cormier et Colchen invitèrent le P. Potton à prêcher la dernière retraite de ces sœurs sur le sol arlésien » (Notices historiques sur le monastère, 1918 ; dictées par sœur Marie-Catherine de son lit de malade).

mon profond respect, à votre très illustre et vénérée maternité<sup>489</sup>. D'ici là, vous pourrez étudier, à nouveau, la leçon que notre bon Jésus vous donne présentement à créditer, je veux dire l'abandon, plein et entier, mais joyeux et cordial, à la volonté divine.

Que saint Pierre parle bien ! *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis*<sup>490</sup>. Puisque Dieu a soin de vous, que vous seriez folle de vous inquiéter outre mesure ! Vraiment, si vous le faisiez, vous mériteriez d'être fortement tancée par M. Paulet, et de recevoir de lui, au saint tribunal, une salutaire et vigoureuse pénitence<sup>491</sup> : une semaine sans manger ! Je veux dire sans manger le Pain de Vie.

En attendant de recevoir, de vous, autres nouvelles, je me recommande à vos prières, et demeure votre très indigne et très humblement dévoué en Jésus Marie, et cependant votre antique Père qui vous bénit.

(61)

[1887], 24 septembre<sup>492</sup>. Lourdes.

Ma fille,

Hier nous avons beaucoup couru pour vous, le Révérend Père Colchen et moi. Il est parti ce matin, et j'ai encore couru ce matin jusqu'à 17 h. C'est beaucoup pour moi. J'espère que ce n'est pas pour une fille d'Ève ! mais pour une fille de Marie. *Amen*.

Le P. Colchen, comprenant la difficulté de votre position à Arles, vous autorise dès maintenant à accepter l'argent de la sœur, et à fonder à Lourdes<sup>493</sup>, si vous croyez pouvoir vous tirer de cette fondation, très difficile, honorablement et sans catastrophe.

Vizens ne me plaît guère<sup>494</sup>. C'est immense et comme parc, très beau. Mais c'est trop loin de la grotte et de Lourdes ; la maison n'est pas assez élevée au-dessus du gave, adossée d'ailleurs à un bois qui monte, et arrête les courants d'air. On ne voit pas où l'on pourrait bâtir plus tard un couvent régulier ; car il semble que tout est en pentes, fort gracieuses, mais incommodes. Et que feriez-vous de ces 34 hectares ? C'est presque grand comme Arles : Que de soucis ! La maison est assez grande. Neuf grandes chambres au rez-de-chaussée, et avec quelques briquetages ; vingt-sept petites au premier. Plus de très grandes dépendances, solides, à 20 m de distance de la maison. Mais il faudrait bien des frais d'aménagements, impossibles dans l'hypothèse d'une location pure et simple.

---

<sup>489</sup> Ce terme est ambivalent chez le P. Potton. Il évoque d'une part le rôle de mère spirituelle que la prieure joue à l'égard de ses filles, et dont la « direction » est la principale manifestation. Mais il n'est pas sans lien avec le « giron » maternel (terme utilisé par le P. Potton dans une lettre à M. Agnès de Mauléon). Même si le mot n'est pas employé dans les lettres à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], comme sous la plume du P. Potton lorsqu'il écrit à M. Agnès [Romeline Lassale], des expressions montrent que cette dimension de la maternité de la prieure n'est pas totalement absente : par exemple, la prieure doit défendre ses filles comme une lionne défend ses petits. Il faut peut-être situer cela dans un contexte où la plupart des filles ne recevaient pas une grande éducation, n'étaient pas formées à une réflexion personnelle et restaient mineures toute leur vie.

<sup>490</sup> 1 P 5, 7.

<sup>491</sup> M. Paulet était le confesseur ordinaire de la communauté.

<sup>492</sup> La lettre porte comme seule indication « samedi ». Le P. Potton est arrivé à Arles le mercredi 28 septembre. Donc le samedi est le 24 septembre.

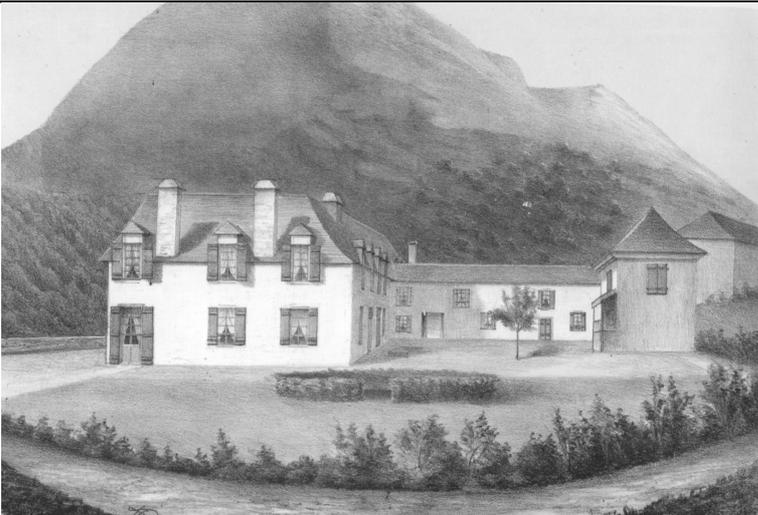
<sup>493</sup> Le P. Potton l'annonça au conseil quelques jours plus tard :

« L'an du Seigneur 1887, le 28 du mois de septembre, le Très Révérend Père Marie-Ambroise, revenant de Lourdes qu'il avait visité avec le Très Révérend Père Colchen, rendit compte de sa mission aux Mères du conseil réunies au parloir. Le Révérend Père Colchen autorisant actuellement le versement des fonds de la fondatrice, son affiliation et la poursuite d'une acquisition de terrain, la Très Révérende Mère prieure proposa aux Mères du conseil ces différentes choses à consentir, oui ou non. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret, qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative, l'unanimité des voix » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>494</sup> Voir lithographie du château de Vizens, p. 32.

Ladagnous paraît bien préférable et satisfaisant<sup>495</sup>. Mais la caserne<sup>496</sup> ne paraît pas acceptable. De façon qu'il faudrait rester à Arles pendant la bâtisse. Et aurez-vous assez d'argent pour bâtir un morceau du couvent, après avoir dépensé 50 000 en frais d'achat ? Et il y a 1 500 francs d'aumônier. Et la vie quotidienne sera plus chère, et la rente Amé disparaîtra... D'ailleurs, le propriétaire (qui ne m'a pas plu du tout) veut résolument être entrepreneur futur. Le P. Colchen et moi, nous tenons cette condition pour absolument inacceptable. Que faire donc ? Nous en parlerons. Je serai à Mauléon ce soir, samedi, et à Arles probablement mercredi soir<sup>497</sup>.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

	<p>Vizens</p>
	<p>Circonstance</p>

<sup>495</sup> Le terrain de Ladagnous se trouvait de part et d'autre de la route de Pontacq. La caserne était située au nord de la route. Au sud, s'étendaient les terres sur lesquelles étaient bâties cinq petites maisons servant de lazarets pour les chevaux et une grange (la métairie « Circonstance » du domaine de Vizens) (p. 32). Le P. Potton trouve ces terrains bien placés, mais la perspective d'un provisoire dans la caserne lui paraît impensable.

<sup>496</sup> La caserne était l'ancienne remonte de chevaux de l'armée : service administratif vétérinaire de l'armée pour faire l'inventaire des chevaux de la région et sélectionner les meilleurs.

<sup>497</sup> « Quand la retraite fut terminée, [le P. Potton] fit appeler notre Mère au parloir, la fit agenouiller ainsi qu'il le faisait toujours dans les moments solennels et, comme elle hésitait encore [pour la fondation de Lourdes] tant elle voyait de points noirs à l'horizon, il lui dit avec autorité : "Ma fille, c'est assez hésité, assez attendu, assez lambiné. Dites l'*Ecce ancilla!*" À ce moment, la décision fut définitivement prise ; on ne devait plus regarder en arrière » (Annales de Lourdes, II, p. 104).

(62)

**[1887, septembre. Arles.]**

Voilà le premier signe de la volonté de Dieu : la réponse, claire et nette, du Très Révérend Père Colchen<sup>498</sup>.

Le deuxième, le versement des fonds.

Le troisième, la suppression de la condition de Ladagnous<sup>499</sup>. À celui-ci vous pourrez écrire (après avoir reçu les fonds) que le Très Révérend Père provincial s'oppose à cette condition, et qu'ainsi, si elle était maintenue, vous êtes dans l'impossibilité de passer outre, etc. etc., mais que, néanmoins, vous le choisirez peut-être, etc.

Que vous êtes heureuse d'être si charitable, si compatissante, et si pieuse ! Que je serais content de vous ressembler ! Mais hélas !... Vos mérites, dans les bontés que vous me témoignez, en seront d'autant plus grands. Ainsi soit-il.

Ne vous occupez plus de ma misérable carcasse. Cela va tout aussi bien qu'il faut. Ne m'envoyez pas de chocolat le matin, le café au lait est suffisant. Mais conservez la viande à dîner, jusqu'à ce que je dise autre chose. J'en suis honteux. Mais il est bon que je sois humilié devant vos filles et devant vous. Mes péchés méritent cela et plus, mille fois plus.

Je trouve que vos disciplines<sup>500</sup> sont vraiment trop lourdes. Comment ! Vous donnerez la discipline<sup>501</sup> aux épaules de la pauvre petite tourière avec un instrument semblable ! En frappant fort, vous la tueriez. Il me semble qu'en conservant ce modèle, il faudrait de la ficelle beaucoup plus fine.

(63)

**1887, 13 octobre. Rijckholt.**

Ma fille,

C'est à Rijckholt que se trouve, depuis deux jours, le méchant P. Marie-Ambroise. Merci de votre chère lettre, qui m'a donné consolation, car un des plus grands bonheurs que l'on

---

<sup>498</sup> Voir note 1887/108.

<sup>499</sup> Cf. lettre 61 et note 1887/103.

<sup>500</sup> Voir « Discipline », *Catholicisme*, t. III, col. 880.

<sup>501</sup> « Après Complies, la discipline ayant été donnée s'il y a lieu... » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 86).

puisse goûter sur la terre, c'est de savoir que l'on fait quelque bien aux âmes<sup>502</sup>, surtout à celles qui sont précieuses devant Dieu, comme la vôtre, ma fille ; sans parler de celles de vos sœurs.

Le P. Colchen ne vous a-t-il donc pas autorisée, dans sa lettre, à traiter ou conclure avec Ladagnous, pourvu que la condition de l'entrepreneur fût supprimée<sup>503</sup> ? Il me semble que oui. Et s'il l'a fait, pourquoi lui demanderiez-vous une nouvelle permission, qui pourrait entraîner des délais et des difficultés nouvelles ? Ce serait assez, à mon avis, de l'avertir que les fonds sont versés et vérifiés exacts, que la sœur est affiliée par le vote unanime du chapitre<sup>504</sup>, et que vous écrivez à Ladagnous<sup>505</sup>, suivant son autorisation, pour faire disparaître la condition, recommandant l'affaire à ses meilleurs prières. Plus cette affaire mûrit dans ma pensée, plus je m'affectionne à ce terrain. Je disais à Arles, 90 000 francs pour bâtir la moitié du couvent, soit pour vingt-cinq sœurs. Je pense que nous pouvons faire à moins. Quand le terrain sera acheté, je

<sup>502</sup> Le P. Potton fait allusion à la retraite qu'il vient de prêcher à Arles. Voici le compte-rendu de la prédication contenu dans le livre des Annales d'Arles :

« Le Très Révérend Père Marie-Ambroise Potton a consenti à nous prêcher la retraite, cette année. Il vient le 28 septembre, aussitôt après avoir terminé celle prêchée aux Pères de Toulouse.

Le soir avant Complies, le Très Révérend Père récite avec les sœurs réunies au chœur, dans le but d'implorer les grâces du Saint-Esprit, la protection de la sainte Vierge et le secours de notre Père saint Dominique, le *Veni creator*, le *Sub tuum*, et le *Pie Pater*, suivis des oraisons correspondantes. — Le lendemain matin, à 9 heures, le prédicateur débute par un touchant aveu de son incapacité... Un orateur, dit-il, est triste, après un sermon qu'il aura mal débité, malgré toute la peine qu'il y aura prise ; mais les prières des uns et des autres, réunies, obtiendront qu'il n'ait pas travaillé en vain... — L'âme, dans une retraite, doit se retirer dans la solitude. Pourquoi se retirer dans la solitude ? Notre séparation du monde n'est-elle pas entière, notre clôture n'est-elle pas austère ? Oh ! malgré cela, nous avons encore des relations avec le monde, soit au parler, soit par lettres ; mais dans une retraite on retranche toutes ces communications avec le dehors ; on n'a plus de récréations, on observe un silence plus complet. C'est dans ce silence que Notre-Seigneur se plaît à parler à l'âme... Dieu est le mystère des mystères et sa conversation avec l'âme intérieure est toute mystérieuse. Qui dira ce qui se passe dans ces entretiens tout divins ? Il faut en avoir été favorisé pour le comprendre. — On demandait à sainte Thérèse ce qui se passait dans l'âme en ces moments de la grâce : que pourrai-je en dire, répondit-elle, Dieu diversifie ses entretiens suivant les dispositions des âmes... — Il faut donc nous mettre dans une disposition de silence, de paix, de dégagement qui attire Notre-Seigneur, car il ne parle pas aux âmes qui sont légères, dissipées, volages et esclaves de leurs passions. Il voudrait bien leur parler, mais comment se ferait-il entendre ? Il attend que le calme se fasse, et alors il s'approche et lui tient un langage tout de confiance et d'amitié qui fait grandir l'âme, la soutient dans ses combats journaliers et l'éclaire dans les sentiers où il la conduit pour la mener à la sainteté.

Donc, silence, recueillement et prière fervente, pour bien profiter de ces jours de retraite.

Instruction sur l'abandon... Considérations élevées sur l'être de Dieu ; puis sur la créature, sur la conservation de la création... Si Dieu cessait un seul instant de soutenir le monde, il retomberait aussitôt dans le néant. Donc, étant les créatures de Dieu, il s'occupe de nous. Tout ce qui nous arrive est voulu ou permis par Dieu... Pourquoi donc nous inquiéter et nous préoccuper ? Il y a des âmes qui sont portées à s'inquiéter du passé et de l'avenir ; le présent les tourmente moins, mais le passé avec ses épreuves, ses maladies, revient à la pensée... Il ne faut plus s'en occuper, il faut l'oublier, il est enterré... Mais l'avenir, avec ses incertitudes, ses préoccupations ! Une pauvre petite postulante s'inquiétera au sujet de sa vocation ; une professe, de sa santé qui est une charge pour la communauté... — Il y a des préoccupations et des inquiétudes qui viennent d'un état d'âme encore imparfait : il faut travailler, avec la grâce de Dieu, à les dominer... — Il y a inquiétudes d'emplois, et enfin inquiétudes de positions... — Il est question de fonder à Lourdes et on se dit : Irons-nous ? N'irons-nous pas ? L'air d'Arles est malsain, le jardin est étroit, le logement incommode... — A Lourdes, nous aurons un long hiver, des jours souvent pluvieux... — Nous aurons tant d'autres difficultés... — À quoi bon s'inquiéter ? Tous les soucis retombent sur une prieure ; si elle est vertueuse, elle ne s'inquiétera pas, elle comptera sur la providence... — Notre-Seigneur dans son Évangile nous donne des assurances vraiment touchantes de son amour pour nous. Une mère peut-elle oublier son enfant ? (Ici des réflexions sur l'étendue et la force de l'amour maternel) moi je ne vous oublierai jamais. L'oiseau ne travaille pas, ne sème pas, et pourtant il trouve sa nourriture... Voyez le lis des champs ! Il est plus beau et plus richement orné que Salomon dans toute sa magnificence... — Or si Dieu fait tout pour un pauvre petit oiseau qui ne vaut pas une obole et pour une plante qui se flétrit en un jour, que ne fera-t-il pas pour une chrétienne, pour une religieuse ?... — Conclusion : s'abandonner à Dieu comme un enfant dans les bras de sa tendre mère...

Instruction sur ces paroles de Notre-Seigneur : "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait." — Il n'est pas permis aux religieuses de sortir de la clôture, cependant le Révérend Père va nous proposer

ferai un plan<sup>506</sup>, et avec les quelques prix que j'ai notés, je ne m'écarterai pas beaucoup de la dépense réelle exigée pour ce plan : si vous l'adoptez.

Quant à faire intervenir M<sup>me</sup> Brunet<sup>507</sup> dans l'affaire Ladagnous, ce n'est pas mon avis. Si vous lui confiez toute l'affaire, vous ne savez pas du tout où elle va vous conduire. Si vous l'admettez seulement à travailler avec vous, il sera impossible de bien conduire une affaire qui aura deux directrices ; ce sera comme un couvent à deux prieures. Et Ladagnous profitera des divergences, pour attaquer chacune des deux négociations différentes. Il faudrait au contraire que M<sup>me</sup> Brunet (et tout le monde) se gardât bien de dire que l'affaire se continue, et plus encore d'aller voir le terrain. Tout cela donnerait courage à Ladagnous, et rendrait votre succès plus difficile. — Je dis cela, autant qu'il sera possible de laisser de côté, provisoirement, cette bonne

---

un voyage en Palestine, pour aller contempler Notre-Seigneur, assis sur une pierre que l'on voit encore, et faisant à la multitude un sermon admirable. Nous nous tiendrons à côté de la sainte Vierge qui recueillait la parole de son divin Fils, comme elle l'avait fait pendant les trente années de sa vie cachée. — Lorsqu'un prédicateur prêche, il se tient debout, pour donner plus de force et d'ardeur à sa parole, mais un docteur qui enseigne reste assis. — Jésus était donc assis : sa parole était un dard, un tonnerre... Lui seul pouvait enseigner cette doctrine sublime, inconnue jusqu'alors... "Pourrai-je, moi, pauvre prédicateur, vous faire monter à cette hauteur vertigineuse où vous deviendrez parfaites comme Dieu ?" — Après Jésus docteur sont venus les apôtres, les papes, les évêques, les docteurs, qui ont répandu partout le saint Évangile. Les Pères de l'Église nous ont laissé leurs écrits qui nous éclairent et nous instruisent... Cette doctrine a fait beaucoup de saints parmi les chrétiens ; citons dans notre Ordre saint Dominique, saint Thomas, etc., sainte Catherine de Sienne, sainte Rose de Lima et tant d'autres dont les vertus sont notre trésor... Et de nos jours, que de saintes âmes qui laissent après elles une trace lumineuse, un parfum d'édification, une pureté de cœur qu'il n'appartient qu'à nous d'imiter... Comparons notre vie à la leur et humilions-nous de notre lâcheté... — Une âme qui tend à la perfection peut être comparée à un artiste de talent qui produit des œuvres d'une valeur inexprimable ; une âme imparfaite, fit-elle des actions vertueuses, ne s'enrichira guère, vu qu'elle commet facilement des fautes vénielles qui diminuent ses mérites et la rendent moins agréable à Dieu. En outre par l'habitude du péché véniel, elle encourt la soustraction de la grâce et elle risque son salut. Quand on voit tomber une personne religieuse dans un péché mortel, il ne faut pas croire qu'elle en est venue là tout d'un coup ; elle manquait au silence, à l'obéissance, elle commettait des péchés de pensées et ne s'en ouvrait pas au confesseur ; puis le démon, qui est très habile, et qui entraîne peu à peu les âmes, a suscité une occasion délicate, où elle a succombé à une tentation mortelle... Le péché mortel, outre qu'il fait perdre l'amitié de Dieu, répand les ténèbres dans l'esprit, on ne voit plus les vérités éternelles comme on les voyait avant le péché, et si la rechute survient, il y a bien à craindre pour cette âme, car son salut, à moins d'une grande grâce, sera bien difficile. C'est ainsi que le démon entraîne les âmes et les dévore comme un loup infernal... Supposez qu'une religieuse, vivant dans de telles imperfections, avec des répugnances contre telle supérieure, répugnances qui augmentent parce que telle autre supérieure encore plus odieuse à ses yeux vient à remplacer la précédente, eh bien, elle finira par sortir du cloître, et alors, croyez-vous qu'elle fasse facilement son salut dans le monde ?... Ah ! combattons nos inclinations naturelles, efforçons-nous de diminuer nos fautes, et notre vie se transformera... — Marchant de victoire en victoire, nous accumulerons nos mérites, nous acquerrons une vertu solide et nous vivrons contents et heureux...

Suite du même sujet. — Un dernier motif qui doit nous exciter à devenir parfaits, c'est que le salut des âmes y est intéressé... Le monde matériel a commencé par un homme et une femme. D'eux est sortie la race humaine... — Le monde spirituel a eu pour chef Jésus-Christ, qui a rétabli la famille : à côté de lui est la Très Sainte Vierge. Par ses travaux et ses souffrances intérieures et extérieures, Notre-Seigneur a sauvé le monde ; et la sainte Vierge s'est unie à ces souffrances incompréhensibles d'un Homme-Dieu. Elle a coopéré à la grande œuvre de la Rédemption et elle a enfanté les chrétiens sur le calvaire... — Cette union s'est continuée dans la fondation des Ordres religieux : saint Benoît a construit son couvent à côté de celui de sa sœur sainte Scholastique. Plus tard, saint Dominique a fondé son Ordre, et il a voulu que les sœurs, suivant la même règle, pratiquant les mêmes mortifications que leurs frères, fécondassent leurs travaux apostoliques par la prière. Saint François d'Assise a fait de même. — La femme a une action irrésistible sur la vie de l'homme ; sa part, à elle, est dans l'intérieur ; mais si l'homme devient meilleur, s'il pratique certaines vertus, c'est souvent, et sans qu'il s'en rende compte, à cause de l'influence douce de la femme pieuse qu'il s'est donnée pour compagne...

Tous les Ordres religieux ont une fin spéciale : les Carmes, amis de la solitude, se proposent principalement l'oraison ; les Franciscains, l'amour et la pratique rigoureuse de la pauvreté ; les enfants de saint Dominique, nous travaillons surtout au salut des âmes. Si les Frères approfondissent

dame, qui pourra vous être utile pour plus tard, une fois conclue la négociation du terrain, qui exige l'unité de direction absolue.

Votre petit servent de messe est bien défectueux. Il est trop jeune, et bien inexact. Une messe sans servent, et plus encore une bénédiction sans servent, c'est bien regrettable, surtout quand le cas arrive fréquemment<sup>508</sup>. Le prêtre (surtout vieux) remplit une fonction presque ridicule, quand il est obligé, à genoux devant le Très Saint Sacrement, de prendre sur le marchepied l'encensoir, la navette, le livre, de se débrouiller avec les chaînettes de l'encensoir, de mettre et quitter seul la [*mappula*<sup>509</sup>], etc. Et qui encense pendant la bénédiction ? Personne. Mieux vaudrait ne pas donner la bénédiction que de la donner d'une façon si peu convenable. M. Olier,

---

les hautes questions théologiques, s'ils s'exercent à la prédication, à l'exemple de notre bienheureux Père Dominique, qui prêchait le jour, priait la nuit, recherchait les hérétiques qu'il convertissait par multitudes, c'est pour le salut des âmes... — tel prédicateur aura sur les lèvres des paroles qui vont droit au cœur de ceux qui les écoutent, il en est étonné ; mais, il le devra à la ferveur de telle sœur qui vit inconnue dans son cloître : en se sanctifiant elle-même, elle contribue à la sanctification de beaucoup d'autres... Mais, prenez telle autre sœur, amie de ses aises, cherchant à faire prévaloir sa volonté, acariâtre, susceptible, qui n'a que des distractions dans ses prières parce qu'elle est pleine d'elle-même ; elle est un poids pour la communauté : comment travaillera-t-elle au salut des âmes, elle qui a tant de peine à se sauver elle-même ! Cette sœur ne fait rien ou presque rien pour le salut des âmes ; sa vie est à peu près inutile...

Le jour de la fête du Très Saint Rosaire, nous eûmes exposition du saint Sacrement, nous n'eûmes pas d'instruction le matin. Le soir, après le salut, le Très Révérend Père Marie-Ambroise nous adressa ces paroles : Lorsque le soleil se lève, les chouettes et les chauve-souris, qui ne voltigent que dans les ténèbres, se cachent dans leurs trous. De même, lorsque Jésus eucharistie, qui est le vrai soleil, est exposé sur l'autel, le pauvre prédicateur doit se taire, car Jésus parle, du haut de son trône à l'âme adoratrice qui se tient bien recueillie à ses pieds : voilà la raison pour laquelle il n'y a pas eu sermon ce matin. Après ce préambule, le Père nous parle encore de la perfection à laquelle nous devons tendre. Le dernier motif qui nous y oblige, c'est la réciprocité d'amour : Jésus si aimable et si digne d'être aimé nous poursuit de son amour : pourrions-nous ne pas y répondre par tout l'amour de notre cœur ? Pourquoi ne nous efforcerions-nous pas de plaire à un tel époux en nous appliquant à la perfection ? Que n'a-t-il pas fait pour nous ? Il ne s'est pas rebuté des souillures de notre âme, ni de son indigence... Il a fait d'elle son épouse chérie et l'a placée près, tout près de son tabernacle... Oh ! Jésus ! vos épouses vous jurent un éternel amour, un amour qui croisse sans cesse, rendez-les fidèles à leur serment...

Lundi 3 octobre. Instructions, matin et soir sur la charité, dont voici quelques pauvres notes. — Lorsque Jésus, le grand prédicateur, adressait ses discours au peuple, les pharisiens et les saducéens venaient lui faire des questions insidieuses auxquelles Jésus répondait avec une sagesse qui les confondait et qui faisait l'admiration des bons. — Un jour, un docteur de la Loi — un savant, celui-là — vient lui dire : *Magister*, Maître, dites-nous quel est le premier et le plus grand des commandements de Dieu. — Jusqu'à Jésus-Christ, les peuples, sauf les Juifs, avaient ignoré ce commandement. Les sages païens, Cicéron, Virgile, Démosthène, Platon et Aristote s'étaient élevés par les seules forces de la raison à une philosophie qui les avait rendus célèbres dans l'antiquité, et qui fait que, de nos jours, les ouvrages qu'ils ont conçus sont mis entre les mains des étudiants, mais aucun de ces philosophes n'avait appris quel est le plus grand commandement de Dieu, aussi sont-ils restés imparfaits. — Et quel est donc ce commandement qu'il est nécessaire d'apprendre et de pratiquer pour devenir parfait ? Si vous le demandiez au boulanger, il vous répondrait : ma bonne sœur, je ne sais pas trop, mais je pense que la perfection consiste à acheter de la bonne farine et à faire du pain qu'il ne faut pas vendre trop cher... Vous adresseriez la même question au ministre de la guerre, il vous dirait que la perfection consiste à tuer le plus d'ennemis à la guerre, etc. ; c'est que ni l'un ni l'autre n'en savent davantage. Si je vous adressais la même question, l'une me dirait que la perfection consiste à marcher en la présence de Dieu, selon la recommandation que Dieu lui-même en fit à Abraham. Une autre me dirait que la perfection se trouve dans la mortification et les pénitences, comme celles que pratiquait le bienheureux Henri Suso. Une troisième penserait qu'on la rencontre dans ce conseil de Notre-Seigneur : "Renoncez à vous-même, portez votre croix et suivez-moi". Eh bien ! vous n'avez pas trouvé la vraie solution. Écoutez notre Seigneur, et il vous dira : "Vous aimerez le Seigneur de tout votre cœur, de tout votre esprit et de toutes vos forces" : faites cela et vous pratiquez la Loi. — Est-ce à dire qu'il suffit d'aimer Dieu sans pratiquer le renoncement, la présence de Dieu et le reste ? Oh ! non, mais celui qui aime Dieu pratique toutes les vertus. — Il faut que toutes nos actions vertueuses soient faites dans la charité pour qu'elles soient méritoires. — Une âme qui est en état de péché mortel, fit-elle toutes sortes de

curé de Saint-Sulpice<sup>510</sup>, ne donnait jamais la bénédiction sans qu'il y eût (je crois) trente-six clercs en surplis<sup>511</sup>. (Ce serait trop pour votre chapelle). — Tâchez donc d'améliorer.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(64)

1887, 17 octobre. Rijckholt.

n° 1<sup>512</sup>

Ma fille,

---

bonnes œuvres, même héroïques, ne méritent pas, toutes ses œuvres sont perdues pour le ciel. Elles ne deviennent même pas bonnes par le retour à Dieu de cette âme... La charité et la grâce étant sœurs, tout ce qui est fait avec elles, pour si minime qu'il soit, mérite une récompense éternelle, même s'il s'y mêlait quelque imperfection peu notable... — Toutes les vertus tirent leur perfection de la charité...

Nous devons aimer Dieu 1° parce qu'il est infiniment parfait, 2° pour les bienfaits dont il nous comble.

Qui dira la science de Dieu, son génie, sa puissance, sa bonté, sa justice et tous ses autres attributs ?

Ici le Révérend Père Marie-Ambroise entre dans des considérations d'un ordre très élevé sur chacun de ces attributs. Impossible à une pauvre annaliste comme moi de redire de si belles choses. L'oreille était ravie de ces magnifiques descriptions, mises à la portée d'une intelligence ordinaire par la facilité d'élocution du savant prédicateur ; et l'âme s'élevait vers ces régions lumineuses où Dieu se découvre à ses élus... Qui n'eût pas voulu à ce moment donner à Dieu toutes ses affections, toutes ses pensées et tous les instants de son existence ? — Puis, il a parlé du deuxième motif d'aimer Dieu, qui est aussi la reconnaissance pour ses bienfaits. — Bienfaits de la création : création de la terre avec toutes les richesses connues et inconnues qu'elle recèle dans son sein, avec ses belles montagnes, qui font l'admiration des touristes, ses belles forêts, ses fruits, ses productions innombrables, les oiseaux qui la peuplent, les animaux qui s'y multiplient, les mers si étendues, avec ses monstres et ses poissons de toutes grosseurs et de toute espèce, le firmament avec ses astres qui roulent dans l'espace avec une rapidité qui surpasse les locomotives, inventées par le génie de l'homme... Et enfin l'homme lui-même qui est le chef d'œuvre de la création... Bienfaits dans l'ordre spirituel : la participation, bornée sans doute, aux attributs de Dieu, qui rendent l'homme bon, savant, habile, et parfait, lorsqu'il est fidèle aux grâces divines dont il est entouré avec une sollicitude qui surpasse infiniment la sollicitude d'une mère pour son enfant. Qui dira les grâces surnaturelles qui deviennent le partage d'âmes plus fidèles encore et plus privilégiées : dons de prophéties, de discernement des esprits, de visions, d'extase et d'union avec Dieu, même dès cette vie ? Ici le Révérend Père parle longuement, et toujours avec éloquence, des bienfaits qui nous viennent de l'Incarnation du Verbe, des enseignements précieux qui ressortent pour nous des mystères de la naissance, de l'enfance, des prédications, des souffrances et de la mort de notre divin Rédempteur, pendant lesquels il a pratiqué des vertus que nous sommes obligés d'imiter si nous voulons avoir part à sa gloire dans le ciel... Et cette gloire, quelle est resplendissante ! Que ce ciel est beau, avec ces légions innombrables d'anges, avec ces âmes justes, éblouissantes de beauté, de grâces, de sainteté, en qui la charité parfaite réside, que le Saint-Esprit possède et gouverne et qui sont heureuses du bonheur de Dieu lui-même... Méditons souvent sur ces grandes et nobles choses, et nous aimerons un Dieu si digne de notre amour qui a tout fait pour nous et qui nous réserve un bonheur incompréhensible et éternel... La moindre chose faite par amour pour Dieu lui est infiniment agréable, agissons en tout pour ce noble motif...

Le bon Père a consacré deux bons et beaux sermons à la prière qui est nécessaire au salut... Une âme qui prie ne peut se perdre... Il faut demander l'amour de Dieu dans nos prières...

La sainte Vierge a aimé Dieu d'un amour parfait... Elle mourait d'amour... Ces deux sujets ont été approfondis avec la même éloquence et la même piété que les précédents. Je n'ai qu'un regret en terminant le compte-rendu de cette retraite, c'est de n'être pas sténographe... Si ces belles instructions avaient pu être recueillies en entier, ça aurait été un beau trésor à léguer à nos sœurs qui ne les auront pas entendues. Que l'Esprit d'amour supplée à mon insuffisance en parlant à l'oreille de l'âme, non seulement aux sœurs qui nous succéderont dans ce monastère, mais à toutes celles qui formeront dans le monde entier la famille dominicaine. Ainsi soit-il.

Le Révérend Père Marie-Ambroise nous a quittées le 7 octobre ; notre retraite a continué, sans instructions, jusqu'au lendemain. Nous avons présenté au Sacré-Cœur de Jésus nos résolutions. Puisse-nous y être fidèles ! » (Annales du couvent d'Arles, p. 352-356).

<sup>503</sup> Lettre du P. Colchen :

« Nay, 30 septembre 1887

Ma Révérende Mère,

Ayez soin de numéroté vos réponses, sans manquer : ou bien tremblez devant la future pénitence ! Dans ce moment, une lettre perdue pourrait avoir de notables inconvénients.

Vous devez avoir les titres maintenant<sup>513</sup>. Et ainsi, tout étant vérifié, vous devez avoir écrit à Ladagnous. Envoyez-moi sa réponse. S'il refuse (ce qui semble assez probable), je jugerai mieux de ce que l'on pourra faire pour le fléchir. Surtout ayez soin de bien prier à cette importante intention. Système favori de l'excellent P. Colchen.

Je ne vois pas ce que l'on pourrait faire présentement pour calmer M<sup>elle</sup> Amé. Et il me semble qu'une fois le terrain acheté, le départ étant alors certain, partir un peu plus tard ou un peu plus tôt ne sera pas, pour elle, une si grande différence. Néanmoins, une fois le terrain acheté, on pourra voir s'il y a quelque moyen d'accélérer le départ. Pour le moment, rien à faire que je sache. On témoigne vouloir votre non-départ. Mais personne n'offre de l'argent, ce qui

---

Je vous autorise à recevoir les fonds de sœur Marie-Dominique, à signer le dernier texte du contrat proposé avec elle et de négocier au sujet du terrain Ladagnous, à la condition de faire biffer la condition d'entrepreneur qu'il prétend se réserver.

Sachant tout le bien que l'excellent P. Ambroise a fait à Toulouse, je ne doute pas que votre chère communauté ne se trouve vraiment renouvelée par sa parole si convaincue. »

<sup>504</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 4 du mois d'octobre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au chapitre de la communauté l'affiliation de sœur Marie-Dominique Vivien, en vue de la fondation de Lourdes à poursuivre. Après discussion convenable, le vote renvoyé au lendemain, on en est venu au scrutin secret qui a donné l'unanimité, soit six voix sur six votantes » (livre du chapitre d'Arles).

<sup>505</sup> La lettre a été envoyée le 18 octobre, d'après une lettre de Ladagnous : « Je regrette de ne pouvoir accepter les propositions contenues dans votre lettre du 18 courant » (Lettre de M. Ladagnous à sœur Marie-Catherine du 23 octobre 1887).

<sup>506</sup> Il s'agissait d'adapter au terrain de Ladagnous le plan type d'un couvent régulier qui se trouve dans le cérémonial fait par le P. Potton. Cf. reproductions en annexe de la lettre 63.

<sup>507</sup> M<sup>me</sup> Brunet : très certainement M<sup>me</sup> Brunet, sœur de sœur Marie-Dominique Vivien de Goubert. L'héritage de M. et M<sup>me</sup> Vivien de Goubert a été partagé en 1884 entre M<sup>me</sup> Brunet Vivien, M<sup>me</sup> de Villers et Hélène Vivien de Goubert.

<sup>508</sup> Liste des « bénédictions demandées à Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Forcade.

Une pour chaque jour de la retraite annuelle

Une par semaine en Carême

Une par semaine pendant le mois de Marie

Pour les fêtes de saint Pierre et saint Paul

Pour les fêtes de saint Jean-Baptiste

Pour les fêtes de saint Jean l'évangéliste

Pour les fêtes de sainte Catherine, vierge, martyre, protectrice de Notre Ordre

Pour les lendemains de Noël, de Pâques et de la Pentecôte ». L'évêque a donné son accord le 18 mai 1879.

<sup>509</sup> Le mot est illisible. On peut le restituer à partir de l'usage liturgique qui est mentionné.

« De nos jours sont restés dans l'usage [...] et le voile huméral avec lequel le sous-diacre tient la patène pendant le canon, et le prêtre prend en main l'ostensoir à la bénédiction du Saint-Sacrement. Le voile huméral, comme le dit son nom, n'a donc pas vocation à être un parement ni un ornement, c'est seulement une "*mappula oblitizia*" » (M. RIGHETTI, *Manuale di storia liturgica*, vol. I, *Introduzione generale*, Edizione anastatica Editrice Ancora, Milano, III éd., 1963, p. 404).

<sup>510</sup> Jean-Jacques Olier (1606-1657) a été curé de Saint-Sulpice de 1642-1652. « Pour offrir au Saint-Sacrement un hommage éclatant, M. Olier multiplia les saluts solennels [et] décida, malgré l'opposition de plusieurs ecclésiastiques, qu'un salut serait célébré, avec un cérémonial très solennel, les premiers dimanches et jeudis de chaque mois » (P. Pourrat, *Jean-Jacques Olier, Fondateur de Saint-Sulpice*, Flammarion, 1932, p. 147).

<sup>511</sup> Il n'existe pas dans les archives de la Compagnie de Saint-Sulpice d'attestation sur les soixante enfants de chœur. « Mais ce n'est pas invraisemblable : il y avait une cinquantaine de prêtres à la paroisse Saint-Sulpice au 17<sup>e</sup> siècle (même avant M. Olier), et dans une procession du Saint-Sacrement (après un vol sacrilège) on vit "tout le clergé séculier et régulier du faubourg Saint-Germain", ce qui dut faire plus de deux cents ecclésiastiques... » (Archiviste de Saint-Sulpice).

<sup>512</sup> Début de la troisième série de lettres numérotées.

<sup>513</sup> « État des valeurs confiées par M<sup>elle</sup> Hélène Vivien à M<sup>elle</sup> Brunet.

1<sup>o</sup>. Cent neuf francs de rente 3 % sur l'État français en deux titres, le premier de neuf francs n<sup>o</sup> 63 812 et le second de cent francs n<sup>o</sup> 387 806.

Représentant ensemble au cours moyen de la Bourse de Paris, du cinq octobre 1887, un capital de 2982 96 .....

serait le meilleur moyen de rendre votre non-départ possible et peut-être avantageux. Il est dur de dépouiller sa chère bourse ! Et plusieurs, beaucoup, absolument ne peuvent pas.

Vous devez savoir maintenant que M. Agnès a été élue<sup>514</sup>, et confirmée par Monseigneur. Mais j'ignore encore les détails. Ainsi toutes les plaies doivent être fermées, ou du moins les plus nombreuses et les plus douloureuses<sup>515</sup>, le bonheur parfait n'étant pas de ce monde.

Si Ladagnous consentait, attendez néanmoins ma réponse à l'annonce de cet événement, avant de partir pour Lourdes. J'aurais peut-être quelques avis utiles à vous donner. Et il n'est pas opportun de paraître tant se presser. — Mais je ne crois pas que l'affaire aille si vite. À moins que vous ne fassiez quelque petit miracle, au moyen de vos migraines et autres maladies. Vous êtes vraiment une personne bien peu régulière, bien défectueuse, bien capricieuse, bien fantasque : au physique je veux dire. Pour le moral, c'est autrement : fort raisonnable et bien

2°. Cinq mille deux cent dix francs de rente française 4½ % 1883, en dix-neuf titres savoir :

Le premier de 2250 francs, n° 6222.

Le second et le troisième de mille francs chacun, n°s 26 651 et 26 652.

Le quatrième et le cinquième de deux cents francs chacun, n°s 91 468 et 91 473.

Les quatre suivants de cent francs chacun,  
n°s 77 116 - 122 574 - 122 972 et 122 973.

Le dixième de 50 francs, n° 149 600.

Le onzième de 30 francs, n° 164 990.

Le douzième de 2à francs, n° 105 578.

Et les cinq suivants de 10 francs, n°s 92 962 - 92 963 - 94 704 - 107 611 et 107 612.

Et les deux derniers de cinq francs, n°s 51 466 et 103 648.

Représentant un capital de 126 603 francs au cours de la Bourse dudit jour cinq octobre présent mois.....

3°. Deux obligations du Chemin de fer Paris-Lyon Méditerranée fusion ancienne, n°s 1307 608 et 2051 912.

Représentant au cours de la Bourse dudit jour une valeur de 788 50.....

4°. Vingt-trois obligations de la même compagnie fusion nouvelle portant les n°s 1093 737 - 1585 575 - 1585 576 - 1598 527 - 4693 813 à 4693 822 (10) 4779 391 à 4779 393 (3) 5130 526 - 5293 109 à 5293 113 (5).

Représentant au cours de la Bourse dudit jour, un capital de 8987 21.....

5°. Cinq obligations des omnibus de Paris, de 500 francs 5 % portant les n°s 62 766 à 62 768 (3) 64 871 et 32 502.

Représentant au cours de la Bourse dudit jour, un capital de.....

6°. Une obligation de 500 francs de la C<sup>ie</sup> Parisienne du gaz, n° 112 430

Représentant au cours de la Bourse dudit jour, une valeur de.....

7°. Un titre de gage de 500 francs 3% du Crédit foncier de France, n° 146 317

Représentant au cours de la Bourse dudit jour une valeur de.....

8°. Trois obligations de 500 francs 3% de la Banque hypothécaire de Suède portant les n°s 48 425 à 48 427 valant 1200 francs environ

9°. Quatre obligations au capital de 200 florins chacune de Rente autrichienne 4% or, portant les n°s 65 871 - 66 659 - 68 228 et 99 411

Représentant ensemble au cours de la Bourse du jour une valeur de.....

10°. Et quatre-vingt-quatre obligations du chemin de fer du Midi, portant les numéros 36 968 - 183 158 - 183 161 - 213 338 à 213 340 (3) 227 803 - 254 589 - 259 333 - 259 334 - 259 338 - 273 561 - 295 800 - 323 498 à 325 501 (4) 669 044 - 808 0062982 96

pieuse. Je bénis Dieu du bien qu'il m'a permis de faire près de vous, sans aucun mérite de ma part. Nous verrons, je l'espère, ce que vous dites avoir à me raconter plus tard au paradis. En attendant, je serais fort content de voir le couvent de Lourdes se bâtir (plus ou moins) selon mes plans<sup>516</sup>. Ainsi soit-il.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] L'affection que vous voue sœur Marie-Dominique [Vivien] sera peut-être fort utile pour adoucir plus tard des difficultés et froissements. Mais vous avez raison d'interdire les familiarités extérieures féminines.

Nous avons cinq nouveaux novices simples, plus un postulant irlandais, qui est tombé gravement malade en arrivant. Priez pour lui.

---

126 603

788 50

8987 21

2593 75

517 25

583 50

1 200

1 853

- 823 199 - 823 200 - 919 263 - 919 265 - 927 166 - 929 121 - 995 766 - 1286 336 - 1292 092 - 1292 093 - 1344 219 - 1440 607 - 1443 862 - 1443 863 - 1450 087 - 1483 704 - 1483 705 - 1740 199 à 1740 202 (4) 1756 280 à 1756 282 (3) 1860 771 à 1860 773 (3) 1996 691 - 2140 156 - 2140 157 - 2278 031 à 2278 041 (11) 2304 318 - 2361 071 à 2361 073 (3) 2477 647 à 2477 649 (3) 2709 579 à 2709 583 (5) 2727 374 à 2727 381 (8) 2746 589 - 2763 263 - 2822 470 et 2877 898.

Représentant un capital de 33 180 francs au cours de la Bourse du jour-ci.....

Total de la valeur des obligations et rentes susindiquées.....

[1887], 25 octobre. Rijckholt.

n° 3 répond à 3 et 4

Ma fille,

Ladagnous se tait. Qu'est-ce que cela signifie ? À mon avis, il est probable que cela signifie qu'il veut vendre, mais en compensant sa condition abandonnée par d'autres avantages. Et pour mieux les obtenir, il laisse voir qu'il n'est nullement pressé. Peut-être je me trompe<sup>517</sup>. D'ailleurs, vous avez attendu deux mois avant de répondre<sup>518</sup>.

Lui aussi veut attendre, pour vous rendre la pareille. Patience...

33 180

179 289 21

Je soussigné, chanoine, vicaire, déclare qu'en ma présence sœur Marie-Dominique (Hélène Vivien de Goubert) Dominicaine à Arles a reçu toutes les valeurs dont la liste est écrite ci-dessus. Arles, le 18 octobre 1887. L. Paulet.

Je, soussignée, atteste avoir reçu de M<sup>elle</sup> Hélène Vivien de Goubert en religion sœur Marie-Dominique, toutes les valeurs énumérées ci-contre et je m'engage à les employer toutes à la construction d'un couvent de Dominicaines à Lourdes.

Fait à Lourdes le 11 novembre 1887. Marie Jardel, en religion sœur Marie-Catherine. »

<sup>514</sup> L'élection de M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] avait été cassée par M<sup>gr</sup> Ducellier en 1878. Sœur Marie de la Nativité [Pauline de Mendette] a donc été prieure de 1878 à 1881, puis sœur Marie-Thérèse [Léopoldine Pradel] de 1881 à 1884 et enfin sœur Germaine [Antoinette Vonthron] de 184-1887. Une nouvelle élection de M. Marie-Agnès a été confirmée en 1887.

« 12 octobre 1887. Election de M. Agnès [Romeline Lassale].

Au mois de juillet 1887, M<sup>gr</sup> Ducellier fut élu archevêque de Besançon. Cet événement fut regardé par plusieurs sœurs dans le couvent comme providentiel. La Révérende Mère Marie-Germaine [Antoinette Vonthron], finissant son triennat le 23 août, on espérait que le nouvel évêque serait plus bienveillant pour notre M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] et qu'enfin elle nous serait rendue comme prieure. Le 26 juillet, M<sup>gr</sup> Ducellier nous fit sa visite d'adieux : elle fut très touchante et au moment de quitter le monastère, Sa Grandeur, se tournant vers la M. Marie-Agnès, lui dit avec bonté ces paroles : "Et vous, ma Mère, gardez bien le troupeau que Dieu vous a confié." Ces paroles furent regardées comme un heureux présage et aussi comme preuve, malgré tout, de l'estime de Monseigneur pour notre fondatrice dont il avait tant de fois reconnu les vertus. Le 23 août, M. Marie-Germaine finissait son triennat et on n'avait qu'un désir dans la communauté, voir enfin la vénérée M. Marie-Agnès revêtue de nouveau de l'autorité priorale. Elle y avait certes tous les droits et aux yeux de la communauté, ces droits étaient agrandis par neuf ans d'humiliations si dignement supportés. Cependant M<sup>gr</sup> Fleury-Hottot, successeur de M<sup>gr</sup> Ducellier, voulait prendre ses vacances avant son arrivée à Bayonne et à la lettre qui lui fut adressée pour l'informer de la fin du priorat de M. Marie-Germaine, Sa Grandeur répondit de procéder à de nouvelles élections sous la présidence du vicaire général qui avait momentanément tous les pouvoirs. Cette réponse de Monseigneur ne faisait point notre affaire tant nous redoutions le vicaire général et son conseil. Il fut donc décidé qu'on demanderait à Monseigneur l'autorisation d'attendre son arrivée pour les élections et que pendant ce temps, la sous-prieure *in capite*, qui était la M. Marie-Agnès elle-même, aurait tous les pouvoirs de la prieure. La demande fut agréée à la joie de la communauté et on employa cette attente à faire dans la maison les réparations urgentes et l'on se mit aussitôt à préparer une brillante réception à Monseigneur pour sa première visite. La vénérée M. Marie-Agnès s'efforçait de son côté à exciter la ferveur de ses filles par ses conférences de chaque semaine et ses instructions du chapitre. Toutes les sœurs y mettaient de la bonne volonté et vraiment la règle, jusqu'aux petits points, était bien observée dans la communauté. Enfin arriva le mois d'octobre et l'arrivée de Monseigneur nous fut annoncée pour le 11. [...] Dans

Acheter sur une seule tête. Bon, puisqu'on ne peut faire mieux<sup>519</sup>. Mais ne vaudrait-il pas mieux choisir M. Gabriel [Marie-Louise Patissier], qui paraît plus forte que vous, assez fragile ? Peut-être il y a des inconvénients. Vous aviserez.

Mais l'élection, quand aura-t-elle lieu ? En novembre ; mais j'ai oublié le jour. Dès qu'il paraîtra approcher, écrivez, si ce n'est fait, à Monseigneur pour le prier de désigner Monsieur l'archiprêtre pour présider l'élection, en prenant pour assesseurs les prêtres qu'il voudra, et en réservant la confirmation à Monseigneur. Demandez la voix pour toutes les novices professes<sup>520</sup>, dont la plus jeune passe deux ans<sup>521</sup>. Vous donnerez les raisons opportunes. Au moins voilà mon avis. Et prenez vos mesures à temps, pour ne pas retarder l'élection par quelque complication imprévue, venue de Monseigneur. Dites-moi de nouveau le jour de l'élection. Je pense que vous

---

l'après-midi, Monseigneur vint au parloir : il fut extrêmement bon et gracieux envers la M. Agnès et les élections furent fixées au lendemain à 9 h. [...] Le lendemain 12 octobre, Monseigneur vint célébrer la sainte messe au couvent. Il était toujours dans l'angoisse, ne sachant pas ce que le bon Dieu voulait qu'il fit. Pendant la sainte messe que Sa Grandeur disait pour la communauté toujours dans la peine, il eut une lumière qui lui donna une grande paix : si l'élection se fait à l'unanimité, ce sera la preuve que c'est la volonté de Dieu. À 9 h, les électrices se rendirent au parloir tandis que les autres sœurs allèrent prier au chœur. On en était encore au deuxième chapelet du rosaire que déjà les électrices arrivaient joyeuses au chœur amenant cette fois la douce M. Marie-Agnès qui se prosterna au milieu du chœur. Le vote avait donné l'unanimité, signe inspiré à Monseigneur pour la confirmation de la vénérée Mère. Bientôt Monseigneur parut, radieux, à la grille du chœur et il confirma l'élection devant toute la communauté, puis Sa Grandeur entonna le *Te Deum* que nous chantâmes à plein cœur. La joie était peinte sur tous les visages comme elle remplissait toutes les âmes. [...] Le soir, la Madone de Soule – c'est ainsi qu'on appelle la grande statue de la Vierge Marie qui domine le porche de la chapelle — fut tout illuminée, ainsi que les fenêtres donnant au dehors. Nous étions si heureuses que nous ne savions comment traduire assez notre joie et notre reconnaissance envers le bon Dieu et la sainte Vierge. Notre vénérée M. Marie-Agnès prit à cœur plus que jamais de travailler à la sanctification de ses filles surtout par une observance toujours plus fervente de nos règles et la fin de l'année 1887 et toute l'année 1888 ne furent marquées que par ses brûlantes instructions du chapitre et ses conférences de chaque semaine. [Le livre des annales ne mentionne plus rien jusqu'en 1889 : tous les désirs de la communauté étaient comblés !] » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 248-252 ; voir *Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie Veritas, Gand Belgique, p. 325).

<sup>515</sup> Les principales blessures, dans la communauté de Mauléon, étaient dues à la mise à l'écart de M. Marie-Agnès (*Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie Veritas, Gand Belgique, p. 317-325).

En 1887, M. Marie de la Nativité [Pauline de Mendette] avait été élue prieure et M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] était sous-prieure. Mais comme la prieure ne prenait pas une seule décision sans l'accord de sœur Marie-Agnès (Annales du couvent d'Arles, p. 19), l'évêque refusa qu'elle soit sous-prieure pendant le priorat suivant de sœur Marie-Thérèse. Mais il accepta pendant le priorat de sœur Marie-Germaine :

« Election priorale de la Révérende Mère Marie-Germaine [Antoinette Vonthron]. Le 17 août 1884, la Révérende Mère Marie-Thérèse [Léopoldine Pradel] finissait son triennat et la communauté était bien anxieuse. L'interstice de six ans était révolu, la M. Marie-Agnès était canoniquement éligible et les sœurs avaient le droit de l'élire, mais le grand souci était de savoir si Monseigneur confirmerait l'élection. Tout le monde sait les préventions de l'évêché contre notre vénéré Mère et on savait que M<sup>gr</sup> Ducellier les partageait. [...] En vérité, tout le mécontentement de l'évêché n'avait pas pour seule cause son administration. M<sup>gr</sup> Lacroix avait une telle vénération pour notre Mère bien-aimée qu'il prenait plaisir à lui accorder tout ce qu'elle désirait. Beaucoup de prêtres qui connaissaient son crédit auprès de Monseigneur, s'adressaient à elle pour obtenir quelques faveurs qu'ils désiraient. Ces demandes faites par M. Marie-Agnès étaient toujours exaucées et, malheureusement pour elle, contrariaient fort le conseil épiscopal et décourageaient parfois ses décisions. [...] La Révérende Mère Marie-Germaine, sous-prieure pendant le triennat précédent, fut élue et confirmée au parloir et ce ne fut qu'à la récréation que toute la communauté sut le nom de l'élue. Monseigneur permit et voulut que la M. Marie-Agnès fut nommée sous-prieure » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 245-247).

Lettre du P. Potton à M. Marie-Agnès (6 janvier 1887) : « Êtes-vous vraiment aussi bas que vous pensez dans l'estime de vos supérieurs ? Peut-être dans le but de vous être utiles, ils ne disent pas, à vous, tout ce qu'il pensent... Je vois bien qu'en vous éloignant du priorat depuis longtemps, ce n'est pas une

serez élue. Mais l'élection à faire peut vous gêner, vis-à-vis de Ladagnous. Raison de plus pour ne pas la retarder.

Régulièrement, ce serait à la sous-prieure à régler tout cela après votre décès<sup>522</sup>. Mais l'autre procédé paraît ici meilleur, il me semble. Vous verrez.

Vous arrangerez pour le mieux ce que j'ai dit touchant le plan de la Mère sous-prieure<sup>523</sup>. Il me semble que cela arrivera ainsi partiellement. Mais vous verrez. Comment faire des plans certains sur des choses incertaines et si lointaines ?

Gardez vos idées sur Mauléon. Je ne dis point du tout que vous en changiez. Je disais seulement que Mauléon semblait avoir fait assez pour vous avertir de l'élection nouvelle<sup>524</sup>. Vous ne m'avez nullement scandalisé. Prenez mes observations toujours bénévolement (c'est ainsi que je le fais), et s'il fallait prendre tant de précautions de peur que mes paroles n'eussent

---

marque de particulière confiance qu'ils vous ont donnée. Mais vous avez été nommée par eux sous-prieure, et même je pense que vous l'êtes encore. C'est la seconde dignité dans votre petit royaume. Ce n'est donc pas encore si bas, puisqu'une seule est placée plus haut que vous » (Mauléon).

<sup>516</sup> Le P. Potton s'était aussi occupé des constructions du monastère de Mauléon. Mais il s'agissait d'adapter et de compléter le bâtiment d'une gendarmerie (Voir lettres du Père Potton de l'année 1867, à M. Marie-Agnès, archives de Mauléon). À Lourdes, le monastère a été entièrement conçu selon ses plans.

<sup>517</sup> Effectivement Ladagnous va proposer de baisser le prix du terrain, à condition d'être pris comme entrepreneur. Il voulait faire ses preuves à Lourdes.

<sup>518</sup> Deux mois depuis la visite de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] à Arles, où elle avait visité les terrains repérés par M. Paulet comme susceptibles de convenir.

<sup>519</sup> Lettre du P. Colchen, écrite de Prouilhe le 20 octobre 1887 :

« [...] Votre lettre m'est arrivée à Toulouse. Je n'ai eu le temps que de la parcourir, me réservant de la lire attentivement en wagon, et j'ai prié le P. Cormier de parler de vous à M<sup>gr</sup> de Tarbes et de lui exposer vos projets.

Je me suis réjoui des bonnes nouvelles contenues dans votre lettre. D'abord et sur toute chose des excellents fruits de la retraite, car la sanctification des âmes est la perle précieuse auprès de laquelle les autres biens ne sont rien. Puis du commencement d'exécution de la fondation. Je crois avec le P. Ambroise que présentement, l'acquisition sur une seule tête est peut-être le système le moins défectueux (c'est celui qui a été adopté ici). La vôtre est celle qui paraît offrir le plus d'avantage ; laissez donc faire la chose avec simplicité.

Il a fallu apporter beaucoup de lenteur pour déblayer le terrain ; mais je crois que maintenant il faut marcher rapidement. Si M. Ladagnous consent à renoncer à la clause que nous ne pouvons absolument pas accepter, partez bien vite pour Lourdes avec M. Gabriel [Marie-Louise Patissier] et le notaire, dont les conseils nous seront bien précieux pour ne pas dire indispensables afin d'insérer dans le contrat toutes les clauses et conditions nécessaires, par exemple pour le chemin qu'il nous faut, l'eau peut-être, etc. La présence du notaire me paraît d'autant plus nécessaire que le vendeur m'a paru assez retors. N'oubliez pas que l'acquéreur a toujours le droit de choisir son notaire. À la manière dont l'affaire est engagée aujourd'hui, il faut que vous alliez en avant et traitiez tout, quoique sur le point de sortir de charge.

M<sup>gr</sup> de Tarbes prévenu de tout par le P. Cormier ne pourra que vous faire un bon accueil.

La Mère prieure de Prouilhe me prie de vous inviter à vous y arrêter, et j'insiste pour que vous acceptiez, non seulement à cause du pèlerinage, mais encore pour étudier la disposition du couvent. Faites de même à Nay pour le même motif et annoncez votre arrivée assez longtemps à l'avance pour que les deux communautés puissent obtenir de leur évêque respectif l'autorisation de vous faire entrer et loger dans la clôture.

En quittant Prouilhe le 29, je me dirigerai vers Marseille et je vous offre de m'arrêter à Arles, si ma présence peut vous être utile ; sinon, ce sera au moment de l'époque de mon retour à Toulouse au mois de décembre. »

<sup>520</sup> « On appelle novices professes, les sœurs qui ont fait profession, et qui pourtant sont encore sous la direction de la maîtresse des novices.

Les frères de l'Ordre devant rester au noviciat pendant les quatre années qui suivent la profession, et même davantage s'ils ne sont pas prêtres après ces quatre années, on peut appliquer, proportion gardée, cette règle aux couvents des sœurs. Ainsi l'âge légitime pour la réception du sacerdoce étant fixée au commencement de la vingt-cinquième année, les sœurs demeureront novices pendant les quatre années qui suivront la profession, et plus longtemps si ces quatre ans ne les conduisent point à leur vingt-quatrième année révolue (*Sic P. Mahuet*, p. 147). Le supérieur peut aussi, sur la demande faite par la prieure, prolonger ou abréger, pour de bonnes raisons, le temps du noviciat profès » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 195-196).

possiblement quelque signification exagérée ou peu exacte, il me serait presque impossible de jamais rien dire. Et par suite, vous y perdriez, notamment du côté de l'humilité.

Interprétez largement les réponse de Monseigneur, et ordinairement faites attention plus à ce que vous demandiez, à ce qui est utile, et à vos intentions présumées et connues, qu'à la lettre stricte de ses paroles. Il est impossible que, ne connaissant pas notre droit, il réponde si exactement et si précisément.

Bien sûr, il n'y a pas lieu de faire connaître tous vos secrets à Mauléon quelque satisfaction que cela puisse produire si vous le faisiez ; réserve et discrétion seront ordinairement beaucoup meilleures. La conduite passée de Mauléon ne changera pas notablement, cela semble sûr<sup>525</sup>. Mais il ne faut pas que quelques défauts empêchent de voir le bien qui existe. Bien sûr, si vous deviez laisser à Arles quelques sœurs, vous et les autres devraient partir avant l'arrivée de la supérieure nouvelle et de ses compagnes<sup>526</sup>.

(66<sup>527</sup>)

---

<sup>521</sup> « Le 22 novembre, fête de sainte Cécile, M. Bernard, archiprêtre de Saint-Trophime et notre supérieur, s'est rendu au parloir du couvent, accompagné de Monsieur l'abbé Jaubert, curé de la Major et notre confesseur extraordinaire et de Monsieur l'abbé Paulet, notre confesseur ordinaire, pour présider nos élections. Les électrices sont au nombre de neuf, y compris les deux novices professes, qui, par exception, ont été appelées à voter. Le nom de la Révérende Mère Catherine est sorti huit fois de l'urne... Ce qui prouve combien ses filles ont confiance en elle. Plus que jamais elles ont besoin d'elle, à la veille, pour ainsi dire, de l'installation de la communauté à Lourdes. Sa sagesse, sa prudence, son expérience peuvent seules, avec l'aide de la grâce divine, venir à bout des difficultés si nombreuses qui s'annoncent aux débuts de la fondation. La confirmation de la postulation a eu lieu séance tenante par Monsieur l'archiprêtre qui était muni de tous les pouvoirs nécessaires » (Annales du couvent d'Arles, p. 257-258).

<sup>522</sup> « La sous-prieure ayant déterminé le jour de l'élection avec le consentement des électrices, toutes les sœurs qui ont droit de voter feront, pour ce jour-là la sainte communion, suivant une ordination du Chapitre Général tenu à Rome en 1580. Le supérieur, accompagné de deux autres Pères qui doivent, avec lui, remplir l'office de scrutateurs, viendra à la grille du parloir [...] » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 249-250).

<sup>523</sup> Sœur Marie-Dominique [Marie Mène].

<sup>524</sup> Voir lettre 44, du 17 mai 1887, à propos de Berthe : « Ne peut-on pas croire, très bien, que Mauléon vous a pensées instruites directement ? ». Il semble que sœur Marie-Catherine trouve que Mauléon n'informe pas assez les sœurs parties en fondation, des événements se passant à Mauléon.

<sup>525</sup> Voir note précédente.

<sup>526</sup> L'évêque d'Aix avait en vue une communauté religieuse pour reprendre la maison de la rue Saint-Laurent et en faire une école. Mais le projet échoua.

La suite de la lettre est perdue.

<sup>527</sup> Ce fragment de lettre est certainement la finale de la lettre 65. La deuxième page est perdue, et le P. Potton termine sa lettre en revenant sur des points envisagés au début et dont parlait la lettre du P. Colchen datée du 20 octobre 1887 : le vendeur retors, le nom à choisir pour l'achat du terrain : il se demande si sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] est la meilleure solution, le départ rapide pour Lourdes.

M. Harent<sup>528</sup> connaît bien Ladagnous. En lui écrivant si vite, Ladagnous le saura, et je crains que votre empressement ne le rende peut-être plus exigeant et plus rétif. Mais qui sait ?... D'ailleurs, il est bon pour vous d'être en rapport avec M. Harent, qui peut beaucoup vous aider.

Suivez les excellents conseils du P. Colchen. Lui aussi trouve le vendeur « assez retors<sup>529</sup> ». Pourtant, je ne me souviens pas du tout de lui avoir fait connaître mon impression personnelle. En tout cas si je l'ai fait, sa lettre prouve, au moins, qu'il l'accepte.

En voyant le Père le 30<sup>530</sup>, vous pourrez lui demander plus amples instructions. Notamment pour le nom à choisir comme propriétaire de terrain.

Si vous êtes obligée de partir tout de suite pour acheter<sup>531</sup>, emportez avec vous 2 500 francs de rente 4½ en plusieurs titres. Cela représente à peu près 60 000 francs de capital. Dans le cas où il faudrait acheter le terrain et payer tout de suite, le notaire d'Arles<sup>532</sup> changerait tout de suite ces titres à Pau contre argent comptant. Mais suivez cependant en cela les conseils de

---

<sup>528</sup> M. Harent est l'architecte qui a été choisi pour la construction du monastère.

François Gabriel Charles Harent était architecte de formation. « Charles Harent a été maire bonapartiste de Gex (Ain) de 1855 à 1870 : c'est à lui que l'on doit les premières applications locales des prescriptions urbanistiques d'Hausmann. La Rue des Terreaux, l'Hôtel de Ville, l'Église paroissiale Saint-Pierre ont été réalisées sous sa conduite. (Voir A. MALGOUVERNÉ, *Gex, 700 ans d'histoire*, édité sous l'égide de l'office culturel de Gex, 1992, p. 86-88). C'est un des plus grands maires de Gex.

François Gabriel Charles Harent est né à Genève vers 1814 : il avait quarante-quatre ans en 1858 (acte de naissance de sa fille Marie-Thérèse). Il avait un frère qui peignait des tableaux.

Il s'est marié une première fois, avec M<sup>elle</sup> Marie Louise Clémentine Girod de l'Ain, née le 11 mars 1817, décédée le 21 juin 1852. Contrat de mariage chez Maître Girod le 9 octobre 1836 (3E 30986). M<sup>elle</sup> Girod habitait Paris, donc le mariage a eu lieu à Paris. Ils ont eu trois enfants, Auguste Alexis né le 28 juillet 1847, Marie Jules Albert né le 18 octobre 1849, Edouard Marie Albert né le 12 juin 1852.

Il habita Pré Bailly, près de Gex au moins à partir de 1843. Il parle en effet de la maison qu'il a bâtie dans son département vers 1843 ; en 1889, il écrit en effet : « Il y a 46 ans, je me faisais construire une élégante villa dans mon département ». Il a vendu cette maison à son ami le Comte de Kreuznach ; « Il y a quinze ans », dit-il dans la même lettre. Pré Bailly est la seule réalisation privée locale [dans l'Ain : car il a aussi construit une maison pour lui à Tarbes et à Lourdes [arrivée à Lourdes en 1878 ; voir note 1888/43]. Cette dernière s'appelait « La solitude »] de M. Harent. C'est une belle maison bourgeoise, privée, avec un parc et des bassins attenants.

Il a épousé Marie Amélie Albine Desguers — née à Lyon vers 1832 — le 28 septembre 1854 (contrat de mariage chez Maître Coste, à Lyon. Ils ont eu 11 enfants. Eugénie Louise Marie Magdelaine née le 17 mars 1856 ; Marie Augustine Germaine née le 10 septembre 1857 et décédée le 19 janvier 1865 ; Marthe Pauline Marie née le 13 septembre 1858 et décédée en 1932 ; Ernest Marie Gabriel né le 30 janvier 1861 ; Marie Blanche Marthe née le 1<sup>er</sup> janvier 1862 ; Alfred Marie Albert né le 7 octobre 1863, mariage à Cahors le 3 août 1897 ; Marie Thérèse Albertine Germaine née le 3 décembre 1865 ; Marie Georgine Françoise née le 3 décembre 1866 et décédée le 5 octobre 1871 ; Sophie Marie née le 16 septembre 1868 ; Joseph Marie Charles né le 1<sup>er</sup> février 1870 ; Joseph Marie né le 16 octobre 1873, mariage à Lyon le 14 octobre 1902.

Seule Marthe Pauline Marie-Thérèse, est née à Pré Bailly, en 1858.

Trois de ses fils [Alfred, Charles et Joseph ont fait une partie de leurs études au collège de Bétharram, respectivement en 1878-80, 1878-85, 1884-1885 (Archives des Pères de Bétharram)]. En 1888, il parlera de son fils qui va sur le chantier et il fait écrire une lettre par sa fille, Sophie-Marie. Il dit aussi dans une lettre qu'avant tout il est père de famille !

[Ces renseignements ont été fournis par la mairie de Gex et les archives départementales de Bourg-en-Bresse. Quelques-uns viennent de ses lettres à sœur Marie-Catherine].

<sup>529</sup> Cf. lettre du P. Colchen du 20 octobre 1887 (voir note suivante).

<sup>530</sup> Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 20 octobre 1887 :

« En quittant Prouilhe le 29, je me dirigerai vers Marseille, et je vous offre de m'arrêter à Arles, si ma présence peut vous être utile ; sinon, ce sera à l'époque de mon retour à Toulouse au mois de décembre. »

Cette lettre est donc postérieure au 20 octobre. Il a fallu que sœur Marie-Catherine la reçoive et l'envoie au P. Potton. Il s'agit donc certainement de la lettre n° 1 ou 2 qui manquent.

<sup>531</sup> Sœur Marie-Catherine est partie pour Lourdes au début novembre avec M. Gabriel [Marie-Louise Patissier] et une dame arlésienne pour l'achat d'un terrain, juste avant la fin de son priorat. Le marché a été conclu à la mi-novembre (Annale du couvent d'Arles). La dame arlésienne est M<sup>me</sup> Commune (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 29).

<sup>532</sup> M<sup>e</sup> Marc Gautier-Descottes.

vosre notaire, auxquels je m'en rapporte. Pour le reste, si je ne puis vous l'écrire avant votre départ, vous me donnerez votre adresse, et je vous l'écrirai à Lourdes, où vous resterez certainement un peu longtemps, pour vous renseigner à fond sur tout.  
Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Peut-être Ladagnous accepterait des titres au porteur au lieu d'argent. Et ce serait meilleur pour vous.

(67)

[1887], 26 octobre. Rijckholt.

n° 4

Ma fille,

Je vous envoie, comme papiers d'affaires recommandés, des plans complets (en brouillon) pour le couvent de Lourdes. Évidemment, c'est prématuré, puisque le terrain n'est pas acheté. Mais je me suis senti très porté à m'occuper de ce travail, (fort compliqué), depuis que je suis ici. Plus cependant par nature que par grâce, je le crois. Peut-être cet empressement aura-t-il des utilités. *Deus scit*<sup>533</sup>.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez fort bien communiquer le tout à votre conseil ; mais nullement aux sœurs<sup>534</sup> ; car il ne faut pas tomber dans le suffrage universel<sup>535</sup>, fort dommageable ordinairement.

Et puisque le Révérend Père Colchen va passer chez vous<sup>536</sup>, je serai charmé s'il veut prendre connaissance de ces projets de plan, pourvu qu'il lise aussi les observations ci-jointes. Je serai content d'apprendre par vous ce qu'il aura dit, et ce que vous et votre conseil aurez dit et pensé. Mais il me semble essentiel que toutes les communications se bornent là, strictement, tant que le terrain ne sera pas acheté et l'acte signé. Car, autrement, l'affaire pouvant traîner longtemps, et la renommée ayant cent bouches et cent ailes, la chose finirait peut-être par atteindre les oreilles de Ladagnous, qui, alors, sûr de son coup, vous proposerait des prix plus élevés, et des conditions plus difficiles. Donc recommandez le secret au P. Colchen et aux conseillères, dans votre intérêt. Plus tard, vous rassembleriez si vous voulez, un concile

<sup>533</sup> 2 Co 12, 2.

<sup>534</sup> Cette réflexion est loin de correspondre à la pratique des origines de l'Ordre. Voir chez Humbert de Romans : « Dans l'état religieux, certaines questions peu importantes se présentent fréquemment, que le prélat peut régler par lui-même sans prendre l'avis de personne ; d'autres au contraire sont graves, au point qu'elles ne peuvent être traitées sans que le *conventus* soit consulté ; entre les deux il y a des affaires intermédiaires, pour lesquelles il n'y a pas lieu de déranger tout le monde, et pour lesquelles cependant le prélat manquerait de prudence en décidant seul ; ces affaires se traitent habituellement avec des conseillers que le couvent a désignés » (B. HUBERTI DE ROMANIS, *De officiis ordinis*, chap. XXI, dans *Opera de vita regulari*, t. 2, Romae, 1889, p. 284 ; traduction dans *Provincialia*, 7, p. 27).

<sup>535</sup> La réaction du P. Potton est à interpréter dans le contexte politique français. Le suffrage universel a été établi en 1848 avec la seconde république. Le P. Potton trouve que c'est une chose abominable parce qu'il est à la base de la démocratie telle qu'elle fonctionne sous la troisième république : laïque et parlementaire. Lui est pour la monarchie telle qu'elle fonctionna au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire assise sur le système électoral censitaire : seuls les propriétaires payant une certaine somme d'impôt avaient le droit de voter.

Un chansonnier lyonnais, P. Dupont a exprimé le lien entre république et suffrage universel, cher aux partisans de la révolution de 1848 :

« Ô République tutélaire,  
Ne remonte jamais au ciel,  
Idéal incarné sur terre

Par le suffrage universel ! » (A. LATREILLE, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975, p. 350).

<sup>536</sup> Le 30 octobre (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 20 octobre 1887).

œcuménique d'architectes et d'entrepreneurs, afin qu'ils disent leur avis. Mais, s'ils tombent d'accord, il faudra mettre cela au compte des miracles de Notre-Dame de Lourdes. Les délibérations du conseil les plus embrouillées et les plus inextricables sont presque toujours celles qui concernent les bâtisses, où mille milliers de plans sont possibles, chacun ayant des inconvénients et des avantages.

Vous remarquerez sur les plans que j'ai augmenté les cellules<sup>537</sup>. À Arles, je disais 2,50 x 3,30. Sur les plans, j'ai mis 2,95 x 3,44. Cela fait une grande différence. Vos cellules auront ainsi un peu plus de 40 m<sup>3</sup>, très généralement. Ici, nous n'avons guère que 28 m<sup>3</sup> et c'est suffisant, quoique vraiment petit. À plus forte raison ce serait suffisant pour des femmes, dont les poumons sont beaucoup moins amples (comme la voix le prouve), et qui, par suite, respirent beaucoup moins d'air que les hommes. Aussi sont-elles beaucoup moins vigoureuses de corps.

Quant aux fenêtres du premier, j'ai mis les mesures que vous m'avez données à Arles. Elles dépassent beaucoup celles de Rijckholt. Les grandes fenêtres ont l'inconvénient de coûter beaucoup plus que le mur qu'elles remplacent, de laisser passer beaucoup de froid et de chaud, soit par les vitres minces, soit par les fissures, de s'ouvrir et fermer difficilement, de se voiler facilement. Elles sont nécessaires dans les villes, où les maisons sont hautes, les rues étroites, où des rideaux ôtent la moitié du jour de la fenêtre, où des tentures, tapis, carreaux, tapisseries et parquets de nuance foncée beaucoup la lumière ; mais nullement chez vous, où tout sera blanc (comme les âmes), et où l'air du dehors, arrivant en abondance, renouvellera en très peu de temps celui de la cellule, qui est assez petite.

JÉSUS

MARIA

Notes

touchant le plan général de la clôture et du terrain des sœurs à Lourdes.

Inexactitudes du plan. — Le tracé qui m'a servi de base pour ce plan était incomplet et inexact. Mon plan doit donc nécessairement manquer lui-même de précision et de justesse : cependant, j'ai lieu de croire que ces défauts ne sont pas considérables.

Matière de la clôture. — Je ne vois que deux partis possibles : ou bien un mur de pierres et mortier, ou bien une cloison en planches brutes.

Un mur doit avoir, au moins, 2,60 m de hauteur au-dessus du terrain environnant, 0,40 m d'épaisseur et 0,50 m de fondations. Ces données suffisent-elles ? À l'architecte et aux sœurs d'apprécier... Avec ces conditions, le mur coûterait environ 20 francs par mètre courant.

Une cloison en planches de 3 cm, brutes, se recouvrant un peu l'une l'autre, placées horizontalement et bien clouées sur de forts piquets distants de 1,50 m, goudronnés, et garnies en haut de clous pointus, pourrait coûter, j'imagine, environ 7 francs par mètre courant. Mais ce système est loin de valoir l'autre ; d'abord parce que, après six ou huit ans, les planches et les poteaux seront hors de service ; ensuite, parce que les planches se fendent, et laissent voir l'intérieur du terrain à travers les fentes.

<sup>537</sup> « Jamais deux sœurs ne doivent dormir dans le même lit (C. 176), ni dans la même cellule, à moins qu'il n'y ait une séparation de planches, de briques, ou de toile (*S. Cong. Conc. Apud Mahuet*, p. 118). Une lampe doit briller toute la nuit dans le dortoir (*Directive, Clemens VIII*). Les cellules doivent renfermer chacune l'image du crucifix et de la bienheureuse Vierge. C'est ce qu'ordonne le premier Chapitre Général de l'Ordre, célébré en 1220 sous saint Dominique lui-même (C. 175). Chaque sœur doit se contenter d'une cellule pauvre, sans aucun ornement, et dans le dortoir commun (C. 174). Les images de piété seules sont permises (C. 175) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 145).

« Les *cellules* sont pauvres. Chacune d'elles aura un crucifix et une image ou petite statue de la Très Sainte Vierge. Les fenêtres des cellules et celles des officines communes devront être à l'abri des regards des séculiers ; ou du moins, s'il est impossible de faire mieux, on prendra les mesures nécessaires pour que les sœurs ne puissent ni voir les personnes du dehors ni être vues par elles » (M.-A. POTTON, *Cérémonial* ..., Poitiers, 1871, p. 11).

Je proposerais d'employer le mur pour la clôture construite sur le plateau, et les planches pour la clôture construite sur les pentes. Voici les raisons qui paraissent militer pour ce dernier point :

1° Sur les pentes, qui sont rapides, je crains que, pour avoir un mur solide, il ne faille dépenser beaucoup plus que sur le plateau. 2° La clôture, sur les pentes, n'est pas encore définitive, comme je le dirai plus loin : les planches se transporteront facilement, mais non pas les murs. 3° Je crois que les clôtures sur les pentes ne pourront guère être en lignes droites, mais seront en lignes ondulées : chose facile avec les planches, difficile avec un mur.

Voici comment j'entendrais les clôtures sur les pentes. La cloison, de 2,60 m, serait mise, sur la pente, à peu de distance du commencement du plateau, de telle sorte que le sommet des planches soit un peu plus haut que le niveau du plateau. De cette manière, les sœurs placées sur le bord du plateau seront partiellement cachées par la clôture en planches, et cependant, étant debout, elles pourront encore jouir, par-dessus la clôture, du spectacle de la vallée et des montagnes.

Le terrain compris dans la clôture. — Il me semble qu'il ne faut pas y comprendre les terrains en pente (sauf le sommet des pentes, comme je viens de l'expliquer). En effet, les pentes sont inutiles pour jardins, difficiles pour les promenades, et les sœurs qui s'y promèneraient seraient entièrement à découvert. Enfin, en reculant la clôture au bas des pentes, ces terrains, presque inutiles, augmenteraient beaucoup l'étendue et le prix de la clôture. De plus, les sœurs placées sur le bord du plateau seraient alors entièrement à découvert.

Je crois donc opportun de mettre en clôture seulement une partie du plateau, sans les pentes, comme le marque le plan ci-joint, qui donne, pour le dedans, environ 1 hectare  $\frac{1}{4}$ , plus  $\frac{1}{4}$  d'hectare pour le couvent.

Peut-être, cependant, on pourrait mettre en clôture une partie des pentes situées du côté du torrent, pour jouir de l'agrément des arbres, et varier les promenades. Il faudrait voir cela sur le terrain... Mais je crois que l'on pourrait différer à plus tard cet accroissement de la clôture et de son prix. Les planches se transporteront assez facilement où l'on voudra.

Si l'on adopte ces idées, la clôture coûterait alors, environ :

Pour 320 m mur à 20 francs	fr 6 400
Pour 190 m planches à 7 francs	1 330
À ajouter : pour les murs du couvent, non encore bâtis, et à bâtir pour clôture environ 67 m à 30 francs	2 010
Pour planches dans le carré 30 m à 7	210
	■ ■ ■ ■
Total	fr 9 950

Les cinq petites maisons<sup>538</sup>. Je crois qu'elles sont à conserver précieusement. — Dans la première, après la cuisine, on mettrait le bois à brûler (bien sec), les copeaux, le charbon, les

<sup>538</sup> Il s'agit des lazarets des chevaux. Ils ne sont pas représentés sur la lithographie du domaine de Vizens, mais le sont sur le plan du terrain reproduisant la propriété de M. Clouchet (annexe I). Ils ont été certainement construits lorsqu'un régiment de hussards occupait le domaine de Vizens.

Ici, il est question de cinq petites maisons, et dans la lettre 69, de six. Sur le plan du terrain dans l'état où Ladagnous l'a acheté, il y a six maisons semblables dessinées, dans le prolongement les unes des autres (voir annexe I). De plus, sur le plan du monastère ne comportant que trois ailes (annexe III), il est question de quatre petites maisons alignées, placées à l'est de l'aile sud [ce qui correspond aux dépendances du monastère actuellement]. Que conclure ? Les quatre maisons correspondent aux maisons restantes des six maisons existant sur le terrain de M. Clouchet. Une était détruite avant l'achat du terrain par les sœurs, une autre a été détruite par M. Harent [il l'a fait peu avant le 24 novembre 1887, d'après une lettre de cette date] parce qu'elle était trop près du monastère. Lorsque le P. Potton parle de cinq petites maisons, c'est avant que la cinquième soit détruite.

Le P. Potton pense utiliser ces maisons pour les bâtiments de service prévus dans le cérémonial de 1871, p. 368.

outils de jardinage, brouettes, débarras, etc. — Dans la deuxième, la buanderie et le bain, pourvus d'eau par le bélier. — Dans la troisième, la vache, si l'on veut en avoir une (grand embarras), les poules, canards, pintades, etc. Du foin dans le grenier, à faire sous les ardoises. — Dans la quatrième, un charmant ermitage, avec vue sur la grotte, par une petite fenêtre.

Quant à la cinquième, je crois qu'on pourrait la laisser hors clôture, comme il est marqué sur le plan. Il suffirait de laisser un espace d'un bon mètre, entre le mur fait du côté Rigault, et la limite du terrain Rigault<sup>539</sup>. Cela vous donnerait, en dehors du mur de clôture, un passage, pour aller à la cinquième petite maison, que la clôture laisserait en dehors, comme le plan le marque. De cette manière, soit l'aumônier, soit les visiteurs, pourraient aller, quelquefois, dans ce pavillon, pour y contempler la grotte, Lourdes et la vallée, chose sans cela impossible pour eux, à cause de l'exposition qu'il a fallu donner aux fenêtres de la petite maison près du couvent<sup>540</sup>, pour empêcher les regards des étrangers sur le plateau des sœurs.

De plus, en cas de besoin, on pourrait dresser un lit dans cette cinquième petite maison, pour quelque visiteur n'ayant pas peur de la solitude.

Cette cinquième maison pourrait-elle servir de demeure au domestique ou à l'aumônier ? Je ne pense pas. C'est trop loin du couvent. Cependant, c'est une hypothèse que l'on pourrait réserver, en laissant la cinquième maison hors clôture.

Si pourtant ces idées déplaisent, rien de plus facile que de bâtir le mur juste contre la limite du terrain Rigault, et d'englober la cinquième maison dans la clôture. Ces maisons, mesurées en dehors, ont environ, chacune, 10 m de long, sur 5 m de large et près de 4 m de hauteur : c'est l'équivalent de trois jolies cellules.

Jardin potager du domestique. Il comprend près d'un quart d'hectare. Je l'ai mis près de son domicile et de l'entrée du couvent et des tourières<sup>541</sup>. Près aussi de la source ; car, sans eau, en été, le jardinage est impossible. Le domestique monterait l'eau, dans un bassin, avec une pompe, comme fait Ladagnous. Ou peut-être le bélier donnerait assez d'eau même pour lui. Il plantera ce que les sœurs diront, soit pour lui, soit pour elles, soit pour la vente à Lourdes. Des pommes de terre, etc., s'il doit se nourrir à ses frais, avec la ferme. S'il ne sait rien cultiver, le jardin restera pré.

Jardin de l'aumônier. Bien étroit ! Pourtant ce triangle allongé a encore 7 m dans le point le plus large. C'est au nord, on ne pourra pas y mettre grand chose. Cependant, on pourra y faire une jolie allée, garantie du soleil par le mur, et où l'aumônier pourra dire son bréviaire pendant l'été, dans une situation fort agréable.

Emploi du terrain clôturé. Je conseillerais de planter la plus grande partie du plateau en verger, mais avec des arbres espacés à 10 m dans tous les sens, comme à Rijckholt, ce qui permet aux arbres et au pré de produire, chacun, leur récolte, et donne un charmant coup d'œil. Cela ferait environ cent arbres de plein vent, qui vaudraient ici 2 francs pièce, tout greffés. Il

---

<sup>539</sup> Voir annexe I. Un morceau de terrain sera acheté plus tard pour augmenter cet espace : « L'an du Seigneur 1890, le 13 du mois de janvier, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil : [...] d'offrir à M. Rigault 3 000 francs d'un lopin de terre confrontant à notre jardin, au midi, et dont il demande 8 000 francs, prix tout à fait exorbitant » (Livre du conseil de Lourdes, p. 13).

<sup>540</sup> Il s'agit très probablement de la maison des hôtes devant être devant la façade nord, ainsi que l'aumônerie (lettre 69). Ce n'est que plus tard que l'emplacement de ces constructions a changé.

<sup>541</sup> Les tourières avait un vêtement spécial : « robe, pèlerine et tablier noirs, et cornette » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 60). Elles ne faisaient pas partie du monastère, mais habitaient un lieu contigu. Elles ne rentraient jamais en clôture et avaient le moins de relations possibles avec les sœurs. Elles pouvaient faire des vœux temporaires (cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 224-226.331). Les tourières étaient des servantes gagées jusqu'en 1896. À cette date, bénéficiant de l'expérience de Prouilhe, les tourières ont eu un statut de religieuses (Annales du couvent de Lourdes II, p. 42-54). C'est pourquoi elles habitaient une partie de la maison totalement séparée du reste du monastère.

Sur les tourières à Lourdes, voir : SŒUR MARIE-ANCILLA, « Des tourières aux sœurs externes au monastère de Lourdes (1888-1993) », *Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de Saint Dominique en France*, 2001.

faudrait cependant ménager un petit jardin potager, pour les converses<sup>542</sup>, près de la cuisine et près de l'eau. Il faut aussi de l'ombrage, les arbres fruitiers (sauf le cerisiers) en donnent peu. Pour ombrage, rien ne vaut les platanes, qui réussissent partout. Il me semble que ceux qui sont près des cinq petites maisons sont suffisants, et bien placés. Si non, il faudrait planter ailleurs une allée de platanes. De plus, les deux murs exposés à l'ouest et au midi seront garnis d'espaliers, et surtout de vignes pour raisins de table (le phylloxéra n'attaque guère les trilles), et ainsi, avec les pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, etc. du verger, plus les légumes, les sœurs trouveront chez elles une partie importante de leur nourriture quotidienne.

Mais il faut dix ans de plantation, pour qu'un verger soit un rapport. Si l'argent manque, on attendra, pour planter tout cela. L'essentiel est d'avoir un plan, approuvé au conseil, et de le suivre, sans vouloir toujours faire et défaire.

Quant aux fleurs, le préau, qui a plus de sept ares, suffira pour elles, sauf peut-être, en plus, quelques plates bandes, le long du couvent, du côté de la grotte miraculeuse.

Le plateau hors clôture et toutes les pentes seraient louées à quelqu'un du dehors. Si l'on a une vache, on pourrait se réserver un peu de foin ; quoique 1 hectare de pré suffise pour la nourriture annuelle d'une vache, surtout en ajoutant les restes de la cuisine.

Bélier. Le bélier et ses tuyaux sont marqués en rouge sur le plan. Je pense qu'il donnera facilement 24 hectolitres d'eau par jour, dans le couvent. (Cela dépend du volume de la source, que je connais mal). Il desservira le jardin du domestique (peut-être), le préau, la cuisine, les deux cabinets du premier étage, la buanderie et bain, et le jardin potager. Une installation si complète pourrait être différée, en ne mettant d'abord qu'un seul robinet dans le couvent. Combien cela coûtera-t-il ? Je ne sais pas. Mettez, si vous voulez, 500 francs pour la première installation, et 3 ou 400 pour les autres secondaires.

Le tout,

Le tout

Le tout, *salvo semper meliori sororum judicio*<sup>543</sup>. AMEN.

P.S. Je reçois votre lettre n° 5. Et je conclus que l'on peut considérer l'affaire comme presque finie<sup>544</sup>. Trois hectares me paraissent amplement suffisants. Avec cette réduction de terrain, qui ne sera pas sans avantages, l'augmentation totale sera de 15 000 francs. 45 000 au lieu de 30 000 + 20 000 pour les bâtisses. Absolument parlant, on peut concéder cela, tout en pensant que c'est trop trop trop cher, et que les raisons de Ladagnous souffrent bien des réponses et distinctions. Mais j'espère que vous pourrez obtenir des conditions plus favorables par le P. Cormier. Et cela semble probable. Vous arrangerez tout pour le mieux. Et irez vous-même, s'il y a lieu, pour traiter, quoique inexpérimentée.

Que trois hectares soient suffisants, et même plus avantageux en eux-mêmes, c'est certain. Seulement il ne faudrait pas que le terrain fût trop étroit, et qu'ainsi, vu les terrains peu utilisables à cause de la pente, la maison fût trop près de la lisère du terrain resté à Ladagnous. Cela est-il à craindre ? Je ne crois pas. Mais vous verrez sur les lieux, connaissant par les plans la dimension du couvent — 46,85<sup>545</sup> — devant lequel devront se trouver les deux petites maison prévues, que l'on ne peut placer sur le bord (comme je le supposais) sans de grands inconvénients.

Évidemment, c'est toujours vous et votre notaire qui devez passer l'acte, et ainsi aller à Lourdes, quand vous serez d'accord sur le substantiel, par le P. Cormier ou autrement. Vous arrangerez alors l'accessoire séance tenante.

« N'être franche totalement d'aucun côté », c'est le propre des filles d'Ève ; et Dieu sait si elles abondent en ce sens, même quand elles sont religieuses, ayant plusieurs pères (qui, chacun,

<sup>542</sup> Sur les sœurs converses, cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 89-90 ; 94 ; 176 ; 217-224.

<sup>543</sup> Voir note 1878/46.

<sup>544</sup> Cette lettre devait certainement faire mention d'une réponse de Ladagnous.

<sup>545</sup> C'est la longueur d'une aile, murs non compris (48,50 m avec les murs).

croient absolument être l'unique père), et les trompent tous, sans qu'ils s'en doutent, ordinairement ; et cela non sans quelques petites trahisons, peu louables, bien que louables en elles-mêmes, bien que les traîtresses se les persuadent légitimes : « Être franche totalement de tous les côtés », autant que la prudence le permet : c'est le propre des filles de la sainte Vierge. Mais, si ma parole est vraie, combien la sainte Vierge a peu de filles !

N'aurait-on pas pu trouver un autre terrain à acheter, sur la même colline, entre Ladagnous et les Assomptionistes<sup>546</sup>, et par conséquent même préférable ? Peut-être bien. Mais il aurait fallu rester à Lourdes quelque temps, avoir de bonnes jambes, s'informer, connaître les personnes, faire des démarches près des propriétaires des terrains, etc. C'est ce qu'aurait fait un séculier, certainement. Pour vous, c'est difficile, soit par vous-même, soit par d'autres. Et alors, il faut payer un prix épouvantable... Peut-être cependant découvrirez-vous quelque chose, si le P. Colchen vous envoie à Lourdes pour traiter. Et alors, vous seriez encore à temps, soit de faire baisser Ladagnous, soit d'acheter un terrain meilleur. Mais cela semble bien difficile à réaliser. Les petites maisons, et les platanes qui les accompagnent ont aussi leur utilité.

(68)

[1887], 28 octobre. Rijckholt.

n° 5 répond à 6

Ma fille,

Premièrement. Vous ferez ce que vous voudrez, ces affaires étant surtout vôtres et fort peu miennes.

Secondement, le grand achat Harent paraît tout à fait inacceptable<sup>547</sup>. Car quelle somme Ladagnous demanderait-il pour le tout ? Fabuleuse, probablement. Vous grèveriez votre couvent d'une dette fort périlleuse, et qui pourrait être sa ruine. Vous prépareriez une large assiette aux impôts, toujours renaissants, sous des formes toujours plus savantes, par rapport aux propriétés religieuses, mutations, 3%, etc., et par suite vous payerez beaucoup plus *in perpetuum*. De plus vous chargeriez la prieure, avec quatorze hectares (cela comprend-il la caserne et les maisons annexes ?) d'une administration à laquelle elle n'entendrait rien, qui la distrairait de la prière et de ses devoirs, et que la clôture rend très difficile aux plus habiles, etc. Donc ce plan doit être écarté, à mon avis. Plutôt gardez votre argent pour construire.

Troisièmement, les entrepreneurs et architectes de Toulouse ne peuvent pas savoir s'il convient de payer plus cher, ou d'accepter Ladagnous comme entrepreneur<sup>548</sup>. Cela dépend de tant de choses qu'ils ignorent pleinement ! — Quant aux précautions à prendre contre Ladagnous pour ne pas être saigné à blanc par lui, comme entrepreneur, il est impossible, à mon avis, d'en inventer d'autres que celle-ci : lui montrer un plan, et en même temps un contrat comprenant tous les prix et toutes les conditions de la bâtisse à faire présentement, et lui faire signer ce contrat en même temps que l'acte de vente. — Puisque M. Harent dit que Ladagnous est le seul à choisir, cette méthode serait peut-être la meilleure, surtout si Ladagnous acceptait et signait des conditions raisonnables. Mais le voudra-t-il ?

Quant au plan à lui montrer, celui que je vous ai envoyé suffit surabondamment, pourvu que le P. Colchen l'approuve, non dans des détails, mais dans ses lignes principales et dans son caractère substantiel. Quant au contrat, je puis vous le faire, comme j'ai fait tous ceux qui ont servi, pour bâtir Amiens et Rijckholt, avec plusieurs entrepreneurs différents, suivant leur profession. Mais mon contrat aurait besoin d'être retouché, corrigé, complété par M. Harent ; car, d'abord, je ne suis ni architecte ni entrepreneur ; ensuite, il y a, dans chaque pays, mille diversités pour la nature et le prix des différents travaux nécessaires à une bâtisse.

<sup>546</sup> C'est le terrain qui appartenait alors à M. Rigault, où se trouve actuellement Auxilium.

<sup>547</sup> Il ne s'agit pas de la totalité de la propriété de Ladagnous, mais des terres allant jusqu'à la route de Pontacq.

<sup>548</sup> Voir finale de la lettre.

Quatrièmement, et pratiquement, voici ce que je vous conseille : Partez pour Lourdes, avec M. Gabriel, tout de suite après la Toussaint<sup>549</sup>, en prévenant Ladagnous qu'il vous attende à Lourdes pour tel jour : seule la prieure peut dire le dernier mot en tout cela, et après les conseils et discussions, seule enfin conclure. Que votre notaire ne puisse venir avant le 10<sup>550</sup>, très bien : vous aurez le temps de tout voir, examiner, discuter avec Ladagnous etc., sans oublier de chercher s'il n'y aurait pas d'autres terrains meilleurs. En attendant, vous refusez de signer, disant qu'il vous faut votre notaire, pour les servitudes, hypothèques légales, etc. etc. auxquelles vous n'entendez rien. Si vous avez du temps de reste, allez à Nay. Ce sera autant de fait pour complaire justement au désir du P. Colchen ; sans aller à Mauléon que vous connaissez, qui est beaucoup plus loin, et où vous n'êtes pas désireuse de retourner. Prouilhe, en revenant ; car vos jours à Lourdes sont très précieux.

Avant votre départ d'Arles, je vous enverrai mon projet de contrat. Vous le montrerez à M. Harent (avertissez-le d'avance) ; j'indiquerai, en marge, quelques lacunes, ou interrogations : lui-même verra le reste. Vous déciderez si vous pouvez vous en tenir à son jugement, (sauf à consulter ailleurs encore, à Lourdes, si vous voulez), ou bien si vous avez à me reconsulter (en supposant la chose possible). Vous montrerez aussi à M. Harent mes plans avec les observations annexes. Et quand tout sera prêt, grâce à vos savantes et prudentes combinaisons, quand vous aurez vu et revu Ladagnous, et que tout sera prêt, votre notaire arrivera, et vous reviendrez victorieuse. Et les sœurs d'Arles dresseront des arceaux de feuillage, et chanteront des mélodies ravissantes, pour célébrer votre triomphe ! *Amen* !

Si toutefois ce plan vous plaît.

Quant à savoir, s'il faut payer Ladagnous 15 000<sup>551</sup> au lieu de 7 500 ; ou bien s'il faut le prendre pour entrepreneur avec 7 500, vous apprécierez. Je croyais qu'à 7 500, il exigeait 4 hectares. À 15 000, il dit 3 à 4 hectares. Est-ce une concession de sa part ?

Cette lettre est portée à pied, par occasion, à Eysden 4 km. J'espère que vous l'aurez demain de bonne heure. Dites-moi si c'est vrai.

Il serait un peu ridicule de payer 7 500 de plus, par hectare, pour ne pas prendre Ladagnous, et ensuite de prendre Ladagnous. Pourtant la situation ne serait pas absolument la même dans les deux cas. Mais qui comprendrait la différence ?

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Il est heureux que vous ayez écrit à M. Harent. Par sa lettre, je vois mieux encore qu'il pourra vous être fort utile, et que la bonne volonté pour vous ne lui manque nullement. Il m'a paru vraiment respectable.

Que veut-il dire quand il m'appelle concitoyen ? Est-il de Lyon<sup>552</sup> ? J'aimerais le savoir.

---

<sup>549</sup> La prieure est partie pour Lourdes au début novembre, avec M. Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier] et une dame arlésienne pour l'achat d'un terrain (Annales du couvent d'Arles, p. 356-357). Cf. note 1887/136.

<sup>550</sup> Dans une lettre de sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] du 12 novembre 1887 :

« M<sup>e</sup> Gautier (le notaire d'Arles dévoué à notre communauté) est arrivé depuis vendredi soir. Nous travaillons ensemble et, s'il n'y avait à régler tout à la fois l'acte de vente et le contrat d'entreprise des travaux, nous pourrions partir demain. J'espérais passer la journée à Nay, impossible, il faut conférer avec notaire et architecte » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 29).

<sup>551</sup> Dans la lettre de Ladagnous du 23 octobre 1887 : « Ne voulant pas, malgré les motifs exposés plus haut, opposer un refus formel à vos projets d'établissement, je viens vous adresser une nouvelle proposition, dernière limite de nos concessions. Le chiffre de 20 000 francs est accepté pour les constructions. La valeur du sol sera de 15 000 francs l'hectare pour un minimum de 3 à 4 hectares à prélever sur toute la largeur, jusqu'à la limite de Vizens. Cette nouvelle offre sera valable jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre ».

<sup>552</sup> Le P. Potton était lyonnais (cf. I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 1, note 1). Sur le monde lyonnais, voir À. LATREILLE, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975. M. Harent était lyonnais, mais était né à Genève.

1887, 30 octobre. Rijckholt.

n° 7

Ma fille,

Comme je suppose que vous allez à Lourdes dans peu de jours, je vous envoie, comme papiers d'affaires, le projet de contrat promis, et je joins à ma présente lettre, une note annexe que vous mettrez sur la première page du projet de contrat, et qui ferait peut-être difficulté (comme correspondance actuelle) pour les règlements de la poste. Ayez soin de lire le tout, pour vous préparer à vos nouvelles fonctions de bâtisseuse. — J'ai écrit tout cela, et fait les plans, pour servir votre Altesse Sérénissime, mais nullement pour la gêner. Par conséquent, si, pour une raison ou pour une autre, peu importe, vous jugez plus avantageux pour vous de vous servir peu de tout cela, ou de le mettre de côté absolument et entièrement, vous êtes parfaitement libre de le faire, et je ne songerai nullement à le trouver mauvais. Notez ce point.

Quand vous serez à Lourdes, avant de rien confier, définitivement, à M. Harent, je pense qu'il faudrait d'abord voir si vous le jugez digne et capable de vous aider. Vous pourriez prendre des renseignements : Lourdes est si petit ! Tout le monde connaît tout le monde. Ensuite, vous le verrez vous-même, et converserez, le remerciant de sa lettre, etc., expliquant quelque peu vos projets, etc. Si sa conversation vous plaît, si les renseignements sont bons, il me semble qu'après quelque délai, vous pourriez lui offrir de vous aider, non comme entrepreneur, car il est top vieux et semble trop haut placé pour cela, mais comme architecte, ou plutôt demi-architecte<sup>553</sup> ; car les plans lui seraient fournis, ce qui est le plus important et le plus difficile. Avec les plans, et un bon entrepreneur, honnête et habile, la surveillance des travaux, et plus tard le règlement des mémoires, se réduisent à presque rien. (Il en est tout autrement avec un entrepreneur malhabile et malhonnête). Il me semble fort probable que M. Harent ne vous volerait pas, et ne s'entendrait pas avec l'entrepreneur pour vous voler. Chose assez rare, et très importante.

Si vous jugez à propos de proposer ces fonctions de demi-architecte à M. Harent, il ne faudrait pas manquer de lui demander quelles seraient (au conditionnel) ses conditions pécuniaires. Je pense que peut-être il répondra qu'il ne veut que vos prières. Mais il ne faudrait pas accepter cela trop aisément ; car, étant vieux, il aura besoin de bien des voitures, et de plus, si l'entrepreneur marche mal, sa besogne, s'il veut la remplir consciencieusement, deviendra très onéreuse, et demandera des visites fréquentes, des discussions pénibles, etc., d'autant plus qu'il semble être en bons rapports avec Ladagnous, et que, ainsi, il lui sera plus odieux de lui faire des reproches, etc. J'aimerais mieux, dans votre intérêt, que M. Harent, s'il accepte, (comme je le crois ; la dame du Chili du P. Colchen<sup>554</sup>, qui m'a envoyé chez M. Harent, disait qu'il était toujours bien portant quand il bâtissait, et autrement, malade) fixât avec vous quelque rétribution modique, par exemple 1% du travail fait (cela ferait 600 francs) ; que, d'ailleurs, il sera toujours libre de vous rendre, comme aumône, après l'avoir reçu de vous.

Le tout, suivant ce qui paraîtra bon à la profondeur de votre sagesse priorale.

Que si vous entrez dans cette voie, alors, tout naturellement, l'examen et la réforme (avec vos bons avis) de mon projet de mémoire avec la note annexe et les plans, viendraient sur le tapis. Ou bien, vous pourriez commencer par les proposer, pour voir de quel bois se chauffe M. Harent. À votre gré, suivant les renseignements que vous aurez, et les ouvertures que la bonté de Notre-Seigneur vous offrira. Etc.

Quand vous serez à Lourdes, un de vos premiers soins devra être de vous procurer, par les soins de M. Harent, le décalque, pris sur le cadastre (offert à tous chez le maire), de la propriété

<sup>553</sup> Le P. Potton fait la moitié du travail d'architecte en faisant les plans du monastère.

<sup>554</sup> M<sup>me</sup> Stevenson, chilienne, fervente tertiaire dominicaine qui habitait Lourdes (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 50). Voir note 1891/51.

Ladagnous, de la route jusqu'au chemin de fer<sup>555</sup>. La sœur Gabriel, avec un peu de papier transparent, fera un autre décalque, que vous m'enverrez, et où vous marquerez, après réflexion, l'endroit où vous entendez élever votre carré, et plus tard les deux petites maisons des hôtes et de l'aumônier, sur le devant. Vous trouverez, je pense, marqués sur le premier plan décalqué, les petites constructions actuelles ; ou bien, si elles n'y étaient pas, vous me les indiqueriez le plus exactement possible, en marquant l'endroit où commencent les pentes, ce qui ne sera pas marqué, je crois, sur le cadastre, et l'endroit où se trouve la source. Et aussi la différence de niveau qu'il peut y avoir, d'abord entre la source et le point le plus bas de votre terrain, ensuite entre la source et le grand plateau : le tout approximativement, comme vous pourrez. Il faudra aussi m'indiquer exactement les dimensions, hauteur des murs, largeur et longueur de l'une des six petites maisons<sup>556</sup>, à l'extérieur et à l'intérieur, et aussi, autant que vous pourrez, de la grande maison qui sert de vacherie.

Je ne crois pas qu'il soit bon de commencer à bâtir avant les beaux jours. D'abord, il y a les plans. Vous êtes loin encore du définitif, à cet égard, et le définitif est nécessaire pour commencer. Ensuite, il y a le contrat avec l'entrepreneur ; et conclurez-vous avec Ladagnous, dès votre prochain voyage ? Ensuite, en hiver, on fait peu de travail, la pluie est nuisible jusqu'à un certain point, quelquefois beaucoup, la gelée compromet très sérieusement la solidité des bâtisses ; et ce que l'on a fait ne sèche pas en hiver. Ennuis, dangers, et peu d'avantages, à mon avis. Naturellement, si vous signez tout de suite, l'entrepreneur pressera. Mais vous le tiendrez par les plans, que vous ne lui donnerez pas. Prenez garde, prenez garde cependant, avec Ladagnous. Il ne me plaît pas. Monter de 7 500 à 15 000, cela paraît fort !!! Sur ses 15 000, il espérait donc gagner beaucoup, beaucoup ? Ce n'est pas bon signe pour vous. Mais vous êtes si habile ! Et la sainte Vierge et saint Dominique vous assisteront tant !

Aujourd'hui, grand orage. Les tuiles de nos toits déménagent ! Ce n'est guère commode, surtout pour le procureur.

Ma nièce a été ramenée à Lyon, et remise au travail de la classe. Elle est retombée malade. *Fiat voluntas Dei*<sup>557</sup>.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(70)

[1887], 1<sup>er</sup> novembre. Rijckholt.

n° 8 répond à 8

Ma fille,

Je pense que votre affaire, fort compliquée, est en bonne voie, et je prie en disant : *Domina quae incepit ipsa perficiat*<sup>558</sup> ! Et je l'espère, *perficiat* (au futur).

Il faut d'abord laisser mûrir les observations sur les plans, venant de vous et des autres personnes que vous consulterez. Quand vous m'aurez exposé, à tête reposée, ce que vous désirez, et ce que vous pensez vous-même, à mon tour je dirai mon avis, et vous laisserai le soin de conclure.

Quand vous serez sur le terrain, faites-vous montrer où passera la ligne des quatre hectares, et ensuite où passera la ligne des trois hectares. Sachant que le couvent a près de 50 m<sup>559</sup> ; plus les deux petites maisons à mettre juste devant la façade<sup>560</sup>, plus les lazarets des

<sup>555</sup> Cf. annexe I.

<sup>556</sup> Voir note 1887/143.

<sup>557</sup> Cf. Ac 21, 14.

<sup>558</sup> Adaptation de la formule dite par le prieur lors de la prise d'habit : *Dominus qui incepit ipse* (M.-A. POTTON, *Cérémonial*, p. 257).

<sup>559</sup> Longueur de chaque aile : 48, 40 m murs compris.

<sup>560</sup> La maison pour les hôtes et la maison pour l'aumônier.

chevaux à mettre derrière<sup>561</sup>, vous verrez facilement si trois hectares suffisent, comme je suis porté à le croire, sans cependant l'affirmer.

Cependant, comme tout est compris, je crois, un terrain plus étendu n'est pas aussi encombrant que si c'étaient des terres à labourer et cultiver. Il faut dit-on un hectare de bon pré pour nourrir une vache un an entier, hiver compris. On met souvent les vaches à pâturer, du matin au soir, pendant toute la belle saison, qui est très longue à Lourdes, et ces aimables bêtes se chargent de couper le foin et de l'emmagasiner, et même de fumer les prés, gratuitement et sans embarras. On peut aussi vendre le foin sur pied. C'est ce que nous faisons ici, où il n'y a qu'une ou deux coupes possibles. Elles rapportent 250 francs, nets, par hectare, ce qui fait un peu plus de 3 ⌘ sur le prix de 7 500. Ainsi tout n'est pas perdu, dans le prix d'achat. Vous apprécierez, suivant votre prudence habituelle, ce qui vaut mieux.

Je ne vois rien à ajouter à mes précédentes lettres, et en attendant la nouvelle de votre départ pour la ville de Marie, je vous bénis en Elle et Jésus. Priez-les pour moi.

(71)

[1887], 3 novembre. Rijckholt.

n° 9 répond à 9

Ma fille,

« Une assurance ineffable de signe d'élection qu'il a fait mettre sur mon front » et un signe « que vous sentez » : qu'est-ce que cela signifie ?... Vous ne m'aviez jamais rien manifesté de pareil.

Si vous pouvez vous loger toutes, convenablement, chez les sœurs de l'Assomption, je comprends que cela vaudra mieux qu'Arles. Mais deux couvents dans une seule maison : cela me semble difficile à réaliser... Vous verrez, à Lourdes, ce qui sera possible. Il est clair que votre translation immédiate couperait court à bien des difficultés futures, et favoriserait certainement beaucoup la construction du couvent, et bien d'autres choses avec. Je n'avais pas pensé qu'une pareille hypothèse fût réalisable, de cette manière. Et l'est-elle ? C'est ce dont vous jugerez à Lourdes.

---

<sup>561</sup> Voir note 1887/147.

Vous ne partez que le 7 ou le 8<sup>562</sup> ? Alors il sera difficile de terminer pour le 17<sup>563</sup>. Prenez votre temps. Il ne s'agit pas de faire vite, mais de faire bien. J'en dis autant pour le plan. Il faut tout examiner à loisir. Je serai content de recevoir vos observations : mais quand vous aurez fini. Il faudra aussi me faire connaître les observations du P. Colchen, et toutes les autres que vous jugerez utile de solliciter. Abondance de lumières ne peut nuire.

Votre notaire a bien raison de ne pas vouloir mettre la question de l'entrepreneur dans l'acte d'achat. Comme cette clause peut susciter dans l'avenir de très grosses difficultés, votre acte d'acquisition pourrait en recevoir des contrecoups très dangereux. Aussi, dans le projet de contrat que vous avez dû recevoir, je supposais un contrat fait à part de l'acte d'achat, quoique signé en même temps, pour satisfaire Ladagnous.

La lettre de M. Harent paraît bien bonne, et donne confiance, soit dans la capacité de ce bon Monsieur, qui écrit très convenablement, soit dans sa serviabilité, qui semble parfaite.

<sup>562</sup> Une lettre envoyée de Lourdes par sœur Marie-Gabriel aux sœurs d'Arles, est datée du 10 novembre. Or l'arrivée des sœurs à Lourdes avait eu lieu la veille, donc le 9, et il y avait eu auparavant un jour d'arrêt à Prouilhe. La lettre qui suit indique que le départ de Prouilhe a eu lieu le 9 en fin de matinée et que les sœurs sont arrivées le soir en fin de journée. Elles sont donc parties de bonne heure d'Arles le 8. Avant le départ d'Arles est arrivée cette lettre du P. Colchen, écrite de Marseille, le 2 novembre 1887 :

« [...] Sœur Marie du S. vous a bien rendu ma pensée. J'ai assez étudié le plan du P. Marie-Ambroise pour pouvoir me passer de sa copie. J'ai été bien satisfait de ce travail pratique et économique et j'ai bien goûté les réflexions qui l'accompagnent. Quelle source de bénédictions d'avoir un couvent pauvre ! Et quelle chose rare à trouver dans tous ceux qu'on construit aujourd'hui !

Notre R<sup>me</sup> Père Général nous a quitté ce matin pour Rome où il arrivera demain à midi. Il nous était arrivé avant-hier soir. Sa visite m'a bien consolé ; jamais il n'avait été aussi paternel. Notre premier sujet de conversation a été la fondation de Lourdes, parce que m'ayant dit qu'il croyait me trouver à Bram, j'ai dû lui expliquer pourquoi je ne l'avais pas attendu. Il a écouté avec un grand intérêt tout ce que je lui ai dit de la future fondation, a voulu se rendre compte de la marche des choses et m'a exprimé ensuite sa vive satisfaction. Comme il aime beaucoup le P. Ambroise et apprécie bien ses belles qualités, il est très content d'apprendre tous les services qu'il vous rend en cette occasion. Voilà, j'en suis certain, qui vous fera grand plaisir et vous encouragera beaucoup.

Vous ferez bien d'étudier vos plans avec leurs dimensions, de manière à les savoir par cœur. Ainsi vous pourrez tirer un meilleur profit, par la comparaison qui vous sautera mieux aux yeux, de votre visite à Prouilhe et à Nay. Ayez vos plans avec vous (pour pouvoir les consulter à la cellule) et dans la poche un mètre dont vous devrez vous servir sans respect humain, pour bien vous rendre compte des dimensions. Faites-le notamment pour les cloîtres. Quand ils sont trop étroits, ils favorisent les *a parte* dans les récréations ; et peut-être à ce point de vue, celui de Prouilhe vaut-il mieux que celui de Nay : vous pourrez consulter la Mère prieure, surtout M. Agnès, qui a été prieure de Nay et de Prouilhe, sur les résultats des différentes largeurs.

J'ai écrit aujourd'hui à la Mère prieure de Nay et je lui ai dit que je vous ai engagée à la visiter pour la double raison de bon voisinage et d'étude de son couvent si régulier. L'itinéraire que vous me tracez peut très bien aller. Ne manquez pas d'écrire à Prouilhe l'avant-veille de votre départ, pour être sûre que votre lettre arrivera à temps. Je viens de consulter l'indicateur et je vois que si vous quittez Bram à 11h 47 pour Lourdes, vous n'aurez pas beaucoup de temps à perdre à Prouilhe et vous ferez bien de profiter du peu de lumière qu'il y aura à votre arrivée pour vous mettre tout de suite à l'étude.

Il sera bon que vous intercaliez dans votre plan de voyage une visite à M<sup>gr</sup> de Tarbes avant de vous rendre à Lourdes. Sa Grandeur sera plus flattée de vous voir lui exposer humblement vos projets que de vous entendre lui annoncer un fait accompli auquel elle aura été entièrement étrangère. En vous présentant devant Monseigneur, ne craignez pas de mettre le P. Carrère [Pierre Carrère, supérieur des chapelains] en avant et munissez-vous de ses lettres pour pouvoir les lui montrer au besoin. — Voici comment le P. Cormier me rend compte de sa visite : « J'ai dit à M<sup>gr</sup> de Tarbes que l'affaire de Lourdes était à peu près conclue. Il n'a fait aucune réflexion ni pour ni contre. » Il n'y a pas d'enthousiasme, au moins il n'y a pas d'opposition et c'est tout ce qu'on peut espérer ; cela suffit.

Je ne connais pas le chalet de Rogué ; mais je ne vois aucun inconvénient à ce que vous y descendiez. On est habitué à Lourdes à voir prêtres, religieuses, etc., loger dans toutes les maisons possibles. Comme vous aurez le reste de votre vie pour garder une clôture perpétuelle, ne craignez pas, durant votre séjour à Lourdes, de circuler suffisamment pour vous rendre compte de bien des choses que pour une bonne administration future, vous ne regretterez pas d'avoir vues. Et puis, allez le plus possible à la grotte et à la basilique. En tout cela, il n'y aura rien de mondain ni qui ne soit fait avec une grande pureté d'intention.

Pour la petite cuisine supplémentaire d'infirmerie, vous savez qu'il existe de petits fourneaux à pétrole très économiques et employés dans beaucoup de ménages de petits employés.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] À la proposition de la sœur Marie-Dominique [Vivien] sur mes instructions, je n'ai pas dit non : mais je n'ai pas dit oui. Et le non me semble beaucoup plus probable que le oui.

(72)

[1887], 11 novembre. Rijckholt.

n° 12

Ma fille,

Je suis fort content que vous m'ayez envoyé les mesures principales de Prouilhe<sup>564</sup>, et j'espère que vous ferez de même pour Nay. Mais avez-vous mesuré les fenêtres des cellules, sur le tableau, c'est-à-dire en ouvrant la fenêtre, et en prenant la distance entre les pierres de taille (faites toujours ainsi), ou bien au contraire à l'intérieur, sur la boiserie (toujours plus large et plus haute que le tableau) ? Dites-le moi, et donnez-moi aussi les mesures des fenêtres d'en bas, si vous l'avez.

Somme toute, Prouilhe, que je croyais plus vaste, équivaut à votre couvent futur. Les deux préaux ont exactement 9 travées x 3 m, soit 27 m de vide. L'épaisseur des ailes à Prouilhe, murs compris, est 9,90 ou 10 m. La vôtre 9,60 ou 10,25 suivant les ailes. Cloître<sup>565</sup> et grandes pièces en bas. Double rang de cellules en haut. Tout cela est identique. — Mais il y a entre les deux plans une différence très notable (dans l'avenir). Vous avez dans le quadrilatère le chœur et l'église, et Prouilhe les met en dehors. Or votre chœur et votre église, avec leur double étage, occupent juste le quart des bâtisses. Donc à Prouilhe, vous avez, pour les sœurs, un quart de place en plus. Et par conséquent, votre couvent contenant cinquante, Prouilhe devrait pouvoir tenir soixante-six ou soixante-sept.

---

Pour le contrat d'achat du terrain, une pensée m'est venue depuis mon départ ; je vous la soumetts pour Monsieur le notaire. Si vous payez 50 000 francs le terrain Ladagnous, vous aurez à payer au moins 25 000 francs de convenance, car je ne crois pas que quatre hectares situés à 1 800 m du centre de Lourdes, avec les pauvres constructions qui s'y trouvent, aient une valeur vénale de 25 000 francs. Or si vous déclarez 50 000 francs dans le contrat, vous n'avez pas seulement à payer les droits d'enregistrement des 25 000 francs de convenance, mais vous vous exposez à avoir à payer chaque année l'impôt Boulanger [impôt tout récent voté pour renflouer le budget militaire de Boulanger ministre de la guerre de février 1886 à mai 1887] proportionnellement à ces 50 000 francs et plus tard à votre mort, le terrain courra le risque d'être estimé encore plus qu'il ne vaut. Je propose donc que quand vous passerez avec Ladagnous la police en présence de Monsieur le notaire, vous lui donniez de la main, à titre de cadeau pour payer la convenance, un titre de rente de 1 000 francs en ajoutant le complément nécessaire et que le contrat ne porte que la valeur vénale c'est-à-dire 25 000 francs. À Vizens, en y comprenant les bonnes constructions, l'hectare n'a été vendu que 1 200 francs au mois de février dernier, à la barre du tribunal.

3 novembre. Je viens de faire venir notre brave entrepreneur du couvent de Marseille et je lui ai parlé de la condition *sine qua non* que pose Ladagnous d'être entrepreneur et bâtisseur. Il s'est montré vraiment inquiet de cette prétention, si Ladagnous n'est pas un parfait honnête homme ; et ne trouvant pas sur le champ une bonne solution, il m'a promis d'étudier la question et de me donner une réponse. Si elle diffère de celle que j'ai reçue de Toulouse, je vous la communiquerai. — Je partirai samedi pour Saint-Maximin et j'y resterai jusqu'au 15. »

<sup>563</sup> Le 17 novembre est la date du fin de priorat de sœur Marie-Catherine. Elle est revenue de Lourdes le 17 vers minuit ! (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire, 1888-1895, p. 30).

<sup>564</sup> Les plans de Prouilhe ont été faits par l'architecte d'Étrépagny. M<sup>me</sup> Jurien avait rencontré Mère Dominique de la Croix, fondatrice d'Étrépagny, qui était du monastère de Chalon-sur-Saône. Elle l'a interrogée sur la façon de construire un monastère, et a fait venir son architecte pour rencontrer cette religieuse (Chronique d'Étrépagny).

<sup>565</sup> « On appelle *cloître* une cour carrée, formée par les bâtisses du monastère, et entourée de quatre galeries couvertes. On y trouve un puits ou une fontaine. Dans les très grands couvents, il y a quelquefois un deuxième et même un troisième cloître, pour les infirmes, les novices, etc. Les quatre galeries qui entourent la cour carrée portent aussi le nom de *cloîtres*. Elles desservent les officines communes, situées autant que possible au rez-de-chaussée, tandis que les cellules des sœurs sont au premier étage » (M.-A. POTTON, *Cérémonial*, p. 9-10).

Pourrait-on véritablement y loger ce nombre de sœurs ? Et les officines communes seraient-elles alors assez grandes pour leurs réunions, au réfectoire<sup>566</sup>, chapitre<sup>567</sup>, etc. ? Il est fort difficile d'en juger présentement, d'abord parce que les sœurs n'y sont pas, et souvent on ne saisit bien les choses qu'en les voyant et touchant : ensuite, parce que, le couvent présent étant encombré par les dispositions provisoires du chœur et de l'église, il est difficile de savoir comment on disposera tout, après la suppression de ce provisoire.

Pour arriver à soixante-six, il faudrait une distribution calculée avec le plus grand soin, et je doute beaucoup qu'un architecte séculier ait été capable de le faire, sans perdre aucune place... Par exemple, si le noviciat<sup>568</sup> n'est pas, comme le vôtre, à coulisses, cela entraîne presque toujours des cellules nécessairement vides, etc. D'ailleurs, je ne désire pas que Prouilhe monte jamais à soixante-six. Si cela est nécessaire à la splendeur des souvenirs, bon. Mais ce n'est pas à imiter. Et je suis convaincu qu'avec de vieilles sœurs, au-delà de cinquante, c'est trop. Nulle tête féminine ne pourra gouverner soixante-six sœurs, anciennes pour la plupart, et beaucoup feront ce qu'elles voudront, et pourront. La régularité se réfugiera aux noviciats. Mais pour les anciennes... à côté de quelques sœurs vraiment solides et saintes, il y en aura bon nombre de vagabondes et désordonnées, et le reste entre les deux extrêmes.

Mais je suis content que vous ayez pu voir comment mon amour de l'humilité et pauvreté ne m'a pas poussé au déraisonnable. Généralement, vous êtes plus au large que l'illustre couvent de Prouilhe. Votre cloître a 2,60 contre 2,40 : car il faut se baser, pour le passage, sur l'espace que les piliers laissent libre.

Les grandes pièces ont 5,85 ou 6,50 selon les ailes, contre 5,70 à Prouilhe. Surtout les cellules, fort basses, n'ont, calcul fait à Prouilhe que 28 m<sup>3</sup> (juste comme à Rijckholt). Et les vôtre 40. Différence énorme. Pour les officines communes, impossible d'en juger, puisqu'elles ne sont pas définitives. Ainsi, il est clair qu'un réfectoire de 8, 30 m pour soixante-six sœurs serait le comble du ridicule.

De même, quant à la distribution des escaliers, officines, dépenses, lieux, caves, etc. Il est fort difficile d'en juger, tant que l'on aura pas le définitif. Il est clair que quand vous aurez deux ailes, (au lieu de quatre), quantité de choses seront incommodes. Pour juger de tout, il faudra, ou le définitif, ou bien le plan. Et nous n'avons pas cela pour Prouilhe. Mais à Nay, vous trouverez le définitif.

Pourtant, à Prouilhe, ce chœur situé si loin ne sera guère commode. On y va si souvent ! Un chœur derrière l'autel, ne vaut pas le chœur par côté ; et un chœur faisant partie d'une grande église, (si jamais elle est bâtie) sera terriblement froid en hiver. Il faut nécessairement payer la splendeur<sup>569</sup>.

---

<sup>566</sup> « Au *réfectoire*, les tables, élevées sur un petit gradin, sont disposées à droite et à gauche contre les murs. La table priorale, placée au fond du réfectoire, est surmontée d'une statue, d'un tableau, ou d'un crucifix. Au milieu, devant la prieure, une clochette est suspendue. Si la table priorale est partagée en deux, la prieure se place à droite, la sous-prieure à gauche, comme au chœur et au chapitre. Les sœurs s'assoient à droite et à gauche suivant leur ancienneté, et seulement contre les murs, de manière à laisser le côté intérieur des tables entièrement libre pour le service. Au milieu du réfectoire, ou bien contre le mur, ou dans le mur, se trouve la chaire de la lectrice de table » (M.-A. POTTON, *Cérémonial...*, Poitiers, 1871, p. 10-11).

<sup>567</sup> « Le *chapitre* s'ouvre sur le cloître, à peu de distance du chœur. On y dresse ordinairement un petit autel. La prieure se place près de cet autel, du côté de l'évangile. La sous-prieure se place du côté opposé. Auprès de la prieure et de la sous-prieure, sont les sœurs les plus anciennes. S'il n'y a point d'autel, la prieure se place au milieu, contre le mur du fond, sur un siège un peu plus élevé. On met alors un crucifix, ou une statue de la Très Sainte Vierge, au-dessus du siège prioral. Les sœurs s'assoient, à droite et à gauche, sur des bancs » (M.-A. POTTON, *Cérémonial...*, Poitiers, 1871, p. 10).

<sup>568</sup> « Le lieu du noviciat doit être séparé par une clôture particulière de la partie du couvent affectée aux autres sœurs » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 196).

<sup>569</sup> Sur l'église de Prouilhe, cf. « Circulaire du R<sup>me</sup> Père Général », *L'Année Dominicaine*, juillet 1887, p. 290-296.

*Deo gratias* pour l'affection respectueuse qu'on vous a témoignée. Une prière ! Quel événement ! Et faites provision d'espérance. Il est difficile aux sœurs cloîtrées de l'acquérir. Profitez donc de l'occasion.

Déjà vous avez vu Ladagnous... Dans quelques jours il sera temps de conclure... Si vous êtes forcée de le prendre pour entrepreneur, du moins soyez très attentive à limiter et préciser vos engagements. Sans cela, je crains pour vous bien des ennuis... M. Harent et le notaire, et surtout la Très Sainte Vierge vous aideront dans une affaire si délicate pour l'avenir.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] 300 m plus bas que la grotte, il se trouve à Lourdes, une machine actionnée par le Gave<sup>570</sup>, et qui monte l'eau à 23 m, au plateau des Éspélugues<sup>571</sup>. Est-ce l'hôtel des sœurs de l'Immaculée Conception ? C'était d'abord un béliet. Puis on a mis une turbine. Est-ce parce que le béliet ne marchait pas ? Quoique cette information soit prématurée, vous pourrez vous instruire à cet égard, si vous avez l'occasion favorable.

Je suis content que vous ayez vu, à Prouilhe, l'effet produit par les cloîtres ouverts.

(73)

**[1887], 13 novembre. [Rijckholt].**

n° 13

Ma fille,

Je me réjouis d'apprendre que Ladagnous est beaucoup meilleur que je ne pensais, et je fais, devant vous et devant Dieu, amende honorable, pour toutes les mauvaises choses que j'ai pensées et écrites de lui, sans fondement suffisant, comme votre expérience, et les dires de M. Harent le font voir.

C'est un grand obstacle de moins, sur la route qui vous reste à parcourir. Encore un nouveau signe de la volonté de Dieu.

D'après votre lettre, je pense que vous allez acheter les 9 hectares et demi<sup>572</sup>. Cela comprend-il le tout jusqu'à la route ? Je n'en serais pas surpris : car j'ai toujours eu peine à croire que ce morceau de terrain comprît réellement 14 hectares. Je saurai bientôt ce qu'il en est. Peut-être le terrain est plus large que je n'ai vu, n'étant pas descendu dans la partie en pente, où

<sup>570</sup> « Le domaine de Savy, d'une contenance de 6 ha 27 ares, avait été acheté en 1864 par M<sup>gr</sup> Laurence pour le prix de 80 000 francs. Ce domaine comportait une prise d'eau au Gave, un canal qui allait jusque devant la grotte, une scierie, un moulin, etc. D'immenses travaux furent faits pour aplanir ce vaste terrain, élever le niveau du Gave afin d'éviter les inondations, élever et fortifier le canal lui-même. À partir de la chute, qui se trouvait à peu près au point de départ de la future rampe de gauche (ou du midi), le canal dut être dévié, un déversoir fut construit, le tout fut recouvert. Enfin un puisard fut creusé pour recueillir l'eau filtrée. Un moteur actionnait une pompe qui, prenant l'eau dans le puisard, l'envoyait à un réservoir placé sur la colline du Calvaire. De ce réservoir, l'eau allait à la maison épiscopale, à la résidence des Missionnaires, aux sacristies des sanctuaires, etc. Tous ces travaux avaient été exécutés aux frais exclusifs de l'œuvre, pour les besoins de l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes, avant l'année 1884.

En 1884, la M. Pélagie demanda au P. Sempé de permettre au couvent [de l'Immaculée Conception] d'installer un second moteur sous la chute d'eau et une seconde pompe dans le puisard, afin de faire arriver l'eau filtrée à la maison de retraite que l'on construisait en ce moment. La M. Pélagie demandait donc deux choses gratuitement : la force motrice et l'eau potable. L'administration de l'œuvre [...] accorda tout gratuitement » (Chap. XXXII, « La prise d'eau », d'un travail fait par les Pères de Garaison pour le procès de béatification de leur fondateur, le P. Peydessus ; archives de Garaison).

<sup>571</sup> « Les Espélugues », sont une petite colline au nord de la grotte des apparitions. Elle contient des grottes transformées aujourd'hui en chapelle, qui ont fourni aux savants de précieux éléments d'études : pointes de flèches, silex taillés et non polis, des débris d'ossements d'aurochs, de rennes, d'éléphants, d'isards et de cerfs, et un tombeau (G. MARÈS, *Lourdes et ses environs, précédé d'une lettre-préface d'Émile Zola*, Imprimerie G. Gouonouilhou, Bordeaux, 1894, p. 50).

<sup>572</sup> Voir annexe II. Une bande de prairie sépare le terrain qui va être acheté, de la route.

est la source. — Et alors ce serait bien 14 hectares — Il était de mon devoir de vous avertir des inconvénients considérables que les grands terrains présentent pour les sœurs : difficultés et soucis d'administration, et gros impôts de 3 % annuel et de droits de mutation en cas de décès<sup>573</sup>. Nul doute que vous ne compreniez la valeur de ces raisons. Si vous passez outre et achetez 9 au lieu de 3 ou 4 hectares, c'est sans doute parce que vous avez de bonnes raisons, que je ne puis pas apercevoir de si loin. Je n'ai donc qu'à dire *Amen*. D'ailleurs, tout mon rôle se borne à vous dire ce que je pense, sans prétendre vous obliger aucunement à suivre mes avis, fautifs plus d'une fois, d'abord parce que mes idées ne sont pas toujours justes, ensuite parce que la distance me dérobe souvent bien des choses utiles et nécessaires à connaître.

Je recevrai avec bien du plaisir les observations de M. Harent, et là aussi, autant que possible, je suis bien disposé à dire *Amen*. Du reste, ce sera toujours vous qui direz là-dessus le dernier mot. Je crois que ce bon M. Harent vous aidera beaucoup, et puisqu'il marche bien avec Ladagnous, ce sera encore meilleur. Il peut faire de mon contrat ce qu'il voudra, ou rien du tout, si vous et lui l'aimez mieux. Et du plan, *item*.

Mais le ~~Révérénd Père Colehen~~<sup>574</sup> se trompe certainement en posant comme un principe incontestable que la dot donnée doit suivre les sœurs qui changent de couvent<sup>575</sup>. Ce serait plutôt le principe inverse qui serait vrai. En réalité, pourtant, il n'y a pas de règle générale, et quand Rome est saisie de ces questions, elle les décide suivant les circonstances, plutôt cependant, en général, dans le sens opposée à celui du ~~P. Colehen~~<sup>576</sup>. Ici, pour la sœur fondatrice, certainement, d'après ce qui a été dit et fait, la dot devrait la suivre si elle vous quittait : sauf des circonstances bien extraordinaires pour le départ, et difficiles à imaginer d'avance.

Je prie pour vous et pour vos entreprises ; priez aussi pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] J'espère que vous pourrez déclarer une valeur moindre dans l'acte.

(74)

[1887], 14 novembre. Rijckholt.

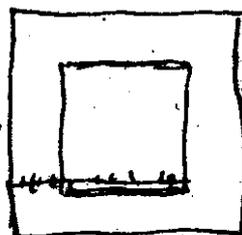
n° 14

Ma fille,

Je reçois 15 et 16 et le plan. Mais que conseiller ?... Rien... D'abord, parce que la question est trop compliquée et les renseignements trop incomplets. Ensuite, parce que tout sera sans doute fini, quand vous recevrez ma lettre présente.

Quant au plan du terrain, je m'en faisais une idée très imparfaite. Il est manifeste que, vu la quantité des terrains en pente, 3 hectares ne suffisaient pas, ni même 4. Quoique cependant 9½ semblent (de loin) excéder le nécessaire. Vous apprécierez. Si vous ne vous décidez pas pour un autre terrain. Prenez votre temps. L'affaire est assez importante pour cela.

Le petit carré rouge n'est pas assez grand. Votre couvent doit être représenté sur le plan par un carré de 2 cm de côté, comme ceci



<sup>573</sup> Voir lettre 68.

<sup>574</sup> Mots barrés par sœur Marie-Catherine.

<sup>575</sup> Les dots des sœurs d'Arles leur avaient été versées par Mauléon (voir comptes triennaux d'Arles, 1878-1881).

<sup>576</sup> Mots barrés par sœur Marie-Catherine.

pour avoir la proportion.

Encouragez M. Harent à m'envoyer des observations. Cette question des plans et de leur exécution ne presse pas. On ne ferait rien de bon pendant l'hiver. Nous avons donc du temps devant nous. Si cela était nécessaire, je pense que le Révérend provincial ne refuserait pas de m'envoyer à Lourdes à vos frais<sup>577</sup>, mais cette fois par trains rapides. Mais pas présentement. Lorsque le terrain sera acheté, et la question des plans et de leur exécution beaucoup plus mûre. Ce n'est pas là, semble-t-il, que se trouve la principale difficulté. Mais bien dans l'achat du terrain.

J'espère que vous ne manquerez pas d'aller à Nay, pour achever de vous renseigner. Pour le moment, tout ce que je puis faire, c'est de prier pour vous. Je n'y manque pas, et en vous recommandant beaucoup de calme au milieu de cette petite tempête, je vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] *Confidite : ego vici mundum*<sup>578</sup>.

*Non turbetur cor vestrum neque formidet*<sup>579</sup>.

La concurrence des offres de terrains rendra les propriétaires plus traitables.

(75)

[1887], 16 novembre. Rijckholt.

n° 15 répond à 17

Ma fille,

Je suis bien disposé à aller vite. Mais il serait absurde de compromettre le plan de votre couvent pour économiser quelques jours. Si M. Harent veut seulement faire les fondations, c'est l'affaire de quelques jours. Laissez-les crier, et prenez votre temps pour réfléchir. Fixez la place du couvent, très bien. Mais alors, envoyez-moi cette place très exactement indiquée par rapport aux six petites maisons qui seront toutes marquées sur ce nouveau plan, avec la grande vacherie, plus les mesures en longueur, hauteur, largeur, de tous ces nobles édifices ; le tout si vous pouvez.

Mais ne permettez pas de commencer encore les fondations. Les gros murs décident irrévocablement les divisions à faire, et ces divisions ne sont pas encore certaines.

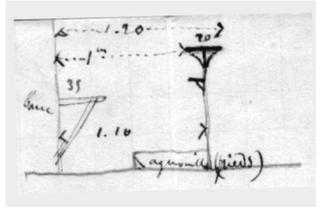
J'ai d'abord un doute grave à vous soumettre. Est-ce assez de 6 m de largeur pour le chœur ? J'aimerais dire oui, les poutres ayant déjà assez de portée. Mais je crains qu'il faille dire non. Les sièges et les accoudoirs sont en général, au minimum, 1,5 m de large, en y comprenant le vide qui les sépare pour la circulation. Mais c'est très peu. Ici, nous avons 1,35 m. Mais ce vide est très large, même avec les longues jambes des Pères assis, et de plus les accoudoirs, qui sont plats (horizontaux) ont 27 cm de largeur, pour mettre les pupitres des gros livres. On pourrait, je pense, supposer pour vous 1,20, et adopter pour les accoudoirs cette disposition :

---

<sup>577</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 18 du mois de novembre, la Très Révérende Mère sous-prieure *in capite* a proposé la somme de 500 francs à mettre à la disposition du Révérend Père Marie-Ambroise Potton, pour une visite à faire à Lourdes, touchant les plans et bâtisses de notre monastère » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>578</sup> Jn 16, 33c.

<sup>579</sup> Jn 14, 27. Antienne du 1<sup>er</sup> mai, pour la fête des saints Philippe et Jacques (Antiphonaire dominicain, p. 798).



en faisant avancer l'accoudoir 10 cm à droite 10 cm à gauche du montant qui le supporte. De cette manière, les sièges, l'intervalle et l'accoudoir auraient 1,20 m. Mais, en bas, dans le chœur, là où sont les pieds quand on fait les *venias*, en travers du chœur, le montant ne serait qu'à 1,10 m du mur, or par conséquent entre les deux montants opposés, il y aurait 3,80 m. 1,10 m — 3,80 m chœur — 1,10 m = 6 m. 3,80 m donnant 1,90 m pour chaque sœur faisant la *venia* tête contre tête<sup>580</sup>. Il semble que cela est assez. Qu'en dites-vous ? Envoyez-moi vos ordres là-dessus. Faut-il mettre 6 ? ou 6,30 ? ou 6,50 (maximum) ? Voyez et décidez. Mauléon a 7,80. Mais le chœur est moins long. Prouilhe n'a pas 6. Mais c'est du provisoire. Nay (dont j'ai le plan) a 8,50. C'est trop.

De plus, pour que je puisse faire quelque chose, il faut d'abord que j'aie toutes vos observations, de telle sorte que vous me disiez : « Après cela, je n'ai plus rien à vous envoyer, et je renonce à consulter qui que ce soit ». Cependant, je consulterai ici le P. Pie [François Florentin Bernard], au besoin.

De plus, il faut que j'aie toutes les remarques de M. Harent touchant la réalisation des bâtisses. Car ces remarques, s'il en fait par exemple sur la portée des poutres, peuvent me faire mettre des gros murs ici ou là.

Une fois que j'aurai tout cela, je ferai en peu de temps mon plan ; car, puisque vous avez un architecte, je n'aurai nul besoin de faire un plan soigné, mais seulement un plan marquant toutes les places exactement : ce qui sera facile. Lui, fera le plan soigné.

Je me réjouis que M. Harent soit si honnête homme. Mais je tremble pour sa capacité de constructeur. Je suis bien disposé à lui laisser faire tous les changements qu'il voudra. Mais s'il compromet la solidité ? <sup>185 bis</sup> ...

Plusieurs de ses assertions me paraissent tout à fait fausses. Il dit qu'une poutre fendue en deux, et boulonnée, est plus solide qu'en un seul morceau. Cela me paraît absurde. Il dit qu'un toit brisé est aussi solide et pas plus cher qu'un toit non brisé. Cela me paraît absolument absurde. Il dit qu'un escalier en pierre ne coûte pas plus qu'un escalier en bois. Je n'en crois rien. Or, s'il se trompe là-dessus, sur quoi ne se trompera-t-il pas ? Une poutre doit reposer sur une pierre plutôt que sur un mur, dit-il. Sans doute, c'est meilleur. Mais le mur est parfaitement suffisant, et la pierre coûte beaucoup plus.

Demandez donc des renseignements sur la capacité de ce bon Monsieur.

Pour moi, voici ma ligne de conduite invariable. Je ne lui ordonnerai jamais rien. Tout ce que je lui écrirai passera par vos mains. Tant pis si cela retarde. Vous verrez ce que vous voulez lui ordonner. Puisque vous le payerez, et fort cher (notre architecte d'Angers n'avait, je crois, que 3 ⌘), vous avez le droit de commander et de parler ferme, et il a le devoir d'obéir. Je vous dirai ce que je pense, et vous ferez ce que vous voudrez.

Mais, dans ces conditions-là (sauf à voir plus tard), il serait nécessaire que, soit dans ses observations, soit dans ses plans, soit dans ses devis, il vous indiquât maintenant clairement ce

<sup>580</sup> « Il semble meilleur pour les sœurs de n'avoir qu'un rang de stalles, afin de laisser ainsi, au milieu du chœur, un plus grand espace libre, pour les *venia* de la communion générale, et pour les processions que les sœurs ne peuvent faire dans l'église (comme les frères). Les formes (ou appuis) qui sont devant les stalles [...] seront assez basses pour permettre d'accomplir convenablement les prostrations » (M.-A. Potton, *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, 1871, p. 6).

<sup>1 85 bis</sup> Les craintes du P. Potton étaient justifiées. Quelques années après la fin des constructions, le plafond des grandes pièces du rez-de-chaussée ont menacé de s'écrouler. Il a fallu poser des colonnes dans les pièces.

qu'il veut faire. Vous me communiqueriez ensuite ce qui serait bon de me communiquer, à votre estime. Et je vous dirais mon avis. Conseil : c'est mon rôle. Commander, c'est le vôtre. M. Harent vous doit tout ce que je viens de dire, d'autant plus qu'il ne fait pas le plan, ce qui est le plus délicat ; car, avant d'être d'accord sur un plan, on force souvent l'architecte à en faire plusieurs. Et il prend 4✂

Il serait bon peut-être d'avoir un contrat avec M. Harent, quoiqu'il soit si honnête. Les bons comptes font les bons amis. Je vous enverrai quand je pourrai un projet, que vous emploierez, si vous voulez. Du moment que vous payez, c'est à M. Harent de vous servir. Et ses empressement pour vous, quoique sincères, n'étaient pas sans intérêt.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] J'ai les plans (très confus) de Nay, envoyés par sœur Rietsch<sup>581</sup> au P. Pie [François Florentin Bernard]. S'ils ont été réalisés sans changements, il y a de grands défauts.

Quand quitterez-vous Lourdes ?

Il est nécessaire de me renvoyer les deux autres plans qui représentent les quatre ailes.

---

<sup>581</sup> Cette sœur n'est pas une sœur du monastère de Nay : elle ne figure pas sur le cahier où sont inscrits les noms de toutes les sœurs depuis 1807.

Envoyez-moi la copie du contrat d'achat<sup>582</sup>, et quand vous aurez le temps, donnez-moi bien d'autres réponses et les détails que j'ignore. Neuf hectares sont trop. Mais vous aviez de bonnes raisons. Et vous tâcherez d'arranger l'avenir pour le mieux.

En traçant votre couvent, sur le terrain, n'oubliez pas qu'il doit avoir devant lui, plus tard, les deux petites maisons du cérémonial<sup>583</sup>, et pour cela, et pour d'autres raisons, il semblerait qu'il doit être parallèle à la grande route, en perpendiculaire au chemin qui mènera chez vous. C'est sans doute de ce côté là que l'on fera plus tard une petite façade, ce côté étant celui de l'église future.

---

<sup>582</sup> Le terrain acheté par les sœurs est une partie du domaine de Vizens qui appartenait à Pierre-Marie Dauzat Dembarrère. Voici quelques renseignements sur la famille Dembarrère et sur la famille Dauzat, extrait d'un manuscrit inédit de J.-P. THOMAS, *Dictionnaire biographique des Pyrénées*, t. I, *Les Hautes-Pyrénées*, 1997, qui se trouve dans le local des « Amis du vieux Lourdes ».

« Dembarrère (Jean). Tarbes (Hautes-Pyrénées) 1747-Lourdes 1826. Après des études à l'école de Génie de Mézières, il publie en 1788 un "éloge de Vauban" et commence sa carrière comme officier du Génie. Général de brigade de l'armée du Nord, chargé en 1793 de la défense de Valenciennes, il est l'année suivante l'adjoint de Santerre en Vendée où son action permet de vaincre Talmont et d'Antichamp. Divisionnaire à l'armée du Nord en 1797, il se fait remarquer par Bonaparte pendant la campagne d'Italie, lequel fait de lui d'abord un directeur général des fortifications, puis un inspecteur général du Génie. Tour à tour commandant des places de Luxembourg, Metz et Bordeaux, il est successivement créé sénateur, comte de l'Empire et président du collège électoral des Hautes-Pyrénées. Pair de France sous la Restauration, il refuse de se prononcer pendant le procès du Maréchal Ney son ancien supérieur ».

« Dauzat (famille). Famille albigeoise installée dans les Hautes-Pyrénées qui a donné Basile Dauzat (Montredon 1762-Lourdes 1839) officier des Vétérans sous l'Ancien Régime, commandant du château de Lourdes en 1793, député des Hautes-Pyrénées au Corps législatif sous l'Empire, sous-préfet d'Argelès en 1814 puis conseiller général de Lourdes et juge au tribunal de Tarbes sous la Restauration, ainsi que son fils Pierre-Marie Dauzat-Dembarrère (Lourdes 1809-Bagneux 1878), héritier de son grand-oncle, le général-comte Dembarrère dont il relève le nom, successivement magistrat à Lourdes (où il crée sous la Monarchie de Juillet une ferme-école sur son domaine de Vizens), conseiller général puis, sous le second Empire, député des Hautes-Pyrénées après avoir été le candidat officiel du régime. Consul de France à Dantzig (1863) puis Gibraltar (1866), il achève ses jours près de Paris, dans l'obscurité ».

Voici le texte du contrat d'achat :

« L'an 1887, en le 21 décembre, par devant M<sup>c</sup> Marc Gautier-Descottes et son collègue, notaires à Arles, soussignés, fut présent : M. Didime Lambert Nicolas Paget, employé des douanes en retraite demeurant à Arles, agissant au nom et comme mandataire suivant procuration reçue par M<sup>c</sup> Abadie-Lacadé, notaire à Lourdes (Hautes-Pyrénées), le 16 décembre 1887 dont le brevet original dûment enregistré et légalisé demeurera ci-joint et annexé.

1° de M<sup>me</sup> Marie Vignes, sans profession veuve de M. Jean Marie Ladagnous, en son vivant entrepreneur de travaux publics, demeurant à Lourdes (Hautes-Pyrénées).

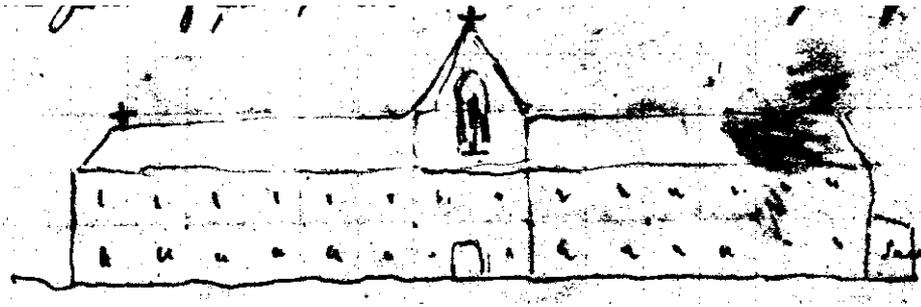
2° de M. Dominique prénommé aussi Maurice Ladagnous, entrepreneur de travaux publics, propriétaire, fils de feu Jean-Marie Ladagnous et de survivante dame Marie Vignes prénommée, époux de dame Marie Jeanne Angélique Cécile Ané-Buc.

3° de M<sup>me</sup> Marie Jeanne Angélique Cécile Ané-Buc, sans profession, épouse de M. Dominique Maurice Ladagnous, demeurant avec lui à Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; M<sup>me</sup> Ladagnous ayant agi au dit pouvoir avec l'assistance et l'autorisation de son dit mari et encore comme mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage du 25 avril 1875, notaire Rivarès à Jurançon (Basses-Pyrénées).

Lequel, en vertu des pouvoirs ci-dessus et obligeant ses mandataires conjointement et solidairement entre eux, a par les présentes vendu cédé et transporté avec garantie de tous troubles, évictions, privilèges, hypothèques et autres empêchements quelconques.

À M<sup>me</sup> Marie Jardel, sans profession, demeurant à Arles, ici présente et acceptant :

1° Un démembrement d'un domaine sis à Lourdes (Hautes Pyrénées), quartier de Lanette, comprenant l'ancienne métairie dite de Circonstance et une partie de la Métairie dite de Pédoupas, le tout formant un seul tènement composé de prairies, aulnaies, marais, bois, terres arables, désignées au plan cadastral de la commune de Lourdes, sous la section D, numéros 245<sup>P</sup>, 246, à 253, 254<sup>P</sup>, 256<sup>P</sup>, 257, 258, 259<sup>P</sup> ; 260<sup>P</sup>, 261<sup>P</sup>, 262<sup>P</sup>, 263, 263<sup>P</sup> bis, 286.



Vue prise de la caserne

Le dit démembrement d'immeuble figuré au croquis ci-joint annexe II] et annexé sous les lettres A et B, et la teinte rouge et jaune, bornée au midi par la ligne du chemin de fer de Toulouse à Bayonne, au levant par une partie de la propriété Pédoupas appartenant à M. Rigault ; au couchant : par un ruisseau ; au nord : par une partie restant au vendeur et la bande de terrain dont il sera parlé ci-après, figurée au plan ci-dessus mentionné sous la teinte violette — la dite limite au nord établie par des bornes fixées en terre par les parties aux endroits marqués sur le plan ci-joint par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

2° La moitié indivise dans toute sa longueur et sa largeur, d'une bande de terrain de quatre mètres de largeur figure O au plan ci-joint, sous la teinte violette et la lettre D et destinée à l'emplacement d'un chemin permettant à travers la partie restant au vendeur l'accès de la partie vendue au midi, et aussi l'accès d'une autre partie restant au vendeur et située au levant.

Tel au surplus que les dits démembrements de propriété et partie de terrain se poursuivent et comportent avec leurs servitudes actives et passives, notamment celles mentionnées ci-après dans l'origine de propriété, leurs plus vrais confins s'il en est, sans aucune exception ni réserve, et sans que les parties puissent se rechercher à raison de la contenance quelle considérable que soit la différence en plus ou en moins de la mesure réelle à celle ci-dessus exprimée.

= Le domaine dont un démembrement est ainsi vendu, appartient aujourd'hui par moitié à Ladagnous, en sa qualité de seul et unique héritier de son père Jean Marie Ladagnous, décédé à Lourdes, le 7 janvier 1887, et pour l'autre moitié à M<sup>me</sup> Ladagnous mariée avec le dit M. Ladagnous sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat, du 17 mai 1842, notaire Clavierie à Lourdes.

Le dit domaine avait été acquis par M. Ladagnous, père, aux enchères publiques, tenues devant le tribunal civil de Lourdes le 30 mai 1882 sur la poursuite en expropriation dirigée contre le sieur Louis Dominique Alcide Clouchet et la dame Mathilde Mirault, demeurant à Lourdes, et l'inscription d'office prise au bureau des hypothèques de Lourdes a été radiée définitivement le 16 janvier 1886 par suite du paiement du prix d'adjudication constaté par une quittance du 4 décembre 1885, notaire Barthia à Lourdes.

“Le cahier de charge contient au sujet de ce domaine la désignation suivante : 4°. Une propriété située à Lourdes, quartier Lanette, comprenant l'ancienne métairie dite de Circonstance et partie de la métairie dite de Pédoupas, en un seul et même tènement composé de terres labourables, prairies, bois, chemin, écuries, granges et box de contenance d'environ douze hectares quatre-vingt-seize ares soixante-deux centiares, confrontant du nord : la route de Pau par Pontacq et à Martin Prat-Embarrère, du levant : à l'autre partie de propriété de Pédoupas, appartenant à M. Rigault et du midi la voie ferrée. En 5°. Une pièce de terre nature labourable et chemins situé à Lourdes même, quartier Lanette, formant tènement avec l'article quatre précédent, de contenance d'environ soixante-cinq ares, confrontant du nord, du levant, du midi au dit article quatre, du couchant aussi à l'article quatre.

Dans le cahier des charges, l'origine de la propriété de l'immeuble est relatée de la manière suivante : M. Clouchet avait acquis les dits immeubles par acte passé devant M<sup>e</sup> Abadie-Lacadé, notaire à Lourdes, le 2 juillet 1875, transcrit au bureau des hypothèques de la même ville, le 9 août, même année, volume cent quatre-vingt-huit, numéro 39, de M<sup>e</sup> Joseph Martin Valéry Dufo, propriétaire rentier à Lourdes, lequel avait acquis lui-même les immeubles composant les domaines de Circonstance et de Pédoupas avec d'autres, dépendant de l'ancien domaine de Vizens suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Thiel et son collègue notaire à Tarbes, le 2 septembre 1874, transcrit au bureau des hypothèques de Lourdes, le 5 octobre, même année, volume cent cinquante-deux, numéro 71, de :

1° Jean Jacques Margoet, père.

2° Jean Louis Bernard Margoet fils et dame Antoinette Barrau, sa femme, domiciliés à Toulouse.

3° Jean Monbaylet, propriétaire, domicilié à Poucharramet, canton de Rieumes (Haute-Garonne)”.  
Et les dits Margoet et Monbaylet en étaient devenus adjudicataires sur saisie immobilière et folle

enchère, par jugement du tribunal civil séant à Lourdes, en date du 31 mars 1874, transcrit au bureau des hypothèques de cette ville le 26 avril suivant, volume 170 numéro 2, contre M. Pierre Marie

Si l'on changeait l'église de côté, cela changerait, je pense, l'aile à construire présentement<sup>584</sup>. Que pensez-vous du projet de sœur Gabriel [Marie-Louise Patissier] ? Prenez votre temps. Rien ne presse du tout.

Pour bâtir en hiver, je m'en rapporte aux autorités du pays. Ici et à Lyon, c'est très dangereux. On arrête tout en hiver.

5 cm de plus sur les murs font 4 000 francs sur les quatre ailes. Cela ne peut pas nuire et serait mieux. Est-ce nécessaire ? Je ne crois pas. Vous déciderez. Mais qui sait si M. Harent ne va pas mettre des quantités de pierres de taille ? Par exemple en haut de tous les murs ? On en met toujours avec les toits à mansardes. Comme ceux qu'il veut. Ensuite, aux angles des murs, aux portes ?... Alors, cela change de note. L'estimation devient tout autre. Et les escaliers en pierre (bien plus incommodes que ceux en bois)... Vous dites : « 5 cm de chaque côté ». Est-ce

---

Benoît Dauzat-Dembarrère et dame Catherine Jeanne Philippe surnommée Clarisse Dembarrère, sa femme, domiciliée à Lourdes, débiteurs principaux et contre Pierre Dauzat-Dembarrère fils, aussi domicilié à Lourdes, adjudicataire folle enchère.

Quant à la pièce de terre formant l'article cinq, M. Dufo l'avait recueillie dans la succession de M. Brice Dufo son père, décédé avocat à Lourdes, suivant acte de partage passé devant M<sup>e</sup> Claverie, notaire à Lourdes, le 24 décembre 1872.

Enfin en ce qui concerne les servitudes, il est fait au dit cahier des charges les déclarations suivantes :

“Spécialement il est déclaré en ce qui concerne le troisième lot, domaine de Circonstance,

1<sup>o</sup> que dans la vente à Dufo, les adjudicataires du domaine de Vizens lui imposèrent la servitude du droit de puisage de l'eau à la fontaine de Circonstance pour les habitants des métairies de Pouchou et d'Arrouach. M. Clouchet engagea une action contre Dufo, son vendeur, en réalisation de la vente subsidiairement au paiement de dommages-intérêts pour avoir dissimulé cette servitude, mais l'instance n'est plus suivie par le syndic, que pour la demande en dommages-intérêts au profit de l'union des créanciers, M. Clouchet ayant hypothéqué le domaine de Circonstance, fut réputé renoncer à la demande en résolution.

2<sup>o</sup> Dufo engagea contre Clouchet une action en supplément de prix, pour excédant de contenance, mais il n'y donna pas suite, probablement parce que l'administration plaça les bornes à la limite des terrains acquis pour la voie ferrée, à raison de ce qu'il prétendait que la confrontation du couchant à ruisseau comprenait le ruisseau de la vente”.

— L'adjudicataire jouira des servitudes actives s'il en existe et souffrira les servitudes passives, aussi s'il en existe, soit occultes, soit apparentes, continues ou discontinues, sauf à lui à se défendre des servitudes passives à ses risques et périls et sans qu'il puisse exercer aucun recours contre qui que ce soit.

— L'acquéreur prendra dès aujourd'hui possession et jouissance réelle des immeubles vendus à la charge de payer les contributions et charges locales à partir du premier janvier prochain.

— Il est convenu entre les parties que l'entretien de la partie de terrain dont moitié indivise est vendue par les présentes et affecté à un chemin, sera fait à frais commun entre les parties.

— Cette vente est faite au prix moyennant la somme de 45 000 francs que M. Paget mandataire de M. et M<sup>me</sup> Ladagnous, reconnaît et déclare avoir reçu présentement, réellement et comptant, en espèces de cours délivrées à la vu des notaires soussignés dont quittance.

La dame acquéreur fera transcrire une expédition des présentes au bureau des hypothèques de Lourdes, et remplir si bon lui semble les formalités nécessaires pour payer les hypothèques légales et inscrites, et s'il y a des inscriptions du chef des vendeurs ou leurs auteurs, M. Paget leur mandataire oblige ses mandants vendeurs à en rapporter main levée et certificat de radiation à bref délai et à leurs frais.

Avant de clore et conformément à la loi, M<sup>e</sup> Gautier-Descottes, l'un des notaires soussignés, a donné lecture aux parties qui le reconnaissent des articles douze et treize de la loi du 25 août 1871.

Dont acte fait et passé à Arles en l'étude de M<sup>e</sup> Gautier-Descottes, dépositaire de la minute pour M. Paget mandataire des vendeurs, et en l'un des parloirs du monastère des religieuses dominicaines, situé à Arles rue Saint Laurent, pour M<sup>me</sup> Jardel, et après lecture, les parties ont signé avec les notaires.

Signés : Marie Jardel, N. Paget, J. Martin et Gautier-Descottes, ces deux derniers notaires.

Enregistré à Arles le 22 décembre 1887 folio 88 cases 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Reçu, à 5,50 %, 2 475 francs, décimes 618 francs 15 centimes.

Signé : Brunel

Par devant M<sup>e</sup> Abadie-Lacadé, notaire à Lourdes (Hautes-Pyrénées) soussigné, en présence des témoins bas nommés. Furent présents M<sup>me</sup> Marie Vignes, sans profession, veuve de M. Jean Marie Ladagnous, en son vivant entrepreneur de travaux publics, demeurant à Lourdes (Hautes-Pyrénées) et M. Dominique prénommé aussi Maurice Ladagnous, entrepreneur de travaux publics, propriétaire, fils des susnommés, époux de dame Marie Jeanne Angélique Cécile Ané-Buc demeurant à Lourdes.

de chaque côté de chaque mur ? Alors, cela fait 10 cm, et 4 000 francs de plus. 8 000 en tout. Et vous ajoutez : « Tout cela lui semble ne rien augmenter au prix, dans l'ensemble ». S'il a dit cela, c'est l'absurdité palpable. Défiiez-vous des architectes : plus ils font payer à leurs clients, plus ils gagnent. Mais les devis donnés sont très bas, très bas. On se lance... Ensuite, il faut payer gros. L'architecte s'excuse. Il faut néanmoins payer... Et il gagne.

Tâchez de ne pas vous engager, de ne rien faire, sauf peut-être les seules fondations, avant de m'avoir montré le devis et cahier des charges.

[soixante<sup>585</sup>] cm pour les murs, c'est, à mon avis, plus qu'il ne faut.

Quant au plan Gabriel [Marie-Louise Patissier], il donnerait, je pense, ce que vous voyez sur la feuille ci-jointe. Serait-ce bon ? Je ne crois pas. 1° Parce que les petites maisons des chevaux se trouveraient alors devant le chœur et le chapitre, et ainsi ne pourraient plus être

---

Lesquels agissant conjointement et solidairement entre eux, ont par les présentes constitué pour leur mandataire aux effets ci-après,

M. Didime Lambert Nicolas Paget, employé des douanes en retraite demeurant à Arles. Auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms, vendre conjointement et solidairement entre eux à l'amiable, aux personnes et aux prix, charges et conditions que le mandataire jugera convenable.

1° Un démembrement d'un domaine sis à Lourdes (Hautes Pyrénées), quartier de Lanette, comprenant l'ancienne métairie dite de Circonstance et une partie de la Métairie dite de Pédoupas, le tout formant un seul ténement composé de prairies, aulnaies, marais, bois, terres arables, désignées au plan cadastral de la commune de Lourdes, sous la section D, numéros 245<sup>p</sup>, 246, à 253, 254<sup>p</sup>, 256<sup>p</sup>, 257, 258, 259<sup>p</sup>, 260<sup>p</sup>, 261<sup>p</sup>, 262<sup>p</sup>, 263, 263 bis<sup>p</sup>, 286 et 2° la moitié indivise dans toute sa longueur et sa largeur, d'une bande de terrain de quatre mètres de large destinée à l'emplacement d'un chemin permettant, à travers la partie restant aux vendeurs, l'accès de la partie vendue au midi et aussi l'accès d'une autre partie restant aux vendeurs et situé au levant, dont les constituants sont propriétaires ; obliger ces derniers solidairement entre eux à toutes garanties et au rapport de toutes mains levées et radiations ; fixer l'époque des paiements du prix, le recevoir en principal et intérêts, en donner quittance, consentir toutes mentions et subrogations sans garantie, remettre tous titres et pièces, donner, main levée et consentir les radiations de toutes inscriptions d'office ou autres avec désistement de tout privilège et action résolutoire.

À défaut de paiement, former toutes demandes en résolution de vente ; faire tous commandements et toutes sommations, faire procéder à toutes saisies et à toutes expropriations forcées, convertir toutes saisies immobilières en vente sur publications volontaires ; provoquer tous ordres et distributions, y produire, contester, faire toutes affirmations, obtenir tous bordereaux et mandement de collocation, en toucher le montant, donner toutes mains levées, consentir toutes radiations d'office et autres.

Aux présents est intervenue :

<sup>583</sup> M<sup>me</sup> Marie Jeanne Angélique Cécile Ané-Buc, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Dominique Maurice Ladagnous, — demeurant avec lui à Lourdes.

“ Mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, aux termes de son contrat de mariage du 25 avril 1875, notaire Rivarès à Jurançon (Basses-Pyrénées)”. Laquelle a par ces présentes constitué pour son mandataire, M. Didime Lambert Nicolas Paget employé des douanes en retraite, demeurant à Arles.

Auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom, renoncer à son hypothèque légale en tant qu'elle grève la part revenant à M. Ladagnous son mari, dans les immeubles désignés plus haut.

Dispensant tous acquéreurs de ces immeubles de remplir à l'égard de la constituante les formalités de la purge de l'hypothèque légale.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes élire domicile substituer et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire dont acte en brevet sur modèle présenté et rendu.

Fait et passé à Lourdes en l'étude.

L'an 1887, et le 16 décembre

En présence de MM. Pascal Crassun, aubergiste, Adolphe Lacrampe cordonnier, domiciliés à Lourdes.

Témoins qui ont signé avec les comparants et le notaire après lecture faite.

Signés : Marie Ladagnous née Buc, Ladagnous, Marie Vignes veuve Ladagnous, Crassun et Lacrampe ces deux derniers témoins et Abadie-Lacadé notaire.

Enregistré à Lourdes, le 16 décembre 1887. Folio nonante-huit recto, case quatre.

Reçu 6 francs décimes un franc cinquante centimes.

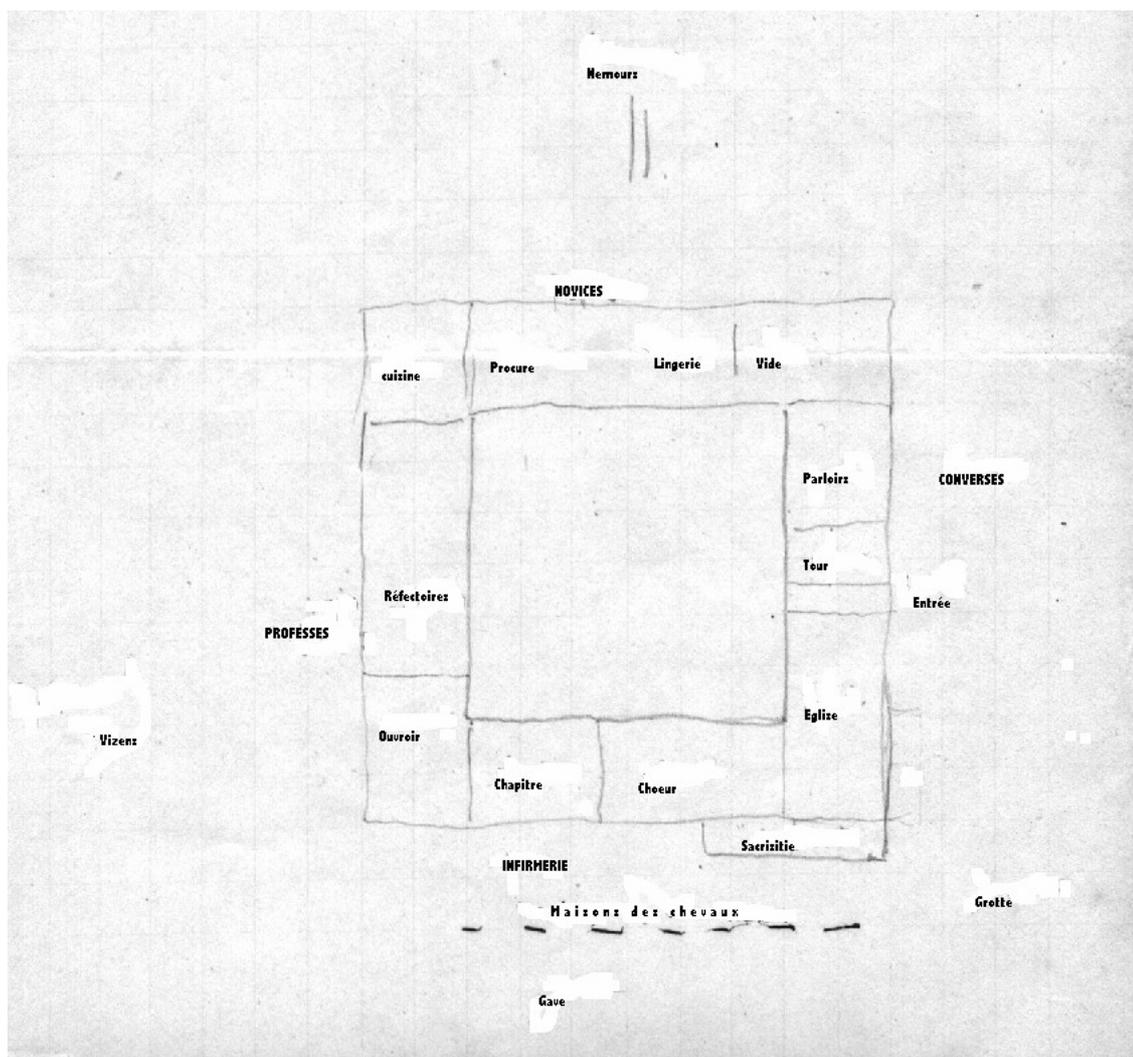
Signé : [Illisible].

Vu par nous Louis Duzes pour légalisation de la signature de M<sup>e</sup> Abadie-Lacadé, notaire apposée ci-dessus.

Tribunal civil de Lourdes (H.P.) le 18 décembre 1887

utilisées, et obligeraient à bâtir des dépendances immédiatement. 2° Parce que l'entrée du couvent, serait de côté, au lieu d'être en face de la caserne, comme il est naturel, puisque le chemin vient de là. 3° Parce que le chœur et l'église n'ayant pas de cellules au-dessus, les converses et l'infirmerie (souvent vide) seraient seules à voir la grotte de leurs cellules. 4° Parce que peut-être il n'y aurait pas place pour bâtir plus tard les deux petites maisons supplémentaires, devant l'entrée.

D'ailleurs, je le dis et le redis, faites de ce qui précède ce que vous voudrez, et agissez en tout comme vous voudrez. Je ne tiens nullement à continuer, et si vous avez utilité à vous passer de moi, en partie ou en tout, j'en suis content. Vous me garderez toujours gratitude de ma bonne volonté. Cela me suffit. Soyez à l'aise. Combien donnerai-je aux murs ? Cela doit paraître sur le plan.



Plan de sœur Marie-Gabriel

Le président du tribunal. Signé Duzes » (Contrat d'achat du terrain).  
En annexe du contrat : plan p. 67.

M.-A. POTTON, *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, Oudin, 1871, p. 363.

<sup>584</sup> Le plan de sœur Marie-Gabriel est certainement le plan fait par le P. Potton, mis par erreur à la p. 105 comme plan de Vizens.

<sup>585</sup> Le P. Potton vient de mentionner une augmentation des murs de 5 cm. Or il avait prévu 55 cm (lettre 86). Donc il y avait certainement écrit soixante.

[1887], 19 novembre. Rijckholt.

n° 16 répond à 18 (oublié) du 16 novembre

Ma fille,

Vous voilà donc simple sœur... Heureuse !... Mais pour combien de temps ?... *Fiat voluntas Dei, amabilissima, sanctissima*. Veuillez vérifier si vous avez reçu toutes mes lettres, même la ou les renvoyées.

*Deo gratias* pour la postulante de Lourdes. A-t-elle une dot<sup>586</sup> ?

Je brûle du désir de faire un plan définitif. Mais, avant que je puisse commencer, il me faut : 1° les deux plans en carré, que M. Harent a gardés ; 2° les observations de ce Monsieur ; 3° les réponses finales de la prieure sur ces observations et mes contre-observations envoyées par moi à elle ; 4° les observations de la prieure, venant soit d'elle, soit de toutes les autres personnes (P. Colchen v.g.), dont elle voudra me présenter les dires et remarques, en y joignant son propre avis ; 5° enfin la réponse finale à ce que j'avais à lui dire, possiblement, sur tout cela.

Autrement, comment puis-je commencer, si, après que j'aurai mis la chapelle à tel endroit, il faut la mettre à tel autre ? si je ne sais pas quelle épaisseur je dois donner sur mon plan aux murs, finalement ? si les escaliers doivent être en pierre (et alors avec grosses fondations à marquer), ou en bois ? etc. Je ne pourrais faire, sans ces données, qu'un plan confus, incertain, à modifier (comme celui de M. M. Dupont<sup>587</sup>), source d'inexactitudes et d'erreurs dans l'avenir, et de mauvaises distributions dans le couvent ; sans parler des doutes qui surgiront et qui, entre Lourdes, Arles, Rijckholt, seront d'une solution fort malaisée.

Je comprends fort bien qu'au milieu de tant d'occupations et de tracas, vous n'aviez pas le temps de me renseigner sur bien des points, utiles à connaître pour moi, c'est-à-dire pour vous. Tâchez de le faire petit à petit, quand vous aurez le temps. Notamment, je désirerais : la copie du contrat d'entrepreneur, et du contrat d'achat, avec Ladagnous. Lui avez-vous payé quelque chose ? Viendra-t-il à Arles pour le contrat définitif<sup>588</sup> ? Et quand<sup>589</sup> ? Vendrez-vous le 4½ pour le payer ? Pourrez-vous aller toutes chez les Assomptionnistes ? etc. Le plan de Nay ne marque point de petits cabinets. Où sont-ils donc ?

Je trouve qu'avec l'entrepreneur, vous vous êtes déjà engagée bien avant. Promesse de le choisir, avec cahier des charges rédigé par M. Harent. Mais que mettra M. Harent ? Il sera forcé de mettre ce que Ladagnous voudra bien compter. Et Ladagnous n'acceptera que des prix très

<sup>586</sup> Deux votes qui semblent contradictoires, ont été faits pour cette postulante :

« L'an du Seigneur 1887, le 18 du mois de novembre, la Très Révérende Mère sous-prieure *in capite*, a proposé au conseil d'admettre en qualité de postulante de chœur M<sup>elles</sup> Marie-Thérèse Labéguerie et Rosa Martignolles. Après une discussion convenable le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative la négative [l'affirmative a été barré et la négative a été rajouté au-dessus] l'unanimité des voix » (Livre du conseil d'Arles).

« L'an du Seigneur 1887, le 6 du mois de décembre, le Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil le rejet de M<sup>elle</sup> Rosa Martignolles vu l'absence de dot. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret, qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative l'unanimité des voix » (Livre du conseil d'Arles).

Il semble que Rosa Martignolles soit la postulante de Lourdes qui a dû demander son admission à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] lorsqu'elle était à Lourdes. Un vote a été fait pendant la vacance priorale. Le P. Potton déconseillant de prendre une postulante sans dot vu les conditions financières de la communauté, sœur Marie-Catherine a fait refaire un vote une fois redevenue prieure.

<sup>587</sup> M. l'abbé Dominique Dupont est le prêtre qui a construit Nay : Toutes les factures ont été acquittées et signées « Dominique Dupont ». Il a dû s'occuper des plans : voir lettre 75 où les plans de Nay sont déclarés confus.

<sup>588</sup> M. Ladagnous s'est fait remplacer : voir note 1887/187.

<sup>589</sup> Le contrat d'achat, déposé aux archives du monastère de Lourdes, a été signé le 21 décembre 1887 : voir note 1887/187.

hauts, et des conditions très favorables pour lui. Donc, vous êtes prise... Et votre engagement s'étend-il à toutes les bâtisses jusqu'à la fin du monde ? ou jusqu'à quand ? et jusqu'à quoi ?

Notez que je ne blâme rien. Certainement, vous avez l'intention de faire pour le mieux. Possiblement, vous avez fait pour le mieux, vu le besoin de fonder à Lourdes. Seulement, il faut, encore ici, le secours spécial de la Très Sainte Vierge et j'espère qu'elle l'accordera.

Veillez remercier sœur Gabriel de sa lettre, et prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] M. Harent sait-il bien qu'il a mes deux plans et mes observations à m'envoyer ?

(77)

**[1887], 21 novembre. Rijckholt.**

n° 17 rép. à n° oublié (plans)

Ma fille,

Aujourd'hui, fête de la Présentation de Marie, je reçois les deux plans carrés, plus le nouveau plan du terrain, mais aucune lettre quelconque de vous. Je vais faire examiner les plans au P. Pie [François Florentin Bernard]. Ce sera tant d'avancé. Et quand j'aurai vos observations et celles de M. Harent, j'aurai tout ce qu'il me faut. À moins que je n'aie des contre-observations à présenter. J'espère que non. Du moins quant à ce qui concernera le plan à faire. Et alors je commencerai tout de suite, et ne serai pas long à vous envoyer le fruit de mon travail. Veuillez le recevoir avec votre bonté habituelle.

Sur le plan du terrain de M. Harent, vous avez conservé l'ancienne position de la chapelle. De cette manière, toutes les professes et novices qui seront logées sur l'extérieur pourront voir la grotte de chez elles : grande consolation, comme vous l'avez éprouvé à l'Assomption ; tandis que, dans le plan Gabriel, les murs (à peu près seuls) auraient vu la grotte au premier étage. Je pense que vous aviez oublié cette circonstance, en désirant (fort pieusement) mettre votre autel le plus près possible de la grotte.

M. Harent s'est trompé d'échelle, en faisant le plan du couvent (cela ne prouve pas beaucoup en sa faveur). Son couvent a tout au plus 12 mm. Ce qui fait 30 m de bâtisse. Or la bâtisse a en réalité 46,85, et doit être représentée par 19 mm. Le cloître Harent n'a que 6 mm. Et même pas. Cela donne un cloître réel de 14 à 15 m. Or le cloître en a 27 ! Aussi, si les pentes sont bien indiquées sur le plan, le couvent ne pourra pas rester là où M. Harent l'a mis. Ce serait trop près des pentes. Essayez vous-même, avec 1 carré de 19 mm. Vous verrez. Il faudra remonter tout le bâtiment du côté du plateau. Probablement, en allant sur le terrain, vous ne vous êtes pas rendue compte suffisamment de ce que donnaient 46,85 m sur chaque face.

De même, le mur du cloître ne pourra pas rester ainsi. Car, en négligeant les pentes, qui sont inutiles, vous seriez fort loin d'avoir un hectare de terrain cultivable. Et cela, quand vous avez à côté des hectares de terrain disponibles et à vous ? De même, la petite maison de demi-vieux, comme vous dites, est mal placée. Elle devra être près de vous, pour que l'homme<sup>590</sup> vous défende en cas d'attaque nocturne, et soit toujours à votre disposition, pour commission, etc. Or, maintenant, il serait à 350 m de chez vous, plus de  $\frac{1}{3}$  de km :  $\frac{2}{3}$  et plus, pour aller et retour : c'est-à-dire 10 mn de marche ! Mais nous aurons le temps de parler de cela plus tard. Car les murs, utilisables dès qu'ils seront finis, se feront en dernier lieu, et vous économiserez ainsi les intérêts du prix qu'ils coûteront.

Il manque, sur le plan la flèche qui indique le nord. Ayez la bonté de la faire mettre par Harent sur le plan que je vous renvoie, et après l'avoir mise sur votre propre plan, vous me renverrez le mien.

Votre couvent, parfaitement protégé au nord par le terrain hors de la clôture, sera exempt de tout voisinage incommode et dominateur. Grand avantage, très certainement. De plus, je

<sup>590</sup> Le premier concierge sera Jean-Marie Pasquine, « l'homme d'affaires » du monastère.

prends des renseignements sur les béliers. Et je crois que, pour un prix assez modique, peut-être 500 francs, vous pouvez avoir, sans travail, 20 hectolitres d'eau pure chaque jour, pour votre cuisine, buanderie, réfectoire, etc. Nous en parlerons plus tard, quand mes renseignements seront complets. Pour le moment, consultez les deux sœurs, et dites-moi quelle est la grosseur de la source. Est-ce comme un des doigts de votre main ? plus ? moins ? N'était-on pas en temps de grande sécheresse ?

Je ne vois pas autre chose présentement. Et en attendant des nouvelles de l'élection, et de vous, je vous bénis en Jésus Marie, prieure ou non.

[P.S.] Je crois que la salle des converses sera mieux en bas qu'en haut. Et la maîtresse des converses, n'a-t-elle pas besoin d'un cabinet en bas, comme la prieure, outre la cellule du dortoir<sup>591</sup> ? Qu'en dites-vous ? Sur les plans, il restait en bas, un peu de place vide.

P.S. Je pense que vous avez conservé le décalque du plan de M. Harent, et ainsi, vous pourrez vous rendre compte du défaut d'espace que je signale plus haut.

Pour vous aider davantage, je fais un plan en proportion du couvent et des deux petites maisons. Et je colle le couvent sur le plan. Si vous ne trouvez pas cette place bonne, collez ailleurs, et envoyez à M. Harent qui approuvera, ou recollera ailleurs.

La position du couvent est inclinée comme celle du plan Harent, je pense, afin que les deux ailes puissent voir la grotte. Mais ce résultat est-il bien obtenu par cette position ?... À vous de voir et à M. Harent. Autrement, c'est-à-dire si l'on négligeait la vue de la grotte, il vaudrait bien mieux mettre le couvent en parallèle avec la ligne des 4 hectares.

Ayant tant de terrains, il ne semble pas convenable d'être si chiche pour l'aumônier (qui plantera ses légumes) et pour les hôtes. Ce que j'ai mis (environ 6 ou 7 ares dans chaque jardin) me semble fort modeste.

Pour le mur de clôture, on verra plus tard.

Envoyez à M. Harent le plan et la feuille annexe, en lui disant de renvoyer le plan complété à vous, et vous me renverrez.

Mais la place que j'ai marquée pour le couvent, cadre-t-elle bien avec celle des petites maisons ?... Tout cela ne marche pas facilement... Et cependant, vous voyez que mon intervention ne semble pas inutile ; car, sans cela (à ce qu'il me semble), vous commenciez par une fameuse boulette. Mais peut-être, on se serait aperçu de l'erreur, en traçant le couvent sur le terrain (ce que vous auriez dû faire séance tenante).

Vous ne payerez pas le chemin, puisqu'il est nécessaire déjà pour un voisin.

(78)

**[1887], 22 novembre. Rijckholt.**

n° 18

Ma fille,

J'ai reçu votre lettre n° 20 et ce qu'elle contenait. Je le garde provisoirement, jusqu'à ce que l'on sache ce qu'il faut faire de cet envoi.

Je suis embarrassé pour répondre à votre lettre ; car il me semble que nous sommes maintenant en plein gâchis.

Que, dans le violent désir de ne pas revenir sans conclusion, vous vous soyez en quelque sorte livrée, en acceptant un entrepreneur avec des conditions mal définies, je puis l'admettre : car on fait ce que l'on peut, et non pas toujours ce que l'on veut. Si M. Harent avait voulu, il

<sup>591</sup> « Le *dortoir* est un long corridor sur lequel s'ouvrent les portes des cellules. Il doit s'y trouver un autel, orné de la statue de la Très Sainte Vierge. Il y a ordinairement plusieurs dortoirs : celui des professes, celui des novices, celui des converses... Chacun d'eux, s'il est possible, aura son petit autel » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 11).

était facile d'extraire du contrat préparé un certain nombre de points, sur lesquels aurait porté la signature de Ladagnous. Par exemple, il y a pour 40 000 francs de gros murs, et même plus. « À combien le m<sup>3</sup> ? À tant. » C'était  $\frac{1}{3}$  du tout de réglé. *Item*, pour quelques autres points. Tout cela pouvait se discuter en moins d'une heure. Je comprends cependant que, sur tout cela, vous êtes, nécessairement, fort novice, et ainsi nullement en faute.

Mais pourquoi tant se presser de commencer les fondations ? — Je vous envoie un brouillon de plan, fait à la hâte, le recommandant à vos réflexions, à celles du P. Colchen, à celles de toutes les personnes que vous voudrez consulter, et réservant, cela va sans dire, mes propres réflexions, éclairées par les réflexions des autres. Et ce plan brouillon, vous le mettrez à exécution, pour les fondations, sans même m'avertir, en me disant et redisant que vous allez m'envoyer vos observations, et M. Harent les siennes. — Ce sera bien temps d'élargir le chemin, quand les fondations seront faites ! — Et si Ladagnous au lieu de 15 francs le m<sup>3</sup>, demande 25 francs, que ferez-vous ? Et que fera M. Harent, en présence des matériaux amenés, des fondations creusées, des maçons enrôlés, des sous-contrats passés, etc. ?

Permettez-moi de dire qu'en tout cela je ne reconnais pas votre prudence habituelle. Il fallait ne pas laisser bouger une seule pierre, avant que tout fût d'accord, bien d'accord, et sur les plans et sur les prix, et sur le devis de M. Harent. Que si, maintenant, il lui plaît de faire des fondations énormes, sous prétexte que c'est plus solide (ce qui est toujours vrai), et sans s'inquiéter des prix le moins du monde, que ferez-vous ? S'il met partout des pierres de taille, et les commande dès maintenant, que ferez-vous ? Que direz-vous ? — Je répète donc que vous avez besoin de voir la sainte Vierge venir guérir vos fautes, ou du moins les limiter.

Maintenant, la Mère sous-prieure propose que j'aille m'installer à Lourdes, jusqu'au mois de juin (et plus tard). C'est tout à fait inacceptable. Je suis nécessaire ici, pour la classe. Etc.

Vous proposez que j'aille à Lourdes, par Arles, transitoirement. Je ne m'en soucie pas du tout. Maintenant, vous avez engagé la situation, très gravement. Je ne pourrais pas défaire ce qui est fait, ni démentir votre parole, que l'acceptation des contractants a rendue définitive. D'ailleurs, la question est difficile... et la bonté manifeste de M. Harent n'empêche pas qu'il ne me paraisse utopiste et défectueux comme entrepreneur notamment au point de vue pécuniaire.

Sauf meilleur avis, voici, je pense, ce que je vais faire :

Refaire un nouveau plan, en y mettant le peu que vous m'avez envoyé ou m'enverrez d'observations (faites vite, vite), en y joignant mes remarques personnelles après consultation du P. Pie [François Florentin Bernard]. Laissez le chœur tel que, puisque les fondations sont faites ; et qu'il est fort probable que M. Harent vous répondra qu'il est impossible d'interrompre. Aux plans, je joindrai mes observations sur tel ou tel système de construction, pour tel article. Vous apprécierez ce que ces observations valent. Vous jugerez de ce que vous voulez, ou permettre, ou recommander, ou ordonner à M. Harent. Et votre couvent se bâtira... Comment ?... Vous le recommanderez à la sainte Vierge, et pourrez y aller faire quelques visites de temps en temps. Elle et vous ferez bien mieux que moi, et d'ailleurs je suis toujours prêt à vous donner tous les renseignements en mon pouvoir, et à vous aider tant que je pourrai : mais non par une intervention directe et manifeste, qui froisserait M. Harent, me prendrait un temps énorme, vous coûterait beaucoup d'argent, et ferait la stupéfaction de tout le monde. Outre que je suis vieux. C'est l'hiver. Et je n'ai nulle envie de me loger dans un hôtel.

Si mes corrections d'hier sur le plan de M. Harent et le billet annexe ne sont pas encore partis d'Arles, n'envoyez rien. Cela ne ferait qu'augmenter la confusion. Et puisque vous avez vous-même planté les piquets, ce n'est pas sans avoir compté 46,85 m, à chaque face. Et ainsi, mettons que si le couvent est mal dessiné sur le papier, du moins il est bien planté sur le terrain. C'est l'essentiel.

Ne voyez rien d'amer dans cette lettre. J'en serais désolé. Et croyez que je serai toujours prêt à vous servir, comme je pourrai, quand je pourrai.

D'ailleurs serez-vous prieure ? On n'en sait rien (Je prie pour l'élection). Le provincial de Lyon permettra-t-il mon voyage ? On n'en sait rien. Et le gouvernement qui est tout à l'envers ces jours-ci<sup>592</sup> ! Qu'en sortira-t-il ? On n'en sait rien. Heureux ceux qui vivent sous le ciel de la Hollande !

J'ai envoyé mes lettre à Arles aussitôt que vous m'avez dit partir pour Nay. Soignez-vous. Reposez-vous. Vivez de paix et d'amour de Dieu.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] La copie des deux contrats Ladagnous me serait utile.

Je mettrai 60 cm aux murs du plan, mais pas plus. La grande maison de l'Immaculée Conception, en face de vous, a 60 m au rez-de-chaussée, 50 au milieu, 40 au demi-étage. Je l'ai vu sur les amorces des deux ailes en retour, à construire plus tard.

(79)

**[1887], 23 novembre. Rijckholt.**

n° 19 répond à 21-22

Ma fille,

Vous avez raison. La situation est tout à fait trop embrouillée pour pouvoir même espérer la débrouiller par écrit. Il faudrait vous laisser presque tout à décider par vous-même. Ce serait difficile pour vous. Si donc le provincial m'autorise<sup>593</sup>, je partirai promptement pour Arles. Avec les trains rapides, je puis aller de Rijckholt chez vous en 24 heures. Mais je crois que le provincial est à Carpentras... Ce qui peut retarder sa réponse. Nous verrons si, d'ici là, la situation politique, assez inquiétante hier, tourne au noir<sup>594</sup>.

Je suis heureux d'ailleurs de constater que la situation arlésienne n'est pas si compromise que je pensais. Dans ma lettre d'hier, je vous blâmais uniquement, je crois, d'avoir « autorisé les fondations » (ce sont vos propres paroles), avant d'avoir ni plan déterminé, ni aucun renseignement sur les prétentions de Ladagnous. Et Mauléon aussi m'avait écrit que vos bâtisses étaient commencées. Or il paraît clairement résulter de la lettre de M. Harent que les fondations ne sont pas commencées du tout, et qu'il attend mon plan réformé, et définitif, pour savoir ce qu'il faut faire. Donc, de ce côté là, vous êtes blanche.

<sup>592</sup> Il s'agit du scandale Wilson, gendre du président de la République Jules Grévy, qui avait organisé un trafic de la Légion d'honneur. Le scandale provoqua d'abord la démission (30 novembre 1887) du garde des sceaux Charles Mazeau, puis du président Jules Grévy (2 décembre 1887).

<sup>593</sup> Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, depuis la Sainte-Baume, le 23 novembre 1887. Il souhaite la venue du Père Potton à Lourdes :

« [...] Les bonnes nouvelles contenues dans votre lettre d'avant-hier augmentent encore la dette de reconnaissance dont nous sommes redevables envers la Bonté divine. L'accueil si paternel de Monseigneur a dû beaucoup vous encourager et vous donner l'espérance qu'il ne prendrait pas ombrage de l'action des Pères sur la future communauté.

Non seulement je donne mon adhésion à votre désir de voir le P. Ambroise revenir incessamment, mais je fais les vœux les plus ardents pour que cet excellent Père puisse exécuter ce voyage. Ce serait de beaucoup le moyen le plus pratique pour faire bien aboutir la question de la construction. La dépense de son voyage serait amplement compensée par la notable économie résultant d'une entente meilleure avec l'architecte et l'entrepreneur. Quelle garantie nous donnerait une discussion à fond faite par le Père avec eux sur le prix et sur les moyens d'exécution ! Vous me demandez de vous envoyer mes observations sur les plans et les conditions du traité. Vous les connaissez déjà, et vous savez qu'elles se réduisent à presque rien. Ainsi ne regrettez pas que je ne puisse me trouver à Arles au moment où le Père y passera ; je ne pense pas aller vous voir avant le 12 ou le 15 décembre. Je demande à sainte Marie-Madeleine de leur aplanir les difficultés qui pourraient s'opposer au départ de cet excellent Père et de bien fortifier sa santé pendant ce voyage doublement méritoire à l'époque rigoureuse où nous sommes. Sa charité sera grandement récompensée par la Bienheureuse Vierge Marie notre Mère Immaculée.

Je salue la nouvelle prieure que la communauté vient de se donner. Puisse-t-elle être bien morte à elle-même car elle trouvera de nombreuses occasions d'abnégation dans cette nouvelle fondation. »

<sup>594</sup> Voir note 1887/197.

Pareillement, la série de prix que Ladagnous a consentie prouve que ces précautions ne sont pas déraisonnables. Et ainsi, en commençant à bâtir quelque chose, vous saurez, approximativement, où vous allez. Donc de ce côté encore, cela va bien.

Et enfin, toute la teneur de la lettre Harent, jointe aux prix de Ladagnous prouve que, si vous vous êtes un peu livrée, comme je disais, ce n'était pas si imprudent, car, somme toute, vous aviez pu, en causant avec eux, voir assez bien à quelles personnes vous aviez affaire. Et puis, les fondations n'étant réellement pas encore commencées, toute la livraison consistait dans le contrat signé, que moi-même déjà j'ai déclaré ne pas vouloir blâmer, vu la difficulté particulière des circonstances, et la nécessité de ne pas revenir sans conclusion dans votre couvent.

Ainsi, tout est pour le mieux ; et si je vous ai fait quelque peine hier, veuillez me le pardonner, ainsi que beaucoup d'autres péchés que j'ai commis contre Dieu et contre vous. *Beati misericordes ipsi misericordiam consequentur*<sup>595</sup>.

Bien entendu, que, d'Arles, j'irai à Lourdes, pour quelques jours. Après ce que je viens de lire de M. Harent, il est parfaitement clair qu'il ne sera nullement nécessaire que je reste là. Une bonne entente de quelques jours suffira très pleinement. Et je crois que ce bon Monsieur ne s'écartera pas du tout de ce qu'il aura une fois promis de faire.

Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(80)

[1887], 24 novembre. Rijckholt.

n° 20 répond à 23 (oublié)

Ma fille,

---

<sup>595</sup> Mt 5, 7.

Réélue<sup>596</sup> ! Et à l'unanimité ! Je m'y attendais. Mais j'aime bien mieux que ce soit un fait accompli. *Deo gratias et Mariae*. Je pense que vous aurez, pendant ces trois ans, plus d'une peine, mais aussi plus d'une joie, et somme toute plus de joies que de peines, et ce qui est le principal, beaucoup de mérites dans les peines et les joies. *Amen*.

Le 22, je vous ai écrit que je ne voulais pas accepter le voyage d'Arles. Le 23, au contraire, ayant appris par votre courrier que la situation était autre que je ne pensais d'abord, que rien n'était commencé, que j'étais libre par conséquent, que vous ne pouviez guère vous passer de moi après avoir engagé l'affaire avec moi, etc., j'ai répondu que je partirais volontiers, si le provincial le permettait.

Mais, jusqu'ici, rien du provincial... Avant hier, dit le frère portier, il est arrivé une lettre de France au nom du P. Ruby. Elle a été renvoyée à Lyon. Etait-ce votre demande ?...

---

<sup>596</sup> « Le 17 du mois de novembre 1887 se terminait le deuxième triennat de la Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit comme prieure. Monseigneur notre archevêque, averti à l'avance de la fin de charge de la Révérende Mère Marie-Catherine, avait délégué notre supérieur Monsieur l'archiprêtre de Saint-Trophime, en lui accordant les pouvoirs de présider à l'élection d'une nouvelle prieure et celui de confirmer l'élue immédiatement. En raison du nombre insuffisant d'électrices de droit, Monseigneur a bien voulu donner, pour une fois, le droit d'électrices à toutes les professes de chœur du monastère : cette élection devant pourvoir à la translation de notre couvent à Lourdes, et cet acte important devant être la volonté de la vraie majorité de la communauté.

La sœur Marie-Dominique Vivien fondatrice de Lourdes ayant demandé à ne pas prendre part aux élections, vu son peu d'ancienneté dans la maison, la chose lui ayant été accordée, le nombre des électrices s'est trouvé réduit à neuf. Le jour de l'élection étant fixé au 22 novembre, la Révérende Mère sous-prieure a convoqué toutes les sœurs professes, et, là, réunies sous la présidence de notre supérieur M. Bernard, archiprêtre de Saint-Trophime, M. Jaubert, curé de la Major et Monsieur l'abbé Paulet, chanoine de Saint-Trophime, tous deux scrutateurs, nous avons procédé à l'élection d'une nouvelle prieure avec toutes les formalités prescrites par nos saintes constitutions. En effet, la Révérende Mère Marie-Catherine [Marie Jardel], l'une des électrices, a eu huit voix et la neuvième voix s'est portée sur la M. Marie-Dominique [Vivien]. En présence de ce résultat Monsieur l'archiprêtre, notre supérieur, muni des pouvoirs spéciaux a approuvé et confirmé l'élection. La Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit a fait la *venia* en signe d'acceptation. Fait à Arles le 22 du mois de novembre 1887, à 10 heures du matin » (Livre du conseil d'Arles). Voir note 1887/126.

Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, de la Sainte-Baume, le 25 novembre 1887 :

« Je ne vous félicite pas d'avoir de nouveau le titre de prieure, mais je vous félicite d'avoir, plus que si vous étiez restée simple religieuse, à porter la croix et à vous dévouer pour la communauté. Du courage donc ! Si vous êtes bien disposée à porter la croix, elle vous portera. Et, fondant à Lourdes, vous pourrez compter d'une manière toute spéciale sur l'assistance de Marie. Et avec elle, que pourriez-vous avoir à redouter ? Laissez-vous donc conduire comme une enfant par sa main maternelle.

Je me réjouis de la bonne lettre du R<sup>me</sup> Père Général, et je désire de plus en plus la venue du P. Ambroise à Lourdes, en passant par Arles. Ne vous pressez pas de lui demander de modifier votre plan de dortoir pour le rapprocher de celui de Prouilhe, où le corridor est trop large et les cellules trop petites. Quant à Nay, vous avez dû comprendre qu'en plus d'un point, on s'est trop préoccupé du coup d'œil. C'était le côté faible des architectes qui, n'étant pas religieux, n'ont pas toujours su saisir ce que demandait la simplicité religieuse.

J'espère bien que vous n'êtes pas aussi engagée avec Ladagnous que le P. Ambroise le suppose, et que d'après ses propositions écrites (de Ladagnous) que vous m'avez transmises, vous n'avez pris avec lui qu'un engagement verbal pour les constructions. En vous disant dans mon télégramme : contrat bâtitse suivra, je voulais dire que pour le moment, vous n'aviez à vous préoccuper que du contrat d'achat, et que l'autre se ferait après avoir réuni tous les éléments pour le conclure. Vous ne m'avez rien dit à cet égard ; mais j'espère que vous avez prudemment fait ainsi. En tout cas, abstenez-vous bien de donner en fait de contrat de construction aucune signature nouvelle avant l'approbation complète du P. Ambroise. Le R<sup>me</sup> Père Général a paru très satisfait quand je lui ai parlé du concours que vous donne son expérience. Quand il sera à Arles, traitez bien librement avec lui, sans attacher trop d'importance à mes rares et pauvres observations. »

Parmi les explications concernant l'élection priorale qu'il a placées dans les constitutions, le P. Potton mentionne : « Pour être éligible, [...] il faut n'avoir jamais été prieure dans le couvent où se fit l'élection, ou bien être sortie de cette charge depuis six ans accomplis. Cependant les monastères nouvellement fondés ou réformés par des sœurs venues d'un autre couvent, sont exceptés de cette loi pendant les vingt premières années qui suivent la fondation ou la réforme (*Julius II. Bull. Ord. T. IV, p. 221*) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 254).

Probablement, car les correspondants du Très Révérend Père savent qu'il a quitté la Hollande depuis plus de deux mois. Alors, votre lettre arriverait à Lyon ce matin, si vraiment le Révérend Père est encore à Lyon, comme nous pensons, n'ayant pas reçu l'avis de son départ (qui est prochain, dit-on) pour Carpentras. Cela étant, je n'aurai sa réponse que samedi, et s'il permet, le dimanche étant sacré, je partirais lundi, et serais chez vous mardi<sup>597</sup>.

Mais, pour vous tranquilliser, je vous envoie une dépêche, malgré la course à pied qu'elle exige (8 km), et j'y mets que « j'accepte d'aller à Arles », si le provincial permet. Je pense que vous l'aurez vers la fin de votre récréation de midi, et ainsi, vous serez tirée d'embarras un jour plus tôt que par ma lettre envoyée hier.

Veuillez prier pour moi qui vous souhaitant trois ans d'une vertu généreuse et féconde, me recommande à vos prières, et vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Bien entendu, j'emporterai avec moi tous les documents utiles.

Priez pour notre P. Aegidius<sup>598</sup> qui vient de mourir à Lyon, après longue et douloureuse maladie. C'est le cinquième de cette année.

(81)

[1887], 3 décembre<sup>599</sup>. Lourdes.

Ma fille,

Vous désirez sans doute beaucoup avoir des nouvelles de mes petits travaux pour vous. Vos affaires avancent, mais péniblement. Malgré toutes ses vertus, le vénérable M. Harent est fort têtû. Il a des objections à tout, et au lieu de faire comme je dis, il veut faire comme cela lui plaît, pour toutes raisons, dont la discussion entraîne loin. J'essaie de résister, mais c'est difficile... Une fois, nous commençons un peu à nous fâcher, et il se plaignait, avec certaine amertume, de n'être plus qu'un exécuteur vulgaire, au lieu d'être ce que doit être un architecte... Comme une rupture n'était pas possible, j'ai cédé en bien des points, et la conséquence se traduira par une augmentation de prix, mettez 75 000, je conjecture, au lieu de 65 000. Il voulait faire les quatre ailes, au moyen d'une dette à contracter envers Ladagnous, et il pensait à un couvent avec des pavillons, et à un couvent à deux étages, et à une église en dehors du carré, etc. Enfin, nous avançons, je crois : d'ailleurs, ce que j'ai concédé n'est nullement déraisonnable, et il dit que c'est nécessaire, vu le climat, le vent d'ouest, les matériaux, etc., et il le prouve par quantité de faits. *Amen*.

Mais, en arrivant sur le terrain, après examen, grand désappointement ! En effet, M. Harent s'est vraiment trompé sur l'échelle de son couvent. Vous l'avez tracé sur le terrain, mais en lui consacrant tout le plateau. Et quand aux deux maisonnettes et jardins, que M. Harent, sur

---

Dans une lettre à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] — sans date, mais antérieure à la publication du livre des constitutions — le P. Potton écrivait :

« J'ai trouvé dans le Bullaire de l'Ordre un privilège de je ne sais plus quel Pape qui autorise les couvents de sœurs nouvellement fondés, pendant les vingt premières années, à garder leurs prieures plus longtemps que le temps prescrit et à les réélire sans être obligées à tenir compte de la loi des interstices » (PAM).

<sup>597</sup> Le 12 novembre, jour de l'achat du terrain était un samedi, le 24 était donc un jeudi. Le mardi suivant, jour prévu pour l'arrivée à Arles était donc le 29 novembre.

Le 28, le conseil a voté un budget de 500 francs pour le voyage du P. Potton à Lourdes. Cette somme lui a été remise lors de son passage (cf. lettre 82).

« L'an du Seigneur 1887, le 28 du mois de novembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé un budget de 500 francs à allouer au Très Révérend Père Marie-Ambroise Potton pour un voyage à Lourdes nécessité de l'avis du Très Révérend Père Colchen. De plus, la Très Révérende Mère prieure a proposé de donner au Révérend Père Potton les droits et pouvoirs de trancher auprès de l'architecte et de l'entrepreneur toutes questions opportunes pour les bâtisses » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>598</sup> Albert-Joseph Bertrand, profession le 2 octobre 1872, mort à Lyon le 18 novembre 1887.

<sup>599</sup> Sœur Marie-Catherine a ajouté : « 87 ».

son plan, a encore logées sur le plateau, il n'y a aucune place pour elles. Elles tombent dans le vide du ravin... et il en est de même du chemin d'arrivée, tracé sur le plan. Pour avoir de la place, il fallait reculer le couvent, comme le marque mon petit papier placé sur le plan verni que vous avez gardé. Que faire ? Nous avons quitté le terrain pour y réfléchir à loisir... Car il était périlleux de tant se rapprocher du terrain Rigault... Somme toute, je pense que nous laisserons le couvent à peu près où vous l'avez mis, mais en donnant une position toute différente aux maisonnettes et au chemin.

Je suis si mal pour écrire, que je borne là ma lettre. Je vous enverrai de Rijckholt d'autres explications. Vous aurez encore le temps de me répondre ici promptement une lettre. Mais ensuite à Rijckholt, d'où je vous écrirai plus longuement.

Une dame paie ma pension ici<sup>600</sup>. Je pense que je n'aurai pas besoin de l'argent de M. Harent.

En attendant plus de loisir, je vous bénis en Jésus Marie et prie pour vous à la grotte. Priez pour moi.

(82)

**[1887], 6 décembre. Lourdes.**

Ma fille,

Je pars ce matin à 11 h 47. Votre réponse à mon petit billet ne m'est pas arrivée encore.

M. Harent est difficile à manœuvrer, vous vous en apercevrez plus tard. Mais il prend grand intérêt à votre bâtisse, et si la santé ne manque pas, il la surveillera de très près, et avec intelligence. Somme toute, je pense qu'il y a beaucoup lieu de bénir la Très Sainte Vierge pour ce que j'ai fait ici. Je vous le raconterai, en détail, de Rijckholt, où je serai demain soir à 5 heures.

En attendant, priez pour moi, qui ai prié ici pour vous, notamment à la grotte, et vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je dirai la messe du 5 et n'ai pas demandé d'argent à M. Harent.

(83)

**[1887]<sup>601</sup>, 8 décembre<sup>602</sup>. Rijckholt.**

n° 1<sup>603</sup>

Ma fille,

Point de lettre de vous, ni à mon départ de Lourdes avant hier, ni à mon arrivée ici, hier. Seriez-vous malade ? Que Marie alors vous guérisse... (Je vous ai écrit de Lourdes en partant, mardi matin).

Béni soit-elle à jamais ! En y pensant et repensant, je suis de plus en plus satisfait des résultats obtenus, et je pense que dans un an, vous entrerez dans un magnifique couvent vrai paradis en comparaison de votre situation à Arles. *Tristitia vestra vertetur in gaudium*<sup>604</sup>, et vos souffrances et labeurs seront compensés, s'il plaît à Dieu, par des grâces abondantes que vous goûtez déjà de loin.

D'abord, la vue de la grotte, à 600 m à vol d'oiseau : et ainsi, les spéciales faveurs de la Très Sainte Vierge. Ensuite, un très beau site, avec vue ravissante sur un des plus beaux pays du

<sup>600</sup> M<sup>me</sup> Stevenson. C'est elle qui avait fait connaître M. Harent au P. Potton.

<sup>601</sup> La lettre est de 1887 ; en 1886, les travaux n'étaient pas commencés.

<sup>602</sup> Le P. Potton a mis « Immaculée Conception » pour dater la lettre.

<sup>603</sup> Sœur Marie-Catherine a rajouté, très certainement pour le P. I. Body : « n° 5. Sœur Marie-Catherine. Lourdes. » Le P. Potton commence ici une quatrième numérotation de ses lettres.

<sup>604</sup> Jn 6, 20 b. Antienne de l'ascension.

monde. Position isolée de tous voisins, avec des maisonnettes ermitages, où telle sœur, contemplative, renouvellera les dévotions de sainte Madeleine à la Sainte-Baume<sup>605</sup>. Un bon terrain, où vous planterez vergers, arbres d'ombrage, etc., promenades charmantes pour les sœurs, soit sur le plateau, soit vers le petit torrent. Une source, qui permettra, avec un bétail (pas plus cher qu'un puits), de faire monter, au premier du couvent, et à plus forte raison dans les cuisines, bains, buanderies, etc., vingt-quatre hectolitres par jour de bonne eau, c'est-à-dire de beaucoup plus qu'il ne vous en faut. Et enfin, pour couronner, votre couvent, vaste, commode, absolument régulier, et de bonne distribution, bâti solidement, largement et simplement, et où il n'y aura que des sœurs exemplaires, gouvernées par une sainte prieure ! Que de faveurs ! *Laudate Dominum omnes gentes*<sup>606</sup>.

M. Harent est difficile à vivre. Vous l'apprendrez par expérience. Mais il est absolument dévoué à vos intérêts. Et nous nous sommes quittés parfaits amis. Vous aurez à lui résister plus d'une fois. Et c'est heureux qu'il soit payé (il paraît maintenant très appauvri) ; car, sans cela, votre situation serait encore beaucoup plus difficile. Mais, par contre, étant très expérimenté et d'une habileté plus qu'ordinaire, il pourra vous donner souvent d'excellents conseils, dont vous ferez votre profit. Maintenant, il est vieux, il oublie un peu, il confond un peu, et de plus, son caractère, qui semble avoir été toujours indépendant, est devenu plus raide et moins maniable. De sorte qu'il faut prendre avec lui des précautions et marcher, adroitement, entre les concessions et les refus.

Somme toute, si j'ai refusé de lui plusieurs idées déraisonnables, j'ai accordé aussi pas mal. Et maintenant je m'en réjouis, non seulement pour le bien de la paix, très précieux ici, mais encore pour les choses en elles-mêmes. Il en résultera que votre couvent sera plus solide, un peu plus orné que je ne l'avais conçu, et aussi un peu plus ample, M. Harent ayant tenu, absolument, à ce que toutes les quatre ailes fussent égales, ce qui donne en plus de mes plans à celle du chœur les 40 cm demandés par vous, et la porte à 10,75, murs compris. Toutes les autres ailes ont aussi 10,75, tandis que celle de l'église avait seulement selon mes plans (comme celle du chœur) 10,35, et les deux autres 9,70. Il en résulte que les cloîtres restent à 2,60, et les corridors à 2 m selon votre dernière demande, les cellules sont plus grandes au premier, et les pièces d'en bas pareillement. Mais nous avons diminué les hauteurs en proportion, de sorte que les cubes d'air restent les mêmes, et l'augmentation des prix est assez peu de choses.

D'ailleurs, M. Harent m'enverra bientôt les calques des deux ailes à construire tout de suite<sup>607</sup>. Je les recalquerai, et vous les enverrai en y joignant les plans complets des quatre ailes, pour que vous puissiez juger de tout. En y mettant les explications nécessaires pour vous expliquer ce qui serait obscur. Différons jusque là les autres explications. Y compris celle du déplacement des deux petites maisonnettes, à bâtir pour les hôtes et l'aumônier. Déplacement qui se résoudra, à mon avis, par une amélioration véritable du plan primitif, eu égard aux pentes du terrain et à d'autres considérations.

Mais ai-je jeté les médailles dans le béton<sup>608</sup> ? Non. M. Harent le fera. Il a fait mauvais temps à Lourdes pendant mon séjour, et M. Harent (à cause un peu de sa bronchite, peut-être) parlait de renvoyer le commencement à fin janvier ! Mais le matin de mon départ, le ciel s'est découvert et le soleil a paru ! Alors Ladagnous (fort aimable) étant venu me faire ses adieux chez M. Harent, celui-ci s'est décidé tout à coup à commencer tout de suite, et a dit qu'on monterait ensemble, pour tracer le couvent à sa place définitive, le jour même, et à midi, et qu'on creuserait immédiatement les fondations (il n'y avait rien de fait)<sup>609</sup>. Si j'avais su cela, peut-être aurais-je différé mon départ. Mais j'allais partir de l'hôtel dans  $\frac{3}{4}$  d'heure !... Je suis

<sup>605</sup> Voir PH. DEVOUCOUX DU BUYSSON, « Marie-Madeleine à la Sainte-Baume ? Histoire de la Tradition, des origines jusqu'en 1279 », *Les Cahiers de la Sainte-Baume*, n° 4-5, Grotte de la Sainte-Baume - Le Plan d'Aups, 83640 Saint-Zacharie.

<sup>606</sup> Ps 116, 1.

<sup>607</sup> Les ailes sud et ouest : les « deux ailes du P. Potton ».

<sup>608</sup> Le P. Potton avait fait cela pour les fondations du couvent d'Angers. (Voir note 1878/32).

donc parti, puisque tout était réglé à l'hôtel, etc. etc. Mais j'espère qu'il n'y aura dans l'opération aucune difficulté ; car je crois avoir tout prévu et réglé par écrit.

Une chose m'effrayait pour votre nouveau couvent : sa solitude et aussi sa distance de Lourdes. Des femmes seules ne me semblaient pas assez en sûreté dans ce désert<sup>610</sup>, et envoyer à Lourdes les tourières, à chaque instant, c'était les tuer. Je parlai de cela à M. Harent, qui abonda pleinement dans mon sens, et me dit que les carmélites<sup>611</sup> (où il a sa fille<sup>612</sup>), ont une quantité de tourières, et en enterrent une tous les ans ! Et comme je lui parlai pour vous, d'un domestique homme, il me conseilla deux domestiques, homme et femme, sans enfants. On leur bâtirait une petite maison, deux petites chambres, (en partie avec les murs de l'église future), en la plaçant près de l'entrée de l'église provisoire<sup>613</sup>. Le mari cultiverait un petit jardin potager pour votre compte, irait à Lourdes six fois par jour s'il le fallait et sans se fatiguer. Vous lui achèteriez un sabre et un revolver, pour vous défendre en cas d'attaque. Et retenu par sa femme, il ne courrait pas de côté et d'autre, et ne se compromettrait pas (et vous avec lui), comme font les garçons du pays. De plus, il ferait servant aux messes et bénédictions, et vous rendrait encore ainsi des services de premier ordre. La femme ferait le pot-au-feu de Monsieur l'aumônier, auquel la « chambre du prêtre<sup>614</sup> », agrandie, formera un domicile très confortable. Ainsi, sans autres frais, vous auriez, ou du moins vous pourriez avoir, un aumônier, non nourri par vous (chose importante), complétant votre défense en cas d'attaque, toujours à votre portée, jouissant des plus charmantes promenades dans votre petit ravin et partout ailleurs, et délicieusement placé pour la vie contemplative, s'il en a le goût. De plus, la présence d'une femme à la petite maison, vous permettrait d'avoir toujours quelqu'un sous la main, si le mari travaille au jardin, ou fait à Lourdes une commission, etc. On mettra, dans le cabinet de la prieure, un conduit acoustique, qui lui permettra de siffler, sans même avoir à quitter sa chaise.

Tableau. La prieure siffle. — « Que veut madame ? » dit la femme. — « Où est Jean ? » — « Il travaille au jardin. » — « Dites-lui d'aller me chercher à Lourdes une voiture immédiatement. » — « Oui madame, il y va. » Fin du dialogue. Et la prieure continue à écrire une lettre au P. Marie-Ambroise [Potton].

Quant à votre établissement dans la caserne<sup>615</sup>, j'en ai parlé à M. Harent. Il croit, comme moi, que ce n'est qu'une chimère. Vous seriez fort mal. Vous dépenseriez beaucoup d'argent, et

---

<sup>609</sup> Lettre de M. Harent du 24 novembre 1887 : « J'ai tracé les quatre angles du futur monastère, sur le terrain ; opération délicate pour un si vaste carré. [...] Il était si facile dans le carré primitivement fixé par moi à 47 m et par le Révérend Père Potton à 46,85 m, de retrouver les 0,34 cm que prélèvent les murs plus épais, que je crois nécessaires pour la solidité ! J'avais 15 cm en plus, comme je viens de le dire ; et les 19 cm manquant eussent été pris sur la cour, ce qui ne se fût pas aperçu. Les limites sont placées. C'est véritablement un tour de force de vous livrer le monastère dans onze mois. »

<sup>610</sup> Émile Zola retiendra la situation désertique du monastère des dominicaines, dans son livre sur Lourdes publié en 1894 : « Puis c'étaient les Carmélites, en face de la grotte, sur la route de Pau ; et les Assomptionistes, plus haut, au bord du chemin de Poueyferré ; et les dominicaines, perdues au désert, ne montrant qu'un angle de leurs toitures... » (E. ZOLA, *Lourdes*, Éd. de Jacques Noiray, Gallimard, 1995, p. 172).

<sup>611</sup> La première pierre du Carmel de Lourdes a été posée en avril 1874. Voir *Ephémérides de Lourdes durant 85 années, de 1844 (date de la naissance de Bernadette) à 1929*, Librairie Bernadette, Lourdes, 1930, p. 65.

<sup>612</sup> Marthe Pauline Marie Thérèse Harent, en religion sœur Marie-Stanislas de Sainte Thérèse, née à Pré Bailly, près de Gex (Ain), le 13 septembre 1858. Elle a fait profession au Carmel de Lourdes le 8 décembre 1880. Elle fut sous-prieure de 1898 à 1907. Elle est morte en 1932.

<sup>613</sup> Cet emplacement pour la maison du domestique sera abandonné dans les lettres suivantes. Finalement on construira une conciergerie à côté de la grange (voir note 1891/82).

<sup>614</sup> Voir plan des constitutions Potton, p. XII, pièce n° 30.

<sup>615</sup> Plusieurs provisoires avaient été repérés : soit demander un hébergement à l'Assomption — ce qui sera écarté à cause du coût élevé de la location —, soit habiter la caserne de Ladagnous — le P. Potton l'écarte ici à cause des frais d'aménagement, mais ce sera finalement la solution choisie —, soit le château de Vizens — écartée, car trop loin de Lourdes, et entourée d'un terrain trop vaste impropre à la construction d'un couvent régulier —, soit la maison Dufo dont il va être question plus loin et qui sera aussi écartée.

cela pour peu de mois. Les épreuves d'Arles ne sont rien en comparaison de celles que vous trouveriez dans cet affreux provisoire. — Que, s'il se présente des postulantes, d'abord vous pouvez en recevoir plusieurs, à Arles, dans des chambres inhabitables l'hiver, mais habitables pendant l'été, bien plus que ne le serait la caserne de Nemours<sup>221 bis</sup>. Ensuite, vous pouvez les faire attendre, ce qui n'est pas sans avantages.

Disons donc que le P. Marie-Ambroise a servi, ici, à tirer du pied de la méchante sœur Catherine une grosse épine, et il pense qu'elle lui en sera très reconnaissante, en cette vie et en l'autre ; quoique, pour lui, il ait trouvé, dans toute cette affaire, beaucoup beaucoup plus de consolations que d'ennuis. C'est pour sœur Catherine qu'ont été et que seront les peines.

Reste l'argent : 5 francs à déduire pour votre messe de ce matin. 5 francs pour télégramme et achat de petits objets pour vos plans. Restent 490 francs reçus. — Voyage de Rijckholt à Lourdes : j'ai pris une seconde de Cette à Lourdes ; économie 10 à 15 francs, je pense. — Malgré cela, j'ai dépensé 148 francs à Lourdes, une dame qui avait payé mon premier séjour et celui du P. Colchen, a voulu encore, absolument, payer cette fois-ci ma dépense à l'hôtel, qui, sans cela, aurait été d'une cinquantaine de francs. — De façon que j'ai eu seulement à payer une voiture (7,50), plus les étrennes, et quelques petits frais. Total 16 francs.

Retour à Rijckholt tout en première, jusqu'à Liège	152,55
	16
Plus	148
	5
	5
	■ ■ ■ ■
	326,55
Reste	173,45
	■ ■ ■ ■
	500,00

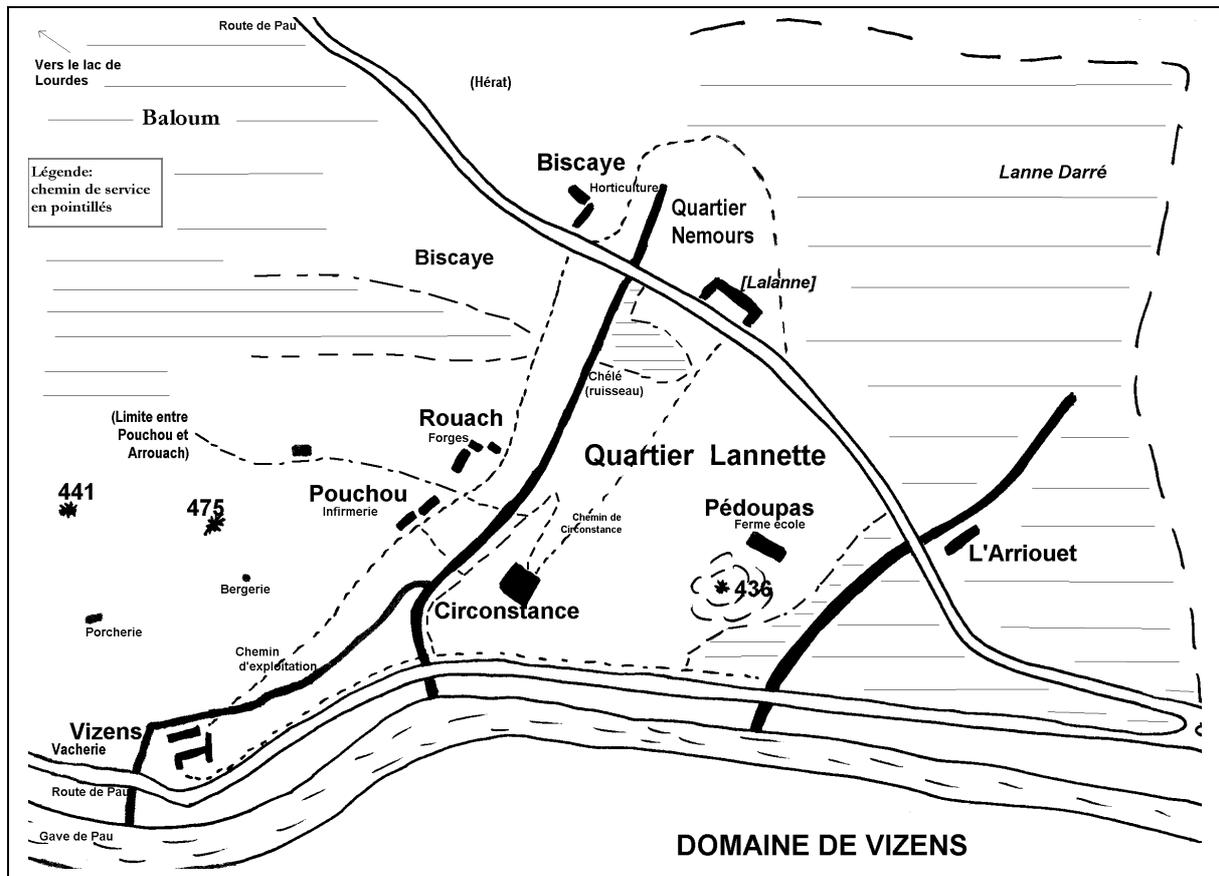
S'il ne restait que 73,45, j'encaisserais le tout, pensant que nous vivons, pour une large partie, de nos ministères, et que tout cela est un ministère comme un autre, et qu'il faut élever nos novices et étudiants, dont pas un ne paie aucune pension. Mais il y a 100 francs de plus... J'ai consulté le prier, qui a répondu que les 100 francs étaient à votre disposition, et que vous auriez la bonté de faire connaître à votre humble serviteur quelle destination votre volonté, souveraine, veut leur donner.

Tout cela étant dit, je me recommande à vos prières, et vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Dans une de vos précédentes lettres, vous disiez sur votre obéissance future envers moi quelque chose qui m'a semblé exagéré<sup>616</sup>. Suivre, pratiquement, toutes mes appréciations, en abandonnant les vôtres, ce serait trop ; car souvent je puis parler à la légère, sans bien connaître les faits, sans vouloir vous obliger, en réservant votre manière de voir, etc. etc. Si je savais qu'une de mes paroles devient pour vous comme une loi, alors je n'oserais plus rien dire... Gardez-vous donc d'entendre les choses dans un sens si serré, et conservez votre liberté jusqu'à ce qu'il soit constant que mon intention est de la restreindre : ce qui sera sans doute bien rare.

<sup>2</sup> <sup>21 bis</sup> Nemours était le nom du quartier où était située la caserne (voir p. 81).

<sup>616</sup> On peut lire dans l'extrait d'une lettre du P. Potton recopié dans les annales du couvent de Lourdes (Livre II, p. 103) : « Ne craignez pas, ma fille, de vous mettre tout à fait au large par rapport à mes conseils, plans ou projets, etc. Je les ai fait pour vous être utiles. S'ils le sont réellement quelquefois, *Deo gratias*. Si non, vous me tiendrez compte de l'intention. Et vous pourrez toujours abandonner tout ce que vous voudrez. Je ne réclamerai pas, je ne me fâcherai pas tout en vous disant, s'il y a lieu, ce que je pense et vous n'aurez nul besoin de me consulter avant d'agir, à moins que cela ne vous semble, à vous-même, meilleur et plus expédient. Est-ce assez bien expliqué comme cela ? Je pense que oui. »



(84)

[1887], 9 décembre. Rijckholt.

n° 2 répond à 28

Ma fille,

Voici votre lettre 28, que je reçois avec la consolation habituelle, vous ayant écrit hier. — J'ai oublié de vous dire qu'avec les améliorations indiquées, je pense que vos deux ailes iront à 75 000, à vue d'œil. D'ailleurs, M. Harent va faire le devis, qu'il m'enverra. Mais les plans passent avant. Il travaille pour vous nuit et jour, il s'y passionne, n'ayant pas d'autre occupation, et en fait, pour cette affaire, quatre fois plus qu'il n'est tenu. Mais il aime un peu trop ses propres idées, qui ne sont pas toujours acceptables.

Je crois toujours qu'il ne faut plus penser au provisoire de la caserne. Pour un hôtel meublé, c'est tout différent. Et il ne vous coûterait pas plus de location, maintenant pour un an, que au printemps pour six mois, l'hiver étant la saison morte. Mais trouvera-t-on quelque chose?... J'en doute; car, cette année, il y a eu beaucoup de visiteurs, et par suite les hôtels ont fait fortune. Sans négliger Monsieur le curé<sup>617</sup>, chargez M. Harent de vous chercher cela, en expliquant, bien clairement, ce qu'il vous faut et ce qu'il ne vous faut pas, et en le priant de vous informer (rien de plus) de ses trouvailles, avec l'indication des prix demandés.

Les fonds ont monté beaucoup. Il serait bon, à mon avis, de vendre tout ce qu'il faut de 4½ pour payer entièrement Ladagnous, sans attendre l'expiration du mois qu'il a concédé. Il

<sup>617</sup> Aristide Barrère est le curé de Lourdes.

aimera mieux tenir qu'espérer, et cela facilitera les relations. Ensuite, pour payer les travaux, on verra ce qu'il faudra vendre. Mais vous avez le temps d'y penser.

Votre article n'est pas très mirifique. Le modifier, ce serait le faire mien, et cela n'entre nullement dans mon intention. D'ailleurs, il peut passer. Cependant, j'avertis les deux revues<sup>618</sup> que l'article publié par elles étant censé venir d'elles, elles sont libres de modifier la rédaction *ad libitum*.

Bonne, bonne, bonne retraite<sup>619</sup> ! Guérissez à la fois votre âme et votre corps. Je prie et prierai pour vous. Et en attendant je vous bénis en Jésus Marie. Priez pour moi.

P.S. Je reçois votre n° 27, renvoyé de Lourdes par M. Harent. Je ne pouvais guère vous écrire de Lourdes, où ma table était si petite et si basse pour mes yeux myopes, que je ne pouvais presque pas m'en servir. Guérissez-vous.

(85)

1887, 11 décembre. Rijckholt.

n° 3 répond à 29

Ma fille,

Avant d'avoir lu votre lettre, j'avais déjà l'intention arrêtée d'écrire au Révérend Père Colchen, pour remerciements. Puisqu'il va passer chez vous, je me dépêche. Voilà la lettre. Veuillez la lui remettre, ou s'il est passé déjà, la lui envoyer. Mais auparavant, ayez la bonté de la lire, afin d'être mieux au courant de tout. Vous aurez soin de rougir modestement, quand vous trouverez dans ma lettre quelques petites paroles d'estime et de louange, que j'ai cru bon de mettre là, non certes à cause de vous, mais à cause du P. Colchen. D'ailleurs, vous penserez qu'en toute vérité et simplicité, vous méritez, non pas des louanges, mais de bons et solides coups de bâton, comme ceux que le P. Conrad administrait à sa noble pénitence, sainte Élisabeth, qui montrait ensuite à sa suivante ses épaules toutes noires des coups reçus.

Puisque vous êtes maintenant propriétaire d'un grand terrain, il faut songer à sa transmission en cas de mort. Votre retraite étant finie, je vous expliquerai ce que je crois qu'il faut faire.

*Deo gratias* pour l'amélioration de votre santé. Mais vous êtes, en ce point, comme les vieux pécheurs, qui ne se convertissent aujourd'hui que pour retomber encore demain. Quand donc votre conversion physique sera-t-elle vraiment sincère ?... J'ai peur qu'il ne faille attendre la résurrection finale des élus...

*Deo gratias* pour la retraite. Vivre d'oraison est un don rare. Et quoique vous n'en soyez pas encore au niveau de votre patronne, qui jeûnait, sans rien manger, du mercredi des cendres à l'Ascension, et qui, toujours malade, travaillait terriblement, dès que la gloire de Dieu le demandait<sup>620</sup>, c'est déjà quelque chose que de participer, même de loin, à cette grâce. Dieu soit béni de tout ! Mais songez que vous êtes encore nécessaire à l'œuvre de Lourdes, et pour l'amour des pierres, des poutres et du mortier, qui glorifieront, grâce à vous, la Très Sainte Vierge, soignez-vous et surtout guérissez-vous. Veuillez donner le pli ci-joint à votre petit chien.

Avez-vous dit à M<sup>elle</sup> Amé que vous n'emporteriez pas sa maison dans votre poche ? Si ce n'est fait, il faudrait la rassurer explicitement à cet égard. — Merci de la belle image.

Et priez, malade, pour moi qui, bien portant, vous bénis en Jésus Marie.

<sup>618</sup> *La Couronne de Marie* (province de Paris) et *L'Année Dominicaine* (province de Lyon).

<sup>619</sup> « Malgré les tracas et les soucis qu'entraînent les constructions dont il faut suivre la marche de loin, notre Révérende Mère prieure fait sa retraite [après l'élection qui l'a élue prieure], pour puiser dans la prière un nouveau courage et de plus grandes lumières » (*Annales du couvent d'Arles*, p. 358).

<sup>620</sup> Quand elle était malade, sainte Catherine de Sienna retrouvait des forces pour accomplir la mission que Dieu lui demandait. Voir *Année Dominicaine, Avril*, 1889, p. 847. 849.

[P.S.] La prieure de Mauléon<sup>621</sup> vous écrit de bonnes choses.

À mon avis, il est imprudent de recevoir présentement des sœurs de chœur avec point ou trop peu de dot. Attendez que votre demi-couvent étant bâti, vous sachiez ce qu'il coûte, et ce que coûte la vie quotidienne, avec aumônier, domestiques, etc. Alors vous apprécierez. Autrement, il me semble que vous tentez Dieu, en vous lançant en avant, les yeux fermés. Sauf quelques cas vraiment extraordinaires.

(86)

[1887], 14 décembre. Rijckholt.

n° 5

Ma fille,

Les plans Harent n'arrivent pas. C'est long, quand on veut bien faire ; et peut-être M. Harent veut-il y joindre les devis, etc. Comme vous êtes sans doute impatientes d'apprendre, je vais vous expliquer ce qu'il en est des changements réalisés à Lourdes : les plans, utiles, ne sont cependant pas nécessaires pour cela.

1° Le couvent n'a été déplacé que de 2 m, du côté de l'est, pour l'éloigner d'autant de la pente du ravin à l'ouest. Des côtés sud et nord, on ne pouvait rien faire ; car le couvent, surtout porté maintenant à 48,50 m de côté, remplit toute l'étendue du promontoire en plateau. Ou bien, il aura fallu le reporter considérablement, et tout entier, vers le milieu du plateau et vers Rigault. Vous verrez cela sur le plan du terrain envoyé hier. J'espère que les pentes ne descendront pas dans la plaine, avec le temps ; car alors la solidité du couvent serait entièrement détruite. Il faudra donc entretenir toujours sur ces pentes de l'herbe ou des végétaux qui empêcheront la terre de descendre. C'est important. Mais, si la descente à lieu, vous ne le verrez pas, ni moi non plus.

Le niveau des appartements reste à 50 cm au-dessus du sol environnant, pour siccité, et à 20 cm au-dessus de la terre du préau.

Je vous ai expliqué que toutes les ailes ont maintenant 10,75 d'épaisseur, murs compris, ce qui donne à l'extrémité du couvent 48,50 sur chaque face, au lieu de 9,60 et 10,25 et 46,85. En haut, il y a juste au milieu, un couloir ou corridor de 2 m. Vous verrez cela sur les plans. C'est 2 m selon votre demande.

M. Harent s'était sans doute mal expliqué pour l'épaisseur des murs. Ou vous l'aviez mal compris. J'avais mis 55 cm. Il a demandé 60 cm, mais seulement jusqu'au premier, et il s'est contenté de 50 pour les murs de refend. *Amen*.

Mais il n'a pas voulu adopter mes simples briquetages, comme séparation entre le cloître et les grandes pièces d'en bas. Il y aura là de vrais murs, de 40 cm seulement. C'est ainsi dans la plupart de nos couvents (pas à Rijckholt), et il faut convenir que c'est plus solide et bien meilleur, notamment parce que les grosses poutres du premier ont une portée beaucoup moins longue, s'arrêtant au mur de 40, et ainsi fléchissant moins sous le poids des cloisons. Avec une largeur de 10,75, ce changement devenait nécessaire.

On fera l'escalier du premier en pierre massive : ainsi il ne brûlera certes pas. Mais l'escalier du grenier sera en planches légères.

M. Harent n'aime pas mes doubles cloisons en plafonnage. Comme les briquetages ordinaires (très solides à Lourdes), coûtent moins cher, et que leur poids n'est pas tant à considérer, maintenant que la cloison du cloître est un mur de 40, où les poutres du premier trouvent un appui bien solide, j'ai cédé. Tout sera donc en cloisons de briquetages. Si l'infirmerie demande, expérience faite, des cloisons moins sonores, vous pourrez ajouter sur la cloison en briques, une cloison en plafonnage, distante de 3 ou 4 cm de l'autre, et alors ce sera très bon, sans coûter cher.

<sup>621</sup> M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] (depuis le 12 octobre 1887).

Nous avons mis six tuyaux d'aération H[arent] dans les six infirmeries et quatre au chœur. On verra le fonctionnement.

Les cheminées dans le toit sont plus hautes que je ne pensais. M. Harent dit que, sans cela, elles ne tireraient pas suffisamment. De plus, il ne veut pas qu'on monte sur le toit pour les ramoner, et en conséquence, il les fait ramoner par un trou qui s'ouvre pour chaque tuyau dans le mur du grenier, ce qui oblige à élever notablement la charpente supérieure, et à faire des greniers splendides, où les rats et souris seront comme des rois et des princesses. Quant au toit, celui de M. Harent n'est pas du tout ce que je pensais, et se rapproche beaucoup du mien tout en donnant des greniers plus dégagés. J'ai donc acquiescé sans contestation.

Il a fallu adopter le revêtement en pierre de taille pour l'extérieur de la maison, près du sol. Nous l'avons cependant un peu réduit en hauteur. Il ne sera plus que de 50 cm. Il y a le climat de Lourdes, le vent d'ouest, etc. Pour la même raison, la façade ouest sera peinte à la colle. Le fait est que, chez les Pères, cette façade ouest, non peinte, semble atteinte d'une sorte de lèpre murale, et sera bientôt détruite quant à l'enduit, tandis que les autres façades sont intactes.

Il faut, de plus, mettre des briques aux angles des bâtisses. Ce sont vos péchés qui en sont cause, sœur Catherine. Mais on ne peut faire sans cela, dit M. Harent. Et même, vous avez commis tant d'ennuis, que, pour symétrie et autres raisons, il y aura, de chaque côté, sur les façades, près des angles, d'autres pilastres en briques. Mais remarquez qu'ils ne dépasseront le mur que de 2 ou 3 cm. Vous voyez que nous vous traitons avec miséricorde, car, étant si méchante, vous méritez des pilastres en pierre de taille.

Peut-on supposer que vos filles passent la nuit (pour vous, vous êtes intrépide) dans un lieu désert, sans autre défense que la vitre des fenêtres du rez-de-chaussée ? Non. Il faudrait donc, ou bien mettre partout des barres de fer, qui feront ressembler votre maison à une prison, ou bien mettre en bas des persiennes solides, ou des volets. Nous n'avons rien fixé. Vous verrez, quand vous irez, la maison étant déjà élevée. Je pense que le mieux seront les volets, avec quelques lames de persiennes dans le haut. Pareillement, il faudra bien quelque chose de semblable au premier, pour certaines expositions. Nous n'avons rien fixé... Vous verrez.

Mais il était essentiel de préparer d'avance des endroits, où les gonds de ces fermetures pourraient être fixés. En conséquence, les gonds ne tenant pas bien dans la brique, les montants des portes et fenêtres seront, comme beaucoup de maisons à Lourdes, moitié brique et moitié taille. Vos péchés méritaient d'avoir tout en taille. Et ainsi, vous n'avez pas à vous plaindre de nous, qui avons été miséricordieux envers cette vieille pécheresse.

Quant aux fenêtres, la forme ogivale crée beaucoup de difficultés. Il y aura donc des ogives seulement aux fenêtres du préau en bas. Toutes les autres fenêtres seront rectangulaires. Toutes celles du premier auront 65 cm sur 1,80 : très élancées par conséquent, comme vous désiriez. Celles d'en bas (sauf le cloître) 1 m sur 2 m. Mais comme des fenêtres de 2 m, trop longues, se voilent sans cesse, et se ferment bien difficilement, la dernière vitre d'en haut sera une imposte fixe. Pour ces grandes hauteurs, une bonne crémone est nécessaire. C'est moins cher que l'espagnolette.

À l'extrémité de chaque corridor d'en haut, il y aura une fenêtre double<sup>622</sup>, pour avoir plus d'air et de jour. Une autre au milieu, au-dessus de la grande porte<sup>623</sup> de sortie. Comme à Lyon.

Vos péchés de vanité méritaient que toute la boiserie fût vernie. Mais on ne vernira que les boiseries, portes et fenêtres, qui sont au contact avec le dehors, pour les faire durer. L'intérieur au naturel. Donc, louez Dieu. Et des loquets de 1,25. Admirable !

J'avais mis partout des parquets doubles au premier. M. Harent les réduit à l'infirmerie, et au-dessus de la cuisine et dépense. Je crois que cela suffit.

<sup>622</sup> Voir M.-A. Potton, *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, Oudin, 1871, p 371.

<sup>623</sup> Lecture douteuse.

M. Harent ne voulait pas d'impôts aux portes des cellules<sup>624</sup>. J'ai tenu bon. Mais l'impôt, mobile, sera partagée en deux vantaux. Pourquoi ? Vous êtes trop curieuse... Demandez à M. Harent Pour moi, je n'en pleure pas. Ni vous non plus, n'est-ce pas ?

Ciment Vicet, à la cuisine et dépense, sous les cloîtres, sous les escaliers et dans les passages de sortie, dans les lieux d'en bas. Partout ailleurs, parquet. Au premier, parquet partout. J'avais pensé prendre du bois du nord, 5,50 le m<sup>2</sup>. M. Harent déclare qu'il suffit de cœur de pin pour en bas, 4,25, et même de pin mareland pour le premier 3 francs. Voyez si l'on peut être plus aimable ? Et priez pour ce bon monsieur.

Nous mettrons un trou chez la prieure, pour y maçonner votre coffre en fer, et un autre trou pour le cornet acoustique ; car les pierres, là-bas, sont si dures que percer un mur est une vraie entreprise.

Quant à la distribution des pièces, M. Harent ne s'en est pas occupé du tout, et a mis tout ce qu'on a voulu. Vous le verrez plus tard sur les plans, avec les changements dont nous avons parlé à Arles.

Je crois que c'est tout. Ou du moins, il ne manque pas grand chose. Après avoir ainsi rendu compte, humblement, de mon mandat, aux pieds de votre autorité souveraine et de votre priorale majesté, il ne me reste plus qu'à me recommander à vos prières, et à vous bénir paternellement en Jésus Marie.

[P.S.] Pensez que vos péchés vous rendaient indigne de bâtir un couvent et de vivre dans un couvent, aussi désespérément humble et pauvre que celui de Rijckholt<sup>625</sup>. Il y a d'autres raisons de la différence des deux maisons. Mais celle-là n'est pas mauvaise à considérer pour vous.

J'oubliais les corbeaux. Pleurez ! Chaque porte aura ses deux corbeaux. Mais consolez-vous. La faute est au bois des Pyrénées et du climat de Lourdes. Et les corbeaux seront aussi petits que si c'étaient des corneilles.

(87)

[1887], 19 décembre. Rijckholt.

n° 6 répond à 31-32

---

<sup>624</sup> Voir M.-A. POTTON, *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, Poitiers, Oudin, 1871, p. 371.

<sup>625</sup> Le couvent de Rijckholt avait été construit par le P. Potton. Il avait voulu un couvent « humble pauvre et parfaitement régulier » (cf. I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 330-333).

C'est bien un couvent pauvre qui a été bâti à Lourdes, comme en témoignent les réactions de ceux qui l'ont vu construire, en 1888 :

« Notre Révérende Mère prieure invita Monseigneur à se rendre au monastère dont la partie extérieure était déjà achevée ; il accepta l'offre avec bienveillance. Sa voiture l'y transporta, les trois Mères l'y suivirent à pied. En descendant de voiture, il contempla avec admiration la modeste apparence de ces murs, et dit en levant les mains : "Oh ! Que j'aime la pauvreté de ce monastère !" Rien ne pouvait nous être plus agréable que ces paroles. [...]

À peu près à la même époque, le Révérend Père provincial vint aussi et ce ne fût pas la seule fois dans le courant de cette année 1888 : il s'intéressait trop à notre œuvre, il y avait une trop grande part pour qu'il n'en suivit pas l'exécution avec sollicitude et dévouement. Tout en parcourant le chantier, il dit aux trois Mères qui l'accompagnaient : "Je viens d'avoir un grand crève-cœur. Comme je venais de quitter la grotte, j'ai levé les yeux pour tacher de voir votre monastère, de l'autre côté du gave ; quelle n'a pas été ma douleur en apercevant devant moi un bel édifice surmonté d'un clocher, qui seul me le faisait reconnaître pour un monastère et que j'eusse pu prendre pour un palais ! Quoi ! Nos sœurs vont habiter cette trop belle maison ? Cela n'est pas possible !... Puis, regardant plus loin, sur la même ligne, j'ai vu une construction, également surmontée d'un clocher, aux proportions fort humbles et d'apparence peu éclatante : ah ! voilà le monastère de nos sœurs, me suis-je dit, il est bien tel que je le voulais ! Et j'ai été soulagé et tout heureux de le retrouver si pauvre". C'était bien là le langage qui était celui de notre Père saint Dominique, lui qui voulait pour ses enfants des demeures modestes et pauvres » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 49-50).

Ma fille,

M. Harent est bien aimable de vous avoir écrit<sup>626</sup>. Il le serait plus encore, s'il m'envoyait les plans promis. S'ils ne viennent pas, je réclamerai. Mais j'attends encore un peu. A-t-il commencé sa bâtisse ? Je n'en sais rien. J'ai peine à croire qu'une maison pour deux époux, sans enfants, soit suffisante à une communauté comme la vôtre, surtout avec la chapelle convenable que demande le P. Colchen. Je pense qu'en ajoutant tous les extra que j'avais marqués sur un des mes premiers travaux, honoraires, voyages, droits de mutation, mur de clôture (fort petit) etc. etc., bélier nécessaire, etc., vous arrivez à 100 000 francs, + les 65 000 d'achat. Vous voyez que ce n'est pas trop le moment de recevoir des sœurs sans dot, du moins jusqu'à ce que vous puissiez vous rendre compte de votre installation dans le nouveau bâtiment. Pour Monsieur le notaire de Lourdes<sup>627</sup>, je m'en rapporte à vous et au P. Colchen.

Lorsque la lettre de Nay estime le mètre de murs de clôture à 10 ou 12 francs, c'est le m<sup>3</sup>, que Ladagnous vous fait payer 16 francs pour le couvent. Moi, à 30 francs, je parlais de mètre courant, qui comprenait, dans ma pensée, 2,50 m hors de terre et 1 m en terre, sur 50 cm d'épaisseur, soit en cube 1,75, qui, à 16 francs, feraient 28 francs. Mais je pense que l'on pourrait gagner quelque chose. D'ailleurs, il est clair que Ladagnous ne travaillera pas aux mêmes prix que M. Dupont<sup>628</sup>, qui d'ailleurs avait la pierre sur place et peut-être économisait sur le sable et la chaux. Les autres mesures de Nay sont sans utilité, maintenant que les vôtres sont fixées. Vous voyez que ce n'est pas aisé de faire un couvent sans défaut. Mais j'espère que le vôtre aura, dans son état définitif, beaucoup moins de défauts que celui de Nay.

Je ne sais quelles difficultés décourageantes M. Harent peut rencontrer. Sans doute, c'est la difficulté de faire cadrer la place d'une fenêtre avec une rampe d'escalier, ou quelque point aussi grave que celui-là.

Quant aux affections trop sensibles, nous en avons parlé assez souvent pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir, surtout par écrit. Quant à la prieure C., qui gouverne deux couvents, c'est je pense un fait unique dans cet Ordre. Quelques petits miracles ne seraient pas de trop pour bien autoriser une dérogation aussi extraordinaire à tous les usages et à toutes les règles connues.

Monsieur le curé de Lourdes<sup>629</sup> paraît tout dévoué à votre œuvre. J'espère qu'il pourra vous aider sérieusement, et en attendant je me recommande à vos prières et vous bénis en Jésus Marie.

(88)

[1887], 21 décembre. Rijckholt.

n° 7 répond à 33

Ma fille,

---

<sup>626</sup> Lettre de M. Harent :

« Ma Révérende Mère,

Un mot seulement pour vous rassurer sur la suite incessante que je donne à préparer votre monastère. Le Révérend Père Potton nous a quittés mardi matin après avoir tranché toutes les questions et nous nous sommes mis d'accord sur tous les points : ce travail a été laborieux et il nous a fallu six jours bien remplis pour y parvenir. Seulement après la création, Dieu se reposa et je ne puis l'imiter ! Bien au contraire je ne quitte pas le crayon et les conférences avec M. Ladagnous, les vacations sur le terrain pour tracer tant de lignes, les approvisionnements à déterminer pour une bâtisse aussi dépourvue d'élégance que de luxe, mais où il faut cependant trouver la solidité au milieu du manque de correspondance des étages superposés, tout cela me fait vingt fois par jour perdre courage et trembler pour l'addition finale » (Lettre à sœur Marie-Catherine, 9 décembre 1887).

<sup>627</sup> M<sup>e</sup> Abadie-Lacadé.

<sup>628</sup> Voir note 1887/192.

<sup>629</sup> L'abbé Barrère.

Puisque M. Harent est peu avancé dans son travail et plus qu'à moitié malade, je n'ai pas à le presser, mais seulement à attendre ce qu'il m'enverra. D'ailleurs, ce qu'il vous dit<sup>630</sup> me renseigne à peu près sur le point où il en est. Certainement, s'il y a un architecte qui gagne ses honoraires, je pense bien que c'est lui, avec tout le travail et toutes les peines qu'il se donne. Mais avec ses découragements et ses embarras et difficultés à propos de tout, le pauvre homme manque de bien des qualités essentielles à quelqu'un qui chercherait à faire fortune. Aussi paraît-il n'avoir pas réussi du tout dans ce chemin.

Mais ne lui accordez pas ce qu'il demande pour la chapelle. Il veut en bâtir 10,75 m de long, sur 22 ou 23 m qu'elle doit avoir : par conséquent la moitié, en faisant, au beau milieu, un mur de toute hauteur, qu'il faudra démolir plus tard. La raison qu'il donne de cette augmentation est insoutenable. Il prétend que le mur d'ouest sera plus solide. Mais, en quoi sera-t-il plus solide, pour avoir 48,50 m de longueur, au lieu de 41,50 m qu'il a présentement ? Il n'est pas vrai que ce mur soit criblé d'ouvertures puisque, au contraire, au bas, il n'a point d'ouvertures du tout le long du chœur, étant d'ailleurs admirablement protégé par le bâtiment des sacristies<sup>631</sup>, qui lui forme contrefort. D'ailleurs, la partie de chapelle à construire de ce côté sera précisément tout à jour, puisqu'elle renfermera les fenêtres ogivales, trèfles, rosaces, qui seront la partie la plus ornée de la chapelle. Et combien cette moitié coûtera-t-elle ? Cela dépend du style... Pour le couvent, le style à choisir, nécessairement, serait celui du grenier à foin, faute d'argent ; ce qui conduirait au tombeau M. Harent, en aggravant toutes ses peines. Il peut parfaitement finir (provisoirement) votre bâtiment à la grande grille. Et puisque cela a été décidé ainsi à Lourdes sans la moindre réclamation de sa part<sup>632</sup>, dites-lui que maintenant ce qui est décidé est décidé, et qu'il faut travailler à l'exécution, sans plus.

D'ailleurs, il est parfaitement vrai que ce bâtiment ne lui fera aucun honneur. Une maison de 48,50 de longueur sur 8 m de hauteur, sans avant-corps, sans pavillons, sans pignons, sans

---

<sup>630</sup> Lettre de M. Harent :

« Ma Révérende Mère,

J'ai reçu successivement vos deux dernières missives. La seconde m'a bien soulagé, car je n'eusse pas trouvé un bâtiment disponible aussi vaste qu'il vous fallait, sans subir des conditions très onéreuses, c'est-à-dire un loyer de plusieurs milliers de francs.

Je travaille toujours à vos plans, mais les yeux se fatiguent et depuis quelques jours une ophtalmie me fait craindre la suspension forcée de mon dessin. J'avoue aussi que sous quelques rapports je le fais sans enthousiasme, serré que je suis dans un programme que le climat de Lourdes et l'orientation de l'habitation me font trouver bien défectueux. Je ne parle pas de la question de solidité parce que sous ce rapport, je me mettrai à l'aise tant au point de vue des épaisseurs de quelques parties de murs intérieurs que du petit surcroît de dépense qu'il pourra en résulter.

Et à ce propos je voudrais bien savoir ce qu'il faut croire et où placer la limite entre les 100 000 francs dont vous m'aviez parlé confidentiellement et les 65 000 francs du Révérend Père Potton ? Il est vrai qu'à ce chiffre je lui ai dit que je ne pouvais rien répondre avant d'avoir fait une étude sérieuse et un devis.

Il m'a fixé la limite actuelle de la partie à construire, à la grille future de votre chœur. C'est regrettable sous deux rapports. Le premier que c'est engager le style de la chapelle d'une façon plus que modeste puisque le mur de votre grille formera un des côtés de l'abside future. Le second que le vent de Bayonne si redoutable et si malsain, battra ce mur criblé d'ouvertures et d'une faible épaisseur. Il eut fallu au moins construire la chapelle jusqu'à l'alignement extérieur du cloître. De cette façon la toiture en retour se fut trouvée supportée comme elle le sera au-dessus de la cuisine ; vous eussiez pu avoir votre grande grille à sa place définitive, et le public eût trouvé facilement cinquante à soixante places en arrière de la table de communion. Une clôture provisoire tournée au nord eût abrité cette partie de chapelle.

Je ne puis que gémir de me voir conduire dans le fossé et de prévoir que trop clairement ce que l'exécution me procurera de critiques. J'en ai déjà subi quelques-unes de la part d'hommes compétents. [...] Les fondations sont bientôt creusées et on place les premiers bétons. La pluie nous gêne un peu » (lettre du 18 décembre 1887).

<sup>631</sup> Il y avait deux sacristies : « Dans les couvents des sœurs, il y a toujours deux sacristies, celle du prêtre et celle des sœurs. Elles communiquent ensemble seulement par le tour dont les constitutions parlent au chap. XXIX » (M.-A. POTTON, *Cérémonial* ..., Poitiers, 1871, p. 7-9).

<sup>632</sup> Mots barrés dans le texte.

clocher, etc., est nécessairement un pur néant en fait d'art architectural. Michel Ange lui-même ne tirerait rien d'un tel programme. Mais votre couvent est destiné à être habité et non pas à être regardé. Et à ceux qui le critiqueront, disant qu'il n'est pas beau (ce qui est vrai), ou qu'il est laid (ce qui est faux), vous pouvez toujours répondre : « Pourquoi ne nous avez-vous pas donné 200 000 francs ? Nous aurions sans doute fait différemment ».

La critique est aisée, satisfaire tout le monde est impossible et puisque vous avez eu l'approbation de votre conseil et du provincial délégué par l'évêque, laissez parler ceux qui aiment à parler, laissez M. Harent gémir et se plaindre de ce que les grandes pièces sont en bas, et les briquetages du premier portent sur le vide, et de ce qu'il y a un mur qui est exposé à l'ouest, et de ce que ce mur a des fenêtres, etc., et priez-le très aimablement (comme vous faites toujours) de reprendre courage, et de continuer son travail, lequel doit se terminer par l'enterrement complet de son orgueil architectural ! Quand on est vieux, ce sont les œuvres héroïques qui conviennent. Le temps de mériter est court. Il lui est d'ailleurs facile de dire : « Si je me suis chargé de ce travail ingrat, c'est pour obliger les bonnes sœurs ». Ayez du courage pour lui, et soutenez-le comme vous feriez d'une petite novice ébranlée dans sa vocation. Je suis persuadé que le couvent sera fort solide, pourvu que les fondations ne manquent pas. Pour les fondations et leur solidité, je n'ai rien à dire, n'ayant pas vu le terrain du fond creusé : mais je suis persuadé que M. Harent, si méticuleux, aura fait tout le nécessaire. D'ailleurs, si le jugement dernier arrive bientôt, il ne sera pas nécessaire que votre couvent dure longtemps. Autrefois, on bâtissait les couvents pour des siècles. Aujourd'hui, il faut bien prendre garde de les faire trop vastes ou trop solides, car alors le gouvernement s'en empare, tandis qu'il ne s'inquiète pas des bicoques.

Ladagnous et M. Harent prennent fort au sérieux votre engagement pour l'entrepreneur. Ce que Ladagnous ne fait pas lui-même, par exemple zinc, parquets, etc., M. Harent le commande aux fournisseurs appropriés. Mais avant tout il les prévient que sur le prix à fixer, il y a 10 % net pour Ladagnous. Même pour les portes et fenêtres que M. Harent veut faire venir de Gex<sup>633</sup> (quel travail !), il y a 5 % net pour Ladagnous. Ajoutez à cela qu'il était impossible de le mettre en concurrence avec un autre, puisqu'il était sûr d'être préféré. Et vous comprenez que vos bâtisses présentes ne peuvent pas être à bon marché ; et quant aux futures, Ladagnous est jeune, et vous aurez peine à le laisser... C'est encore une bénédiction divine, qu'il ait consenti des prix assez raisonnables, d'après ce que vous a rapporté M. Paulet. Car, s'il avait demandé des prix énormes, je ne vois guère comment vous auriez pu vous tirer de là. Mais il faut toujours compter sur le secours de la sainte Vierge.

Les conditions de paiement et la fin des travaux se trouvaient indiqués dans mon contrat-projet. M. Harent a dit qu'il en ferait un autre, que Ladagnous indiquerait. *Amen*. Mais rien n'est fait. En tous cas, ce n'est pas la peine de pleurer ce petit reliquat. Ce sera pour les premiers paiements de Ladagnous. Tâchez de faire le tableau complet de tout ce que Lourdes vous coûtera. À commencer par M. Paulet, etc., mutation, honoraires, vos voyages, etc. Veuillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(89)

**[1887], 23 décembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Si je veux arriver à temps pour souhaiter à votre illustre Maternité (pas brillante pour la santé) « bonnes et saintes fêtes de Noël », c'est aujourd'hui, je pense, qu'il faut me mettre en route. Prenons donc de nouveau l'express pour Arles, et veuillez recevoir, le 25 au matin, toutes mes félicitations pour la divine et merveilleuse naissance du saint Enfant, et tous mes vœux

<sup>633</sup> La menuiserie a été faite par Alfred Jacquet, menuisier-ébeniste de Gex (Ain). Total : 5 730, 28 francs.

pour que sa venue apporte à vous et à vos filles, non seulement force et courage, mais aussi allégresse et consolation.

Pour moi, j'ai attrapé un assez bon rhume ces jours passés, et quoique toute irritation soit passée, les bronches ne sont pas encore débarrassées. Ainsi je fais mon entrée dans la noble tribu des bronchitards et des cacochymes. À soixante-quatre ans, ce n'est pas trop tôt, certainement. Et ce n'est encore que bien peu de chose, surtout si je compare ma bonne santé à vos infirmités habituelles. Que sera-ce donc, quand vous aurez soixante-quatre ans ? Mais irez-vous jamais à ce grand âge ?

Certainement, je suis allé voir M. Carrère, ou plutôt le P. Carrère, supérieur local des Pères de la grotte<sup>634</sup>. Il m'a reçu fort aimablement. Il voulait même me faire loger à sa maison. Mais les longs entretiens avec M. Harent ne le permettaient pas. D'ailleurs, je ne me souviens pas que le P. Carrère m'ait rien dit de spécial. Et moi-même je n'ai mis en avant aucune question délicate.

Quel pauvre homme que ce pauvre M. Harent ! Ce que vous lui avez écrit est bon. Mais faut-il que vous ayez soin de lui, comme d'une tourière malade ? Avec toute son expérience de vieil architecte, il trouve des difficultés partout, s'effraie d'une mouche, et se noie dans une goutte d'eau, cherchant à droite, à gauche, en avant, en arrière, et revenant maintenant à vouloir bâtir une demi-chapelle, après qu'on lui a refusé de bâtir ses trois ailes sans chapelle ! D'ailleurs, il n'avance pas. Il ne m'a rien envoyé de ce qu'il avait promis. Avec un autre, j'aurais très aisément fait en un seul jour, ce qui nous a demandé cinq ou six jours, à cause de ses digressions, tergiversations et idées propres. Vraiment, si, avec lui, vous arrivez pour le mois de juin (si l'on a des ouvriers, chose en soi assez facile), il faudra que la Très Sainte Vierge s'occupe de vos affaires... Après cela, vous pouvez dire qu'avec un autre architecte, vous auriez probablement d'autres ennuis. Pas les mêmes, sûr : mais j'avoue que vous pourriez en avoir d'autres, beaucoup d'autres, et beaucoup plus ennuyeux. Patience.

Je me figure que le vent de Bayonne, qui les terrifie, doit être, après tout assez bénin. Ils vivent dans un climat charmant, car de tous pays, on va à Pau et à Orthez passer l'hiver. Alors, un souffle de vent d'ouest leur paraît insupportable ! Mais je voudrais les voir avec nos vents du sud-ouest en Bretagne et en Hollande ! ou bien avec les bises de l'Alsace, ou le mistral d'Arles-sur-Rhône (qui est sain cependant). Enfin, vous verrez ce qu'il en est. Et la sainte Vierge vous aidera, si c'est trop rude.

Mais faites-moi le plaisir d'ouvrir un cahier, bien rayé, sur lequel vous inscrirez, successivement, tout ce que vous avez dépensé et dépenserez pour Lourdes, depuis le premier moment. En supposant les deux ailes prévues, sans plus ; la maison du domestique ; une clôture enfermant en tout 1 hectare  $\frac{1}{2}$  couvent compris ; les honoraires, mutations, voyages, mobilier

---

<sup>634</sup> « Un an s'est à peine écoulé depuis la mort du très regretté P. Sempé, et déjà un autre coup cruel, bien que prévu, vient de frapper sa famille religieuse. Le Révérend Père Carrère, ancien supérieur des Missionnaires de la Maison de Lourdes, s'est endormi dans le Seigneur, le 27 août, à l'âge de soixante-deux ans, après de longs mois de souffrances supportées avec une admirable résignation. Le panégyrique d'un des nôtres siérait peu sous notre plume. Qu'il nous suffise de répéter un mot prononcé à la cérémonie des obsèques par M<sup>gr</sup> Berchiolla, archevêque de Cagliari ; le mot est du vénérable curé d'Ars, et s'applique si bien à la vie de notre cher défunt, qu'on pourrait le graver comme épitaphe sur sa tombe : "Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien." »

Le P. Carrère a toujours cherché à être comme la violette qui se cache sous la mousse et ne se trahit que par son parfum. Dans tous les détails de l'administration de la grotte, on devinait l'action cachée du supérieur ; lui, on ne le voyait presque jamais. Tant que ses forces le lui permirent, il fut la règle vivante de sa communauté. Jamais supérieur ne se montra, tout en veillant à l'observance, plus père de ses subordonnés, s'associant à leurs peines comme à leurs joies, et leur prodiguant ses conseils pour le plus grand bien de tous.

Pour savoir ce qu'il fut comme directeur des âmes, il faudrait interroger les religieuses clarisses et les tertiaires de la grotte, inconsolables de sa perte. L'heure était venue, ces derniers jours, de lui donner la consolation suprême de la religion [...] » (« Nécrologie. Le P. Carrère », *Journal de Lourdes*, n° 35, 31 août 1890).

immédiatement nécessaire, le tout au moment de votre installation, mais sans le provisoire (coûteux) que vous désirez, etc. etc. Je dis, non pas par manière d'affirmation, mais par manière de conjecture, que le total s'élèvera à 165 000 francs soit 100 000, en plus du prix d'achat. Nous verrons de combien je me tromperai. Car c'est une pure divination et conjecture.

*Deo gratias* pour les chers dons Carajou, et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(90)

1887, 26 décembre. Rijckholt.

n° 9 répond à 35

Ma fille,

*Salvator noster natus est hodie : gaudeamus*<sup>635</sup>. Priez donc vos souffrances, impuissances, faiblesses, aggravations, etc., etc., de vouloir bien vous dire adieu jusqu'au carême, afin de vous laisser jouir doucement des joies qu'apporte aux âmes pieuses Jésus enfant. Ne pensez-vous pas que la sainte Vierge était fort satisfaite, très paisible et tout à fait heureuse, malgré les peines du passé et les menaces de l'avenir, en pressant sur son sein le Dieu fait homme, qu'elle venait de donner au monde ? Tâchez d'imiter son allégresse et comme cela ne dépend pas précisément de vous, je prie Elle et son Jésus, de vous délivrer pour un temps de toutes vos peines, en vous donnant repos et joie, pour le corps et pour l'âme, pendant le temps de Noël. Pauvre petite prieure ! bien au-dessous de ce qu'il faudrait pour être à l'aise sous le fardeau d'une fondation qui maintenant cependant, semble ne rencontrer que les difficultés ordinaires, comme inhérentes à la nature des choses ! Épaules trop faibles ! Fardeau trop lourd ! Mais j'espère que la Très Sainte Vierge va s'en charger, Elle, pour quelque temps, tout en faisant semblant de laisser le poids sur vos épaules : Elle cependant portera tout. Cela ne lui est pas difficile.

Bien sûr, contentez-vous de m'écrire quand vous aurez le temps, ou quand vous en avez besoin. Cela suffit. Mon ministère près de vous n'est pas pour ajouter à vos charges le poids d'une correspondance à soutenir ponctuellement, sous peine d'encourir, irrémisiblement, une haute indignation, accompagnée d'un jugement d'ingratitude, fort pénible pour votre cœur. Il est seulement pour vous soulager et vous aider. Mettez-vous donc à l'aise à mon égard. Étant ce que vous êtes, par la grâce de Dieu, vous me traiterez toujours trop bien.

Certainement, le notaire a raison. On ne peut pas employer la procuration d'une morte. Aussi j'ai parlé seulement d'une malade, trop malade pour pouvoir être lancée dans une affaire de notaire, qui ne peut plus écrire, ou à qui l'on craint de dire : « Vendez l'immeuble » : ce qui signifie que tout espoir de guérison est perdu, et qu'il faut quitter « ce monde ». Avec la procuration, on fait tout cela sans qu'elle s'en doute. Tout cela, direz-vous, peut être peu probable, quant à la réalisation. Accordé. Mais comme la différence des droits de vente et des droits de mutation par décès atteindra plusieurs mille francs avec les bâties, et comme la procuration, chez votre notaire, ne coûtera pas 5 francs, il semble qu'il y a lieu de la faire faire. Après cela, vous arrangerez la chose comme vous voudrez, et pourrez. Quant à la tontine que propose votre notaire, c'est revenir aux possessions de communauté que les dernières lois ont grevées et frappées de lourds impôts, peu familiers probablement à votre notaire. Il faut lui dire que le P. Colchen a décidé qu'il n'y aurait qu'une propriétaire, et que cette propriétaire serait vous<sup>636</sup>. L'acte de vente n'est donc pas encore passé, à ce qu'il semble. Cela prouve que Ladagnous a le caractère bien fait, à moins qu'il ne se fasse payer les intérêts de son argent à 5% à dater du 11 novembre. Qui sait si ce n'est pas son intention ? Dans ce cas, le retard du notaire vous coûterait assez cher.

<sup>635</sup> Sermon de saint Léon. Première lecture du deuxième nocturne de la fête de la Nativité.

<sup>636</sup> Cf. lettre du P. Colchen du 20 octobre 1887.

Le P. Colchen m'a répondu une excellente lettre, très édifiante, et toute pleine d'humilité et de piété. *Deo gratias*. Il dit qu'il va passer à Lourdes, dans trois semaines. Il pourra donc voir le provisoire, vers lequel vous semblez vous diriger petit-à-petit<sup>637</sup>.

J'écris à M. Harent, mais doucement et respectueusement, pour lui demander des calques, qui ne viennent pas. Peut-être cette lettre accélérera leur envoi.

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] *Salvator noster natus est hodie : gaudeamus. Non enim fas est locum tristitiae, ubi natalis est vitae*<sup>638</sup>. Vous voyez : la tristesse est prohibée.

(91)

[1887], 29 décembre. Rijckholt.

n° 10 répond à 36

Ma fille,

Je viens d'examiner les plans que vous m'avez envoyés<sup>639</sup>. Si je ne vous les renvoie pas avec cette lettre, c'est de peur que vous ne me posiez plus tard quelque question

---

<sup>637</sup> La maison Dufo.

<sup>638</sup> Sermon de saint Léon. Première lecture du deuxième nocturne de la fête de la Nativité : « Notre Sauveur, mes bien-aimés est né aujourd'hui : réjouissons-nous. Il ne peut y avoir de tristesse au jour où naît la vie ».

<sup>639</sup> Il s'agit des plans de la maison Dufo. Cette maison était située près de l'église de Lourdes, rue du tribunal (actuelle rue Baron Duprat) d'après la fin de la lettre (voir les lettres du P. Potton de janvier 1888).

Ces plans avaient été communiqués par M. Harent. Le curé de Lourdes qui avait été contacté au sujet de cette maison se contente en effet de répondre : « M. Harent vous donnera bientôt, s'il ne l'a déjà fait, les renseignements que vous demandez » (Lettre de A.-J.-D. Carrère, curé de Lourdes, à sœur Marie-Catherine, 23 décembre 1887).

Voici la lettre de M. Harent (20 décembre 1887) qui accompagnait les plans de la maison pour laquelle sœur Marie-Catherine lui avait demandé des renseignements :

« Ma Révérende Mère,

Votre petite lettre du 17 m'a trouvé fort empêché de pouvoir m'acquitter de la commission qui en faisait l'objet, car voici plusieurs jours que le temps détestable dont nous jouissons m'empêche de sortir. J'ai dû envoyer mes enfants s'informer auprès de M. le curé de la situation de l'immeuble ; après bien des démarches pour le joindre [...] ils sont parvenus à leurs fins et ont pu prendre les mesures nécessaires. Je les ai traduites sur le papier et je vous envoie mon travail. Je ne crois pas qu'il puisse vous servir à grand chose ; car cette maison que nous connaissons bien, qui a servi à la poste aux lettres, et il y a quelques années à loger une quinzaine d'orphelines et quatre sœurs de Nevers, ne me paraît pas appropriée le moins du monde à vos nécessités de vie cellulaire. Il n'y a que le rez-de-chaussée, l'étage au-dessus et un grand grenier fort inculte où couchaient les petites orphelines. On y fait en ce moment dans toute la maison, les réparations pour la louer. Les plâtriers en dissimulent le délabrement tant bien que mal.

Vous verrez par le plan la réponse à toutes vos questions de distribution. Il n'y a pas de fourneau à la cuisine mais quatre cheminées dans diverses chambres. Point de mobilier. Cette maison située dans la rue du Tribunal, est près de l'église paroissiale. Le quartier est convenable mais c'est au beau milieu de la ville. Il y a un grand jardin en arrière du hangar. Il est loué ainsi que le dessus du hangar à des gens qui pourraient peut-être, moyennant finances, vous permettre la jouissance temporaire.

Mais cette construction ne peut vous convenir qu'à la condition de faire dortoir et d'oublier pendant quelques mois les nuances, si je puis dire ainsi, de votre règle monastique.

Du reste, M<sup>me</sup> veuve Duffau, sœur de la sœur dominicaine d'Oullins, pourrait entrer avec vous, ma Révérende Mère, en correspondance directe, si vous n'êtes pas rebutée immédiatement par l'insuffisance du logement.

Je n'ai rien de nouveau à ajouter à ma dernière lettre qui s'est croisée avec la vôtre. On taille des pierres ; le chantier se couvre de matériaux, mais on n'a pu encore à cause du temps affreux, commencer à faire du béton. Je l'avais cru entrepris il y a trois jours, mais je me trompais. M. Ladagnous vient presque tous les jours me demander mesures, plans, ordres... Il est très zélé et malgré un travail incessant, j'ai de la peine à le servir.

Je cesse, pour ne pas abîmer mes pauvres yeux qui me font toujours souffrir, et il faut que je vous présente, ma Révérende Mère, mes bien respectueux sentiments de dévouement. Ch. Harent.

complémentaire les concernant, et pour laquelle ils me seraient nécessaires à consulter. Mais ils sont à votre disposition. Vous n'avez qu'à les réclamer.

Il manque bien des renseignements pour avoir une idée exacte des choses, notamment sur le grenier d'en haut, et sur le dessus du hangar. Néanmoins, s'il faut dire mon avis sur le tout, je pense que ce provisoire est inacceptable. Absolument parlant, votre communauté pourrait-elle y passer l'été, sans perdre plusieurs sœurs ? Peut-être bien : surtout s'il est possible d'avoir le jardin, le hangar et son dessus, et si le grenier vaut quelque chose. Mais, même en supposant que ces questions soient résolues au mieux, il me semble qu'il n'y a aucune proportion entre les inconvénients que vous fuyez en quittant Arles, et les inconvénients auxquels vous vous exposez en allant dans cette maison, insuffisante pour votre communauté, et dans laquelle il faudrait rester peut-être plus d'un an, si le nouveau couvent n'est pas fini à temps pour être habitable (ce sera toujours malsain) l'hiver prochain.

Il y a dans cette maison (outre l'étroitesse) un défaut grave dont vous ne parlez pas : c'est la présence des plâtriers, qui s'occupent présentement à tout réparer, en couvrant les défauts. Rien ne séchera jusqu'à l'été. Vous vous installerez donc au milieu de plâtres frais... J'ai souvent entendu dire que c'était fort dangereux, et causait des maladies spéciales, que ne cause pas le mortier frais dont les gros murs sont fabriqués.

Je ne vois pas du tout quels sont les inconvénients si graves qui vous pousseraient à quitter Arles immédiatement, et à tout prix.

M<sup>lle</sup> Amé a des crises de nerfs. Elles passeront. Et vous n'en êtes point responsable. — L'évêque voudrait faire une école de votre maison. Il attendra qu'elle soit libre. S'il vous invite, directement, à déguerpir (ce que sans doute il ne fera pas), vous répondrez, humblement, que vous n'êtes pas surprise de ce désir, mais que, cependant, vous ne pouvez pas faire coucher vos filles en plein air, sur le terrain où plus tard sera placé votre couvent. — On dira ceci et cela. La belle affaire ! Espérez-vous empêcher les gens de parler à leur gré ?

Si j'étais à votre place, je resterais à Arles, pacifiquement mais inébranlablement, à moins qu'il ne s'offrît un provisoire vraiment convenable. Chose peu probable, surtout si l'on considère le peu de mois dont il s'agit. Je ne vois aucune proportion entre la gravité des responsabilités que vous prenez en allant rue du tribunal<sup>640</sup>, et la légèreté (relative) des motifs qui vous portent à quitter Arles. D'ailleurs, si votre séjour à Arles peine plusieurs, il n'est pas sans satisfaire quelques-uns. Et qui sait si, un de ces jours, M<sup>lle</sup> Amé, variant comme une provençale, ne viendra pas vous féliciter et remercier de ce délai ? On aurait vu chose plus extraordinaire.

Voilà mon petit avis, duquel, bien entendu, vous ferez ce qu'il sera bon d'en faire. *Amen*. Je ne suis pas disposé du tout à me fâcher, si vous agissez à l'opposé.

Que le futur couvent soit sous le vocable de l'Immaculée Conception ou du Très Saint Rosaire<sup>641</sup>, je pense que les deux sont pieux, et que la Très Sainte Vierge ne sera pas jalouse d'elle-même.

Vous vous croyez sûre de votre notaire. Mais souvent on voit, dans les journaux, que même les plus pieux disparaissent, en emportant les fonds de leurs clients. Mon avis est qu'il ne faudrait pas persévérer dans la voie où vous êtes entrée ; mais vous en retirer dès qu'il sera possible, honnêtement. D'ailleurs, le notaire a-t-il pris la responsabilité personnelle du

---

[P.S.] Ma femme me dit que la sœur de la religieuse dominicaine est M<sup>me</sup> Romain Capdevielle et non M<sup>me</sup> Duffau. Ce serait donc avec M<sup>me</sup> Capdevielle qu'il faudrait correspondre. »

<sup>640</sup> Rue où était située la maison Dufo. Voir note 1887/244.

<sup>641</sup> Lorsque la communauté d'Arles est venue à Lourdes, le couvent du Très Saint Rosaire d'Arles — fondé par le couvent du même nom de Mauléon — est devenu le couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes. Le monastère de Lourdes a été placé sous le vocable de l'Immaculée Conception seulement le 31 mai 1899, lorsque Marie Immaculée a été nommée « première prieure du monastère, spécialement au chœur » (Annales du monastère de Lourdes, t. II, p. 111-115).

placement qu'il vous a fait faire<sup>642</sup> ? Ordinairement, un notaire ne fait jamais cela. Et alors, si l'emprunteur manque, adieu l'argent. Mauléon avait jadis diverses créances, argent prêté par l'intermédiaire du notaire, et dont on ne pouvait avoir ni capital ni intérêt. Prenez garde que pareille chose ne vous arrive.

Je prie le bon Jésus de vous conduire droit, au milieu de la multitude de vos conseillers, qui ne s'entendent pas toujours ensemble, et en me recommandant à vos prières, je vous bénis paternellement, en Jésus Marie.

[P.S.] Il est probable que les locataires actuels<sup>643</sup> demanderaient un prix exorbitant, pour consentir à l'expulsion immédiate : comme jadis aux Alyscamps. Il me semble qu'en tout cela, vous vous donnez bien des soucis accessoires, sans raisons suffisantes. Vos petites difficultés présentes vous cachent les difficultés futures de la rue du tribunal, tout autrement considérables.

Essayez un peu de tenir le chœur dans une cellule de 3,35 x 3,50 avec toute votre communauté. Vous verrez l'effet. Ou de faire six cellules dans une pièce de 4,95 x 5,35 avec deux fenêtres<sup>644</sup>.

Plusieurs des mesures indiquées semblent tout à fait fausses. De sorte qu'on ne sait que penser du tout. Ce n'est pas M. Harent qui a mesuré.

Il semble que le premier<sup>645</sup> du hangar n'ait que 1,75 de profondeur, sur 7 m. C'est peu.

---

<sup>642</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 15 du mois de décembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil un placement de 5 000 francs sur les fonds de Lourdes, pour neuf mois, à M<sup>e</sup> Gauthier » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>643</sup> Les locataires de la maison Dufo située rue du tribunal. Voir note 1887/244.

<sup>644</sup> Le P. Colchen fera peu de temps après des remarques semblables sur la maison Dufo.

<sup>645</sup> Il s'agit du premier étage.

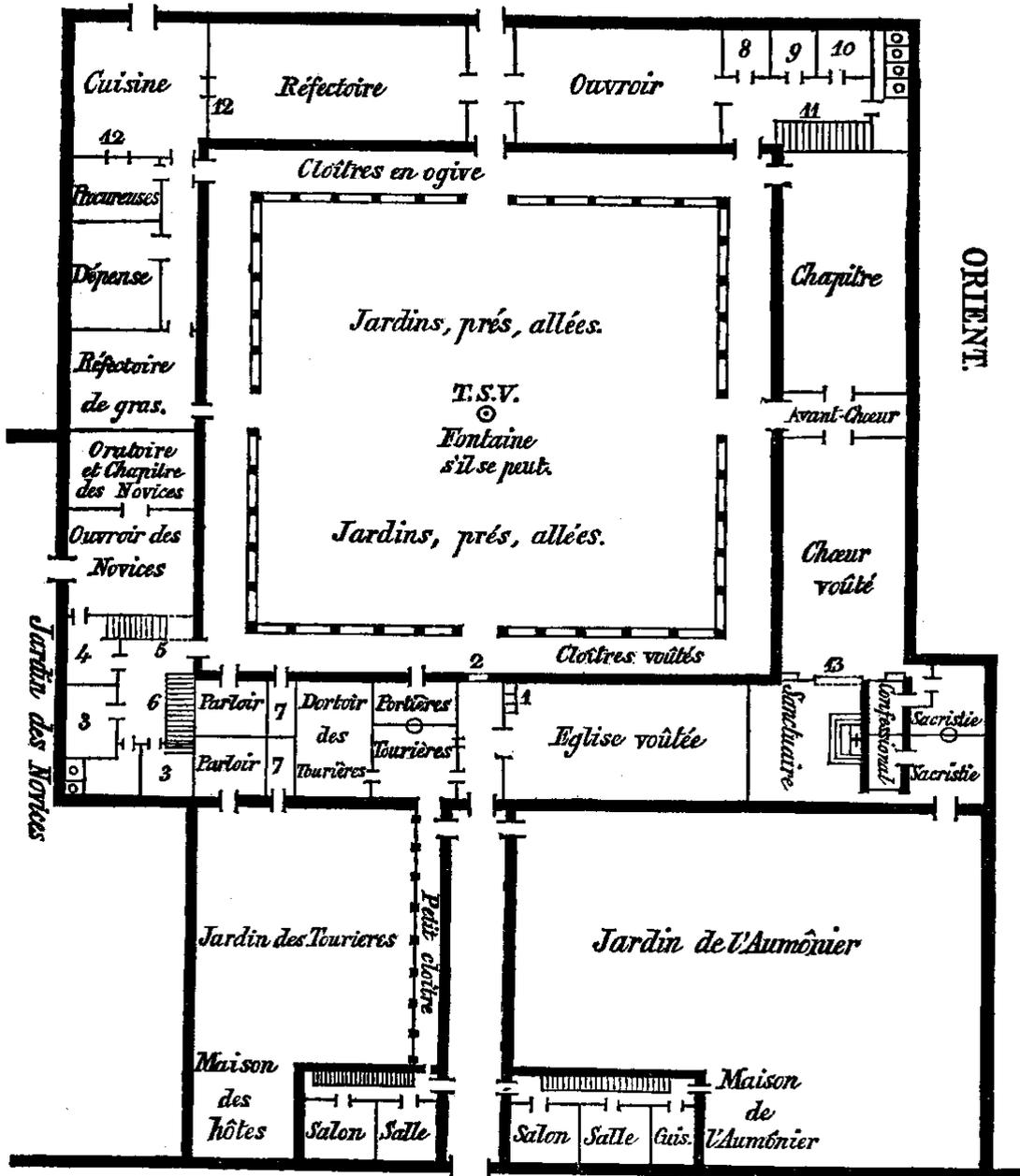
Plan du cérémonial (figure 1)

Echelle de 0,0015<sup>m</sup> par mètre



Figure 1.

NORD.



Plan du cérémonial (figure 2)

Echelle de 0,0015 par mètre

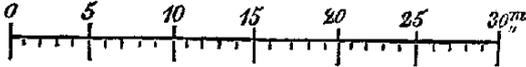
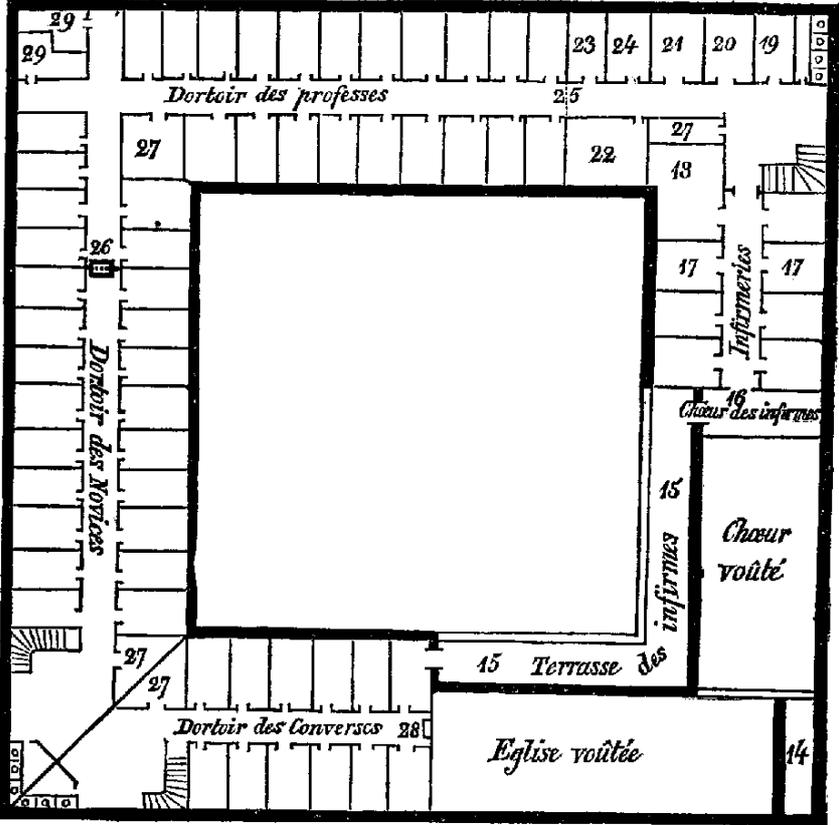


Figure 2.



« Plans d'un grand couvent régulier pour les sœurs dominicaines du second Ordre.

#### DIMENSION DES BÂTISSSES

Chaque travée des cloîtres a, d'axe en axe, 2,50 m. Les 11 travées font donc 27,50 m. Les cellules qui surmontent chaque travée ont (les infirmeries exceptées) la même largeur.

Le cloître a, dans œuvre, 2,60 m de large. Les pièces du rez-de-chaussée ont, dans œuvre, 7,20 m. En ajoutant 1,80 m pour l'épaisseur des 3 murs, on trouve pour l'épaisseur totale du bâtiment : 11,60 m. En ajoutant 2 fois 11,60 m à 27,50 m, dimension de la cour carrée, on trouve 50,70 m pour la longueur totale de chaque face extérieure du couvent.

Les couloirs des dortoirs ont 2,20 m de large, et par conséquent les cellules ont 4,10 m de longueur.

Le chœur, le chapitre et le réfectoire ont 15,70 m de longueur.

Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun 4 m environ de hauteur.

Les greniers doivent être assez élevés pour pouvoir servir d'étendages.

La maison des hôtes et celle de l'aumônier se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier. Toutes leurs fenêtres donnent sur le dehors. Les lieux sont sous l'escalier.

Les plans que nous allons expliquer permettent de loger 58 ou 60 sœurs. Un aussi grand nombre de sœurs rend, il est vrai, le gouvernement de la maison notablement plus difficile. Mais d'un autre côté, il facilite grandement le chant de l'office, et donne beaucoup plus de splendeur aux exercices religieux. Si l'on désire un couvent plus petit, on pourrait conserver à peu de chose près le plan que nous offrons, en réduisant les travées des cloîtres de 11 à 9, ou même de 11 à 7. Ce changement supprimerait, dans le premier cas, environ 10, et dans le deuxième cas, environ 20 cellules. Mais alors, il serait opportun d'augmenter un peu (de 25 cm, par exemple) la largeur de chaque cellule, afin de ne pas trop diminuer l'étendue des officines communes situées au rez-de-chaussée.

#### Explication de la figure 1

1. Confessionnal des fidèles.

2. Double porte de clôture.

3, 3. Pièces disponibles.

4. Cabinet de la maîtresse des novices, s'ouvrant tout à la fois sur l'intérieur du noviciat et sur l'extérieur.

5. Porte de clôture et escalier intérieur du noviciat.

6. Escalier du dortoir des converses.

7. Petit parloir, muni (au lieu de grilles) d'une lame de métal percée et d'une toile épaisse, et servant de second confessionnal.

8. Cabinet de la prieure.

9. Cabinet de la maîtresse des converses.

10. Bibliothèque.

11. Grand escalier, conduisant à l'infirmerie et aux dortoirs des professes.

12. Guichet (sans porte) entre le réfectoire et la cuisine, et entre la cuisine et la procure.

13. Double grille du chœur, ayant près de 3 m de large, et très haute, ou surmontée d'une rosace à jour, afin que les infirmes puissent, de leur tribune, apercevoir le Très Saint Sacrement.

La fenêtre de communion se trouve près de la double grille, du côté de l'église. Deux petits autels d'un mètre de long, dédiés à la Très Sainte Vierge et à saint Dominique, occupent les angles du chœur, à droite et à gauche de la grille.

Entre les deux grilles du chœur, on peut placer, jusqu'à 2 m de hauteur, des lames verticales, larges, et formant une sorte de jalousie perpendiculaire, qui, sans cacher aucunement l'autel aux sœurs, les déroberait tout à fait aux regards des fidèles placés dans l'église.

Il n'y a qu'un seul rang de stalles. Leur plancher est élevé d'une marche au-dessus du plancher du chœur. — Dans les chœurs des religieux, on donne au moins 60 et au plus 66 cm de largeur à chaque stalle, d'axe en axe. Pour des sœurs, on peut mettre 5 cm de moins. Il y aura, devant les formes des stalles du fond de chaque côté, 3 planchettes qui seront ordinairement relevées, mais qui s'abaisseront quand il faudra s'en servir ; les 2 chantres, les 2 verséculaires, et au besoin 2 autres sœurs pourront s'y asseoir.

L'avant-chœur sera garni de chevilles, auxquelles on pourra suspendre les chapes.

Si l'on voulait avoir un second autel, il faudrait construire, en dehors du grand carré, une petite chapelle, qui s'ouvrirait sur le sanctuaire, en face de la grille du chœur. On pourra du moins préparer dans le mur, en face du chœur, un enfoncement, où l'on placera le Très Saint Sacrement, le jour du jeudi saint.

Les voûtes de l'église et du chœur doivent être en bois : car des voûtes en briques, beaucoup plus pesantes, exigeraient des contreforts des deux côtés de l'église et du chœur : ce qui serait dispendieux, disgracieux et incommode.

Si les sœurs ont le bonheur de pouvoir enterrer les défuntés dans l'intérieur de leur couvent, et si elles aiment mieux un caveau qu'un cimetière, il faudra faire, sous le chœur, un très grand caveau voûté ; mais les frais sont assez considérables.

On pourrait ouvrir sur le dehors, d'abord le couloir de la sacristie des sœurs, et ensuite l'avant-chœur : de cette manière, on irait à la sacristie et au confessionnal sans avoir à traverser le chœur.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée (sauf la chambre des portières et le parloir des sœurs) prennent leur jour en dehors, et non pas sous les cloîtres.

Entre les piliers qui supportent les ogives des cloîtres, il y a un petit mur, de 0,30 m à 0,40 de hauteur, sauf aux endroits où se trouvent les 4 portes. Chaque arcade des cloîtres peut être divisée en deux parties par un meneau surmonté d'un trèfle ou d'une rosace.

Nous n'avons point mis d'*atrium*. Cette pièce aurait dû être très grande, pour pouvoir contenir presque toute la communauté, et cependant, elle aurait servi uniquement à dire le *De profundis*, une ou deux fois par jour. Les robinets pour se laver les doigts seront placés à droite et à gauche de la porte du réfectoire, et les sœurs diront le *De profundis* dans l'ouvroir, pièce que les couvents de frères ne possèdent pas, et qui suffit très bien pour remplacer l'*atrium*.

La chambre des tourières est munie d'un petit guichet, fermé par une grille, qui s'ouvre au besoin. Les tourières s'en serviront pour répondre aux séculiers, et pour surveiller, sans être vues, l'intérieur de l'église, lorsque sa porte sera ouverte.

Des caves seront sous la cuisine et la dépense, ou sous le réfectoire. Leur escalier aboutira dans la cuisine.

Il est essentiel que le niveau des rez-de-chaussée et des cloîtres soit un peu plus haut que les jardins des cloîtres et les terrains dont le couvent est environné.

Près de la cuisine, se trouveront les bâtiments de service, qui contiendront la buanderie, les cabinets de bains, la vacherie, le poulailler, les hangars, etc.

### Explication de la figure 2

14. Sacristie supérieure, pour les fleurs, etc. On y monte, de la sacristie des sœurs, par un petit escalier intérieur, qui passe sur le confessionnal des sœurs.

15. Au lieu d'une terrasse, on pourrait faire un cloître, semblable à celui du rez-de-chaussée.

16. La tribune, qui sert de chœur aux infirmes, pourra être fermée, sur le devant, par un mur, percé de fenêtres, par lesquelles les malades verront toutes les cérémonies du chœur, et apercevront de loin le Très Saint Sacrement.

17. Les cellules de l'infirmerie sont un peu plus grandes que les autres. Comme les intervalles des fenêtres restent les mêmes, il y aura, de chaque côté, une cellule éclairée par deux fenêtres.

18. Chambre un peu plus grande, pouvant servir de petit réfectoire pour les infirmes.

19. Petite cuisine de l'infirmerie.

20. Pharmacie et cellule d'infirmière.

21. Cellule d'infirmière.

22. Cellule de la prieure.

23. Chambre du dépôt.

24. Cellule d'une infirmière, ou de la sous-prieure, ou de la maîtresse des converses, si elle ne couche pas au dortoir des converses.

25. Barrière mobile, indiquant le commencement du dortoir proprement dit, où il n'est point permis de parler. Dans un cas d'épidémie, s'il était nécessaire d'augmenter l'infirmerie, on reculerait cette barrière, et l'on mettrait les infirmes dans les cellules du dortoir les plus voisines de l'escalier. On pourrait, dans cette prévision, donner, par la suppression d'un briquetage, deux fenêtres et une dimension double, aux deux ou quatre premières cellules du dortoir. Ces cellules serviraient alors, en temps ordinaire, à recevoir quelques sœurs un peu malades, ou très âgées, ayant besoin de plus d'air, d'un meilleur lit, etc.

26. Autel à deux faces, et mobile. C'est près de cet autel que les novices, d'un côté, et le reste de la communauté de l'autre côté, viennent dire les Matines de la Très Sainte Vierge. En avançant ou en reculant cet autel, on augmente ou on diminue l'étendue relative des dortoirs du noviciat et des professes.

27, 27, 27. Débarras.

28. Autel du dortoir des converses.

29. Si l'on n'a pas besoin de ces deux cellules, on pourra supprimer la cloison qui les sépare, et faire à leur place un oratoire.

Les fenêtres du dortoir des converses qui donnent sur le dehors doivent être garnies de jalousies, ou d'auvents, qui dérobent à la vue le jardin des tourières.

Afin de bien aérer les dortoirs, il faudra ouvrir de très hautes et très larges fenêtres à toutes les extrémités des corridors qui desservent les cellules.

Il sera très bon de mettre au-dessus de la porte de chaque cellule une imposte vitré qui donnera du jour dans le corridor et qui, en s'ouvrant, pourra donner de l'air dans les cellules et le corridor.

Le grand escalier de l'infirmerie et l'escalier du noviciat (mais non celui des converses) se prolongent jusque dans les greniers. On séparera ces greniers en deux parties, et on donnera aux novices la partie qui est au-dessus des converses. On pourra faire pour les novices, dans ce grenier, un petit oratoire, percé en haut des voûtes de l'église, mais de telle sorte que le Très Saint Sacrement seul soit en vue, et non l'église.

Le petit clocher qui contient la cloche de l'église s'élèvera directement au-dessus de l'avant-chœur.

[30. Chambres]

Les plans que nous offrons aux sœurs n'ont point pour but de remplacer ceux qui seraient fait par un architecte, mais seulement de fournir à ce dernier, et aux sœurs, tous les renseignements nécessaires pour obtenir des plans bien combinés et vraiment utiles. — Les murs de refend ne sont pas indiqués sur nos plans.

Les plans que nous avons donnés sont un exemple : mais il ne sont nullement obligatoires, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le cérémonial » (M.-A. POTTON, *Cérémonial à l'usage des sœurs du second Ordre*, Henri Oudin, imprimeur-libraire, Poitiers, 1874, p. 362-372).

Ces plans n'ont servi que pour le monastère de Lourdes. Une recherche dans les archives des monastères, montre qu'ils n'ont servi ni pour Nay, ni pour Dax, ni pour Chinon, ni pour Prouille. Le P. Potton devait les avoir déjà présents à l'esprit quand il a aidé le monastère de Mauléon à transformer une gendarmerie en couvent régulier.

Annexes

Algiers, le 28 Avril 1877

†  
D  
M<sup>rs</sup>

M<sup>rs</sup> Catherine

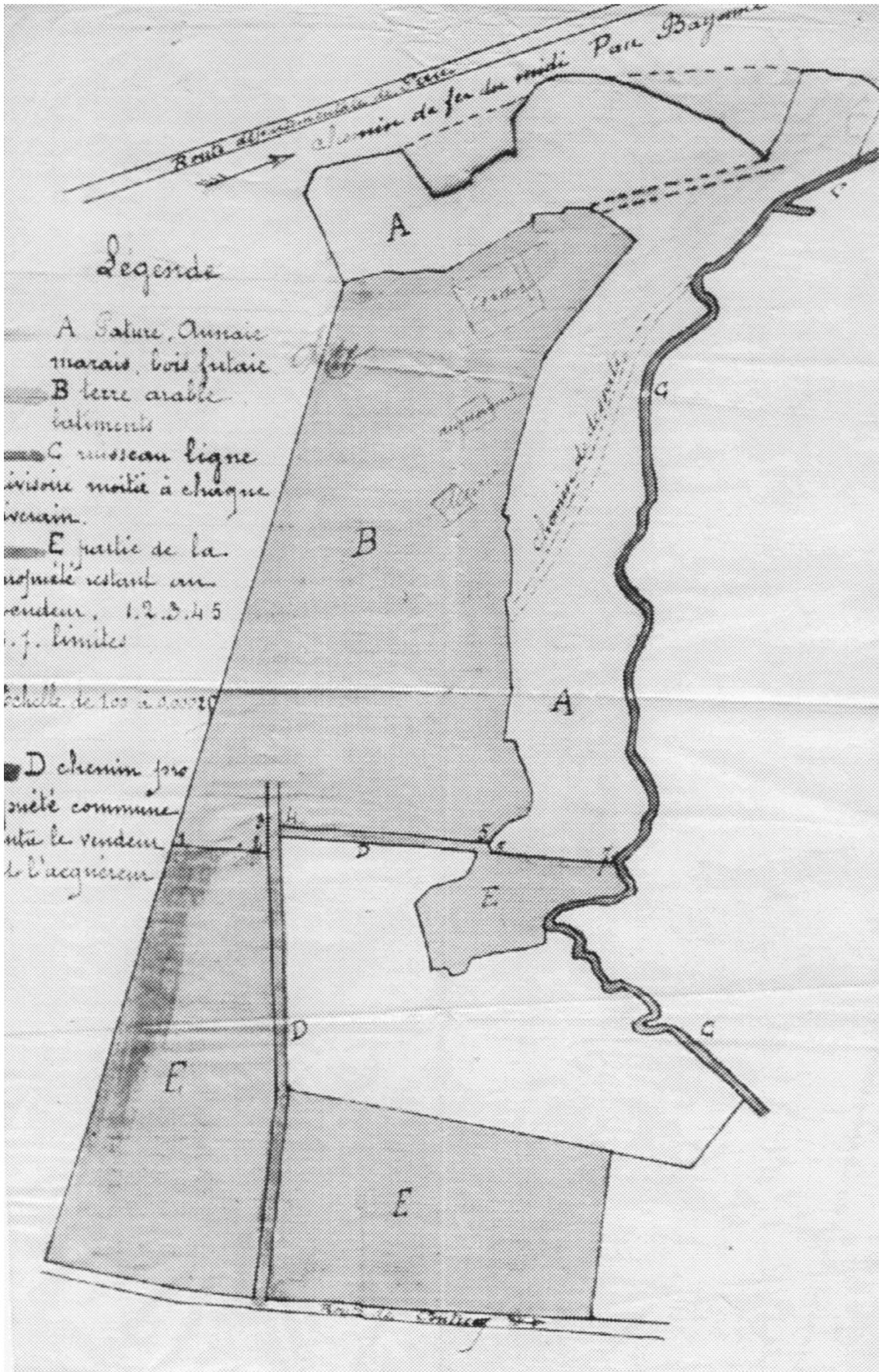
Ma fille

Je vois avec plaisir de votre bonne lettre de 19. Elle  
me fait plaisir, mais mon ardeur d'affaires - a  
besoin d'être dirigée plus tôt  
Cependant, ne s'agisse que de votre bien.

Sœur Marie-Ancilla, o.p.  
1999



Annexe II



Terrain acheté



(1888)



[1888], 3 janvier. Rijckholt.

n° 11 répond à 37-38

Ma fille,

Je vous envoie une lettre de M. Harent. Elle vous renseignera sur la marche des travaux, et vous montrera que ce bon Monsieur se donne vraiment beaucoup de peine pour vous, beaucoup plus qu'il n'y est tenu ; et je pense que, généralement, ses décisions sont vraiment opportunes et bien fondées.

La fin de sa lettre ne semble guère équitable et guère aimable à mon endroit. Mais cela importe peu. Ce qui m'affligerait considérablement, ce serait si vraiment mon intervention sur cette affaire de bâtisses, au lieu de vous avoir été utile, tout au contraire vous avait été nuisible, comme on peut le conclure des paroles de M. Harent. Cette pensée m'a vraiment affecté, depuis que j'ai reçu sa lettre.

Le fait est que je me trouve maintenant bien fou de m'être tant mis en avant dans cette affaire, et d'avoir osé jouer presque le rôle d'architecte, tandis que je ne suis qu'un ignorant dans cette science. J'aurais dû me tenir bien plus réservé, et fuir la responsabilité, dangereuse, que j'ai en quelque manière acceptée et même provoquée. Maintenant, le tout est, vous le voyez, très avancé, et il n'y a, pour la plupart des choses, pas moyen de revenir en arrière. Mais, si le passé est irréparable, du moins je veux me montrer plus prudent pour l'avenir, et sans me retirer tout à fait, ce qui augmenterait vos embarras, je veux me retirer un peu, de peur d'augmenter le malentendu de mes crimes, que je prie Notre-Dame de Lourdes de me pardonner.

Je pourrais bien répondre à ce bon Monsieur qu'il a, lui-même, contribué à augmenter les difficultés dont il se plaint, quand il a insisté tant et plus pour augmenter la largeur des ailes étroites (1 m), et quand il a substitué à ma toiture, la sienne, qui est, à mon avis, beaucoup moins bonne et moins solide. Mais à quoi cela servirait-il ?... Il aurait dix réponses à me donner. Et je n'aboutirais qu'à le contrarier, sans doute avec préjudice pour vos rapports futurs. D'ailleurs, il est trop tard.

Ayez la bonté de lire ce que je lui écris, et ensuite vous le ferez partir à son adresse.

En vérité, pour moi, je ne vois aucune nécessité, ni même vraie utilité, à bâtir presque la moitié de la chapelle. Et j'y vois, à d'autres points de vue, des inconvénients notables. Mais il me semble absolument inutile d'essayer de persuader cela à M. Harent, surtout par lettre. Et puisqu'il a fait de la prolongation de l'aile une condition *sine qua non*, n'y a-t-il pas lieu de lui accorder ce qu'il demande ? Vous apprécierez. De combien sera cette augmentation, non prévue dans les chiffres que je vous envoyais ? Impossible de le dire, puisqu'on ne sait pas du tout, comment il entend faire cette chapelle. Pierres de taille, ogives, roses, etc. Avant de dire oui, vous ne feriez pas mal de lui demander ses plans et un devis. Autrement nous nous lançons dans l'inconnu. D'autant plus que la première moitié de la chapelle entraîne la conformité de la seconde. Vous mettriez ainsi votre deuxième réponse en concordance avec la première, fort raisonnable. Et qu'entend-il par les ornements du chœur ? Nous n'avons pas dit un mot de cela.

Si le chiffre de 82 500 n'était pas dépassé, il ne semblerait pas trop élevé. Il s'accorde assez bien avec mes premières prévisions : 65 000. Mettez une dizaine de mille en plus pour la chapelle, que j'avais laissée de côté, et à peu près autant pour les améliorations constructionnelles, l'élargissement des ailes demandé par vous et étendu par M. Harent, les murs un peu plus épais, etc., vous arrivez au chiffre de M. Harent, facilement. Mais a-t-il tout compté ? Et d'ailleurs, il y a les annexes, clôture, maison du domestique, etc., etc., dont je vous ai parlé ailleurs<sup>646</sup>.

<sup>646</sup> Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] a consulté le P. Colchen sur ces questions : « Mon rôle à Lourdes sera moins facile que je ne le croyais d'abord, puisqu'il paraît nécessaire de faire quelque concession à M. Harent. Mais croyez bien que je lui en ferai le moins possible, surtout lorsqu'il s'agira d'augmenter la somme de vos dépenses. J'estime qu'en ajoutant aux 82 500 qui sont en jeu maintenant 1° les accessoires, clôture, maison de jardinier, bélier, etc. 2° les frais de voyage, de location, d'installation etc. 3° l'imprévu, vous dépasserez certainement 100 000 francs et je ne serai pas surpris que vous arriviez à près de 110 000 francs. À combien vous revient exactement, frais d'acte compris, l'acquisition du terrain ? — En ce qui concerne l'acte public, s'il est passé, avez-vous songé à réserver au vendeur quelques hypothèques en garantie contre une spoliation de l'état ? » (Lettre du P. Colchen

Conclusion. Nous avons tous besoin que la sainte Vierge nous aide et répare nos sottises. Et j'espère qu'elle le fera. D'ailleurs, je pense que M. Harent voit trop en noir, et que le couvent bâti par lui subsistera toujours assez pour atteindre le moment où le gouvernement le confisquera, ce qui arrive aujourd'hui, périodiquement, presque dans tous les pays<sup>647</sup> : avec intervalles cependant, car il est clair qu'un propriétaire intelligent attend, pour faucher, que l'arbre ait eu le temps de croître. Quand les bâtisses sont belles et solides, les gouvernements se sentent en appétit. Mais confisquer des bicoques, encore bâties contre nature, est-ce la peine ?

Autre difficulté : celle de votre translation. Les raisons de partir que vous me donnez me semblent bonnes<sup>648</sup>. Mieux que moi, vous pouvez apprécier leur portée et leur valeur, puisque vous êtes au milieu même des difficultés que je vois à peine et seulement de loin. Il est clair qu'il faut prendre les gens comme ils sont, et non pas comme ils pourraient être. Et il paraît, de plus, que votre communauté partage vos désirs de prompt départ... Ainsi, ce n'est pas de ce côté-là, principalement, que je faisais mes objections, mais du côté du local, peu suffisant, où vous voulez aller. Voir la maison, c'est beaucoup plus que voir les plans, surtout incomplets. Puisque le P. Colchen passe à Lourdes prochainement<sup>649</sup>, et s'offre à vous rendre service, il est manifeste qu'il faut en profiter. Qu'il examine donc, et vous vous en tiendrez à son avis. Il sera plus compétent que le mien, et pour toutes sortes de raisons, il doit l'emporter sur le mien, auprès de vous. Les seules objections que j'aurais à lui présenter, pour satisfaire à votre demande et (semble-t-il) à la sienne, sont tirées de l'état du local, trop étroit, et envahi par les plâtriers. Il verra ce que valent ces raisons. Je m'en rapporte à ce qu'il décidera, dans une question où je n'ai aucun droit même d'être entendu ou consulté.

---

à sœur Marie-Catherine, 8 janvier 1888).

<sup>647</sup> Des confiscations de biens appartenant à des communautés religieuses ont, en effet, eu lieu en différents pays, à des époques diverses.

Vers 1830, « passait sur l'Espagne un vent de violence et de persécution. Sur un mot d'ordre parti on ne sait d'où et avec la complicité tacite de ceux qui présidaient aux destinées du pays, les cloîtres furent, à deux reprises différentes, envahis par des gens sans aveu et les religieux violemment expulsés de leurs couvents » (*L'Année Dominicaine*, février 1891, p. 51).

Lors de la révolution de 1834, les couvents et monastères de religieux ont été interdits au Portugal. Les religieuses ont pu continuer à vivre dans leurs couvents et monastères, mais ne pouvaient recevoir de postulantes.

Le 19 décembre 1886, « Les radicaux italiens ont péroré tout à leur aise. On a entendu dans ces réunions des orateurs, presque tous hommes officiels, députés ou fonctionnaires, vomir leur haine contre l'Église et couvrir d'outrages le Pape et les catholiques... Nous avons à Naples deux monastères du second Ordre [...]. Les sœurs qui l'habitaient ont été brutalement chassées [...]. Il y a longtemps, vous le savez, que nos couvents d'hommes ont été dispersés. Les immeubles, saisis comme biens nationaux, ont été transformés en casernes ou destinés à d'autres services publics [...] » (« La persécution religieuse en Italie », *L'Année Dominicaine*, février 1887, p. 70-79).

<sup>648</sup> Le P. Colchen se montrera plus réservé sur ces raisons de partir : « Peut-être mes dernières réflexions ont-elles quelque chose d'exagéré. Je ne laisse pas néanmoins de vous les soumettre parce que je crains qu'elles ne soient fondées au moins en partie.

Quand vous m'avez parlé de ce que vous regardiez comme une nécessité de quitter Arles promptement, il m'a suffi de savoir que vous aviez une raison de convenance pour ne pas insister ni vouloir approfondir les choses. Mais en présence de cette perspective de scission [la maison Dufo envisagée était trop petite pour toute la communauté], je ne crois pas devoir être aussi coulant. Je ne connais qu'une seule raison mise en avant : les crises de nerfs de M<sup>elle</sup> Amé. Mais à côté de cela, il y a autre chose. Depuis longtemps je remarque avec peine la grande insistance du clergé à commencer par Monseigneur pour précipiter votre départ. Vous me parlez encore dans votre lettre du 6 de l'insistance à cet égard de M. Bernard et des confesseurs... "soit pour M<sup>elle</sup> Amé, soit pour votre bien". Quel est donc ce bien vrai ou fictif mis en avant ?

— Autre question : si ces crises de nerfs doivent être évitées, et ce prétendu bien produit par votre départ, comment ces deux avantages seront-ils procurés, si la communauté entière ne trouvant pas à se caser, une partie reste à Arles ? Comment M<sup>elle</sup> Amé aura-t-elle moins de crises de nerfs, parce qu'au lieu d'être dix-huit, vous ne serez que huit ?

— S'il en est ainsi, je ne puis conclure qu'une seule chose, c'est que sur le nombre des sœurs il y en a une ou plusieurs dont la présence cause des crises de nerfs et empêche le bien et que la plus coupable, c'est la prieure. Et la preuve, c'est que M. Bernard, bien qu'il lui soit dévoué, s'empresse de lui notifier son départ avec politesse, en lui disant que sa place est à Lourdes » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 8 janvier 1888).

<sup>649</sup> Le P. Colchen sera à Lourdes les 19 et 20 janvier (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 12 février 1888).

Voilà bien des embarras ! Mais le bon Jésus ne vous a-t-il pas visitée pour Noël ? Et combien suavement et fortement ! C'était pour vous rendre vaillante et courageuse à son service. D'ailleurs, il faut se détacher de tout et se préparer à tous les insuccès possibles. Supposons que le nouveau couvent croule tout entier, quand on y mettra la dernière pierre... Le mal ne serait pas encore si grand... La sainte Vierge nous récompenserait toujours de notre bonne volonté, et vous de vos peines. Vous trouveriez bien des couvents pour vous admettre toutes, avec les restes de votre opulence passée. Et qui sait si vous ne reprendriez pas chez M<sup>elle</sup> Amé la position quittée ? On aurait vu des choses plus merveilleuses... D'ailleurs, la vie est courte et le paradis est éternel.

Tâchez, ma fille, de le gagner. Je regrette de vous être si peu utile. Mais vous êtes assez bonne pour pardonner même cela. Et pour continuer à prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Ce que vous dites sur la sœur Marie-Dominique me paraît raisonnable. Une prieure peut juger mieux de bien des points qu'un Père ignorera toujours, partiellement du moins, vivant en dehors de la clôture. Il faut peu pour contenter beaucoup une sœur ou pour la faire souffrir beaucoup. Bonne année à vous et à toutes.

Puisqu'il reste une page, apprécions un peu l'appréciation de M. Harent.

« Définitif et grand au rez-de-chaussée : mesquin et provisoire au premier étage ». Est-ce exact ? Au contraire. Le premier est moins provisoire et plus définitif que le bas. Aucun changement n'est prévu pour le premier, tandis que plusieurs le sont pour le bas<sup>650</sup>, où il se trouve en outre du terrain libre, sans emploi actuel. S'il y a plus tard des mutations imprévues, elles seront très probablement en bas. Et en quoi les cellules et dortoirs sont-elles mesquines ? Elles sont, proportionnellement, tout aussi grandes que les pièces d'en bas : elles ont le nécessaire assez largement. Fallait-il faire chaque cellule aussi grande que l'ouvroir<sup>651</sup> ou le chapitre ? Sans doute, quand vous entrerez à quinze, les cellules, comparées aux officines d'en bas, seront mesquines. Mais quand le couvent sera plein, les grandes pièces seront pleines.

— « Inutile et négligeable au deuxième étage ». Mais il n'y a pas de deuxième étage. Il n'y a qu'un grenier. Fallait-il, pour l'amour de l'architecture, monter au deuxième étage, et mettre des cellules sous les ardoises ? Et comment concevoir un plan, avantageux pour l'observance, où il n'y ait qu'un étage, et où les cellules du premier ne portent pas à faux sur les grandes pièces d'en bas ? Ô cher Monsieur, fabriquez un plan qui ne soit pas « contre nature<sup>652</sup> », et je me chargerai volontiers d'en faire la

<sup>650</sup> La première tranche des travaux envisagés ne comprend à cette époque que la construction des ailes sud et ouest ; très vite s'y ajoutera la construction de l'aile nord ; la quatrième aile (est) étant remise à plus tard. Il a donc fallu faire une répartition provisoire des pièces communes du rez-de-chaussée (voir volume III, annexe III).

<sup>651</sup> L'ouvroir est la pièce où les sœurs travaillent en commun : « “La prieure ou la sous-prieure, ou quelque sœur désignée par la prieure, sera présente au milieu des sœurs pendant qu'elles travailleront en silence. Nulle ne quittera l'ouvroir commun, sans permission et sans nécessité”. Le texte indique assez que les sœurs ne sont pas tenues d'être toujours à l'ouvroir commun, mais peuvent passer quelque temps dans leurs cellules, ou ailleurs [...] » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 300).

<sup>652</sup> Réaction du P. Colchen : « Je ne comprends vraiment pas l'obstination de M. Harent et la mauvaise humeur avec laquelle il accepte le plan si simple et si conforme à nos traditions de mettre au rez-de-chaussée toutes les salles de communauté et au premier étage une double aile de cellules séparées par un corridor, le tout couvrant non seulement les salles de communauté, mais encore le cloître. Cette disposition [sert] beaucoup mieux la forme des dortoirs et assure une égalité de température beaucoup plus grande que celle proposée par M. Harent. Quant à l'économie, elle n'est pas douteuse à mes yeux, malgré les dires de l'architecte. Il est donc très certain que le P. Ambroise vous a rendu fort grand service (sans parler de beaucoup d'autres) en lui imposant mordicus cette disposition. Je croyais que vous n'auriez qu'un étage. Or je vois dans les critiques que M. Harent fait du plan du P. Ambroise, cette phrase : “Inutile et négligeable au deuxième étage”. Que faut-il donc en penser ? » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 8 janvier 1888). » Sur les dortoirs du rez-de-chaussée à l'origine de l'Ordre, voir note 1888/174.

Contrairement à ce que pensent le P. Potton et le P. Colchen, il n'y avait pas de plans fixes aux origines de l'Ordre. Les couvents devant s'implanter en ville, il fallait s'adapter aux lieux. Voir G. MEERSSEMAN, « L'architecture dominicaine au XIII<sup>e</sup> siècle, Législation et pratique », *Archivum fratrum praedicatorum*, vol. XVI, Istituto storico domenicano, Sainte-Sabine, Rome, 1946, p. 136-190). Sur l'architecture des couvents dominicains voir aussi B. MONTAGNES, *Architecture dominicaine en Provence*, Éd. du CNRS, Paris, 1979.

critique au point de vue des convenances et besoins de notre vie religieuse<sup>653</sup>. La critique est toujours aisée.

— Veuillez me renvoyer la lettre Harent. Ce bon Monsieur me semble fort obéissant en théorie, mais pas autant en pratique. Combien de religieux lui ressemblent ! Moi le premier.

(93)

1888, 11 Janvier. Rijckholt.

n° 13 répond à 40

Ma pauvre fille,

Vous revoilà donc malade et malade ! Six maladies à la fois tombent sur vous ! Que cet état me serait pénible, si j'avais à le souffrir ! Vous voyez combien peu j'ai de crédit près de Notre-Seigneur, puisque, au lieu de vous accorder un sursis jusqu'au carême, il vous flagelle déjà pour l'Épiphanie, en pleines fêtes de Noël ! J'espère cependant que toutes ces infirmités vous profiteront pour le paradis, qu'elles n'iront pas jusqu'à la mort, et que toutes ces épreuves n'empêcheront pas la fondation de Lourdes, mais plutôt la feront réussir solidement.

Quant à M. Harent, ce que vous lui écrivez est bien, au point de vue moral et général. Mais vous lui redemandez des explications qu'il a déjà données dans sa lettre à moi. Dans sa lettre à vous<sup>654</sup>, je

<sup>653</sup> « Le plan avait été préparé par le Très Révérend Père Marie-Ambroise avec un soin et une patience admirables. Sans lui nous aurions eu une grande maison telle quelle, mais sans cette régularité voulue pour nos monastères. Nous devons une reconnaissance éternelle à ce Père si charitable qui a tracé ces lignes qui font de notre cloître une vraie maison de prière et de recueillement. Si nous eussions chargé du plan notre architecte, à coup sûr, nous aurions eu lieu de nous en repentir. Bien que tout fût réglé et combiné, cependant ce pauvre M. Harent trouvait impraticables bien des points. Il écrivit à notre Révérende Mère ses difficultés et ses découragements, et les réponses qu'il en recevait ne le calmaient pas toujours » (Annales du couvent d'Arles, p. 364).

<sup>654</sup> Lettre de M. Harent du 29 décembre 1887, à sœur Marie-Catherine :

« Voici huit jours que je voulais répondre à votre bonne lettre du 20 courant, mais je suis si pressé par le travail que je croyais vous être plus utile en dessinant et en calculant qu'en écrivant. Et puis, mes yeux me font souffrir, le sommeil s'en va par l'ébranlement d'un travail trop continu, enfin la vie sédentaire est le contraire de celle qu'il me faut pour conserver quelque force... et voilà comment j'ai bien besoin d'une protection spéciale de la sainte Vierge... mais encore et surtout de celle de l'Esprit Saint pour qu'il m'accorde une augmentation de patience et d'intelligence !

[...] J'ai reçu hier une lettre du Révérend Père Potton qui, au milieu de phrases indulgentes laisse entrevoir quelque étonnement de ne pas posséder encore les calques demandés et impatientement attendus. Je lui ai répondu ce matin et lui ai énuméré mes travaux à raison de dix heures par jour, depuis un mois, sans aucun repos, jours et dimanches. J'ai trente-et-une feuilles de dessins exécutés et je n'ai pas fini... Ce bon Père ne se doute pas de ce que c'est qu'un travail semblable et dans de pareilles conditions... Enfin il verra d'après ma réponse ce que je pense des projets qui ne reposent pas sur des bases plus solides que celles qu'il avait proposées.

Je lui ai dit également que je me retirerai si on ne m'accorde pas l'exécution complète des deux ailes midi et couchant de façon à ne pas donner prise aux mauvais vents et aux pluies.

Vous me demandiez, ma Révérende Mère, quelle augmentation ferait sur l'ensemble des travaux, celle du chœur de la chapelle ? Comptez sur 3 000 francs en plus, au maximum. Le devis que j'ai très étudié sur les travaux dont les plans sont achevés, s'élève à 56 954, 10 francs. Le reste des travaux pourra monter à 25 600 francs et je prends de la marge pour ne pas être dépassé. Avec ce chiffre de 82 554 francs les deux ailes seront complètes et le chœur de la chapelle exécuté en style ogival du XIII<sup>e</sup> siècle. Avec ce même chiffre de 82 500 francs l'aile au levant eût été faite jusqu'à la rencontre de l'aile au nord si le Révérend Père Potton eût consenti à écouter la proposition que je lui faisais de ne pas élever le cloître plus haut que le rez-de-chaussée ; de ne faire dans chaque aile qu'une ligne de cellules débouchant dans de grands corridors bien éclairés et aérés, cellules toutes orientées au levant et au midi tout en permettant une construction plus économique et plus solide... Il m'a simplement répondu : non, non, ce serait tout remettre en question à Arles et à Toulouse : les plans sont approuvés. Je me suis tu. Voilà donc mon chiffre très sérieux.

Je ne compte pas là dedans, les clôtures et installations provisoires, le bélier hydraulique et tout ce que vous pourrez avoir le désir d'ajouter à l'œuvre que j'exécute. Les travaux de maçonnerie sont suspendus depuis cinq jours à cause des fêtes et du grand froid, mais on taille les pierres ; on charrie les pierres brutes, le sable et le gravier ; les fondations sont creusées et le béton placé en grande partie. M. Ladagnous met beaucoup d'activité. J'aurai mardi 2 janvier le menuisier du département de l'Ain, qui travaille pour moi et je lui donnerai toutes les mesures et les prix pour son ouvrage rendu placé le

comprends que le sens des 56 000 et des 82 000 était obscur. Mais après sa lettre à moi, toutes les incertitudes disparaissaient pleinement et j'ai cru que vous comprendriez tout sans peine. M. Harent parle précisément des deux ailes du P. Ambroise<sup>655</sup>, mais augmentées de 75 m<sup>2</sup> de chapelle. Sur ces deux ailes (demi-chapelle comprise), il y a des articles qui ont été étudiés à fond dans les trente-et-une feuilles de plans. Ces articles font un total de 56 954 francs, mais il y a aussi des articles qui n'ont pas encore été étudiés à fond ; par exemple : cabinets, menuiserie, peinture, etc. Ces articles sont évalués par M. Harent au chiffre maximum de 25 600.

Alors, en joignant ces deux évaluations, on obtient le total de 82 554<sup>656</sup> pour les deux ailes du P. Ambroise, augmentées de 75 m<sup>2</sup> de chapelle<sup>657</sup>. Il dit que ces 25 m coûteront 3 000<sup>658</sup> (ils coûteront davantage). Donc, sans ces 75 m<sup>2</sup>, les deux ailes du P. Ambroise seules, coûteraient en tout 79 554. Auxquels il faut ajouter les murs de clôture, le provisoire, la maison du domestique, le bélier, etc. etc. suivant ce que je vous ai expliqué autrefois. Tout cela est parfaitement clair dans les lettres Harent. Mais il ne s'étonnera pas que vous n'ayez pas compris, car les prieures n'ont pas coutume d'avoir étudié l'architecture.

Autre point. Dans votre lettre Harent, vous avez l'air de croire que l'on pourrait encore donner (si l'on voulait) satisfaction au plan de M. Harent avec un seul rang de cellules, deux étages, etc. C'est impossible. Les fondations sont avancées. À moins de les refaire, et de détruire les trente-et-un plans de M. Harent, pour recommencer à nouveau le tout par la base. Pour finir en 1889<sup>659</sup>, il faut marcher en avant, avec le plan choisi par vous. Sauf quelques détails d'exécution.

À Carpentras, nous avons fait faire un maître autel en terre cuite, bien orné, mais pas beaucoup plus qu'il ne vous faudrait, avec statues, arcades, etc. Je crois que c'est 1 100 francs qu'il a coûté. Fait à

---

15 juillet prochain.

Soyez certaine, ma Révérende Mère, que si je ne suis pas retardé par les scrupules de vos Très Révérends Pères supérieurs, le bâtiment sera prêt à vous recevoir le premier novembre prochain. J'y tiens et pour vous... et pour moi. M. Ladagnous n'est nullement effrayé par cette prompte échéance. Je suis très flatté de recevoir la visite de votre Très Révérend Père provincial, mais je désire surtout lui montrer quelques résultats de l'activité que j'aurai mise à votre service. Espérons que le froid ne durera pas trop longtemps. »

<sup>655</sup> Ailes sud et ouest.

<sup>656</sup> Note de Ladagnous du 19 janvier 1888 :

« Le devis fait par M. Harent et conforme au plan envoyé à M<sup>me</sup> la prieure d'Arles le 11 janvier courant s'élève à 82 554 :

1. savoir fondations, murs, pierre dure taillée et pierre blanche, briques, enduits, solivage		
2. général, toitures, planchers, ciments, schistes pour dallage. — Ce chiffre résulte		
3. d'étude de détails très précis :		56 954
4. D'évaluations, aussi bien prévues qu'il est possible sur les travaux suivants :		
plâtrerie	5 200	
menuiserie		8 500
vitrierie	1 000	
huissierie	600	
peinture murale et des fenêtres	1 500	
zinguerie	1 200	
serrurerie fine	1 000	
gros fers, boulons	1 000	
cheminées, à l'extérieur	800	
cabinets d'aisance	800	
Divers travaux ou omissions	1 000	
Pierre blanche et voûte de la moitié de la chapelle	3 000	
	<hr/>	
	25 600	25 600
		<hr/>
		82 554

[...] ».

<sup>657</sup> Aile nord, partie attenante à l'aile ouest.

<sup>658</sup> Voir lettre de M. Harent du 11 janvier 1888 (note 1888/23).

<sup>659</sup> Dans le contrat signé avec sœur Marie-Dominique [Vivien] en 1887, il est dit que la communauté de Lourdes s'engage à avoir fait la fondation d'ici deux ans.

Toulouse. Vous auriez meilleur compte d'envoyer à Lourdes le vôtre, ou bien de faire un autel très simple, et vilain, et provisoire, ce qui coûterait je pense 200 francs.

Il m'a semblé que la *Couronne* avait imprimé votre article sur Lourdes à peu près textuel, mais que *L'Année Dominicaine* l'avait notablement amélioré pour le style<sup>660</sup>. Je n'ai pas conservé votre manuscrit pour comparer.

Je demande à Dieu pour vous la santé, qui semble vous être si nécessaire dans les circonstances présentes. Mais comment fera-t-on pour soigner les malades, si vous êtes dans la petite maison Labbé<sup>661</sup> ? Il me semble que ce sera bien difficile. Enfin, je m'en rapporte à vous et au P. Colchen. Vous avez grâce d'état pour en juger, bien mieux que moi.

Nous avons ici malade, un postulant irlandais. Tombé malade en arrivant en septembre, je commence à croire qu'il ne quittera plus notre infirmerie. Mais, s'il meurt ici, la mort est encore bien loin. Autant il en faut dire d'un novice profès, qui, lui aussi, je crois, ne quittera plus l'infirmerie.

---

<sup>660</sup> Voici les deux articles :

« Nos lecteurs apprendront sans doute, avec grande consolation, qu'enfin l'Ordre de saint Dominique va prendre sa place dans la couronne de communautés qui entoure Notre-Dame de Lourdes. Cette place était marquée là éminemment. La Vierge de Lourdes n'est-elle pas apparue, le rosaire à la main, comme pour préluder en ce siècle aux splendides enseignements de Léon XIII, le pontife prédicateur du rosaire ? Il fallait donc, en face de cette grotte miraculeuse, les filles de saint Dominique, le rosaire à la main, saluant en Notre-Dame de Lourdes, une récente et ineffable confirmation des révélations de Prouilhe.

Une grâce signalée obtenue par Notre-Dame de Lourdes, a provoqué le don généreux qui permet l'établissement de notre saint Ordre en cette terre bénie. L'Immaculée Conception a daigné exaucer ainsi les filles de saint Dominique désireuses de vivre à ses pieds, pour la louer, l'aimer, la prier et réaliser cette pénitence que Marie est venue demander au monde et que le second Ordre de saint Dominique notamment, a la mission de perpétuer ici-bas.

C'est le 12 novembre dernier, un samedi, que l'achat d'un terrain pour le futur monastère a pu se conclure. Ce terrain de neuf hectares se trouve admirablement situé sur la colline qui est en face de la grotte : un plateau assez élevé, environné de pentes accidentées, couvert d'une belle végétation ; bosquets, fontaines et même torrent, rien n'y manque pour un cloître vraiment solitaire et favorisant la vie contemplative. Une vue magnifique s'étendant à l'est sur la basilique et la grotte miraculeuse, et à l'ouest sur les Pyrénées si belles, si austères et si grandioses, soutiendra l'élévation de vie de nos sœurs en cette retraite privilégiée.

Les fondements du monastère vont être jetés et on espère le voir s'élever rapidement. Nos sœurs d'Arles-sur-Rhône ont accepté cette fondation qui a reçu, soit du R<sup>me</sup> Père Général, soit de M<sup>gr</sup> Billère, évêque de Tarbes, soit du Très Révérend Père Colchen, provincial de nos Pères de Toulouse, les plus paternels encouragements. Mais cette fondation est une œuvre considérable ; elle a besoin de nombreux secours pour atteindre sa complète réalisation ; aussi la recommandons-nous aux prières de tous les membres de la famille dominicaine, afin de lui obtenir et les moyens providentiels qui seront les assises de l'édifice, et les vocations généreuses qui en deviendront la vie et le couronnement » (*La Couronne de Marie*, janvier 1888).

« Nos lecteurs apprendront avec joie qu'enfin l'Ordre de saint Dominique va prendre la place qui lui revient de droit près de Notre-Dame de Lourdes. La Vierge de Lourdes est la vierge du rosaire. C'était le rosaire à la main qu'elle se montrait à la voyante, réclamant par elle au peuple chrétien le double tribut de la pénitence et de la prière.

Les filles de saint Dominique, vouées par état à la pénitence et à la prière, avaient leur place marquée à Lourdes. Elles vont l'occuper et, le rosaire à la main, saluer en Notre-Dame de Lourdes une récente et ineffable confirmation des révélations de Notre-Dame de Prouilhe.

Une grâce signalée obtenue par Notre-Dame de Lourdes, a provoqué le don généreux qui permet l'établissement de notre saint Ordre dans ce lieu béni. L'Immaculée Conception a daigné exaucer enfin les filles de saint Dominique désireuses de vivre à ses pieds.

C'est le 12 novembre dernier, un samedi, que s'est effectué l'achat d'un terrain pour le futur monastère. Ce terrain de neuf hectares se trouve admirablement situé sur la colline qui est en face de la grotte. Rien ne manque à ce paradis terrestre : bosquets, fontaines, voire même un torrent, tout semble se réunir pour rendre délicieux le séjour de ce cloître, de ce jardin clos où vont fleurir à l'envie les mystiques vertus que fait naître la vie contemplative. Une vue magnifique sur la basilique et la grotte miraculeuse d'un côté, et de l'autre sur les Pyrénées, contribuera pour sa part à maintenir haut les cœurs et les esprits. Les fondations du monastère sont déjà creusées et on espère le voir s'élever rapidement. Nos sœurs d'Arles ont accepté cette fondation qui a reçu, soit du R<sup>me</sup> Père Général, soit de M<sup>gr</sup> Billère, évêque de Tarbes, soit du Très Révérend Père Colchen, provincial de nos Pères de Toulouse, les plus paternels encouragements. Mais cette fondation entraînera des dépenses considérables.

Veillez prier pour eux, et pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(94)

[1888], 13 janvier. Rijckholt.

n° 14 répond à 41

Ma fille,

J'ai été content de voir votre écriture, notamment parce que c'est une preuve que vous n'allez pas si mal que je le craignais.

Pour le déménagement, à votre place, je crois que, dès le commencement, j'aurais pris pour position, inébranlable et publiquement affirmée, de ne point quitter Arles, avant d'avoir à Lourdes, soit le couvent définitif, soit une installation convenablement possible. Et après cela, j'aurais laissé tous et chacun, supplier, conjurer, chanter, pleurer, crier, calomnier, etc., sans seulement presque y faire attention. Maintenant, évidemment, il est bien tard pour prendre une position si carrée (et si logique). Néanmoins, si P. Colchen trouve la maison Dufo<sup>662</sup> ce qu'elle m'a paru sur le plan, c'est-à-dire insuffisante, que voulez-vous ? <sup>663</sup>... Il me semble qu'il faudra encore en revenir là, dans votre intérêt et dans celui de vos filles. Supposez que vous, prieure, et vos filles, soyez malades dans ce local insuffisant... Quelles souffrances !... Enfin, n'ayant pas autorité pour trancher ce conflit, je m'en rapporte à ce que décidera le P. Colchen, notre vénérable directeur en pareille matière.

Oui, toutes les fenêtres du chœur doivent avoir, en bas, deux vitres qui s'ouvrent et se ferment. Songez que ces fenêtres sont à 5 m de hauteur, et qu'ainsi elles sont difficiles à manœuvrer. On ne peut donc pas mettre plus de deux vitres mobiles au moyen d'une ficelle. Mais vous ne réfléchissez pas peut-être que le chœur a près de 8 m de hauteur, et par conséquent, le renouvellement de l'air n'est pas du tout

---

Aussi la recommandons-nous aux prières de tous les membres de la famille dominicaine. Ces prières obtiendront à la nouvelle maison et les ressources matérielles qui en seront les assises, et les vocations généreuses qui en deviendront la vie et le couronnement ! » (*L'Année Dominicaine*, janvier 1888, p. 30-31).

<sup>661</sup> Il semblerait que la maison Lablée et la maison Dufo soit une seule et même maison ? ? ?

<sup>662</sup> Comme nous le verrons plus loin, la maison Dufo appartenait à Mme Capdevielle. C'est l'habitude à Lourdes, de désigner une maison par le nom de son premier propriétaire, quel que soit le nom des propriétaires suivants. Cette coutume vient de ce que le pays était pauvre et avoir une maison était signe de richesse. Il en a déjà été question plus haut : voir note 1887/244.

<sup>663</sup> « Venons-en au provisoire. Autant que j'en puis juger *a priori*, la location de la maison Dufo à 1 250 francs n'a rien d'excessif, vu le prix très élevé des locations à Lourdes. Comme son exigüité paraît être la seule objection, vous me dites que si c'est nécessaire, vous seriez disposée à n'y installer qu'une partie de la communauté, laissant l'autre à Arles. C'est donc la scission de votre communauté pour une année entière à laquelle vous vous exposez, car certainement vos nouvelles constructions ne seront pas habitables au mois de novembre, et si l'exigüité de la maison Dufo ne permet pas que vous y viviez toutes réunies pendant l'été, je doute fort que cette réunion soit possible pendant l'hiver. Vous me signalez cette hypothèse sans aucune réflexion, ce qui prouve que tout en la regrettant probablement, vous n'y voyez pas de grands inconvénients. Tel n'est pas mon avis. Je la crois très fâcheuse : 1° Au point de vue de l'organisation. Il vous faudra un double personnel pour les emplois, tourières, etc. Puisqu'on vous force personnellement à partir d'Arles, je suppose que le gros de la communauté, y compris le noviciat, vous suivra à Lourdes. Mais il me paraît difficile que le groupe d'Arles ne soit pas gouverné par un des deux membres du conseil. Et alors, vous voilà sans conseil à Lourdes, ou bien forcée pour en avoir un (vous ne pouvez pas vous en passer) de faire nommer un nouveau membre qui ne vous agréera peut-être pas beaucoup. Et vous savez que d'après vos constitutions, ces nominations sont à vie. 2° Au point de vue des dépenses. Tout sera doublé pour les frais de culte, d'aumônerie, d'imposition et autres détails, et notamment augmenté pour la cuisine, l'éclairage et autres frais généraux, le tout sans que les 2 500 francs laissés par M<sup>elle</sup> Amé suffisent pour combler le déficit, d'autant plus que pour certains objets de la double sacristie, il vous faudra faire des acquisitions. 3° Au point de vue de l'esprit. Que deviendront les sœurs que vous laisserez à Arles ? Comment les choisirez-vous ? Si, comme c'est probable, vous emmenez de préférence avec vous, à cause du noviciat, celles qui ont meilleur esprit, que deviendront celles qui resteront à Arles ? N'attribueront-elles pas à une sorte de disgrâce que vous les y ayez laissées et ne se décourageront-elles pas plus ou moins ? » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 8 janvier 1888).

nécessaire, comme dans un local de 3 à 4 m (ainsi qu'à Mauléon), et de plus, la grande grille<sup>664</sup> de 3 m de large et de 5 m de haut (afin que les infirmes voient le Saint Sacrement de chez elles), ne devant pas être fermée dans sa partie supérieure, mais ouverte, le chœur et l'église ne forment qu'une seule pièce quant à l'air. Abondance par conséquent inépuisable, sans aucun courant d'air. C'est le grand avantage d'un chœur haut, que vous serez seules à avoir (sauf le définitif de Prouilhe).

Quant aux fenêtres du rez-de-chaussée, la partie inférieure est à 1 m du parquet. Donc pleine lumière pour le travail, toutes ces fenêtres donnant sur le dehors, où rien n'arrête la pleine lumière du ciel.

La lettre de M<sup>gr</sup> de Tarbes est fort bonne<sup>665</sup>. Gage d'espérances. L'arc-en-ciel au milieu des nuages. Toujours, ici-bas, des alternatives de facilités et de difficultés. Dans le ciel, tout sera lumière... Ah !

La lettre de M<sup>me</sup> Harent<sup>666</sup> est bonne, et montre que son mari est vraiment digne de votre confiance, de votre reconnaissance et de vos ménagements. Peut-être s'est-il un peu laissé tenter (sans se l'avouer) par le bonheur de se consoler de mon plan, en faisant le plan de la chapelle, et en commençant l'exécution?... Ce ne serait pas un grand crime... Mais il me semble que la bâtisse marche bien, et que vous arriverez à l'époque dite : ce n'est pas si loin<sup>667</sup>. Et si le couvent n'est pas alors bien sec, vous allumerez tous vos poêles, nuit et jour, comme nous faisons ici pendant six mois. Avec cela, l'humidité ne sera pas beaucoup à craindre, ou du moins pas autant. Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

---

<sup>664</sup> « Entre le chœur et le sanctuaire, il y aura deux grilles en fer, suffisamment serrées, placées l'une devant l'autre, séparées par des portes et un rideau, comme il est marqué en détails dans les constitutions, chap. XXIX » (M.-A. POTTON, *Cérémonial* ..., Poitiers, 1871, p. 5).

<sup>665</sup> « Ma très chère sœur, je vous remercie vivement des vœux que vous avez bien voulu m'exprimer à l'occasion de ce renouvellement d'année. Et je vous prie d'agréer, à votre tour, ceux que j'adresse au ciel pour vous et votre communauté toute entière. Daigne Dieu, qui peut seul les exaucer, les accueillir et les faire retomber en grâces sur vous. *Amen*.

Il me tarde de vous voir vous installer à Lourdes, et je bénis Dieu de vous avoir fait trouver un logement provisoire où vous pourrez attendre sans trop d'impatience le couvent définitif. Cette maison, placée comme elle est tout près de l'église paroissiale, outre l'avantage de vous donner un abri sans frais, assure encore celui de vous dépanner d'un aumônier avec traitement.

Puisque vous connaissez déjà Monsieur le curé de Lourdes, et que c'est à lui que vous aurez à demander le service religieux pendant tout [le temps] que vous demeurerez près de lui, il est tout naturel qu'il devienne votre confesseur ordinaire et qu'il continue à l'être jusqu'à ce que vous preniez possession de votre futur monastère. Du reste, il vous serait bien difficile de trouver un prêtre plus capable, sous tous les rapports, de s'acquitter d'une pareille mission.

Soyez assez bonne, je vous en prie, pour me rappeler au pieux souvenir de la sœur Marie-Dominique. Dites-lui bien que j'applaudis de la main et du cœur au succès de son entreprise, et que je suis impatient de la voir enfin au comble de ses désirs. Au retour d'une de mes longues courses de confirmation, j'ai trouvé à l'évêché une magnifique étole, où je la soupçonne beaucoup d'avoir promené ses doigts de fée. J'aime à la mettre souvent, et je [ne] le fais jamais sans prier pour l'artiste à qui je crois la devoir.

Veillez agréer, ma très chère sœur, la nouvelle expression de tous mes meilleurs sentiments. Prosper-Marie, évêque de Tarbes » (Lettre de l'évêque de Tarbes à sœur Marie-Catherine, 10 janvier 1888).

<sup>666</sup> Cette lettre du 8 janvier 1888 (voir lettre de M. Harent du 11 janvier 1888, note 1888/23), est perdue.

« Ne vous exagérez pas ce que je vous ai dit au sujet de la correspondance pour M. Harent. Elle ne l'exaspère que quand elle est inutile ; elle l'ennuie simplement dans les cas ordinaires. Mais il ne faut pas craindre de passer par-dessus quand il y a utilité, d'autant plus que sa femme peut écrire sous sa dictée. Je ne doute pas qu'elle ne s'y prête volontiers, car elle a un culte d'admiration pour son mari, qu'elle regarde comme une sorte de génie » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 28 janvier 1888).

<sup>667</sup> D'après la lettre du P. Potton du 11 janvier 1888, les sœurs devaient occuper le monastère (deux ailes) en 1889. Mais peu de jours après, l'architecte prévoit que les travaux seront finis avant : « J'ai examiné avec M. Harent la question de l'époque où vous pourrez habiter le nouveau couvent. Avec preuves à l'appui, il m'a établi que toute la maçonnerie et la grosse plâtrerie devant être terminée au mois de juin, la grosse chaleur venant par là-dessus avec la ventilation constante qui règne sur ce plateau, vous pourrez absolument sans aucun inconvénient habiter le nouveau couvent le 1<sup>er</sup> septembre » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888). Six mois maximum étaient prévus (voir note 1888/47). Sœur Marie-Catherine finira même par penser, lorsque la construction de la troisième aile sera décidée, que l'installation pourra se faire à la Toussaint ! (lettre 128).

[1888], 17 janvier. Rijckholt.

16 répond à 43

Vous avez mis 42 par erreur : la lettre renvoyée hier<sup>668</sup> devait avoir déjà 42.

Ma fille,

Veillez envoyer promptement à M. Harent la lettre et les calques ci-joints. La chose presse, puisque les fondations sont finies. Et néanmoins, j'ai voulu faire passer cela sous vos yeux, puisque ce sont vos affaires. Lisez donc, et envoyez.

Si vous aviez regardé les plans, vous auriez vu qu'il est impossible de baisser les fenêtres du chœur, puisque le rez-de-chaussée du dehors est occupé par les sacristies. Si ce système vous déplaît, il fallait le dire dès le principe. Maintenant, il est absolument trop tard, de toutes manières. — D'ailleurs, rassurez-vous. En disant 5 m je parlais des fenêtres, et non pas du bas des fenêtres qui ne sera pas si haut. De plus, nous avons ici précisément la même disposition que chez vous. Or jamais je n'ai entendu dire à personne, depuis quatre ans, que le chœur manquât de lumière. Enfin, si des fenêtres à 1 m font une grande différence, pour le travail du moins, avec des fenêtres à 2 m, ou même moins, des fenêtres à 2, ou 3, ou 4 m, ne font à peu près aucune différences entr'elles, et peut-être même celles qui sont un peu plus hautes éclairent mieux. En y pensant, vous comprendrez cela. — Quant à l'air, je sais qu'à Mauléon c'était une guerre interminable entre celles qui voulaient absolument avoir des fenêtres ouvertes dans le dos, et celles qui voulaient absolument les avoir fermées. Impossible de les accorder. Je pensais que les fenêtres en haut satisferaient tout le monde, et vous l'avez approuvé ainsi : ne l'oubliez pas. Si ce système est pire, je ne sais pas comment on pourra contenter les chères sœurs. Les imaginations sont pour beaucoup dans ces conflits. Naturellement, des fenêtres hautes ne peuvent guère s'ouvrir. Cela va de soi. Cependant celle de la tribune pourra s'ouvrir en plein. Vous arrangerez cela vous-mêmes. Laissez M. Harent tranquille là-dessus, pour le présent, de peur d'augmenter sa mauvaise humeur<sup>669</sup>, que mes observations vont augmenter peut-être déjà ; quoique j'ai négligé diverses choses, moins importantes, pour ne pas trop l'ennuyer.

~~Peut-être verra-t-il qu'il n'est pas encore si habile, puisque, sur un très petit nombre de points qu'il a modifiés, il a tout à fait mal réussi en plusieurs endroits, comme l'explique ma lettre. Je m'étais trompé~~

<sup>668</sup> Une lettre de M. Harent, du 11 janvier 1888, avait été envoyée par sœur Marie-Catherine au P. Potton. Celui-ci la lui a renvoyée avec quelques appréciations ajoutées sur la lettre. Voici la lettre de M. Harent :

« J'ai travaillé aux deux copies ci-jointes. Je les fais passer par Arles, pour que vous puissiez juger de l'augmentation que je demande. Quand je ne porte que 3 000 francs environ en plus pour ce surcroît de travail, c'est que j'ai déjà compris la charpente et les murs tout unis dans le devis partiel de 56 950. [Le P. Potton a ajouté : "Il n'avait pas dit cela clairement"]

Si je ne croyais pas que c'est beaucoup plus travailler dans votre intérêt que dans le mien en exécutant la moitié environ de la chapelle, je n'insisterais pas autant. Ah ! certes, je ne cherche pas la fatigue : elle me déborde ; et je cherche encore moins les résistances qui me fatiguent par les discussions qu'elles soulèvent forcément. [Le P. Potton a ajouté : "Pas commode, le cher Monsieur"]

Je le cherche d'autant moins que je n'espère pas la liberté même dans un travail tout artistique mais qui devra s'encadrer dans les mesures qui en sont l'opposé. [Le P. Potton a ajouté : "Pas commode. Pourquoi n'a-t-il pas dit tout cela depuis le commencement ? On aurait vu..."]

À part cela, vous verrez par mes calques combien je me suis humblement conformé à toutes les distributions qui m'ont été dictées et que je n'avais nulle prétention de modifier. Les très légères différences qui peuvent exister ne sont que l'effet d'épaisseurs absolument nécessaires à la stabilité de l'édifice sous le climat de Lourdes et avec les moyens matériels et pécuniaires dont je dispose. [Le P. Potton a ajouté : "Il y a bien quelques rectifications à faire. Mais c'est peu de chose"]

<sup>669</sup> « Je suis rentré hier à Toulouse à 9 h du soir, sans avoir pu vous écrire un mot de Lourdes, comme je vous l'avais annoncé la veille. C'est que mes entretiens avec M. Harent se sont prolongés plus que je ne l'avais prévu. En somme ma bonne impression sur ce monsieur n'a fait que s'accroître. C'est un grand chrétien et en même temps un homme intelligent, consciencieux et dévoué. Je m'attendais à le voir profiter de ma présence pour me renouveler et me multiplier ses objections contre votre plan et le mode de construction qui lui a été indiqué. Il n'en a rien été » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

~~seulement sur le point de la sacristie. Que serait-ce, s'il avait fait tout le plan du couvent ! Il se serait absolument noyé dans la con corde du provisoire et du définitif. Cela me paraît sûr.~~<sup>670</sup>

Laissez M. Harent aller à Nay<sup>671</sup>. Sans doute le procédé n'est peut-être pas très délicat pour vous et pour moi. Mais qu'importe ? Soyons d'autant plus faciles qu'il est plus difficile. D'ailleurs, maintenant, toute modification sérieuse est impossible. Les deux plans sont là. Il ne s'en écartera pas. Et il ne pourrait pas s'en écarter.

Maintenant que je suis débarrassé de cette affaire, je vais faire, peu à peu, les plans du carré complet, et je vous les enverrai.

En attendant, priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Vous voyez qu'une fois bien remise, il faudra vous soigner solidement, avec persévérance. C'est votre devoir.

J'attends, en priant pour vous, la décision pour la maison Lablée. *Fiat voluntas Dei*<sup>672</sup>. Quelle occupation que de gouverner un couvent de sœurs ! Vos quinze filles donnent presque autant de travail qu'une province ! Encore si toutes étaient sages !

(96)

[1888], 17 janvier. Rijckholt.

Suite de 16. Répond à 44 (bon)

Ma fille,

Pour moi, je suis disposé à faire tout ce que vous voudrez. Mais pourquoi attendez-vous que les fondations soient faites, et les murs commencés, et tous les bois et toutes les boiseries commandés, pour demander un changement, sur un point si important<sup>673</sup> ? Vous avez vu les plans à Arles, tant que vous avez voulu. C'est alors qu'il fallait examiner, et crier. On aurait cherché quelque moyen de satisfaire vos désirs, même déraisonnables. Pour moi, ayant ici un chœur juste comme le vôtre, je ne pouvais soupçonner que vous verriez tant de difficultés à ce qui pour nous n'en fait aucune. Il y a des fenêtres des deux côtés à notre chœur, parce que le P. Léon<sup>674</sup> craignait de manquer de lumière. Mais toutes celles du nord ont été bouchées dès le commencement et personne n'a songé à les ouvrir, quoiqu'elles n'aient qu'un briquetage pour fermeture. Qui pouvait deviner tout ce que vous me dites sur ce point ?

Je crois bien que c'est une querelle d'Allemand<sup>675</sup> que vous me faites. Néanmoins, que peut-on trouver pour vous contenter ? À moins de tout recommencer, ou de choisir un autre emplacement dans votre pré, je ne vois rien de meilleur que ce que vous proposez. Il y a deux fenêtres avant le bâtiment des sacristies. En laissant subsister les fenêtres hautes, faites faire dessous deux fenêtres basses, s'ouvrant en plein, et aussi larges et aussi hautes que vous voudrez. Il est vrai que c'est l'ouest. Mais on mettra là les sœurs qui aiment les vents coulés. Et d'ailleurs, la tempête présente étant passée, il sera facile de fermer ces fenêtres plus tard avec un briquetage, si l'on veut. M. Harent s'étonnerait de me voir changer là-dessus. Mais il ne s'étonnera pas de vous voir changer. Et vous lui expliquerez juste comment vous entendez cette petite métamorphose. *Amen*.

De plus, on pourrait faire quelques ouvertures donnant au premier sur le corridor fermé ou promenoir des infirmes. En les mettant en face des fenêtres du promenoir, on aurait air et lumière, et courant d'air avec les petites ouvertures de l'ouest. On pourrait ouvrir en plein ces nouvelles ouvertures par le promenoir. – Pour cela, vous avez le temps, car on est encore loin d'être au premier. Et si vous allez à Lourdes, vous vous entendrez avec M. Harent là-dessus, de vive voix<sup>676</sup>. Arrangez cela comme vous voudrez.

<sup>670</sup> Texte barré par le P. Potton.

<sup>671</sup> « M. Harent ne pouvant à cause de sa bronchite aller à Nay, a envoyé ses enfants pour y chercher les plans du monastère qu'il a étudiés. Il est privé en ce moment du concours de son fils qui l'aidait ; car il l'a mis à Toulouse pour le complément de son éducation » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

<sup>672</sup> Cf. Mt 6, 10.

<sup>673</sup> La question des fenêtres du chœur !

<sup>674</sup> Clément Sarrazin, profession le 7 septembre 1866. Il était maître des novices à Rijckholt en 1883 au moment de la fondation du couvent.

<sup>675</sup> Querelle « faite sans raisonnement valable. Cf. Querelle d'Allemagne, 1550 ; à cause des conflits continuels entre les princes allemands » (*Petit Robert*).

De plus, il y a toutes les portes du chœur de divers côtés, que l'on peut ouvrir *ad libitum*.  
Abondance d'air !

En regrettant de vous voir finir par où il aurait fallu commencer, je vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Priez pour moi.

(97)

1888, 24 janvier. Rijckholt.

n° 17 répond à 45

Illustrissime prieure,

Voyez mon obéissance à vos souveraines volontés. Regardez les plans<sup>677</sup> que je vous envoie. Vous y contemplerez vos fenêtres, aux deux étages. Seulement, pour celles du haut, je n'en ai mis que trois. La première tombe trop près de la porte de la tribune, qui est précisément à la même hauteur : vous pourrez ouvrir la porte, si vous voulez. La dernière tombe dans un endroit où elle n'aurait presque ni jour ni air, comme vous le verrez sur le plan. À moins qu'on ne veuille la conserver pour la symétrie. Mon obéissance passive prouve-t-elle que je sois converti aux idées de vos filles ? Pas précisément. Le P. Pie [François Florentin Bernard] dit que ce que nous avons ici (comme votre plan) suffit très bien, et que les courants d'air d'en bas seront très fâcheux. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. C'est pour vos sœurs que le couvent se bâtit, et ce sont elles qui le paient. Elles ont droit d'être obéies sans tergiversation. Obéissons. Sans cela, elles se croiraient toutes malades, elles seraient désespérées, mécontentes, etc. Et nous rendrions leur vie amère... Tout cela, pour deux fenêtres ! Car celles d'en haut, certainement, ne nuiront pas, et auront quelque utilité. Ayez donc vos deux fenêtres, chères filles, soyez heureuses, aimez le bon Jésus. D'ailleurs, comme dit votre sage prieure, il est beaucoup plus facile (surtout avec le marbre de Lourdes) de boucher une fenêtre que de l'ouvrir. Il sera donc aisé de fermer ces deux trous plus tard, si on le demande. Pourtant, je crois que ce ne sera pas sans guerre civile. Il est si malaisé de contenter tout le monde ! Remarquez cependant que les amatrices de courants d'air et de lumière pourraient aller, quelquefois, à la tribune, et là, en se mettant près de la fenêtre, elles seraient comme dehors. Ô béatitude incomparable ! Être dedans et dehors à la fois !<sup>678</sup>

---

<sup>676</sup> Sœur Marie-Catherine a envoyé à M. Harent la lettre et les calques du P. Potton, comme celui-ci le lui demandait au début de la lettre 96, et lui a parlé des fenêtres du chœur en même temps, ainsi que de sa venue à Lourdes. Voici la réponse de M. Harent, du 21 janvier 1888 :

« J'ai reçu hier, une heure après le départ de votre Très Révérend Père provincial, le gros courrier d'Arles. Je suis très pressé aujourd'hui pour M. Ladagnous : aussi dois-je me borner à vous dire combien je suis reconnaissant de tout ce que votre bonne lettre et celle du Révérend Père Potton contiennent d'affectueux et d'encourageant !

J'ai bien compris toutes les demandes et observations multiples. Je m'y conformerai, surtout après que nos conférences avec le Révérend Père Colchen les auront rendues définitives. Vous recevrez par son intermédiaire avec nos conclusions, l'*ordo* de nos travaux futurs et vous jugerez l'absolue nécessité de mettre un terme aux études et de rendre indiscutables plans et devis.

Vos ouvertures de nouvelles fenêtres au chœur, me semblent bien surabondantes comme jour et comme air. Comme jour, je comprends les deux du bas. Comme aération, je préférerais pour vous la ventilation des bouches d'air pur qui sont prévues et vous éviteront le bris des fenêtres et l'introduction des miasmes d'infirmier déjà à craindre par la porte de la tribune. En outre, vos sept ouvertures vont vous coûter 500 francs environ tant pour les encadrements que pour les châssis et leurs ferrures.

Je m'arrête donc, ma Révérende Mère, et attendrai avec impatience la fin du mois de janvier pour pouvoir lâcher les rennes aux 80 ouvriers qui s'occupent de votre monastère.

Vos médailles ont été mises dans les fondations selon vos intentions. Je vais m'occuper du socle nécessaire à la statue d'angle du premier étage. Il me faudra les dimensions en hauteur et en largeur de la statue que vous voulez y placer.

Si vous venez bientôt nous faire une visite, nous pourrions plus facilement prendre notes et discuter bien des petits détails accessoires de la construction.

Dans une huitaine de jours, les fondations, le soubassement et la cave seront terminés. Je ferai un état d'avancement et devrai livrer à M. Ladagnous un paiement acompte de 4 000 francs environ pour la moitié du travail exécuté. Vous savez que j'ai dans votre caisse 2 000 et quelques cents francs. »

<sup>677</sup> Il s'agit des plans des quatre ailes, rez-de-chaussée et premier étage. Voir la reproduction du plan du rez-de-chaussée mis à la fin de cette lettre, où le chœur comporte effectivement les deux fenêtres du rez-de-chaussée demandées par les sœurs. Le plan du premier étage n'a pas été conservé.

<sup>678</sup> Voir les difficultés provoquées par la fondatrice sur ce sujet, note 1890/29.

Si vous allez à soixante-deux ans<sup>679</sup>, avec votre santé, passée et présente, ce sera très beau, et magnifique, à mon avis. Je vous désire le siècle entier. Quoique votre patronne (qui valait mieux que vous), soit morte à trente-trois ans<sup>680</sup> : mais vous ne marchez pas dans les voies de Dieu aussi vite qu'elle. J'espère du moins, si vous ne vivez pas cent ans, que vous vivrez assez pour voir votre couvent achevé, avec ses quatre ailes et plein de sœurs. Mais de sœurs vraiment bonnes. Après quoi, vous les bénirez, et après leur avoir demandé pardon à toutes, très humblement, vous vous endormirez *in osculo Domini*, et partirez pour le paradis. Ainsi soit-il. Si saint Pierre le permet, j'irai vous recevoir à la porte. Mais bien plutôt, je gémirai encore en purgatoire. Travaillez alors à m'en tirer... pour l'amour de Jésus et de Marie.

Je vous envoie vos deux plans comme papiers d'affaires. Ayez soin de les toucher des yeux plutôt que des mains ; car le papier envoyé de Maastricht est si fragile, qu'il se déchire presque tout seul. Même, en un endroit, il s'est coupé net sous un trait de mon tire-ligne (défectueux). De façon qu'il a fallu rapetasser. Ces plans ne sont pas aussi bien réussis que j'espérais. Pour bien faire, il m'aurait fallu un meilleur calque de M. Harent, de meilleurs matériaux, de meilleurs outils, une meilleure installation et surtout un meilleur ouvrier, ayant une main plus sûre. Tels qu'ils sont, ces deux plans peuvent du moins vous donner une idée exacte et claire, de votre couvent complet. À dire ce que je pense, je le considère comme très satisfaisant, de toutes manières, pour une cinquantaine de religieuses, nombre convenu. Au-delà, plusieurs des officines d'en bas deviendraient trop petites (n'en déplaise à M. Harent). Et d'ailleurs, les cellules manqueraient, car on ne peut pas avoir, commodément, une maison pleine comme un œuf. Quant à quelques détails, il est probable que votre longue expérience des deux premières ailes vous suggérera quelques idées qu'on pourra mettre à profit pour les deux autres ailes. Peut-être les gros poêles ne serviront guère. Mais je les considère comme indispensables pour le premier hiver ; dans une maison humide, chauffez-vous fort. Sans cela, gare les rhumatismes !

Je ne crois pas avoir besoin de ces deux feuilles. Gardez-les donc jusqu'à nouvelle demande de moi. Mais ne les envoyez pas au-dehors, elles risqueraient trop de revenir en lambeaux.

Priez Dieu que ce que j'ai fait pour vous (au pluriel), et spécialement pour vous (au singulier), me soit compté pour quelque chose par la Très Sainte Vierge afin d'atténuer ainsi quelques-uns de mes péchés à son égard.

~~Et veuillez envoyer à M. Harent la note ci-jointe, si vous daignez la revêtir de votre haute approbation<sup>681</sup>.~~ Je reçois votre grosse lettre (46) sans numéro et répondrai demain.

Je ne vois pas autre chose. Mais je me recommande toujours à vos prières, et vous bénis en Jésus Marie.

P.S. Les fenêtres du chœur sont ogivales : 0,90 x 2,20. Les largeurs des ouvertures sont marquées sur les plans la plupart du temps. Mais les hauteurs n'y sont pas (naturellement). — Il eut été bien inutile de vous laisser, à Arles, les dimensions désignées entre nous, car M. Harent y a fait de grands ravages. Il devait m'envoyer le double de ce que nous avons réglé ensemble. Mais vous voyez le temps qui a été nécessaire pour obtenir ses deux calques indispensables<sup>682</sup>. Je le laisse tranquille pour le reste, priant Dieu qu'il ne se trompe pas. La vieillesse commence à se faire sentir chez lui. Rien d'étonnant. Il a dit qu'il a augmenté quelques murs en épaisseur. Lesquels ? Combien ? Je l'ignore, et le laisse tranquille là-dessus. Son plan d'en bas porte quelques côtes incomplètes et pas très exactes. Le plan du premier n'en porte aucune. De façon que je ne sais rien. Mais les différences ne peuvent pas être grandes, et comme j'ai concédé, en général, ce qui concerne la solidité et qu'il invoque toujours la solidité, il est autorisé implicitement<sup>683</sup>. Mais tout cela laisse à désirer. Remercions Dieu de ce qu'il n'a pas plus grands défauts, comme tant d'autres.

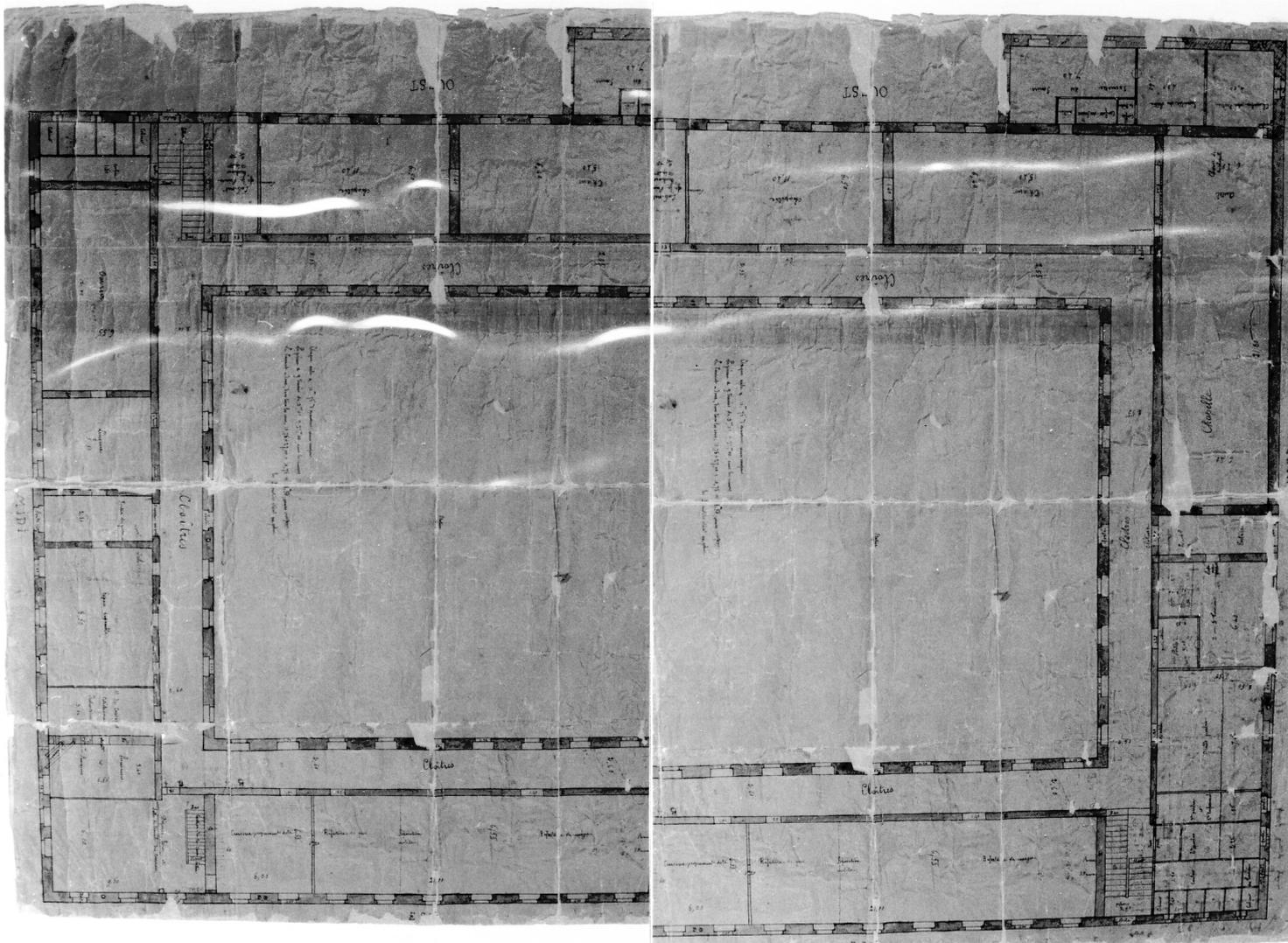
<sup>679</sup> Sœur Marie-Catherine est morte en 1917, à l'âge de soixante-treize ans.

<sup>680</sup> « Après des prodiges de vertu, la sainte, âgée alors de trente-trois ans et déjà célèbre par ses miracles et par le don de prophétie, alla rejoindre dans le ciel Jésus-Christ l'Époux des vierges » (Extrait de la leçon du bréviaire du 30 avril, pour la fête de sainte Catherine de Sienne, cité par le P. Potton dans sa première méditation pour la fête de sainte Catherine de Sienne).

<sup>681</sup> Texte barré par le P. Potton.

<sup>682</sup> Les calques ont été joints par M. Harent à la lettre du 11 janvier 1888.

<sup>683</sup> « Quant à M. Harent, je puis vous dire que je suis satisfait de lui. C'est bien l'homme consciencieux, laborieux, dont vous a parlé le P. Ambroise. Depuis deux mois, il ne cesse de travailler aux plans, ne négligeant absolument aucun détail capable de procurer la solidité ou l'économie. Étant donné ma très petite connaissance en bâtisse, j'ai été content de ses raisonnements et explications » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888).



Plan Potton (janvier 1888)

(98)

1888, 25 janvier. Rijckholt.

n° 18 répond à ... (46)

Ma fille,

*Benedictus Deus*<sup>684</sup> pour la maison Dufo. M. Harent était contraire<sup>685</sup>. Le P. Ambroise contraire. P. Colchen contraire. Notre-Seigneur contraire, puisqu'il a permis de s'établir, sous les fenêtres de la chapelle, un bal public<sup>686</sup> ! et près de là une maison de tolérance<sup>687</sup> (savez-vous ce que c'est ?) c'est-à-

<sup>684</sup> Formule utilisée pour remercier.

<sup>685</sup> « M. Harent désire beaucoup que vous fassiez l'économie des 2 000 à 3 000 francs que vous coûtera le provisoire pour le reporter sur les constructions. Quant à moi, tout en l'approuvant en théorie, je trouve que, pour la pratique, il est nécessaire de vous laisser juge de la question des convenances » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888).

<sup>686</sup> Le bal public se trouvait dans la maison Labedaix (Renseignement donné par l'association « Les Amis du vieux Lourdes »).

<sup>687</sup> « Je sors de visiter la maison Dufo. Avec M. Harent nous avons constaté qu'en se gênant, on pourrait mettre quatorze lits en été, en en mettant deux dans l'ouvroir en haut. Mais davantage en hiver parce qu'on pourrait alors habiter la mansarde qui par la chaleur est insupportable. Seulement je dois vous avertir qu'en face des fenêtres de la chapelle est un bal public et à peu de distance une maison de tolérance !!! » (*Ibid.*). Elle avait été installée en raison de la présence de soldats à Lourdes.

dire ce qu'il y a de plus infâme contre la pudeur féminine ! Vous êtes seule contre tous. Vous cédez à l'autorité et aux conseils<sup>688</sup>. Je le vois par votre lettre. *Benedictus Deus*. Vous seriez morte à la peine de ces deux installations successives, et auriez succombé aux gênes de votre provisoire. Et que de visites inutiles et fatigantes ! Au cœur de Lourdes ! Assez pour vous tuer et tout désorganiser. Et les plâtres dont ne parle pas le P. Colchen. Et tout cela pour six mois ! *Benedictus Deus*. Jésus vous aime trop, en vous épargnant cette faute, que seule vous vouliez faire. À ceux qui vous blâment, vous direz : « Je n'ai pas pu. Trouvez-moi, s.v.p., un local pour six mois, dans des conditions favorables. » Probablement que M<sup>lle</sup> Amé ne désire pas votre mort. Donc elle sera contente que vous restiez un peu encore. N'êtes-vous pas déjà assez malade ? Cela ne vous empêchera pas, quand vous serez très bien remise<sup>689</sup>, d'aller faire, à Lourdes, pour vous reposer, un bon séjour à l'Assomption<sup>690</sup>. Vous y verrez plus clair qu'à Arles sur bien des points.

Arrivons à M. Harent. Que ce bon Monsieur est incommode ! Il veut que l'on ne fasse aucun, aucun changement. Les discussions et les correspondances l'exaspèrent<sup>691</sup>. Il ne faut plus de plans ni de devis : il veut lancer des ouvriers à toute vapeur<sup>692</sup>, sans les exposer à se casser la tête contre un changement imprévu. Bon. — Et lui, que fait-il ? D'abord, il nous lance dans les jambes ses 75 m<sup>[2]</sup> de

---

<sup>688</sup> « Au sujet de la maison Dufó, j'aurais plusieurs réflexions à vous faire si vous pensiez vous y installer. Comme j'ai eu bon nombre de lettres à écrire, pour gagner du temps, j'attends votre réponse, croyant que vous y renoncerez. J'ai reçu à Lourdes communication de divers projets qui vous ont été envoyés pour votre installation provisoire. J'y reviendrai s'il y a lieu, mais rien ne me paraît bien pratique. Vous vous exposeriez, à mon avis, à avoir encore plus d'ennuis qu'en restant à Arles, jusqu'au 25 septembre » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

« En me rendant à Lourdes, j'étais décidé à triompher de ma répugnance pour une translation provisoire et à vous caser dans la maison Dufó, si la communauté entière pouvait s'y loger. Mais la maison est par trop insuffisante. Il vous faudrait adopter pour le chœur la pièce que vous avez désignée. Elle a 3,50 m sur 3,35 m. Mesurez une de vos petites chambres ayant cette dimension ; transportez-vous y ; et vous vous rendrez compte que votre communauté ne pourrait y séjourner en été. Et puis dans cette maison point de décharges ; rien pour y loger votre lingerie, sacristie, etc. Et puis comment y établir pratiquement une clôture ? Outre cela, j'ai appris qu'il n'y a que deux vicaires à Lourdes, quoique le travail y abonde. Avez-vous vraiment l'assurance qu'on vous en donnerait un tous les jours pour la sainte messe ? C'est M. Harent qui, en me faisant visiter la maison, m'a signalé les deux inconvénients du voisinage... Comme il habite Lourdes depuis dix ans, je l'ai cru sur parole. Seulement il m'a fait promettre que M<sup>me</sup> Capdevielle ne saurait jamais qu'il m'a donné ces détails. Je vous le donne donc tout confidentiellement, pour ce qui concerne le nom de M. Harent, mais sans vouloir entraver votre liberté pour prendre des renseignements sur le fait en lui-même. [...] Comme il faut conclure quelque chose, voici ce que je propose. Si vous ne pouvez pas partir immédiatement pour Lourdes, comme vous ne devez pas tenir plus longtemps M<sup>me</sup> Capdevielle dans l'incertitude, sous peine de lui faire perdre de bonnes occasions de louer sa maison qui est vacante, avertissez-la que, vu son exigüité, vous y renoncez et entrez en pourparlers avec la supérieure de l'Assomption » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 23 janvier 1888).

<sup>689</sup> « L'amélioration de votre santé me fait bien plaisir. Affermissez-la suffisamment avant de partir pour Lourdes d'autant plus qu'à côté du climat sec de la Provence auquel vous êtes habituée, vous êtes exposée à y trouver une grande humidité qui vous pénétrerait et pourrait vous faire retomber malade » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 28 janvier 1888).

<sup>690</sup> « Une idée me vient. Je crois avec vous qu'un voyage à Lourdes au commencement de février pourrait être très utile. Si votre santé vous permet de partir, entreprenez-le tout de suite. Vous verrez par vous-même la maison Dufó et si elle vous accomode prenez-la. Vos difficultés grandissantes à Arles — et le fait de sœur Gertrude en est une qui me contrarie — on peut se montrer plus coulant » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 23 janvier 1888).

<sup>691</sup> « D'autre part, il [M. Harent] m'a plusieurs fois témoigné sa profonde répugnance pour la correspondance, qui le fatigue beaucoup et l'exaspère presque, quand elle n'est pas absolument nécessaire » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 23 janvier 1888. Voir note 1888/18).

<sup>692</sup> « Je suis allé visiter le chantier avec M. Harent et j'ai été fort satisfait de l'activité qui y est déployée et de la manière dont les travaux avancent. D'ailleurs ce n'est pas étonnant. Quatre-vingt ouvriers y sont employés, en comptant ceux qui extraient les pierres. M. Harent m'a plusieurs fois répété que Ladagnous voulant se faire une réputation à Lourdes par cette construction ne regarde pas à certaines dépenses qui en arrêteraient d'autres. Et je suis porté à le croire » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888).

Ces quatre-vingt ouvriers étaient prévus pour que les deux ailes puissent être terminées au premier octobre :

« Observation essentielle.

chapelle, dont il fait une condition *sine qua non*, prétextant la solidité. Mais pourquoi n'a-t-il pas dit cela dès le principe?... Enfin, passons. Maintenant, le voilà qui revient avec un nouveau projet, plein de difficultés graves. Il veut allonger sa chapelle en plus de 7,25 m qui, multipliés par 10,75 m — épaisseur de l'aile —, donnent 78 m<sup>2</sup>. Il prétend que cette augmentation nouvelle ne coûtera que 5 650 francs<sup>693</sup>. Et moi je dis qu'elle coûtera 7 000 francs. Mais accordons-lui son chiffre. Est-ce tout ? Nullement. Il suppose une chapelle de 16,80 m de longueur, dans œuvre<sup>694</sup>. C'est inadmissible.

C'est trop peu pour Notre-Seigneur, qui sera mal logé, définitivement, et cela dans un couvent qui a de la place vide au rez-de-chaussée.

C'est trop peu pour les fidèles ; car il faut reculer la table de communion de 3 m vers la grande porte ; ou bien les regards des fidèles<sup>695</sup>, placés à l'angle de la table, enfilent votre chœur jusqu'au fond<sup>696</sup>.

C'est trop peu pour la maison. Voyez les plans. La chapelle ne peut finir qu'à la grande entrée. La grande entrée, qui sera signalée par une porte ornée, et surmontée (je pense) par un petit clocher, pour une cloche indispensable, ne peut être qu'au milieu du bâtiment, en face de la porte du préau<sup>697</sup>. Or cela donne, non pas 16,80 m, dans œuvre, mais 21,80 m : 5 m de plus. Absolument, il faut bâtir ces 5 m. Or si 7 m qu'ajoute M. Harent doivent coûter 7 000, 5 m coûteront 5 000 : total 12 000. À ajouter à 82 500 : total 94 500 !

Ce n'est pas tout. Il veut mettre maintenant le provisoire<sup>698</sup> sous les cloîtres, contre la chapelle<sup>699</sup>. Cela lui paraît tout simple. Mais, par où les sœurs se mettront-elles en communication avec les étrangers

---

Pour que le monastère puisse être livré aux sœurs et habité par elles le 1<sup>er</sup> octobre prochain, il faut que les travaux soient exécutés aux dates ci-dessous :

1. Le soubassement complet tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du cloître, terminé le 1<sup>er</sup> février. Également la cave couverte et les schistes en place.
2. Le rez-de-chaussée maçonné et rasé prêt à recevoir la poutre au 1<sup>er</sup> mars. L'escalier en pierre placé.
3. Toutes les poutres du 1<sup>er</sup> placées au 8 mars.
4. Le 1<sup>er</sup> étage maçonné et rasé en entier au 15 avril.
5. La charpente dressée et chevronnée au 1<sup>er</sup> mai.
6. Le bâtiment couvert en ardoises et la zinguerie placée au 15 mai.
7. Les planchers des trois étages terminés au 1<sup>er</sup> juin.
8. Les plâtriers, avoir donné les deux couches des plafonds et monté les cloisons, enduit les murs à enduire au 25 juin.
9. Arrivée de la menuiserie le 15 juin et pose terminée le 15 juillet ; à la même époque toutes les persiennes en place et fonctionnant.
10. Les peintures extérieures du toit, des fenêtres et persiennes, et du mur ouest achevées au 1<sup>er</sup> août.
11. Les vitreries en place au 15 août.
12. Les ciments au 25 août.
13. Les canaux extérieurs, les nivellements autour du bâtiment, les aménagements de la sacristie, de la chapelle, les accès du bâtiment, le nettoyage, les parois provisoires de clôture, l'ameublement, du 25 août au 1<sup>er</sup> octobre.
14. Bénédiction : clôture des travaux et venue des sœurs.

Pour l'exécution dans un si bref délai d'un travail si considérable, il faut un atelier de 20 maçons et leurs manoeuvres, de 10 charpentiers dès à présent et jusqu'au 15 avril : de 20 charpentiers du 15 avril au 1<sup>er</sup> juin, de 20 plâtriers, sans compter les manoeuvres du 1<sup>er</sup> juin au 25 juin, de 10 peintres pendant quinze jours, de 8 ouvriers cimenteurs pendant huit jours » (cette note devait probablement accompagner la lettre du 29 décembre 1887).

<sup>693</sup> « M. Harent voudrait faire non seulement les 75 m de chapelle, ce qui reviendrait à 82 554, mais encore toute la chapelle, ce qui porterait le prix à 88 204. Je suis d'avis de lui concéder les 75 m de chapelle. Demain si j'ai le temps, je vous donnerai les raisons qui le portent à désirer terminer la chapelle » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888).

<sup>694</sup> Ménagée dans le corps du bâtiment.

<sup>695</sup> « À côté de [la] double grille, sera la fenêtre de la communion, aussi petite qu'il se peut commodément, et fermée comme le prescrivent les constitutions. La double grille et la fenêtre doivent être disposées de telle sorte que les sœurs soient dérobées, autant que possible, à la vue des séculiers » (M.-A. POTTON, *Cérémonial* ..., Poitiers, 1871, p. 5).

<sup>696</sup> « Le plan porte que le communal sera à côté de la table de communion des fidèles, ce qui est beaucoup plus commode pour le prêtre. M. Harent craint que dans ce cas les sœurs ne puissent être aperçues du dehors quand elles communieront. J'espère que non, parce que le prêtre les cachera aux fidèles ; mais prenez bien vos assurances » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

<sup>697</sup> Finalement, le clocher sera placé non au milieu de l'aile nord, mais au milieu de l'aile sud.

des parloirs et avec les tourières ? Il faut des portes... Les prendra-t-on sur la chapelle ? Impossible : les sœurs n'y vont pas. Il faudra donc les prendre sur le chœur... Est-ce convenable ?

De plus, le cloître de l'église étant encombré par les habitations du dehors, par où le prêtre passera-t-il, pour porter le Saint Sacrement aux malades ?

De plus, le tour<sup>700</sup>, par où viennent les victuailles, va se trouver fort loin de la cuisine, où on les emploie. Etc.

« Mais il y aura moins de clôture provisoire dans le préau ». — Erreur : telle que M. Harent le suppose, la longueur des clôtures sera la même.

« Mais on débarrassera un bras du cloître presque entier. » — Oui, mais pour en embarrasser la moitié d'un autre. Etc.

Et comment discuter et arranger tout cela, entre le P. Colchen qui va de différents côtés, le P. Ambroise qui est à 300 lieues, M. Harent qui abhorre les correspondances, et déteste les difficultés et objections, et sœur Catherine qui, la pauvre, est toujours à moitié morte ?... En joignant au tout des plans et chiffres, et en décidant tout, sans erreur, au milieu de cent complications, avec un architecte à qui ses soixante-quatorze ans font oublier plus d'un point, et avec quatre-vingt ouvriers<sup>701</sup>, qu'il faut lancer à fond de train<sup>702</sup> ? Trouvez-vous que cette nouvelle instance soit raisonnable.

---

<sup>698</sup> Le schéma de la p. 29 permet de savoir ce qui avait été prévu comme provisoire. L'installation de la communauté devant s'effectuer dans deux ailes du monastère au bout de six mois, pour le 1<sup>er</sup> octobre (voir note 1888/66). Le cloître sud devait être aménagé pour compenser l'absence de la troisième aile où devaient se situer les pièces assurant le contact avec l'extérieur : pièce des tourières, de la portière, tour, parloirs. Dans la lettre 100, il est question d'une chambre qui serait placée sous le cloître. Il sera encore question du provisoire sous les cloîtres dans les lettres 104, 108 (provisoire sous le cloître de l'aile sud), et 109 (le provisoire est remis en question). Dans la lettre 98, M. Harent veut mettre le provisoire dans le cloître nord, contre la chapelle. (Voir note 1888/54).

<sup>699</sup> M. Harent parle de la même chose dans une lettre à sœur Marie-Catherine du 27 janvier 1888 : « Ce que je voudrais, timidement toutefois, soumettre à vos réflexions, c'est le provisoire des parloirs et de l'habitation des tourières et laïcs, n'offrant aux sœurs de l'intérieur d'autres dégagements possibles que par la lingerie et le réfectoire, deux pièces que je croyais habituellement fermées aux sœurs qui n'en sont pas officières ?

Aussi cette considération qui n'a pas échappé au Très Révérend Père provincial me semble-t-elle plaider la cause de l'achèvement immédiat de la case tout au moins, de la chapelle, permettant ainsi le placement du provisoire près de l'entrée, dut-il être même complété par une construction légère et passagère en dehors du cloître.

Mais à l'heure qu'il est, ces questions doivent avoir été tranchées. Nous ne pouvons retarder plus longtemps l'exécution définitive. J'ai dû à regret permettre hier de commencer la façade au midi. On pose les tablettes des fenêtres, mais il faut que cela cesse, car il est mauvais de ne pas lier les murs ensemble. C'est pour cela qu'il est regrettable que la direction soit à plus de trois cents lieues du chantier et doive faire le tour de la France avant de m'arriver !

J'ai cru devoir étudier le style décoratif de la chapelle afin d'être prêt, le cas échéant ; et si on devait se borner à la case avoir préparé les fondations et les vides dans les murs, nécessaires au revêtement intérieur de l'enveloppe future. J'ai même établi le devis complet et suis sûr de rester dans le chiffre donné au Très Révérend Père provincial, pour la chapelle achevée.

Rappelez-vous, ma Révérende Mère, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, c'est qu'avec moi, vous ne marcherez pas dans l'inconnu. Je ne propose rien sans l'avoir étudié et calculé. A l'heure qu'il est, le plus aléatoire est fait, maçonné, et je n'ai pas dépassé les chiffres. Ne faites pas de votre côté de dépenses superflues et je vous promets que nous arriverons à bon port. »

<sup>700</sup> « Dans un endroit convenable de la clôture, on disposera un *tour* qui sera fixé dans le mur, afin que les objets nécessaires entrent et sortent, sans que pourtant les personnes du dehors ou celles du dedans puissent nullement s'apercevoir les unes les autres » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 302).

<sup>701</sup> Cf. note 1888/38.

<sup>702</sup> « Voilà maintenant [M. Harent] entré dans notre mouvement et pleinement satisfait des concessions que nous lui avons faites pour la construction. Tout d'abord il avait été comme attristé par ces choses nouvelles qui ne rentraient en rien dans ses idées préconçues ni dans ses travaux précédents. Le tableau ci-joint (dont je vous demande copie) adressé par lui pour Ladagnous, vous montrera qu'il prend les moyens pratiques pour presser les travaux ; et hier après me l'avoir remis, il est parti pour le chantier, uniquement pour stimuler l'entrepreneur et le forcer à augmenter encore le nombre de ses ouvriers. Toutefois il entend bien que nous entrions nous-mêmes dans ce mouvement d'activité ; et il insiste pour recevoir toujours aussi promptement que possible une réponse précise à ses demandes de communication, de renseignements ou de décisions » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine,

Si vous voulez mon avis, le voici, clair et net : Écrire à M. Harent<sup>703</sup> :

1° que les 75 m de chapelle déjà concédés<sup>704</sup>, uniquement parce qu'il invoquait la solidité, ont épuisé, et au delà, votre disponible, et que, sous aucun prétexte autre que la solidité nécessaire, il ne peut plus être question d'une augmentation quelconque, jusqu'à votre installation accomplie (cela le tiendra tranquille)<sup>705</sup>.

2° que la chapelle doit avoir, non pas 16,80 m, mais 21,80 m dans œuvre allant jusqu'à l'entrée qui est juste au milieu du couvent, et que les 5 m de plus, indispensables, coûteraient environ 5 000 francs de plus, à joindre encore au 88 200.

3° Que son provisoire sous les cloîtres de la chapelle souffre de grandes difficultés, soit pour le passage de l'aumônier portant la sainte communion aux malades<sup>706</sup>, soit pour les portes, qui permettraient aux sœurs de communiquer avec les parloirs et les tourières, et qui, ne pouvant être dans la chapelle, devraient être dans le chœur, lieu peu convenable pour elles. Etc.

4° Qu'il faudrait discuter et arranger tout cela, par lettres, entre vous qui êtes fort malade, lui qui abhorre les correspondances, P. Colchen qui voyage, P. Ambroise qui est loin : que tout cela est impossible.

5° Que, comme il le crie lui-même, il n'est plus temps de faire des plans, mais de lancer les soixante ouvriers à toute vitesse sur les plans faits. Il est trop tard. Trop tard.

6° Qu'en conséquence, abandonnant la totalité ou presque totalité de la chapelle, il se confine dans les 75 m de la tête de l'aile de l'ouest.

7° Que cependant vous le priez instamment de supprimer, pour ces 75 m<sup>2</sup>, les colonnes, voûtes et autres ornements, tout en laissant leurs places ; que cela réalisera, d'après lui, 9 000 francs d'économie ; qu'on fera ces ornements, tous bien d'accord entre eux, quand on bâtira la chapelle complète ; et qu'ils seront certainement donnés (comme cela est arrivé à Mauléon) par quelque bonne âme<sup>707</sup>, qui voudra ne pas laisser plus longtemps le bon Jésus à Bethléem. Donc 79 000, au lieu de 82 500.

---

21 janvier 1888).

<sup>703</sup> Le P. Colchen avait conseillé de s'en remettre à l'avis du P. Ambroise pour la chapelle : « Pour la question de la future chapelle, laissez de côté toute crainte d'une insistance nouvelle de M. Harent pour obtenir une autre prolongation. Rien ne me le fait craindre ; et après tout, nous avons notre liberté. Attendons patiemment l'avis du P. Ambroise qui, comme de juste, sera d'un très grand poids pour la décision. Là encore il y a un nouveau motif de ne pas retarder votre voyage à Lourdes » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 23 janvier 1888).

<sup>704</sup> « M. Harent voudrait faire non seulement les 75 m de chapelle, ce qui reviendrait à 82 554 mais encore toute la chapelle, ce qui porterait le prix à 88 204. Je suis d'avis de lui concéder les 75 m de chapelle » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 19 janvier 1888).

« Après ces réflexions sur M. Harent, je vais vous parler brièvement de nos conversations. Je ne suis entré avec lui dans aucune appréciation sur le plan général qu'il vous a envoyé, je n'ai donc ni approuvé ni blâmé quoi que ce soit, ne voulant pas porter préjudice à votre initiative, ni à celle du P. Ambroise. Je me suis contenté de lui dire à cet égard que les 75 m<sup>2</sup> de chapelle lui étaient accordés » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

<sup>705</sup> À cette date, il est prévu de bâtir deux ailes dans l'immédiat, où la communauté pourrait s'installer. La troisième aile, l'aile nord serait construite plus tard et la construction de la quatrième n'est pas encore envisagée. Mais M. Harent envisage de faire la chapelle en entier, donc la moitié de l'aile nord.

<sup>706</sup> « Si quelque sœur, assez malade pour ne pouvoir venir au lieu ordinaire de la confession et de la communion, désire se confesser, le confesseur sera tenu d'aller dans la chambre de l'infirmes [...]. S'il faut aussi donner la sainte communion, le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, apportera respectueusement le Corps de Notre-Seigneur. Quatre sœurs le précéderont : deux avec des cierges, une avec l'eau bénite, la quatrième avec une petite clochette. Quelques sœurs des plus anciennes se joindront à elles, et c'est avec elles que le prêtre ira à l'infirmerie et communiera la malade, en se conformant aux cérémonies accoutumées » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 317).

<sup>707</sup> « M<sup>lle</sup> Stevenson revint au monastère au commencement de 1897 avec l'intention d'y fixer définitivement son séjour. Durant les premiers mois, elle combla notre chapelle de ses libéralités : on déballait presque chaque jour d'énormes caisses renfermant : statues, candélabres, colonnettes, piédestaux, etc. etc. En quelques semaines nous vîmes avec un peu d'effroi M<sup>lle</sup> Stevenson dépenser pour notre chapelle et l'arrangement du poulailler du tour environ 4 000 francs. Nous essayions en vain de l'arrêter, sachant cette dépense peu proportionnée à ses revenus et craignant fort que tout cela ne finisse par un remords. Il y avait consolation pour nos cœurs, sans doute, mais au moment où notre maître-autel se sculptait, nous voyions d'ailleurs avec quelque peine cet embellissement extraordinaire de notre chapelle qui nous paraissait peu en rapport avec la pauvreté excessive de notre maison, la gêne de la communauté » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 66-67).

Fin de la lettre à M. Harent.

En réalité, je ne suis pas sûr du tout que M. Harent ne dépasse pas ses chiffres. Je ne suis pas sûr du tout que vous puissiez faire les extra pour 21 000, chiffre du P. Colchen<sup>708</sup>. La clôture seule pourrait coûter cela, si on la fait solide, assez haute, et de telle étendue (modeste). De plus, il faudra ensuite payer les dépenses journalières, avec un aumônier et deux domestiques, sans la pension Amé. Combien il s'en faut que vos revenus suffisent !

À mon humble avis, vous serez imprudentes, si vous ne suivez pas, substantiellement, les conseils qui précèdent. N'avez-vous pas assez d'autres soucis, sans y ajouter encore les terribles angoisses de la misère religieuse ?

Si cependant vous voulez faire les 21,80 m de la chapelle, je suis tout prêt à vous faire le plan du nouveau provisoire, sous les cloîtres ; car je crois que ni M. Harent, ni vous, ni P. Colchen, ne pourraient guère y réussir. Toujours disposé à servir humblement la sainte Vierge en votre personne. Avertissez-moi de votre choix.

Si vous le jugez à propos et satisfaisant, envoyez à M. Harent la note ci-jointe qui répond à deux de ses questions.

Je ne sais pourquoi il parle de persiennes. Il avait été positivement convenu avec moi qu'il attendrait votre venue, avant d'en commander aucune. D'abord, parce que vous auriez vu avec lui comment vous vouliez les faire. Ensuite parce qu'il n'en faut pas partout. Au nord, elles sont inutiles dans les cellules. Un rideau, nécessaire en toute hypothèse, est suffisant. En bas également, la question des volets vous avait été réservée. Voyez si vous voulez lui écrire là-dessus.

Quant à vos fenêtres du chœur, vous avez vu ce que j'ai dit, et ce que M. Harent a dit. À vous maintenant de décider. Écrivez-lui vos volontés. Pour moi, ce que vous ferez sera bien. Avertissez-moi cependant.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je demeure persuadé que M. Harent a cru faire la chapelle entière, mais qu'il s'est trompé dans ses mesures, en comptant les 21,80 de vide, non pas du fond de la chapelle, mais du fond de la chambre du prêtre, qui est juste 5 m plus loin.

(99)

**1888, 26 janvier. Rijckholt.**

n° 19 répond 47

Ma fille,

Je suis charmé de votre lettre. J'avais peur, un peu, de vous voir séduite par l'idée de donner à Jésus belle chapelle ! Mais quand vous saurez, par ma lettre d'hier, que la chapelle de M. Harent est 5 m trop courte, et que le provisoire dont il parle sera défectueux, etc., je ne doute pas que vous acceptiez mes conclusions, en rompant court à toutes les recherches, correspondances, objections, contre-objections, qui seraient nécessaires sans cela. Au 1<sup>er</sup> février<sup>709</sup>, le soubassement étant fini, on commence la bâtisse proprement dite, et par suite, immédiatement, il faut, absolument, que la place des portes soit fixée et les portes commencées avec leurs montants. Or cela serait impossible, si nous discussions le projet Harent qui supprime, ou ouvre, ou change nombre de portes... C'est absurde, de vouloir bâtir ainsi un couvent à bride abattue. On s'expose à tant d'erreurs ! Bâissez ce qui est réglé, avec les 75 m de chapelle, et après cela on réfléchira et on verra à tête reposée. Même s'il venait beaucoup d'argent, ne bâtissez pas toute la chapelle maintenant. Ce sera un prodige, si M. Harent trouve, dans le petit trou de Lourdes, tous les ouvriers qu'il demande pour aller vite. Et ainsi, en bâtissant la chapelle, vous retarderiez l'ouverture du couvent ! Beau résultat ! Et bien agréable à Notre-Seigneur ! Chaque chose en son temps : tout ira mieux. Nous nous sommes déjà pressés (forcément) bien plus que je n'aurais voulu.

<sup>708</sup> « Installation, clôture, etc., 21 800 francs » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

<sup>709</sup> « Je reçois votre lettre et m'empresse de prendre la plume pour vous prier de donner sans retard à M. Harent une conclusion conforme à celle du P. Ambroise. Il l'acceptera sans difficulté, d'après ce qu'il m'a bien promis ; et comme il m'a demandé une réponse pour le 1<sup>er</sup> février, je tiens à ce qu'il soit satisfait pour la date » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 28 janvier 1888).

Vous vous tourmentez beaucoup, et trop, de vos soucis de sœurs, de bâtisses, de translation et de couvent. Il y a là dans votre âme du bien et du mal. Du bien, car il est juste, très juste, de vous intéresser beaucoup à tout cela, et d'y pourvoir. Mais du mal aussi. Car ainsi, vous ne comptez pas suffisamment sur le secours de Jésus et de Marie. Pensez-vous avancer grandement par votre propre industrie ? Et ne sont-ce pas les affaires de Notre-Seigneur que vous traitez ? M<sup>elle</sup> Jaricot<sup>710</sup>, dans ses énormes embarras, se comparait à une fourmillette, renversée sur le dos, et remuant vainement ses petites pattes, sans pouvoir seulement se retourner. Mais Jésus venait et remettait fourmillette sur ses pattes. Ainsi de vous. Lisez donc, dans la vie du frère Raphaël Meysson<sup>711</sup>, son secret de sainteté : « Dormir toujours, petit enfant, entre les bras et sur le cœur de sa bonne Mère la sainte Vierge. » Que c'est doux ! Que c'est aimable ! Que c'est efficace ! La fille dort. Et Marie saura penser à tout. — Vous allez à Lourdes, et il faut que je vous fasse des sermons sur la confiance ! Ô créature de peu de foi !

Sans doute, accepter Lourdes était fort gros. Aussi, à Arles, quand vous avez donné<sup>712</sup> trois blanches, vous avez pu remarquer que je n'ai nullement encouragé votre ardeur, mais plutôt présenté, modérément, des objections. Aujourd'hui, les trois quarts à peu près des difficultés sont surmontées. Mettons qu'il en reste un quart (c'est peut-être trop dire). Mais si vous aviez un peu plus de confiance en la sainte Vierge, ce quart ne vous troublerait pas du tout, et en vous agitant moins (quelle sottise de pleurer ! Vous imitez M<sup>elle</sup> Amé), vous vous porteriez, je pense, beaucoup mieux. Soignez-vous d'ailleurs, et envoyez promener loin l'observance, et tout ce qui n'est pas nécessaire, pour un bon quelque temps. Je vous désire à Lourdes au repos complet, chez l'Assomption, avec une compagne pour vous dorloter et bien soigner.

Je ne pense pas que M<sup>elle</sup> Amé fasse grand mal ni au-dedans ni au-dehors — elle est trop connue — et je suis fort consolé de voir qu'elle vous écrit en termes très affectueux. Tâchez de lui rendre la pareille.

Pour la fondatrice, puisque c'est une sœur si précieuse, ne pourriez-vous pas la mettre quelques mois, pas plus, à Charlet-Châtellerauld d'où elle vient, en payant sa pension ? À Châtellerauld, point de mistral. Mais si cela vous paraît pratique, il faudrait réserver le consentement du P. Colchen. Et que la sœur en fût contente. Quant à vous installer toutes à Lourdes, tout de suite, proposez aux sollicitantes de prendre la lune avec les dents. Quand ce sera fait, vous partirez pour Lourdes, sans tarder. Mais ne prenez pas la fondatrice pour compagne à Lourdes, quoiqu'elle vous soigne bien. Ce serait trop risquer, tant que la bâtisse ne sera pas finie.

L'acte d'achat notarié ne porte-t-il pas quittance ? Si oui, comme j'en suis persuadé, c'est le reçu des reçus pour les 45 000<sup>713</sup>. Quant aux autres 20 000<sup>714</sup> peu importe, puisque le terrain est à vous, libre de toute dette.

Il suffira d'envoyer à M. Harent des billets de banque quand il demandera, avec valeur déclarée, 1 franc par 1 000. Et vous prierez M. Harent de vous envoyer, à chaque paiement, le reçu signé par Ladagnous. Vous pouvez aussi envoyer à M. Harent un chèque, soit sur Lourdes, soit sur Pau, et à l'ordre de Ladagnous. Il vous enverra pareillement chaque fois le reçu de Ladagnous. Les deux procédés sont à peu près *ex aequo* pour les frais. Ladagnous allant souvent à Pau, peut accepter du papier sur Pau,

<sup>710</sup> Pauline Jaricot, née à Lyon le 22 juillet 1799, est une figure illustre du laïcat lyonnais, riche en initiatives qui ont abouti à des œuvres importantes. Jeune fille de la bourgeoisie lyonnaise — elle était fille d'un négociant en soie —, elle fonda, en 1822, l'« Œuvre de la Propagation de la foi » qui avait pour but de soutenir les missions lointaines. Dans la même ligne, se situe Frédéric Ozanam, laïc lyonnais intrépide, qui fonda les conférences de saint Vincent de Paul, dont fit partie le jeune Louis Potton. C'est par cette œuvre qui avait pour but de sensibiliser la bourgeoisie aux questions sociales, que le P. Potton entra en contact avec la vie religieuse (Voir A. Latreille, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975, p. 344-345).

Pauline Jaricot eut d'énormes difficultés sur le plan de la santé, sur le plan financier, avec ses proches (Voir E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la propagation de la foi (1799-1862)*, J. de Gigord, éditeur, Paris, 1926).

<sup>711</sup> Le frère Marie-Raphaël Meysson était un novice du P. Potton. Lors de sa profession solennelle, le 19 mars 1867, il avait ajouté un quatrième vœu, avec l'approbation du P. Potton. Il avait offert sa vie en sacrifice pour la proclamation de l'infaillibilité pontificale. (Voir I. BODY, *La Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 232-235).

<sup>712</sup> Lecture incertaine.

<sup>713</sup> Prix du terrain dans l'acte d'achat notarié.

<sup>714</sup> Le terrain a coûté 65 000 francs (lettre 87). Mais il était prévu de régler 20 000 francs de la main à la main, selon le conseil du P. Colchen (lettre du 2 novembre 1887 ; notre 1887/157).

si votre banquier ne peut pas donner du papier sur Lourdes. Vous garderez tous les reçus de Ladagnous, et les mettrez avec les papiers concernant Lourdes.

Ne vous étonnez pas trop que le curé de Lourdes se soit tu sur les voisinages de la maison Dufo<sup>715</sup>. Nos avons donné dernièrement l'habit de convers à un jeune belge, qui a un frère fou et une sœur folle. Le curé, interrogé par nous sur la famille, a passé cela entièrement sous silence... Nous l'avons appris par hasard. Maintenant le convers rentre chez lui. — Et que dites-vous des abbés qui corrigent les devoirs des apostoliques qu'ils offrent à Poitiers<sup>716</sup> ? C'est pour être plus sûrs qu'on les acceptera. C'est une bonne œuvre. Donc...

Soyez indulgente pour cette absurde tête de fondatrice<sup>717</sup>. Et priez pour moi, qui suis encore plus bête qu'elle, et vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Tâchez de faire régler sœur Marie-Thérèse<sup>718</sup> [Louise Chalmet] pour versement immédiat. On verra ensuite l'emploi. Ce sera aisé, quand l'argent sera venu.

(100)

[1888], 30 janvier. Rijckholt.

n° 21 répond à 49

Évidemment, quand je vous conseille ceci ou cela, pour ce qui n'est pas de votre direction intérieure, (et même pour elle), sous-entendez toujours ce que je ne puis pas exprimer en long chaque fois, c'est-à-dire : « Si vous-même n'y voyez pas inconvénient, si votre conseil, l'archevêque, le P. Colchen, le chapitre<sup>719</sup>, etc., etc., n'y voyez pas inconvénient. » En un mot, servez-vous de mes avis, très discrètement : autrement je ne dirais plus rien du tout. Bon moyen de vous punir d'une obéissance exagérée, et non prudente<sup>720</sup>.

Mais que faites-vous pour les fausses fenêtres ? Quoique laissant la chose entièrement à votre gré, j'aimerais savoir le résultat.

Je crois que je puis avoir besoin de mes deux plans complets. Faites-moi donc faire un calque des deux par une sœur, et vous garderez mes plans, le calque défigurant presque toujours un peu quelque détail. Il faut mettre sur vos calques tout ce que j'ai marqué, et rien que ce que j'ai marqué sur l'original. Mais cela ne presse pas du tout. Envoi : papiers d'affaires, sans recommandation.

Je vous ai écrit ma pensée (favorable) sur votre installation à l'Assomption<sup>721</sup>, pourvu que l'affaire soit possible, comme je le pense. Je ne vois pas inconvénient à ce que vous emmeniez sœur Marie-Dominique [Vivien] en deuxième compagne<sup>722</sup>, pourvu qu'elle repromette de ne pas s'occuper des

<sup>715</sup> Dans sa lettre du 23 décembre 1887, M. Carrère se contentait de dire que M. Harent donnerait les renseignements demandés. Aucune appréciation personnelle.

<sup>716</sup> L'école apostolique de Poitiers a été fondée en 1876.

<sup>717</sup> Sœur Marie-Dominique Vivien.

<sup>718</sup> Voir note 1888/98.

<sup>719</sup> « Le chapitre conventuel (qu'il ne faut pas confondre avec le chapitre des coupes) se compose de toutes les sœurs de chœur ayant quatre ans de profession, réunies (sous la présidence de la supérieure) pour traiter de certaines affaires, qui doivent d'abord et nécessairement, avoir été examinées et déterminées, au scrutin secret, par le conseil (C. 612) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 278).

<sup>720</sup> Quelques vingt ans auparavant, M. Marie-Agnès [Romeline Lassale], fondatrice de Mauléon, avait fait un vœu d'obéissance au P. Potton.

<sup>721</sup> Le P. Colchen avait déjà donné son accord : « Restera encore à examiner la question d'une entente avec les Assomptionnistes. — Si vous pouvez bien isoler vos deux communautés, surtout les converses ! ; rendre vos intérêts bien distincts pour toute chose et indemniser les Assomptionnistes, il pourra encore y avoir quelque chose à faire pour vous. Mais pour cela, il faudra une entente orale, où tout sera prévu. Connaissant le local, je ne désespère pas que tout cela puisse se réaliser. Mais vous devez comprendre comme il faut prévoir tous les cas de conflits. Car combien ne serait-il pas pénible de voir s'établir une brouille entre les deux communautés ? Toutefois, comme il ne s'agit que de six mois, il ne faut pas non plus s'exagérer les difficultés » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 23 janvier 1888).

<sup>722</sup> Le P. Colchen avait donné son accord pour que la première compagne soit la sous-prieure (cf. note 1888/78). Il donnera ensuite son point de vue sur le choix de sœur Marie-Dominique [Vivien] comme

bâtisses, et que vous croyez son exclusion totale vraiment possible et probable. Je pense que vous serez plus tard obligée de revenir à Arles pour le gros du déménagement et les adieux. Mais alors, il faudrait ne pas la laisser à Lourdes, et revenir avec elle, en laissant la Mère sous-prieure<sup>723</sup> là, si l'arrivée de quelques sœurs ou de toutes les sœurs, est assez prochaine. La présence la sœur Marie-Dominique [Vivien], fondatrice, à Lourdes sera un souci de moins (gros) pour M. Gabriel [Marie-Louise Pâtissier]<sup>724</sup>. Elle vous soignera à Lourdes. Tant que vous ne serez que deux ou trois à l'Assomption, faites donc gras comme les sœurs, et ne commencez pas par les horripiler par votre cuisine maigre<sup>725</sup>, pour laquelle elles croiront devoir acheter des baleines et des cachalots. Ce sera temps de commencer le maigre quand vous ferez vous-mêmes votre cuisine avec vos propres converses. Et vous profiterez d'autant. Engraissez-vous<sup>726</sup>. Vos péchés méritent cette punition humiliante. — Quand même vous n'auriez point de grille au parloir, qu'est-ce que cela fait ? Vous sortirez souvent de la maison, ce qui est pire que l'absence de grille<sup>727</sup>. Et quant aux autres sœurs, elles n'auront pas tant de visites à recevoir. Ne tourmentez pas les Assomptionnistes avec des exigences qui semblent même, en quelque sorte, mésestimer leur genre de vie.

Certainement, c'est un bon système pour une prieure, ordinairement, presque toujours, de tenir le plus grand compte de l'avis de son conseil, en étendant ses consultations au-delà de la légalité stricte.

J'aurais quelque chose à vous envoyer pour les bâtisses. Mais je ne sais si cela pourra être écrit pour aujourd'hui. Pour demain sûrement.

En attendant priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.]<sup>728</sup> Suivez mes raisonnements. — D'abord il me semble absolument nécessaire que vous ayez à Lourdes un domestique homme, pour la sécurité, les commissions, et le travail du dehors. Or

---

deuxième compagne : « Quant à sœur Marie-Dominique [Vivien], je vous laisse juge de ce que le bien demande ; vos perplexités étant bien fondées, je ne puis que prier pour que vous soyez éclairée ; car l'emmener avec vous sera un tel fardeau que je me reprocherai de vous y pousser. Elle sera évidemment plus tard à Lourdes, ce qu'elle est aujourd'hui à Arles. Mais ne regrettez pas son entrée. Elle a été entourée de circonstances providentielles qui nous obligent à adorer la sainte volonté de Dieu. Marchons en avant en portant notre croix ; nous travaillons pour la gloire de Marie » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

<sup>723</sup> « Il me paraît profitable que vous preniez Mère sous-prieure [M. Marie-Dominique, Marie Mère] pour votre compagne à Lourdes » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 28 janvier 1888).

<sup>724</sup> Sœur Marie-Gabriel était conseillère. Elle devient vicaire pendant l'absence de la prieure et de la sous-prieure.

<sup>725</sup> « La nourriture dans nos couvents doit être sans chair, excepté dans les infirmeries. » « Hors du couvent, les sœurs peuvent de plein droit manger les aliments accommodés au gras. La prieure peut leur permettre de plus de manger de la chair, s'il y a cause raisonnable (C. 160) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 135. 137-138).

<sup>726</sup> Le P. Potton avait une vision réaliste de l'observance, comme le montre une lettre à M. Marie-Agnès, du 13 septembre 1867 : « La communauté la plus observante à mon avis, n'est pas celle qui n'a point de dispenses, mais celle qui proportionne les dispenses aux besoins, dans une mesure raisonnable, en passant entre les deux extrêmes de la rigueur exagérée et de la facilité trop large. Si Dax n'a qu'une sœur au gras, je m'en réjouis, si les santés y sont bonnes. Mais quand même vous auriez douze ou vingt sœurs au gras, je ne vous blâmerais pas du tout pour cela, du moment que les dispenses ont une cause légitime et que les malades pratiquent la patience, l'obéissance et l'humilité » (PAM).

Il était d'ailleurs sans illusion sur le devenir d'une observance rigoureuse : « Je ne sais pas comment, dans cent ans, notre observance sera possible. Il faudra y introduire beaucoup d'adoucissement, je pense » (Lettre à M. Marie-Agnès, 16 septembre 1864) (Mauléon).

<sup>727</sup> « Voulant employer les plus grandes précautions par rapport à la sortie des sœurs et à l'entrée dans leurs monastères, nous défendons, sous peine d'anathème, que jamais aucune sœur ne sorte de la clôture, excepté quand le couvent est en péril d'être brûlé, de couler, d'être envahi par des voleurs ou des malfaiteurs, ou dans d'autres circonstances semblables, où il y a ordinairement danger de mort. Nous exceptons aussi le cas où il s'agirait de transférer une sœur (avec la permission du Maître Général), de son couvent dans un autre couvent déjà bâti ou à bâtir » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 313).

<sup>728</sup> Le texte qui suit est sur une feuille indépendante. Il s'agit des renseignements sur les bâtisses dont parle le P. Potton à la fin de la lettre 100. Il l'a certainement jointe à cette lettre, car dans la lettre du 1<sup>er</sup> février, il écrit : « Il faudrait d'abord savoir si vous approuvez le plan dessiné pour la petite maison des domestiques, conformément à ma lettre précédente ». Pour le plan dessiné de la petite maison, voir annexe II.

l'homme entraîne presque nécessairement la femme, qui du reste aura bien des utilités. Et la femme entraîne souvent les enfants : car, en définitive, vous prendrez ce que vous pourrez. — Cela étant, il semble nécessaire que la maison à bâtir d'avance ait deux chambres, surtout si la femme fait la cuisine de l'aumônier.

Où mettre cette petite maison ? Pour beaucoup de raisons, il me semble que la seule place possible est celle de la future maison, qui servira pour les domestiques, l'aumônier, sa servante s'il en a une, et les visiteurs et visiteuses. En bâtissant alors les deux chambres nécessaires tout de suite, et au lieu de faire un provisoire à démolir plus tard, avec perte des trois quarts pour le moins, on ferait ainsi un commencement du futur définitif.

Mais peut-on bâtir ces deux chambres l'une sur l'autre ? Non : la maison serait trop petite, et l'on n'y trouverait pas la place d'un escalier passable. Il faut donc bâtir les deux chambres au rez-de-chaussée. On pourrait sans doute couvrir de suite ce rez-de-chaussée. Mais quand on bâtera plus tard le premier avec les escaliers, que deviendront les domestiques du rez-de-chaussée, désormais sans toiture ? Et une bonne partie de la toiture sera perdue. Je conclus donc qu'il faut bâtir les deux étages : deux chambres en bas, deux chambres en haut, conformément au plan ci-joint.

Ces deux chambres d'en haut serviront pour l'aumônier, chambre à coucher d'abord, ensuite salle à manger et salon, s'il se contente de la cuisine faite par la domestique du couvent. Ou bien unique chambre pour lui (je l'ai marquée assez grande), et autre chambre pour la cuisine et sa servante. Ou bien, sa servante et cuisine dans une chambre du bas, la plus petite ; si la plus grande suffit pour vos deux domestiques, sans enfants, etc.

Il faut à votre aumônier un domicile convenable<sup>729</sup> : autrement, nul ne voudra venir et rester chez vous. Et par cette distribution (quatre chambres), d'abord vous éloignerez l'aumônier de la chambre de la sacristie, où il serait trop près de vous<sup>730</sup>. Et de plus, vous auriez à donner aux Pères cette chambre, toujours libre, et l'autre cellule à lit, longue (réfectoire) située sous le cloître. Grande amélioration.

Vous auriez ainsi le définitif pour l'aumônier. À moins que, plus tard, il ne préférât s'installer dans quelque autre partie de la maison, à construire. Mais, en toute hypothèse, s'il est dans ses meubles, si vous ne le nourrissez pas, s'il a une servante (chose fort possible), il a besoin d'un grenier. J'ai donc mis un escalier pour le grenier. Et n'a-t-il pas besoin d'une petite cave ? Sans cela, comment donnera-t-il une fine bouteille à un ami qui le visite ? Et les provisions : choux, etc. Il faudrait donc faire sous l'escalier, à côté des cabinets, l'escalier d'une petite cave, située sous le corridor, vers la porte d'entrée. Et de plus, un vaste placard dans le corridor, où la servante et le curé déposeront leur garde-robe, les serviettes, nappes, etc.

Voilà bien des dépenses !... Si c'est trop, il faut se contenter de bâtir ailleurs deux chambres provisoires, environ 2 500 francs, qu'on démolira plus tard quand la maison définitive des étrangers se bâtera. Mais la valeur de ces deux chambres sera perdue, pour une large partie, et vous n'aurez rien pour l'aumônier... À vous de voir.

Et combien coûteraient ces quatre chambres, bâties en définitif (avec grenier, escaliers et cave ?), et comme commencement de la maison ? M. Harent vous le dirait. Moi, j'estime 5 000.

Quand aux autres pièces de cette maison, mon plan en porte six. Mais il est clair que l'on pourrait mettre quatre, ou huit, ou plus larges, ou moins larges, juste comme on voudrait, la longueur restant identique, pour continuer la maison déjà commencée par les 2+2 chambres primitives. La maison des domestiques, ne pouvant être habitée toute humide, il faudra nécessairement la commencer aussitôt que les maçons proprement dits abandonneront vos deux ailes, et avant qu'ils aient cherché un autre chantier, c'est-à-dire au mois d'avril<sup>731</sup>. Et les matériaux préparés auparavant ; par suite Ladagnous et Harent avertis d'avance.

<sup>729</sup> « J'ai examiné attentivement le projet du P. Ambroise pour la maison du domestique et de l'aumônier. Le tout paraît bien agencé, en prenant le plan dans la totalité de son exécution. Il faudrait s'arrêter au définitif, le provisoire étant insuffisant et dispendieux. Les raisons données par le Père pour préparer à l'aumônier un local convenable sont fort vraies et l'on ne peut pas songer à quelque chose d'inférieur à ce qu'il propose. Comme vous ne devez pas nourrir l'aumônier, il faut qu'il ait le local suffisant pour s'accommoder lui-même. Si vous pouvez lui donner l'exposition de l'est, cela vaudra mieux ; autrement l'hiver lui serait bien pénible ; mais sera-ce pratique ? » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 7 février 1888).

<sup>730</sup> « Il est défendu aux confesseurs de passer la nuit dans les bâtiments contigus au monastère » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 308).

<sup>731</sup> Avril 1988.

Vous consulterez vos Mères à Arles, le P. Colchen à Toulouse, M. Harent à Lourdes, où vous serez mieux à même de tout apprécier.

Vous y fixerez aussi la place à donner à la maison des étrangers. Je l'avais marquée dans un petit plan du terrain, que je vous ai envoyé. Dans ce plan la maison n'était pas dans l'alignement du carré, mais en avant de la façade ; et en allant prendre la grande entrée, le chemin à suivre passait derrière la maison, dépourvue d'ouvertures de ce côté. Tout cela serait fort disgracieux. De sorte que, en y pensant, j'ai mis la maison sur le prolongement de la grande façade, comme le marque le plan ci-joint<sup>732</sup>, à 8 m de l'angle que formeront les deux ailes non bâties. Pour aller au couvent, on passera devant les portes et fenêtres de la maison, et tout sera, je pense, ainsi beaucoup mieux. La porte cochère sera très bien placée. Le plus près possible de la cave, et aussi très près d'une des portes du couvent, celle située sous l'escalier.

Cette place de la maison des étrangers sera-t-elle la meilleure ? Je le crois. Cependant, il m'est presque impossible de l'affirmer, parce que les plans du terrain sont très imparfaits, et la vraie position du couvent isolé sur le promontoire, fort incertaine pour moi. Vous étudierez cela sur les lieux avec M. Harent, après avoir marqué l'angle futur des deux ailes non bâties et la place exacte que mon plan donnerait à la maison, plus ou moins longue, à construire plus ou moins tard. De plus, cette maison économiserait un certain nombre de mètres pour le mur de clôture.

Ce mur sera une question fort difficile à résoudre, soit pour sa nature, (son prix), largeur, épaisseur, hauteur, notamment sur les pentes, soit pour le terrain qu'il enfermera, soit pour celui qu'il laissera au domestique, à cultiver. Mais il suffit que ce mur soit achevé huit jours avant votre prise de possession. Pensez-y cependant d'avance, sans rien décider encore.

Informez-vous de l'installation de l'aumônier et des domestiques à l'Assomption et ailleurs. Et des prix, dans le diocèse et le pays, pour l'un et pour l'autre.

J'ai gardé les calques des plans de la petite maison.

(101)

1888, 1<sup>er</sup> février. Rijckholt.

n° 22 répond à 50

Ma fille,

En effet, je pense que le plan de mettre à Prouilhe vos deux novices, seules, était mauvais, comme le dit le P. Colchen<sup>733</sup>.

En effet, l'acte de M<sup>lle</sup> Amé, de vous demander la visite des acheteurs dans votre maison, dès maintenant, équivaut à une expulsion en bonne forme. J'avoue que (comme vous) je suis stupéfait de cette indécatesse, que je n'aurais point attendue d'elle, après tout le miel de ses sentiments. Il faut croire qu'elle ne s'est pas rendue compte de la portée de sa décision. Et quand, ensuite, l'acheteur dirait : « Cela me convient, mais je ne puis attendre six mois », que dirait-elle ?... — « Partez vite ». Alors, vous répondriez de votre côté, « La maison est sous mon nom. J'y admettrai qui je voudrai. Et je voudrai quand je voudrai » ? Belle situation ! Raison de plus pour conclure avec les Assomptionnistes, à tout prix.

Quant à garder légalement la propriété jusqu'au moment où l'acheteur voudra en prendre possession, nulle difficulté. Au contraire, gardez-vous de vendre, avant d'être sûre que vous avez ailleurs

<sup>732</sup> Il semble que le feuillet volant reproduit en annexe II correspond au plan dont il est question ici.

<sup>733</sup> « Venons-en aux deux propositions des Mères du conseil.

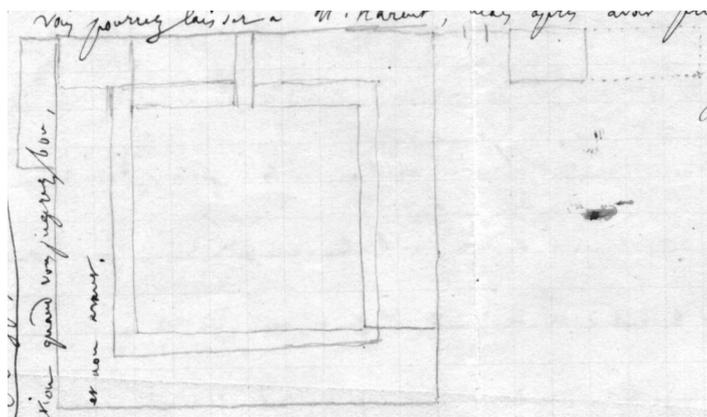
1° Faire faire le noviciat à Prouilhe aux deux sœurs que vous vêtirez lundi. Je n'en suis pas partisan. C'est une chose anormale qui pourrait être justifiée par la circonstance de votre provisoire très restreint ; mais les inconvénients sont toujours là. Chaque maison a son esprit, ses petites coutumes et le moment du noviciat est le meilleur pour y former les sujets. À quoi bon les exposer à une diversité ? Prouilhe à certains points de vue se présentant avec des avantages, vous vous exposez à ce qu'une de ces sœurs s'y attachera, n'en partira qu'avec peine et portera toute sa vie au fond de son cœur des regrets qui l'exposeront à des comparaisons défavorables. Le démon est si rusé ! Si en outre vous mettez ces deux sœurs à Prouilhe, ne sera-ce pas un peu délicat pour Mauléon, votre maison Mère, à qui pour tout partage vous servirez à titre de débarras une très médiocre converse ? Vous savez qu'à Prouilhe le chœur provisoire des sœurs est plein. Comme il est possible qu'elles n'occupent leur nouveau chœur qu'en octobre, je me demande si elles ne seraient pas gênées par ce surcroît » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 28 janvier 1888).

un abri. M<sup>elle</sup> Amé n'a pas le droit d'exiger cela. Et la maison étant sous votre nom, la loi vous donne tout pouvoir et plein pouvoir.

Si vous l'approuvez, communiquez la note ci-jointe à M. Harent.

Quant à la clôture, pour la partie qui touche immédiatement au couvent, il faudrait d'abord savoir si vous approuvez le plan dessiné pour la petite maison des domestiques, conformément à ma lettre précédente<sup>734</sup>. En supposant qu'il en soit ainsi, voici ce que je proposerais pour cette clôture :

Mieux vaut la marquer sur une feuille spéciale que vous pourrez laisser à M. Harent, mais après avoir pris calque et copie. Je garde calque.



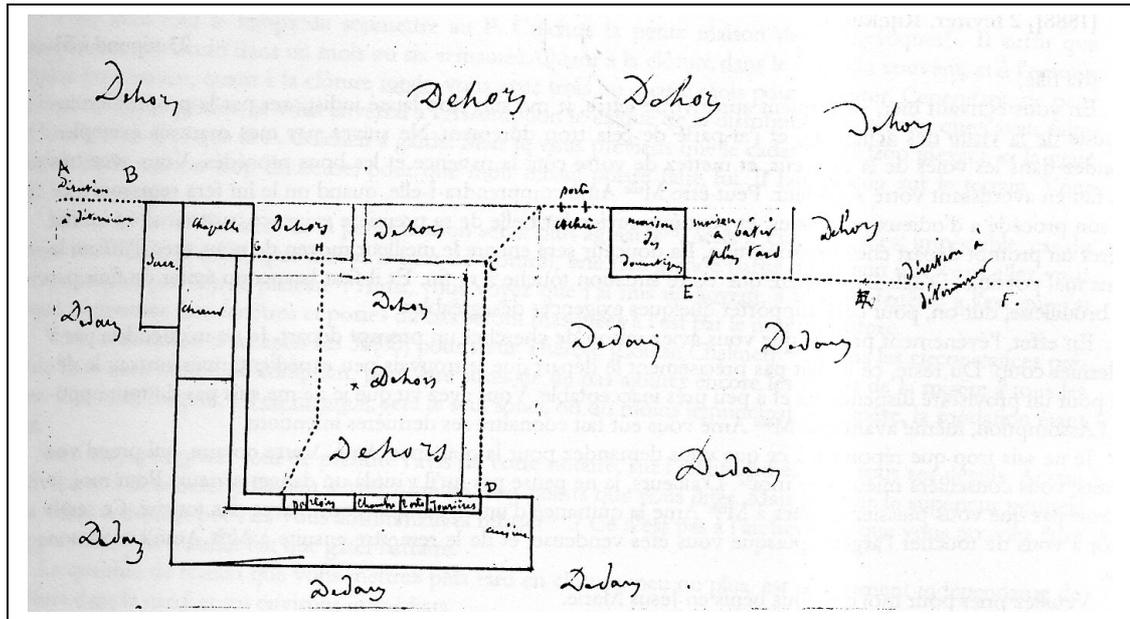
Tant que vous serez à Arles, et n'aurez pas entièrement déménagé, gardez-vous de donner procuration pour vendre la maison. Qu'est-ce qui sera compris dans la vente ? Votre autel<sup>735</sup> ? Etc. Et si l'acte de vente vous oblige à déguerpir dans les trois jours ? Même après être parties entièrement, je crois qu'il faudra encore prendre garde ; car qui sait quelles conditions à votre charge, M<sup>elle</sup> Amé pourrait mettre dans l'acte de vente ? Après ce qu'elle vient de faire, la défiance est plus que permise. C'est à votre notaire que devrait être donnée la procuration et nullement à elle, qui peut fort bien se laisser conduire par des conseils hostiles. Si elle spécifie que telles réparations devront se faire à vos frais, telles garanties données à l'acheteur. Etc. Allez doucement. Et abandonnez-vous gratuitement les grandes réparations faites par vous<sup>736</sup> ? Cela demanderait considération.

Mais tâchez de renvoyer jusqu'au bout les questions irritantes. Seulement ne vous engagez pas d'avance, notamment par une procuration qu'ensuite il serait odieux de révoquer. M<sup>elle</sup> Amé aura sa procuration quand vous jugerez bon, et non avant.

<sup>734</sup> Voir note 1888/76.

<sup>735</sup> Dans une lettre non datée de sœur Marie-Catherine au P. Colchen — mais sûrement du début de 1888 : le déménagement à Lourdes n'est pas fait et sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] n'est pas encore partie pour Lourdes — : « On me propose l'achat de notre autel pour une chapelle en projet dans les environs d'Arles. M<sup>elle</sup> Amé ne le veut pas, je le lui ai offert, elle refuse tout, sauf quelques statues que nous lui réserverons, avec une table et un lit donnés par elle. Notre autel a coûté net 530 francs, avec les frais d'installation, environ 700 francs. Vaudrait-il mieux l'emporter en l'emballant soigneusement pièce par pièce, ou le céder à 400 francs par exemple ? Nous nous en sommes servi six ans. Il y aurait consolation à conserver le même, mais nous ferons ce que vous voudrez et trouverez plus sage. M<sup>elle</sup> Amé nous autorise à emporter grilles [cf. M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 309-312] et tours. Et j'apprends que Monseigneur qui voulait ce local pour une école a échoué. M<sup>elle</sup> Amé a peur de sa mère et de sa tante, etc. Elle est très bonne avec moi en ce moment, a accepté ma proposition de conserver les 3 000 francs encaissés par la vente d'une portion de l'immeuble, en compensation des réparations d'installations faites par nous. Elle m'autorise à emporter la cloche. C'est beaucoup de rester en bons termes avec elle, mais ses larmes et les nerfs restent évidemment à ménager. Et malgré l'ennui d'autre provisoire, j'en sens toujours l'opportunité. »

<sup>736</sup> Voir note précédente.



Les traits de l'encre [traits épais] indiquent ce qui sera bâti immédiatement. Les traits au crayon [traits fins], ce qui sera bâti beaucoup plus tard. Les pointillés, ce qui arrivera pour la clôture, soit définitive, soit provisoire.

En quoi sera la clôture définitive ? Il me semble que, du moins près du couvent, elle ne peut consister qu'en un mur qui aura (au moins) 2,50 m hors de terre et de 0,40 d'épaisseur.

En quoi sera la clôture provisoire ? Je pense, en planches brutes, que l'on pourra transporter ailleurs presque sans frais, si le besoin s'en fait sentir et quand les bâtisses seront continuées.

Néanmoins je propose de bâtir dès maintenant en mur la partie AB qui est définitive. De plus je propose de bâtir en mur la partie CD qui coïncide avec le mur du cloître définitif. Ce mur a justement 40 cm d'épaisseur et il a fort peu de portes (que l'on réserverait en les bouchant), et on ne le monterait que de 2,50 m de hauteur, en attendant la bâtisse future.

Pareillement on pourrait bâtir en mur la portion que l'on croira devoir consacrer probablement à la continuation future de la maison prolongée.

Enfin, on pourrait encore bâtir en mur la portion GH, et donner au mur (sans portes) l'épaisseur du mur de la chapelle, sur 2,50 de hauteur.

Dans tous ces parcours, on éviterait ainsi le coût de la cloison en planches brutes dont j'ignore le prix, et l'on ferait dès maintenant du définitif. Il faudrait seulement prévoir exactement les ouvertures du mur CD.

(102)

[1888], 2 février. Rijckholt.

23 répond à 51

Ma fille,

En vous écrivant hier, subitement après votre lettre, je me suis trop laissé indisposer par la proposition inattendue de la visite des acheteurs, et j'ai parlé de cela trop durement. Ne suivez pas mes mauvais exemples. Abondez dans les voies de la douceur, et mettez de votre côté la patience et les bons procédés. Vous avez très bien fait en avertissant votre supérieur. Peut-être M<sup>lle</sup> Amé comprendra-t-elle, quand on le lui fera remarquer, ce que son procédé a d'odieux pour vous, et peut-être reviendra-t-elle de

sa première exigence, surtout si on lui fait espérer un prompt départ chez l'Assomption. La douceur sera encore le meilleur moyen de nous tirer d'affaire le moins mal possible. D'ailleurs, j'espère que votre situation touche à sa fin. Et il faut beaucoup éviter de finir par une brouillerie, dût-on, pour cela, supporter quelques exigences désagréables.

En effet, l'événement prouve que vous aviez raison de chercher un prompt départ. Je ne m'attendais pas à ce dernier coup. Du reste, ce n'était pas précisément le départ que je trouvais peu expédient, mais surtout le départ pour un provisoire dispendieux et à peu près inacceptable. Vous avez vu que je ne me suis pas du tout opposé à l'Assomption, même avant que M<sup>elle</sup> Amé vous eût fait connaître ses dernières intentions.

Je ne sais trop que répondre à ce que vous demandez pour la quittance Amé. Votre notaire, qui prend vos intérêts, vous conseillera mieux que moi<sup>737</sup>. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait là un danger sérieux. Pour moi, je ne crois pas que vous puissiez donner à M<sup>elle</sup> Amé la quittance d'un argent que vous n'avez pas touché. Ce serait plutôt à vous de toucher l'argent, puisque vous êtes vendeuse, et de le remettre ensuite à M<sup>elle</sup> Amé contre son reçu.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(103)

[1888], 6 février. Rijckholt.

n° 24 répond 52-53

Ma fille,

Ce serait folie maintenant de vous arrêter à examiner si vous avez, en tout, eu raison d'accepter Lourdes et de faire, ou de ne pas faire, ceci ou cela : location, provisoire<sup>738</sup>, etc. Vous avez choisi ce que, devant Dieu, vous avez cru le meilleur, et d'ailleurs vous avez multiplié les consultations de tous les côtés, beaucoup plus que vous n'étiez tenue. Cela suffit. Tenez-vous tranquille et contente pour le passé. Et qui peut dire quels inconvénients auraient suivi, si vous n'aviez pas fait ceci, ou si vous aviez fait cela?... Il est plus qu'inutile de revenir sur ce passé. Tâchez seulement de vous tirer d'affaire, présentement, le mieux possible. La Très Sainte Vierge va vous aider.

Vous partez pour Lourdes jeudi. Très bien. C'est juste ce qu'il faut faire maintenant. Une fois à Lourdes, la lumière se fera, j'en ai confiance, et vous verrez ce qu'il y aura de meilleur, ou de moins mauvais. Je vous écrirai désormais chez les Assomptionnistes, jusqu'à ce que vous me donniez une autre adresse. Il semble en effet que l'accueil qu'elles vous offrent n'est pas sans de notables difficultés. Et la location, 1 000 francs par trimestre !, (s'il ne s'agit que de la pure location) paraît bien onéreuse pour

---

<sup>737</sup> « Contrairement au désir de M<sup>elle</sup> Amé, je trouverai fort convenable que vous ayez une conférence avec votre notaire, pour que vous sachiez tenir une bonne ligne de conduite dans l'affaire de la vente de l'immeuble que vous occupez. Comme vous n'êtes que propriétaire apparente, ce sont en définitive les intérêts de votre bienfaitrice qui sont en jeu. La seule chose nécessaire, c'est que l'acte de vente soit rédigé de telle sorte que vous n'ayez pas à craindre plus tard de revendication. Pour la décharge, faites ce qui vous sera dit. Difficilement vous pourrez la refuser à M<sup>elle</sup> Amé » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

<sup>738</sup> La « location » concerne la recherche d'une maison à Lourdes où toute la communauté pourrait venir habiter pendant la construction du monastère. Le « provisoire » désigne ce qui dans la construction serait bâti ou aménagé pour faire face à une installation plus rapide dans le monastère, mais devrait être ensuite détruit ou aménagé lorsqu'il serait possible de réaliser la totalité du projet conçu. Mais dans les lettres le mot « provisoire » désigne aussi parfois une maison à louer à Lourdes, en attendant de pouvoir intégrer le monastère.

vous<sup>739</sup>. Mais vous arrangerez tout cela pour le mieux. Ayez soin seulement de ne pas vous presser. Ni vous inquiéter. Et de ne pas pleurer pour cela.

Vous avez voté les trois fenêtres d'en haut<sup>740</sup>. Je comprends. Mais les deux d'en bas<sup>741</sup> ? Les avez-vous rejetées ?

Vous avez tout le temps de soumettre au P. Colchen la petite maison des domestiques<sup>742</sup>. Il suffit que l'entrepreneur soit averti dans un mois ou six semaines. Quant à la clôture dans le carré du couvent, et à l'entour, et à plus forte raison, quant à la clôture totale, vous avez trois ou quatre mois pour y penser. Cependant, de peur que vous ne soyez gênées, je vous enverrai à l'Assomption le calque de la distribution du terrain que j'avais faite, tant bien que mal, et que le P. Colchen a gardé. Mais je vous préviens que le cadastre est trop inexact, et la vraie situation de la maison trop douteuse, pour que mon travail puisse faire foi. Il faudra voir sur le terrain. Vous aurez tout le temps.

Mettre à l'est les fenêtres de la petite maison serait plus agréable<sup>743</sup>. Mais je crois que c'est impossible, car du premier on verrait, je crois, (par-dessus le mur de clôture), une très grande partie du terrain que vous allez vous réserver, et presque tout le plateau<sup>744</sup>. Ainsi, vous voyez que j'ai mis un auvent, à la seule fenêtre à l'est que j'ai marqué au premier. Les fenêtres et portes du bas seront masquées à l'est par le mur de clôture.

Vous avez raison d'accepter les 30[00] pour sœur Thérèse [Louise Chalmet]<sup>745</sup>. Dans les circonstances présentes, vous avez besoin de comptant, pour être sûres de ne pas ajouter encore les soucis de la misère à tous les autres. Plus tard, l'argent, s'il en manque, sera le seul souci, ou du moins le principal, je l'espère, la fondation étant assise.

Bien sûr, ayez grand soin de prendre l'avis de votre notaire, sur l'affaire Amé, dans tous ses détails. Aucun inconvénient à demander poliment à M<sup>elle</sup> Amé les trois points que vous dites. Mais puisque le supérieur permettait la visite, comment pouviez-vous absolument la refuser<sup>746</sup> ? Ce n'est pas à l'archevêque que vous pouviez faire un appel utile. Cela n'aurait fait que gêner l'affaire.

---

<sup>739</sup> Le P. Colchen est du même avis : « J'attendais pour répondre à votre lettre du 31 la décision de l'Assomption. Telle qu'elle se présente, elle est à rejeter *a priori*, à moins qu'une série d'impossibilités ne nous force à nous rabattre sur cette combinaison. Un provisoire à Lourdes devenant de plus en plus désirable, vous jetez vos regards sur la caserne. Il vous eut accommodé de recevoir immédiatement par télégraphe un oui ou un non, pour savoir tout de suite comment vous orienter. Mais je ne puis dire : non. Je vois trop de difficultés pour dire oui. Il ne s'agit pas seulement ici de compter avec votre bourse qui aura non pas quelque, mais beaucoup, de centimes de francs à dépenser pour une installation même précaire. Il vous faudra encore compter avec M<sup>er</sup> de Tarbes qui devra vous fournir un aumônier à bref délai après que vous aurez établi une chapelle provisoire dans un local bien peu préparé pour la recevoir et il faudra un logement pour cet aumônier. Il vous faudra aussi compter avec le terrible M. Harent qui, je le crains, ne se montrera guère sympathique à votre projet. Quant à Ladagnous, j'espère qu'il sera plus traitable que les autres pour le prix de la location, si vous lui demandez la chose comme un service, sans qu'il comprenne pourtant que vous en avez un trop pressant besoin. Si à Lourdes, vous ne pouvez aboutir pour la caserne, vous verrez si vous ne trouvez quelque autre provisoire. S'il y en a quelqu'un à votre convenance, traitez directement, sans vous croire obligée de m'en référer. Si rien ne réussit, il faudra devant cette manifestation de la divine providence demeurer à Arles, en payant une location à M<sup>elle</sup> Amé » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

<sup>740</sup> Les trois fenêtres du promenoir donnant sur le chœur dont il était question dans la lettre 97.

<sup>741</sup> Les deux petites fenêtres basses ouvertes sur le mur ouest du chœur, près du mur séparant le chœur du chapitre.

<sup>742</sup> Voir annexe II.

<sup>743</sup> C'était le désir du P. Colchen. Voir note 1888/84.

<sup>744</sup> « Les fenêtres du couvent doivent être disposées de telle sorte que les religieuses ne puissent pas voir les personnes extérieures ni être vues d'elles (*Bouix, II*, p. 620) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 308).

<sup>745</sup> Dans le compte triennal 1884-1887 : « Une créance hypothécaire au nom de sœur Marie-Thérèse [Louise Chalmet], au 5 francs % sur une maison de Châtillon-sur-Sèvres, 3 000 francs ».

<sup>746</sup> « Pauvre demoiselle qui a tant de cœur, comment peut-elle vous causer tant d'ennuis ? C'est sans doute un instrument de croix entre les mains de Notre-Seigneur. Il est probable que devant l'attitude de Monseigneur, M. Bernard vous a autorisée à recevoir le visiteur. J'espère qu'il n'en viendra pas un trop grand nombre. Tout le monde est tellement ruiné aujourd'hui, que les maisons trouvent peu d'acquéreurs » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888). En fait, la maison n'était toujours pas vendue deux ans après.

La quantité de terrain que vous mettrez plus tard en clôture, peu ou plus, est absolument indépendante de la clôture dans le carré et ses environs immédiats.

Merci du calque des plans. Très exacts. Je n'y ai vu qu'un léger oubli : celui de la porte (bien utile) à mettre dans le briquetage qui sépare la veilleuse de l'infirmière voisine<sup>747</sup>.

Envoyez-moi une carte postale pour avis, dès que vous serez arrivées à Lourdes.

J'ai toujours devant les yeux la Vierge de Lourdes, que M<sup>me</sup> Stevenson m'a donnée, lors de mon voyage en septembre. Je la prie pour vous. Et je ne trouve pas que les choses aillent si mal. Je suis bien tranquille ici, et vous avez tout le tracas. C'est vrai. Mais je puis ainsi juger plus sereinement.

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je n'exclus pas plus la caserne qu'autre chose<sup>748</sup>. La situation d'Arles devenant maintenant trop difficile<sup>749</sup>. Colloquez-vous à Lourdes pour le mieux. Même chez Dufo, ou ailleurs.

(104)

[1888], 7 février. Rijckholt.

n° 25 répond à 54

Ma fille,

Le premier prix que M. Harent mérite, ce n'est pas celui du découragement, c'est celui d'exigence despotique<sup>750</sup>, très mal fondée dans sa condition d'architecte payé, après tous les ménagements dont nous avons usé à son égard, et après les changements que lui-même a faits sans permission claire, ou

---

<sup>747</sup> Dans les cellules de l'infirmierie, au premier étage de l'aile ouest, une porte permet de faire communiquer deux cellules : une sœur peut ainsi veiller une malade.

<sup>748</sup> Le P. Colchen écrit quelques jours plus tard : « Puisque tout est en si bonne voie pour la caserne, établissez-y votre provisoire. Mais assurez-vous bien à l'avance du prix des réparations diverses pour installation et établissement d'une chapelle. Ne me demandez pas un de nos Pères pour les débuts de votre installation, si Monseigneur est embarrassé. Les Pères de Lourdes le verraient de trop mauvais œil » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

<sup>749</sup> Quelques-unes de ces difficultés ont été rencontrées : les crises de nerfs de M<sup>elle</sup> Amé, la demande de laisser venir d'éventuels acquéreurs, l'évêque qui voulait mettre une école dans cette maison, M. Bernard qui pousse au départ des sœurs, sœur Gertrude qui était difficile, l'entourage qui jase sur les propos de départ des sœurs.

<sup>750</sup> Le P. Potton réagit contre les exigences de M. Harent dont celui-ci avait fait part à sœur Marie-Catherine dans une lettre du 4 février 1888. Le P. Potton avait eu une lettre semblable où sœur Marie-Catherine lui a envoyé la lettre reçue ; mais les dates des lettres rendent plus probable la première solution. Voici la lettre adressée à sœur Marie-Catherine :

« Le Très Révérend Père m'avait promis une décision pour le 1<sup>er</sup> février sur trois points bien précis :

Ou la moitié de la chapelle avec sa décoration intérieure, chose déjà décidée.

Ou la construction du vase entier de la chapelle sans sa décoration intérieure, toutefois préparé pour la recevoir plus tard, facilitant ainsi l'installation du provisoire.

Ou enfin l'exécution intégrale de la chapelle à 16,80 m de longueur (par économie).

J'avais le droit de compter sur une de ces combinaisons : sur la première tout au moins.

Votre lettre du 30 janvier me prévient du choix fait de la première hypothèse, mais sans la décoration intérieure, c'est-à-dire l'impossible en l'absence de tout plan.

Une lettre du Révérend Père Potton, reçue hier me confirme cette décision dont il revendique la paternité.

Et ces modifications incessantes et incomplètes ne peuvent plus entrer dans mon programme d'architecte, surtout lorsque d'ores et déjà vous m'aviez accordé la construction complète de la moitié de la chapelle.

J'ai donc l'honneur de vous prévenir, ma Révérende Mère, qu'il est indispensable pour vos intérêts de venir à Lourdes promptement afin que je puisse déposer en vos mains ma démission ainsi que les pièces qui vous appartiennent. Je n'ai pas la force physique et intellectuelle suffisante pour supporter cette instabilité, cette lutte, qui paralyse et triple mon travail, sans motifs sérieux et contre toute règle de l'art.

Au début vous me parliez de 100 000 francs à dépenser et je n'eusse pas accepté votre mandat déjà fort pénible à mon âge, si j'eusse prévu que votre préoccupation serait de toujours restreindre les voies et moyens malgré ma plus sévère économie. »

demandée. Je vous disais bien qu'il était difficile à manœuvrer, mais cette fois-ci (~~comme M<sup>elle</sup> Amé~~<sup>751</sup>), il a dépassé mon attente. Je n'aurais pas osé lui demander, de moi-même, la chapelle sans ornements : j'aurais craint de recevoir, très probablement, pour réponse, « que c'était impossible ». Or c'est lui-même qui a proposé de faire toute la chapelle sans ornements ! Si, sans inconvénient, il peut aujourd'hui faire toute la chapelle sans ornements, comment peut-il dire maintenant que c'est impossible d'en faire la moitié ? Qui peut comprendre cela ? Et comment ose-t-il prétendre que nos variations « incessantes et incomplètes » le poussent à quitter son mandat, quand les variations sont causées par lui ~~et par lui seul~~<sup>752</sup>, ajoutant des choses nouvelles à ce que nous avions réglé à Lourdes<sup>753</sup> ? Bref, il montre que, s'il est apte à bâtir pour lui, il ne l'est pas à bâtir pour les autres. Ainsi, quand je suis allé à Lourdes, je n'ai pas vu trace d'aucun travail entrepris entre ses mains.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il ne semble pas droit dans sa conduite, et paraît vouloir arriver à ses fins (cachées) par des voies détournées. C'est bien avec intention (sa lettre à vous le prouve) qu'il a réduit la chapelle de 5 m, pour rendre la dépense moindre et sa proposition de tout bâtir plus acceptable. Mais il a parlé au P. Colchen de telle manière que lui et vous, étiez convaincus qu'il bâtissait, pour tel prix, toute la chapelle du plan. Il a fallu que je découvrisse la chose, qui aurait fort bien pu m'échapper. Et que faisait-il avec sa chapelle de 16,80 m ? Une chapelle trop courte, disgracieuse, fort incommode, avec une entrée, non pas au milieu, mais sur le côté de la façade !

Que n'aurait-il pas dit, si je lui avais proposé une énormité semblable !!! De plus, il changeait tout le plan primitif des tourières, etc., sans savoir, absolument, comment il faudrait, ou comment on pourrait, réparer cela. Et tout cela, sans vous prévenir de rien ! — Même, lui qui est architecte, ne prévoyait-il pas la difficulté de son nouveau provisoire, qui ne serait accessible aux sœurs que, uniquement, par le chœur ? Il semble... Aussi, dans une de ses lettres, à vous ou à moi je ne sais, parle-t-il, après coup, de quelques constructions légères qui deviendraient alors nécessaires à bâtir près du nouveau provisoire. Où ? Comment ? Je n'en sais rien... Tout cela ne semble pas droit du tout. De même, comment a-t-il pu oublier, sur les deux grands calques qu'il m'a envoyés, les trous pour les conduites du réservoir<sup>754</sup> ? Ces trous, je les avais marqués de ma main sur son plan, juste comme le coffre et l'acoustique de la prière. Il prend les uns, et laisse les autres. Ne serait-ce pas parce que ce réservoir ne lui plaît pas ? Et pourquoi ne lui plaît-il pas ? Parce qu'il n'a jamais vu de bélier. Parce qu'il voulait, absolument, faire une grande citerne (fort chère) pour recevoir les eaux pluviales, et alimenter ainsi le couvent, buanderie, jardin, etc. (belle ressource !) ; parce qu'il voulait, au moyen d'un long drainage, relever le niveau des deux belles sources plus près du plateau (gardez-vous bien d'essayer cela jamais). Les aurait-il fait monter au premier d'elles mêmes ? Bien sûr que non. Mais ce réservoir pour le bélier semblait ne pas lui plaire. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a supprimé les trous des tuyaux. Et à ma lettre qui l'avertissait, il a répondu simplement que, le soubassement étant posé, il était trop tard pour faire ces trous ; sans s'excuser le moins du monde de son oubli.

J'ai encore d'autres faits, trop longs à raconter. — D'où je conclus que, suivant mes conjectures, vous ne pouvez pas présentement avoir confiance dans la droiture de M. Harent quand il propose ceci ou cela. (Je ne parle pas, bien sûr, de son intégrité au point de vue de l'argent). La chapelle cage n'était-elle pas un moyen détourné d'arriver à la chapelle ornée un peu plus tard ? Sans cela, pourquoi la suppression de l'ornementation du chœur, le pousse-t-elle à donner sa démission ? La solidité n'y est pour rien. C'est du travail qu'on lui enlève<sup>109 bis</sup>... Et, d'un bond, il passe à des extrémités injustifiables... Cela prouve que la vertu parfaite est rare...

Mais, pratiquement, que faut-il faire ? Je crois que vous n'aurez pas de peine sérieuse à lui faire retirer sa démission... Pour vous, tout étant commencé et en train (sans contrats réguliers, je le crois), son départ serait une calamité, qui retarderait peut-être beaucoup votre installation. Pour lui, ce serait un crève-cœur ; car, malgré ses plaintes, il prend un très vif plaisir à remuer ouvriers et matériaux, comme il faisait autrefois. Aussi je pense, qu'après avoir résister pour sauver son honneur, il acquiescera et continuera<sup>755</sup>, mais en demandant « qu'on ne le trouble plus », c'est-à-dire qu'on le laisse faire tout à son gré. Ne vous engagez pas trop là-dessus. Mais, s'il y tient, vous pouvez bien lui accorder l'ornementation

<sup>751</sup> Barré par sœur Marie-Catherine.

<sup>752</sup> Barré par le P. Potton.

<sup>753</sup> Le P. Potton est allé à Lourdes en décembre 1887.

<sup>754</sup> Sur l'usage de ce réservoir, voir la lettre 112.

<sup>109 bis</sup> Les lettres envoyées par M. Harent à sœur Catherine montrent que sa fibre artistique ne pouvait se résoudre à construire une bâtisse sans élégance.

des 75 m ; mais non pas la chapelle tronquée, qui déshonorerait votre plan. À cette ornementation, le P. Colchen a déjà consenti, et ainsi vous pouvez consoler M. Harent séance tenante. Mais gare aux exigences de l'avenir !

Avant d'envoyer la petite maison au P. Colchen, attendez que je vous envoie (bientôt) le plan général de la clôture<sup>756</sup>. Mais gardez les doubles de vos envois toujours, car ce que vous envoyez ne revient pas toujours. — Je vous ai écrit à Arles hier. Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] En effet, Lourdes m'aura bien coûté plusieurs volumes de lettres.

(105)

1888, 9 février. Rijckholt.

n° 26

Ma très Révérende Mère,

Voici le plan du terrain et de la clôture<sup>757</sup>, que j'ai l'honneur de déposer aux pieds de votre priorale Majesté. Mais ne pensez pas que je veuille harentiser. Pas du tout. Vous changerez, supprimerez, ajouterez, rejetterez, etc., juste comme il vous paraîtra meilleur, pour toutes les raisons que vous voudrez considérer. Et je ne me fâcherai de rien. Et je ne vous enverrai pas, impérieusement, ma décision. Pauvre M. Harent ! Qu'il aurait besoin de passer trois mois sous l'obéissance religieuse ! Vous et moi, nous avons reçu de lui un bon atout. Pour moi, je ne fais qu'en rire. Mais vous ! Faut-il qu'il soit méchant, pour s'exposer à faire pleurer une pauvre petite fille comme vous ! J'espère qu'il s'en est confessé ; car, sans cela, il mettra un grand obstacle à l'effet des prières que vous avez la bonté de faire pour lui.

En attendant de vos nouvelles, je vous souhaite mille grâces. Si celles de Jésus sont plus fortes, celles de Marie ne sont-elles pas plus suaves<sup>758</sup> ? Vous devez savoir cela mieux que moi, puisque vous vivez de la vie des anges, et moi de celle des escargots.

Vous cependant priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

---

<sup>755</sup> Point de vue du P. Colchen : « Pour M. Harent, je crois que tout s'arrangera en revenant sur ses pas. Il ne faut pas que nous le lâchions. À qui nous adresserions-nous ? Malgré tous ses défauts, il faut reconnaître ses bonnes qualités. Il est intègre, expérimenté et fait marcher rapidement les constructions, ce qui dans les difficiles circonstances où vous vous trouvez, doit être grandement apprécié » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

<sup>756</sup> Voir note 1888/124.

<sup>757</sup> Voir p. 36.

<sup>758</sup> Grignon de Montfort parle de « la douce présence » de la Vierge Marie, de Marie « Mère pleine de bonté ».



1888, 14 février. Rijckholt.

n° 27 répond 55 56 57

Ma fille,

Je vous ai écrit à Lourdes<sup>759</sup> le 7, mais la lettre, par accident, n'est partie que le 8. Ensuite, le 9, je vous ai envoyé le plan complet de la clôture et du terrain. Les deux fois, j'ai adressé à la M. Catherine, Dominicaine, à l'Assomption, ou chez les sœurs de l'Assomption. Etait-ce insuffisant ? Quelle adresse fallait-il mettre ? Or votre lettre 57, mise à la poste de Lourdes 3<sup>e</sup> [du] 12 février, est arrivée ici le 13 à 8 h du soir, preuve que ces deux lettres du 8 et du 9, ne vous sont pas parvenues. Je vais envoyer avec cette lettre-ci, carte postale au directeur de la poste à Lourdes, pour lui expliquer que Assomption et Bénédictines<sup>760</sup> sont une même chose. De votre côté, faites les démarches que vous croirez utiles, pour rattraper mes deux lettres. Je crois qu'en mettant à la poste de Lourdes le matin, vous gagnez un jour entier ; du moins pendant le service d'hiver.

Il est clair que maintenant, étant entre les griffes de M. Harent, vous pourrez, moins complètement que par le passé, recourir soit au P. Colchen soit au P. Ambroise<sup>761</sup>. Et c'est encore heureux que Monseigneur ne vous donne pas, dès maintenant un supérieur<sup>762</sup> qui, naturellement, aurait toute autorité

<sup>759</sup> « Il fallait se décider à faire un voyage à Lourdes, au commencement de février 1888. Les préparatifs faits, les autorisations voulues étant accordées, notre Très Révérende Mère se mit en route, accompagnée de la Mère sous-prieure et de la sœur fondatrice dont le cœur était ancré à la grotte bénié de Marie Immaculée. Parties le matin, à cinq heures, les voyageuses arrivaient le soir, vers 8 heures et demi, au couvent des sœurs de l'Assomption, par une pluie fine et épaisse qui ajoutait aux fatigues du voyage : petites épreuves inséparables d'une œuvre comme celle qui était l'objet de nos sollicitudes, et les moindres de toutes assurément. Le séjour des sœurs à Lourdes dura quinze à vingt jours, il fallût faire bien des visites à l'architecte, examiner avec lui les murs qui s'élevaient déjà jusqu'aux fenêtres du rez-de-chaussée. On pût à loisir contempler le beau panorama qui s'étendait devant le plateau devenu notre propriété » (Livre des Annales d'Arles, p. 364).

<sup>760</sup> Les sœurs de l'Assomption ont acheté le monastère des Bénédictines en 1882.

<sup>761</sup> Même écho dans une lettre du P. Colchen : « Puisque M. Harent a si grande horreur des atermoiements, il est probable que quand vous serez en tête-à-tête avec lui, vous sentirez le besoin de prendre certaines décisions que vous auriez aimé soumettre au P. Ambroise, si compétent. Vous vous efforcerez sans doute de lui réserver les plus importantes, (pas à moi qui suis trop peu compétent). Mais il vous en faudra bien prendre quelques-unes par vous-même. Pour vous guider, je vous fais ici une récapitulation de votre budget pour Lourdes.

#### Recettes

Lors de la remise des titres	179 289
Depuis la remise des titres	1 996
Recettes approximatives jusqu'au premier octobre prochain	<u>2 915</u>
	Total 184 000

#### Dépenses

Achat du terrain et frais	68 000
Voyages, déménagement, provisoire, <u>imprévu</u>	20 000
Devis des constructions convenues avec M. Harent	82 500
Devis des constructions complémentaires à lui commander	<u>13 500</u>
	Somme égale 184 000

Vous voyez d'après cela, que vous pouvez encore dépenser de 13 à 14 000 francs ; et vous y arriverez bien facilement. Cela fait, vous serez très voisine de ces 100 000 francs que M. Harent a tant en perspective. Et si vraiment vous lui avez donné la promesse de dépenser cette somme, il pourra voir que vous ne vous en éloignez guère. Puissiez-vous ne pas dépasser ! Il me sera fort agréable de recevoir vos impressions sur la caserne comme provisoire pratique » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 7 février 1888).

<sup>762</sup> Le supérieur sera M. Théas : « Notre vénérée Mère prieure eut la bonté d'envoyer à celles qui étaient encore à Arles la copie d'une lettre que lui adressa Monsieur le vicaire général de Tarbes qui devait être notre supérieur.

« Tarbes, le 16 avril 1888. Très honorée Mère, Excusez-moi d'avoir tant tardé de répondre à votre lettre du 8 courant, ce retard tient à des raisons indépendantes de ma volonté.

Monseigneur désire que j'aie moi-même vous porter les renseignements désirés et bénir en même temps, si c'est possible, votre couvent provisoire. Mais en ce moment, comme je suis vicaire général depuis quelques jours à peine et que je garde encore jusqu'à la fin de l'année scolaire mes fonctions de professeur au grand séminaire, je ne puis disposer que de la soirée de jeudi prochain. Donc, sauf avis

sur les bâtisses et se contente de la délégation donnée jadis au provincial. Évidemment, vous vous tirerez de tout cela comme vous pourrez, avec le secours de la Très Sainte Vierge, et ce n'est pas moi qui vous blâmerai facilement d'avoir fait ceci ou cela, pour satisfaire l'incommode M. Harent. J'espère cependant que ce petit martyre ne sera pas sans fruits pour votre âme et qu'après tout, les dommages pour votre couvent et votre bourse ne seront pas trop grands.

Je vois, par votre lettre, que M. Harent, après avoir proposé, à choisir, ses trois fameuses hypothèses, ne veut plus que l'on choisisse la première<sup>763</sup>, et veut qu'on y ajoute quelque chose. Le P. Colchen avait accordé 75 m ce qui fait 10,75 de long. En ajoutant 3 ou 4 m, comme vous dites, cela ne sera pas loin des 16,80, et M. Harent aura obtenu ce qu'il voulait, bâtir la chapelle avec l'architecture ; attendu qu'il a préparé ses plans pour cela et qu'il y tient. Quant au propriétaire, c'est le domestique de l'architecte, chargé de payer ce qu'il plaît à celui-ci de faire.

Autrement, démission donnée en plein ouvrage. « Vous êtes pressées : n'importe. Tirez-vous de là comme vous pourrez. Pourquoi me manquez-vous d'égards, et m'ennuyez-vous avec vos orientations et demi-mesures ? » — *Amen.* — *Patientia pauperum non peribit in finem*<sup>764</sup>.

---

contraire, jeudi prochain, j'irai vous trouver à l'Assomption, vers une heure après midi, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous être agréable et utile. [...] A. Théas, vicaire général" » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 40-41).

<sup>763</sup> « À propos des travaux à faire présentement à la chapelle, M. Harent m'a soumis trois projets que j'ai promis de vous transmettre. 1° Moyennant 82 500, il terminera la portion de chapelle dont il est question avec son ornementation intérieure et sa voûte. 2° Moyennant 83 500 environs, il fera la totalité de la chapelle, quant à sa cage ; mais sans aucune ornementation intérieure ni voûte. 3° Moyennant 88 200, la voûte et l'ornementation intérieure seront terminées. (Sous le nom d'ornementation intérieure, M. Harent entend les colonnes, nervures de la voûte, meneaux et rosaces des fenêtres pour le sanctuaire et l'église des fidèles ; le chœur des sœurs ne devant recevoir aucune ornementation). Au point de vue de la construction et de l'économie, M. Harent désire qu'on laisse de côté le premier projet. Il prétend que le deuxième et le troisième présentent au point de vue de l'aménagement ces trois avantages : 1° grouper en un seul point tout le mouvement des séculiers (entrée de chapelle, parlours et local des tourières), 2° permettre aux sœurs de se clôturer d'une manière plus économique et en même temps plus complète, puisqu'elles éloigneront davantage les séculiers de leur habitation, 3° donner sa destination définitive à la portion du cloître affectée aux séculiers dans le plan primitif. En adaptant la petite feuille ci-inclus sur le plan général, vous pourrez étudier la question. M. Harent demande une réponse définitive pour la fin du mois ; et alors il se mettra au travail pour vous soumettre avec tous ses détails un projet d'ornementation pour la chapelle. D'après les dessins qu'il a déjà faits, je vois qu'il veut vous proposer le style ogival du XIII<sup>ème</sup> dans sa belle et noble simplicité. Quant à moi, je ne répugnerai pas à vous voir adopter le troisième projet, car Notre-Seigneur se trouvera alors convenablement logé, et je crois que vos finances vous permettent d'y aboutir, les 180 000 francs donnés pour la fondation étant ainsi répartis :

achat du terrain.....	70 000
Construction.....	88 200
Installation, clôture, etc.....	<u>21 800</u>
.....	180 000 francs

Mais réfléchissez bien, car je ne veux pas vous entraîner trop loin, et je n'ai pas l'assurance que les 21 800 suffiront pour combler tous les vides. Quant aux chiffres donnés par M. Harent, ils sont tellement étudiés dans leurs plus petits détails qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils ne seront pas dépassés.

Réfléchissez bien et recourez aux excellents conseils du P. Ambroise. Comme j'ai constaté son heureuse influence, en voyant qu'il a pu faire adopter nos plans à M. Harent ! Quant à moi, je ne crois pas que j'y serais arrivé » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 21 janvier 1888).

<sup>764</sup> Ps 9, 16.

Les conditions de Ladagnous pour votre provisoire me paraissent fort bénignes<sup>765</sup>. Et puisque Monseigneur approuve, je pense que cela sera fait prochainement<sup>766</sup>.

Évidemment, puisque Monseigneur ne veut pas que le domestique soit logé avec l'aumônier, il faut tenir plein compte de son avis. Puisque l'aumônier sera logé d'abord chez Ladagnous<sup>767</sup>, peut-être consentira-t-il à y rester toujours. Cela aurait pour vous bien plus d'avantages que d'inconvénients, à ce qu'il me semble. Et alors, il semble qu'on pourrait se contenter, présentement, de bâtir pour les domestiques les deux chambres d'en bas, avec toiture provisoire. À moins que vous ne vouliez les deux chambres d'en haut, pour les visiteurs et visiteuses. Vous arrangerez cela comme vous voudrez et comme vous pourrez, car M. Harent est en partie votre maître. Mais son autorité sur vous s'affaiblira, à mesure que votre couvent se bâtira. Tâchez cependant de ne pas tout lui concéder, car il est impossible de savoir où il vous mènerait. Vous arrangerez tout cela pour le mieux.

Ayez la bonté de me dire où en sont les constructions du couvent, non pas dans le détail, mais quant à l'avancement général. La grande grange<sup>768</sup> des vaches est-elle démolie ? Êtes-vous contente de la situation du couvent, que maintenant on peut apprécier, tandis que, auparavant, pour une bâtisse si grande, les quatre piquets ne permettaient guère de bien juger ? Il me semble qu'il tient fort juste sur le promontoire, préparé pour lui depuis des milliers d'années. Si le promontoire avait été aussi étroit que le cadastre le portait, il aurait fallu nécessairement l'installer (le couvent) au milieu du pré, beaucoup plus près de Rigault, par conséquent.

Demandez à M. Harent si les portes des cellules ont des impostes. Comme ces impostes ne lui plaisaient pas (pourquoi ?), j'ai peur un peu qu'il ne les ait oubliées. Ce serait regrettable. Oui ; mais

---

<sup>765</sup> « ; puis on visita une vieille caserne qui appartenait à notre entrepreneur et qui, n'étant qu'à quelques minutes du chantier, pouvait, en devenant la demeure provisoire de la communauté (après une restauration indispensable) offrir à notre Révérende Mère une grande facilité pour surveiller les travaux. Toutes ces courses se faisaient tantôt sous un soleil brûlant, tantôt sous une neige abondante, car dans ces pays de montagnes le temps varie beaucoup. Notre Révérende Mère y montra une intrépidité que n'arrêtaient ni le mauvais temps, ni la fatigue physique. Elle y paya aussi l'écot par une forte migraine. Tout cela comptera pour la solidité de la fondation et recevra sa récompense. Moyennant un loyer de 1 000 francs pour une année, on passa verbalement un bail avec le propriétaire de l'ancienne caserne, et les frais de réparation furent en partie à notre charge. Les écuries qui composaient le rez-de-chaussée furent destinées, d'une part aux vaches, d'autre part aux poules ; on en fit aussi une buanderie et des caves pour les provisions. L'entresol fournit les parloirs et le logement des tourières. Les étages supérieurs formaient de longues salles qui furent destinées, l'une à la chapelle, au chœur et aux sacristies (chaque pièce étant séparée par des cloisons de lustrine noire) ; une autre, au même niveau, servit de réfectoires, au gras et au maigre, d'ouvroir ou salle de communauté et de pharmacie ; les salles des étages supérieurs devinrent des dortoirs pour chaque catégorie de sœurs ; les lits étaient entourés d'étoffes de toutes couleurs qui faisaient de chacun autant de types de bazars.

Une grande cour couverte d'un tapis de verdure s'étendait devant la maison et permettait aux sœurs de se promener après les repas, lorsque le temps n'était ni humide ni trop froid. Une cabane en planches y avait été dressée près du perron, par les soins de notre Révérende Mère, pour que les sœurs pussent s'y recréer, après leur petite promenade, sans être vues des passants. Telle fût l'habitation que la divine providence nous présenta et que nous acceptâmes de sa main maternelle, tout en prévoyant que nous aurions à y endurer des privations ; mais l'espérance de posséder avant longtemps un couvent régulier nous encourageait beaucoup.

Cette petite affaire conclue, et toute satisfaction étant donnée à l'architecte, nous reprîmes la route d'Arles » (Livre des Annales d'Arles, p. 365-366). Voir lithographie de la caserne (ancienne remonte de chevaux de Vizens) p. VIII et IX.

<sup>766</sup> Lettre du P. Potton à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] de Mauléon : « [1888], 25 mars. Rijckholt. [...] La prieure d'Arles m'a écrit qu'au mois d'avril, toute la communauté serait transportée dans le provisoire de la grande caserne vide, près des bâtisses, qu'il est nécessaire de surveiller. Je pense qu'elles auront un beau couvent, sans luxe proprement dit et sans aucune magnificence, mais cependant propre, bien arrangé et bien distribué. Certainement, le vôtre l'emportera pour l'humilité et la pauvreté, ce qui n'est pas un petit avantage pour celles qui sont les chastes épouses du pauvre petit enfant de Bethléem » (PAM).

<sup>767</sup> « La maison avoisinant la caserne et qui servait autrefois de logement aux officiers de la garnison, avait été louée par nous et était destinée provisoirement à loger l'aumônier et les Pères supérieurs et confesseur de la province de Toulouse » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 51).

<sup>768</sup> Voir volume III, annexe I.

réparable ?... Il verrait là une variation nouvelle, et insupportable, et impraticable, si on lui demandait la restitution de ce qu'il aurait oublié. J'espère cependant que les impostes sont conservées.

Les idées du P. Colchen sur le plan général de la clôture s'accordent, il me semble, assez bien avec les miennes<sup>769</sup>. *Deo gratias*. Et avec les vôtres ?

Voulez-vous dire qu'aux fenêtres du chœur, à l'ouest, il n'y aura plus de vasistas, s'ouvrant d'en bas ? Si c'est cela, je pense que vous les aurez supprimés pour obéir à M. Harent, à qui ces vasistas ne plaisaient peut-être pas. Pourtant, ils fonctionnent ici fort bien. Arrangez tout cela pour le mieux.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

Fr. Marie-Ambroise

(107)

1888, 17 février. Rijckholt.

n° 29 répond 60

Ma fille,

Hier soir, à 8 h, j'ai reçu votre lettre du 14, mise à la poste 6<sup>e</sup> du 14. — En effet, je trouve que la situation est noire<sup>770</sup>. Mais j'espère beaucoup que la Très Sainte Vierge conduira néanmoins au port votre petite nacelle<sup>771</sup>, malgré les nuages qui s'amoncellent, menaçants : *Quasi stella matutina in medio nebulae*<sup>772</sup>. D'ailleurs, pour plaire à Jésus, il faut faire des actes de résignation totale à l'insuccès. Si nous finissons par un fiasco énorme, quelle humiliation pour vous, pour moi, pour le P. Colchen, etc. ! (Je ne parle pas de M. Harent qui dirait que toute la faute est au P. Potton). Eh bien ! s'il faut boire le calice, vous le boirez. C'est pour vous, sans aucun doute, qu'il serait le plus amer... Et cependant, que de prières vous avez faites, que de précautions vous avez prises ! Mais... quand il plaît à Dieu de nous

<sup>769</sup> « Les projets du P. Ambroise pour les clôtures me paraissent bons, notamment en ce qui concerne les diverses parties à faire en murs définitifs. Ce sera bien plus avantageux, c'est-à-dire plus régulier et pas notablement plus dispendieux.

Pour ce qui est de l'espace à renfermer dans la clôture, il faut tenir compte d'une chose, c'est que plus il est grand, plus fréquemment il entraîne l'entrée des ouvriers, ce qu'il faut tâcher d'éviter le plus possible. J'ai entendu M. Agnès [Joséphine Lasserre, née à Nay le 2 avril 1832, profession le 2 février 1862, élue prieure le 30 mars 1876, réélue le 2 avril 1879. Partie pour Prouilhe le 29 avril 1880] se plaindre à cet égard, quand elle était prieure de Nay. Là il y a un peu plus de deux hectares de terrain. Je crois qu'il ne faut pas que vous arriviez à deux hectares. S'ils sont pris sur le plateau, cela vous sera plus commode et vous mettra moins en évidence. Les pentes sont généralement assez raides et c'est d'autre part un terrain qui n'est pas perdu ; il produit du foin que les faucheurs peuvent couper en son temps. Vous ferez bien de contrôler sur place ce renseignement. [...] Cette question du terrain à réserver à la communauté ne doit pas trop vous préoccuper, parce que faisant d'abord une clôture provisoire, quand vous voudrez la rendre définitive, vous saurez, expérience faite, à quoi vous en tenir exactement » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 7 février 1888).

<sup>770</sup> « Je regrette beaucoup la disposition fâcheuse de M. Harent vis-à-vis du P. Ambroise. Heureusement cet excellent Père a fait le principal, en imposant à l'architecte un plan avantageux. Les concessions que vous lui ferez dans les détails n'en modifieront pas la bonne disposition d'une manière sensible. — Vraiment, c'est très curieux que M. Harent puisse vous reprocher de vous être mise en opposition avec moi ! Je ne m'en étais pas douté. — Vous vous rappelez que quand je l'ai vu le 19 et le 20 janvier, les rapports étaient déjà tendus et que vous m'aviez prié de les adoucir le plus possible. Je m'y suis donc appliqué ; et en outre j'ai cherché à m'abstenir de donner aucune décision afin de ne pas diminuer l'action du P. Ambroise. M. Harent l'a tellement senti, qu'il m'en a fait l'observation. Je lui ai simplement dit de regarder comme concédée la demande qu'il avait faite de la construction d'une partie de chapelle suivant son devis de 82 500 francs. — Tout ceci est une nouvelle preuve que l'on se persuade facilement ce qu'on désire. Pour la longueur de la chapelle, je n'y avais attaché aucune importance. Quant aux fenêtres du chœur, je ne suis pas au courant ; mais je m'en rapporte pleinement à ce que vous avez décidé. En rendant immobiles plusieurs de ces fenêtres, aurez-vous une ventilation suffisante ? » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 12 février 1888).

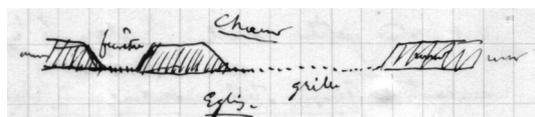
<sup>771</sup> « La communauté des sœurs dominicaines garde-malades de Tarbes a parmi elle une sœur qui a été des premières à entendre parler des apparitions de la sainte Vierge à Bernadette ; elle a appris à cette époque-là que parmi les secrets confiés à cette enfant, il y en avait un qui concernait une fondation de sœurs dominicaines à Lourdes. Cette sœur a affirmé avoir appris de M<sup>sr</sup> Peyramale que la sainte Vierge a dit à Bernadette qu'elle voulait des Dominicaines à Lourdes » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 63).

<sup>772</sup> Eccli 50, 6.

humilier, à quoi servent nos précautions ? Toutefois, j'espère que la Très Sainte Vierge vous tirera de là, sans ou presque sans dommage réel. *Amen*.

Comme vous, je crois que M. Harent perd la tête. Ce n'est pas étonnant, vu son âge, et le travail excessif qu'il s'est donné et qu'il se donne. Le beau, ce serait s'il venait à tomber malade, et alors, vous seriez avec et sans architecte, ayant un couvent commencé, dans des conditions que personne ne connaît, sur des engagements qui sont un mythe, avec 8 000 francs de menuiserie qui s'exécutent à Gex<sup>773</sup>, (peut-être sur de fausses mesures), etc. Quel gâchis ! Et c'est vous qui devez faire face à tout cela ! Non vous, mais la Très Sainte Vierge, qui a et aura pitié de votre fragilité.

Maintenant, pour répondre à vos questions, je vous dirai que j'ai laissé entre les mains de M. Harent un plan, dessiné, de la grande grille et de la fenêtre de communion<sup>774</sup>. Toutes les mesures que vous demandez y sont inscrites. Je n'ai pas gardé le double. Mais, quant à la distance entre la grille et la fenêtre, vous pouvez mettre ce que vous voudrez, 50 ou 60 cm, en plus, du côté de l'église, car dans le chœur les ouvertures vont en s'évasant, comme ceci :



pour des raisons faciles à comprendre<sup>129 bis</sup>. Hauteur de la fenêtre au-dessus du parquet du chœur, environ 80 cm. Hauteur de la fenêtre elle-même 1 m, afin que ceux qui sont grands (comme moi) ne soient pas obligés de rester un quart d'heure le dos courbé (très pénible) en donnant la sainte communion. Donc 1,80 m, au-dessus du parquet du chœur, pour le haut de la fenêtre : pas moins. Largeur de la fenêtre dans l'église, environ 50 cm : dans le chœur, davantage ; les sœurs devant, quand elles communient, s'encadrer dans l'épaisseur du mur.

Quant aux devis Harent, le seul que j'ai, c'est un devis antérieur à mon voyage du 6 décembre et qui commence par les mots Série de prix adaptée par Ladagnous, Fondations. 1° Béton ou ... etc. sans date, 20 articles. Avec le n° 19, après le n° 20. Signé Harent. De sa propre main. Mais je crois que c'est vous, certainement, qui m'avez envoyé cela. Quant à d'autres devis, savoir 1° celui qui indique les dates des avancements du travail et 2° un autre qui faisait le total raisonné des 8 250 francs article par article, je vous les ai renvoyés, après avoir pris copie de quelques points, peu nombreux, et en abrégé seulement.

Quant au style roman<sup>775</sup>, maintenant que les fenêtres du cloître sont en ogive, ce serait un non sens. D'ailleurs, ce n'est pas notre style traditionnel pour nous enfants du plus bel âge de l'architecture gothique<sup>776</sup>.

Quant à l'autel éclairé par un ciel ouvert, je n'ai jamais vu cela dans les églises gothiques. D'ailleurs, ce sera une dépense de plus. Et comment sera ce ciel ouvert ? Que va-t-il imaginer ? Une coupole ?... Enfin, je pense que le brave homme perd la tête. — S'il avait un grain de raison, il comprendrait qu'il fait un vrai péché, en vous forçant à faire une dépense d'ornementation que vous ne voulez pas, et en se cassant lui-même la tête de mille manières, et cela dans un moment où la bâtisse presse ; tandis qu'il serait si facile de ménager les places (ce qui n'est pas même nécessaire, je croirais)

<sup>773</sup> Voir note 1887/238.

<sup>774</sup> « Je vous donnerai une grille de chœur de 3 m sur 5, comme le Révérend Père Potton l'a fixée, ainsi que le communal aux hauteurs qu'il indique » (Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine, 16 février 1888).

<sup>1</sup> <sup>29 bis</sup> Il est ainsi impossible d'apercevoir le chœur depuis l'église.

<sup>775</sup> Cette idée venait de M. Harent : « Je vais adopter le style roman pour ne pas faire commun et renouveler les centaines de chapelles de France et de Navarre » (Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine, 16 février 1888).

<sup>776</sup> « Il ne faut pas chercher dans les édifices des prêcheurs l'unité d'un plan ni celle d'un style, mais celle d'un programme fonctionnel commandé par une option spirituelle... Nulle part [les prêcheurs provençaux] n'importent une tradition architecturale qui serait propre à l'Ordre, même là où ils édifient des églises de style gothique méridional, dans lequel on a longtemps voulu voir le style par excellence des ordres mendiants. Les érudits du XIX<sup>e</sup> [...] siècle attribuaient la diffusion du gothique méridional aux mendiants et spécialement aux prêcheurs » (B. MONTAGNES, *Architecture dominicaine en Provence*, Editions du CNRS, Paris, 1979, p. 73). Voir aussi B. MONTAGNES, « Ouverture ou résistance à la modernité ? Le rétablissement de l'Ordre dominicain en France au dix-neuvième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2, Printed in Great Britain, 1982, p. 187.

et de bâtir sans ornements, avec toit plat. Mais non : il faut l'ornementation. Autrement le monde croule. — Cela prouve un cerveau qui vacille... L'obstination n'irait pas jusque-là, dans un bon chrétien.

Tirez-vous de tout cela, comme vous pourrez. Je m'abstiens de conseils (quels conseils ?...) qui ne feraient que vous embarrasser peut-être davantage.

Pour les pentes, vous savez que je vous ai manifesté jadis mes craintes touchant leur proximité. J'ai fait reculer (l'a-t-on fait) de 2 m, du seul côté où cela était possible, à l'ouest, car il n'y a de place qu'à l'est. Mon avis personnel (je ne suis pas compétent) serait qu'il y a danger pour un avenir éloigné, mais non pour le temps où nous vivons. D'ailleurs il était impossible de reculer, le couvent occupe tout. Ou bien, il fallait se mettre beaucoup plus près de Rigault, ce que déjà l'on avait écarté comme mauvais. Et je ne voulais pas casser votre décision commune.

Vive Jésus ! Dites-moi où en sont toutes les bâtisses, présentement.

Et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Il serait temps maintenant de louer votre pré jusqu'à octobre, à Ladagnous bien sûr, pourvu qu'il donne un prix raisonnable<sup>777</sup>. M. Harent pourrait bien vous aider en cela, car il est encore plus expérimenté en agriculture<sup>778</sup> qu'en architecture, et c'est pour agriculture qu'il a été décoré<sup>779</sup>. Vous vous réserveriez, bien entendu, le droit de bâtir, jusqu'à cette date, tout ce qu'il vous plaira, murs de clôture, etc. etc., sans indemnité. Mais passez un écrit : il n'y a pas à compter du tout sur les paroles. Le bail doit être enregistré. Droit insignifiant 0,25 centime, je crois, pour 100 francs de bail.

Notre entrepreneur d'ici nous a fait jadis de grands ennuis. Ainsi ne vous étonnez pas d'en avoir aussi à Lourdes. C'est la loi des œuvres<sup>780</sup> de Dieu de se fonder d'habitude, au milieu de difficultés et des épreuves.

À l'occasion du premier paiement à faire à Ladagnous (il serait temps) tâchez de retirer de chez M. Harent les 2 ou 3 000 francs qu'il a chez lui. Ce sera prudent, avec la situation future qui est à craindre de son côté. Et d'ailleurs tout naturel, pour payer Ladagnous. Quant aux architectes, je crois que l'usage est de les payer à la fin. — Vous apprécierez si on peut faire cela sans froisser M. Harent.

(108)

1888, 26 février. Rijckholt.

n° 31 répond 63

Ma fille,

Êtes-vous ensevelies sous les neiges ? J'espère que non. Je n'avais donc pas si grand tort de marquer le 1<sup>er</sup> mars pour le commencement des travaux sérieux. Quand il y a de la neige, il gèle ; quand il gèle, le mortier encore frais perd, en gelant, sa cohésion. Et l'on fait un ouvrage mal solide. — Mais vous étiez très pressées. Je le comprends bien. *Amen*. Ici, pas beaucoup de neiges ; mais pendant longtemps, un froid intense. Rude hiver. Nous n'avions rien eu encore de pareil, en Hollande.

Vous m'envoyez un bel écheveau à débrouiller, avec la nouvelle invention que M. Harent (toujours absolument ennemi de tout changement et de toute variation) vient de jeter en travers de votre route. Il ne m'est pas facile de me rendre compte exactement ; car j'ai oublié cette vieille maison que je croyais démolie, et les plans envoyés sont loin de tout marquer. Toutefois, pour vous être utile, je vais vous dire ce que je pense de ce projet :

Avant tout, je tiens pour manifeste que la conservation de cette énorme mesure, très vilaine, remplissant la moitié de votre préau, et bouchant le jour des fenêtres qui sont à l'intérieur, est quelque

<sup>777</sup> Le pré avait été cédé en échange de quarante tombereaux de fumier (Lettre de M. Ladagnous à sœur Marie-Catherine, du 29 novembre 1888).

<sup>778</sup> « J'avais cru être plus compétent que personne pour faire une maison de paysan, moi qui ai vécu quarante ans en contact avec eux » (Lettre du 27 août 1888).

<sup>779</sup> Charles Harent reçut la légion d'honneur le 8 août 1867, ministère de l'agriculture, pour son action en ce domaine (Archives départementales de l'Ain).

<sup>780</sup> « Vive la croix de Jésus ! Et béni soit-il quand il la donne aux âmes qu'il aime et qui veulent faire son œuvre. Si c'est pour une fondation, elles préparent alors de bons fondements. Et si cette fondation doit glorifier Marie, oh alors, c'est encore mieux, et il est plus juste encore que la croix de Jésus s'y trouve » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 6 février 1888).

chose de fort disgracieux et de fort regrettable, et que, par suite, il faut la faire disparaître dès qu'on pourra. Et comme la sainte Vierge est riche, cette espérance de disparition peut se réaliser plus tôt qu'on ne pense.

S'il en est ainsi, c'est une idée fautive au premier chef de bâtir, dans cette grange<sup>781</sup>, une quantité d'appartements<sup>782</sup>, qui coûteront fort cher, et sont exposés à être démolis au premier jour<sup>783</sup>. Naturellement, on peut en mettre beaucoup, si l'on ménage un rez-de-chaussée et un premier ; car la grange totale a plus de 400 m<sup>2</sup>, et ainsi, équivalait à une des quatre ailes de votre couvent. Mais combien cette transformation coûtera-t-elle ?...

D'abord, je remarque qu'elle sera fort difficile. D'après Ladagnous, les petits boxes ont peu de mortier dans leurs murs. Sans doute il en est de même pour la grange. Les pierres de Lourdes étant très dures, comment percera-t-on dans ces murs faibles, des ouvertures régulières, pour tant de portes et fenêtres ? Je n'en sais rien... Sans doute, il va falloir faire des trous, irréguliers, beaucoup plus grands que les ouvertures, et ensuite les réduire, en plaçant sur les bords des briques et de petites pierres de taille, comme cela se fait pour le couvent. Mais cela sera beaucoup plus difficile que pour une maison qui se bâtit. Et combien cela coûtera-t-il ? Et le vieux mur, percé de tant d'ouvertures larges, ne sera-t-il pas très compromis ?...

De plus, au premier, n'allons-nous pas rencontrer les toits en pente ? Je crois que oui. Alors, il faudra ouvrir partout le toit, afin d'y mettre des mansardes, fort dispendieuses, et d'une exécution difficile après coup ; et avec cela, on aura des chambres sous les ardoises, par conséquent presque inhabitables.

Et les ardoises de ce vieux toit n'auraient-elles pas besoin d'être remaniées à fond ?

Quant aux planchers, celui d'en bas est à faire entièrement, et il est fort à craindre que l'odeur des écuries antiques ne persiste dans le sol, les murs, et la bâtisse. Le plafond est à faire. Le plancher de tout le premier est probablement fort insuffisant, et le plafond des chambres est à faire. Y a-t-il même des poutres et un solivage pour porter le plafond ? Ce n'est pas probable du tout. Et par-dessus le plafond, ne faudra-t-il pas un plancher ?

De plus, très grand nombre de cloisons, portes, fenêtres, volets, persiennes, de toute espèce, dans une distribution très compliquée.

De plus, un escalier et des cabinets aux deux étages.

Enfin, je pense, dans le hangar, des murs à construire entièrement, pour les parloirs.

Combien tout cela coûtera-il, avec le premier (dont le plan manque) ?

Je dirais 8 à 10 000 francs, pour faire quelque chose d'un peu propre ; en supposant que ce soit possible, et assez solide.

Et avec cette somme énorme, aurez-vous quelque chose de bon ? Non. Car le plan de M. Harent est très défectueux. Le réfectoire des hôtes est d'une grandeur peu raisonnable. — Les tourières qui devraient être à découvert pour ainsi dire, et à la portée de tous les extérieurs, fournisseurs, visiteurs, etc., sont enterrées au fond d'un trou, où l'on n'arrive qu'en traversant un petit labyrinthe. Ceux qui ne seront pas au courant, auront grand peine à faire leur découverte et la moindre personne qui voudra leur parler

<sup>781</sup> La métairie Circonstance.

<sup>782</sup> Projet de M. Harent : « Je crois, si vous le permettez, pouvoir conserver pour toute la durée de votre provisoire, la grange de Circonstance et dans ce bâtiment, établir à peu de frais, deux ou trois chambres d'hôtes au premier : un dortoir de tourières, également au premier. — Au rez-de-chaussée deux ou trois réfectoires pour (avec séparations sérieuses) hôtes, tourières et aumônier ; enfin deux ou trois parloirs à votre convenance ; voire même une buanderie. J'entrevois peut-être votre incrédulité, ma Révérende Mère, mais j'ai confiance pour la surmonter dans les sages distributions qu'en ferait le Révérend Père Potton sur la vue d'un calque que je vais faire prendre par les soins de M. Ladagnous. Tout ce travail se bornerait à quelques cloisons, plafonds, planchers communs et percement de fenêtres, escalier de sapin, le tout de la plus stricte pauvreté. Quant à mettre ce vieux monument en communication avec le nouveau, je m'en charge » (Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine, 16 février 1888).

<sup>783</sup> Le P. Colchen avait écrit à sœur Marie-Catherine à propos des écuries qui étaient sur le terrain où le monastère se construisait : « Avant de laisser démolir les écuries bâties pour les chevaux malades qui sont situées soit au dedans, soit au dehors de la clôture, il faut vous assurer si vous ne pourrez pas en tirer profit, ne serait-ce que pour le provisoire : par exemple pour la buanderie, poulailler, étable pour vaches, etc. » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 7 février 1888). Deux bâtisses ont été détruites : la grange à l'extérieur de la clôture telle qu'elle devait être si seulement deux ailes étaient construites, et une petite maison située en clôture.

devra s'introduire en plein (avec des provisions) dans la maison, et traiter ses affaires près de l'escalier, dans un petit couloir. — Il n'y a que deux parloirs, et l'un d'eux sert de chambre pour les portières et pour le tour. Disposition bien commode, vraiment ! Enfin les trois fenêtres des tourières et du réfectoire des hôtes, donnent en plein sur la clôture, de façon que ceux qui dîneront et les tourières toute la journée, verront tout ce qui se passe dans le préau, et pourront parler aux sœurs, ou même se mêler avec elles, en enjambant la fenêtre ! Vraiment, si M. Harent avait fait le plan du couvent entier, il semble que vous n'auriez pas eu à vous en féliciter beaucoup.

De plus, les parloirs et le tour sont séparés du couvent par 10 m et plus de cour en plein air. Il faudra un passage couvert. M. Harent a dit qu'il s'en chargeait. Oui, mais vous le paierez : cela va sans dire.

Pour toutes ces raisons, je dis que le plan proposé est inacceptable.

Pour l'améliorer, je suppose d'abord que l'aumônier et sa servante logent à la caserne (très avantageux pour vous). Ensuite, je supprime d'un coup tout le premier avec ses mansardes, plus les quatre parloirs (ou deux parloirs, chacun ayant deux pièces), bâtis à droite, sous le hangar. Cela fait, je confectionne le plan ci-joint, qui n'est pas même la moitié de celui de M. Harent. En l'examinant, vous vous rendrez compte facilement de mes idées, qui coïncident avec les vôtres.

Mais ce plan, ainsi restreint, me plaît-il vraiment ?

Non.

Avec le passage couvert, je pense qu'il ira bien chercher, tout compris, 4 ou 5 000 francs. C'est beaucoup trop pour une construction à démolir au premier jour. Et de plus, vous conservez ainsi chez vous toute cette grande baraque, si vilaine (moins le hangar).

Je voudrais donc un plan encore plus restreint, et par suite ne conserver que les deux chambres du domestique qui sont au nord, et de plus faire de la chambre des hôtes et du hangar une seule pièce, ayant sa porte à l'est. — Ou bien, si vous aimez mieux, prendre le plan Harent, mettre les deux chambres du domestique à l'est, et faire un seul hangar avec ce que M. Harent appelle hangar du domestique et cour intérieure, en mettant la porte au nord. Ainsi, ne conserver que deux chambres et un hangar, et démolir entièrement tout le reste.

Évidemment, ce plan coûterait beaucoup moins ; car tout se borne à deux chambres, aménagées très pauvrement. Quant au provisoire, qui demeurera sous les cloîtres de l'aile sud, il coûtera fort peu ; car, là, les planchers sont faits, les plafonds aussi, les fenêtres et les volets aussi. Il suffit d'ajouter quelques cloisons peu étendues et quelques portes qui resserviront pour la construction continuée plus tard.

M. Harent pense que ce provisoire sous les cloîtres est très incommode, parce qu'il est trop près de vous. Cette raison n'est pas bonne, du moment où la séparation est suffisante. (Elle l'est). Et au contraire, le rapprochement du tour et des parloirs est une facilité bien préférable à l'éloignement du plan Harent. Il est vrai que, dans mon ancien plan, les parloirs et le tour s'ouvrent sur des pièces habitées, ce qui est défectueux. Mais ces pièces étant, au commencement, beaucoup trop grandes, et presque vides, l'inconvénient n'est pas considérable.

Et ainsi, vous pourriez écrire à votre architecte : « Ô Harent ! vous avez dit, écrit, crié, gémé, chanté, que rien ne vous crucifiait plus que les changements et variations, que ces modifications triplaient votre travail, et vous feraient, vous obligeaient même, forcément, à donner votre démission, etc. Bien ; très bien ; fort bien. Nous entrons pleinement dans vos vues. Aussi, le provisoire sous les cloîtres étant déjà décidé, examiné, approuvé, et presque exécuté (car vous avez dû ménager les trois portes de 70 cm dans les piliers qui sont déjà à mi-hauteur), à Dieu ne plaise que nous y changions quoi que ce soit : nous craindriions trop de vous contrarier ! Mais, pour les deux chambres des domestiques, rien encore n'a été décidé. Mettons-les donc, avec un hangar, dans un coin de la grande baraque, entre quatre gros murs qui existent, et démolissons tout le reste de la mesure. Ainsi soit-il. »

Démolissons si la disposition du toit le permet : ce que le plan Harent ne dit pas.

Après cela, il faudrait demander à M. Harent un devis, détaillé, très exact, de ces deux chambres, avec hangar, mais en mettant tout au plus économique : car, si ce logement devait coûter cher, j'aimerais encore mieux revenir au premier plan (celui de la petite maison séparée), approuvée par le P. Colchen, et dépenser davantage, pour avoir du définitif.

Tant que les domestiques sont dans la grange, il est impossible de bâtir la troisième aile.

En revenant à la petite maison<sup>784</sup>, vous démoliriez toute la grange, entièrement, et ainsi, on pourrait (quand on aura de l'argent), bâtir, sans aucun obstacle, la troisième aile, qui mettrait les tourières et les parloirs à leur place définitive, et qui, avec un mur de clôture (déjà fait) à la place de la quatrième aile, vous mettrait, avec jusqu'à vingt-cinq ou vingt-huit sœurs, dans une régularité parfaite et commodité entière. Comme on pourrait ne pas aménager le premier de cette troisième aile, et que M. Harent a déjà commencé (par force) la troisième aile, je pense que 20 ou 25 000 francs suffiraient pour atteindre le bout de cette troisième aile entière, y compris l'angle.

Voilà ce que je pense. À vous d'apprécier. Mais, pour décider, il semble bon d'attendre que vous soyez à Lourdes. (Quand y allez-vous ?) Toutefois il est bon de penser d'avance à ce que l'on veut et peut faire.

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Quelquefois fois, quand vos affaires vont trop mal, je célèbre la sainte Messe à ces intentions. Vous ne vous en doutez pas. Mais les pierres et le mortier et M. Harent s'en aperçoivent, par les effets. La Très Sainte Vierge est si puissante ! Mais Jésus l'est plus encore !!!

Faut-il vous renvoyer le grand plan de la grange et du couvent, que je viens de recevoir ? <sup>785</sup>

### (109)

**1888, 2 mars. Rijckholt.**

n° 32 répond 64-65

Ma fille,

Je suis content d'apprendre que, malgré les fatigues de votre voyage, par un temps très rude, dans un pays où l'on n'est pas habitué à se chauffer, votre santé n'est pas en trop mauvais état. *Deo gratias et Mariae*. Mais, croyez-moi, et ne manquez pas de continuer à vous soigner bien raisonnablement. Le fond de votre santé est toujours bien pauvre, et sans tomber dans la délicatesse, il faut vous ménager, et ne pas tenter Dieu, en quelque sorte, en faisant plus que vous ne pouvez, honnêtement. Pour prescrire un régime précis, cela n'est pas possible à distance. Inspirez-vous seulement de mes intentions, que vous réaliserez de votre mieux, pour avoir le mérite de l'obéissance.

*Deo gratias* encore pour l'aide que vous croyez avoir reçue, sensiblement, de la sainte Vierge. Et sans doute, ce que vous voyez n'est rien auprès de beaucoup d'autres grâces, plus délicates, qui se dérobent à notre vue, trop charnelle et trop grossière.

Ne pensez pas que je sois contristé de voir vos fenêtres agrandies. Celles que j'avais dessinées, d'avance, et que je vous ai montrées à Arles, en décembre, avaient 85 cm sur 1,45 (deux battants) ce n'était donc pas si loin des vôtres, auxquelles vous avez donné 80 (ou 85) et 1,80. Sans doute 1,80 me semble bien haut pour des cellules ; mais si cela vous plaît mieux ainsi, j'en suis content.

Je vous ai montré à Arles, en décembre, le dessin colorié qui représentait, dans les proportions voulues, une fenêtre d'en bas 1 m x 1,80 à un mètre du plancher, et la porte<sup>786</sup> voisine (de 1 m x 2,80) au-dessous de deux fenêtres du premier, à la distance proportionnelle. Ce dessin est resté quatre ou cinq jours à Lourdes entre les mains de M. Harent, et je l'ai rapporté ici. Or ni vous ni lui n'avez trouvé cette porte trop longue. Au milieu de beaucoup d'autres critiques, il ne m'a pas dit un mot de cela. De sorte que l'on peut dire qu'il a tacitement approuvé ce dessin. Mais s'il a mis la porte en bois aussi haute que la fenêtre, c'est lui seul qui a fait cela, car mon dessin colorié portait une porte de 2 m seulement, et le reste en imposte fixe, jusqu'à la hauteur des fenêtres : 2,80. C'est ce que nous avons ici, et je n'ai entendu personne critiquer ces dispositions qui me paraissent, non pas certes splendides, mais convenables.

<sup>784</sup> L'installation des chambres de domestique dans la grange sera abandonnée et la construction de la petite maison reportée à plus tard. Une autre solution a été choisie : la construction de la troisième aile qui supprime le provisoire sous les cloîtres (lettre 109) et d'une maison pour le concierge. La réflexion du P. Potton dans cette lettre, pose des jalons pour la construction rapide de la troisième aile, sans qu'il s'en doute.

<sup>785</sup> Suit tout un paragraphe barré par le P. Potton, remplacé par : « On peut répondre diversement. J'efface donc ce point. »

<sup>786</sup> C'est la porte du cloître donnant sur le jardin du cloître, située au milieu de chaque aile.

À Lourdes, cependant, nous avons changé quelque chose. Nous avons mis, en plus, pour les cloîtres seulement, les ogives que vous aviez demandées à Arles, et nous avons baissé de 20 cm l'élévation des fenêtres sous le cloître, qui doivent ainsi être à 80 cm seulement au-dessus du plancher. Cela change-t-il quelque chose à la question de la proportion des portes ?

En soi, il me semble que l'on pouvait également mettre de grandes portes, pour la splendeur, ou des portes d'un mètre pour l'utilité et l'économie. Seulement, il me semble que les portes, monumentales, doivent alors être au moins un peu ornées, et le reste avec elles ; ce qui nous tirait hors du projet, auquel on voulait laisser la plus grande économie, simplicité et même pauvreté.

Après tout, ce n'est pas là une question d'air, mais d'esthétique, et pour les sœurs seulement, qui seules entrent dans le cloître.

Tout cela étant, y a-t-il lieu de démolir, et de faire refaire les portes, lorsque M. Harent (difficile à vivre) a déjà dit non une première fois, et lorsque vous êtes fort pressées d'aboutir le plus tôt possible ? Moi, je dirais non. Vous direz ce que vous voudrez. Mais n'oubliez pas qu'il y a aussi sur le dehors des portes semblables, de 1 m, et qui montent jusqu'à la hauteur des fenêtres, soit 2,80, imposte (sans ogives) comprise (si M. Harent l'a mis). Les élargiriez-vous aussi, et jusqu'à 2 m (largeur énorme) ? Ce serait à la fois bien laid, bien dispendieux, et incommode.

Vous ne seriez pas éloignée de vouloir faire, dès maintenant, la troisième aile<sup>787</sup>. Ce ne serait pas mon idée. 1° Parce que, après avoir été si serrée avec M. Harent, ce serait une mutation fort bizarre, si vous vous mettiez tout de suite fort au large. 2° Parce que vous allez vers l'inconnu<sup>788</sup>, et ainsi, il ne faudrait pas augmenter encore votre programme. 3° Parce que M. Harent ferait quantité de difficultés sur la distribution (qui n'a pas été étudiée de près) de la troisième aile et il me semble qu'avant de prendre une nouvelle charge d'embarras, il faudrait liquider les indispensables auparavant. 4° Parce que, en habitant, vous trouverez probablement quelque chose à modifier, et il serait bon de faire ces modifications dans la troisième aile. 5° parce que déjà vous n'arriverez pas pour le 1<sup>er</sup> octobre<sup>789</sup>, et en augmentant beaucoup votre programme, vous retarderez la fin d'autant. Etc.

Contre ces raisons, vous pouvez objecter qu'ainsi vous vous débarrasseriez du provisoire sous les cloîtres. — Mettons qu'il soit plus incommode que je ne pense. Ce ne sera pas beaucoup de le conserver une petite année, si vous êtes assez riches pour bâtir la troisième aile l'an prochain. Quant aux aménagements perdus, c'est très peu de chose. Les portes supplémentaires resserviront toutes. Les cloisons des grilles seront en bois raboté, et resserviront pour parquets etc., les fenêtres et tout le reste sont du définitif. Il ne reste donc que les cloisons. Il y en a 5, chacune de 2,60 m x 3,60 m, soit en tout 47 m<sup>2</sup>. À 2,70 francs prix convenu, cela fait en tout 127 francs. Peu de chose. Donc l'objection n'est pas bien grave, et les raisons données avant gardent leur valeur. Mais vous arrangerez cela comme bon vous semblera.

Le Très Révérend Père provincial est ici, pour quelques jours seulement. Je lui ai posé la question du voyage, que vous aviez eu la bonté de voter en conseil<sup>790</sup>. Il a répondu qu'il ne s'opposerait pas, en cas de nécessité, mais qu'il désirait qu'il n'y eût pas nécessité. En effet, étant professeur, je dois faire ma classe. J'ai manqué deux semaines en septembre et presque deux semaines en décembre. Je vais manquer encore pour la congrégation provinciale<sup>791</sup>. Allonger encore cette absence, ce serait trop long. D'ailleurs, un des trois professeurs du premier cours vient d'être élu prieur de Poitiers. Il sera impossible de le remplacer avant la fin de l'année scolaire. Et ainsi, au lieu des trois classes régulières, les vingt-deux

---

<sup>787</sup> « L'an du Seigneur 1888, le 12 du mois de mars, la Révérende Mère prieure a proposé au conseil l'achèvement comme bâtisse de l'aile nord de notre monastère commencé à Lourdes, mais à la condition que les 40 000 francs d'héritage dus à sœur Marie-Thérèse [Louise Chalmet] rentrent prochainement » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>788</sup> Le P. Potton trouve hasardeux d'aller vers l'inconnu. Plus loin dans la lettre, il dira qu'il faut mieux attendre d'avoir l'argent avant d'engager la construction de la troisième aile. C'est l'homme d'affaires des soieries lyonnaises qui se manifeste. A. Latreille dépeint les négociants de soie lyonnais comme faisant preuve d'une extrême prudence, de lenteur, mais aussi de solidité. Ils recherchent le profit immédiat et sont peu entrepreneurs (A. LATREILLE, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975, p. 321.331).

<sup>789</sup> C'était la date prévue pour la fin des travaux des ailes sud et ouest.

<sup>790</sup> Il n'y a aucune trace de ce vote dans le cahier du conseil.

<sup>791</sup> La congrégation provinciale intermédiaire se tenait entre les chapitres provinciaux, donc tous les quatre ans. L'ex-provincial y assistait. (Voir *Constitutiones fratrum S. Ordinis Praedicatorum*, Poussiégué, Paris, 1886, p. 450-451). En 1888, elle eut lieu du 21 au 30 avril, à Lyon.

élèves n'en auront qu'une, moi absent. C'est trop peu. Enfin, je ne vois pas qu'il y ait nécessité pour mon voyage de Lourdes. Au contraire, ma position vis à vis de M. Harent serait fort délicate, et, ce qui est pire, je risquerais de compliquer et de rendre plus difficiles vos rapports avec lui<sup>792</sup>. Sans doute, j'aurais été content de vous revoir à Lourdes. Mais je vois qu'il n'y faut plus compter. La meilleure voie de la perfection ne consiste-t-elle pas dans le détachement de tout : *Abneget semetipsum*<sup>793</sup> ? Excellente pour tous, cette maxime est meilleure encore pour ceux qui sont vieux, comme moi, et par conséquent ont un devoir de tout laisser et abandonner et quitter.

Veuillez donc me pardonner, et prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Comme on ne sait pas encore ce qui adviendra du provisoire sous les cloîtres, M. Harent devra avoir grand soin de continuer les trois portes provisoires (de 70 cm) qui sont percées entre les fenêtres, comme le plan les marque. Pour les boucher après, très facile, et aucuns frais. Pour les ouvrir, si elles ne sont pas faites, impossible, ou comme impossible.

Je vous disais bien que souvent les avis diffèrent, pour les bâtisses. Rien d'étonnant que ce soit à Lourdes comme ailleurs. Chacun place le mieux suivant son idée ? Et qui a raison ?...

(110)

[1888], 16 mars. [Rijckholt.]

36 répond à 69

Ma fille,

Il est fort difficile de discuter des plans par écrit, et de juger de la valeur de telle ou telle mutation proposée, quand cette mutation n'est pas faite, dessinée, sur le plan. C'est alors seulement, après le dessin, que l'on peut bien juger de ses avantages et de ses inconvénients. Et de plus, une conversation entre vous et le Révérend Père Colchen semblerait le plus souvent nécessaire pour l'échange des idées. C'est pour ces raisons, et pour plusieurs autres, que je vous proposais de différer le commencement de la troisième aile jusqu'à plus tard, quand les deux premières seraient presque terminées.

Puisque, au contraire, vous paraissez vouloir commencer tout de suite, je suis content de vous envoyer mes petites observations sur la plupart des points touchés par vous ou par le Révérend Père Colchen.

Longueur de la chapelle. J'opine toujours pour la longueur mise sur mon plan. D'abord, parce que ce n'est pas trop, nullement trop pour une jolie chapelle. Ensuite, parce que l'entrée doit être au milieu de l'aile ; surtout si vous faites un petit clocher sur la porte d'entrée. Enfin, parce que la table de communion ne peut pas du tout être mise sur le prolongement du mur du chœur ; car alors, les fidèles placés contre la table de communion à droite, enfileraient votre chœur jusqu'au fond par leurs regards. La table de communion doit être placée à 10 m environ du fond. Il restera pour les fidèles 11,80 x 6,40 soit 75 m<sup>2</sup>. En déduisant le passage du milieu (1,50), l'espace devant la table de communion (1m), le confessionnal double (3,20 m), il ne restera plus même 50 m<sup>2</sup>. Or il est impossible de compter plus de deux personnes assises par mètre carré. Donc au plus cent personnes assises. Est-ce trop ? Quand viendra l'évêque pour une prise d'habit, etc., pour la fête du Rosaire où un Père prêchera, etc. Donc, à mon avis, 11,80 sont nécessaires, et pour la beauté, et pour la symétrie, et pour la régularité.

<sup>792</sup> Sur l'attitude de sœur Marie-Catherine envers ceux qui travaillaient sur le chantier :

« Pendant la construction de notre monastère, elle eut beaucoup à souffrir du caractère de personnes dirigeant les travaux. Un jour dans une affaire, il y eut un grave malentendu ; au bout de quelques jours l'accord se fit. On demanda à notre Mère comment cette affaire avait pu si bien s'arranger. Je me suis humiliée, répondit-elle, j'ai mis tous les torts sur moi, si vous saviez comme les personnes en question ont été touchées et m'ont témoigné de confiance, me parlant même d'affaires qui les concernait personnellement et s'humiliant même » (Carnet « À la mémoire de notre vénérée Mère fondatrice »).

<sup>793</sup> Mt 16, 24.

Tourières<sup>794</sup>. Je pensais qu'avec deux ou trois tourières plus deux domestiques, le couvent était abondamment servi. S'il en faut quatre, et s'il faut les loger au premier étage comme vous voulez, dans ce cas le plan proposé est gravement compromis. C'est à Arles, en décembre, qu'il aurait fallu présenter ces observations, et même alors c'était déjà bien tard, puisque Arles devait être suivi aussitôt de ma visite, déterminative de tout, à M. Harent. — La solution de vos désirs serait peut-être de loger une partie des tourières (ou toutes) dans la petite maison des étrangers ; (ce qui ne serait pas sans inconvénients.) — Mais, s'il faut prendre un escalier tournant sur leur local, s'il faut ensuite leur donner quatre chambres sur le dehors avec un corridor pour les desservir, plus le corridor qui dessert les cellules des converses, tout cela me semble fort difficile à arranger. Et le dortoir des converses sera trop petit. Vous devrez alors les faire coucher dans l'espace disponible, ou bien où vous voudrez. En un mot l'équilibre de la disposition me semble compromise. Vous aviserez.

Parloirs. Le grand parloir est pour toute la communauté, quand vient Monseigneur, etc. Or il a 7,50 x 4 = 30 m<sup>2</sup>. En supposant deux sœurs par m<sup>[2]</sup>, cela fait soixante sœurs, sans aucune place vide. Il ne semble donc pas beaucoup trop grand pour un couvent de cinquante sœurs. Quant aux autres parloirs, il me semble que, s'ils peuvent contenir chacun trois ou quatre personnes ou un peu plus, cela suffit. Mais on peut changer les proportions comme on voudra. D'ailleurs, M. Harent n'a pas dit son dernier mot pour la place des portes qu'il tient à symétriser, ni pour la place des cloisons qu'il désire mettre sous les poutres... Il me semble que, si l'on veut diminuer le grand parloir, il vaudrait mieux reporter cet espace sur le local des tourières, les petits parloirs étant assez grands pour leur destination ordinaire. Tout cela est à voir...

Quant aux portes vitrées sur le cloître, c'est pour avoir du jour dans les parloirs. Si vous mettez une fenêtre, quelle différence aurez-vous avec la porte vitrée ? Le bruit, la vue seront semblables. Et sans fenêtre, ce sera trop noir, le parloir extérieur (sauf le grand) étant éclairé seulement par l'imposte vitrée qui surmonte la porte (solide) extérieure. Pourtant il y aurait cet avantage réel que les fenêtres vitrées seraient ouvertes bien plus rarement que les portes ne le seront. D'un autre côté, des parloirs qui se commandent l'un l'autre, ont leurs inconvénients... Cette dernière remarque s'applique aux parloirs extérieurs, si on ne leur donnait qu'une seule porte sur le dehors. Et alors, quand on laisserait (à tort) ouverte la porte intérieure d'un parloir inoccupé, ce serait le même inconvénient que l'on redoute, si on laisse ouverte (à tort) la porte extérieure d'un parloir inoccupé. De plus, ces séparations (avec portes) diminuerait notablement, soit l'espace libre, soit le peu de jour que les impostes donnent sur les parloirs extérieurs et intérieurs. Il faudrait voir tout cela dessiné.

Portière. Le cloître étant fermé, je pense que la sœur portière se tiendra habituellement dans le cloître, où elle aura plus d'air et de jour. C'est un avantage du cloître fermé. Le Révérend Père Colchen demande pour elle 3 m x 3 m. Le plan porte 3 m de long sur 2,50 de profondeur. La longueur est donc déjà de 3 m ; mais, dans les 3 m, on ne peut pas mettre porte vitrée et fenêtre, le jour ne pouvant venir que des fenêtres du cloître, qui sont à 3 m l'une de l'autre. J'avais mis une porte vitrée à deux battants (1,20 m), comme pour le grand parloir des sœurs.

Logement des dames. Le Révérend Père propose de les mettre au premier étage de la troisième aile. C'est du provisoire, que l'on arrangera comme on voudra. Et moins on aura de chambres, mieux cela vaudra. Car vous ne pourrez pas refuser les séjours, quand vous aurez des chambres vides. Et quels embarras !!!

Pour les deux ailes déjà bâties en partie, il me semble qu'il faudrait laisser M. Harent tranquille, et ne pas démolir encore, après avoir démolé déjà pour les grandes portes.

Ouvroir. À certains jours, chaque semaine, toute la communauté se réunit aux conférences de la prière, et se réunit en travaillant, et par conséquent il faut ample place pour les ouvrages, métiers, matériaux, etc. En dehors de ces occasions, fréquentes, il faut que les travailleuses ne soient pas trop rapprochées, mais plutôt espacées, soit pour leur travail, soit au point de vue du silence. Rien de pareil

<sup>794</sup> Toutes les questions envisagées maintenant : tourières, parloirs, portières, logement des dames, concernent le plan de la troisième aile (aile nord). Effectivement le plan final adopté a passablement modifié ce que le P. Potton avait prévu dans le plan qu'il avait fait en janvier 1888. La question de la troisième aile sera encore discutée dans les lettres suivantes. Pour le plan définitif de la troisième aile fait par M. Harent, cf. annexe I.

pour le chapitre, où la communauté reste très peu de temps chaque fois, toutes étant immobiles et sans ouvrage. Il me semblerait donc meilleur de laisser le cabinet de la prieure là où il est, et où déjà l'on a fait le mur, la place du coffre, etc.

Certainement, il vaudrait mieux que les infirmes pussent aller au promenoir<sup>795</sup> sans passer par la tribune. Mais alors, il faut 1° diminuer par un couloir l'une des grandes chambres de l'infirmerie, ce qui me semble très regrettable, et 2° supprimer la vue sur le chœur, les sermons, et le Très Saint Sacrement qui fera la consolation d'une infirme, alitée pendant des années, comme la prieure actuelle l'a été à Mauléon. N'est-ce pas dommage ? Et si les infirmes, avant d'aller se promener, doivent faire une petite adoration au Très Saint Sacrement, quel si grand mal y a-t-il ? *Item*, après. Quand aux autres sœurs, elles ne viendront pas à

l'infirmerie par là. L'autre côté est beaucoup plus commode. Et d'ailleurs, on peut fermer la porte près du dortoir des converses.

Un petit autel en face du chœur a des avantages bien notables<sup>796</sup>. On peut aussi y mettre le Très Saint Sacrement le Jeudi Saint. Etc. Mais peut-être il est déjà trop tard pour ménager la place, sans démolir...

La chambre du prêtre<sup>797</sup> peut avoir bien des utilités, inconnues, qui engagent à ne pas la diminuer pour toujours. Je préférerais ouvrir quelquefois la porte de cette chambre et alors l'utiliser, comme deuxième sacristie, si la première était encombrée, dans un cas nécessairement fort rare.

Quel moyen employer pour empêcher l'odeur de la cuisine de venir sous le cloître ? Je n'en vois qu'un. Un tambour dans la cuisine, ou simplement une double porte. Mais ces moyens semblent un peu insuffisants et assez incommodes. Une cuisine en dehors des quatre ailes ? Mais alors ce serait tout un autre plan. Il est trop tard maintenant, à ce qu'il semble, pour y songer.

Où sera logé le domestique ? Je n'en sais rien. Il faudra bâtir, je pense<sup>798</sup>.

Où les cabinets de la sacristie ? Assez près, au dehors, comme à Mauléon.

Piscines. Savoir si M. Harent y aura pensé... On peut recueillir les eaux sacrées dans une cuvette, et les faire verser par la sacristine aux pieds de la Vierge du cloître, si l'on veut.

On m'a dit qu'à Lyon même, les aumôniers avaient, régulièrement 1 500 francs sans logement ni nourriture. Renseignement. À Carpentras, Carmélites, mêmes conditions, 300 francs je crois<sup>799</sup>.

Voilà, ma fille, tout simplement, ce que je vois à dire touchant les observations de votre lettre et de celle du Révérend Père. Maintenant, bien entendu, je ne m'attache nullement à ceci ou à cela. Le couvent est votre bien. J'ai contribué à son plan, pour essayer de vous rendre service. Mais c'est à vous qu'il appartient de savoir ce que vous pouvez et voulez faire. Et sans hésiter, vous pouvez jouir de la plus entière liberté par rapport à mes petites pensées.

Priez seulement pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Y a-t-il cependant de la place avant les pentes, pour loger l'édicule du deuxième autel ? Et M. Harent acceptera-t-il bien cette sorte de bosse sur sa façade ?

<sup>795</sup> Voir volume III p. 87, figure 2.

<sup>796</sup> Cérémonial Potton, 1871, p. 366.

<sup>797</sup> Voir plan du P. Potton, volume III p. 86, figure 1.

<sup>798</sup> Au lieu d'envisager deux chambres dans une petite maison ultérieurement destinée aux hôtes, il sera décidé de construire une conciergerie.

<sup>799</sup> Dans le livre du dépôt du monastère de Lourdes, les honoraires de l'aumônier s'élèvent à 1 300 francs pour l'année 1889. Dans le livre des comptes, il est indiqué que 100 francs sont versés ordinairement à l'aumônier chaque mois.

(111)

Je<sup>800</sup> suis heureux d'apprendre la faveur, précieuse, accordée à votre couvent par Léon XIII, Vicaire de Notre-Seigneur. N'auriez-vous pas pu m'envoyer la copie de la formule<sup>801</sup> ? Il semble que oui. Je la réclame *instantier, instantius et instantissime*<sup>802</sup>, comme on dit à Rome dans certaines circonstances solennelles. J'espère que la bénédiction portera bonheur au couvent matériel et à celles qui l'habiteront, de façon que les murailles ne tombent pas dans l'abîme des pentes, ni les habitantes dans l'abîme de l'imperfection et du péché. *Amen.*

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.  
Qu'ils achèvent de guérir votre bras !

(112)

**[1888], 17 mars. Rijckholt.**

[n°] 37 répond à sans numéro

Ma fille,

Cette lettre est pour vous, et nullement pour le Révérend Père Colchen<sup>803</sup>.

---

<sup>800</sup> Fin d'une lettre dont le haut de la page a été coupé. Probablement fragment de la lettre n° 34 ou de la lettre n° 36 qui sont perdues.

<sup>801</sup> « Très Saint Père, La prieure et les religieuses dominicaines du monastère du Très Saint Rosaire à Lourdes (Hautes Pyrénées, France), humblement prosternées aux pieds de Votre Sainteté, La supplie de vouloir bien accorder à leur nouvelle fondation la bénédiction apostolique selon la forme usuelle de l'Église et prescrite par le Siège apostolique. »

« Ex audientia Ssmi  
diei Februarii 1888

Ssmus Dominus Noster divina providentia Papa Leo XIII petitam benedictionem peramanter impertire dignatus est.

Romae e Secretaria, die mense et anno, praedictis. »

<sup>802</sup> « 28 mars, Carpentras. Le saint Père ne se décide à canoniser un saint qu'après en avoir été prié par trois fois, instamment, plus instamment, très instamment : *instantier, instantius et instantissime* » (PAM).

<sup>803</sup> La lettre 112 répond aux problèmes abordés par le P. Colchen dans sa lettre du 14 mars 1888 :

« Regardez comme non advenue mon observation sur la place du cabinet de la prieure. J'ignorais en vous la faisant 1° que la cloison de séparation était déjà élevée, 2° que d'après vos coutumes, l'ouvroir est ce qui, pour les congrégations modernes, s'appelle salle d'exercices ; je vois en effet que toute la communauté s'y réunit et qu'il supplée en partie au chapitre et au cloître.

Vous me dites que vous soumettrez aux Mères du conseil la substance des modifications que je vous propose. Il est plus logique de les soumettre d'abord au P. Ambroise, pour qu'il vous communique au préalable ses réflexions sur ce qu'elles peuvent avoir de pratique, après avoir trouvé de meilleures solutions que les miennes. C'est ainsi que je ne suis qu'à moitié content de ce que je vous ai proposé pour les portes du parloir donnant sur le dehors. Je les ai réduites de 3 à 1, et je trouve que c'est encore trop, à cause des inconvénients qui se produiront quand la tourière oubliera de fermer cette unique porte et comment ne l'oublierait-elle pas, les visiteurs pouvant sortir sans qu'elle le sache ? Il vaudrait mieux à ce point de vue que l'unique porte soit établie à l'angle du réduit des tourières, sans que les visiteurs puissent entrer chez elles. Toute cette question des parloirs pourra être envisagée différemment, suivant la place où sera construite la future maison à bâtir pour le personnel logeant en dehors de la clôture. Et tout cela est à étudier dès maintenant, pour qu'on n'ait pas à regretter plus tard certaines dispositions prises pour la construction des ailes nord et est. Il faut que, comme base, tout ce que vous pourrez un jour avoir à bâtir, soit prévu dès maintenant. Il faut donc songer à ce qui vous sera nécessaire pour votre exploitation des prairies, etc., etc., sauf à ne bâtir ensuite les choses que successivement. Il ne faut pas que vous tombiez dans les inconvénients dont souffrent beaucoup de communautés à cause de constructions faites après coup, sans avoir été prévues. Vous seriez d'autant plus coupable, si vous tombiez dans ce défaut, que vous avez sous la main un ingénieur habile dévoué et désintéressé. — Quand je vous verrai, nous nous entretiendrons de la séparation mobile entre les deux réfectoires. J'en vois bien l'avantage et pourtant je ne puis arriver à m'y faire.

Quant à la question : les novices auront-elle un oratoire ? *Item* les converses ? La maîtresse des converses aura-t-elle un cabinet pour les recevoir en dehors du dortoir et de ce qui, sur le plan, paraît correspondre à l'oratoire ? — Où la procureuse se tiendra-t-elle dans la journée pour recevoir les converses et les sœurs, tenir sa comptabilité, etc. ? Ce sera sans doute à l'endroit du plan portant cette

Encore un peu, et vous voilà perdue en plein gâchis.

D'abord, je ne comprends pas comment le Père voudrait organiser les parloirs et leurs diverses portes. Il me faudrait un dessin. De plus, supposez que les tourières ayant oublié de fermer la porte d'un parloir, quelqu'un entre sans prévenir dans ce parloir<sup>804</sup>. Qu'arrivera-t-il ? Il se trouvera en présence d'un volet de bois fermé à clef. Je pense qu'il sera vite fatigué de sa prison. Et ainsi l'hypothèse du Père ne me paraît pas avoir d'inconvénients. Et surtout, je ne crois pas qu'il faille recourir à des précautions fort ennuyeuses (autant que [je] comprends) pour empêcher une chose sans inconvénients et très peu probable. Car, supposez que la sœur du dedans, la tourière, et l'étranger feront ensemble un complot, pour saper la prieure ; quand cela arrivera-t-il ? Et si cela arrive, qu'est-ce que le changement de portes empêchera ? Rien du tout.

À Dieu ne plaise que les converses aient un oratoire ! Elles lui consacraient tout le temps qu'elles doivent employer à travailler dans la maison et au jardin. Un petit oratoire avec sainte Vierge, au fond du corridor : cela suffit.

Quant à l'oratoire des novices<sup>805</sup>, dans ma pensée, c'est la salle commune, comme ici. Si l'on veut prendre une cellule pour un autre oratoire, plus petit, rien n'empêche, pourvu que la cellule ne soit pas nécessaire pour une novice.

La maîtresse des converses<sup>806</sup> les recevra dans la pièce en bas, qui est marquée pour cela, si votre novice<sup>807</sup> a bien copié mon plan : catéchisme, instruction. Ce sera son domicile pendant le jour.

Sans doute, pendant le jour, la procureuse se tiendra dans la pièce d'en bas marquée : procureuse. Les provisions de fil, aiguilles, plumes, etc., seront dans des placards, et n'ont point d'odeur. Celles qui ont de l'odeur, morue, etc., seront, ou à la dépense, ou à la cave, ou au grenier. Le grand réservoir en zinc, avec couvercle, ne laissera point passer le plus petit atome d'humidité. L'évier sera dans un coin de la salle des converses, les provisions (dépense) dans des caisses sur des étagères, ou dans de vastes placards, ou à la cave, ou au grenier ; les sœurs qui travaillent, au milieu de la salle qui est très grande. C'est ce que vous avez demandé : mais vous les mettiez (comme à Prouilhe) à la cuisine, où le four, la farine, l'odeur sont très désagréables pour les sœurs travailleuses.

Vous semblez vouloir, avec le Révérend Père, revenir sur la disposition (fort avantageuse à beaucoup d'égards) des deux réfectoires<sup>808</sup>, qui se commandent. Mais alors ce serait tout un autre plan. Le faire, passablement, sans démolir ce qui est fait, je ne m'en charge pas : cela passe ma capacité. Il fallait objecter plus tôt. D'ailleurs, je crois que le plan actuel est le meilleur, même si, une fois tous les trois ans, il arrive que l'on serve, au maigre, sans le savoir, un plat accommodé au gras<sup>809</sup>. Aucun plan n'est sans inconvénients : le meilleur est celui qui en a le moins.

---

indication : procureuses ; mais alors n'y aura-t-il aucune séparation entre elle et les provisions qui souvent répandent de l'odeur, et le grand réservoir qui pourra répandre beaucoup d'humidité ? — La dépense, l'évier, etc., la salle de travail des converses sont des choses entièrement distinctes l'une de l'autre. Comment tout cela sera-t-il organisé ? Je vous envoie le plan provisoire que vous n'aurez pas besoin de me retourner, puisque j'ai le plan définitif » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine).

<sup>804</sup> Sur l'usage des parloirs, voir M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 170-172.

<sup>805</sup> À propos du lieu du noviciat : « Qu'il y ait encore, si cela se peut facilement, un oratoire ou une chapelle » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 197).

<sup>806</sup> « Les postulantes converses, les sœurs vêtues comme tertiaires, les novices converses et les professes, [...] quant à ce qui concerne leur instruction religieuse et le bien de leurs âmes, sont toutes dirigées par la maîtresse des converses, sous la surveillance lointaine des supérieures plus élevées, auxquelles il leur est permis d'avoir recours lorsqu'il est convenable ou nécessaire » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 222). Suit tout un développement sur la maîtresse des converses.

<sup>807</sup> Certainement sœur Marie-Cécile [Élodie Polet], qui servira de secrétaire à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] à Lourdes.

<sup>808</sup> « Dans le couvent, il ne doit y avoir que deux chambres pour les repas des débiles et des malades : l'une où l'on pourra manger de la chair, et l'autre pour les autres aliments : à moins qu'il ne se rencontre une évidente nécessité, ou une infirmité pressante » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 141).

<sup>809</sup> « Quoique la supérieure puisse, pour un motif raisonnable, dispenser quelques sœurs de l'abstinence (C. 159), cependant elle ne peut pas permettre qu'une sœur malade mange de la chair au réfectoire. Si elle donnait cette dispense, il y aurait lieu de l'absoudre de sa charge. Cette défense s'étend aux aliments préparés au gras ; ils sont tout à fait exclus du réfectoire (C. 158) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 137).

Vous voulez donner une cellule au premier à chaque tourière<sup>810</sup>. Ce n'est pas mon avis. — En quoi vos tourières seront-elles mal au rez-de-chaussée ? Elles auront pour respirer une énorme pièce (plus grande encore, si l'on diminue le grand parloir) et de charmantes alcôves pour dormir. Même les princesses dorment dans des alcôves. Et je ne vois pas que le séjour de cette pièce qui sera sec, je pense, soit nuisible, même aux faibles. Si elles tombent malades, on les soignera, ou à l'intérieur ou à l'hôtellerie. Comparez le domicile de ces converses (domestiques) avec ce qu'elles ont dans le monde : chambres très petites, sous les toits, brûlantes, glaciales, très étroites, deux lits sans rideaux qui se touchent, ou même un lit pour deux, soupente au plafond d'une cuisine, etc. En venant chez vous, faut-il les métamorphoser en duchesses ? Avec leur cellule à elles, au lieu du travail en commun, se surveillant, se levant et couchant ensemble, etc., elles fénéantiseront et feront ce qu'elles voudront, et passeront leur temps à monter et à descendre l'escalier, laissant souvent la porterie sans personne pour répondre, parce qu'il n'y avait qu'une tourière présente là et qu'elle est allée à la sacristie, sans que l'autre soit descendue, laissant son travail, etc. etc.

Mais vous voulez les mettre dans des cellules du premier, au nord, avec les dames. Soit. Mais pour cela, il ne semble pas nécessaire de diviser le corridor du premier en deux. On peut le laisser entier, et se contenter de boucher les fenêtres du premier au midi. Ces cellules du midi vous seront inutiles pour longtemps. Il suffirait alors de mettre, soit pour les dames, soit pour les tourières, un escalier, non pas en spirale (trop cher) mais en échelle de meunier, provisoire, desservant ainsi toutes les cellules du premier au nord.

Quant au définitif, vous voulez mettre les tourières et les dames dans une maison « vis-à-vis des tourières ou parloirs, 5 à 6 m en avant, sur le plateau ». Mais 1° cette bâtisse, si près, va enlever le jour aux tourières et aux parloirs déjà obscurs, et changer ces pièces en caves. 2° Cette maison, dont on ignore la longueur, plantée en travers de votre façade et si près, fera un effet plus qu'horrible pour la vue. 3° Vous oubliez qu'il n'y a point de plateau là, mais un ravin ; et c'est pour cela que nous avons changé de place les deux petites maisons du plan primitif, qui étaient là. Votre maison sera donc bâtie dans le vide.

De trois côtés, il n'y a aucune place autour du couvent, comme le montrent les plans que vous avez. Il n'y a place que du quatrième côté, est, là où j'ai placé le plan de la petite maison, que vous avez et que vous avez montré au P. Colchen, sur le prolongement exact de l'aile nord<sup>165 bis</sup>. Donc c'est là seulement qu'on peut bâtir cette petite maison dont vous parlez présentement, et où vous voulez loger provisoirement le domestique. Et ainsi vous revenez, de point en point, aux quatre chambres, deux en bas, deux au bout, dont je vous avais tracé les plans, avec possibilité d'allongement indéfini dans le sens de la longueur, mais sans fenêtres possibles à l'est, comme le montre un autre plan<sup>165 ter</sup>.

L'aumônier restant à la caserne, les deux chambres d'en haut pourraient servir pour les dames. Les deux ou trois tourières pourraient, à mon avis, rester dans leur pièce en bas, et deux chambres de dames pourraient suffire, à mon avis, pour le premier hiver. Ne vous créez pas la dure servitude des pensionnaires. Les dames iront coucher à Lourdes, ou Ladagnous pourra changer sa caserne en hôtel, si bon lui semble : et ainsi, l'échelle de meunier serait superflue, et l'aménagement du premier étage de la troisième aile différé.

Quant à l'avenir, si vous voulez mettre les domestiques dans une autre maison, ou les tourières dans la maison des dames, vous arrangerez cela comme il vous plaira. Vous bâtirez une autre maison pour le domestique. Et vous allongerez la maison d'autant de chambres qu'il vous plaira. Je ne pense pas que le rez-de-chaussée soit humide, et l'on pourra y coucher.

Il me semble que vous vous embrouillez un peu dans tous ces plans. Je prie la Très Sainte Vierge de vous éclairer, et pour y aider, je vous bénis en Jésus Marie.

Priez pour moi.

[P.S.] Et avant de prier M. Harent de faire les plans pour la troisième aile, tâchez de savoir vous-même exactement ce que vous voulez faire pour tout ce qui reste à bâtir, comme le dit très bien le Révérend Père Colchen. Je plains M<sup>elle</sup> Amé dont la lettre est touchante. Si elle avait jadis parlé comme cela, vous n'auriez pas eu le courage de chercher ailleurs le lieu de votre repos.

---

<sup>810</sup> C'est ce qui avait été fait à Mauléon.

<sup>1 65 bis</sup> Voir p. 29.

<sup>1 65 ter</sup> Voir annexe II.

Au lieu des 8 m marqués sur mon ancien plan, on pourrait rapprocher un peu plus la petite maison future du couvent, pour économiser les pas des tourières.

(Suite) Je reçois n° 72 <sup>811</sup>. — Et je vois qu'il est trop tard pour différer la troisième aile à l'an prochain. Très bien. Je prie la Très Sainte Vierge de vous préserver de toute méprise dans les suites de cette décision. — Votre plan des parloirs a beaucoup d'avantages, et vous êtes plus habile que vous le pensiez. Permettez-moi cependant quelques observations. Tous les plans ont leurs inconvénients et on ne les voit que quand ils sont dessinés. Vous verrez si on peut atténuer ceux que je remarque à première vue.

1° Les parloirs sont très obscurs. Du dehors, il ne viendra que ce qui passera par les portes vitrées, c'est-à-dire presque rien. Du dedans, les fenêtres s'ouvrent sous des cloîtres fermés et ne sont pas toujours en face des fenêtres du cloître. Donc, peu de lumière. Au milieu du parloir, les grilles avec leurs murs ; donc peu de lumière d'un compartiment dans l'autre. Si l'on garde cette disposition générale, il faudrait 1° essayer de faire correspondre les fenêtres ; 2° mettre tout en verre la cloison du couloir, sauf un mètre en bas et quelque chose pareillement en haut.

2° En déduisant le mur de la grille, le grand parloir n'aura, pour les sœurs, que 3,30 x 4,40 soit 14,52 m<sup>[2]</sup>. À deux sœurs assises par m<sup>[2]</sup>, cela ne fait que vingt-neuf sœurs : sur cinquante. Et à qui servira le deuxième parloir, presque aussi grand ? Il semble qu'on pourrait le réduire, pour augmenter l'autre, afin qu'il puisse recevoir toute, ou presque toute, la communauté, quand viendra Monseigneur ou le Général.

Du reste, cette question des dimensions respectives des parloirs ne pourra être réglée que quand M. Harent aura fait son plan des ouvertures extérieures. J'en ai mis trois fort près les unes des autres et ensuite la quatrième beaucoup plus loin, parce que M. Harent voulait faire, dans cet intervalle où votre sœur a mis une fenêtre, un pilier extérieur en briques, pour la symétrie. Mais ici, il n'y a pas symétrie, l'autre bout de l'aile étant occupé par la chapelle, d'une architecture différente. La place de la deuxième fenêtre est déterminée par le corridor du premier. Etc. Bref, il faut attendre le plan Harent pour régler les dimensions respectives des parloirs.

L'escalier est placé, je pense, pour servir (provisoirement) soit aux tourières, soit aux dames. C'est bien. Mais il tiendra plus de place que ne marque (confusément) votre plan. Et avec le couloir, et l'agrandissement de la porterie, il est clair que les tourières verront leur espace très restreint : à peine une salle de travail, trop petite pour y coucher. Ce sera peut-être un bien ; car, peut-être, le rez-de-chaussée eût été humide : quoique je ne le pense pas, puisqu'il y a 50 cm de remblai.

Donc il faut chercher, pour le définitif, un autre logement que le bas, aux tourières, et ce logement définitif doit être prévu, ne plaise, dès maintenant. Si vous leur conservez, en définitif, le provisoire que vous allez faire, avec montée par l'escalier tournant, il faut bien leur réserver quatre cellules, comme disait le P. Colchen, plus le haut de l'escalier qui occupera la place d'une cellule. Total cinq cellules. Le dortoir des converses devient alors insuffisant. L'espace disponible, appliqué à elles, ne donnera guère ce qu'il faudrait. Comment donc faire ?... Loger les tourières dans la maison des hôtes qui est loin, aura de grands inconvénients. Pour venir à Matines, allumer les cierges, et pour mille autres choses, il faudra s'exposer à l'air de la nuit et aux dangers (imaginaires) du dehors ; à minuit, peut-être seule, c'est difficile... Comment faire ?...

Il me semble qu'on pourrait, peut-être, prolonger dans toute sa longueur l'aile du nord, jusqu'à la petite maison des hôtes. En prolongeant de 9 m (au lieu de 8 m, vides, que marque mon plan), cela ferait une cellule de converses de chaque côté : soit six. Ce serait assez. Et les converses seraient toujours à peu près ensemble pour dormir.

<sup>811</sup> Cette lettre de sœur Marie-Catherine a été conservée car elle était au dos de la lettre de M. Harent du 15 mars 1888. En voici le texte :

« Voulez-vous accepter la commission d'annoncer au pauvre architecte que l'aile nord est votée, les fonds de sœur Thérèse arrivant, je tiens 8 900 francs ; 16 000 sont en voie d'être atteints en plus, et on parle d'autres envois, il pourra bien se faire qu'à la fin on ne trouve pas 40 000 francs ronds, mais selon toute apparence 35 000 seront dépassés sûrement : grâce à Marie ! J'en conclus qu'on pourrait dépenser 25 000 des miens en plus [...], et c'est ainsi que le conseil a voté, donc, au lieu d'un budget de 89 000 alloués, on lui (à M. Harent) accorderait 110 000 francs pour finir l'aile nord ou en faire seulement certaines choses, laissant le reste à l'état de cage. — Ci-joint un plan parloirs que j'ai conçu et fait exécuter à ma copiste, c'est un croquis qui vous paraîtra sans doute très défectueux, mais qui me paraîtrait, corrigé, ayant bien des avantages monastiques et favorisant le sérieux de la clôture. »

En bas, contre les cabinets, on mettrait le passage pour les charrettes. Dans ce passage, s'ouvriraient les petits soupiraux des cabinets d'en bas. Le passage aurait 4 m de hauteur. Après le passage, viendraient 6 m où l'on pourrait loger les domestiques, avec fenêtre sur le devant. Sur la dernière, on pourrait mettre quelque chose pour le jardin, vache, chèvre, poulailler : que dis-je ? C'est un plan à combiner...

Au premier, les lieux seraient moins bien éclairés, et ne recevraient de jour que du couloir, par des vitres surmontant les petites portes : ils devraient prendre l'air vers la toiture. Le corridor serait privé de sa double fenêtre puisqu'il continuerait encore 9 m jusqu'au mur de la petite maison qui le boucherait. Et le passage de l'église ne serait plus au milieu de l'aile... Tout un plan à combiner...

« Une maille perdue emporte tout l'ouvrage<sup>812</sup> », dit la fable...

Ou bien, veut-on mettre les converses en bas, dans l'espace disponible, près du passage des processions ? Mais si c'est humide ?...

Arrangez tout cela, et tout de suite, et définitivement, et sans erreur... Vous avez besoin du secours de la Très Sainte Vierge. Et je le demande pour vous.

Je ne croyais pas qu'il y eut tant d'eau<sup>813</sup> aux sources. Avec un gros bélier, vous pourrez faire monter un petit fleuve sur le plateau. Mais en été ? Vous arrangerez tout cela avec l'homme de Pau. Il faut que l'on monte d'abord au premier, et que le grand réservoir d'en bas se remplisse seulement par le trop plein de celui du premier.

Si M. Harent place son deuxième autel dans le sanctuaire<sup>814</sup>, vous entamez le mur, ce ne sera pas beau. Le sanctuaire sera déparé. Il semble qu'il vaudrait mieux l'abandonner, cet autel. Ce n'est pas si souvent que vous aurez deux messes à célébrer en même temps, nécessairement.

« On a démoli les parties altérées par la gelée<sup>815</sup> ». Tout ce qui était frais a été altéré. Ladagnous a-t-il bien démoli tout ?

Bien sûr, je n'accepte pas du tout d'annoncer à M. Harent votre vote sur la troisième aile. Vous avez tout en main, et moi rien. C'est à vous de prévenir l'architecte<sup>816</sup>.

Mais priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(113)

[1888], 22 mars. Rijckholt.

39 répond à 73-74

Ma fille,

Je vous remercie beaucoup des vœux<sup>817</sup> et promesses de bonnes œuvres que vous m'adressez en votre nom et en celui de vos filles, en y joignant une belle image de votre patronne sainte Catherine. Je vois de plus que vous êtes une personne fort habile à bien penser, à bien sentir, à bien parler, à bien écrire. Il est vrai que vous avez le défaut d'être trop reconnaissante pour peu de chose. Mais ce défaut est petit ; car il appartient aux bonnes terres de rendre beaucoup en récolte, même quand elles ont peu reçu de semence. Ainsi je n'ai qu'à remercier et à dire *Amen* à tous vos souhaits.

Je ne sais pas trop encore comment je pourrai aller à Lyon pour la congrégation intermédiaire<sup>818</sup>. Il y a environ quatre mois, une paire de bas en laine trop rude m'écorcha les deux pieds juste au-dessus du talon. Je n'y fis aucune attention, pensant que cela guérirait tout seul. Et en effet, le pied droit fut vite guéri. Mais le pied gauche, qui ne me semblait pas plus atteint, ne suivit pas ce bon exemple. Au

<sup>812</sup> LA FONTAINE, « Le lion et le rat », Fables II, 11.

<sup>813</sup> « Source droite (la meilleure) : 70, 74 à la minute  
source gauche 29, 44  
Ensemble 100,21 litres

soit 100 litres en chiffres ronds par minute. Permettez-moi de vous faire remarquer que ce jaugeage fait dans un moment où la fonte des neiges exerce son influence, n'est pas en rapport avec la saison » (Lettre de M. Ladagnous, du 15 mars 1888).

<sup>814</sup> « Pour l'autel à placer en face de la grille, il peut se faire, à la condition qu'on n'y dise pas la messe, car les deux autels se toucheraient » (Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine, 15 mars 1888).

<sup>815</sup> Citation de la lettre de M. Harent du 15 mars 1888.

<sup>816</sup> M. Harent a fait le plan de la troisième aile en tenant compte de toutes les modifications désirées par rapport au plan du P. Potton. Cf. annexe I.

<sup>817</sup> Vœux pour sa fête.

<sup>818</sup> Voir note 1888/146.

contraire, la petite plaie s'irrita, si bien qu'enfin il y a six semaines, je fus obligé de couper mon bas à la cheville, de ne presque plus marcher du tout, et de me soigner. C'est juste le dimanche de la Quinquagésime que j'ai cessé d'aller au chœur, disant cependant la sainte messe à l'infirmerie avec grande fatigue ordinairement, et descendant pour mes classes et les repas. Maintenant il me semble que cela va beaucoup mieux. Mais il y a six semaines que je dis cela ! et je ne suis pas encore guéri ! Quoique la plaie paraisse bien cicatrisée, il y a encore un peu d'inflammation autour, et j'éprouve souvent d'assez vives douleurs dans le pied qui est légèrement enflé vers le talon. Quand cela sera-t-il fini ? Dieu le sait... mais gardez tout cela pour vous seule.

Les tourières ne peuvent pas coucher au rez-de-chaussée. Bon. Ici pourtant nos dix frères convers couchent tous au rez-de-chaussée, et non pas dans de charmantes cellules mais dans une grande salle, avec séparations de 2 m de haut, comme les premiers frères de l'Ordre<sup>819</sup>. Chaque compartiment a peut-être 2,25 de long sur 1,40 de large, juste pour s'habiller, étroitement, avec un rideau en grosse toile pour porte devant le lit. Ici pourtant, à cause de la pente du terrain, le plancher (qui n'est pas humide du tout, malgré la Hollande) est environ à 1 m au-dessus du sol extérieur, tandis que chez vous, M. Harent doit avoir mis 50 cm seulement. Mais peut-être les bons frères, dont beaucoup sont excellents, iront droit en paradis, tandis que mesdemoiselles vos converses et tourières se trouveront fort à l'étroit dans les petites cellules du purgatoire. Et en général, vous êtes parties de ce principe, très bon, qu'il fallait un couvent humble et pauvre, par conséquent pas beaucoup commode. Avec le temps, M. Harent travaillant de son côté et fort bien, chacun demandant ceci et cela, il me semble que, quand tout sera réglé, on ne trouvera plus partout que commodité, ampleur, lumière, aménagements, satisfactions et confortable. Quand ce petit palais sera bâti et que vous le comparerez à Mauléon où vous êtes née, n'aurez-vous pas quelque honte et remords de vous trouver si bien, tandis que vos premières Mères sont si mal<sup>820</sup> ? La nature n'aime pas la gêne. Mais c'est en triomphant de la nature que la grâce, qui se plaît dans la petitesse, l'étroitesse et le dénuement, enlève les âmes vers le ciel. Quand on a tout ici-bas, le paradis perd une bonne partie de son attrait.

Je ne comprends toujours pas comment les converses n'ont pas assez pour leurs admirables dévotions, du chœur, du chapitre, de la tribune, du petit autel du dortoir<sup>821</sup>, des statues des saints qui sont partout, etc., et enfin de leur cellule, et comment il leur faut, en plus, un oratoire. Mais il n'est pas nécessaire que je comprenne cela. Il suffit que vous le compreniez. Vous pouvez donc aisément prendre une cellule, en choisissant la plus grande. Je me borne à vous faire remarquer qu'avec celle de l'oratoire des novices, cela fait deux cellules. Or ces deux cellules oratoires n'étaient pas prévues dans le plan que vous avez approuvé à Arles, et cela diminue d'autant la contenance du couvent, pour le nombre des sœurs qu'il pourra loger.

Vous avez une très<sup>822</sup> bonne idée pour le guichet de la cuisine<sup>823</sup>. On pourrait dire que toutes les sœurs qui ont besoin d'eau chaude, de repas, etc., iront les demander au grand guichet de la cuisine qui

---

<sup>819</sup> Ce que les premiers frères appelaient cellules peut s'entendre du « dortoir commun ou bien des alcôves elles-mêmes qui y étaient alignées de part et d'autre du corridor. Elles étaient séparées les unes des autres, soit par des nattes ou des draperies (*sextoriis*) fixées sur un cadre en bois, soit par des cloisons de planches (*ex asscribus*), qui empêchaient les voisins, même debout, de se voir. Ces chambrettes se trouvaient soit au rez-de-chaussée (*dormitorium inferius*) soit à l'étage (*dormitorium superius*) directement sous le toit (*solarium*) et sans plafond (*coopertura*) intermédiaire » (Voir G. MEERSSEMAN, « L'architecture dominicaine au XIII<sup>e</sup> siècle, Législation et pratique », *Archivum fratrum praedicatorum*, vol. XVI, Instituto storico domenicano, Sainte-Sabine, Rome, 1946, p. 145).

Les dortoirs communs, tels que les cisterciens les pratiquaient, étaient de règle : seuls les lecteurs avaient une cellule. Telle est la législation du Chapitre Général de Paris (1236) et de Milan (1255). Sauf le Maître de l'Ordre et les lecteurs *in actu*, personne n'a droit à une cellule. Les Pères de Lyon avaient gardé la pratique antique seulement pour les convers ! (Note du P. Montagnes).

<sup>820</sup> Voir note 1888/121.

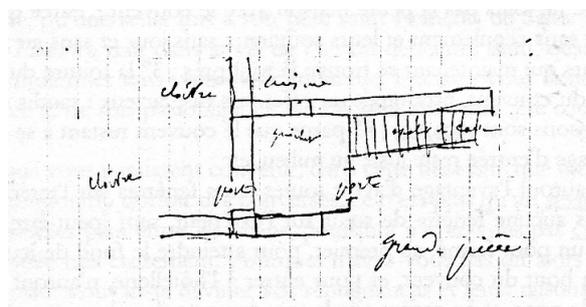
<sup>821</sup> « Afin que l'office de la Très Sainte Vierge, cette spéciale avocate de notre Ordre, se récite dans le dortoir avec toute la piété et toute la dévotion possibles, il doit s'y trouver un autel, avec l'image de la glorieuse Mère de Dieu (C. 91) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 108).

« Les sœurs diront, debout, dans le dortoir, l'office de la Bienheureuse Vierge, les jours où il doit être dit. L'une d'elles commencera et dira un verset, et les autres répondront et diront l'autre verset » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 85).

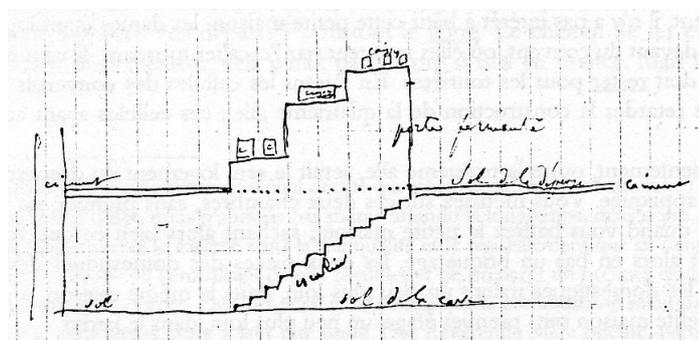
<sup>822</sup> Mot barré par le P. Potton.

<sup>823</sup> Un guichet dans la porte qui sépare la cuisine du réfectoire permettra de communiquer avec la cuisinière sans rentrer dans la cuisine.

ouvre sur le réfectoire du gras. Néanmoins j'approuve votre pensée. Mais je ne crois pas qu'il faille faire un briquetage tout aussi long que l'escalier. Il semble que ceci suffirait, et serait peut-être plus commode, on ne diminuerait pas la grande pièce.



D'ailleurs ma pensée n'a jamais été de laisser ouvert cet escalier de la cave, mais au contraire de le recouvrir d'une carapace complète de menuiserie, comme ici et à Angers. Comme ceci :



Sur ces trois ou quatre étagères supérieures, qui ont 50 cm de hauteur, et la longueur des marches de l'escalier, on dispose des caisses de provisions et tout ce que l'on veut, pour utiliser la place. Un escalier ouvert donnerait trop de chaud dans la cave et trop de froid dans la grande salle de travail.

Après vos nouvelles explications, je me réconcilie volontiers et sans nulle rancune à la disposition de vos parloirs. S'il y a quelques inconvénients, les avantages de la nouvelle disposition sont beaucoup plus importants. Et c'est tout ce que l'on peut désirer en fait de plans, les meilleurs ayant toujours quelques défauts ; car il est impossible ici-bas de tout avoir. — Mais la grande difficulté demeure toujours. Puisque les tourières sont en haut, définitivement, elles chassent les converses. Et où les converses iront-elles ?... Vous excluez le disponible du rez-de-chaussée qui serait peut-être humide (je ne pense pas), et qui d'ailleurs n'est pas distribué ni placé pour cela. L'espace disponible d'en haut est insuffisant et incommode. Où donc aller ? — Et de plus, il y a la difficulté des voyages des tourières à la maison des hôtes, assez éloignée. Et encore la difficulté du domestique, qui doit être sous votre main et qu'on ne sait où loger... Tout cela n'est pas aisé... J'ai combiné deux ou trois plans. Je vais vous envoyer celui qui me satisfait le plus. Mais n'attendez pas d'y trouver tout en perfection. La question est trop compliquée... — Les tourières, d'ailleurs, ne pourraient guère loger la nuit mêlées aux dames. (Et si le domestique habite la même maison, cela deviendrait encore plus grave). Elles doivent être dans le couvent.

Quant à la réponse que m'a faite le provincial pour Lourdes<sup>824</sup>, je vous l'ai écrite avec la meilleure exactitude que j'ai pue. Pour moi, j'ai dit que je m'en rapportais totalement à sa décision et que je ne pensais pas qu'il y eût plus tard nécessité. Si mon pied n'est pas entièrement guéri alors, ce sera une raison de plus, et décisive : car il serait gênant de recommencer six ou huit semaines de cellule.

<sup>824</sup> Sœur Marie-Catherine voulait que le P. Potton vienne à Lourdes.

Et les tourières auront-elles aussi besoin d'un oratoire ? Et les dames ? Et les deux domestiques, avec ou sans enfants ? J'espère fermement que non. — Pour sûr, l'aumônier et sa servante s'en passeront. — Je vous enverrai le plan demain. Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

Suite<sup>129 bis</sup>. N° 40 répond à 75. 24 mars.

24 mars. Voici ce fameux plan<sup>825</sup>. Renvoyez-le moi après en avoir pris le calque, si vous le croyez utile.

Vous demanderez pourquoi je ne joins pas la petite maison avec le couvent ? Parce que, sans cette séparation, 1° les fosses des lieux seraient sans écoulement et leurs soupiraux sans jour et sans air ; 2° il faudrait reculer beaucoup plus loin la porte des chars qui maintenant se trouve là tout près ; 3° la toiture du bâtiment étroit étant nécessairement différente de celle du couvent, produirait un effet très disgracieux : tandis qu'il n'en est plus de même du moment que les deux maisons sont séparées ; 4° parce que le couvent restant à sa mesure et n'étant pas allongé par la petite maison, le passage d'entrée reste juste au milieu, etc.

Les converses (avec le plan) auront l'avantage d'avoir toutes leurs fenêtres sur l'intérieur, et du côté de la grotte (heureuses !). Il n'y aura plus aucune fenêtre de sœur sur l'extérieur, sauf (peut-être) une cellule de converse. Les converses passeront sur un pont fermé, au premier, pour atteindre le fond de leur dortoir. En bas, les tourières, sans sortir, iront jusqu'au bout du couvent, et pour entrer à l'hôtellerie, n'auront qu'à franchir 3,50 m qui seront couverts, au-dessus par le pont, et en arrière par la grande porte des charrettes. On peut, si l'on veut, fermer aussi ce passage par devant, en mettant par devant deux portes légères qui seront ordinairement fermées, mais sans clef. Pourtant, cela semble fort inutile.

Bien entendu, on pourra prolonger la petite maison plus ou moins loin, pour avoir plus ou moins de chambres, comme on voudra. Et aussi y mettre l'aumônier, si on le désire. Mais alors il faudrait ajouter une cave et un escalier pour le grenier.

Il est clair que, pour le moment, il n'y a pas intérêt à bâtir cette petite maison, les dames étant logées provisoirement avec les tourières, sur le devant du couvent, où elles montent par l'escalier tournant. Il vaut mieux faire tout de suite cet escalier, puisqu'il doit rester pour les tourières. En faisant les cellules des converses qui sont à côté des tourières<sup>826</sup>, vous pourrez retarder la construction de la quatrième aile ; ces cellules ayant accès par le grand escalier du fond du cloître.

Tout ce qui serait à bâtir présentement, outre la troisième aile, serait le seul logement du domestique, marqué sur une petite feuille collée et appliquée. Vous mettriez sur ces deux chambres, sans premier, un toit provisoire que vous élèveriez plus tard, quand vous bâtirez la petite maison ; sachant alors bien ce que vous voulez faire et ne pas faire. En changeant alors en bas un briquetage, les deux pièces des domestiques deviendraient réfectoire des dames et couloir, et les domestiques iraient un peu plus loin, dans la même maison, à moins que l'on ne veuille alors leur faire une petite maison sans premier étage, un peu plus loin, dans le jardin.

Pour le moment, il ne semble pas possible de loger un réfectoire pour les dames dans l'un des parloirs, leurs couloirs sur le devant et sur le derrière les réduisant à presque rien de largeur. Il faudrait supprimer, provisoirement, la grille du troisième parloir et le changer en petit réfectoire. On mettrait la grille plus tard quand la petite maison serait bâtie.

Si ce plan vous convient, il faudrait que M. Harent fit un plan à l'échelle d'un centimètre. Vous m'en enverriez le calque. Et après cela seulement, vous lui demanderiez un devis.

Étant fort intelligente, je pense que vous comprendrez le reste à vous toute seule.

Le pont, porté par deux traverses de fer, ne se fera pas présentement. Mais oui la porte des charrettes.

Peut-être, vous pourriez mettre plus à votre gré les dimensions des parloirs et de leurs couloirs. Mais ce que l'on gagne d'un côté on le perd<sup>827</sup>

<sup>1</sup> <sup>79bis</sup> Ce texte est sur une feuille séparée.

<sup>825</sup> Le plan n'a pas été conservé. Mais le projet développé ici sera repris une cinquantaine d'années plus tard pour les sœurs externes : bâtir dans le prolongement de l'aile nord, en aménageant un porche au rez-de-chaussée entre les deux bâtiments.

<sup>826</sup> On prévoit de séparer en deux dortoirs le premier étage de l'aile nord, par une cloison : la partie nord était pour les tourières, la partie sud pour les converses.

<sup>827</sup> La suite du texte est perdue.

[1888], 31 mars. Rijckholt.

n° 41 répond 76-77

Ma fille,

Vive Jésus ressuscité, dans nos cœurs et dans le monde ! *Alleluia* !

Je suis fort édifié de votre charité compatissante à l'occasion de mon pied malade. L'eau de Lourdes (qui n'est point encore venue) nous sera utile et agréable ; le flacon que j'avais apporté en décembre touche à sa fin. Quant au vin aromatisé, il pourra servir pour quelque autre infirme ; mais j'espère n'en pas tâter : car au point où je me trouve, il me semble que nous reculerions en mettant un liquide quelconque sur un mal déjà séché. Je vais, je pense, toujours mieux ; mais le temps est nécessaire pour les maux de pied : surtout à mon âge.

Mais je ne suis pas édifié du tout de votre peu d'obéissance. Ne vous avais-je pas dit, en parlant de mon mal : « Gardez cela pour vous seule ». Et vous en avez parlé à vos filles<sup>828</sup> ! qui en parleront au P. Colchen, à Mauléon, à Louvain, etc., etc., etc. ! Vous vouliez obéir même à mes pensées (ce que je n'ai pas approuvé). Et voilà que vous n'obéissez pas à mes paroles, même lorsqu'elles sonnent comme un ordre. Je ne savais pas que sœur Catherine eût la langue si longue... Et je suis tout étonné et peu satisfait de m'en apercevoir... Sainte Chantal ne désobéit, dans sa vie, qu'une seule fois à son père saint François de Sales. Les raisons paraissaient si raisonnables ! Et cependant... Lisez ce trait dans la vie de l'un ou de l'autre saint, quand vous en aurez le loisir. — Mais je ne veux pas vous condamner sans vous avoir entendue. Excusez-vous donc et défendez-vous auprès de moi, de votre mieux, afin que je ne sois pas obligé de faire éclater sur votre tête coupable le tonnerre de mon indignation paternelle.

Je suis charmé que les plans vous paraissent convenir, dans cette nécessité que crée le déplacement des tourières. Evidemment, cette distribution du dortoir des converses, ce n'est plus qu'un ressemelage désagréable. Mais aussi, quand vous avez eu le premier plan entre les mains, pourquoi n'avez-vous pas crié ? Le plan des tourières au rez-de-chaussée y était indiquée très clairement. Pourquoi n'avez-vous pas dit alors : « C'est impossible ». On aurait essayé de faire un autre plan. Pouvais-je deviner vos répugnances et leurs raisons ? Quand vous bâtirez un deuxième couvent, ayez donc soin de méditer le plan avec grande maturité, afin de ne pas être réduites plus tard à demander des changements, toujours ennuyeux (comme dit M. Harent), et même irréalisables (comme ici), sans déformation des officines régulières.

Je crois que la place de la petite maison est possible telle que je l'ai marquée, et même que c'est le seul plan possible. Mais, pour me guider, je n'ai qu'un plan général inexact du terrain, et des souvenirs tout à fait vagues... Vous apprécierez, quand vous serez, à loisir, sur le terrain des constructions. — Dites-moi à quelle époque, à peu près, auront lieu tous vos départs<sup>829</sup> : surtout le vôtre. Le chemin de fer

<sup>828</sup> La même chose était arrivé au P. Potton quelques vingt ans auparavant avec M. Marie-Agnès [Romeline Lassale]. Elle avait parlé à sœur Marie-Catherine, encore toute jeune sœur, de ce qui était un secret entre elle le P. Potton : elle voulait être sa seule fille.

<sup>829</sup> « Nous étions aux derniers jours de février et il était décidé que notre départ définitif aurait lieu en avril. Si notre chère Mère avait pu suivre l'élan de son cœur, nous n'aurions pas même attendu si longtemps, mais notre Révérend Père provincial jugea meilleur de nous laisser passer le carême dans la tranquillité et le recueillement que ce saint temps demande, sans nous empêcher cependant de travailler à l'emballage de nos meubles et de préparer un premier envoi considérable que les sœurs pussent utiliser à leur arrivée à Lourdes. Dès lors aussi il fût décidé que la communauté serait partagée en trois groupes dont le premier, composé de neuf sœurs ayant à leur tête notre Très Révérende Mère prieure, partirait le 5 avril, qui tombait le jeudi de la semaine de Pâques ; le second groupe, conduit par la Mère sous-prieure, et le dernier, sous la gouverne de sœur Marie-Gabriel, devaient se mettre en route quelques jours plus tard, à des dates différentes, de façon à ce que la communauté se trouvât réunie le dernier jour d'avril à Lourdes. En attendant la réalisation du plan de départ, tout continuait à marcher régulièrement à Arles. Cependant les visites affluaient au parloir, tous nos amis, nos tertiaires surtout venaient nous exprimer la peine que leur causait notre éloignement de la Provence... »

est très compatissant pour vous. Si le gouvernement était meilleur, cela n'irait pas encore si mal en France. Mais les électeurs sont si stupides ! Quels députés n'élisent-ils pas, sans comprendre seulement le péché qu'ils commettent, par le choix de tant d'indignes<sup>830</sup> !

Je crois que vous serez obligées de bâtir la troisième aile entière. Sans cela, vous n'aurez, en bas, qu'un parloir, ce qui n'est pas assez : point de réfectoire pour les dames ; point de cabinet. Et au premier, vous entameriez une cellule de dame et en perdriez une autre. De plus, les cinq cellules des converses ne pourront pas être employées, faute d'escalier et de cabinets. Et enfin, il faudra faire un mur, dispendieux, de toute hauteur, et inutile (à démolir), pour fermer l'aile provisoirement. Tout cela semble peu réjouissant. — Si vous allez jusqu'au bout de l'aile, ce serait alors 10 000 de plus : soit, d'après le compte de M. Harent, 32 000 ou 30 000, en négligeant quelques petits aménagements intérieurs inutiles présentement. En ajoutant 86 000 pour le reste des bâtisses, plus 68 000 pour le terrain, plus la clôture 1 200, plus la maison des domestiques 1 500, plus le béliet, plus le mobilier, voyage, vous passez 200 000. Et qui sait si M. Harent tombera juste dans ses estimations, et s'il n'y aura pas quelque lourde erreur ? Et encore je ne compte pas l'achèvement de l'ornementation de la chapelle, qui n'est comptée

---

Le 5 avril étant arrivé, notre Révérende Mère prieure nous quitta dans l'après-midi, elle était accompagnée de notre fondatrice, sœur Marie-Dominique [Vivien] et des sœurs Marguerite-Marie, Marie-Ange, Marie-Cécile, Hyacinthe, Marie de la Visitation, Marie et Germaine, ces deux dernières devaient remplir les fonctions de tourières. Elles allèrent saluer les Carmélites qui les reçurent au parloir avec la plus grande cordialité. Monsieur leur supérieur Jaubert, qui était aussi notre confesseur extraordinaire, leur adressa des adieux touchants. Nos sœurs durent chanter pour faire plaisir aux Carmélites, celle-ci à leur tour firent entendre leur psalmodie qui n'est pas joyeuse, comme notre beau chant dominicain. Puis, au crépuscule, elles se dirigèrent vers la gare et montèrent dans le wagon qui s'éloigna rapidement...

Les sœurs qui restaient recommencèrent à faire des paquets qu'interrompaient seulement les exercices de la communauté et les visites au parloir. Les dernières nuits furent employées en grande partie au travail, pour certaines d'entre elles, tant les journées étaient insuffisantes pour tenir tête à la besogne. De leur côté, nos chères sœurs, arrivées à Lourdes le 6 au soir, se multipliaient pour préparer la caserne à recevoir la communauté. Partout du travail, des sollicitudes et des fatigues. Le 22 ou le 23, la Mère sous-prieure, accompagnée des sœurs Marie-Thérèse, Marie-Raphaël et Marie-Gertrude, partit à 4 h et demi du matin, sans faire d'adieux à personne pour ménager la famille de sœur Marie-Raphaël... Ce petit groupe, comme le dernier, devait s'arrêter au monastère de Prouilhe, au moins 48 heures ; le premier y était arrivé vers 8 h du matin (après une nuit passée, soit en wagon, soit dans les gares), y assista à la messe conventuelle qui avait été retardée à dessein, et en repartit après avoir déjeuné, ce qui ne dura pas plus de 2 heures. L'accueil de la Très Révérende Mère prieure et des sœurs de Prouilhe fût des plus affectueux envers toutes les voyageuses qui en conserveront un souvenir éternel.

Je ne dirai rien de la joie que nous éprouvâmes en nous trouvant réunies à Lourdes, sous la houlette de notre bonne et Révérende Mère prieure et sous les bénédictions de notre Dame du rocher de Massabielle, cela se devine » (Annales du couvent d'Arles, p. 366-368).

« Premier groupe, destiné à aller préparer les appartements de la vieille caserne, composé de la Très Révérende Mère prieure, des sœurs Marie-Dominique (Vivien), Marguerite-Marie, professes ; Marie-Ange, novice professe ; Hyacinthe [Pauline Chapus] et Marie-Cécile [Élodie Polet], novices simples ; puis de sœur Marie de la Visitation, novice converse, et de deux tourières. En arrivant à Lourdes, elles descendaient chez les sœurs de l'Assomption, d'où, pendant une quinzaine de jours, elles se rendaient à la caserne pour y travailler avec activité pendant le jour, et le soir elles rentraient chez les bonnes sœurs qui les logeaient à un prix moyen. Leur départ d'Arles eut lieu le jeudi de Pâques qui tombait cette année (1888) le 5 avril. À 8 heures du soir, elles montaient en wagon après une cordiale visite aux carmélites [...]. Le deuxième groupe se composait de la Mère sous-prieure, de sœur Marie-Thérèse, sœur Marie-Raphaël et sœur Marie-Gertrude, cette dernière converse. [...] Le troisième et dernier groupe se composait de la Mère Marie-Gabriel, des sœurs Marie-Joseph et Marie-Madeleine (cette dernière novice professe), de sœur Marguerite converse et de sœur Marie du Sauveur, tourière » (Livre du couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p.33).

<sup>830</sup> Pour le P. Potton, le devoir civique est aussi un devoir moral, et le fait de contribuer par le vote à l'élection de gens indignes — sous-entendu des républicains anticléricaux — est un péché. Léon XIII le rappellera en 1892 : « On doit choisir des hommes d'une probité éprouvée, qui aient déjà mérité, ou qui doivent bien mériter du nom de chrétien, et IL N'Y A AUCUNE RAISON QUI PUISSE PERMETTRE DE LEUR PRÉFÉRER DES ENNEMIS DE LA RELIGION » (« Encore le devoir électoral », *Journal de Lourdes*, n° 19, 8 mai 1892).

que pour le sanctuaire. Vous avez besoin d'être aidée par le saint Joseph de Gageron<sup>831</sup>. N'est-ce pas 1 000 francs que l'autel vous avait coûté<sup>832</sup> ?

Je ne suis point favorable à votre idée du rosaire<sup>833</sup> partiellement perpétuel. Il me semble qu'il y a parfaitement de quoi s'occuper dans l'observance dominicaine<sup>834</sup>, et qu'il est superflu et dangereux de charger encore davantage votre programme en introduisant, en plus, des dévotions que chacune se considérera comme obligée d'accepter et d'étendre. Ainsi l'obligatoire sera négligé pour le surrogatoire. Ce que l'on choisit passe bien souvent avant ce que la loi commande. Surtout le rosaire de nuit ne me plaît pas. Les Matines sont une observance assez lourde<sup>835</sup>. Le rosaire de nuit tend à les rendre impraticables. Et puis vos sœurs sont-elles si énormément spirituelles qu'il faille diminuer encore, au profit de grandes prières supplémentaires, le peu de travail des mains qu'elles réussissent à garder ? Peut-être, je me trompe. Le P. Colchen décidera. Mais je pense que vous ferez bien de ne pas lui laisser ignorer entièrement mon petit et pauvre avis. Si j'étais aussi fervent que vous, je penserais sans doute différemment. À Mauléon, où il y avait soixante sœurs, je crois que le Rosaire perpétuel, imprudemment commencé, n'a pu tenir<sup>836</sup> : si mes souvenirs sont exacts. Qui trop embrasse, mal étirent. Il me semble

---

<sup>831</sup> « L'an du Seigneur 1888, le 23 du mois de mars, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil de céder l'autel de notre chapelle à Monsieur le curé de Gageron, moyennant une messe hebdomadaire pendant un an en l'honneur de saint Joseph, pour toutes les nécessités de notre communauté » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>832</sup> Dans une lettre au P. Colchen non datée — de 1888, puisqu'il est question de savoir ce qui est à emporter d'Arles à Lourdes — : « Notre autel a coûté net 530 francs, avec les frais d'installation, environ 700 francs ».

<sup>833</sup> La prière du rosaire était très à l'honneur dans l'Ordre (voir M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 113-116).

<sup>834</sup> Les Dominicaines du Rosaire perpétuel avaient dû apporter des aménagements à leurs constitutions : « En voyant sa famille religieuse se développer ainsi, notre Révérende Mère [M. Rose, Marie Wehrlé] songea à tracer définitivement les constitutions qui devaient être la base de l'œuvre du Rosaire Perpétuel. Dieu, pour l'aider dans ce travail, lui envoya en 1883, le Très révérend Père Marie-Ambroise Potton Rde Lyon, en résidence au couvent de Rijckholt. De concert avec lui, elle appropria à notre genre de vie un manuscrit composé par le Révérend Père lui-même et, en 1889, ces constitutions étaient imprimées et revêtues de l'approbation diocésaine. Modelées sur celles du second Ordre, et pénétrées de son esprit, elles écartent cependant l'abstinence perpétuelle et les longs jeûnes, afin de conserver aux sœurs les forces nécessaires pour suffire aux fatigues de l'offices choral et à la perpétuité du Rosaire » (*La Couronne de Marie*, avril, 1894).

<sup>835</sup> « Conformément à la coutume des premiers siècles de l'Ordre, les Matines doivent être dites à minuit, ou du moins à trois heures du matin (C . 57) ; excepté pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, à cause de l'assistance des fidèles qui viennent à *ténèbres* ces jours-là. On excepte encore (à cause des grandes chaleurs et de la brièveté des nuits en été), la plupart des jours compris entre la fête de la Très Sainte Trinité et le dernier jour du mois d'août (*Rubr. Breviar. XXXVI*). Mais si la coutume du couvent n'admet pas ce dernier adoucissement, il faut alors se conformer à l'usage établi et dire Matines pendant la nuit (*Ibid.*) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 98).

<sup>836</sup> « Le Révérend Père Marie-Augustin Chardon fut inspiré par Marie de se mettre en relation avec le couvent du Très Saint Rosaire [Mauléon]. Sa première lettre nous électrisa de bonheur. Il nous parlait de son amour pour le rosaire, de son désir de le voir se répandre partout et de s'unir à toute la communauté pour propager cette belle et grande dévotion. Nous ne demandions pas mieux ; je [M. Marie-Agnès, Romeline Lassale] lui écrivis pour lui faire part de nos sentiments et je lui confiai le vœu que j'avais fait d'établir le Rosaire perpétuel dans la communauté. Cette confiance le réjouit beaucoup. Nous nous concertâmes alors pour trouver le moyen d'organiser au plus tôt cette belle dévotion dans notre solitude. Il nous manquait des sujets pour trouver des chevaliers de Marie à toutes les heures du jour et de la nuit. Nous nous mîmes à prier la Très Sainte Vierge de nous envoyer des vocations pour réaliser au plus tôt notre projet. Marie exauça bien notre prière. En moins de deux mois dix ou douze postulantes nous furent présentées et le dernier jour de mai 1859 le Rosaire perpétuel était organisé dans notre monastère ; toutes les heures du jour et de la nuit étaient prises » (*Un cloître dominicain. Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie « Veritas », Gand Belgique, p. 125-126).

« On peut dire en toute vérité que la branche des Dominicaines du Rosaire perpétuel doit sa première origine au monastère des religieuses du second Ordre de Mauléon (Basses-Pyrénées). Ce monastère, en effet, placé sous le vocable de Notre-Dame du Très Saint Rosaire, a toujours eu un si grand amour pour le rosaire, que les fondatrices, en l'établissant, y avaient introduit la perpétuité de cette prière. Pendant les sept premières années de son existence, il envoya ainsi sans interruption vers le ciel le doux *Ave Maria*.

qu'avec une observance comme la nôtre, il faut tâcher de faire bien, et longtemps, ce qui est prescrit, et non pas de faire plus : ce qui, avec le temps, aboutit souvent à mettre tout en désordre et, par conséquent, à faire moins.

Dans toute notre province, les convers disent, à voix haute et avec inclinations, une partie de leur office : celle qu'ils ne disent pas, pendant les Matines, à voix basse. Il disent le chapelet au chœur pendant Complies.

Un cimetière propre est une grande consolation. Nous l'avons, à Carpentras seulement. Anciennement, nous avons consulté un homme de loi, très habile, sur cette question des cimetières particuliers, que nul ne connaît scientifiquement. D'après la loi, il n'est pas possible d'obtenir un cimetière particulier permanent. Mais, à chaque inhumation, pourvu que la fosse soit éloignée de au moins ... mètres (la distance, 50 m peut-être, est modérée) de l'habitation la plus voisine. Mais les maires ne connaissent pas la loi. À Lourdes, je pense que vous pourriez enterrer chez vous facilement.

Le gouvernement portugais, quoique le pays soit très chrétien généralement, ne permet pas aux prêtres paroissiaux de paraître dans les rues avec l'habit ecclésiastique<sup>837</sup> ! Le R<sup>me</sup> Père Jandel m'a raconté jadis comment nos sœurs de Belem<sup>838</sup> (Lisbonne) étaient obligées d'aller en Espagne (ce sont des tertiaires), pour faire profession, le gouvernement ne tolérant pas la profession sur son territoire. Vous voyez qu'en comparaison du Portugal, la France est un paradis.

Pauvres Divonne ! Combien saint Paul a raison de dire des mariés : *Tribulationem carnis habebunt hujusmodi*<sup>839</sup> ! Au moins Madame est bien pieuse. Mais mieux vaut mille fois notre couvent ! N'est-il pas vrai.

Vive Jésus qui vous encourage et vous console ! Puisse-t-il vivre en vous dans sa force et sa douceur. *Amen*.

(115)

[1888], 7 Avril. Rijckholt.

n° 42 répond à 78

Ma fille,

Je suis content de vous savoir à Lourdes<sup>840</sup>, délivrée enfin des fatigues et des complications de votre départ, et j'espère que notre excellente Mère la Très Sainte Vierge vous aura reçue chez elle avec toute sorte de consolations et de caresses. J'espère aussi que saint Joseph aura gardé fidèlement vos titres, imprudemment expédiés par chemin de fer<sup>841</sup>. Il n'y a que les religieuses (et les religieux) qui

Mais les supérieurs de l'Ordre, estimant cette sainte pratique trop onéreuse pour des religieuses déjà soumises par leur règle aux austérités du second Ordre, la supprimèrent définitivement vers 1864. Ce fut un grand sacrifice » (« Lettre du P. Saintourens au directeur de *La Couronne de Marie* », *La Couronne de Marie*, mars 1894).

C'est le rosaire perpétuel adorateur qui avait été établi à Mauléon. Le P. Potton avait écrit à leur intention un cahier sur « Le Rosaire adorateur » (Voir note 1891/4).

<sup>837</sup> C'est au moment de la révolution qui a eu lieu au Portugal en 1834, que le port de l'habit religieux a été interdit sur les lieux publics.

<sup>838</sup> La vie religieuse a été supprimée au Portugal lors de la révolution de 1834, sauf pour les étrangers et étrangères. Ce qui explique que les Pères et les moniales dominicains irlandais aient pu continuer leur vie religieuse après quelques difficultés. Mais le gouvernement très anticlérical, était hostile aux étrangers. Aussi les moniales [Convento de Nossa Sra do Bom Successo, Rua Bartolomeu Dias, 53, 1400-026 LISBOA (Portugal)], qui avaient un pensionnat de jeunes filles, eurent peur de faire profession sur place. Ce sont donc elles — et non des tertiaires — qui se sentirent obligées d'aller en Espagne (au monastère de sainte Catherine en Badajoz) pour faire profession. Plus tard elles ont fait profession dans la maison de campagne et de vacances des Pères irlandais et de leurs étudiants, à Lumiar. (Renseignements communiqués par les moniales de Lumiar, lettre du 25 mars 1999).

<sup>839</sup> 1 Co 7, 28.

<sup>840</sup> Sœur Marie-Catherine est arrivée à Lourdes le soir du vendredi 6 avril (Livre du couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 33).

<sup>841</sup> « Chère Mère sous-prieure, Devinez mon action de grâces, en ouvrant le secrétaire et le trouvant tellement bien fermé avec les trois serrures, que j'ai eu beaucoup de peine à ouvrir, et en voyant nos quarante-cinq obligations que je croyais perdues. — Saint Joseph les avait cachées et gardées. — Remerciez-le bien » (Lettre de sœur Marie-Catherine à sœur Marie-Dominique, sans date ; Livre du couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 39).

soient capables de tomber dans de pareils oublis. Mais le bon Jésus les leur pardonnera, en considération de leurs autres qualités, en matières beaucoup plus importantes que les valeurs de ce bas monde.

Je crois que vous ferez bien de ne plus penser à mon voyage à Lourdes. Avant hier j'ai écrit au Très Révérend Père provincial<sup>842</sup>, pour le prier de me dispenser, s'il lui plaît, du voyage de Lyon, trop difficile à cause de mon pied malade. Je ne sais ce qu'il répondra. Ni quand il répondra. Car aujourd'hui une lettre de lui nous annonce qu'il part pour Rome, appelé par le Général, pour revenir en France le 18 mars. Le voyage de Lourdes serait, évidemment, bien plus difficile que celui de Lyon ; car là, il faudrait marcher, etc., tandis que pour aller à Lyon, je n'ai qu'à changer de voitures, ou wagons, un petit nombre de fois ; et arrivé à Lyon, je puis me faire soigner à l'aise. Donc ne pensez plus à mon voyage chez vous. D'ailleurs vos 200 francs de frais auraient été mal employés. Ma présence vous est maintenant fort peu utile. Elle pourrait vous gêner en plusieurs points.

Évidemment, en disant à vos filles que j'étais pris par le pied, vous n'avez pas commis une indiscretion notable, et cette communication, qui me vaut de précieuses prières, n'a pas d'inconvénients dignes de ce nom. Cependant, eu égard aux termes de ma lettre, même en les supposant déraisonnables, vous auriez mieux fait de garder le silence, que je paraissais vous demander. Je vous remercie toutes (et aussi le Très Révérend Père Colchen), de votre trop charitable compassion. Et pour pénitence, je vous donne à réciter un *Ave Maria*, pour la guérison de ma patte. Vous voyez que le « tonnerre » se termine par des effets peu redoutables.

Et de plus, puisque cela semble vous faire plaisir, je vous dirai juste où j'en suis. — Ici il est presque impossible d'avoir un médecin, même en le payant. J'ai donc suivi, pour mon mal, un traitement que je vois maintenant avoir été très mauvais. J'ai cru que la plaie se cicatriserait toute seule, avec le temps, sous la croûte qui la recouvrait depuis plusieurs mois. Mais pas du tout. Le mal augmentait sourdement. Enfin, mercredi dernier, éclairé par l'expérience et par l'avis (enfin) du médecin, je me suis décidé, après un long bain de pied, à enlever la croûte, sèche et dure, qui couvrait le mal, et nous avons trouvé dessous une plaie vive un peu plus grande que l'ongle. Depuis trois jours, je la pansé avec une poudre jaune qui s'appelle iodoforme, et qui est, comme l'iode, un astringent pas féroce. Il faut que la chair repousse un peu, car la plaie était en creux, et se cicatrise, en commençant par les bords. Combien de temps cela demandera-t-il ? Je n'en sais rien : ni le médecin non plus. Ce que je sais, c'est que l'état général du pied enflé et enflammé un peu, s'est déjà manifestement amélioré. Il reste que la plaie se guérisse... Les sept ou huit semaines pendant lesquelles je me suis soigné, ne marchant presque plus, c'est un temps perdu pour la guérison du mal, qu'elles n'atteignaient en rien, le pus s'immobilisant sous la croûte (qui ne cédait pas aux cataplasmes) et s'infiltrant de là (je suppose) dans les tissus environnants. Néanmoins la plaie ne suppurant que fort peu, je ne crois pas que la guérison soit trop éloignée. Mais je n'en sais rien du tout. Et il peut survenir des complications. N'ayant presque jamais été malade, et jamais infirme, je suis très mauvais juge en ces questions. Mais n'entrez pas, avec vos chères filles, dans ces détails, et bornez-vous, comme vous avez fait, à quelque information générale et sommaire. Le P. Marie-Ambroise ne vaut pas tant !

Quoique votre colis n'ait pu être expédié par la gare, je tiens votre don pour arrivé et je vous en ai tout autant de reconnaissance que s'il m'avait guéri. D'ailleurs je crois que la gare a raison. Les colis postaux ne sont pas autorisés pour toute la Hollande.

Si vous voulez ne pas mettre les converses dans la petite maison, cela peut se faire en diminuant quelque peu, mais peu, le nombre total des sœurs. D'abord on peut ne prendre en haut que deux cellules pour les tourières, soit trois cellules avec l'escalier (dont vous avez besoin présentement pour les dames). Ces trois cellules peuvent être retrouvées, soit dans l'espace disponible contre la chapelle, au premier, soit dans le dortoir des professes, soit dans l'espace disponible d'en bas, soit dans quelque endroit que je ne vois pas. Vous abandonneriez alors quelque peu, en tout cela, le système de très grande commodité qui règne à peu près dans tout le reste. Il n'y aurait pas grand mal. Que s'il y avait plus de deux tourières, on pourrait en faire coucher une ou deux en bas, ou à l'hôtellerie des dames, ou dans le couvent. D'ailleurs, remarquez que les cellules des tourières peuvent, sauf les deux premières, être soit pour tourières soit pour converses, comme on voudra, en changeant un très petit briquetage. Et ainsi, quand on voudra loger en bout une tourière en plus, rien ne sera plus facile, en renvoyant ailleurs la converse. Tout cela sera comme vous voudrez. — Seulement, il faut vous décider avec le consentement du P. Colchen. Car si vous voulez mettre, ou ne pas mettre, des converses dans la petite maison, cela fait un changement

<sup>842</sup> P. Ceslas Ruby (1886-1890). Il sera socius du Maître Général en 1891. Il meurt à Rome le 27 juillet 1893.

considérable dans les places du bout de l'aile au premier. Et il ne faut pas bâtir, pour démolir ensuite ce que l'on a fait.

Bien entendu, il faudra des poêles dans cette troisième aile. Ayez grand soin de faire mettre les cheminées dans les murs, car il serait fort difficile et très dispendieux de les ajouter après coup. Vous verrez vous-même les feux qui vous seront nécessaires, suivant les plans choisis.

En toute hypothèse, il faut bâtir promptement la maison du domestique, qui sera le commencement (deux chambres) de la petite maison des hôtes. Mon avis serait qu'il vaudrait mieux changer, un peu, l'apparence de cette maison pour les portes et fenêtres, afin qu'elle ne paraisse pas la continuation du vrai couvent. De plus, si vous craignez que le rez-de-chaussée, où l'on couchera, ne soit humide (au nord), peut-être faudrait-il élever davantage le premier plancher, celui d'en bas. M. Harent vous renseignera là-dessus. Ainsi soit-il.

Veuillez continuer à prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Dites-moi exactement où en sont les constructions.

(116)

[1888], 12 Avril. Rijckholt.

n° 43

Ma fille,

J'ai reçu vos deux petites lettres de Lourdes, et je bénis Dieu des bonnes nouvelles qu'elles renferment : grâces spirituelles, forces corporelles, sagesse des sœurs, bon état des constructions, etc. Je comprends bien que, dans les embarras de cette situation nouvelle, vous n'avez pas le temps de m'écrire longuement. Mais si vous voulez me faire connaître plus exactement vos circonstances présentes par l'une ou l'autre de vos filles, cela me sera très agréable, et vous n'aurez plus qu'à joindre vous-même ce que la narratrice aurait omis, ou ignoré.

Je ne sais pas encore si j'irai à Lyon, oui ou non. Le Très Révérend Père provincial ne m'a pas répondu, certainement à cause de son voyage à Rome, qui a coïncidé avec ma lettre ; et de plus, je ne sais pas comment mon pied se trouvera dans une semaine. Si je pars, c'est jeudi prochain que je quitterai Rijckholt, pour arriver à Lyon vendredi matin<sup>843</sup>. Le médecin est venu ici samedi dernier, trois jours après que la petite plaie avait été mise à découvert, et ensuite pansée, avec la poudre d'iodoforme, suivant ses indications ; il a trouvé que tout allait bien, et plus affirmatif cette fois que la première, il m'a prédit que, si tout marchait régulièrement, la plaie serait fermée dans peu de jours. En effet, aujourd'hui, jeudi, il semble que la plaie n'est pas loin de se cicatriser. Il y a fort peu de suppuration, et la surface vive se rétrécit. Mais est-ce la bonne cicatrisation ?... C'est difficile pour moi de le savoir, parce que la poudre jaune, fixée sur la blessure, empêche de contempler clairement la beauté du paysage. Nous saurons ce qu'il en est dans peu de jours, je le suppose...

Oui, j'ai reçu le colis d'Arles, il y a deux ou trois jours. Soyez remerciée, et des oranges que les malades ont mangées, et de l'eau de Lourdes, dont nous avons encore un peu, et du vin aromatisé, que j'emploierai, si l'iodoforme manque son coup. Quand je serai fixé sur mon départ ou non départ, je ne manquerai pas de vous l'écrire.

Puisque vous aviez les numéros des quarante-cinq obligations, leur perte n'aurait probablement pas été bien dangereuse. Mais il vaut incomparablement mieux qu'elles soient heureusement retrouvées. J'en remercie avec vous saint Joseph.

L'Irlandais semble approcher de sa fin, et nous avons encore un autre malade, novice profès, dont l'état, déjà grave, semble devenir encore plus grave, et annoncer une mort plus ou moins prochaine. Priez pour eux.

Ici l'hiver a été rude et long. Nos poêles brûlent depuis le 15 octobre et ne sont pas éteints. Et comme il faut chauffer tout le couvent, plus le feu de la cuisine et de la buanderie, plus toute l'école apostolique, plus deux infirmes permanents, plus un grenier pour le séchage des habits, nous brûlons cet hiver 50 000 kilogrammes de charbon ! Heureusement qu'ici le charbon ne coûte pas la moitié de ce qu'il vaut dans la plupart des villes de France.

<sup>843</sup> Le P. Potton est parti à Lyon comme prévu, puisqu'il écrit le 28 avril de Lyon. Le 6 avril étant un vendredi (note 1888/170), le P. Potton écrit ici le jeudi 12 avril. Le vendredi suivant est donc le 20 avril.

Je ne crois pas avoir autre chose à vous écrire pour aujourd'hui, et m'unissant à votre joie, je vous bénis en Jésus Marie. Priez pour moi.

(117)

**1888, 14 avril. Rijckholt.**

n° 44

Ma fille,

Je vous remercie de la gazette de soeur Cécile [Élodie Poleti], qui ne contient encore que les préliminaires de votre situation présente<sup>844</sup>. J'espère que votre santé se soutiendra jusqu'au bout. Je veux dire jusqu'à ce que le cher couvent soit achevé et bien peuplé.

Oui, j'ai donné 1,80 pour hauteur des portes de cellules, ce qui, avec 50 cm d'imposte, fait 2,30 m. Ici nous avons 1,90. Mais les femmes ne sont jamais aussi grandes que les hommes. Moi, qui suis gigantesque, j'avais 1,80 pieds nus, quand j'ai tiré pour le service militaire. Je ne vois pas à quoi une hauteur plus grande pourrait servir. Et cette bassesse (relative) a un grand avantage : celui de mettre la targette à portée de la main des sœurs, si la targette de l'imposte est placée au bas de l'imposte, comme je l'avais recommandé à M. Harent. À Poitiers, par exemple, l'imposte étant beaucoup plus haut, il faut une ficelle pour manoeuvrer l'imposte. Jamais cela ne peut fonctionner, et il en résulte que les impostes, en soi fort utiles et commodes, sont inutiles pratiquement. Je pense d'ailleurs qu'il est trop tard pour changer cela.

---

<sup>844</sup> Sœur Cécile [Élodie Poleti] avait envoyé le récit du voyage et de l'arrivée à Lourdes du premier groupe de sœurs dont elle faisait partie, aux sœurs restées à Arles. Elle l'a certainement adapté pour le P. Potton. Voici le texte qui a été recopié dans le livre du couvent :

« Vive Jésus ! Vive Marie ! Lourdes, samedi [7 avril 1888], couvent de l'Assomption.

Mes bien bonnes Mères et chères sœurs, notre bonne Mère prieure ayant été demandée par l'architecte m'a chargée de vous écrire et de vous annoncer notre heureuse arrivée en même temps que tout ce qui peut vous intéresser ; notre bonne Mère a bien l'intention et encore plus le désir de vous écrire aujourd'hui, au moins quelques mots, mais je doute qu'elle ait le temps, cette bonne Mère si occupée ! Enfin, mes bonnes Mères et sœurs, bénissez avec nous le bon Dieu et Marie Immaculée de ce que notre bonne Mère prieure soit en bonne santé malgré tant de fatigues, d'ennuis et de soucis. Notre voyage a été on ne peut plus heureux ; santé très bonne, sauf notre chère sœur Marie Ange [Louise Giraud] qui a été souffrante, mais qui, arrivée à Lourdes, a été rétablie. Beau temps partout, même ici. Partout aussi nous avons été accueillies avec la plus affectueuse cordialité, chez les bonnes Carmélites, dont nous parlerons plus longuement plus tard, chez nos bonnes sœurs de Prouilhe surtout, où toute la communauté et le bon P. Doussot, leur aumônier, nous attendaient pour la messe. Nous avons été bien consolées dans cette courte visite au berceau de l'Ordre de notre bienheureux Père, de faire monter vers lui, et par lui, à Jésus et à Marie, Reine du Très Saint Rosaire, nos prières et d'unir nos voix et nos sentiments à ceux de nos bonnes sœurs, qui font revivre l'esprit et les vertus de notre bienheureux Père. Nous avons entendu avec une pieuse satisfaction leur chant si harmonieux pendant la sainte messe ; et après notre action de grâces, nous avons dû nous contenter d'une courte entrevue au parloir, nous avions peu de temps, car le déjeuner que nos estomacs affaiblis n'ont pas dédaigné, nous en avait dérobé de bons instants, à notre grand regret. Cet entretien avec nos sœurs de Prouilhe a été des plus affectueux de part et d'autre et c'est avec joie et satisfaction que ces bonnes sœurs se disposent à vous recevoir bientôt vous-mêmes.

Enfin il a fallu partir. Pendant le trajet de Prouilhe à Bram, nous craignons hier d'arriver en retard et de manquer le train que notre bonne Mère désirait prendre, mais tout s'est borné à des appréhensions, grâce à notre bon saint Joseph, notre protecteur, ainsi qu'à nos saints anges qui, une fois encore pendant ce voyage, nous donnèrent une nouvelle marque de leur protection.

Nous sommes arrivées très heureusement à Lourdes, hier soir, et nous nous sommes dirigées immédiatement au couvent de l'Assomption, après avoir salué en passant la grotte bénie de Marie Immaculée et adressé à notre chère et bonne Mère du ciel une prière de reconnaissance et d'amour et pour vous, chères Mères et sœurs, et pour nous ; Mais c'est surtout ce matin que nous avons prié particulièrement pour chacune de vous ; toutes vos recommandations ont été faites à Notre-Dame de Lourdes, toutes vos peines lui sont confiées, bien sûr, cette bonne Mère vous consolera de n'être point encore ici, et vous donnera force et joie au milieu des fatigues et embarras des derniers moments.

Je reviens à hier soir. Un moment après notre arrivée à l'Assomption, nous avons fait une courte adoration à notre bon Maître Jésus, au saint sacrement, ensuite nous avons pris une légère soupe (en termes religieux), et puis nous avons préparé nos lits que nous n'avons pas tardé d'occuper car toutes, nous avons besoin de repos, et nous désirions de plus faire notre pèlerinage le lendemain matin à la basilique et à la grotte. Nous avons pu réaliser notre désir ce matin, à cinq heures et demi ; nous sommes parties, grâce à l'heureux état de santé de notre bonne Mère. Nous avons entendu la sainte messe et fait la communion à la crypte, nous avons prié pour vous, et de grand cœur croyez-le bien chères Mères et sœurs, et vous surtout, chère sœur Marie-Madeleine [Léonie de Mabilley de Bronac] dont le souvenir me suit partout. À bientôt, chère sœur, encore quelques jours et vous retrouverez notre bonne Mère. Après nous sommes descendues à la grotte saluer Marie, lui faire une courte prière, après laquelle nous nous sommes enfermées dans la grande allée pour y déjeuner à l'abri des regards. Un instant après nous sommes retournées à la grotte pour y réciter le rosaire à genoux, c'était un bon moment encore, il n'y avait que quelques personnes, les grands pèlerinages n'ayant pas commencé : nous avons ensuite récité une partie de l'office, Prime, en marchant et les autres petites heures devant

Je ne sais pas bien quelles idées vous vous étiez faites de l'orientation de votre couvent. Mais ce que je vois bien, c'est que M. Harent m'affirme avoir pris avec sa boussole, exactement, l'orientation que vous avez tracé sur le terrain, lors de votre voyage, orientation que j'ai respectée exactement, lors de mon voyage en décembre. Ainsi, d'après M. Harent, l'aile ouest, regarde exactement l'ouest, et ainsi des autres ailes. Ce que donne cette orientation par rapport au gave et aux propriétés environnantes, c'est ce que vous avez pu voir sur les plans que je vous ai envoyés, (avec les quatre points cardinaux) aussi exacts qu'il m'était possible de les faire après le premier plan (de M. Harent), qui était défectueux, et où le nord n'était pas marqué. Y a-t-il eu quelque malentendu ?... J'ai peine à le croire... Nous avons dit tant de fois que les fenêtres du chœur étaient en plein ouest, etc. Vous pouvez mieux que moi, qui suis loin, juger s'il y a eu erreur, quelles sont les causes de l'erreur, et les remèdes possibles. Je ne comprends guère d'ailleurs comment, sans changer de place la chapelle, on pourrait changer les parloirs. Il y a trois côtés du couvent qui longent les pentes. Vous savez bien que, dès le mois de décembre, je vous ai avertie que, devant l'aile nord, il n'y avait aucune place pour les petites maisons, mais seulement pour le passage des voitures. — Enfin, si tout cela va mal, j'en suis fort affligé, et regrette de m'être embarqué trop fort, et trop avant, dans une affaire que mon manque d'autorité, la multiplicité des avis divers, et la distance, ne me permettaient pas de conduire, surtout avec un homme comme M. Harent. J'espère cependant que, grâce à la Très Sainte Vierge, il ne sortira pas trop de mal de tout cela.

Veillez remercier sœur Cécile [Élodie Polet] et priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] J'aurais dû me borner à vous envoyer un plan dont vous auriez fait ce que vous auriez voulu. Vous m'avez pressé, il est vrai, d'aller moi-même à Lourdes, en décembre. Mais j'aurais dû refuser. Cela en aurait-il mieux marché, avec M. Harent ?... On peut en douter... Mais au moins je ne me serais pas lancé si avant dans une affaire que tant de causes ne me permettaient pas de diriger sûrement et efficacement, et de conduire à bonne fin. Je vous prie de me pardonner. Et je prie la Très Sainte Vierge de mettre tout en bon état, autant qu'il sera possible.

Mais comment donc avez-vous tourné la difficulté que M. Harent faisait pour les parloirs ? Je ne comprends rien à cela.

(118)

[1888], 28 avril. Lyon.

Ma fille,

---

la grotte, mais un peu à l'écart, pour ne pas déranger les quelques pèlerins qui y priaient. Sœur Marie Ange [Louise Giraud] et sœur Hyacinthe [Pauline Chapus] sont bien consolées, tout heureuses et pleinement satisfaites de la grotte, des joies qu'on y goûte, du contentement qu'on y éprouve, et des beautés de la basilique. Mais il faut maintenant que je vous laisse, mes bonnes Mères et sœurs, car notre chère sœur Marie Ange qui est non seulement notre sœur doyenne, mais aussi en l'absence de notre Mère prieure est chargée de diriger la communauté, me réclame et est fort inquiète au sujet de ma coiffure qu'il lui faut faire ; je suis donc obligée de vous quitter. Notre Mère prieure n'est pas encore retournée de sa visite au chantier, sœur Marguerite-Marie [Marie Dhéréty] et sœur Germaine [Germaine Pascau] (tourière) l'accompagnent. Sœur Marie-Dominique [Vivien] a auprès d'elle, depuis ce matin, Madame de Villers, sa sœur, puis son beau-frère, son neveu et sa nièce ; nous sommes donc en bien petit nombre à l'heure qu'il est. Consolez-vous, chères Mères et sœurs, car nous aussi, avec quelques consolations, nous avons nos peines et tracas et nous en aurons encore. Nous n'avons pas par moments ce qui nous serait nécessaire, et nous avons au contraire trop d'objets inutiles ; il nous faut alors courir et nous perdre avant d'avoir trouvé une sœur ou un objet indispensable ; de là des mécontentements pour contrarier la nature ; mais ces contradictions, nous les partageons avec vous, et nous les unissons aux grands sacrifices de Jésus et de Marie.

[...] En Jésus et Marie, votre indigne petite sœur Cécile de saint Dominique [Élodie Polet] » (Livre du couvent des Dominicaines du Très saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 34-36).

J'ai si bonne mémoire que je ne me souviens plus si je vous ai souhaité (d'avance) votre fête de sainte Catherine. Je le fais maintenant, si je n'y ai pas pensé dans ma lettre datée d'ici<sup>845</sup>. Soyez sainte comme elle ! *Amen*.

Le médecin dit toujours que mon pied n'a rien d'inquiétant. Bon. Mais, pour le moment, je garde le lit, ne pouvant guère mettre le pied par terre.

Priez pour moi, afin que je sache faire bon usage de tout cela, pour la plus grande gloire de Jésus et de Marie, en qui je vous bénis.

Révérènd Père Antonin<sup>846</sup> mort hier soir.

(119)

**1888, 28 juillet. Rijckholt.**

Ma fille,

Je vous remercie des deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire, l'une à Lyon, l'autre ici, malgré vos grandes occupations présentes. Je ne suis pas à même d'apprécier tous les détails du plan que vous m'envoyez ; mais je suis tout disposé à croire que tout va bien : vos corrections pour augmenter le nombre des cellules me semblent fort raisonnables.

Je bénis Dieu du bon état de votre santé, au milieu de tant de travaux. Pour ce qui me concerne je ne puis pas parler comme vous. Mes forces ne reviennent guère. Et mes yeux ne s'améliorent pas du tout. Mais vous êtes au temps du travail. Et moi j'arrive à l'époque de la retraite : Dieu, dans sa bonté, daigne me préparer, par ces morts successives et de détail, à la mort totale et complète, dont peut-être le jour n'est pas si loin. Puissé-je profiter vraiment de ces avertissement miséricordieux et salutaires, et mériter ainsi de trouver grâce devant celui qu'il faut craindre, mais que nous devons surtout aimer. *Beati mortui qui in Domino moriuntur*<sup>847</sup>.

Il me semble que vous avez beaucoup lieu de bénir la Très Sainte Vierge pour la construction de votre couvent. M. Harent est incommode et trop exigeant : c'est manifeste. Mais il me semble que votre bâtisse ne s'écartera guère de ce parfait que tous poursuivent, et qui n'est jamais réalisé complètement sur cette terre. M. Harent a beaucoup d'expérience, et il prend à vos travaux un intérêt vraiment extraordinaire. Il y met beaucoup d'activité, et si vous n'arrivez pas pour les époques fixées d'abord par lui, ce n'est pas surprenant, vu l'augmentation des bâtisses et les mauvais temps des premiers mois de l'année. Quant à contempler toutes ces belles choses, cela me sera-t-il donné sur cette terre ?... Je ne pense pas... Mais j'espère les voir, et beaucoup mieux, du haut du ciel.

Les circonstances présentes ne me permettent pas de vous écrire longuement. Ne pensez pas cependant que je veuille me séparer de votre âme qui m'est plus chère<sup>848</sup> que jamais. Mais, après nous être connus sur la terre, j'espère que nous nous retrouverons au paradis, heureux d'y cueillir les fleurs et les fruits dont nous aurons ici-bas semé les humbles et petites graines.

---

<sup>845</sup> Cette lettre est perdue.

<sup>846</sup> Le P. Antonin [François-Xavier-Ferdinand Danzas] est né à Colmar, le 8 mai 1827 et il est mort à Lyon le 27 avril 1788. Il entra chez les dominicains où il prit l'habit à Bosco, le 29 mai 1841. Il fit profession le 20 mai 1842. Sensible aux observances de l'Ordre, il suscita une restauration avec la fondation du couvent de Lyon en 1856. En 1862, il contribua à l'érection d'une nouvelle province : la province d'Occitanie dont il fut le premier provincial jusqu'en 1866. Voir « Danzas », *Catholicisme*, t. III, col. 464.

<sup>847</sup> Ap 14, 13.

<sup>848</sup> Dans les annales du monastère de Lourdes, la chroniqueuse a consacré quelques pages au P. Potton après sa mort. Elle y compare son amitié pour sœur Marie-Catherine à celle de Jourdain de Saxe pour Diane d'Andalo. (« Un intéressant procès en faveur de la Bienheureuse Diane avait heureusement abouté dès le mois de juillet 1888 », *Année Dominicaine, Avril*, 1893, p. 207). Sur l'amitié de Jourdain et de Diane, voir *ibid.*, p. 218-224.

Je prie pour votre tourière malade, bien malade<sup>849</sup>, et la recommande à la tendresse de Marie et à la bonté du bon Jésus. Heureuse est-elle de partir pour le ciel (si toutefois elle part) dans le baiser du Seigneur ! Ce sera le premier fruit cueilli par vos mains dans le jardin que vous avez planté pour Marie. Et il ne semble pas indigne de lui être offert. *Deo gratias*. — Priez pour moi qui vous bénis *peramante*<sup>850</sup>, (dit le pape), en Jésus et Marie.

[P.S.] Je suis vieux et presque infirme. Le cœur s'attendrit en vieillissant.

(120)

**1888, 14 août. Rijckholt.**

Ma fille,

*Magnificat anima mea Dominum*<sup>851</sup> ! C'est ce que vous devez chanter continuellement du fond du cœur, en union avec Marie, puisqu'il a plu à l'infinie bonté de Dieu de vous élever au-dessus des voies communes, et de vous accorder des grâces précieuses, qui changent notre intérieur en une sorte de petit vestibule du paradis, et de l'intérieur se répandent sur l'extérieur qu'elles vivifient, ennoblissent et fécondent. Visitée par le Saint-Esprit, qui se repose sur vous et vous couvre de son ombre, un peu comme il a fait en Marie<sup>852</sup>, vous devez imiter, du moins de loin, son humilité, sa reconnaissance, sa fidélité et son amour. Il est inutile de vous parler au long de tous ces sentiments ; car, si vous ne ressentiez pas en vous un vif désir de les avoir, et déjà comme un commencement de leur possession, ce serait, je pense, un signe que pour vous le diable se transfigure en ange de lumière, et s'occupe à se moquer de vous : ce que certainement je ne pense pas.

Après tant d'autres dépenses, vous ajoutez un clocher ! On peut dire de vous : *Ô mulier ! magna est fides tua !*<sup>853</sup> J'espère et pense que cette grande foi ne sera pas trompée.

Voici l'Assomption de Marie. C'est beaucoup de mourir avec l'amour et dans l'amour. Mais je suis ambitieux pour vous. Et je souhaite que vous mouriez d'amour, comme la Très Sainte Vierge Marie. N'est-ce pas le meilleur ? Et aussi le plus raisonnable, quand on songe combien Dieu nous aime et combien il est digne d'être aimé ? Demandons cette grâce à la sainte Vierge, quoiqu'elle soit trop haute et trop belle pour notre misère passée et présente. Ainsi soit-il.

Priez pour moi qui vous bénis de tout mon cœur en Jésus Marie.

(121)

**1888, 31 août. Rijckholt.**

Ma fille,

Certainement, j'avais noté, dans le projet, certaines époques de paiement à faire accepter par l'entrepreneur. Mais quels engagements M. Harent a-t-il pris envers lui ? Et a-t-il fait avec lui quelque contrat écrit ? C'est ce que j'ignore absolument... Assurément, tout cela pourrait avoir été disposé plus régulièrement, et vous devriez avoir entre vos mains des contrats en bonne forme. Mais, pour mettre tout ce grand travail sur un bon pied, il aurait fallu plus d'expérience et de décision que l'on ne peut en trouver chez une pauvre petite prieure, qui bâtit son premier couvent, au milieu de nombreuses

---

<sup>849</sup> « Le 11 juillet, le Révérend Père Guillermin, revenu depuis peu de Jérusalem où il a passé six mois, venait nous faire une visite. Après avoir causé intimement avec la Révérende Mère prieure et une autre Mère de choses intéressantes l'Ordre et principalement la province, il prit congé d'elles en leur promettant de revenir le lendemain pour faire le récit à la communauté de son pèlerinage en Terre Sainte. Mais le lendemain une de nos sœurs tourières se trouvait bien malade, au point qu'il fallût l'administrer. Monsieur l'aumônier de l'Assomption qui était notre confesseur ordinaire, vint lui apporter les sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction. Elle n'en mourût pas. Le Révérend Père Guillermin renvoya à plus tard son pieux récit » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 52).

<sup>850</sup> Voir note 1888/136.

<sup>851</sup> Lc 1, 46.

<sup>852</sup> Cf. Lc 1, 35.

<sup>853</sup> Mt 15, 28.

difficultés. Espérons que la Très Sainte Vierge suppléera ce qui a manqué et ce qui manque... En pratique, il me semble que si vous payez comptant les neuf dixièmes des mémoires de Ladagnous à mesure qu'ils seront vérifiés et approuvés par M. Harent, Ladagnous n'aura pas à se plaindre et consentira facilement, ou du moins devra consentir facilement, à attendre douze mois après la fin des travaux, sans intérêts, le paiement du dernier dixième conservé par vous comme garantie de bonne exécution du travail fait.

Je voudrais pouvoir vous aider dans vos difficultés avec M. Harent mais cela m'est impossible... Malgré ses grands défauts, il vous aura rendu bien des services, et vous devrez prier pour lui, puisqu'il vous a donné tant d'occasions de pratiquer le renoncement et la patience, dans des points importants et délicats. — Sans doute, c'est aussi lui qui, de son côté, vous trouve insupportable<sup>854</sup>, avec vos prétentions de direction (absurdes, pense-t-il) et vos variations incongrues. Pensez, par humilité, que peut-être bien il n'a pas tout à fait tort, et humiliez-vous sous la main de Jésus qui vous exauce et vous éprouve.

---

<sup>854</sup> Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine du 28 août 1888 :

« Vous ne vous apercevez peut-être pas que vous justifiez la résolution que j'ai prise d'abandonner les travaux, s'il n'est pas admis que la série des modifications est absolument terminée.

Comment en effet pouvoir vous expliquer, à moins d'écrire des volumes, que la solution que vous trouvez si simple pour la cuisine de la conciergerie, est inapplicable.

La charité excessive que vous invoquez comme motif des modifications du logement du jardinier, pourrait peut-être bien profiter à l'architecte.

Si cette condition, pour aussi irrévocable, de ne rien changer aux plans qui sont à l'heure qu'il est complètement dessinés dans les plus petits détails, tant pour l'aile nord que pour la chapelle et les autres travaux ordonnés, n'est pas acceptée, considérez ma démission comme définitive. Ma santé ne me permet pas de recommencer ce travail et vous ne vous doutez pas des conséquences du moindre changement ; si vous ne me donnez pas cette assurance, j'aurai l'honneur d'écrire au Révérend Père Colchen pour qu'il me cherche un remplaçant ».

Heureuse êtes-vous d'ailleurs d'habiter sur une terre où semble revivre la dévotion publique<sup>855</sup> des anciens jours, et où les miracles se multiplient comme aux plus beaux temps de l'Église<sup>856</sup>. Un grand miracle serait la conversion de cette vieille endurcie Marie Jardel que l'on retrouve encore, par ci par là, sous l'habit blanc de la M. Catherine du Saint-Esprit. Un plus grand serait la conversion du P. Marie-Ambroise qui, malgré vos défauts, vos laideurs et vos péchés vous bénit en Jésus Marie priant pour nous.

[P.S.] J'ai toujours peur que les devis de M. Harent ne soient dépassés, et qu'il ne faille y ajouter beaucoup.

(122)

[1888]<sup>857</sup>, 28 septembre. Rijckholt.

Ma fille,

---

<sup>855</sup> Le 22 août 1888, « inauguration, pendant le pèlerinage national, des processions du Saint Sacrement : trois malades se lèvent et suivent le dais, à cette première procession » (*Éphémérides de Lourdes durant 85 années, de 1844 à 1929*, Librairie Bernadette, Lourdes, 1930, p. 98). Voir S. BAUMONT (sous la direction de), *Histoire de Lourdes*, Privat, Toulouse, 1993, p. 232-235.

Voici la description d'une de ces processions : « C'est dans l'après-midi qu'a lieu la procession du Saint-Sacrement, cérémonie instituée depuis quelques années seulement. C'est là, sans conteste, la plus imposante des manifestations religieuses de Lourdes. Dans l'immense espace qu'enserrent les rampes formidables du Rosaire, les malades sont rangés ; debout, agenouillés, assis dans leurs petites voitures, couchés dans leurs gouttières. Elles sont là, l'une auprès de l'autre, les plus effroyables maladies du monde, clinique de désespoir, devant laquelle la science humaine n'a plus qu'à se taire. [...] La plupart de ceux qui sont là vont mourir ; ils le savent pour l'avoir lu dans les yeux des médecins qui renonçaient à la lutte, dans l'attendrissement de leurs proches. [...] Pour vivre, il faut un miracle. Tous l'attendent. Et voilà justement que des portes de la basilique, ouvertes sur le flamboiement des cierges, sort un évêque, portant entre ses mains celui qu'ils savent être le maître absolu des destinées humaines ; celui pour qui le miracle n'est qu'un jeu ; celui qui guérit les malades d'un souffle ; celui qui ressuscite les morts.

[...] Et lentement, sur les rampes du rosaire, la procession se déroule, avec ses cardinaux vêtus de pourpre, ses évêques, ses innombrables prêtres en surplis, ses femmes en prière ; tandis qu'au-dessus, la basilique égrène au vent du soir les notes argentines de son carillon.

Il est quatre heures. [...] La Vierge de l'esplanade étincelle sous les rayons du soleil. Mais déjà le dais s'approche du premier malade. Un prêtre s'écrie : « Seigneur, guérissez nos malades ! ». Et la foule immense, attentive, anxieuse, répète : « Seigneur, guérissez nos malades ! » Le prêtre continue, comme devant les piscines : « Notre-Dame de Lourdes, ayez pitié de nous ! » Et la foule, docile, répète : « Notre-Dame de Lourdes, ayez pitié de nous ! » Le malade s'agite et, dans un dernier sursaut de volonté, se soulève ; et, la foule, comme pour aider au miracle, lui crie, dans une exaltation qui, sans cesse, s'accroît : « Debout ! Debout ! » Le malheureux se raidissait dans un appel suprême à son énergie, et ce sont des supplications, des appels furieux de la foule qui lui vient en aide et qui crie : « Seigneur, guérissez-le ! Vous le pouvez ! Sauvez-le ! Sauvez-le ! Debout ! Debout ! » Mais l'heure n'a pas sonné et le malade s'abat sur son grabat, épuisé, anéanti, sans pensée. Et la procession continue, au milieu des mêmes supplications, des mêmes prières. Et, tout à coup, l'un d'eux se lève, crie : « Je suis guéri ! » abandonne sa voiture et marche ; tandis qu'autour de lui éclate le *Magnificat*, et que la foule affolée, se précipite, entoure le miraculé, le presse, l'étouffe et cherche à saisir, sur son visage, dans son attitude, je ne sais quelle trace laissée par le surnaturel, je ne sais quel vestige de l'impénétrable inconnu.

Et c'est là un spectacle inoubliable, qui saisit aux entrailles les plus incrédules, que cette foule à la foi ardente, cette soif de vivre, tout cet effroyable drame qui se déroule, solennel et triste, consolant et lugubre, tandis que le soleil disparaît doucement derrière le Béout, accompagné dans sa retraite par le carillon grêle des cloches de la basilique » (G. MARÈS, *Lourdes et ses environs, précédé d'une lettre-préface d'Émile Zola*, Imprimerie G. Gouonouilhou, Bordeaux, 1894, p. 68-75). Une description à peu près semblable est donnée dans un numéro du *Journal de la grotte* (« La procession du Saint-Sacrement », n° 34, 21 août 1892).

<sup>856</sup> Voir A. LASSERRE, *Les épisodes miraculeux de Lourdes*, Société générale de librairie catholique Victor Palmé, Paris, 1883.

<sup>857</sup> Le départ d'Arles vient de se faire et la chapelle est remise à l'année suivante. Donc la lettre est de 1888. Mais comment se fait-il que sœur Marie-Dominique de Mauléon soit à Lourdes, alors qu'elle y est arrivée en 1889 ?

Je vois bien que M. Harent vous fait beaucoup d'ennuis<sup>858</sup>. Mais que puis-je pour vous aider ? Rien, je pense : sauf de prier la Très sainte Vierge de rendre vos souffrances tolérables, et méritoires, et de vous en délivrer, quand le moment marqué par Jésus sera venu. Je lui demande aussi de veiller sur votre œuvre, afin que ces tiraillements déraisonnables, et très pénibles pour tous, ne compromettent pas trop l'œuvre elle-même.

Vous mettez du ciment sur les murs du rez-de-chaussée ? Cela ne me semblait pas nécessaire, et cela doit coûter fort cher : aussi je tremble pour le chiffre de l'addition finale. Jamais M. Harent ne m'a parlé de cela, et par conséquent, je n'ai pas pu lui dire que le blanchissage sur ciment était inutile. Je le crois au contraire très nécessaire, avec un ciment foncé en couleur. Il est clair alors que les fenêtres sont trop petites, et c'est la fondatrice qui a raison. Un endroit blanc fait une différence énorme, pour la lumière. Nous l'avons vu ici. Les briques d'ici sont rouge foncé. Avant le blanchissage, le chœur était une cave : avec lui, on y voyait tout à fait assez. Mais vous pourrez faire cela plus tard. Le blanchissage à l'eau de chaux se fait très vite, coûte fort peu, et quand le dessous est sec, il sèche lui-même en très peu de temps parfaitement.

Mais dites-moi un peu ce qui manque encore pour que tout soit achevé et prêt pour votre entrée. Je sais déjà que la fin de la chapelle est remise à l'an prochain<sup>859</sup>, quoique je ne comprenne pas pourquoi ; car, le reste étant presque fini, qui empêche de travailler à la chapelle jusqu'aux gelées ?

Et combien de sœurs êtes-vous en tout, postulantes comprises<sup>860</sup> ? Je crois que vous êtes parties dix-huit d'Arles<sup>861</sup>.

Et combien, à peu près, avez-vous reçu, en dons, depuis que vous êtes à Lourdes ?

---

<sup>858</sup> Voir toute les lettres envoyées par M. Harent pendant le mois d'août.

<sup>859</sup> Les fonds manquaient pour la chapelle : « La construction du couvent qu'élèvent à Lourdes les Dominicaines, qui ont quitté Arles pour s'établir en face même de la grotte où l'Immaculée apparut à Bernadette, avance rapidement. En attendant de s'installer dans leur nouvelle demeure, les sœurs occupent une vaste caserne abandonnée depuis longtemps. Elles l'ont transformée en couvent, tant bien que mal ; la clôture y est quelque peu en souffrance, mais cet inconvénient trouve une compensation dans les privations qu'impose au milieu de cette installation provisoire la sainte pauvreté.

La bénédiction du monastère ne pourra guère avoir lieu qu'au printemps. Du reste, la chapelle est encore à bâtir. Elle sera consacrée à Notre-Dame du Rosaire. Sans doute, les fonds manquent pour entreprendre cette œuvre. Mais les sœurs espèrent que quelques-unes des aumônes qu'inspirera aux pèlerins de Lourdes et aux amis de l'Ordre la dévotion du Rosaire viendront les aider à élever leur modeste sanctuaire. Les *Ave Maria* que rediront les sœurs dans leur future chapelle, au-dessus de la vallée, feront écho aux *Ave Maria* dont retentiront les voûtes de la basilique qu'achève d'élever en l'honneur de la Reine du Rosaire la piété des fidèles du monde entier », (« Chronique de l'Ordre. Lourdes », *L'année Dominicaine*, décembre 1888, p. 582-583).

Une raison, certainement aussi sérieuse que les fonds, avait arrêté les travaux, comme le montre une lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine du 13 septembre 1888 :

« Je vous avais prévenu des difficultés que j'entrevois à l'occasion de la chapelle.

Je viens de faire faire sommation par huissier, à M. Ladagnous, de suspendre tout travail sur cette partie du monastère qu'il s'obstine à ne pas exécuter conformément à mes ordres. Il a reçu la sommation hier soir.

J'espère encore qu'il obéira : mais comme je veux lui laisser sa responsabilité entière, je m'abstiendrai d'aller au chantier jusqu'à ce qu'il soit venu chez moi savoir ce qu'il a à démolir.

Je veux que votre construction soit irréprochable sous le rapport de la solidité et je ne puis mettre en balance ses bénéfices avec vos droits et les miens.

Je ne crains aucune vérification de l'exactitude de mes plans par un architecte quel qu'il soit, pas plus que des rigoureuses nécessités qu'ils imposent ».

<sup>860</sup> Les mêmes sœurs que celles mentionnées dans la note suivante (mais sœur Marie du Sauveur a été admise comme converse), plus trois entrées : Germaine Pascau (converse depuis le 14 mai), Hermine de Frézembat (converse depuis le 7 septembre), Marguerite (de Garindeim) tourière depuis le 8 septembre. Donc vingt-deux.

<sup>861</sup> Dix-neuf sœurs sont parties d'Arles si on compte la postulante qui est rentrée au moment du départ : Marie-Catherine [Marie Jardel] (prieure), Marie-Dominique (sous-prieure), Marie-Gabriel (maîtresse des sœurs converses), Marie-Dominique [Vivien] (fondatrice), Marguerite-Marie, Marie-Joseph, Marie-Thérèse, Marie-Raphaël, Marie Ange (novice professe), Marie-Madeleine (novice professe), Marie-Cécile [Elodie Poletti] (novice simple), Marie-Hyacinthe (novice simple), Marie-Gertrude (converse) ; Marguerite-Marie du Sacré-Cœur (converse), Marie de la Visitation (tertiaire vêtue), Marie-Agnès [Fabre] (postulante), Marie du Sauveur (tourière) et deux sœurs tourières.

Arles est-il vendu<sup>862</sup> ?

Ma santé n'est pas mal ; mais je ne puis guère faire à pied plus d'un kilomètre. Mes yeux n'empirent pas. Je puis lire et écrire un peu.

C'est la sœur Marie-Dominique<sup>863</sup> de Mauléon qui m'écrit ? Veuillez la remercier. Elle a tant soigné son écriture (à cause de mes yeux) que je ne pouvais pas la reconnaître.

Je souhaite vivement vous voir délivrée de ces tracés de bâtisses, bien contraires à la paix de la vie contemplative, qui est la vôtre. Mais il faut patience... N'est-ce pas ?

En attendant la fin, veuillez prier pour moi qui vous bénis de tout mon cœur en Jésus Marie.

(123)

**1888, 20 octobre. Rijckholt.**

<sup>862</sup> Dans le compte triennal de 1884-1887 : « En plus de ce qui précède, le couvent ne possède d'autre immeuble, en 1887, que la maison rue Saint-Laurent à Arles que nous habitons, mais devant revenir à M<sup>elle</sup> Amé qui nous en a fait don et qui, payé 31 346 francs, frais compris, est estimé actuellement à 25 000 francs environ. »

Un modèle de procuration a été envoyé à sœur Marie-Catherine par le notaire d'Arles, M<sup>e</sup> Gautier Descottes, le 4 août 1888. Elle devait la lui faire parvenir remplie, par l'intermédiaire du notaire de Lourdes, pour la remettre à M<sup>elle</sup> Amé. Le notaire d'Arles, dans la lettre du 4 août, confirme qu'il prévient M<sup>elle</sup> Amé du désir de sœur Marie-Catherine de vendre la maison. Celle-ci a été louée et l'était encore en décembre 1890. M<sup>elle</sup> Amé demande en effet une procuration spéciale pour déclarer les locations au bureau de l'enregistrement à Arles (lettre du 3 décembre 1890). La maison était donc louée.

Une copie du contrat de vente de la maison à M<sup>elle</sup> Amé, au prix de 20 000 francs, est déposée aux archives, mais elle n'est pas datée.

Pour la fête de sainte Catherine, 30 avril 1894, M<sup>elle</sup> Amé écrit à sœur Marie-Catherine et lui parle de la maison de la rue Saint-Laurent, devenue un couvent d'Augustines. Le livre du couvent résume le contenu de la lettre sur ce sujet :

« M<sup>elle</sup> Amé écrit à son tour. Sa lettre, outre les vœux de fête, contenait quelques détails sur les sœurs Augustines qui se sont installées dans notre ancien couvent d'Arles... En quittant notre chère maison qui servit de demeure à Notre-Seigneur pendant les dix ans que nous y logeâmes, nous nous demandions avec quelque peine quelle serait sa destination future... — Après être restée inhabitée quelque temps, faute de locataires, M<sup>elle</sup> Amé la loua à un officier malade. Ayant appris qu'elle avait abrité une communauté religieuse, il conserva avec soin certains lieux, par exemple l'ancienne chapelle dont il destina le communal à supporter un tableau pieux... C'était déjà une grâce de voir notre ancien monastère occupé par une famille chrétienne... Mais par une attention plus délicate encore de la providence, une partie de la communauté des sœurs Augustines de la ville ayant à quitter l'hôpital qu'elles desservaient à la suite de quelques difficultés avec l'administration civile, prit le parti de se fixer dans ce même cher couvent que l'officier dut abandonner après un an de repos. Les appartements furent restaurés selon le goût et les besoins des nouvelles habitantes et mis en état de recevoir des recrues, ce qui n'a pas manqué, car M<sup>elle</sup> Amé donne le détail de deux cérémonies de vêtue » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 188-1895, p. 253-254).

<sup>863</sup> Sœur Marie-Dominique du Rosaire, Marie Julie Louise Thérèse Guiet, née dans la ville de Chalais, diocèse d'Angoulême, le 3 février 1856, fille d'Auguste Guiet et de Ludovine Gimberteau. Profession à Mauléon le 7 juin 1881 (Livre des vestitions et professions de Mauléon).

Elle sera prêtée à Lourdes en 1889. « L'an du Seigneur 1889, le 30 du mois d'avril, la Très Révérende Mère prieure a proposé d'admettre dans notre monastère, à titre d'essai pendant un temps qui ne peut être actuellement déterminé, la sœur Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet], professe du couvent de Mauléon, qui nous en a fait la demande. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative l'unanimité des voix. [...] Exemption a été faite en cela à la décision votée (au livre du conseil d'Arles, p. 60) vu l'opportunité très grande pour nous d'admettre ce sujet. La décision est soumise au supérieur du monastère après avoir obtenu l'agrément du Père provincial » (Livre du conseil de Lourdes I, p. 6).

Les annales de Mauléon parlent de la demande de Lourdes : « Cette même année [1889] fut marquée par le départ pour Lourdes de sœur Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet] où, sur la demande de la Très Révérende Mère prieure des Dominicaines, elle fut prêtée pour deux ans » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV).

« J'ajoute un petit mot à ce pli pour vous dire que je pense beaucoup à l'affaire de sœur Marie-Dominique. Je crois, Mère bien-aimée, que Jésus, Marie Immaculée et saint Dominique, ont quelque dessein sur cette excellente enfant. Je ne puis douter qu'ils ne l'appellent chez vous. Je vous l'enverrai

Ma fille,

Cette fois-ci, malgré vos grandes occupations, vous m'avez écrit une longue lettre. Je vous en remercie. Et je vois avec bonheur que vous volez dans le ciel de la spiritualité, comme les aigles dans les airs. Tandis que je me traîne dans la poussière et dans la boue, comme les escargots. Ainsi le bon Jésus sait rendre à chacun selon ses œuvres. Il veut, dites-vous, mettre en vous le Cœur Immaculé de sa Très Sainte Mère, afin de pouvoir trouver en vous, par ce moyen, un logement digne de Lui<sup>864</sup>. Certainement, quand il vient dans l'âme d'une religieuse, c'est toujours parce que son intérieur ressemble à celui de la Très Sainte Vierge. Mais il y a beaucoup de degrés dans cette grâce de ressemblance... Je souhaite que vous arriviez aux plus parfaits, et qu'ainsi Jésus puisse dire de vous ce qu'il disait jadis de sainte Gertrude : « Quand vous voudrez me trouver, cherchez-moi dans le cœur de Catherine : c'est là que je fais mon doux séjour. » Heureuse serez-vous d'avoir toujours ce doux Époux et souverain Seigneur présent en vous, non seulement par la grâce sanctifiante, comme il arrive à tous ceux qui vivent sans péché mortel, mais encore par l'abondance de cette grâce, et par les dons spirituels, aussi précieux que variés, qui sont comme le rayonnement pratique d'un tel état ! Alors la vie présente serait bien près de la vie future, et la terre bien près du Ciel.

Les dons matériels que vous recevez dépassent beaucoup ce que reçoivent, ordinairement, les communautés des sœurs<sup>865</sup>. Mais le numéraire est en petite quantité, et qu'est-ce que cela, pour faire vivre, avec des rentes très insuffisantes, toute une famille de vingt sœurs ? À Lourdes, vous dépenserez je pense 12 000 francs par an<sup>866</sup>, pour votre entretien et son accessoire. Mais j'espère que la Très Sainte Vierge viendra au secours d'une fondation commencée sous ses auspices, un peu plus largement que je ne l'aurais désiré. Les grâces spirituelles que cette bonne Mère vous procure sont, je l'espère, un gage des grâces temporelles qu'elle y joindra, quand vous en aurez besoin.

Avez-vous vu P. Réginald<sup>867</sup> ? Savez-vous qui est prieur de Toulouse, après le pieux P. Cormier<sup>868</sup> ? Et qui est sous-prieure à Mauléon, maintenant<sup>869</sup> ? Je ne savais pas que la prieure de Saint-Maximin fût malade<sup>870</sup>. Je prie pour elle. Quant à l'anneau, Mauléon m'en avait parlé<sup>871</sup>. J'ai répondu que j'étais peu

---

de grand cœur malgré le grand sacrifice qu'il me faudra faire. Il me semble que votre couvent doit être un vrai modèle. Que je voudrai contribuer à ce perfectionnement par l'envoi de ce sujet capable. Je serais si heureuse si je réussissais à vous être agréable et à vous aider dans une œuvre si importante qui doit contribuer grandement à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes et l'honneur de notre saint Ordre [...] » (Lettre de M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] écrite à M. Marie-Catherine le 12 avril 1889). Il semblerait que la demande ait été faite par sœur Marie-Catherine à Mauléon, après le souhait exprimé par sœur Marie-Dominique de venir à Lourdes.

<sup>864</sup> Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] écrira le 1<sup>er</sup> novembre 1888 : « Marie, ma bonne Mère, mon unique Mère, mon incomparable maîtresse. Daignez bénir, louer, remercier comme seule vous savez le faire, les trois Personnes divines si riches en miséricorde pour ma bassesse, en ces jours bénis. Je vois bien, tendre Mère, que vous prenez en mains les rennes de ma conduite intérieure et qu'en raison des chères âmes dans lesquelles vous voulez revivre ici pour votre Jésus, vous daignez me pénétrer d'un besoin nouveau et aisé de vivre d'une prière aimante ineffable qui s'écoule de votre cœur dans le mien. Mère, de grâce, affermissiez-moi dans cette disposition intérieure qui m'aide, je le sens, à me tenir petite et anéantie devant Dieu et sous les pieds de toutes mes filles dont je me sens plus jamais l'indigne servante. Jamais je n'ai si bien senti ma misère et votre bonté que depuis cette heure où votre regard se reposant sur moi, vous m'avez promis de me rendre une autre vous-même pour Jésus. »

<sup>865</sup> Dons pour le triennat 1887-1890 : 11 847,60 francs.

<sup>866</sup> « Dépenses ordinaires : nourriture, vêtement, aumônes, entretien général, impôts, honoraires d'aumônier, etc. [...] 1888, fin d'année : 13 428,65 francs » (compte triennal 1887-1890).

<sup>867</sup> Olivier Bernard Sarthou, profession le 28 juin 1884.

<sup>868</sup> Le P. Cormier a été prieur de Toulouse de 1882 à 1885, puis de 1885 à 1888. Constant Giniès (1859-1915) lui a succédé de 1888 à 1891 : il sera provincial de Toulouse de 1898 à 1902.

<sup>869</sup> M. Marie de la Nativité [Pauline de Mendette].

<sup>870</sup> « Adieu, mes chères et bien-aimés Mères, notre Révérende et bonne Mère vous envoie son meilleur et plus tendre baiser et vous prie de demander à Notre-Dame de Lourdes la grâce de quitter bientôt son fauteuil » (Lettre de la sous-prieure de Saint-Maximin, 22 septembre 1888, Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 61-62). Cette lettre annonçait la profession de toutes les sœurs de la communauté de Saint-Maximin, lors du passage du monastère au Grand Ordre.

<sup>871</sup> « [1888], 23 septembre, Rijckholt. Mes yeux ne sont pas perdus ; mais ils demeurent, comme avant, sérieusement fatigués. Aussi je ne puis lire et écrire que peu. [...] La cérémonie de l'anneau se trouve dans l'office *De consecratione virginum* qui est écrit pour un évêque, bénissant et consacrant des

sympathique à cette cérémonie qui ne se trouve mentionnée dans aucun des cérémoniaux approuvés par le Général. Si chaque couvent ajoute et change ce qui lui plaît, que deviendra l'unité de l'observance dominicaine<sup>872</sup> ? Je ne crois pas qu'aucun des couvents du second Ordre ait eu cet usage de l'anneau. Il se trouve pourtant dans la cérémonie épiscopale dont parle vos constitutions, au chapitre de la profession, en note<sup>873</sup>. Mais j'aimerais mieux ne pas prendre ce petit fragment d'une cérémonie qui d'ailleurs vous est interdite. Mieux vaut, à mon avis, l'uniformité et l'antiquité<sup>227 bis</sup>.

Les temps présents sont mauvais pour la France, que la révolution tient dans ses griffes, et dont elle suce le sang spirituel, comme un vampire suce le sang matériel de sa victime<sup>874</sup>. Priez pour elle, et pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(124)

**1888, 5 novembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Je savais déjà que le P. Joachim [Berthier] avait été choisi pour être prieur de Toulouse. Mais je ne savais pas ce qui avait pu résulter de ce choix. Le Révérend Père Chatillon<sup>875</sup>, socius du Général, venu pour Venloo, et passant ici, nous a fait connaître, en récréation, que le P. Joachim [Berthier], fort occupé à toutes sortes de travaux historiques, scientifiques et littéraires, pour lesquels le séjour à Rome lui est nécessaire, s'était empressé de refuser, et que le Général l'avait laissé libre d'agir comme il voudrait. Mais le P. Chatillon ne nous avait pas appris l'élection du Père dont vous m'envoyez le nom, que je ne connaissais pas<sup>876</sup>. Et il ne nous avait rien dit (que je sache) de la fondation de Bayonne<sup>877</sup>. Du reste, il n'a fait que passer un jour chez nous, et a donné grande partie de son temps au Révérend Père Pie, qui imprime en ce moment (enfin) la nouvelle édition du *Cantus missarum*<sup>878</sup> avec la notation antique du

---

sœurs de vœux *solemnels*. On ne peut donc pas dire que cette cérémonie en soit ridicule. Mais il semble que cette consécration est défendue pour nos sœurs par ce qui se trouve à la fin du chapitre XV de vos constitutions. Car je ne vois pas que cette défense puisse concerner autre chose que l'office *De consecratione virginum*. Sans doute, reprendre *un* des points de cet office, ce n'est pas le reprendre tout entier. Mais cependant, c'est s'en rapprocher... Et que ce rapprochement (l'anneau) ne soit pas dans les usages du second Ordre, c'est ce qui se prouve, soit par le *Processonarium* latin, soit par vos constitutions, soit par le formulaire in 4° pour la vestition et la profession, tous approuvés par le R<sup>me</sup> Père. Ajoutez que le mariage, symbolisé par l'anneau est indissoluble, et les vœux simples, que vous avez faits, ne le sont pas. Sans vouloir condamner Saint-Maximin, je crois qu'il vaut mieux ne pas introduire cet usage en désaccord avec tant de documents, ou obligatoires ou très respectables pour vous. Je ne l'ai vu nulle part dans le second Ordre » (PAM).

<sup>872</sup> Voir note 1890/31.

<sup>873</sup> « Il s'agit sans doute ici de la cérémonie très solennelle *De benedictione et consecratione Virginum*, qui se trouve expliquée dans le Pontifical Romain, et qui doit être accomplie par un évêque » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 203- 204, note 1).

<sup>2</sup> <sup>28 bis</sup> Il semble que ce goût de l'antiquité montre dans le P. Potton un disciple du P. Danzas : « Le fondateur du couvent de Lyon, Antonin Danzas est celui à qui l'on dit les déclarations les plus résolument passésistes, qu'on n'oserait lui prêter s'il ne les avait lui-même soutenues. "Pour être lui-même, un corps religieux doit vivre de son passé ; le mettre en œuvre, c'est l'avenir". Danzas se flatte d'avoir introduit une observance plus austère sans doute, "plus primitive" assurément » (B MONTAGNES, « Ouverture ou résistance à la modernité ? Le rétablissement de l'Ordre dominicain en France au dix-neuvième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2, Printed in Great Britain, 1982, p. 186).

<sup>874</sup> Voir notes 1888/237.229.

<sup>875</sup> Henri Chatillon (1835-1918), de la province de Toulouse (par option, car il avait fait profession à Flavigny en 1855), assistant du Maître Larroca de 1879 à 1891.

<sup>876</sup> Voir note 1888/223.

<sup>877</sup> La fondation projetée à Bayonne a été réalisée à Biarritz. Voir B. MONTAGNES, « Centenaire de l'église Saint-Joseph de Biarritz », dans *Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de Saint-Dominique en France*, n° 32, Nouvelle série, 1<sup>er</sup> trimestre 1997, p. 53-58.

<sup>878</sup> Il s'agit de l'impression d'un *Cantus missarum* qui jusque là était lithographié (voir note 1891/14). Il a été impossible de retrouver la trace de ce livre.

XIII<sup>e</sup> siècle<sup>879</sup>, déjà essayée quelque peu sur le nouveau missel de Tournai<sup>880</sup>. On réimprime aussi ce missel<sup>881</sup>, le papier employé s'étant trouvé très peu solide et vraiment fort mauvais. Les Pères de Toulouse ont bien du courage, puisqu'ils fondent à Bayonne maintenant, en présence de tant de menaces qui se dressent, dans le gouvernement et les députés, contre les Ordres religieux. Nous verrons qui l'emportera dans notre pauvre France, ou le diable ou Notre-Seigneur. La question paraît près d'être mûre. Et la France, depuis un siècle, fait une nouvelle révolution tous les quinze ou vingt ans<sup>882</sup>. Admirable résultat des doctrines de la révolution de 1789<sup>883</sup> ! Plaise à Dieu que cette nouvelle secousse, qui semble assez prochaine<sup>884</sup>, tourne au bien, et nous donne un peu plus de facilités pour servir Dieu.

Savez-vous que M. Rose [Wehrlé] a commencé son nouveau couvent<sup>885</sup> ? Beau plan, fait par un Père de Louvain. Quatre ailes, à deux étages, les buanderies, etc., un sous-sol. Un seul rang de cellules à chaque étage. On bâti la première aile, et on espère la couvrir bientôt. Elle agrandira le couvent (ou maison) actuel. Mais il faudra plus tard démolir ce couvent, pour bâtir les trois autres ailes, et loger cinquante à soixante sœurs. Belle église. Mais, en Belgique, les constructions sont très bon marché. Ce couvent sera loin de coûter autant que le vôtre. L'argent est rare, pour le moment. Aussi l'archevêque n'autorise que l'aile actuellement nécessaire.

*Deo gratias* pour le bon état de vos bâtisses, et pour la variabilité de M. Harent, puisque c'est en bien qu'il a changé. Je souhaite que vous puissiez déménager au printemps, et avoir enfin quelque repos, après tant d'occupations difficiles ! Je souhaite aussi que votre aumônier<sup>886</sup> soit content de sa position. Ce

---

<sup>879</sup> Solesmes avait publié son premier graduel en 1883 à Tournai, avec l'imprimerie de l'évêque de Tournai. « Dom Pothier avait opté pour une imitation typographique des neumes des manuscrits français du XIII<sup>e</sup> siècle, notation faite essentiellement de petits carrés plus ou moins liés entre eux » (Fr. Daniel Saulnier, atelier de paléographie de Solesmes, 4 mai 1999).

<sup>880</sup> *Missale juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*. Fr. Joseph-Mariae Larroca jussu editum. Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie 1881.

<sup>881</sup> Nouvelle édition : *Id.*, Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie, 1889.

<sup>882</sup> Les révolutions de 1789 et 1792 ; les révolutions de 1830 et 1848. Le P. Body, ami du P. Potton, qualifie de révolution les événements de Paris du 4 septembre 1870 (I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 238). Le P. Potton assimile les mesures anticléricales de la III<sup>ème</sup> République (1872 à 1884) aux révolutions.

<sup>883</sup> Pour le P. Potton, les diverses révolutions sont la conséquence de 1789 et particulièrement de ce suffrage universel qu'il exécute.

<sup>884</sup> En 1889, les séminaristes sont obligés d'effectuer le service militaire (G. CHOLVY ET Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1880/1930*, Bibliothèque historique Privat, 1986, p. 83-84).

<sup>885</sup> Il s'agit du monastère d'Héverlé-lez-Louvain fondé en 1883.

<sup>886</sup> « Notre aumônier reste encore un être inconnu, et peut-être même encore non nommé, d'après une nouvelle lettre du P. Colchen » (Lettre de sœur Marie-Catherine du 15 avril 1888, aux sœurs encore à Arles).

« P.S. [...] J'ai oublié de vous dire qu'à Tarbes dans le salon de Monseigneur, M. Théas m'ayant dit que M. Sanguinet pourrait difficilement chanter, je lui ai dit que j'espérais bien qu'il pourrait tous les jours chanter à demi-voix un *Pater* et une préface. J'ai insisté sur l'importance du chant comme élément contemplatif » (Lettre du P. Colchen non datée ; mais il est question dans la lettre de la visite de l'aumônier voisin qui a été surpris en bien par l'installation des sœurs. Or le jour de sa première visite aux sœurs, le 19 avril, M. Théas était accompagné par l'aumônier de l'Assomption [Livre du couvent, p. 41]). L'évêque parle donc au P. Colchen de l'aumônier des sœurs, certainement fin avril.

sera difficile, si vous devez le nourrir vous-même. J'aurais mieux aimé que pour vous un autre P. Cotiart<sup>887</sup>. Mais c'est une graine rare<sup>888</sup>.

Nous avons ici quatre étudiants appartenant à Venloo, future partie de la province de Teutonie<sup>889</sup> future.

Veillez prier pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

---

<sup>887</sup> C'était l'aumônier des sœurs de Mauléon. Les annales de Mauléon donnent des renseignements sur le P. Cotiart, de la congrégation de Bétharram alors que celle-ci n'était pas encore reconnue comme institut religieux :

« Nos annales ne contiennent qu'en passant la preuve de tout le dévouement que nous consacrent les deux dignes prêtres qui se partagent depuis dix-neuf ans le service de nos âmes et de notre communauté [...]. Je me suis donc sentie doucement obligée de conserver à la postérité du Saint Rosaire le récit aussi fidèle que possible de ce qu'ont fait pour nous MM. les abbés Bordachar et Cotiart [...].

À cette même époque, M. Cotiart était supérieur du collège de notre ville, mais ce collège menaçait fort pour plusieurs raisons, de se dissoudre et d'être remplacé par une auberge [...]. Dès le moment de l'installation de nos Mères fondatrices [1957], M<sup>gr</sup> l'évêque de Bayonne nomme M. Cotiart notre aumônier, mais un aumônier qui ne nous demandait aucun traitement, qui avait sa table et son logement au collège et qui se mettait à la disposition de nos Mères et sœurs avec une humilité et une piété admirables et même rares. C'était une grâce considérable, est-il nécessaire de le dire ? Outre ses fonctions d'aumônier et de confesseur de notre couvent, M. Cotiart remplissait avec des fonctions analogues au collège, ses devoirs de missionnaire de la mission de Hasparren. Ces devoirs se réduisaient à prêcher de temps à autre quelque mission paroissiale dans notre diocèse ; et pendant ces absences de M. Cotiart, M. Bordachar devint, dès les premières années de notre fondation, le remplaçant régulier et autorisé de notre aumônier » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 5. L'annaliste était ce moment-là sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] ).

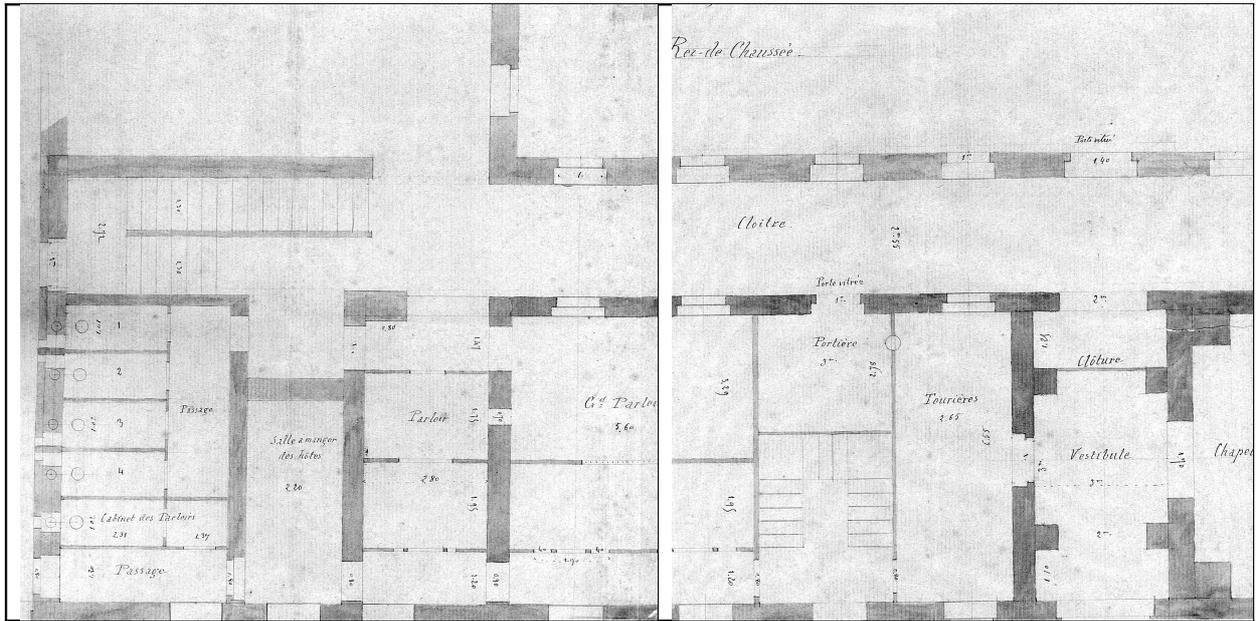
De par la volonté de Berthe Dartignaux, les Pères de Bétharram devaient assurer un « aumônier gratuit à la communauté » (Voir note 1887/20). Le P. Potton remarque qu' « il est heureux de l'aumônier gratuit, mais doute que tous soient comme le P. Cotiart » (Lettre à M. Marie-Agnès, [1875], 24 novembre. Lyon) (Mauléon).

Le P. Cotiart a adressé une lettre à sœur Marie-Catherine, le 19 septembre 1879, conservée aux archives de Lourdes.

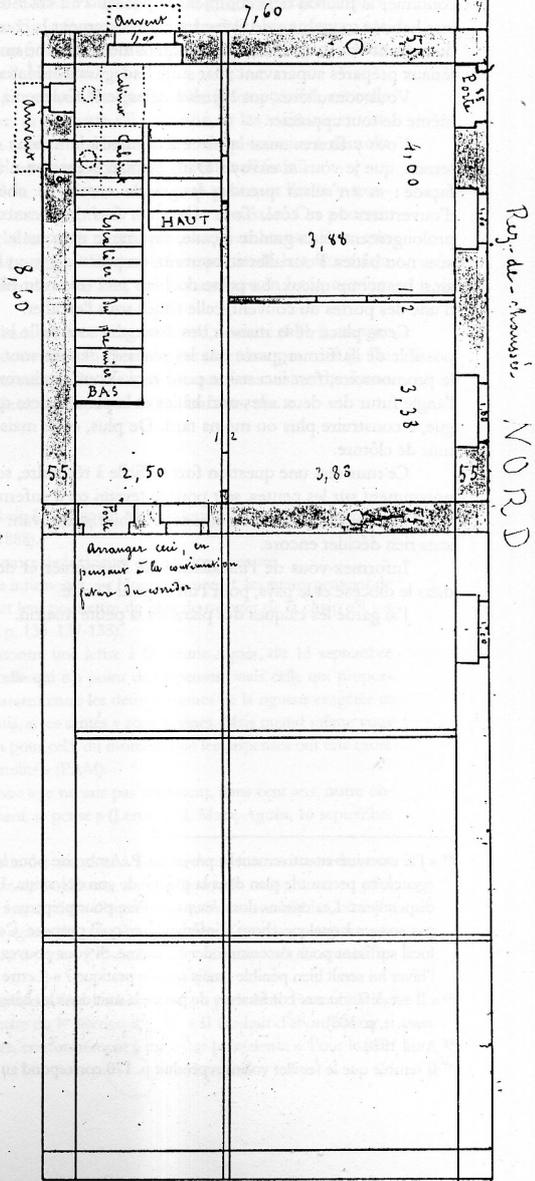
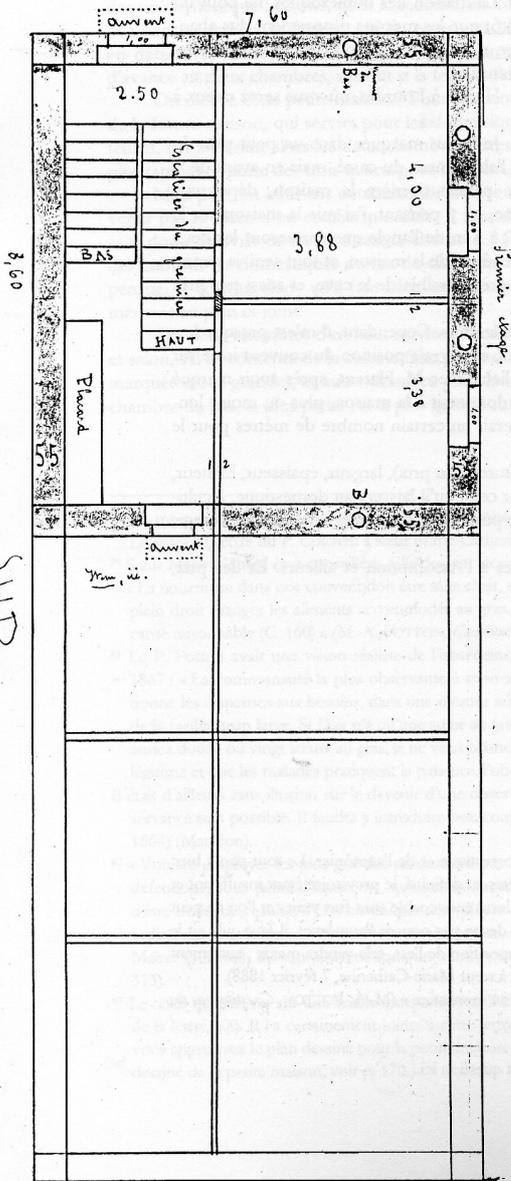
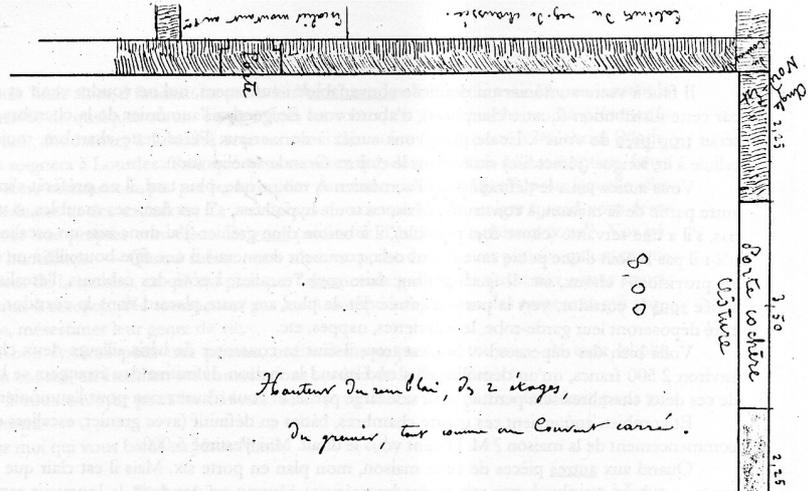
<sup>888</sup> « 1889, 17 avril, Rijckholt. [...] M. Cotiart est le plus humble et le plus charitable de tous les aumôniers passés et futurs » (PAM). Il est mort le 12 novembre 1895, « d'une attaque de paralysie » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 273).

<sup>889</sup> La province de Teutonie a été rétablie en 1895.

Annexe I.



Annexe II



SUD

NORD

V.  
(1889-1896)



59. — LOURDES. — Vue Panorâmique

D. T. Eschsch, L. 1896.

Sœur Marie-Ancilla, o.p.  
1999

(125)

[1889], 10 janvier. Lyon.

Ma fille,

Je vois bien que vous avez grande abondance de conseils, non seulement insinuatifs, mais passablement impératifs. Je me garderai donc d'ajouter encore les miens, sauf sur un point : celui du lavoir près de la source.

Il me semble que vous avez raison de le repousser. Ce lavoir<sup>890</sup> sera trop loin du couvent, et donnerait ainsi trop de travail aux sœurs chargées de descendre le linge mouillé, et cela par tous les temps, hiver et été. Cette bâtisse près de la source, pour être convenable, coûterait, je pense, plus que le bélier qui vous donnerait, sur le plateau, et même au premier étage, beaucoup plus d'eau que vous n'en avez besoin. Quand M. Harent pourra être remercié poliment (l'époque commence à s'approcher) vous pourrez étudier, avec un industriel de Pau (je pense) cette question du bélier, à laquelle M. Harent n'a jamais voulu mordre. Votre citerne (assez chère) sera, je pense, insuffisante, et vous obligera à emprunter de l'eau à la source, avec beaucoup de peine. Vous étudierez tout cela l'année prochaine.

De plus, je crois que M. Harent caresse toujours une idée dont il m'a parlé dès le principe : celle de relever le niveau des sources, en les captant plus haut, sur votre terrain (et peut-être sur le terrain d'autrui), du côté de la grande route, et en les amenant ainsi plus haut, et plus près du couvent, par une canalisation nouvelle. Qui peut savoir ce que coûtera ce travail, conduit par M. Harent ? Et si vous venez à perdre les sources actuelles, l'eau vous échappant dans ces recherches, pour couler dans une autre direction !

Enfin, n'oubliez pas que Vizens a droit sur cette source, et que vous avez une servitude à son égard<sup>891</sup>. Prenez donc vos mesures en conséquence. Les tuyaux de conduite du bélier devraient être en fer, et non pas en plomb, le plomb coûtant deux ou trois fois plus.

Pour tout le reste, je me borne à vous souhaiter les lumières du Saint-Esprit, pour bien choisir. Ce n'est pas petite affaire que de bâtir un couvent, surtout dans les circonstances embarrassées où vous vous trouvez vis-à-vis de tant de personnes. Les entrepreneurs et les architectes sont ordinairement fort incommodes. À Lyon, nous sommes restés vingt-cinq ans, avant de pouvoir régler définitivement, avec notre principal entrepreneur, un compte de plus de 100 000 francs : et cela malgré tous les efforts possibles, prolongés pendant des années. En fin de compte, il s'est trouvé que, en procédant par à comptes successifs, nous avions payé à l'entrepreneur, sur ses assurances et demandes instantes, plus que nous ne lui devons en tout. Aussi n'était-il pas pressé de constater cela par un règlement définitif.

Il est naturel qu'étant fixée à Lourdes, votre communauté passe sous la direction des Pères de Toulouse<sup>892</sup>. Je sais cependant que vous conservez dans votre cœur une bonne place pour votre

<sup>890</sup> Le lavoir sera construit finalement légèrement en contrebas de l'aile ouest, l'année suivante :

« Dans le courant de ce béni mois d'octobre [1890], nous avons commencé et avancé la construction d'un lavoir, d'un poulailler et d'aqueducs, et d'un bassin pour le fonctionnement du bélier hydraulique placé au bas de la fontaine » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 133).

<sup>891</sup> Voir l'acte de vente, note 1887/187. Une correspondance avec M. Barthier d'avril à juillet 1889, montre que son droit de puisage a créé quelques difficultés pour l'exploitation de la source.

<sup>892</sup> « Le Très Révérend Père Gallais, nouvellement élu provincial des Pères de la province de Toulouse, est venu faire sa visite à notre Révérende Mère prieure le 12 du mois de juin 1890.

À cette occasion, notre Révérende Mère prieure lui a soumis une pièce contenant les autorisations émanant de l'évêché de Tarbes en faveur des Révérends Pères provinciaux qui se succéderont dans le gouvernement de la province sur le territoire de laquelle se trouve notre monastère.

ancien Père de Belfort<sup>893</sup> et Sainte-Marie<sup>894</sup> ; car, si d'autres vous ont servi utilement, c'est lui qui vous a conduite, comme par la main, à la famille de saint Dominique<sup>895</sup>. Il s'en souvient, et sera toujours heureux quand il pourra vous être utile en quelque chose, si Dieu lui fait encore cette grâce. Priez pour lui, qui vous bénit de tout son cœur, en Jésus Marie.

[P.S.] Je serai à Rijckholt le 19.

Les deux ailes sont-elles entièrement couvertes ? Et la troisième, où en est-elle ?

(126)

**1889, 20 janvier. Rijckholt.**

Ma fille,

Je suis bien consolé d'apprendre que vous allez prochainement prendre possession de votre nouveau couvent<sup>896</sup>. À compter de la réception de la fondatrice dans la maison d'Arles<sup>897</sup>, voilà, je pense, à peu près deux années que vous avez commencé cette grande et difficile opération de votre translation, qui ne sera vraiment terminée qu'après la bâtisse totale du nouveau couvent, mais qui sera déjà très avancée quand vous entrerez enfin chez vous<sup>898</sup>. Depuis deux ans, vous avez rencontré sous vos pas bien des difficultés et bien des souffrances. M. Harent y est pour une bonne part. Cependant, somme toute, je trouve que les épreuves n'ont pas été aussi difficiles qu'il y avait lieu de le redouter, et que, en mettant tout ensemble, il y a lieu beaucoup de louer Dieu et de

---

En voici la copie exacte, soit dans la demande formulée par le Révérend Père Cormier, soit dans la réponse de M<sup>gr</sup> de Tarbes.

« Marseille, rue Montaux, 35, le 18 janvier 1889

Nos sœurs de Lourdes m'ont renvoyé votre lettre que j'ai transmise au Père provincial. Nous sommes très heureux, en cela comme en tout le reste, d'entrer dans vos intentions. Sans doute, c'est une consolation pour nous de travailler au bien spirituel de nos chères sœurs ; mais le rôle le plus effacé nous sera toujours le plus agréable ; cela ne l'empêchera pas d'être aussi dévoué.

En dehors du titre de supérieur, vous aviez agréé que le Père provincial de Toulouse choisit le confesseur extraordinaire pour le cas où il n'en ferait pas les fonctions lui-même, et fit chaque année la visite canonique pour se rendre compte de l'état de la communauté, promouvoir l'observance et nous proposer les points les plus importants qui lui sembleraient devoir être réglés. Si votre intention est de laisser ainsi les choses, je vous serai bien reconnaissant, Monseigneur, de daigner me le faire savoir, ou simplement d'ajouter un mot d'approbation à cette lettre et de me la renvoyer. Je suis ici pour prêcher la retraite annuelle des religieuses.

Je vous demande humblement, Monseigneur, votre bénédiction et vous prie d'agréer l'expression du profond respect et du dévouement filial avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Fr. Hyacinthe-Marie Cormier, des Frères Prêcheurs.

Tarbes, le 24 janvier 1889

L'évêque de Tarbes, réservant pour un de ses vicaires généraux le titre de supérieur des Dominicaines de Lourdes, accorde au Père provincial de Toulouse les privilèges dont il est fait mention dans cette lettre  
Prosper-Marie, évêque de Tarbes ».

(Dans le livre du conseil de Lourdes, I, p. 18-19).

<sup>893</sup> Ville où Marie Jardel faisait ses études et où elle a rencontré le P. Potton alors qu'elle avait dix-sept ans.

<sup>894</sup> Sainte-Marie-aux-Mines où vivait la famille de Marie Jardel.

<sup>895</sup> « On ne s'étonnera [pas] de voir le Révérend Père [Potton] orienter la jeune Marie vers le couvent [de Mauléon] si éloigné de Sainte-Marie-aux-Mines ; c'est qu'il avait pris à cœur de soutenir la petite fondation » (Notice historique sur Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes).

<sup>896</sup> L'installation de la communauté dans le nouveau monastère était prévue pour l'été.

<sup>897</sup> « L'an du Seigneur 1887, le 24 du mois de janvier, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil l'essai parmi nous de la fondatrice de Lourdes : sœur Marie-Dominique [Vivien], le couvent de Charlet s'engageant à la reprendre si nous ne nous entendons pas » (Livre du conseil d'Arles).

<sup>898</sup> Lorsque les sœurs sont entrées dans le monastère, le 3 juillet, trois ailes étaient bâties, et l'aumônerie commencée, puisque le 2 septembre 1889, il est déjà question de travaux votés pour y apporter des modifications, demandées par l'aumônier.

remercier la Très Sainte Vierge, dont vous êtes les voisines. Grâce aux difficultés de M. Harent avec l'entrepreneur<sup>899</sup>, et grâce à ses principes religieux, vous pouvez croire avec fondement qu'il ne paiera rien à Ladagnous qui ne lui soit vraiment dû, tandis que plus d'une fois l'architecte et l'entrepreneur font ensemble bon ménage, non sans un notable détriment pour celui ou celle qui tient les cordons de la bourse. Et je pense, (sans pouvoir en juger directement) que le total de l'ouvrage sera bien suffisamment satisfaisant. Il y a donc grandement sujet de bénir Dieu. *Benedictus Deus in donis suis : semper laus ejus in ore meo*<sup>900</sup>. Il est vrai qu'après avoir déjà bien avancé, il reste maintenant à terminer. Mais j'espère que la bonne Vierge Marie continuera son aide maternelle, et qu'ainsi tout ira bien, surtout au spirituel, qui est évidemment le principal. Le Révérend Père Colchen est vraiment pour vous d'un grand secours<sup>901</sup>. Vous lui devez beaucoup de reconnaissance, et pour ce qu'il a fait réellement, et pour tout le bien qu'il a voulu vous faire.

La pauvre fondatrice se détraque... C'était à craindre... Et ce qui arrive prouve que le P. Colchen avait grandement raison d'avoir peur... Cependant, maintenant que le couvent est bâti, il semble que le moment le plus dangereux est passé, et que si, malheureusement, elle réussit à se rendre très peu édifiante et fort difficile à supporter<sup>902</sup>, cependant, elle ne deviendra pas vraiment dangereuse, mais vous laissera tranquilles chez vous, jusqu'au jour où Dieu la retirera de ce monde<sup>903</sup>. Pauvre âme désorganisée, et encore plus incapable que coupable.

---

<sup>899</sup> Une énorme erreur avait été faite par Ladagnous et M. Harent lui avait fait un procès, car il était impossible de la réparer sans démolir la voûte (Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine du 21 janvier [18889]).

<sup>900</sup> Ps 33, 2.

<sup>901</sup> Le P. Colchen écrit à sœur Marie-Catherine, le 23 janvier 1889 :

« Je suis allé aujourd'hui chez notre vieil architecte pour lui faire part du procès pendant entre Messieurs Harent et Ladagnous, n'étant pas assez au courant du point précis de la difficulté pendante, je n'ai pu le lui faire connaître suffisamment pour qu'il l'apprécie. Il m'a simplement dit que dans la construction des voûtes, la question de la tombée des nervures est celle dans laquelle l'art est le plus engagé ; et c'est précisément de cela qu'il s'agit. Il m'a déclaré qu'il ne pourrait porter un jugement que s'il avait un dessin même informe du plan. Il m'a dit que quand, dans l'exécution d'un plan, l'entrepreneur n'a pas tenu compte des données artistiques de l'architecte, celui-ci a parfaitement le droit de lui intenter un procès. Et que, il y a plus, si l'architecte n'entamait pas ce procès, le propriétaire aurait le droit de l'intenter contre l'architecte, parce que le propriétaire n'a pas seulement à attendre de l'architecte qu'il lui livre une construction solide, mais encore une construction selon les données de l'art.

Enfin la dernière certitude que j'ai reçue, c'est que comme propriétaire, vous n'êtes nullement mise, ni à mettre en cause et que vous n'avez qu'à vous croiser les bras.

La crainte que la livraison des deux premières ailes ne soit retardée à cause du procès est chimérique. Ce sont deux questions entièrement étrangères l'une à l'autre. Telles sont les données qui résultent pour moi de la conversation que je viens d'avoir avec M. Bach. »

<sup>902</sup> Le livre du conseil rapporte que le 13 juin, le conseil refusa d'accorder à la fondatrice une stalle plus élevée que les autres qu'elle avait demandée. Par contre le 16 juin, il permit la construction dans l'enclos d'une petite maison comme oratoire privé, à condition que les dons promis pour cela soient versés avant que les travaux soient commencés.

<sup>903</sup> « Un des dons les plus précieux de Marie Immaculée à la communauté et qui doit clore ce récit, c'est la sainte mort de notre fondatrice, sœur Marie-Dominique [Vivien]. Dieu l'a laissée vivre dix-huit ans avec nous. À côté de ses erreurs et de ses souffrances, il y a eu, en maintes circonstances, de véritables héroïsmes. Sa dernière maladie n'a duré que huit jours, ces jours ont été aussi saints que certains autres l'avaient été peu. Saisie du mal qui l'emporta, il semble qu'elle ait été illuminée par l'Esprit Saint : son obéissance, son empressement à s'accuser, sa componction, sa reconnaissance pour les services qu'on lui rendait, étaient de tous les instants : le jour de sa mort, le Très Révérend Père Gallais nous arrivait sans être attendu, la sœur avait déjà reçu tous les sacrements, néanmoins elle voulut se confesser au P. Gallais qu'elle vénérât d'autant plus qu'il la rudoyait davantage. Dieu permit qu'il fût présent à son agonie, faisant chanter le *Salve* à point par la communauté. Elle expira comme une bienheureuse au cours de ce chant [le 3 février 1905]. Le Très Révérend Père Colchen, apprenant les détails de cette mort s'écria : « Ah ! si j'avais su que tout finisse si bien, je n'aurais pas été si sévère, mais je ne le regrette pas, persuadé qu'actuellement sœur Marie-Dominique m'en est reconnaissante. » Jésus rendait au centuple à sœur Marie-Dominique ce qu'elle avait fait pour l'honneur de sa Mère en procurant notre fondation » (Notices historique sur le monastère).

Je savais l'attaque de la M. des Anges<sup>904</sup>. Sainte Religieuse ! Bien bonne, bien charitable, bien humble, bien dévouée, bien pénitente, jusqu'à l'héroïsme, et toujours prête à faire, de son mieux<sup>905</sup>, tout le bien qu'elle voyait et comprenait ! Certainement, elle aura très belle place au paradis, parmi les meilleures sœurs de notre Ordre. Mais, d'après ce que l'on m'a dit, je ne crois pas que sa fin soit encore voisine<sup>906</sup>. *Morietur anima vestra morte justorum.*

Quand vous aurez fait le relevé de l'année pécuniaire<sup>907</sup>, envoyez-le moi, si vous n'y voyez pas inconvénient. Je m'intéresse toujours, vous le savez, à ce qui vous concerne, même lorsque je ne puis pas vous être utile, autrement que par mes prières. Et la maison d'Arles ? L'avez-vous vendue ? Et combien<sup>908</sup> ?

<sup>904</sup> *Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des Dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie « Veritas », Gand, Belgique, p. 248-249.

<sup>905</sup> Sur Mère Marie des Anges, *Ibid.*, p. 211-256.

<sup>906</sup> Elle est morte le 15 septembre 1889.

<sup>907</sup> « Relevé annuel rédigé sur le livre du dépôt

Dépenses en 1888

Dépenses fictives :

Dépenses extraordinaires :

argent replacé  
remboursement

Mobilier  
déménagement  
voyages  
bâtisses  
installation provisoire  
frais d'acte d'achat du terrain  
plants, agriculture

10 078,55  
372,25

---

10 450,80

2 195,75  
2 235,05  
567,95  
63 500,00  
1 317,47

3 180,00  
947,45

---

73 943,675

*Deo gratias* pour votre bon sommeil et bonne santé. Je souhaite excellente profession à vos deux novices<sup>909</sup>, et me recommandant à vos prières, je vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Ici, hiver clément. Assez clair, peu de froid, point de neige du tout. Mais attendons la fin...

(127)

**1889, 14 février. Rijckholt.**

Ma fille,

---

10 450,80

Dépenses ordinaires :

73 943,67

À reporter en 1889 :nourriture  
entretien  
messes, aumônes  
aumônier  
prédicateurs  
ports  
remèdes, médecins  
vêtements  
ventes courantes  
sacristie  
rente  
impôts  
frais d'agents et domestiques  
loyer

Je pense que nous vendrons ici sans difficulté votre titre hollandais. Envoyez-le donc, recommandé, quand il vous plaira, et nous vous en enverrons le montant en valeurs françaises. Et je crois que vous gagnerez quelque chose sur le prix d'achat, tous les bons fonds étant maintenant à un prix plus élevé.

Je ne suis pas enthousiasmé par l'étude de votre résumé de comptes. — D'abord, je vois que vous n'avez encore payé que 63 500<sup>910</sup> sur les bâtisses ; beaucoup moins que la moitié des évaluations de M. Harent. Cela me semble prouver que vous n'avez encore aucun compte réglé (comme vous me l'aviez presque fait croire) et que vous n'avez fait que payer à vue d'œil, la première moitié de la valeur totale. — Pour l'amour de Dieu, hâtez-vous de faire donner par Ladagnous, et régler par M. Harent, tous les mémoires, complets ; car, si ce dernier vient à mourir

en caisse nôtre (argent)  
en caisse titres nouveaux

en caisse pour Lourdes	6 353,50
	893,55
	589,40
	475,40
	360,00
	712,75
	554,50
	1 674,43
	203,35
	375,00
	80,00
	245,70
	411,45
	500,00
	<hr/>
	13 428,63
Total des dépenses	
reliquat de 1887 à retrancher	

	568,05
	26 203,80
	36 500,00
	<hr/>
	63 271,85

	13 428,63
	97 823,10
	588,50
	<hr/>
	97 234,60

sans que cela soit fait, vous pouvez vous trouver lancées dans un dédale inextricable, et n'en sortir qu'au prix de grandes pertes. Un procès serait pire encore.

De plus, vous m'avez évalué à 14 500, la somme des devis de M. Harent. Mais il faut y ajouter les 7 500 d'honoraires de ce Harent, plus tout ce qui a été oublié par lui et par vous, plus l'augmentation éventuelle que les mémoires pourront offrir sur l'évaluation des devis. Je pense être bien modéré en conjecturant que ces chiffres monteront à 20 000 francs. Ce qui ferait alors 165 000, sur lesquels vous avez payés 63 000. Resteraient dus 102 000. Pour y faire face, il vous reste 36 500<sup>911</sup> de la fondatrice et 63 000 de votre argent. Ce qui fait moins de 100 000. Vous seriez donc obligées de prendre quelque chose sur les dots.

Et ce quelque chose, à mon avis, pourrait bien être beaucoup. Car, tant que vous n'avez pas tous les mémoires, tous réglés, vous voyagez manifestement dans l'inconnu. Sans parler des

	63 271,85
	160 506,45
Recettes en 1888	
	En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier
	En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier
Recettes fictives	
Recettes extraordinaires	
Recettes ordinaires 1888 (nôtre)	
1888 pour Lourdes	
vente de titres	
Remboursement	
dots	
revenus de Lourdes	
héritage	
intérêts et rentes	
ventes courantes	
Pension	
travail	
aumônes et dons	
trousseau	
	2 394,90
	5 000,00
	7 394,90
	1 100,00
	2 963,02
	34 500,00
	38 563,02
	4 433,98
	331,50
	340,65

accidents graves qui peuvent survenir encore. Ainsi, à votre place, jamais je n'aurais voulu m'exposer à de tels dangers, pour le plaisir d'avoir plus tôt un couvent plus rapproché de son définitif.

Après ces paiements finis, que vous restera-t-il pour vivre ? Peu de chose, en présence d'un chiffre de dépenses ordinaires que vous notez à 13 428<sup>912</sup>.

Je sais que vous comptez sur le secours de la Très Sainte Vierge. Et j'espère qu'elle viendra largement à votre aide. Mais je n'aurais pas voulu, à votre place, tenter ainsi sa bonté naturelle. J'ai moins de foi que vous, et c'est vous sans doute qui avez raison. D'ailleurs, c'est une question qui regarde vous et le P. Colchen, et pour laquelle vous avez grâce d'état, et non pas moi. — Mais, pour moi, je trouve que vous êtes allée très et trop largement.

Je ne vous féliciterai pas non plus de la bergerie<sup>913</sup>. Que de soucis, d'ennuis, de temps gaspillé et de pertes pécuniaires, pour la prieure, le conseil, la procureuse, les converses, les domestiques ! Mon avis aurait été de réduire cela au minimum. Outre que les moutons, m'a-t-on dit, détruisent les prairies, en arrachant l'herbe qu'ils broutent.

Je n'ai pas vu sur votre compte le produit de la prairie pendant un an. Ici, un hectare vaut à peu près 250 francs par an, le foin vendu sur pied et coupé aux frais de l'acheteur.

Dans votre précédente lettre, j'ai vu que M. Harent est vraiment bien terrible. Heureusement, il est chrétien, et ne persévère pas dans ses mauvaises résolutions. Je bénis Dieu de ce que vous

	105,60
	1 752,87
	436,40
	7 400,98230,00
	106 917,55
	7 394,90
	38 563,02
	7 400,98
	160 506,45

<sup>908</sup> La maison d'Arles était encore louée.

<sup>909</sup> « Le 2 du mois de janvier 1889, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil l'admission de sœur Marie-Hyacinthe et de sœur Cécile, novices de chœur, à la profession. Après une discussion convenable, le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné pour l'affirmative l'unanimité des voix [...] » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 5). La profession a eu lieu le 20 février 1889 (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 69-71).

<sup>910</sup> Cf. note 1889/18.

<sup>911</sup> Pour ce chiffre et les deux suivants, cf. note 1889/18.

<sup>912</sup> Ibid.

<sup>913</sup> Les sœurs avaient acheté des moutons : « Lorsqu'on lui [P. Colchen] disait que déjà on avait un petit troupeau de brebis qui brouteraient l'herbe de nos prés et nous donneraient en échange leurs toisons et leur lait, alors il disait en souriant que rien ne manquerait à notre bonheur » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 50).

Deux agneaux à 21 francs ont été achetés en janvier 1889 (Livre des comptes).

avez pu arrêter le procès, toujours regrettable, même lorsqu'il se fait, par-dessus votre tête, entre deux de vos employés<sup>914</sup>.

Puisque la Très Sainte Vierge vous attire à la vie contemplative, je comprends bien que vous ne pouvez guère perdre votre temps à écrire des lettres, ayant d'ailleurs beaucoup d'autres occupations sur les bras. Ainsi, ne vous gênez pas envers moi, pourvu que vous vous souveniez de moi dans vos prières, près de Jésus. Je serai toujours prêt à vous servir, suivant mes petites forces, si quelquefois, plus tard, vous avez besoin de moi. Mais ce ne sera sans doute pas pour bien longtemps ; car je ne dois pas oublier que j'ai quatre ans de plus que la M. des Anges<sup>915</sup> : que Dieu bénisse.

*Deo gratias* pour les bonnes dispositions de vos deux novices. Je prie pour elles afin qu'elles fassent une sainte profession<sup>916</sup>, source de beaucoup d'autres biens, pour cette vie et l'autre vie.

---

<sup>914</sup> « Pendant le cours des travaux de construction, des discussions pénibles eurent lieu entre l'architecte et l'entrepreneur ; mais la plus grave a eu lieu en janvier 1889 et a failli se tourner en procès, ce qui aurait, croyait-on, retardé plus ou moins notre prise de possession. Il s'agissait de la voûte de la chapelle qui, par suite de mauvaises combinaisons, aurait complètement manqué d'appui solide et se serait effondrée, si on n'eût réparé à temps cette maladresse.

L'affaire avait été déjà portée au tribunal... Le 28 devait avoir lieu la deuxième audience... Dieu a permis que le président fût malade : l'audience est renvoyée à la huitaine. Nous commençons une neuvaine de rosaires, avec une ferveur indicible. Le lendemain matin, M. Harent se sent fortement inspiré de faire un arrangement avec l'entrepreneur (il a attribué ce bon mouvement à saint François de Sales). Fidèle à son inspiration, il écrit une lettre aimable à son adversaire, l'invitant à la conciliation. Celui-ci cède. Ils dressent un acte portant leurs signatures par lequel, non seulement ils s'engagent à consolider la voûte, mais encore à laisser subsister une déviation des arceaux que seul un artiste eût pu remarquer, et que M. Harent voulait absolument faire réparer malgré les frais considérables que cela aurait occasionné. L'entrepreneur s'engage à payer immédiatement à M. Harent la somme de 1 000 francs qui sera affectée à l'achat d'un autel pour la chapelle ; les frais du procès sont acquittés par les deux plaideurs à parts égales. En outre il est stipulé que les constructions seront achevées le 15 mars prochain et la chapelle le 30. Gloire à Marie Immaculée qui a si bien terminé le procès [...] » (Livre du convent des Dominicaines du Très saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 68).

<sup>915</sup> M. Marie des Anges [Eulalie Lassale] est née le 25 mars 1827 et le P. Potton le 27 octobre 1824.

<sup>916</sup> « Le 20 février avait été choisi pour la profession de sœur Hyacinthe [Pauline Chapus] et de sœur Marie-Cécile [Élodie Polet]. Monsieur le grand vicaire, notre supérieur, avait accepté la présidence d'honneur, et le Révérend Père Guillermin, venu la veille pour les confessions extraordinaires, devait faire le sermon. Nous chantâmes la messe de sainte Catherine de Ricci, et le *Kyrie* de Dumont. Le prédicateur commence son sermon en présence d'une assistance choisie. Autour de l'autel on remarquait, outre le grand vicaire, Monsieur le curé de Lourdes, un Père de la grotte et plusieurs aumôniers de la ville. Le Père a rappelé que Notre-Seigneur, dans ses prédications, usait de comparaisons très simples. Comme Lui, il va comparer la cérémonie de ce jour à un édifice, à un temple qu'on élève en superposant pierres sur pierres ; tout l'édifice est appuyé sur des pierres larges, solides, qui servent de fondement... Ainsi doivent être les sœurs qui font profession aujourd'hui. Elles sont le fondement de la communauté qui s'est établie à Lourdes : elles sont fondatrices, sur elles s'appuieront les générations qui se succéderont dans le monastère ; pour cela, il faut qu'elles soient cachées, obéissantes et immolées. Lorsqu'il y a quelques mois, les sœurs allaient visiter les premiers travaux des constructions, elles n'apercevaient que des murs encore bas, mais des tracés indiquaient les places destinées au chœur, à la chapelle, au réfectoire... Les sœurs qui font profession aujourd'hui devront être pour les générations à venir une règle vivante ; silencieuses, exactes, fidèles aux plus petits points de la sainte observance ; et l'efficacité de leurs exemples rejaillira au loin, même pendant longtemps. Il faut encore pour la durée et la solidité d'une œuvre, le sacrifice, le sang... L'œuvre des hommes de génie qui a pour but la gloire humaine ne dure que peu, mais les œuvres des saints durent toujours. Il y a six cents ans, notre Père saint Dominique fondait son Ordre, et au prix de quels sacrifices, de quelles immolations, de quelles larmes ! Aussi, son œuvre subsiste. Et que de saints il a enfantés !... Voyez aussi ce que la fondation de la sainte Église a coûté à Notre-Seigneur Jésus-Christ, que d'anéantissements ! Que de souffrances ! Quelle effusion de sang ! Quelle mort !!!... Les nouvelles professes doivent être à leur tour des âmes de sacrifice, par une vie toute d'humilité, d'abnégation, d'oubli d'elles-mêmes... C'est par ce moyen qu'elles attireront sur elles et sur les sœurs qui viendront les bénédictions de Dieu et les grâces du Saint-Esprit. D'ailleurs, où se trouve la force et la générosité pour un tel rôle, si ce n'est en Jésus-Christ qui est la pierre angulaire, cachée elle aussi dans le tabernacle, humiliée comme nous ne le serons jamais ! Et Marie est là, près de Jésus, elle la Mère des douleurs qui a partagé toutes les souffrances et les abaissements de son divin Fils. C'est donc auprès de Jésus et de Marie que les sœurs fondatrices apprendront à pratiquer avec constance et générosité les vertus religieuses dont elles laisseront l'héritage à leurs descendantes... Dans toute œuvre qui commence, il y a une grâce et une

Veillez prier pour moi qui vous bénis de tout mon cœur en Jésus Marie.

(128)

[1889], 3 mars. Rijckholt.

Ma fille,

Je n'ai pas reçu le titre hollandais : cela me semble annoncer que votre agent de change aura fini par le vendre. Vous avez été bien favorisées pour toutes ces ventes : elles ont dû être faites à de hauts prix ; car tout est vraiment fort élevé. Vous auriez pu, sans rien d'extraordinaire, subir une baisse de 5 000 francs, ou plus, sur la totalité des titres de la fondatrice.

Vous avez bien raison de vouloir maintenant serrer les frais pour les dépenses. Il est vrai qu'il est actuellement bien tard... mais mieux vaut tard que jamais : et il vous restera encore bien des économies à glaner. Mais tâchez de faire avancer les règlements définitifs avec Ladagnous. Si plus tard, il faut faire un mémoire supplémentaire pour quelques travaux retardés, ce sera sans inconvénient. Il faut voir comment M. Harent va régler tout cela. J'ai peur qu'il n'y ait des difficultés. Que serait-ce, s'il était mort !

Je vous souhaite une heureuse et prompte installation dans votre futur paradis. Mais, sans doute, il y aura encore quelques retards<sup>917</sup>, et cela vous donnera un temps plus favorable et plus chaud, qui rendra votre installation dans un bâtiment tout neuf plus agréable et non dangereuse. Vouloir finir les trois ailes pour y entrer à la Toussaint passée, c'était vouloir l'impossible.

Je vous souhaite un bon Carême qui vous conduise à une sainte résurrection avec Jésus et Marie.

(129)

---

bénédition spéciales : cela se voit même dans les choses de l'ordre physique. Lorsque le printemps revient, l'air est renouvelé, la lumière est plus vive, et tout pousse sous cette double influence... L'œuvre de Dieu par excellence, l'Église, dès ses commencements, eût ses bénédictions extraordinaires qui, en l'aidant à triompher de la persécution, la rendirent féconde et glorieuse... Cette cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est une des grandes grâces, elle est le gage de grâces peut-être plus grandes encore, non seulement pour la communauté, mais aussi pour l'Église, pour notre saint Ordre et pour la cité déjà bien favorisée par les apparitions de la Reine du ciel. Que ces jeunes sœurs accomplissent donc avec générosité le sacrifice que le divin Époux leur demande aujourd'hui, et leur mission ici-bas quoique cachée, sera belle, et leur récompense dans le ciel sera magnifique...

Bien imparfaite est l'analyse de ce discours, qui a été écouté avec une grande attention.

Nos chères novices ont ensuite prononcé la formule de profession et, après les beaux chants qui la suivent, on a donné la bénédiction du Très Saint Sacrement » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 69-70).

<sup>917</sup> Les constructions n'étaient pas finies en avril, comme prévu. L'installation s'est faite le 9 juillet. « Les constructions ont subi des avaries pendant les ouragans de l'hiver dernier ; la neige et la pluie entraient par les fenêtres, même fermées, de l'aile ouest dont l'exposition est fâcheuse. Il a fallu faire de nouvelles dépenses pour empêcher l'humidité de pénétrer, réparer les ouvertures mal garanties, placer des doubles fenêtres au chœur, etc. Avec cela, l'ouvrage allait lentement, les ouvriers faisaient durer la besogne et les contestations et le défaut d'entente entre les constructeurs nous causaient des ennuis et des craintes sérieuses. Car, malgré leur réconciliation, l'architecte et l'entrepreneur trouvaient toujours matière à discussion. Le premier changeait à peu près tous les jours de résolution : un jour il réclamait le concours d'un de ses collègues pour la reconnaissance des travaux, le lendemain il n'en voulait plus, persistant surtout à éloigner un architecte de la ville dont il redoutait les critiques. Puis il proposait l'intervention du Révérend Père Cormier qu'il savait entendu dans l'architecture. Deux jours après il semblait vouloir s'en passer et proposait d'accepter les relevés de l'entrepreneur sans le concours d'un tiers. Bientôt après il écrivait à ce dernier que le Révérend Père Cormier allait venir dans la quinzaine... » (Livre du convent des Dominicaines du Très saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 71-72).

[1889], 25 mars. Rijckholt.

Ma fille,

« Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés<sup>918</sup> ! » Vous voilà donc prise, vous aussi, par les yeux<sup>919</sup> ! Mais c'est à lointaine échéance, si je comprends bien votre mal. Et les yeux ne sont pas aussi nécessaires à une religieuse qu'à un religieux de notre Ordre, toujours occupé à fouiller dans les livres de toute sorte. Et vous avez une abondance de dévotion qui suppléera facilement aux lectures et écritures. Néanmoins, si votre mal devient grave avec le temps, vous en sentirez la croix. Mais vous serez consolée. Ici-bas d'abord et surtout un peu plus tard, en paradis. *Quam sordet terra, dum coelum aspicio* ! Quand irons-nous dans ce pays de toute joie, où l'auteur même de toute joie sera nôtre entièrement ?

M. Harent a failli se tuer<sup>920</sup> ! Et il y a lieu de penser qu'il ne pourra pas continuer longtemps un métier trop pénible pour son âge<sup>921</sup>. Il est sûr qu'il sera facile toujours de mesurer ce qui existe pour les murs, les toits, les ciments, etc. Mais ce n'est là qu'une petite partie de ce qui sert au règlement. Existe-t-il, pour les prix et tout le reste, des conventions claires et certaines, notamment des conventions écrites, sans lesquelles un règlement peut souffrir bien des difficultés, surtout avec des religieuses ? Vous n'en savez rien. Ni moi non plus. C'est pourquoi, malgré l'affirmation de l'architecte toulousain, je désire vivement, dans votre intérêt, que M. Harent règle tout cela le plus tôt possible<sup>922</sup>. Il paraît sûr qu'il y prendra, véritablement, vos intérêts. C'est un grand point. De plus son honneur architectural dont il est soucieux, l'oblige à dépasser les prix fixés par lui aussi peu que possible. Vous n'auriez pas cela en tombant dans les mains d'un architecte nouveau, auquel Ladagnous pourrait dire bien des choses d'une vérification très difficile pour celui qui n'a pas suivi la construction, en discutant chaque point.

Si l'aumônier<sup>923</sup> a vraiment un cancer à l'estomac, c'est une maladie que l'on dit inguérissable. J'ai compassion de vos difficultés de toute espèce. Mais j'espère que vous en faites bon usage et que tout cela vous servira beaucoup pour le paradis. Y compris le délai de votre entrée au couvent, laquelle se recule à mesure que vous croyez y arriver... Que vous devez être mal dans cette caserne<sup>924</sup> ! Patience cependant. Notre-Seigneur était encore beaucoup plus mal sur sa dure croix. J'espère que le travail matériel du jardin vous donnera dans l'avenir plus de santé corporelle que vous n'en aviez dans le passé : pourvu cependant que vous ne vous fatigiez pas trop.

Je n'avais pas compris que le titre fût venu, mais seulement parti pour Paris, avec chance de retour en cas de vente impossible.

Je vous remercie de vos souhaits de bonne fête et de l'image. J'ai grand besoin que mon b[ienheureux] patron me vienne en aide, pour me tirer de ma tiédeur invétérée. J'ai bien ici la position la plus commode et la plus tranquille qu'un religieux puisse trouver. Point de soucis et pas

<sup>918</sup> Mt 5, 5.

<sup>919</sup> Le P. Potton avait les yeux affaiblis (I. BODY, *Vie du R.P.M.-A. Potton...*, p. 447). Déjà dans la lettre du 9 décembre 1887, il parlait des difficultés occasionnées par ses yeux myopes.

<sup>920</sup> « Le 13 mars, deuxième mercredi du mois !... Un accident est survenu au chantier. Notre vieil architecte, profitant d'une belle journée, est allé examiner les travaux de la chapelle. Il monte avec son fils, l'entrepreneur et deux ouvriers sur un échafaudage. Une poutre qui soutenait cette charpente s'est fendue en deux, le tout s'est écroulé, entraînant dans sa chute les cinq hommes. Quelques-uns d'entre eux n'ont eu que quelques contusions sans gravité ; mais l'architecte s'est cru la jambe cassée. La nouvelle en est venue jusqu'à nous et nous a glacées de terreur : la mort ou la maladie de cet homme pouvait avoir pour nous des inconvénients fâcheux, en nous laissant nous débattre, seules, avec l'entrepreneur » (Livre du convent des Dominicaines du Très saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 71).

<sup>921</sup> Une fracture du col du fémur immobilise M. Harent et il cessera le travail.

<sup>922</sup> Lettre de M. Harent à sœur Marie-Catherine du 7 avril 1889 :

« L'insistance que vous mettez à exiger le décompte minutieux des travaux avant de procéder à leur réception provisoire, me défend de continuer un jour de plus à m'en occuper. Je l'avais tenté en secret, espérant arriver à un résultat. J'ai reconnu que c'est vouloir l'impossible aujourd'hui. Si vous aviez accepté depuis plusieurs mois ma démission si souvent offerte, la situation serait meilleure pour moi dont la carrière va s'achever dans l'impuissance ».

<sup>923</sup> M. Sanguinet.

<sup>924</sup> Voir note 1888/103.

d'autres peines que les minuties qui ne manquent jamais, même dans les couvents les mieux réglés, parce que la terre n'est pas encore le paradis. Je vous souhaite une part de mon repos, et puisque c'est aujourd'hui l'Annonciation, je demande à la Très Sainte Vierge de vous donner part à la joie qu'elle éprouvait en portant dans son corps et dans son âme le Bien-aimé. En qui je vous bénis de tout mon cœur.

(130)

1889, 26 avril. Rijckholt.

Ma fille,

Admirez la fidélité de ma mémoire ! Je me suis souvenu que, le 30, nous célébrerons la fête de sainte Catherine votre illustre patronne, et me voici à vous écrire, pour vous souhaiter bonne fête, accompagnée de toutes les grâces les plus précieuses et les plus douces. Ne commencez-vous pas déjà à vous avancer dans les faveurs extraordinaires ? Que le pain sec<sup>925</sup> du Vendredi Saint ne vous ait pas fatiguée, c'est une grâce extraordinaire : mais que ce genre de nourriture vous ait « soulagée et réconfortée », comme vous me l'écrivez : voilà ce qui peut passer pour admirable. Beaucoup d'autres choses analogues, et plus admirables encore, se lisent dans la vie de sainte Catherine<sup>926</sup>. Peut-être allez-vous en recevoir une part... Pourtant, ce que je vous souhaite, ce ne sont pas les grâces qui brillent, mais celles qui convertissent et sanctifient. J'espère que votre patronne vous en obtiendra une ample provision.

Si vous vous portez si bien corporellement, je pense qu'on peut l'attribuer, non pas seulement à une faveur particulière de Dieu, fort utile pour une prieure, mais aussi à la vie moins concentrée et plus active, que vous avez dû mener au milieu des travaux de la fondation. Chez nous, les frères convers qui travaillent de force et n'étudient pas, se portent généralement bien mieux que les Pères, et le ministère lui-même, avec ses fatigues évidentes, est considéré comme plus favorable à la santé que la vie sédentaire de ceux qui vivent au couvent, comme professeurs, maîtres des novices, etc. Dieu soit loué de votre force présente, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause !

M. Harent est vieux et malade. Présentement on ne peut pas beaucoup attendre de lui, et il ne faut pas trop lui demander<sup>927</sup>. Mais il est manifeste que c'est à Ladagnous à faire lui-même tous ses

<sup>925</sup> « Il n'était pas rare de la voir [sœur Marie-Catherine, Marie Jardel], aux veilles des grandes fêtes, ne prendre pour nourriture que du pain seul » (Carnet « À la mémoire de notre vénérée fondatrice. Lourdes »).

<sup>926</sup> « Au commencement de 1372, Dieu annonça à Catherine qu'il allait multiplier les merveilles dans sa vie, et qu'elle continuerait à lui gagner beaucoup d'âmes, mais en essayant la contradiction des hommes. Il lui inspira en même temps le désir de recevoir plus souvent le sacrement de l'eucharistie. Avec la permission de son confesseur, elle commença dès cette époque à communier presque chaque jour. L'aliment divin soutenait jusqu'à son corps lui-même, qui ne pouvait plus supporter aucune nourriture matérielle. On voulut forcer Catherine à manger ; parents et confesseur lui en firent un précepte ; elle obéit, mais cet acte de déférence la rendit si malade, qu'on craignit pour ses jours. Le confesseur la laissa libre de se nourrir simplement du jus de quelques herbes. Si parfois elle mangeait seulement une bouchée de pain, c'étaient d'intolérables souffrances. Mais alors, elle faisait, suivant son expression, justice de son pauvre corps » (*Année dominicaine*, Avril, 1889, p. 846).

<sup>927</sup> Lettre de M. Harent du 6 juin 1889. C'est son dernier travail. Il donne son point de vue sur le fait que sœur Marie-Catherine ait montré des décomptes provisoires à l'entrepreneur, puis donne ses derniers conseils : « [...] Moi qui vous avais envoyé toutes ces pièces, le décompte et le reste confidentiellement ! et vous confiez les secrets de la défense à votre ennemi ! C'est trop d'ignorance de la prudence humaine, trop de naïveté religieuse ! Et enfin, je conserve ici mon travail pour le remettre à M. La Rivière [architecte de

comptes, sans prendre pour point de départ les devis (nécessairement inexacts) que M. Harent peut avoir préparés d'avance<sup>928</sup>. Et ces comptes de Ladagnous<sup>929</sup> auront besoin, absolument besoin, d'être vérifiés par le menu, touchant les prix de chaque fourniture, s'ils ne sont pas fixés encore, et touchant les quantités et dimensions du travail fait. Je m'étonne que Ladagnous n'ait pas encore fait ces comptes. Attend-il que la mort de M. Harent ait rendu la vérification plus difficile, surtout pour les prix ?<sup>930</sup>

(131)

[1889], 4 septembre. Rijckholt.

---

Paul], dimanche prochain, fête de la Pentecôte ! En tous cas, Dieu veuille l'éclairer sur vos vrais intérêts et rappelez-vous que si "la parole est d'argent, le silence est d'or". Et encore que vous êtes le pot de terre contre Ladagnous, le pot de fer ! Voilà ma dernière parole. J'ai fait tout mon possible et le directeur de mon âme me défend d'aller plus loin, d'accord en cela avec mon médecin. »

<sup>928</sup> Un décompte approximatif a été donné aux sœurs par M. Harent. Il a été signé par sœur Marie-Catherine le 13 mai 1889. Il comporte 7 états de la reconnaissance des travaux du 15 février au 15 juillet 1889. Le septième n'est pas daté. À cela est rajouté un état de la reconnaissance des travaux au 20 février 1889, mentionnant ce qui reste encore.

Les sœurs ont montré ces décomptes à Ladagnous qui s'en est servi pour faire son cahier de décomptes (27 pages). M. Harent l'a lu et a trouvé des chiffres inexacts, mettant cela sur le compte des sœurs qui avaient montré à Ladagnous des papiers approximatifs. Il a signé ses remarques du 6 juin 1889.

<sup>929</sup> À la fin de ces premiers comptes de Ladagnous, sœur Marie-Catherine a écrit ceci :

« Relevé des différents totaux, sauf réclamations et sauf suppléments :

Premier total deux ailes midi et ouest

Premier total pour aile nord

2<sup>e</sup> total pour aile nord

3<sup>e</sup> total pour aile nord

Total de la deuxième section de l'aile nord

aumônerie

conciergerie

murs de clôture

74 177,17

8 813,55

984,50

9 692,95

31 545,26

10 050,59

2 897,66

6 485,95

---

144 647,63 Un deuxième cahier de comptes de M. Ladagnous comporte en finale le même relevé des différents totaux avec un premier total en plus, concernant des articles complémentaires, de 4 489,55. Le total général est donc de 149 137,18 francs.

Dans sa lettre du 4 mai, M. Harent avait annoncé un total de 150 000 francs.

Un troisième cahier correspond au travail fait par M. Harent dont il parle dans sa lettre du 6 juin :

« Après huit jours d'un travail continu, j'ai terminé pour la seconde fois mon décompte. J'espère avoir mérité le repos éternel ! J'ai tout calculé sur les plans ou puisé dans les réclamations mêmes de l'entrepreneur, rien dans le premier décompte. [...] Hé bien ! malgré les réclamations de l'entrepreneur admises, je n'arrive encore qu'à 148 609,24 francs, compris un chiffre de 5 178 francs de travaux supplémentaires. Seulement dans ce chiffre ne sont pas compris bien des mémoires, postérieurs, des plâtriers, peintres, menuisiers, vitriers, etc. [...] ». Ce travail, qui a pour titre : « Décompte du monastère des sœurs Dominicaines, Lourdes 1887.1888.1889, Ch. Harent architecte, M. Ladagnous, entrepreneur », semble le compte définitif.

Il porte comme total récapitulatif :

Compte général des trois ailes du monastère

Aumônier

Conciergerie

Murs de clôture

Suppléments divers 124 10,93

9 959,40

Ma fille,

Mon cher neveu est mort le 2<sup>931</sup> : c'était un bon jeune homme de vingt ans, élevé toujours chez les Pères jésuites, auxquels appartient son oncle paternel. Outre l'oncle maternel dominicain. J'espère bien que Notre-Seigneur lui aura fait miséricorde. Priez cependant pour lui, vous et vos filles, s'il vous plaît, et pour son père<sup>932</sup>, et pour sa pauvre mère. *Amen*.

Non, ma fille, je ne pense point que vous soyez ingrate ni oublieuse. Je pense que vous avez eu, et que vous avez, beaucoup d'occupations, et que, peut-être, vous n'êtes pas assez habile pour bien organiser votre vie quotidienne, chose difficile, quand il s'agit d'une supérieure dans un couvent de femmes. Je pense aussi que, tout naturellement, vous avez recours aux Pères de Toulouse, qui sont près tandis que je suis loin, et qui seuls peuvent vous aider par leurs conseils pratiques et par leur utile assistance, tandis que je ne puis à peu près rien pour vous. Enfin, je pense qu'il me serait bien difficile maintenant d'avoir une correspondance fréquente et développée, comme il le faudrait pour quelle fût vraiment utile. Les yeux sont fatigués. La main (qui jadis était si docile) est maintenant revêche et dure. La tête vieillit. Et ce qui est encore plus, la vertu manque, avec la capacité... Cependant, je serai toujours fort heureux de continuer à avoir quelques rapports spirituels avec une sœur aussi éminente que la bonne sœur Catherine, que j'ai vue à Belfort encore presque petite fille, *et cuius non sum dignus calceamenti solvere*<sup>933</sup>. Autant que Jésus le permette à mon antique antiquité.

Avec votre aumônier<sup>934</sup>, vous vous trouvez dans une épreuve assez pénible<sup>935</sup>. N'est-ce pas un peu de votre faute ? N'aurait-il fallu plutôt éviter un aumônier distingué, brillant, capable, dont vous n'aviez guère besoin, avec les Pères de Toulouse ? Rarement la splendeur marche, chez un séculier, avec l'humilité et le sacrifice qui sont le propre d'un aumônier ayant vraiment l'esprit d'une vocation comme la vôtre doit être présentement. — Dieu a dit à la femme dans le paradis terrestre que, pour châtement de sa sottise, elle serait « sous la puissance de l'homme ». Les sœurs ont cru éviter cette

---

2 884,94  
6 485,95  
5 333,02

---

148 609,24

148 764,24 Le détail des suppléments est donné sur une feuille séparée. Le montant du premier est de 4 654,55 et celui du second de 868 80 ; soit un total des suppléments de 5 523,35.

Et une diminution du premier article de 190,33. Total final de 5 333,02 francs.

<sup>930</sup> Lettre non signée.

<sup>931</sup> Le fils de M<sup>mc</sup> Laboré, sœur du P. Potton, est mort le 2 septembre 1890. (I. BODY, *Vie du R.P.M.-A. Potton...*, p. 441).

<sup>932</sup> Le beau-frère du P. Potton, M. Laboré, est mort le 6 août précédent, de la fièvre typhoïde. Son fils est mort en le soignant.

La typhoïde existait à Lyon à l'état endémique, avec des épidémies spécialement fortes en 1817, 1833, 1840, 1856, 1863, 1874 (Voir A. LATREILLE, *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975, p. 319).

<sup>933</sup> Cf. Mc 1, 7.

<sup>934</sup> Un ajout, d'une autre main, a été fait : « Monsieur l'abbé Sanguinet ».

<sup>935</sup> « Au début de la fondation, nous eûmes un aumônier, prêtre très pieux mais peu expérimenté dans les affaires d'une communauté et de plus souffrant d'une maladie d'estomac, il voyait facilement les choses en noir et parlait plutôt sévèrement. Il créa à notre Mère beaucoup de difficultés dans son administration. Dans ces circonstances cette bonne Mère faisant une grande retraite, une de nos Mères lui conseilla de faire venir un confesseur extraordinaire, ce qui était très possible, facile et croyait-on sans doute dans ses intentions, vu les rapports que les différentes manières de voir pouvaient avoir amenés. Notre vénérée Mère refusa, disant que son aumônier lui représentait aussi bien Notre-Seigneur que tout autre prêtre. "Je mettrai tous les torts sur moi, ajouta-t-elle, et il sera facile de nous entendre". En effet, la confiance de la Mère ne fut pas trompée. Monsieur l'aumônier fut très touché de cette attitude et il comprit qu'il avait affaire à une grande religieuse » (Carnet « À la mémoire de notre vénérée Mère fondatrice. Lourdes »).

« Vous me dites que M. S[anguinet] a transmis ses pouvoirs au P. Jacques en sous-entendant, je l'espère, que c'est avec l'agrément de Monseigneur. Vu les circonstances particulières où vous vous trouvez vis-à-vis de M. S[anguinet] je ne regrette pas la chose ; mais en principe ces changements, même tout à fait passagers, ne sont pas bons pour une communauté ; il peut en résulter une introduction de diversité d'esprit » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, 1<sup>er</sup> septembre [1889]).

menace en faisant vœu de chasteté. Vain espoir ! Il faut plier sous la domination, tantôt de l'aumônier, tantôt du vicaire général, ou de l'évêque, etc. Mais prenez pour règle de n'être pas vraiment contente, quand, par hasard, il vous arrive de passer un peu longtemps sans recevoir, d'ici ou de là, une utile volée de coups de bâton. Plaise à Dieu que vos épaules s'y habituent ! *Amen.*

Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

Réponse<sup>936</sup> du bon P. Marie-Ambroise à mon dernier essai d'ouverture ! —

(132)

**1889, 9 septembre. Rijckholt.**

Ma fille,

J'entre en retraite ce soir : priez pour moi. Les novices seront ordonnés à Rijckholt le 21, entr'autres trois prêtres. Priez pour eux tous.

Je me réjouis d'apprendre les bénédictions de la Très Sainte Vierge sur votre couvent. Où vont les menaces du P. Joachim [Berthier] ? Il se trompait.

1 000 francs pour le bélier... Je pense que vous y repensez ; car ce serait vraiment commode... Plus que de laver à la source, etc. etc. Je crois que mille francs sont beaucoup plus que le nécessaire, à moins que vous ne multipliez les installations et arrangements. Quand vous serez décidées, et désireuses de passer à l'œuvre, (moins utile en hiver), je suppose que le moyen pratique serait de faire venir à Lourdes, après quelque entente, un homme habitué à ce genre de travail. De Pau, je pense. Vous vous entendriez de vive voix sur tout, d'après vos réflexions et l'avis de votre conseil. Il vous dirait tous les prix, etc., et le fonctionnement à obtenir, etc. Il faudrait prendre des tuyaux en fer, comme d'habitude. Ils sont beaucoup meilleur marché que les tuyaux en plomb. L'eau pourra parfaitement monter au premier étage, si vous voulez, et aller de tous les côtés où on mettra les tuyaux. Mais prenez garde aux gelées possibles, etc.

Je souhaite de toute mon âme que Marie soit dans le cœur de chacune de vos filles (elle est déjà dans le vôtre, ma fille), pour y aimer, louer, vénérer, servir le grand Jésus, seul digne de leur amour, avec son Père et son Esprit. Ainsi soit-il. Mille et dix mille et cent mille mille fois ainsi soit-il. Ainsi soit-il.

Je ne puis écrire plus aujourd'hui. Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Vous avez dû recevoir la nouvelle de la mort de mon convers.

Je vous envoie sous bande l'ancien catalogue Pilter bélier<sup>937</sup>. Je n'en ai plus aucun besoin. Gardez-le donc comme renseignement.

(133)

**1889, 3 octobre. Rijckholt.**

Ma fille,

Je bénis Dieu des grâces que vous avez reçues dans votre retraite. N'avoir aucun défaut à corriger : c'est le privilège des anges, qui vivent dans le ciel. Pour nous, qui vivons sur la terre, c'est un grand bonheur d'être éclairés, comme vous l'avez été, sur nos imperfections et nos péchés. Puisque vous avez vu clairement vos manquements en beaucoup de choses, il faut en remercier votre Époux Jésus comme d'une faveur très précieuse, et tâcher, avec son secours, de vous corriger

<sup>936</sup> Cette phrase, rajoutée au bas de la lettre, est de la plume de sœur Marie-Catherine.

<sup>937</sup> Th. Pilter, 24 rue Alibert, Paris, avec succursales à Bordeaux et Toulouse, entre autres. Des lettres de Pilter, du 11 octobre au 22 septembre 1890, sont conservées.

courageusement et aussi promptement que possible. Agir en chaque action sous le mouvement et dans la dépendance de la grâce divine : c'est le propre des parfaits.

Efforçons-nous de nous rapprocher de ce bienheureux état, qui faisait dire à saint Paul : *Vivo autem, jam non ego ; vivit vero in me Christus*<sup>938</sup>.

Je suis aussi content de voir que vous avez passé, à la fin de votre retraite, par l'épreuve des peines intérieures. C'est une voie qui apporte avec elle mille avantages. Vous ne devez pas y être bien expérimentée ; car, bien rarement et légèrement, vous avez été visitée par ces intervalles de tentations et de sécheresses. Vous êtes loin de ces cinq années de fosse aux lions, par lesquelles sainte Madeleine de Pazzi<sup>939</sup> a été si durement éprouvée<sup>940</sup>, et beaucoup d'autres comme elles. Le meilleur est d'accepter l'état où Dieu vous met. Cependant, d'habitude, les épreuves intérieures sont comme nécessaires pour consumer les impuretés de notre pauvre nature, et rendre l'âme brillante comme l'or. Ainsi, remerciez Jésus de vous avoir un tant soit peu brossée, pour enlever le plus gros de la poussière et de la rouille de votre âme qu'il aime tant !

De nouvelles sœurs sont venues<sup>941</sup> : oui ; mais d'autres sont parties<sup>942</sup>. Aussi l'accroissement en nombre n'est pas encore considérable. Mais vous dites que l'état général est bon. *Deo gratias*. C'est l'essentiel. Puisse-t-il devenir meilleur ! Vivant si près de la Très Sainte Vierge, vous seriez bien malheureuses, et je pense aussi bien coupables, de n'être que des religieuses ordinaires, et en quelque sorte vaile que vaile. Il faut devenir saintes, en vous proportionnant aux grâces reçues qui sont très grandes ! D'ailleurs, la pauvre France est dans un si triste état<sup>943</sup> ! À Toulouse, qu'on appelait autrefois la sainte<sup>944</sup>, un député sera élu dimanche prochain. Les deux qui sont les premiers, et dont l'un passera certainement, sont, l'un un athée (à ce qu'on dit), et l'autre le fameux

---

<sup>938</sup> Ga 2, 20.

<sup>939</sup> Fête liturgique le 25 mai dans le *Breviarium juxta ritum sacri ordinis praedicatorum*, t. I, 1865, p. 677-678 (Les bréviaires de sœur Marie-Agnès et de sœur Marie des Anges sont conservés dans les archives de Mauléon).

<sup>940</sup> Sainte Marie-Madeleine de Pazzi est née à Florence en 1566. Elle entra au carmel et fit profession le 17 mai 1584. Après avoir éprouvé des consolations, elle fut « aux prises avec l'esprit des ténèbres. [...] Cette épreuve dura cinq ans » (Abbé GODESCARD, *Vie des Pères, des martyrs et des principaux autres saints*, Lille, 1834, p. 263-264).

<sup>941</sup> Entrées mentionnées dans le livre du conseil de Lourdes, depuis l'arrivée à Lourdes :

En 1888 : deux postulantes converses et trois tourières.

En 1889, jusqu'en octobre : une professe de Mauléon (sœur Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet], devenue sœur Maire du Rosaire), quatre postulantes converses et deux postulantes de chœur.

<sup>942</sup> Départs depuis l'arrivée à Lourdes :

En 1888 : une postulante converse et une postulante de chœur.

En 1889, jusqu'en octobre 1889 : une tourière (sœur Germaine [Adèle Salignon], venue d'Arles).

Donc de mai 1888 à octobre 1889 : douze arrivées et trois départs, d'après le livre du conseil.

<sup>943</sup> En 1889, nous sommes au sommet de l'agitation boulangiste. Le général Boulanger a cependant refusé de marcher sur l'Élysée au début de l'année pour prendre le pouvoir : par pusillanimité en partie, en partie aussi sous l'influence de sa maîtresse M<sup>me</sup> de Bonnemain. Constans, qui était ministre de l'intérieur, le menaça d'arrestation et prononça la dissolution de la Ligue des patriotes qui l'appuyait. Boulanger s'enfuit à l'étranger et se suicida finalement en 1891 sur la tombe de M<sup>me</sup> de Bonnemain.

<sup>944</sup> On a pu qualifier Toulouse de « sainte » parce qu'elle fut une capitale religieuse — elle était aussi appelée la « Rome française » —, siège de nombreux couvents et qu'elle fut à l'époque des guerres religieuses le bastion du catholicisme dans une région infestée de protestantisme. Elle devint une « ville rouge » sous la Révolution. À la Restauration, les ultras royalistes reprennent le pouvoir et feront triompher leurs candidats à la députation jusqu'en 1830. À partir de 1830, par contre, l'opposition républicaine renaît, jusqu'à affirmer sa prépondérance à la fin du Second Empire. Avec la troisième République, affrontements entre les républicains, soutenus par *La Dépêche*, fondée le 2 octobre 1870, au militantisme virulent, et les catholiques qui dénoncent l'emprise des Juifs et des francs-maçons. Ils ont l'appui de la *Semaine catholique* créée dès 1861. La municipalité de Toulouse tombe aux mains des républicains en 1870. Après l'échec de Boulanger, c'est la France entière qui voit la République triompher.

Constans<sup>945</sup>, ministre, celui qui a expulsé les religieux de 263 couvents en 1880<sup>946</sup>. Combien il est nécessaire que vous et vos filles leviez vos mains vers le ciel, pour arrêter le châtement dû à nos péchés, qui sont immenses !

<sup>947</sup>Mais les paroles sont peu. Il faudra voir les actes, et surtout la persévérance dans les actes de vertu. *Amen.*

M. Pillet<sup>948</sup> a une succursale à Bordeaux. En prenant celle du Mans, quels frais de voyage et transport !

Avec un cloître fermé, l'avant-chœur me semble peu utile, tandis que la communication du chœur sur le chapitre me paraît utile : Vous avez supprimé le cabinet de la prieure. Bon, puisque le P. Colchen l'a désiré. En effet, cette pièce ne se trouve nulle part chez nous. Elle y serait inutile et gênante. Mais il semble qu'il en soit autrement pour les sœurs ; car je crois l'avoir trouvée dans la

---

<sup>945</sup> « La semaine qui précéda les élections de 1889 connut un dur affrontement entre la droite et la gauche. À Toulouse, le cardinal Desprez, qui pendant longtemps avait conservé une certaine réserve officiellement, a pris parti pour le « Comité des intérêts catholiques » qui rassemble les diverses tendances du mouvement monarchique autour du candidat légitimiste et ultramontain, M. de Belcastel : parmi ses adversaires se trouve le « fameux Constans » ministre de l'intérieur.

Ernest Constans (Béziers, 3 mai 1833 - Paris, 7 avril 1913), étudia le droit à Toulouse, devint professeur à Douai, Dijon et Toulouse (1872). Adjoint au maire de Toulouse, il s'employa à établir la laïcité des écoles communales. Devint député de Toulouse en 1876, réélu en 1877, il fut plusieurs fois ministre de l'intérieur et se distingua par une laïcité rigoureuse. En 1889, sa réélection fut particulièrement difficile et il usa de tous les « trucs » de la candidature officielle » (P. Wolff, *Les Toulousains dans l'histoire*, Toulouse, 1984, p. 271-272).

Fonctions ministérielles d'Ernest Constans : sous-secrétaire d'État à l'Intérieur et aux cultes du 29 décembre 1879 au 17 mai 1880 ; ministre de l'Intérieur et des cultes du 17 mai 1880 au 13 novembre 1881 ; ministre de l'Intérieur du 22 février 1885 au 1<sup>er</sup> mars 1890 et du 17 mars 1890 au 26 février 1892.

<sup>946</sup> Élire un athée était considéré comme une impiété :

« Parmi les devoirs de la vie civile, il n'en est pas de plus important que l'exercice du droit de suffrage. Choisir ses représentants avec mandat de gérer la chose publique, soit dans les conseils de l'État, soit dans les assemblées départementales ou municipales, est un acte non moins grave en soi que dans ses conséquences. De là dépend en effet le bon ordre de la cité, et par une suite naturelle, le progrès des mœurs et de la religion elle-même.

Quels sont les principes qui doivent diriger le chrétien dans l'exercice du droit de suffrage ? et quelle ligne de conduite faut-il tenir pour y rester fidèle ? Voilà ce que nous voulons rappeler, à l'entrée de cette sainte quarantaine où se recueillent les esprits, pour mieux recevoir les leçons salutaires de la foi. La ligne de conduite à suivre, dans l'exercice du droit de suffrage, découle tout naturellement des principes que nous venons d'exposer. Du moment que l'électeur devient responsable des votes de l'élu, aux actes duquel il coopère par le mandat qu'il lui a confié, il est de toute évidence qu'un chrétien ne saurait, sans trahir sa conscience, porter son choix sur un homme disposé à combattre la religion ou s'étant déjà signalé par des actes d'hostilité contre l'Église.

Il ne s'agit donc plus de savoir dans la pratique quels sont ceux qui manifestent plus ou moins ouvertement le dessein de déchristianiser la France en faisant la guerre aux doctrines et aux institutions catholiques. Au premier rang des ennemis de l'Église vient se placer une secte qui depuis cent ans a déchaîné sur ce pays les fléaux dont il souffre. La secte des francs-maçons, sous des dehors de bienfaisance qui ne trompent plus personne, se propose pour but principal de combattre la foi catholique, et elle n'y a que trop réussi, comme nous l'avons montré dans un instruction spéciale. [...]

Il est une autre classe d'homme qui, sans être affiliés aux sectes condamnées par l'Église, se disent libre-penseurs et se montrent tels en affectant de ne donner dans leur conduite aucune marque de religion. Croyez-vous que les intérêts d'une commune, d'un département, d'un État, puissent être en bonnes mains quand l'absence de toute doctrine religieuse prive la conscience d'une si grande lumière et d'une si grande force ?

Quelle confiance pourrait bien mériter, pour la gestion des affaires publiques, un homme incrédule ou un sceptique qui, n'ayant pas le véritable sens de la vie humaine et ne sachant à quoi s'en tenir sur ce qu'il importe le plus de savoir pour la direction de nos actes, est par là même incapable de comprendre quelle grande place tient la religion dans les choses d'ici-bas ? Aussi, vienne le moment où il s'agira de trancher les questions vitales qui intéressent l'éducation chrétienne des enfants, le recrutement des communautés religieuses, et l'on verra invariablement les votes des libre-penseurs et ceux des francs-maçons se confondre dans un même sentiment d'hostilité contre l'Église.

Voilà plus de dix ans que nous sommes témoins de cette coalition ! Et c'est parce qu'au lieu d'élire des chrétiens aussi attachés à leur foi qu'à leur patrie, on a confié les destinées du pays à des incrédules et à des athées ; c'est à cause de cette lamentable aberration dans l'exercice du droit de suffrage que la France

plupart de vos couvents<sup>949</sup>. Elle permet notamment de donner à la prieure une petite cellule pour dormir ; ce qui est édifiant, et sans cela ne pourrait se faire dans un grand couvent, où le conseil est nombreux<sup>950</sup>, etc. Vous verrez cela plus tard. Mais quand votre couvent sera plein, l'emplacement du cabinet de la prieure, si vous le laissez supprimé — sans avant-chœur — pourra vous être utile pour autre chose, spécialement après que vous avez pris sur l'intérieur l'escalier et les chambres des tourières. Raison pour ne pas trop se presser de faire les frais de l'avant-chœur. Vous verrez, avec le temps, ce qui sera mieux. Adieu, ma fille, je vous bénis dans le cœur de Marie<sup>951</sup>, qui est celui de Jésus. Puisse-t-il être toujours le vôtre et aussi le mien ! *Amen*.

---

catholique s'est vue condamnée à voir des milliers de religieux expulsés de leurs domiciles contre toute justice, des prêtres frappés dans leurs moyens de subsistance sous les prétextes les plus futiles, des sœurs hospitalières chassées des établissements de bienfaisance au grand détriment des pauvres malades, et ce qui vous touche encore de plus près, des sœurs et des frères enlevés à vos écoles malgré le voeu formel des communes » (M<sup>gr</sup> FREPPEL, « Les devoirs politiques du chrétien », *Le journal de Lourdes*, n° 10, 10 mars 1889 ; voit aussi « Les meilleurs élections », *Ibid.*, n° 29, 21 juillet 1889).

<sup>947</sup> Une phrase a été barrée par sœur Marie-Catherine. Illisible.

<sup>948</sup> Cf. lettre 132 où le P. Potton parle du catalogue Piliter béliet.

<sup>949</sup> Le P. Potton a fondé le plan proposé dans le *Cérémonial* sur des recherches au sujet des couvents dominicains de sœurs.

<sup>950</sup> Si la prieure n'a pas de bureau, le conseil se tient dans sa cellule ; ce qui nécessite qu'elle ait une grande cellule.

<sup>951</sup> La dévotion au cœur de Marie, répandue par saint Jean Eudes, remonte au XVII<sup>e</sup> siècle : elle a connu un grand développement en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

(134)

1890, 5 février. Rijckholt.

Ma fille,

Un moyen sûr (et légitime) pour vous mettre à l'abri d'une réélection en novembre ?... Je n'en connais pas. Mais je vous engage à laisser voir, tout doucement, que vous espérez rentrer dans et sous l'obéissance, et qu'il vous sera très agréable d'échanger les soucis et les responsabilités de supérieure, contre la petitesse et l'humilité qui conviennent à une petite inférieure. Laissez voir cela, quand cela viendra naturellement, soit aux sœurs, soit aux Pères et surtout au supérieur, tout doucement, et disposez tout tranquillement, pour laisser à une autre, quand le moment sera venu, une situation claire, et où l'on n'aura besoin de vous que le moins possible. Mais déclarer, en quelque sorte théâtralement, que vous ne voulez plus être prieure, que vous ne le serez plus, etc., ce n'est pas mon avis. Il faut être soumise aux volontés de Dieu, manifestées par des signes raisonnables, et ne point paraître vouloir lui imposer les dispositions qui vous conviennent. N'est-il pas le Maître, le souverain Maître, même et surtout de la sœur Catherine, même après la fondation de Lourdes ? Il me semble que oui. Et vous, qu'en pensez-vous ? — Donc qu'il commande, ou seulement qu'il désire, et vous direz : *Loquere, Domine, quia audit famula tua*<sup>952</sup>.

L'architecte de Pau<sup>953</sup> trouvait que vous aviez dépensé fort peu. Moi je trouve le contraire. Au compte de Lourdes, vous avez 230 000, auxquels il faut ajouter 25 000 + 6 000 (aumônier<sup>954</sup>) dus encore à Ladagnous. Total 261. En retranchant le terrain<sup>955</sup>, il reste près de 200 000<sup>956</sup>. C'est le double à peu près de ce que nous a coûté Rijckholt, avec mobilier fait ici, mais sans le terrain. Et notre couvent est fini. Et il contient actuellement soixante-et-un religieux à poste fixe, sans compter quelques étrangers qui vont et viennent. Voyez la différence ! Et pourtant les prix des matériaux s'équivalent à peu près. Mais j'avoue que nous avons fait beaucoup plus humble et plus pauvre que vous. Et difficilement vous auriez pu descendre aussi bas, pour du définitif. Tout le monde aurait trouvé cela bien fort. Ou du moins presque tout le monde.

<sup>952</sup> Cf. 1 S 3, 9.10.

<sup>953</sup> M. La Rivière qui a pris la succession de M. Harent (voir note 1889/38). Quatre lettres de lui sont conservées (du 16 mai 1889 au 24 janvier 1890).

<sup>954</sup> « L'an du Seigneur 1889, le 2 du mois de septembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil d'allouer la somme d'environ 5 000 francs pour les changements à opérer dans la maison de Monsieur l'aumônier, sur sa demande expresse, appuyée par Monsieur notre supérieur » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 10).

« L'an du Seigneur 1889, le 1<sup>er</sup> du mois d'octobre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil : [...] 2<sup>o</sup> d'examiner les nouvelles demandes de Monsieur l'aumônier qui veut qu'on détruise une partie de son mur de clôture, déjà commencé, pour augmenter l'espace qui est sur le devant de l'aumônerie, ce qui ne peut se faire sans prendre une partie du chemin qui mène au monastère, et par conséquent sans gêner la voie, et qui, en outre, désire qu'on replace la fenêtre qu'il avait fait enlever de lui-même, pour y mettre une porte, à l'aile nord, au rez-de-chaussée, puis de faire une ouverture deux mètres plus loin pour la porte. Il a demandé encore qu'on lui construise une cheminée au premier, dans une des chambres de réserve. Ces diverses réclamations ayant été soumises à l'entrepreneur, celui-ci a protesté, trouvant trop de difficultés dans l'exécution de ces réformes qui, à vrai dire, auraient des résultats désavantageux » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 11).

L'aumônerie a été commencée en octobre 1888 (Lettre de M. Harent 1888). Les lettres de M. Harent de l'été 1888 montre que l'aumônier voulait d'incessantes modifications dans la construction de la maison de l'aumônier.

<sup>955</sup> 65 000 francs ont été dépensés pour le terrain.

<sup>956</sup> Dans le livre du dépôt : 63 500 francs pour les bâtisses en 1888 et 75 324 en 1889, soit 138 824 francs. 20 239,25 francs ont été versés pour les constructions en 1891 et 32 902 en 1892. Soit au total 191 965,25.

Certainement, vous n'êtes pas riches. 15 000 francs de dépenses annuelles courantes. Et 10 000 seulement de recettes<sup>957</sup> ! Plus 30 000 à payer cette année, et sur les dots de sœurs<sup>958</sup>, à moins que la sainte Vierge n'intervienne... Je vous engage donc bien à l'économie. En soi, un supérieur n'a pas le droit de forcer les sœurs à des dépenses qui ne sont pas nécessaires, à moins de les payer lui-même : chose assurément fort rare. Je sais bien que beaucoup de couvents ne sont pas plus riches que vous, et vivent de quelques gros dons extraordinaires (rares) et des dots des sœurs qui meurent, ou de celles qui arrivent. Mais je vous voudrais mieux établies. Quand vous serez trop riches, il sera très facile de donner : les receveuses ne manqueront pas de si tôt. Et vous vous éviterez peut-être bien des angoisses. Demandez à Dax. Etc.

J'enverrai vite votre image à ma chère sœur<sup>959</sup>. Elle vous sera très reconnaissante. Merci de l'attention charitable. Merci aussi du coupon de 7,50.

---

<sup>957</sup> Dans le livre du dépôt, pour l'année 1889 : dépenses ordinaires 15 210,55 francs et recettes ordinaires 10 057,60 francs.

<sup>958</sup> « L'an du Seigneur 1890, le 27 du mois de décembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil de prendre sur les 16 300 francs provenant de la dot de sœur Hyacinthe [Pauline Chapus] dont nous venons de recevoir le montant, la somme nécessaire pour réduire à 24 000 francs, la dette que nous avons contractée envers M. Ladagnous » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 25).

« L'an du Seigneur 1891, le 15 du mois de mars : 1° vu que l'héritage de sœur Hyacinthe a permis d'amortir en partie la dette de M. Ladagnous qui se trouve ainsi réduite de 55 000 francs à 24 000 francs ; 2° vu qu'avec le surplus a été payé le vitrage de la tribune [...] ainsi que la solde du compte Pilter pour clôtures, la Très Révérende Mère prieure propose au conseil de prendre sur la dot de sœur Marie-Joseph, après s'être fait autoriser par M. Théas, grand vicaire et notre supérieur, ce qui est nécessaire pour les dépenses suivantes : 1° les travaux à la grange et à la conciergerie, tels que zinguerie, peinture et serrurerie que nous confions à l'entrepreneur Ladagnous ; 2° l'achèvement de l'installation pour troupeau et volière ; 3° les journées et fournitures de jardinier pour installation et aménagement du verger ; 4° un achat d'ustensiles de cuisine et d'outils pour jardinage (pour ces deux derniers articles, nous allouons un crédit de 1 000 francs) ; 5° un achat de cinq à six brebis pour commencement de troupeau » (Livre du conseil de Lourdes, I).

<sup>959</sup> M<sup>me</sup> Laboré.

Combien coûtera le chalet Klock<sup>960</sup> ? Et combien le bélier, tuyaux et pose compris<sup>961</sup> ? Qu'est-ce que la campagne d'Arles<sup>962</sup> ? Un bien, non encore vendu, d'une sœur ?

Vos filles sont plus sages. *Deo gratias*. Sans doute, un immeuble régulier est beaucoup. Mais que faites-vous de la sainte Vierge ? Et vos soucis aussi, et vos prières ont été pour quelque chose, n'est-ce pas ?

Nous avons l'influenza<sup>963</sup> : mais bégninement. (Pas moi).

Je me suis blessé à l'os du devant de la jambe, en me heurtant contre un obstacle, dans l'obscurité<sup>964</sup>. Il y a trois ou quatre semaines. De là une plaie qui ne se presse pas de guérir. Vos prières vont la fermer. Autrement, je ne pourrais pas aller à Lyon<sup>965</sup>. *Fiat voluntas Dei*. Mais c'est peu de chose.

Avouez que vous êtes presque maîtresse dans les comptes maintenant.

---

<sup>960</sup> Dans le livre du dépôt, en 1890 : la dépense pour le chalet de M<sup>elle</sup> de Klock s'est élevée à 5 937,40 francs. Le livre des comptes mentionne que le versement a été fait en plusieurs fois à M. Abadie, entrepreneur. Qui était M<sup>elle</sup> de Klock ?

« J'accorderai dans notre livre du couvent une petite place à M<sup>elle</sup> de Klock, tertiaire normande qui a beaucoup connu la M. Rose [M. Wehrlé] du monastère de Mauléon qui, après un séjour de deux ans environ dans notre fondation d'Arles dont elle faisait partie, fut demandée par le Révérend Père Saintourens, de la province de France, pour fonder un couvent en Belgique, de sœurs du Tiers-Ordre contemplatif, destinées à la récitation perpétuelle du rosaire. Ensemble, ces deux âmes conçurent le projet d'envoyer une colonie à Lourdes, mais il fallait une autorisation de M<sup>gr</sup> de Tarbes et c'est à quoi M<sup>elle</sup> de Klock s'employa activement. Elle agit d'abord auprès du Révérend Père Ligier, à Rome, ensuite auprès de l'évêque de Tarbes, par l'intermédiaire d'un député [...]. La bonne M. Rose [Marie Wehrlé] fut évincée. Mais M<sup>elle</sup> de Klock, qu'aucun lien ne retenait, vint se fixer à Lourdes après la mort de son père. Il lui fut permis de prendre une partie de notre terrain, en dehors de la clôture, et d'y faire bâtir un chalet ou ermitage qu'elle dédia à saint Vincent Ferrier avec la seule obligation de l'abandonner à la communauté après sa mort. C'est là qu'elle vit, avec une servante, partageant son temps entre la prière et les relations avec ses nombreux parents et amis. Sa fortune est devenue plus que modeste par suite de pieuses libéralités d'abord, puis à cause d'un procès injuste. Sa santé est délicate et ne lui permet pas une longue vie » (Livre du couvent des Dominicaines de Lourdes, 1888-1895, p. 47-48).

« L'an du Seigneur 1889, le 2 du mois de décembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil de céder quelques mètres de terrain que nous avons en dehors de la clôture à M<sup>elle</sup> de Klock, qui désire en être propriétaire moyennant indemnité, et en s'engageant par écrit à nous le rendre à sa mort avec le chalet qu'elle veut y faire construire à ses frais. Après une discussion convenable, dans laquelle il a été réglé que cette affaire serait soumise à Monsieur notre supérieur si le vote était affirmatif, le conseil a passé au scrutin secret qui, vérification faite, a donné l'unanimité des voix pour l'affirmative » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 12).

<sup>961</sup> « L'an du Seigneur 1890, le 19 du mois de septembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil [...] de faire construire à côté du monastère, dans la clôture, un lavoir et un poulailler » (Livre du conseil de Lourdes, p. 21).

« Dans le courant de ce béni mois d'octobre [1890], nous avons avancé la construction d'un lavoir, d'un poulailler et d'aqueducs et d'un bassin pour le fonctionnement du bélier hydraulique... Nous avons reçu l'année dernière un don de 1 000 francs pour l'achat du bélier. La dépense totale s'élèvera environ à 3 000 francs (sans compter les additions qu'un entrepreneur ne manque jamais d'ajouter au devis), soit pour les constructions soit pour l'achat du bélier » (Livre du couvent des Dominicaines du très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 133).

Dans le livre du dépôt : en 1890, bélier hydraulique (acompte) 483,20 francs.

<sup>962</sup> Il s'agit d'une propriété de sœur Marie-Elisabeth-Raphaël du Rosaire [Justine Boussot] qui était d'Arles : « L'an du Seigneur 1890, le 3 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil de consacrer le produit de la vente du blé récolté cette année dans la campagne de sœur Marie-Raphél, à l'achat de plants de vigne et à d'autres travaux propres à donner, de l'avis de l'agent d'affaires, plus de valeur à la propriété » (livre du conseil de Lourdes, I).

Dans les comptes de 1890, il y avait dans les dépenses « (Arles) frais de campagne : 396,10 », et dans les recettes : « (Arles) revenus de campagne : 185,55 » (Livre du dépôt de Lourdes).

<sup>963</sup> L'épidémie était aussi à Lourdes : « Vendredi soir, 21 février, le Révérend Père Saudreau, du couvent de Bordeaux, est arrivé à l'improviste. Il va prêcher le carême à Tarbes et il avait été chargé par le Révérend Père provincial, si plein de charité, de visiter les communautés qui se trouveraient sur son passage pour leur apporter quelques consolations dans ce temps calamiteux où l'influenza, sorte de peste, sévit partout et leur donner l'assurance de la pieuse et paternelle sollicitude de leur vénéré supérieur. Il a trouvé chez nos sœurs de Nay quelques malades, mais leur état n'est pas grave... chez nos sœurs de Mauléon une quarantaine profondément atteintes... Quant à nous, grâce à Notre-Dame de Lourdes, nous n'avons eu

Je vous bénis, ma fille, de tout mon cœur en Jésus Marie.

(135)

1890, 22 juillet<sup>966</sup>. Rijckholt.

Très Révérende Mère,

*Alleluia* ! Du moins en bonne partie. Me voilà sorti du noir cachot de la folie, où j'ai vécu cinq semaines, atteint par la plaie de ma jambe. Et maintenant (que Dieu est bon !!) me voilà revenu à la terre des vivants, de ceux qui aiment et servent Dieu. *Alleluia* ! *Alleluia* ! Ce matin, pour la première fois depuis longtemps, j'ai entendu la sainte messe, parfaitement calme, et fait sans aucune peine, mais avec grande joie, la divine communion. Je n'ai plus que quelques petits trous à la jambe, et ils sont en train de disparaître. Depuis cinq ou huit jours, je jouis de mon bon sens. Dieu soit loué.

Je sais combien vous et vos filles avez contribué à cet heureux résultat par vos pénitences et vos prières. Aussi je ne fais qu'un acte de justice, bien doux pour moi, en mettant aux pieds de vos filles et aux vôtres l'hommage de mon indigne mais humble et dévouée reconnaissance.

Vive Jésus à jamais ! En qui et en Marie sa sainte Mère, je vous bénis de tout mon cœur.

---

que la grippe... Le bon Dieu s'est contenté de cette légère épreuve. Peut-être nous en réserve-t-il de plus lourdes pour l'avenir. Que sa divine volonté s'accomplisse pour sa plus grande gloire et pour notre sanctification.

Si à l'intérieur nous n'avons pas été bien éprouvées, il n'en est pas de même à l'extérieur. Nos sœurs tourières ont été malades. Notre voisine, M<sup>lle</sup> de Klock, l'a été également, ainsi que notre fermier et sa famille qui ont été atteints par l'épidémie, après avoir donné leurs soins à de braves paysans du voisinage » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 103).

L'épidémie était générale et les journaux donnaient des conseils aux influenzés. On peut lire dans le *Journal de Lourdes* : « La maladie prise au début, rapidement et énergiquement combattue par les procédés médicaux ordinaires, n'offre généralement pas de danger ; mais si, étant donné l'état insalubre de l'atmosphère, l'on commet la moindre imprudence, en sortant malgré les avis du médecin ou en absorbant les boissons froides, des complications peuvent survenir. [Conseils pour se soigner]. La convalescence est assez pénible. On sort du lit brisé, abattu, et il faut encore quelques jours pour que le malade se retrouve dans son état normal » (*Journal de Lourdes*, n° 4, 26 janvier 1890).

<sup>964</sup> En janvier 1890, accident à Rijckholt : un obstacle heurté pendant la nuit a entraîné une blessure sur le devant de la jambe (I. BODY, *Vie du R.P.M.-A. Potton...*, p. 445-446). Il semble que I. Body mélange un peu la plaie au pied de 1888 et la blessure à la jambe de 1890 (cf. *ibid.*, p. 438-446).

<sup>965</sup> Le chapitre provincial a eu lieu à Carpentras en 1890. Le Révérend Père Laboré [Ambroise ; Jean Marie Joseph Laboré ; né à Lyon le 21 avril 1837 ; prise d'habit à Flavigny le 29 janvier 1857] y a été élu provincial (*Ut diligatis*, avril 1966, p. 78).

<sup>966</sup> « Notre Révérende Mère a reçu, le 25 juillet, une lettre du Révérend Père Marie-Ambroise qui a beaucoup réjoui toutes les sœurs. Il était arrivé une épreuve bien douloureuse à ce bon Père. Lui si savant, si intelligent, avait eu un dérangement de cerveau à la suite d'un mal de jambe, résultat d'un coup qu'il s'était donné par mégarde ; toute la province en était consternée... Nous avons beaucoup prié pour sa guérison et fait brûler une lampe en l'honneur de la sainte Vierge. Tant de prières adressées au ciel de bien des côtés ont été exaucées, ainsi que l'écrit le cher Père, à notre Révérende Mère prieure. Il y a huit jours, dit-il, qu'il est sorti des noirs cachots de la folie, et qu'il a eu le bonheur dont il était privé depuis longtemps, d'assister à la messe et de recevoir la divine communion. En reconnaissance de cette guérison inattendue, nous avons chanté le *Te Deum* et l'antienne *Speciosa*, avec les versets et les oraisons correspondants. Puissions-nous encore obtenir bien des années de vie et de santé de corps et d'esprit à ce Père si digne de notre vénération » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 1114-115).

Inutile<sup>967</sup> de vous dire combien le Révérend et vénéré Père<sup>968</sup> nous a édifiés et nous édifie chaque jour. C'est une vraie bénédiction pour nous de l'avoir au couvent. Nous avons fait venir de Lyon la voiture du Révérend Père Antonin [Danzas] pour qu'il puisse se promener un peu au jardin. Adieu ma Très Révérende Mère, je sollicite vos prières pour toute la communauté et pour votre bien humble et dévoué en Notre-Seigneur.

P. Marie-Eugène<sup>969</sup>

Je<sup>970</sup> bénis sœur Marguerite [Marie Dhérété]. J'ai écrit à Montpellier il y a quelques jours, en réponse à une lettre de sa sœur et sa nièce<sup>971</sup>.

### (136)

1890, 22 novembre. Lyon.

Ma fille,

C'était un faux bruit ! Je ne suis pas à Rijckholt, mais toujours à Lyon, depuis environ le premier septembre. Ce n'est pas cependant que je sois malade, ou plus malade. Au contraire, toutes mes plaies sont fermées depuis presque deux mois. Mais je ne suis pas bien vaillant : notamment les jambes sont faibles, quoique je mange bien et dorme (surtout) bien. Mais je touche à l'âge du repos, il me semble. Si j'étais plus jeune, je m'efforcerais davantage de me hisser jusqu'au niveau de l'observance et du travail ; probablement pour retomber bientôt plus bas. Maintenant au contraire, je vais doucement et je me tiens pour un pauvre invalide, outil usé, qui se briserait vite si l'on voulait trop s'en servir. On me supporte du reste avec une grande charité que j'admire, et dont je suis reconnaissant. Je ne sais encore quand le Très Révérend Père provincial me renverra à Rijckholt, où je suis toujours assigné : pas cette année (1890), je suppose.

Pour vous, ô pauvre infirme ! Vous faites pénitence pour moi, et tandis que je suis en santé, vous souffrez sans cesse et cruellement sur votre lit<sup>972</sup>. *In lectulo meo, per nocte, quaesivi quem diligit anima mea*<sup>973</sup>. J'espère que là du moins vous rencontrez souvent Celui que chérit votre âme. C'est Jésus, le très doux Bien-aimé de votre cœur. Cherchez-le toujours, ma fille, car s'il se donne un peu quelquefois dans cette vie, le plein don, celui que vous désirez et attendez, est réservé pour l'autre vie. Heureuses sont celles qui cherchent, comme vous ; car si la recherche est pénible bien souvent, oh ! qu'heureuse, que bienheureuse sera la rencontre ! Que sera-ce quand sœur Catherine pourra dire, non ce n'est pas assez, pourra s'écrier, pourra chanter avec ivresse : *Inveni quem diligit anima mea* : « J'ai trouvé celui que mon cœur aime »<sup>974</sup> : celui qu'il aimait à Belfort dans sa première

<sup>967</sup> Ce qui suit a été ajouté à la lettre par le P. M. Eugène d'Alauzier.

<sup>968</sup> Le P. Potton.

<sup>969</sup> Gustave Marie Maurice d'Alauzier, profession le 18 décembre 1866. Assignations : Carpentras, 1882 ; Angers, 1883 ; Carpentras, 1886 ; Rijckholt, 1890 ; Carpentras.

<sup>970</sup> Voir note 1891/67.

<sup>971</sup> Sœur Marguerite du Sacré-Coeur était la sœur du P. Chrysostome de la province de Lyon. Elle avait une sœur Rosine qui habitait Montpellier et avait une fille Charlotte (cf. Lettre de sœur Marie des Anges [Eulalie Lassale] à sœur Marguerite du Sacré-Coeur [Marie Dhérété], 13 octobre 1886).

« J'ai appris avec beaucoup de plaisir que vous aviez eu la visite de votre chère Rosine et de la bonne M<sup>lle</sup> Charlotte. Il paraît, d'après ce qu'on nous a écrit, qu'elle a grandi beaucoup. Est-elle toujours au même magasin ? Je vous dirai franchement que j'aimerais mieux la voir là que maîtresse ou sous-maîtresse dans ces écoles laïques. C'est si abominable. Hélas ! Quelle responsabilité. Oh ! Oui, c'est bien terrible ! Que ces écoles sont donc funestes au bien de ces pauvres enfants qui apprennent à aimer le mal avant de connaître les fâcheuses conséquences qui en résultent. Je prie beaucoup pour ces pauvres enfants qui sont élevés dans ces écoles ; ils me font bien pitié » (cf. lettre de sœur Marie des Anges [Eulalie Lassale] à sœur Marguerite du Sacré-Coeur [Marie Dhérété], sans date).

<sup>972</sup> Dans ses lettres, le P. Gallais fait allusion aux migraines de sœur Marie-Catherine (lettre du 3 novembre 1890) et à ses rhumatismes (lettre du 8 décembre 1896).

<sup>973</sup> Ct 3, 1.

<sup>974</sup> Ct 3, 4.

jeunesse ; celui qu'il aimait à Mauléon, plus tard à Arles, enfin à Lourdes, sous le regard maternel de la Vierge sans rivale, Celui qu'il aimera toujours, toujours, toujours, jusqu'au fond de l'éternité. Toujours ! Que cette parole est belle ! Et qu'il vaut mieux souffrir un peu de temps, pour toujours chanter, toujours jouir, toujours aimer. Peut-être les jours de votre hymne s'approchent ; et maintenant que le couvent de votre Mère du Ciel est là, debout, devant vos yeux, la peine du départ disparaît, en présence du bonheur ineffable de l'arrivée !...

Que dites-vous du P. Marie-Ambroise ? Je crois qu'il déraisonne en vieillissant. On voit bien qu'il a passé par une longue maladie et sans doute son pauvre cerveau n'est pas encore assez remis. Parlons donc d'affaires. Je comprends les comptes. Vous avez un immeuble qui, tout compris, vaut à peu près 250 000 francs : plus en argent, dettes payées, environ 100 000 francs. Ce n'est pas mal, sans être trop. Aussi vous avez vingt-huit personnes à entretenir<sup>975</sup>. La sainte Vierge y pourvoira.

<sup>975</sup> Composition de la communauté à la fin de l'année 1890 (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 141, complété avec le livre des vestitions de Lourdes, et le livre du conseil I) :

Onze sœurs de chœur, professes :

- ◆ Sœur Marie-Catherine [Marie Jardel]
- ◆ Sœur Marie-Dominique [Marie Mène]
- ◆ Sœur Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier]
- ◆ Sœur Marie-Dominique du Sacré Cœur [Hélène Vivien]
- ◆ Sœur Marguerite-Marie du Sacré Cœur [Marie Dhérété]
- ◆ Sœur Marie du Rosaire (Sœur Marie-Dominique de Mauléon) [Marie Julie Louise Thérèse Guiet]
- ◆ Sœur Marie-Joseph [Eugénie Chauffard]
- ◆ Sœur Marie-Thérèse [Louise Chalmet]
- ◆ Sœur Marie-Raphaël [Justine Boussot]
- ◆ Sœur Marie Ange [Louise Giraud]
- ◆ Sœur Marie-Magdeleine [Léonie de Mabilles de Bronac]

Deux novices professes (professe restant encore au noviciat après leur profession) qui ont fait profession à Lourdes :

- ◆ Sœur Marie-Hyacinthe de Marie Immaculée [Pauline Chapus]
- ◆ Sœur Marie-Cécile de Saint-Dominique [Élodie Polet]

Une novice simple :

Sœur Marie du Sacré Cœur de Jésus, Marie-Pauline-Elisabeth Mercier, veuve Mauxion, née à Blaye, diocèse de Bordeaux, le 6 avril 1859. Prise d'habit le 1<sup>er</sup> juin 1890. Elle était veuve depuis quatre ans (*Journal de Lourdes*, n° 23, 8 juin 1890).

Trois postulantes :

- ◆ Sœur Henri, Marie-Catherine-Charlotte-Ulyssia Dupuy, née dans la ville de Nancy, diocèse de Nancy, le 15 août 1864.
- ◆ Sœur Madeleine, Marie-Magdeleine Martin, née à Saint-Lambert du Lattay, diocèse d'Angers, le 9 juin 1866, habitait à Doulée (Vendée).
- ◆ Sœur Eugénie, Eugénie Labarrère, née à Saint-Pé, diocèse de Bayonne, le 8 avril 1870. Sa mère habitait en Algérie (livre du couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 150).

Trois converses professes :

- ◆ Sœur Marguerite du Sacré Cœur [Rosalie Imbert]
- ◆ Sœur Marie-Gertrude [Marie Hagolle]
- ◆ Sœur Marie de la Visitation, Rose Poullier, née à Rasteaud, diocèse d'Avignon, le 3 mars 1867. Profession le 13 février 1890. (Voir *L'Année Dominicaine*, mars 1890, p. 137-138).

Une novice converse :

- ◆ Sœur Marie du Sauveur, Anna Loge, née à Barcus, diocèse de Bayonne, le 25 mai 1864. Tourière qui a pris l'habit le 28 avril 1889.

Quatre tertiaires vêtues :

- ◆ Sœur Marie-Imelda, Genny Bistos, née à Gratens, diocèse de Toulouse, le 10 août 1865. Prise d'habit le 12 novembre 1889.
- ◆ Sœur Marie-Émilie de l'Enfant-Jésus, Cécile Trebessos, née à Arzizan, diocèse de Tarbes, le 22 juillet 1867. Prise d'habit le 20 novembre 1889.
- ◆ Sœur Marie de la Résurrection, Marie Bigneurre, née à Fretterans près de Châlon-sur-Saône, diocèse d'Autun, le 2 juin 1869. Prise d'habit de converse le 30 avril 1890. (Voir *L'Année Dominicaine*, juin 1890, p. 280).
- ◆ Sœur Marie-Stéphanie du Crucifiement, Marguerite Célie, née à Castanède, diocèse de Montauban, le 20 juillet 1866. Prise d'habit le 19 octobre 1890.

Une postulante converse :

Remercions-la de ses bienfaits. Je suis charmé que vous ayez changé d'aumônier<sup>976</sup>. J'espère que celui-ci sera aussi simple que pieux, et facile à vivre pour vous et pour vos sœurs<sup>977</sup>. Vous avez d'ailleurs les Pères de Toulouse pour vous aider et soutenir. — Et aujourd'hui vous sortez de charge<sup>978</sup>, ayant fondé tout un couvent ! *Mirum*. Hâtez-vous de me faire connaître le résultat de l'élection Oh ! que mon impatience est grande ! En attendant, souffrez que je bénisse la prieure mourante en Jésus Marie.

(137)

1890, 8 décembre. Lyon.

---

♦ Sœur Rose, Rose Verdet, née à Curemonte (Corrèze), diocèse de Tulle, le 12 octobre 1868, entrée en novembre 1890.

Deux tourières :

♦ Sœur Marie du Sacré Cœur [Marie Buravant, née en 1858 (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1920, p. 42)], tourière venue d'Arles.

♦ Germaine Pascau, née en 1863, sœur Jeanne de Jésus, entrée pendant le séjour des sœurs à la caserne, en 1888.

♦ Louise Fraise, entrée le 4 octobre 1890.

Une autre tourière — Marguerite de Garideim, — est entrée en 1888. Mais est-elle encore au monastère ?

<sup>976</sup> « Le 25 octobre, Monsieur l'abbé Sanguinet nous a quittés. Ce départ lui a fait répandre bien des larmes, nous a-t-on dit. Il s'était attaché à la communauté, principalement à la Révérende Mère prieure qu'il n'avait pas appréciée d'abord. Il aimait cette maison d'aumônier avec son jardin, ses alentours presque solitaires, il s'intéressait à ces braves fermiers dont les demeures sont disséminées sur les flancs des collines voisines, et à leurs enfants auxquels il se plaisait à faire le catéchisme. Enfin ces liens déjà bien doux pour lui, il a fallu les rompre, et quoiqu'il fut le maître d'accepter ou de refuser, il a tout sacrifié et il est parti... En cela il a fait un acte de charité, car grâce aux appointements assez élevés qu'il va toucher, il pourra pourvoir aux frais d'éducation d'un de ses neveux... Les derniers jours qui ont précédé son départ, Monsieur l'abbé Sanguinet a pris ses repas et a logé dans nos chambres du tour, il a profité de la proximité des lieux pour se rendre à la chapelle à minuit et assister à nos Matines. D'ailleurs il se levait assez souvent à la même heure lorsqu'il entendait la cloche du monastère, pendant qu'il habitait chez l'aumônier ; et sans sortir de sa chambre, il récitait son office en union avec la communauté. Il était bien pieux.

En disant adieu à notre Révérende Mère prieure, il lui a fait remettre des médailles pour toutes les sœurs, a donné une communion de plus et s'est recommandé à nos prières... Dans une petite allocution qu'il a prononcée à la grille, il a montré l'estime qu'il avait pour la communauté.

Le soir de ce même jour, Monsieur l'abbé Ferrère, notre actuel aumônier, est venu prendre possession de son poste. Notre Très Révérende Mère prieure a été très bien impressionnée des sentiments pieux et dévoués qu'il lui a exprimés dans le cours de son premier entretien avec elle... Après Complies, Monsieur l'aumônier s'approchant de la grille, nous a dit quelques mots pour nous exprimer le bonheur qu'il avait éprouvé d'avoir été choisi pour aumônier de notre communauté... Il aime la retraite... Il se propose de se mettre tout à notre service pour nous aider à devenir des saintes. Il s'aidera pour cela des conseils des supérieurs de l'Ordre, de M. Théas, notre supérieur et son maître vénéré, qu'il veut regarder toujours comme tel, et aussi de l'expérience de Monsieur l'abbé Sanguinet...

C'est un samedi, veille de la fête du patronage de la sainte Vierge, que notre nouveau père spirituel est ainsi installé. Espérons que notre bonne Mère du ciel nous protégera tous et nous fera avancer dans la perfection » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 131-132).

L'abbé Ferrère est resté aumônier du monastère de 1890 à 1925 (Livre des annales du monastère de Lourdes, III, p. 42).

<sup>977</sup> « Espérons que tout sera pour le mieux dans le changement du confesseur, qui se fait sans secousse, et que le nouveau venu joindra au côté sérieux du précédent certaines qualités utiles et désirées. On dirait qu'il est sur la bonne voie pour les acquérir et les pratiquer » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 26 novembre 1890 ; Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 136).

<sup>978</sup> Extrait d'une lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, du 26 novembre 1890 : « De tout mon cœur je vous félicite de votre sortie de charge ; c'est si bon pour l'âme et pour le corps. Mais cela durera-t-il longtemps ? Un peu de repos pour votre santé serait si salutaire, et bien plus encore un peu (ce qui signifie ici : beaucoup) d'abjection pour votre âme. Enfin abandonnons-nous à la divine bonté qui sait toujours établir des compensations » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 136).

Ma fille,

*Alleluia* ! J'aurais voulu vous l'envoyer sans aucun retard. Mais je faisais ma retraite annuelle, qui ne s'est terminée qu'aujourd'hui seulement. Et maintenant qu'elle est finie, je m'empresse de vous écrire : *Alleluia* !

La Très Révérende Mère, qui était morte, tout à fait morte, est maintenant tout à fait ressuscitée par la grâce de l'élection, suivie d'une confirmation en bonne forme<sup>979</sup>. *Alleluia* ! Somme toute, je pense qu'il y a lieu de bénir Dieu, et de remercier la Très Sainte Vierge pour tout cela. Je crois que vous continuerez à vous rendre bien utile pour la formation progressive de votre couvent qui est encore bien jeune et nouveau-né. Et d'un autre côté, je ne pense pas que la situation de prieure soit un obstacle réel à votre sanctification personnelle. Cette charge demande de vous plus de sacrifices et plus d'efforts. Ils serviront, je l'espère, à vous obtenir plus de grâces, et à vous faire acquérir plus de mérites. Donc, tout est pour le mieux. *Alleluia*. La fondatrice elle-même n'est pas inutile pour vous pousser au bien. Si elle vous dit des choses inconvenantes et absurdes, si même cela va jusqu'aux injures, cela vous servira d'épreuve et d'avertissement. Presque tout le monde vous loue et vous flatte, (excepté le P. Marie-Ambroise). M. Harent n'a plus d'occasion pour vous gronder. (Est-il encore de ce monde ?) Si vous n'aviez pas la fondatrice<sup>980</sup> (moi, je suis bien loin) vous risqueriez d'être trop engraissée de louanges ; ce qui est très mauvais pour la santé de l'âme. Avec elle, vous aurez occasion de ne pas tant vous élever, et d'apprendre mieux ce que vous êtes. *Alleluia*.

Je suis de l'avis de vos conseillers. Il me semble qu'il y aurait danger à donner trop d'importance à une jeune sœur qui ne paraît pas partager pleinement l'esprit des autres<sup>981</sup>. Vous risqueriez trop, je crois, d'introduire parmi vous un élément de dispersion, et jusqu'à un certain

<sup>979</sup> « Le 22 du mois de novembre 1890, se terminait le troisième triennat de la Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit, dont les deux premiers avaient été employés au gouvernement du couvent d'Arles et le dernier à celui de Lourdes (à partir du jour de la translation des sœurs qui a eu lieu dans le courant du mois d'avril 1888) y compris le temps qui s'est écoulé depuis sa réélection datée du 22 novembre 1887, jusqu'au jour du départ d'Arles de la communauté.

Monsieur le grand vicaire Théas, supérieur de notre monastère, s'est rendu auprès de nous, muni des pouvoirs nécessaires pour présider les élections et confirmer la nouvelle prieure. — Préalablement, après un premier *tractatus* qui ne promettait pas la majorité suffisante, il avait donné voix active aux sœurs qui avaient six ans de profession. Dans la matinée du 2 décembre 1890, Monsieur le supérieur se trouvait à la grille du parloir, assisté du Révérend Père Guillermin, notre confesseur extraordinaire, et de Monsieur l'abbé Ferrère, notre aumônier et confesseur ordinaire, tous deux chargés de remplir l'office de scrutateurs. De son côté, la Révérende Mère sous-prieure [sœur Marie-Dominique, Marie Mène] a convoqué au parloir, à 10 heures précises, les sœurs électrices au nombre de neuf :

Électrices de droit : Révérende Mère sous-prieure [sœur Marie-Dominique, Marie Mène], Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit [Marie Jardel], Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier], Marie-Dominique (Vivien) et Marguerite-Marie [Marie Dhérété].

Électrices supplémentaires : sœur Marie du Rosaire [Marie Julie Louise Thérèse Guiet], sœur Marie-Joseph [Eugénie Chaffard], sœur Marie-Thérèse [Louise Chalmet] et sœur Marie-Raphaël [Justine Bousso].

Toutes les sœurs étant réunies, nous avons procédé aux élections avec toutes les formalités prescrites par nos saintes constitutions. — Après un premier tour de scrutin, l'une des électrices, la Révérende Mère Marie-Catherine [Marie Jardel] a eu 7 voix, la Mère Marie-Dominique [Marie Mène], sous-prieure, a eu une voix, il y a eu un bulletin blanc. En présence de ce résultat, Monsieur le supérieur a proclamé et confirmé l'élection, au parloir une première fois, à la grille du chœur, une seconde fois en présence de toute la communauté. La Très Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit a fait la *venia*, au milieu du chœur, en signe d'acceptation » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 24).

<sup>980</sup> Une grande partie des lettres du P. Gallais, à partir de 1890, parle des ennuis que causent sœur Marie-Dominique. Elle voulait un accousoir particulier (3/11/90) ; elle avait des irrégularités d'humeur et des caprices (8/12/90) ; elle gardait des bouteilles de liqueur dans la cellule (28/2/91 ; 27/3/91) ; elles rendait la vie impossible au chœur en réclamant une aération intempestive (28/2/91) ; elle provoquait la prieure pour pouvoir ensuite lui faire des reproches (17/3/91) ; substitution de l'eucalyptinthe au rhum, faute de pouvoir faire mieux, colère provoquante ou familiarités excessives (10/4/91) ; question pour savoir combien sœur Marie-Dominique a bu de liqueurs dans le mois, pour savoir de combien elle avait dépassé la mesure (19/4/91) ; demande écrite d'approbation d'un acte de renonciation à la serre du jardin qu'elle s'était appropriée (2/11/1891) ; tentative de reprise de possession de la serre (12/12/91) ; colère contre le P. Gallais (22/2/1893). Des difficultés surgissaient à propos du chant et de la psalmodie, mais le P. Gallais hésitait à lui interdire d'y prendre part en quoi que ce soit (24/7/1895).

point d'opposition, d'abord secrète, peut-être ensuite plus sensible, et alors plus nuisible. Rien n'est plus précieux pour la communauté que le bien de l'unité<sup>982</sup>.

Prions pour la fondatrice, de peur qu'elle ne finisse par tout à fait mal tourner, comme jadis le Révérend Père Colchen en avait peur : car il avait bien raison d'être inquiet pour cette sœur, que, pendant longtemps il a tenue à distance, malgré ses bons désirs de fondation et son argent. Je ne crois pas cependant que votre couvent ait beaucoup à craindre de ce côté. Mais il pourrait bien y avoir des choses fort désagréables... J'espère que la Très Sainte Vierge y veillera.

Adieu, ma fille. Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

[P.S.] Je pense que le provincial me laissera ici pour tout l'hiver.

---

<sup>981</sup> Il s'agit de sœur Marie du Rosaire (sœur Marie-Dominique de Mauléon [Marie Julie Louise Thérèse Guiet]) qui avait été nommée sous-maîtresse des novices par le conseil, le 17 juillet 1889 (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 8). Lors de la visite canonique de janvier 1891, le P. Gallais change la sous-maîtresse :

« Les officières remplissent bien leurs charges et le visiteur n'a pas de motif d'en changer. Cependant sur la demande de certaines religieuses et de l'avis de la Révérende Mère prieure et de son conseil, le visiteur fait les modifications suivantes dans les charges de la communauté :

Seront portières la Révérende Mère sous-prieure, sœur Marie-Dominique [Marie Mène], sœur Marie du Rosaire [Marie Julie Louise Thérèse Guiet] et sœur Marie-Thérèse [Louise Chalmet] ;

Sœur Marie-Joseph [Eugénie Chauffard] est relevée de ses fonctions de portière et est chargée du soin du jardin ;

Sœur Marie Ange [Louise Giraud] remplace sœur Marie du Rosaire comme sous-maîtresse des novices et sœur Marie-Cécile [Elodie Polet] remplira les fonctions de doyenne à la place de sœur Marie Ange. Lourdes, le 29 janvier 1891 » (Livre du conseil de Lourdes, I, p. 29).

Sœur Marie-Dominique [sœur Marie du Rosaire] était arrivée à Lourdes en mai 1889 :

« Dans le courant du mois de mai, nous recevons au milieu de nous une jeune sœur de Mauléon, nommée sœur Marie-Dominique, que l'évêque de Bayonne autorise à venir habiter dans notre monastère pendant deux ans. Notre Révérende Mère prieure lui change son nom contre celui de sœur Marie du Rosaire, pour ne pas la confondre avec les deux sœurs Marie-Dominique, ses anciennes dans la maison. Nous lui faisons notre meilleur accueil, et nous nous estimons heureuses de sa présence ici. Son intelligence du chant et de l'harmonium nous sera d'une grande utilité ; en même temps que sa régularité et son amour de l'observance nous édifiera continuellement. Elle témoigne une joie naïve d'être avec nous, de contempler le beau panorama qui se déroule sous nos yeux, du haut de la colline où se trouve notre monastère, et surtout d'habiter près de la grotte bénie de Marie, privilège que beaucoup ambitionnent et qui n'est accordé qu'à peu d'âmes... » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 76).

<sup>982</sup> Qu'est-ce que le P. Potton entend par unité ? « Une religieuse fervente nourrit dans son cœur un grand amour pour la règle, les constitutions et le coutumier de son Ordre et de son couvent. Elle ne se contente pas d'en avoir, comme tant d'autres, une connaissance incomplète et superficielle. Elle a soin de les lire et de les relire fréquemment, afin d'en graver dans sa mémoire jusqu'aux plus légers détails, afin surtout d'en pénétrer l'esprit et d'en bien comprendre la portée. À cette étude si louable, elle joint la pratique fidèle de tout ce que la règle commande. [...] Peut-être êtes-vous bien éloignées de cette régularité parfaite ?... S'il en est ainsi, malheureusement, pour vous corriger de ce défaut, considérez les avantages attachés à la fidélité envers la règle. En premier lieu, c'est un excellent moyen, ou plutôt c'est le seul moyen d'obtenir l'unité dans le couvent. Si chaque sœur vit de son côté, s'occupant à ce qui lui plaît, faisant ce qu'elle veut, s'habillant suivant son gré [...], ce n'est plus un monastère. C'est en quelque sorte une Babylone. [...] L'unité dans les cœurs et dans les âmes, l'unité dans les pratiques et dans les occupations extérieures, c'est pour une communauté la condition indispensable de toute durée, de toute force et de tout bien. Avec l'observation des règles, vous l'obtiendrez presque sans peine, puisque toutes les sœurs se fondront alors, pour ainsi dire, dans un seul moule. Mais si chacune au contraire écoute son propre sens et suit son propre caprice, les inclinations étant diverses et bien souvent opposées, le monastère se détruira et périra, comme un corps dont les éléments se séparent » (P. M.-A. Potton, « Première méditation sur l'amour de la Règle, motif et pratique de cette vertu », dans *Méditations à l'usage des sœurs du second Ordre, Première série*, deuxième cahier, Rome, 1870, p. 279.281 ; archives de Mauléon).

Ce texte se veut certainement dans la ligne du prologue des constitutions primitives de l'Ordre des Prêcheurs dont voici le texte : « Puisque la règle nous fait précepte de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme dans le Seigneur, il est juste que vivant sous la même règle, liés par le vœu de la même profession, nous nous trouvions également unanimes dans l'observance de notre religion canoniale, en sorte que l'unité que nous devons conserver dans nos cœurs soit réchauffée et représentée au-dehors par l'uniformité de nos mœurs » (M.-H. VICAIRE, *Saint Dominique. La vie apostolique*, Éd. du Cerf, 1965, p. 162).

[1890], 31 décembre. Lyon.

Ma fille,

Je vous remercie de votre belle image de Noël. N'est-ce pas un peu l'image de votre cœur ? Les fleurs sont petites. Mais elles sont jolies, nombreuses et de belles couleurs. Elles signifient vos vertus. Au milieu d'elles, se trouve le gracieux petit Jésus qui semble heureux de se sentir si bien entouré. Puisse-t-il prendre toujours ses plus chères délices dans votre cœur, et pendant cette année qui va commencer, et dans les années qui suivront, et pendant l'éternité, où nous ne compterons plus les années, ni les siècles. Ce sera l'heureux toujours.

Vous dites que je devrais écrire à nouveau quelques méditations. Je ne me sens guère porté à composer, avec peine, des livres qui seront toujours très médiocres<sup>983</sup>, tandis qu'il y en a tant de bons et quelques-uns de très bons. Il faudrait un sujet particulier, qui manquât et qui eût besoin d'être traité. Où est-il ?... Maintenant, du reste, j'ai beaucoup de travail pour écrire. Mes doigts sont rebelles et ma main ne m'obéit plus. J'ai cependant presque fini un petit travail pour les frères convers, et un pour les sœurs converses<sup>984</sup>. Je ne sais si cela sera bon, et aboutira. C'est un autre P. Morassi<sup>985</sup>, si vous connaissez ce petit volume, actuellement épuisé depuis longtemps<sup>986</sup>.

Nous sommes au premier de l'an. Il faut faire court. Je ne pense pas que Dieu me réserve rien pour la nouvelle année ; sauf que je dois me sanctifier davantage étant plus près de la fin. Pour vous et pour vos filles, je souhaite à toutes les bénédictions de Jésus et de Marie, et la joie de vivre avec eux au paradis, quand le moment sera venu de quitter ce pauvre monde. Ainsi soit-il. Je vous bénis en eux de tout mon cœur.

[P.S.] Ici il fait froid, depuis longtemps. Cependant ma santé est assez bonne. Le couvent est très bien chauffé. Mon frère est à Hyères<sup>987</sup> et se guérit. Notre P. André [Meynard] est bien malade chez les sœurs d'Oullins<sup>988</sup>. Priez pour lui.

<sup>983</sup> « Dans le domaine de la spiritualité, ses premières publications [du P. Potton] sont encore moins originales » (A. DUVAL, « Potton », *DS*, t. LXXX-LXXXI-LXXXII, col. 2017).

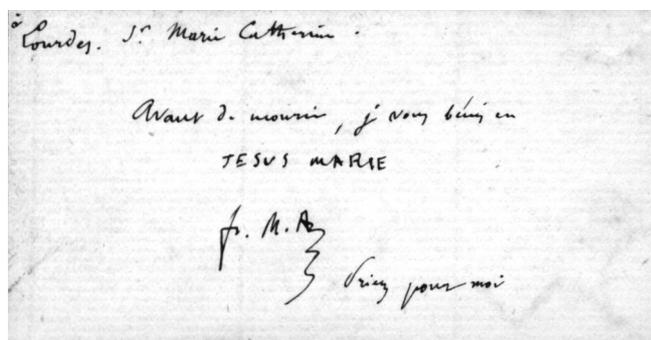
<sup>984</sup> Le livre a été imprimé en 1891 : *Doctrine religieuse à l'usage des Frères convers et des Sœurs converses de l'Ordre de saint Dominique*, Paris, 1891.

<sup>985</sup> J.-V. MORASSI, *Doctrine religieuse à l'usage des Frères convers et des religieuses de l'Ordre de Saint-Dominique*, Librairie Poussielgue-Rusand, Paris, 1858.

<sup>986</sup> « Le Révérend Père Morassi avait écrit en italien il y a maintenant près de quarante ans, un petit ouvrage s'adressant spécialement aux frères convers de notre Ordre et destiné à leur faire connaître exactement les devoirs de leur saint état et les points de nos constitutions qui les concernent. Cet ouvrage avait été traduit en français et mis en vente à la librairie de M. Poussielgue. Mais il y a bien des années déjà que l'édition française est entièrement épuisée, de sorte qu'il manquait maintenant depuis longtemps à nos frères convers un manuel qui pût les instruire, en peu de mots et simplement, de leurs obligations de chaque jour, au point de vue de la vie religieuse et des observances dominicaines » (« Bibliographie », *L'Année Dominicaine*, juillet 1991, p. 323).

<sup>987</sup> « 1891, 16 décembre. Rijckholt. [...] Mon frère le capucin est maintenant, cette année encore, dans le midi, pour passer les mauvais temps d'hiver » (PAM).

<sup>988</sup> Le P. André était probablement le P. André Maynard qui se trouvait en effet « dans le voisinage » du monastère au début de janvier 1891.

[1890<sup>989</sup>]

<sup>989</sup> Après l'accident de sa jambe, le P. Potton pensait très souvent à la mort (Cf. I. BODY, *La vie du P.M.-Ambroise Potton*, ..., p. 439). Ce billet, écrit à l'intention de sœur Marie-Catherine, a été écrit dans ce contexte, d'après la lettre qui l'accompagnait quand elle l'a reçu :

[1898], 30 novembre. Lyon.

Ma Révérende Mère,

Dans un pauvre vieux carton du cher P. Marie-Ambroise, j'ai trouvé le bout de papier ci-inclus : recevez-le comme une relique de ce vénéré Père : il doit y avoir huit ans que cela a été écrit : une pareille bénédiction pour sœur Agnès [Romeline Lassale] et sœur Germaine [Antoinette Vonthron], de Mauléon !

Je recommande à vos prières le nouveau prieur du couvent de Lyon : il vous en sera très reconnaissant.

Fr. Marie-Henri Desqueyroux  
des Frères Prêcheurs

Le P. Marie-Henri Desqueyroux, Léopold Pierre, a fait profession le 30 janvier 1865. Il a été prieur de Lyon du 28 novembre 1898 à 1900, puis socius du Maître de l'Ordre en 1900.

(140)

**[1891], 30 mars. Carpentras.**

*ALLELUIA!* Sœur Catherine n'est pas morte ! *Deo gratias.* La preuve qu'elle n'est pas morte, c'est qu'elle m'écrit. Toujours précieuses, ses lettres me le sont davantage après trois mois dont la moitié écoulée dans les rigueurs du jeûne quadragésimal. *Deo gratias.* Il est vrai qu'elle est un peu malade. Mais pas trop. Juste ce qu'il faut pour faire pénitence de mes péchés, et aussi des siens et de ceux de ses filles : que Dieu bénisse. *Amen. Amen. Amen.*

Il y a longtemps que vous m'avez parlé au long [...<sup>990</sup>]. ~~C'était~~<sup>991</sup> quand nous bâtissions le couvent de Rijckholt. Néanmoins je me souviens bien de tout cela. Souvent, en vieillissant, on change d'idées, plus ou moins. Mais, ici, je ne crois pas avoir changé d'avis. Et il me semble toujours qu'une telle voie, parfois bien dangereuse, a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Et je suis fort content de voir que vous en êtes délivrée, pour la plus grande sécurité et le plus grand bien de votre âme. Être toute à Jésus : C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur.

---

<sup>990</sup> Quelques mots barrés par sœur Catherine.

<sup>991</sup> Mot barré dans le texte.

Je ne savais pas, et ne croyais pas, que vous vous occupassiez encore de ce que j'ai écrit<sup>992</sup>, autrefois, pour les sœurs de Mauléon<sup>993</sup> et aussi pour vous<sup>994</sup>. Je croyais que les rats, ou plutôt les souris, nation très vorace habituées à se contenter de peu de chose, avait dévoré ce chef d'œuvre, en faisant ainsi son profit, et qu'il n'en restait plus guère que la mémoire... Vous me dites qu'il en est autrement, et que vous y trouvez quelque élément spirituel<sup>995</sup>. *Deo gratias*. Je ne suis pas opposé à l'idée d'écrire encore quelque chose, autant que j'en suis capable pour le présent. Ce ne serait pas pour l'impression, bien sûr. Mais quoi ?... Réfléchissez-y un peu. Voyez ce qui paraît vous manquer davantage, en tenant compte de ce qui existe ; et par suite ce qu'il faudrait. Vous me le diriez ; et je verrais si je puis entrer dans votre idée. Ce n'est qu'un ouvrage de ce genre que je pourrais faire maintenant, surtout avec mes yeux plus fatigués qu'autrefois. Ce me serait un plaisir (surnaturel) de

<sup>992</sup> Pour les publications du P. Potton, voir le dépôt légal : *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale de France*, p. 683-685 :

« POTTON (Louis, en religion le P. Marie-Ambroise), O.P. — *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites et accompagnées de commentaires*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue et fils, 1864. In-18, 444 p.

— *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites...* par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... 2<sup>e</sup> édition. — Paris, Poussiègue, 1878. In-18, 360 p.

— *Doctrine religieuse à l'usage des frères convers et des sœurs converses de l'ordre de St-Dominique*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, C. Poussiègue, 1891. In-18, XI-166 p.

— *Les Gloires du très-saint Rosaire. Douze excellences de cette admirable dévotion*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Lyon, Bauchu, 1864. In-32, XI-240 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).

— 1884. 2<sup>e</sup> édition. — Lyon, Vitte et Perrussel, In-16, XVIII-253 p.

— *Mois de Marie, pour les associées du très-saint Rosaire*, par le R. P. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1863, In-32, 268 p.

— 1864. 2<sup>e</sup> éd. — *Ibid.* In-32, 274 p. (La couverture et le faux titre portent : Bibliothèque dominicaine).

— *Le Probabilisme à compensation. Réponse à M. l'abbé Ecalte*,... par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Bar-le-Duc, impr. de Bertrand, 1878. In-8<sup>o</sup>, 36 p. (Extrait des *Annales du Monde religieux*).

— *De la Religion naturelle et de la religion chrétienne*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1859. In-8<sup>o</sup>, XVI-456 p.

— *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze instructions de la Reine du ciel, pour apprendre à bien adorer le Très-saint Sacrement et à bien réciter le Saint Rosaire*, recueillies et publiées par le R. P. Marie-Ambroise Potton,... — Lyon, impr. de Bauchu, 1863. In-32, IX-229 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).

— *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze méditations pour enseigner à bien adorer le Très-saint Sacrement, par la récitation du Saint Rosaire*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, Bauchu, 1864. In-32, II-28 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).

— *Saint Joseph, ses gloires et ses privilèges*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1860, In-18, XXXVI-402 p.

— *De Theoria probabilitatis, dissertatio theologica concinnata a R. P. Fr. Maria-Ambrosio Potton*,... — Parisiis, apud Poussiègue fratres, 1874. In-8<sup>o</sup>, 244 p.

— *De la Théorie du probabilisme, dissertation théologique* par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Poitiers, impr. de Oudin, 1875. In-8<sup>o</sup>, 34 p.

— *Une théorie nouvelle et ancienne touchant la question du probabilisme* [Signé : Frère Marie-Ambroise Potton]. — Tournai, V<sup>ve</sup> Casterman, 1875. In-8<sup>o</sup>, 23 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue théologique* publiée sous la direction du R. P. Pint... et de M. l'abbé Falise).

— *Le V. P. Antoine [Le Quien] et les sœurs du très Saint-Sacrement...* [Par le R. P. Marie-Ambroise Potton.] — Paris, C. Poussiègue, 1894. In-8<sup>o</sup>, 38 p.

— *De la Vocation religieuse*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton. — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1859. In-32, VI-340 p.

— *Éd. et Annot. DUPONT (Jean), Vie de la bienheureuse Esprite de Jésus...* — Paris, 1862. In-12.

— *Éd. et Annot. LE QUIEU (Le P. Antoine). Œuvres choisies...* — Paris, 1864. In-18.

— 1894. 2<sup>e</sup> éd. — Paris, In-18. »

<sup>993</sup> Lettre du P. Potton à M. Marie-Agnès, Carpentras le 16 janvier 1871 : « Je vais vous envoyer prochainement, par chemin de fer, les quatre autres cahiers des Méditations, avec les deux processionnaires que j'ai découpés pour faire le cérémonial. C'est la fin des Méditations » (PAM). Ces cahiers sont conservés aux archives de Mauléon. Ils comportent deux séries de méditations (dans des cahiers de 19,5 x 14,5 cm) ainsi libellées par le P. Potton :

Première série

- Méditations à l'usage des sœurs Dominicaines par le Révérend frère Marie-Ambroise des Fr. Prêcheurs (101 pages) : La vocation religieuse et les trois vœux de religion.

travailler pour vous et vos filles. On mettrait pour titre : *Le jardin des pommes d'or, pour l'illustre M. Catherine du Saint-Esprit, Prieure perpétuelle et fondatrice du couvent de Lourdes. Dieu ait son âme !*

L'ouvrage que je vais faire imprimer, c'est un autre P. Morassi<sup>996</sup>, *Doctrine religieuse*<sup>997</sup>, etc., mais bien différent de forme. Cet opuscule est épuisé depuis longtemps. Au lieu de le réimprimer, purement et simplement, il m'a paru défectueux pour la doctrine quelque peu, et rédigé avant les constitutions actuelles : ce qui produit plusieurs petits inconvénients. De sorte que j'ai rédigé un autre manuscrit, pour le plus grand bien de nos frères convers. Il peut aussi servir aux sœurs converses. Il y a, pour celles-ci, un petit manuel très court, rédigé pour les sœurs en général, à peu près sur le même sujet<sup>998</sup>. Si vous ne le connaissez pas, je pense que le Révérend Père Cormier vous en donnerait bien un exemplaire. C'est autographié et non imprimé. Vous augmenteriez ainsi vos richesses, puisque vous êtes si pauvres, dites-vous.

Comment concilier ensemble toutes vos différentes notations des livres de chant, *Cantus*, antiphonaires<sup>999</sup>, processional<sup>1000</sup>, missel<sup>1001</sup>, etc. ? Et aussi les différentes instructions explicatives

- [Sans titre] commencé à recopier dans le mois de février 1870, à Rome, février ou mars (365 pages).
- Suite de la première série contenant les méditations sur les vertus religieuses, troisième cahier, Rome, avril 1870 (271 pages).

[Ces deux derniers cahiers et le suivant, ont été écrits par le P. Potton, alors qu'il était à Rome comme théologien de l'évêque de Curaçao et de l'archevêque d'Avignon, pour le premier concile du Vatican (8 décembre 1869 - 18 juillet 1870). Voir I. BODY, *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton...*, p. 221-229.]

#### Deuxième série

- Premier cahier contenant les méditations pour les temps et les fêtes de l'année, Rome, mai-juin 1870.
- Deuxième cahier de la deuxième série contenant les méditations pour les temps et les fêtes de l'année, Rome, juin 1870, Carpentras décembre.
- Troisième cahier de la deuxième série, contenant les méditations pour les temps et les fêtes de l'année, Carpentras décembre 1870-janvier 1871 (298 pages).

Outre les méditations, des écrits sur la Vierge Marie sont conservés dans les archives de Mauléon :

♦ Le Rosaire adorateur. Quinze instructions de la Reine du ciel, pour apprendre à adorer le Très Saint Sacrement et à bien réciter le saint rosaire, recueillies et publiées par le Révérend frère Marie-Ambroise Potton des Frères Prêcheurs, sous-directeur du Rosaire perpétuel (format 22 x 18). [Ce texte a été publié sous le titre : *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze instructions de la Reine du ciel, pour apprendre à bien adorer le Très Saint Sacrement et à bien réciter le Saint Rosaire*, recueillies et publiées par le R. P. Marie-Ambroise Potton..., Paris, Bauchu, 1864].

♦ *Omnia in omnibus Maria !* Que Marie soit tout en toutes ! (4 fascicules). Fascicules I et II de décembre 1863 et fascicules III et IV sans date (format 14 x 10,5).

<sup>994</sup> Le P. Potton avait écrit pour sœur Marie-Catherine (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 366) alors qu'elle était malade, un cahier intitulé : « Quelques pensées à l'usage des sœurs qui sont et seront malades à Mauléon, 1871 », 126 pages (format 19,5 x 14,5) (Mauléon).

<sup>995</sup> Le P. Potton dans la préface du deuxième cahier de la première série des méditations s'explique sur le but de ces écrits :

« Les livres des méditations sont écrits pour servir de petite lecture pieuse au commencement des temps d'oraison comme le demandent les constitutions. Elles ont été écrites spécialement pour les sœurs de Mauléon. Chaque méditation comporte trois points. Le premier est lu à l'oraison du soir et servira d'aliment spirituel pour les Matines. Le second point serait lu pour l'oraison de la nuit et du matin et servirait aux sœurs pendant la journée. Deux séries de méditations : la première sur les principales vertus religieuses : la vocation religieuse, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, l'humilité, etc. La seconde : les sujets d'oraison sont adaptés aux principaux temps et principales fêtes de l'année. Lorsqu'il y a trois points de méditation, le premier est destiné à l'oraison qui se fait après les premières Vêpres, le second à l'oraison de la nuit et du matin, le troisième pour l'oraison qui se fait après les deuxièmes Vêpres » (Mauléon).

<sup>996</sup> Voir lettre 141.

<sup>997</sup> M.-A. POTTON, *Doctrine religieuse à l'usage des Frères Convers et des Sœurs Converses de l'Ordre de Saint-Dominique*, Librairie Poussielgue, rue Cassette, Paris, 1991.

<sup>998</sup> *Doctrine religieuse à l'usage des sœurs dominicaines de chœur et converses*, Toulouse, 1886, 60 pages (Bibliothèque du monastère de Dax).

<sup>999</sup> *Antiphonarium juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum, Rmi. P. Al. Vincentii Jandel jussu editum*. Malines, Dessain, 1862-1863 (2 volumes).

<sup>1000</sup> *Processionarium S.O. Praedicatorum*, Fr. J.-M. Sanvito jussu editum. Malines, Dessain, 1873. Le processional ne sera révisé qu'en 1894 : *Processionarium sacri ordinis praedicatorum*. Fr. Andreae Frühwirth jussu editum. Rome, Desclée, 1894.

<sup>1001</sup> Missels dominicains de 1881 à 1892 :

du cérémonial<sup>1002</sup>, du nouveau *Cantus*<sup>1003</sup>, etc. ? Il me semble que c'est fort confus, surtout après le *Cantus* nouveau modèle et sa préface, bien difficile à comprendre et plus difficile à mettre en pratique. Je ne suis qu'un profane, et je laisse aux habiles le soin de se reconnaître, exactement et précisément, dans tout cela. Il me semble que, surtout maintenant, il y a lieu de ne pas être tout à fait trop exigeant, et de se contenter d'un à peu près, puisqu'il n'est pas possible de faire mieux. Et cependant, tout ou presque tout, a été publié par un même religieux, le P. Pie [François Florentin Bernard]. Mais, en étudiant davantage, il a découvert des choses nouvelles, de sorte que la préface du *Cantus* ne va plus avec le cérémonial. Au moins, c'est ce qu'il me paraît. Patience ! Cela ne nous empêchera pas d'aller au ciel, si nous voulons, et si Jésus nous en fait la grâce. *Amen*. Le P. Pie [François Florentin Bernard] va publier, dit-on, sa *Lyre mystique* avec plusieurs parties de chant et un accompagnement d'orgue ou piano<sup>1004</sup>.

Je suis à Carpentras depuis quelques jours. Je vais retourner à Lyon cette semaine, et je pense, vers la fin du mois à Rijckholt.

Priez pour moi qui vous bénis de tout mon cœur en Jésus et Marie.

(141)

1891, 26 avril. Lyon.

Ma chère fille,

Je n'oublie pas que la fête de sainte Catherine votre patronne s'avance maintenant vers nous à grands pas, et je ne veux pas manquer cette heureuse occasion de vous présenter mes vœux et de vous souhaiter une bonne, très bonne, fête. Sainte Catherine était femme comme vous, et même elle est morte beaucoup plus jeune que vous<sup>1005</sup>, sans avoir autant de temps que vous pour s'avancer dans l'amour du bon Jésus. Pourquoi ne seriez-vous pas sainte comme elle ?... Ce n'est pas la grâce de Notre-Seigneur qui vous manque, certainement. Ni non plus la faveur et la protection de la sainte Vierge. Directement en présence de la grotte honorée par tant de miracles<sup>1006</sup>, vous devez y recevoir des grâces de choix. Élargissez donc votre cœur sous ces touches amoureuses de votre divin Époux, et marchez sur les traces de la grande Catherine, votre modèle et votre appui.

Dans votre dernière lettre, vous m'avez écrit beaucoup de belles choses, sur tous les ouvrages que je devais commencer, et achever, à l'intention de vos filles de Lourdes, et de toutes les autres

---

— *Missale juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*. Fr. Joseph-Mariae Larroca jussu editum. Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie 1881.

— *Id.* Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie, 1889.

— *Id.* Maline, Dessain, 1892.

Pour les missels dominicains, voir : *Missalia Ordinum*, Fratres praedicatorum, AMIET, p. 119-121 et *Missalia ordinum*, WEALE-BOHATTA, p. 318.

<sup>1002</sup> *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, rédigé par le R.P. Fr. Marie-Ambroise Potton des Frères Prêcheurs Poitiers, Oudin, 1871. In-12, 384 p., adaptation du cérémonial des frères : *Caeremoniale juxta ritum S. Ordinis Praedicatorum*, Revmi P. Alexandri-Vincentii Jandel, jussu editum. Malines, H. Dessain, 1869. Le cérémonial des sœurs sera révisé en 1892 : *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre*, rédigé par le R.P. Fr. Marie-Ambroise Potton des Frères Prêcheurs, 2<sup>e</sup> édition, Lyon, Imprimerie X. Jevain, 1892.

<sup>1003</sup> Il s'agit du *Cantus missarum* imprimé, d'après un point du compte-rendu de la visite canonique du monastère faite entre le 26-30 décembre 1891 : « Il est expédient de se servir du nouveau *Cantus missarum* en laissant de côté le petit volume lithographié pour l'usage de la province ».

Sur le *Cantus missarum*, voir note 1888/233.

<sup>1004</sup> « Marie-François (Le P.), O.P. [...] La Lyre mystique, nouveaux cantiques sur le saint rosaire et la garde d'honneur de Marie... paroles du R.P. Marie-François... musique du R.P. Pie... — 1895, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Poussielgue frères, In-12, XVIII-234 p. » (Catalogue des imprimeurs de la Bibliothèque nationale de France, p. 833).

<sup>1005</sup> Sainte Catherine de Sienna est morte à trente-trois ans : 25 mars 1347-29 avril 1380 (*Année Dominicaine, Avril*, p. 828. 876. 885).

<sup>1006</sup> Voir A. Lasserre, *Les Episodes miraculeux de Lourdes*, t. II, Société générale de librairie catholique Victor Palmé, 1883 ; D<sup>r</sup> BOISSARIE, *Lourdes, Histoire médicale, 1858-1891*, Paris, 1891, in-12, 458 pages.

sœurs du second Ordre qui lisent le français. Vous parlez comme un livre (imprimé). Mais... me déciderai-je à prendre la plume?... Et si je la prends, ne tombera-t-elle pas bien vite de mes doigts?... Je suis terriblement rouillé, bien impuissant, bien incapable... Enfin, j'y réfléchirai tout doucement, et peut-être essaierai-je... Certainement, ce me sera un encouragement de savoir que je travaille pour vous, et qu'avec votre grande bonne volonté, ma peine ne sera pas perdue, parce que vous serez prompte à tirer bon parti de tout, et à tout intégrer bien. Je sais d'ailleurs par expérience du passé qu'en travaillant pour d'autres, c'est souvent aussi pour soi que l'on travaille, et que l'on trouve à cause de ces âmes bien disposées, beaucoup de choses aimables et fécondes que l'on n'aurait point du tout obtenues pour soi-même. Que Jésus soit béni de tout ! *Amen*.

Voici les beaux jours qui commencent à revenir. Dieu soit loué ! Je ne peux plus rester ici bien longtemps, et je crois que je partirai pour Rijckholt le 11 mai.

Je pense que ma petite *Doctrine Religieuse*<sup>1007</sup>, pour les convers, doit être terminée maintenant chez l'imprimeur et que j'aurai bientôt le premier exemplaire.

Adieu, ma fille. Je vous souhaite encore grande, bonne et heureuse fête, et vous bénis en Jésus Marie.

(142)

**1891, 6 juin. Rijckholt.**

Ma fille,

Non seulement je vous avertirai quand mon petit manuel des convers sera prêt, mais je ferai quelque chose de plus. Et puisqu'il s'agit ici de très haute et très puissante Dame, la prieure perpétuelle du royal couvent de Lourdes, le moins dont je puisse me contenter, c'est de vous envoyer en don un exemplaire, aussitôt que je l'aurai à ma disposition. Il vient d'arriver aujourd'hui même ! Je le confie donc à la poste, en priant Dieu qu'il puisse vous apporter utilité et consolation<sup>1008</sup>.

L'imprimeur a fort bien réussi son travail, et la partie matérielle me semble irréprochable. Ainsi, nous traitons les frères convers comme des illustres personnages, pour lesquels il n'y a rien de trop beau ! C'est application de la parole de l'évangile : « Les derniers seront les premiers<sup>1009</sup> ». *Amen*.

---

<sup>1007</sup> Voir note 1891/8.

<sup>1008</sup> Le P. Potton écrivait de même à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] :

« [1891], 7 juin, Rijckholt. J'attendais pour vous répondre de jour en jour, voulant vous annoncer et envoyer le petit manuel de convers qui était imprimé déjà, je pense, à cette époque [18 avril]. Mais l'imprimeur s'est fait attendre longtemps. Puis il a fallu venir de Paris. Bref je viens seulement de recevoir quelques exemplaires et je m'empresse de vous envoyer le volume que vous méritez si bien pour tant de services que vous m'avez rendus. Si vous voyez que, chez vous, il puisse être utile à quelque chose et par conséquent en désirez d'autres exemplaires, c'est à Poussielgue qu'il faut vous adresser, car c'est entre ses mains qu'est le dépôt, l'impression ayant été faite à ses frais. Je trouve que le matériel est bien soigné et je crois, sous ce point de vue, les Révérendissimes Pères frères convers n'auront pas à se plaindre de moi. Un novice allemand qui est en pension ici, va le traduire en allemand pour ses compatriotes, où les novices et religieux convers abondent » (PAM).

<sup>1009</sup> Mt 20, 16.

Le double refus du provincial<sup>1010</sup> semble d'abord un peu sévère<sup>1011</sup>... Cependant, je trouve qu'il a raison. Ces visites de couvent à couvent ne peuvent guère manquer d'amener de temps en temps avec elles, quelque chose de plus nuisible encore que la distraction et dissipation. Et le mal, une fois fait, sera ensuite, le plus souvent, fort difficile à réparer. Pour les transfiliations<sup>1012</sup>, ce serait encore bien pire que pour les visites. Il semble qu'il vaut mieux garder le plus sûr, et ne pas s'exposer à tant d'inconvénients. Même pour les sœurs qui demandent à passer, ne vaut-il pas mieux pour elles se tenir où elles sont ? De sorte qu'en fin de compte, je crois bien que le Père a grandement raison. Mais ce n'est pas facile à faire comprendre aux demandeuses... Je l'avoue. Une prieure serait là fort gênée, si elle n'avait pas la ressource précieuse, de s'appuyer sur l'autorité plus haute du visiteur. « C'est son ordre ». Cela coupe court à tout, et permet d'adoucir le refus par

---

<sup>1010</sup> Le P. Etienne-Marie Gallais a été élu provincial le 29 avril 1890, au chapitre provincial de Mazères. Voir « *Le TRP Étienne-Marie Gallais des Frères Prêcheurs, provincial de la province de Toulouse, 1851-1907*, Imprimerie provençale, Marseille, 1908.

<sup>1011</sup> « Dans le courant d'avril dernier, la Révérende Mère prieure avait reçu une lettre de la Révérende Mère prieure du monastère de Chinon, dans laquelle elle lui exprimait le désir de lui confier la M. Cécile [M. Marie Cécile Vidal], maîtresse des novices, malade depuis deux ans, qui ne prenait que du lait pour toute nourriture ; de l'avis des médecins, le climat du midi était nécessaire au rétablissement de sa santé et tout naturellement on avait pensé que le monastère de Lourdes l'accueillerait en toute charité fraternelle, espérant surtout que l'affection et les soins de notre vénéré prieure contribueraient à hâter cette guérison tant souhaitée... En terminant sa lettre, la Révérende Mère prieure recommandait le plus grand secret sur cette affaire.

Le Très Révérend Père provincial [P. E.-M. Gallais] vint quelques jours plus tard ; la Révérende Mère ne lui parla pas de cette proposition, d'autant plus que d'après une seconde lettre, on paraissait renoncer à ce projet. À peine le Très Révérend Père fut-il parti qu'une troisième lettre, accompagnée d'un billet du Révérend Père Jean-Dominique [Berthier], du couvent de Poitiers, vint renouer l'affaire, avec cette particularité remarquable qu'on s'était muni de pouvoir de l'archevêché de Tours pour solliciter et autoriser le séjour de la sœur malade dans notre monastère... Nous estimâmes à bon droit qu'on allait fort vite, sans savoir si nous consentions à la chose... Le conseil se mit en délibération, il fut décidé qu'on soumettrait le tout à la sage appréciation de notre Très Révérend Père provincial. Aussitôt notre Révérende Mère prieure le met au courant de tout et lui soumet ses appréciations... Dans sa réponse, le Très Révérend Père observe que nous ne devons pas poser des principes larges en matière de clôture. Si la malade a besoin de changer d'air, que ne l'envoie-t-on pas à Pau ou à Auch, chez nos sœurs gardes-malades ? Là, elle recevrait des soins particuliers et il n'y aurait pas de brèche ouverte à la clôture, puisque ces sœurs ne sont pas cloîtrées... Le Très Révérend Père, après avoir exposé d'autres raisons, toutes bien fondées, ajoutait avec son humilité ordinaire, qu'il ne nous imposait pas son avis et que si le conseil trouvait bon de ne pas s'y conformer, il n'en serait pas offensé. Que si nous voulions ne pas admettre la sœur malade, nous pouvions envoyer sa lettre, ou certains passages, à la Révérende Mère prieure de Chinon, pour nous en servir comme d'un point d'appui... Notre Révérende Mère prieure usa de cette permission... Sans doute, cette lettre fit l'effet d'un seau d'eau froide sur le visage, car un long silence qui s'ensuivit termina des négociations entamées avec tant de chaleur... Mais la mère de la sœur malade, M<sup>me</sup> Vidal, alla trouver le Très Révérend Père provincial, au couvent de Toulouse, et lui reprocha de n'avoir pas consenti à l'admission de sa fille dans notre monastère... Entre autres aménités, elle lui dit qu'il était « un Barbe Bleue sans entrailles ». Le bon Père fut peiné de la douleur de cette pauvre mère, d'autant plus qu'elle avait à l'occasion rendu des services à nos Pères, mais il ne changea pas d'avis pour cela. Il se borna à lui donner les consolations que la charité et l'esprit de foi inspirent.

Notre Révérende Mère prieure ayant pris une grande part à l'embarras du Très Révérend Père dans cette circonstance, en fit le sujet d'une lettre qu'elle lui adressa et elle lui transmit en même temps la demande que venait de lui faire une sœur du monastère de Mauléon, de venir remplacer près de nous sœur Marie-Dominique (Marie Julie Louise Thérèse Guiet). Voici la réponse du Révérend Père.

«Toulouse, 10 janvier 1891

Ma Très Révérende Mère,

J'ai fait valoir à M<sup>me</sup> Vidal toutes les raisons que vous m'apportez vous-même pour diriger la bonne sœur malade sur Nay plutôt que sur Lourdes et j'ai insisté et plus que vous n'auriez pu le faire vous-même. À la vérité, ainsi que je vous l'écrivais dans ma dernière lettre, j'ai ajouté que si la malade ne pouvait être admise à Nay, ni à Mauléon, ni dans aucun autre couvent du midi, je ne croirais plus pouvoir, pour ce qui me concerne, persister dans un refus qui serait une sentence de mort, m'assure-t-on. Mais en exigeant qu'on frappe à toutes les portes avant de revenir se présenter à la vôtre, je vous mets suffisamment à couvert, ce me semble. De plus, M<sup>me</sup> Vidal a parfaitement compris que nous avions, vous et moi, une répugnance très formelle à recevoir sa fille à Lourdes et je ne la crois pas femme à la mettre de gaieté de cœur dans une

quelques bonnes paroles. Surtout, avec la M. Thérèse<sup>1013</sup> (ancienne prieure), vous auriez couru, je pense, de grands périls.

Je suis heureux d'apprendre que vous réussissez à sauvegarder le silence profond la nuit. Il y a beaucoup d'enfantillage dans ces besoins bizarres de communications hétéroclites et qui ne servent à rien, qu'à faire perdre patience aux imparfaites, par la satisfaction vaine de leurs désirs. Mais vous êtes un peu homme, en cela et en d'autres points encore, et pour vous ce n'est pas un grand triomphe d'avoir vaincu cet ennui, peu dangereux pour votre caractère personnel. Ce sera du moins beaucoup d'avoir appris à vos filles à le vaincre en se surmontant, et il en résultera grand mérite pour elles et grand bien pour le couvent. La dévotion gagnera en profondeur ce qu'elle paraîtra perdre en superficie.

---

situation qui serait parfaitement fautive, si elle vous l'imposait contre votre gré. Ma parole était une formule de politesse qu'il m'était impossible de ne pas dire dans la circonstance, et je suis persuadé que M<sup>me</sup> Vidal l'a entendu ainsi. Aussi je regarde comme fort peu probable qu'elle revienne à la charge pour Lourdes ; le refus qu'elle a essuyé l'a trop vivement blessée, et pour qu'elle fasse taire le ressentiment qu'elle en éprouve, il faudra qu'elle y soit contrainte par une vraie nécessité. Je pense qu'on a dû entamer des négociations avec Nay : du moins M<sup>me</sup> Vidal m'y paraissait disposée. Si on me consulte, il est clair que j'approuverai puisque j'ai conseillé moi-même à M<sup>me</sup> Vidal de tâter le terrain de ce côté-là. Restez donc en paix, ma bonne Mère : tout s'arrangera, j'espère, conformément à vos désirs qui sont du reste tout à fait les miens.

Je ne vous conseille pas d'écouter la requête de la bonne sœur de Mauléon. Pour faire votre vin, prenez du bon raisin bien mûr et de bonne qualité : alors vous aurez un vin naturel, sain, ayant son bouquet propre. Si vous mélangez le Bordeaux avec du Champagne, vous ne ferez rien de bon ; et le résultat du mélange ne vaudra ni le Bordeaux pur, ni le Champagne naturel. Mieux vaut travailler le fruit lui-même, cueilli sur la branche plutôt que de manipuler des liqueurs qui ont déjà fermenté [...]. Frère Étienne-Marie-Dominique Gallais, provincial des Frères Prêcheurs" » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 157-159).

Les archives de Chinon n'ont gardé aucune trace de cette affaire.

<sup>1012</sup> « Quand M. Agnès dut fonder à Prouilhe, elle prit, avant même de quitter Nay, la résolution de n'admettre à la fondation aucun sujet étranger, dans la crainte que l'homogénéité d'esprit et de vues, si nécessaire dans ces sortes d'œuvre ne fut en souffrance. Elle ferma ainsi la bouche, sans froissement, à plusieurs religieuses de diverses communautés qui voulaient venir à Prouilhe *plus encore par inconstance que par dévotion*. Comme la fondation de Lourdes va réveiller ces appétits, je vous engage, si vous trouvez la chose bonne, à en prendre la détermination en conseil — ce qui vous donnera encore plus de force pour refuser — et à la prendre le plus tôt possible, afin qu'à la première demande, vous puissiez opposer une décision prise antérieurement et qui de cette manière ne paraîtra pas prise contre la sœur qui sollicite » (Lettre du P. Colchen à sœur Marie-Catherine, sans date. De novembre 1886 certainement, car peu avant les noces d'or du Maître Général, le 26 décembre 1886).

La M. Marie-Agnès de l'Enfant-Jésus, dont il est question dans cette lettre, était prieure de Nay. Elle s'appelait Joséphine Lasserre : née à Nay le 2 avril 1832. Elle est entrée au monastère de Nay le 6 octobre 1860 et y fit profession le 2 février 1862. Elle a été prieure de 1876 à 1880 et partit pour la fondation de Prouilhe le 29 avril 1880, où elle resta jusqu'à sa mort (7 mai 1893).

Le conseil d'Arles avait voté le 12 décembre 1886 la décision de ne pas admettre des sujets venant d'autres monastères pour la fondation de Lourdes.

<sup>1013</sup> La M. Thérèse est certainement M. Marie-Thérèse du Cœur de Jésus de Mauléon [Léopoldine Pradel, née à Rio-Grande (Brésil), le 28 mars 1844, profession le 8 septembre 1869] qui a été prieure à Mauléon d'août 1881 à août 1884 (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, p. 219).

J'espère que le départ de la sœur Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet]<sup>1014</sup> vous fera plus de bien que de mal<sup>1015</sup>. D'après votre lettre, cette sœur me paraît bonne. Quoique la séparation semble définitive, témoignez-lui de l'affection, si vous pouvez.

J'ai regardé dans mon placard, et je n'y ai rien vu qui parût vous convenir, sauf un petit cahier, et encore très peu et fort mal. Je vous l'enverrai, si le Révérend Père prieur<sup>1016</sup> le permet ; car voilà vingt ans qu'il dort (le cahier) dans l'ombre, sans m'être d'aucune utilité. Peut-être fera-t-il quelque profit entre vos mains. Mais, comme j'écrivais bien alors ! Quelle écriture dégagée, suffisamment régulière, et cependant très rapide. Quelle différence avec l'état présent, trop petit, guindé, fautif et mal lisible ! C'est la vieillesse... Vous aussi vous vieillirez ! Prenons-y garde.

Quant à écrire pour vous, que voulez-vous ?... J'ai assez d'occupation déjà. Mes yeux se fatiguent de plus en plus. Ce serait un vrai travail qui me demanderait de vains efforts. Et puis, je

---

<sup>1014</sup> « Lettre de Monsieur le supérieur du monastère de Mauléon à notre Très Révérende Mère prieure.

« J.M.J.

Mauléon, le 28 avril 1891

Ma Très Révérende Mère,

La Révérende Mère Agnès de Mauléon a réuni le conseil et a lu la lettre d'obédience qui autorisait la sœur Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet] à rester deux ans au monastère de Lourdes. Cette autorisation finissant le 7 mai prochain, la Révérende Mère prieure a déclaré qu'elle n'avait pas de raisons pour renouveler la lettre d'obédience et qu'elle désirait voir sœur Marie-Dominique rentrer à Mauléon. Toutes les sœurs du conseil ont été unanimes à approuver ce désir et seront très heureuses de revoir leur chère sœur.

Ma Très Révérende Mère, je crois obéir aux desseins de Dieu sur la sœur Marie-Dominique en approuvant cette détermination et je vous prie de vouloir bien consentir au retour de cette chère sœur.

Je vous remercie de tout le bien que vous lui avez fait ; je sais d'elle-même la grande confiance qu'elle a dans vos conseils ; aussi je vous demande de lui dire pour son bien tout ce que la grâce de Dieu et votre longue expérience vous inspirent.

Daignez agréer, ma Révérende Mère, les respectueux hommages de votre tout reconnaissant serviteur

J. Pouret<sup>?</sup>.

À la réception de cette lettre, notre Révérende Mère prieure n'hésita pas un seul instant à rendre au monastère de Mauléon la sœur Marie-Dominique (sœur Marie du Rosaire) qui nous avait rendu des services très sérieux comme chanteuse, et qui avait aussi montré beaucoup de dévouement dans ses autres emplois de sous-maîtresse et de portière. C'est le 2 mai qu'elle nous a quittées, à notre grand regret... Elle nous reste très attachée et répète souvent dans ses lettres qu'elle doit à son séjour dans notre monastère et à la direction de notre Révérende Mère prieure des grâces intérieures qu'elle apprécie toujours davantage » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 153).

Dans le livre du conseil, la même lettre du supérieur de Mauléon est copiée avec ce commentaire :

« Au reçu de la lettre de Monsieur l'abbé Pouret, connaissance en a été donnée à sœur Marie-Dominique (qui se nommait ici sœur Marie du Rosaire de Saint-Dominique pour la distinguer des sœurs qui portaient ici le même nom) ; aussitôt, elle a exprimé le désir de rentrer sans délai au monastère de Mauléon. Ne pouvant nous opposer ni à ses supérieurs ni à elle-même, nous l'avons laissée libre de fixer le jour de son départ. C'est le 2 mai qu'elle nous a quittées malgré nos regrets bien sincères. Pendant ces deux années de séjour parmi nous, elle s'est montrée extrêmement attachée à l'observance, ajoutant même à la règle des heures de veilles après Matines, de longues prières, des jeûnes et autres privations. Elle nous a rendu service au chœur, en formant les jeunes sœurs au chant bien exécuté. Elle s'est distinguée au noviciat où elle a rempli l'office de sous-maîtresse par un zèle qui, s'il a été un peu rigide parfois, partait d'une intention droite et de l'amour du bien. Après en avoir été retirée à la suite de la visite canonique, elle a exercé l'emploi de portière, y joignant le soin des livres choraux, avec l'exactitude qu'elle apportait à toutes choses petites ou grandes. Nous eussions voulu nous l'attacher et utiliser plus tard les talents dont Dieu l'avait largement douée, mais son cœur la tenait liée à son couvent de profession. Elle n'avait plus la force d'y résister : que Dieu daigne tirer sa gloire de ce départ et nous accorde, à elle et à nous, de nous sanctifier en faisant valoir soigneusement les grâces qu'il nous prodigue dans sa bonté infinie » (Livre du conseil de Lourdes, I).

Dans le livre de Mauléon : « 1891. Retour de M. Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet]. M. Marie-Dominique rentra de Lourdes. Les deux années accordées par le conseil étant expirées » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV).

<sup>1015</sup> Le P. Gallais avait montré de la prudence et une certaine réserve devant l'assurance de la prieure de Mauléon quelques mois plus tôt :

« J'ai pris connaissance de la lettre de la Révérende Mère prieure de Mauléon. À vous de voir si les prévisions de la vénérable Mère sont fondées en raison. Il me paraît seulement qu'elle est peu à même de juger si sœur Marie du Rosaire est appelée par Dieu à concourir à votre œuvre. Elle a grâce d'état pour discerner la volonté de Dieu sur la maison de Mauléon et les religieuses qui composent cette communauté, mais pas

suis vieux. D'habitude, quand on devient vieux, on s'arrête... Et ce n'est pas sans de bonnes et très bonnes raisons, de toute espèce. Bénissons Dieu.

Pour vous, ma fille, tâchez de rester toujours jeune par le cœur et par l'amour du bon Jésus. Oh ! qui l'aimera comme il faudrait ! En lui je vous bénis paternellement de tout mon cœur.

(143)

1891, 15 juillet. Rijckholt.

Ma fille,

Je suis assez embarrassé pour répondre à vos questions touchant le dernier décret de Rome<sup>1017</sup>, qui concerne le compte de conscience, autrement [dit] la direction. C'est souvent difficile et périlleux d'ajouter des commentaires personnels aux actes du Saint-Siège, et l'on risque de se tromper. Surtout, dans le cas présent, la matière est ici glissante et délicate : et la preuve, c'est que le Saint-Siège me paraît avoir approuvé plus ou moins, diverses fois, ce qu'il paraît défendre aujourd'hui. Je ne veux pas cependant laisser votre demande sans aucune réponse. Et voici ce que je répons :

Le compte de conscience, ou la direction<sup>1018</sup>, en soi n'est pas défendue. Il semble au contraire, que son emploi peut être d'une grande utilité pour les âmes qui tendent à la perfection. Mais il paraît que, par rapport à cette pratique, de grands abus ont eu lieu assez souvent, et ont été dénoncés à la Sacrée Congrégation qui vient de travailler par son décret à les faire disparaître. Pour cela, elle statue de nouveau que le compte de conscience n'est pas obligatoire, en aucune manière, et que les supérieures doivent absolument s'abstenir de l'exiger, de quelque manière que ce soit. Les sœurs doivent être laissées tout à fait libres à cet égard. Et si les constitutions ou coutumiers disent le contraire, et fixent par exemple le mode, ou l'époque, du compte de conscience<sup>1019</sup>, il faut corriger les constitutions, et supprimer ces passages, eussent-ils même été approuvés par le Saint-Siège auparavant.

Mais, s'il n'y a plus obligation pour personne, il y a permission pour chaque sœur de faire, si elle le désire ce qu'on vient de lui défendre comme obligation. Elle peut donc, tant qu'elle voudra, s'ouvrir de son intérieur à sa supérieure, et celle-ci peut lui répondre suivant ce qu'il appartiendra : le décret ne met à cela aucun obstacle. — Seulement, il est à désirer, que ce qui appartient proprement à la confession, c'est-à-dire les péchés, ne fasse pas (sauf exception) le sujet de la direction, et soit réservé pour le confessionnal, principalement quand il s'agit de la matière, délicate, de la chasteté. — Que la supérieure écoute donc ce qu'on lui dit et y réponde (sans donner toutefois des décisions sur des points que peut-être elle ne connaît pas suffisamment). — C'est très

---

sur Lourdes, pas du moins au même titre. Il se peut en effet et je suis même porté à le croire, que Dieu aime l'âme de sœur Marie du Rosaire, qu'il a des desseins sur elle, et que pour les accomplir il faut qu'un brisement s'opère. Mais encore une fois, si je suis prêt à m'incliner devant la parole de la bonne Mère parlant pour sa communauté et d'une sœur qui est sa sujette, je ne puis pas ne pas mettre un point d'interrogation à la suite de son affirmation quand elle prononce pour une communauté étrangère et au sujet d'une sœur qu'elle n'a plus grâce pour diriger sûrement. Ceci soit dit du reste sans manquer au respect dont elle est digne à tant de titres. J'ajoute même qu'au titre de conseil son sentiment mérite d'être grandement considéré : mais en pareil cas ne confondez pas conseil avec décision ; et si vous m'en croyez, mettez la lettre reçue sous la première rubrique et non pas sous la seconde » (lettre du 30 avril 1891).

<sup>1016</sup> P. Marie-Eugène d'Alauzier. Voir note 1891/67.

<sup>1017</sup> Décret de la Sacrée Congrégation des évêques et des religieux, *Quemadmodum*, 17 décembre 1890.

<sup>1018</sup> La direction était pratiquée au monastère de Lourdes. On trouve dans le livre du conseil : « L'an du Seigneur 1890, le 16 du mois d'avril, la Très Révérende Mère a proposé au conseil : [...] »

2° de n'accorder aux sœurs professes, de chœur ou converses, qu'une demi-heure de direction spirituelle dans le mois et aux sœurs [novices] et postulantes, soit de chœur, soit converses, demi-heure tous les quinze jours ; sauf les cas majeurs où un entretien particulier serait jugé nécessaire par les Révérendes Mères directrices ».

<sup>1019</sup> Il n'y avait rien d'indiqué dans les constitutions des sœurs du second Ordre. La direction exercée par la prieure était de l'ordre d'une coutume qui avait été introduite.

permis. — Mais qu'elle ne prétende pas exiger des communications que le confesseur seul a le droit de requérir, dans certains cas. Si on ne lui dit rien, qu'elle ne s'efforce pas d'extorquer quelque chose par ses interrogations. C'est ce que le Saint-Siège ne veut pas, parce que, si quelquefois cette manifestation impérative de la conscience aurait de grands avantages, d'autres fois au contraire elle aurait, au jugement du Saint-Siège, des inconvénients considérables.

Voilà, en peu de mots, ce que je vois dans la défense récente dont vous me parlez. Mais je serai charmé que vous en parliez plus au long avec le P. Guillermin votre confesseur extraordinaire<sup>1020</sup>, ou avec le P. Cormier, ou quelque autre Père grave<sup>1021</sup>, qui pourrait vous rendre visite. Pardonnez-moi si je n'en dis pas plus. Vous savez que je suis vieux et racorni.

Je vous remercie de l'aumône que vous m'envoyez pour payer les timbres poste qui ne montent pas à si haut prix.

---

<sup>1020</sup> « Deux ou trois fois par an, d'après le décret du saint Concile de Trente, on doit offrir aux sœurs un confesseur extraordinaire (*Bened. XIV*). L'usage commun est d'offrir aux religieuses un confesseur extraordinaire trois fois par an, tous les quatre mois (*Bouix, II*, p. 335), ou bien quatre fois, à chaque retour des Quatre-Temps. Pendant que le confesseur extraordinaire exerce ses fonctions, le confesseur ordinaire ne peut entendre les confession des sœurs (*Bened. XIV*). Les sœurs ne sont point obligées de se confesser au confesseur extraordinaire ; elles sont seulement tenues de se présenter à lui, pour entendre ses conseils (*Id.*) » (M.-A. POTTON, *Constitutions des sœurs...*, p. 161-162).

Il avait été entendu avec l'évêque de Tarbes que le provincial de Toulouse nommait le confesseur extraordinaire.

<sup>1021</sup> Sœur Marie-Catherine en a parlé au P. Gallais. Voici sa lettre :

« Sous le nom d'ouverture de conscience telle que l'entend la Sacrée Congrégation dans sa défense, il faut comprendre, ce me semble, la manifestation des fautes secrètes qui vont à l'encontre de la loi de Dieu et qui sont matière du sacrement de pénitence. La révélation des goûts, des répugnances, des inclinations naturelles qui sont le fait du tempérament plutôt que la violation formelle d'une obligation ne constitue pas, d'après mon humble avis, une ouverture de conscience dans le sens que l'entend la Sacrée Congrégation dans la défense qu'elle porte. Si cette double définition est exacte, voici quelques exemples de ce que vous pouvez ou ne devez pas vous permettre.

1° D'après le décret de Rome, vous ne devez pas chercher à savoir si une sœur se rend coupable intérieurement de péchés d'orgueil, de jalousie, de colère, de murmure contre l'obéissance, de mépris contre la charité, etc. Tout cela est matière à confession et par conséquent est du ressort du confesseur. Vous ne devez pas demander à vos religieuses si elles sont tentées sur tous ces points ni comment elles résistent aux tentations de ce genre. Pour juger si une novice est apte à la pratique de l'humilité, de l'obéissance, de la charité, etc., vous avez sa conduite extérieure. À vous d'ouvrir les yeux et de conclure d'après ce que vous verrez. J'ajoute que vous pouvez signaler les fautes extérieures, en demander raisons et les punir, cela va s'en dire. En outre, il ne vous est pas défendu de recevoir des confidences spontanées sur des secrets de conscience proprement dits ; bien que vous ne puissiez pas les provoquer.

2° Quant aux désirs, répugnances, inclinations sur lesquelles vous tenez, me dites-vous, à être fixée surtout quand il s'agit des novices dont vous devez juger à fond la vocation, je crois que vous pouvez interroger quand il s'agit de choses qui ne sont pas matière à péché. Il n'y a aucune obligation de conscience d'aimer la clôture, le silence, l'abstinence perpétuelle, le lever de nuit et mille autres pratiques de surrogation imposées par votre règle. Quand donc vous demandez à une novice si elle aime la vie de clôture, le chant de l'office, le travail des mains, etc., vous ne lui demandez pas une ouverture de conscience à proprement parler ; vous l'invitez plutôt à vous faire connaître les dispositions naturelles de son tempérament pour que vous jugiez si elle est apte à embrasser votre genre de vie. Il est des cas, je l'avoue, où il est difficile de savoir si on marche sur le terrain de la conscience ou si on se trouve encore dans le domaine des qualités physiques ou morales du caractère ou du tempérament. Par exemple si vous demandez à une novice ses impressions au point de vue de la vie de communauté, en la poussant à fond, vous la forcerez à vous dire si elle est orgueilleuse, égoïste, jalouse, colère, etc. et vous empiétez facilement sur les droits du confesseur. À vous de savoir vous arrêter à temps [...] » (13 juillet 1891).

Je trouve que vos novices<sup>1022</sup> paraissent très sages. C'est à vous de les bien former et de les conduire à Jésus par Marie<sup>1023</sup>. La matière que vous travaillez semble bonne. À vous de produire dans ce terrain favorable une abondante récolte. La grâce de Jésus et la faveur de Marie vous aideront. Ce que vous avez à faire maintenant, c'est moins de chercher ardemment à vous augmenter en nombre — les postulants ne manquent pas —, c'est plutôt de choisir de bonnes âmes, capables de marcher vigoureusement vers la perfection. Veillez aussi à pourvoir votre monastère de ressources suffisantes, pour vous préserver des graves ennuis que traverse nécessairement une communauté nécessiteuse. Bientôt, sans doute, il faudra reprendre les maçons pour finir votre couvent<sup>1024</sup>. Vous savez que les bâtisses coûtent cher...

Je vous souhaite une petite cellule de maîtresse des novices, où vous serez débarrassée de tous les tracasseries extérieures, et n'auriez plus qu'à vous sanctifier, et à sanctifier vos filles, dans le saint amour de Jésus. *Fiat* !

Grande nouvelle ! Le R<sup>me</sup> Père vicaire général est attendu ici, demain<sup>1025</sup> !!!

Adieu, ma bonne fille, je vous bénis en Jésus Marie.

<sup>1022</sup> Sœur Marie-Catherine était maîtresse des novices de chœur. Le noviciat rassemblait les novices professes, les novices simples et les postulantes. Pour le nombre des novices, voir note 1890/24, avec les modifications suivantes :

Les trois postulantes de chœur ont pris l'habit (Livre du couvent du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 144-145. 154-157) :

- ♦ Sœur Henri de l'Immaculée Conception, Marie-Catherine-Charlotte-Ulyssia Dupuy, a pris l'habit le 13 février.
- ♦ Sœur Marie-Agnès, Marie-Magdeleine Martin, a pris l'habit le 10 juin, ainsi que sœur Marie-Joséphine, Eugénie Labarrère.

Entrée d'une postulante de chœur :

- ♦ Isabelle Maupertuis. « Le 24 juin, nous recevons dans notre monastère M<sup>elle</sup> Isabelle Maupertuis. Elle vient de bien loin, accompagnée d'une demoiselle parisienne qui voyage quelquefois dans les Antilles. Le Révérend Père Bertrand [Jean Charles Cothonay, profession le 15 août 1875] religieux de la province de Lyon qui fait partie de la mission de Trinidad, dirigeait cette enfant et encourageait ses aspirations vers le cloître. Généreuse jusqu'au bout, non seulement elle voulait sacrifier pour Dieu une famille tendrement aimée, mais aussi s'éloigner d'elle le plus possible pour que l'holocauste fut plus parfait. Lourdes l'attirait ! Elle savait par son Père spirituel que des sœurs dominicaines s'y vouaient à la vie de prière et de pénitence : c'est là qu'elle veut aller... Ne pouvant espérer le consentement de ses parents, elle part sans leur dire adieu, sans autre avertissement que celui d'une lettre qu'elle leur fait remettre lorsqu'elle est déjà loin de la maison paternelle ; les bons Pères dominicains se chargent de consoler son père qui aura le plus de peine à se résigner à l'expatriation de sa fille. La jeune Isabelle à son arrivée à Lourdes, va prier de toute son âme la douce Vierge Marie dans sa grotte bénie et arrive ensuite jusqu'à nous avec sa compagne de voyage qui ne la quitte qu'au seuil du monastère. Notre nouvelle postulante est née à Trinidad, en 1867, d'un père français et d'une mère créole. Elle est douce, gracieuse et fort pieuse. Espérons qu'elle sera une fervente Dominicaine » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 160).

Entrée de deux postulantes converses (mais la prieure n'avait qu'une responsabilité indirecte sur la formation des sœurs converses) :

- ♦ Sœur Marie, M<sup>me</sup> Marie Lebeault, veuve de cinquante ans, de la Vienne, est entrée en décembre 1890, comme postulante converse.
- ♦ Éléonore Rogalle-Peytort, née à Ercé(e), diocèse de Pantières, le 10 juillet, habitant à Oust dans le Tarn, est entrée comme postulante converse. Elle appartient « à une famille de cultivateurs fort attachés à la religion et aux lois de l'Église » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire, 1888-1895, p. 146).

<sup>1023</sup> Le P. Potton conseille à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] de mettre ses novices à l'école du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort. « Aller à Jésus-Christ par Marie », « Il faut n'aller jamais à Notre-Seigneur que par Marie, par son intercession et son crédit auprès de lui, ne le trouvant jamais seul pour le prier », c'est le cœur de la spiritualité. Voir dans G. Denis, « Excellence du saint esclavage : elle vient de ce qu'il fait passer toute notre vie d'âme par Marie, la médiatrice », *Le Règne de Jésus par Marie ou la vie mariale selon le bienheureux de Montfort*, Saint-Laurent-sur-Sèvre, 1928, p. 66-71 ; 75.

<sup>1024</sup> Construction en 1891, d'une conciergerie et, d'une maison pour le jardinier. Voir note 1891/82.

<sup>1025</sup> Le P. Joseph Ambroise Laboré [Jean-Marie Joseph Laboré, profession 2 février 1858]. Charges : Prieur de Carpentras en 1868 ; de Lyon en 1871 ; de Poitiers en 1871 et 1877 ; de Lyon 1880. 1883. 1886 ; de Carpentras 1889. Provincial une première fois le 26 avril 1890. Vicaire général de l'Ordre à la mort du P. Larroca survenue le 8 janvier 1891, jusqu'au 18 septembre 1891. Provincial une deuxième fois le 14 avril 1894 et une troisième fois le 16 juillet 1898.

[P.S.] Les soucis et ennuis de cette présente vie auront un terme ; sùr.

(144)

1891, 29 août. Rijckholt.

Ma fille,

Puisque vous tardez à me répondre (j'espère cependant que vous n'êtes pas malade), je veux vous écrire le premier, pour vous recommander ma retraite annuelle. Je compte la commencer dans deux ou trois jours et la terminer pour la Nativité de la Très Sainte Vierge, beau mystère ! Nous avons dimanche, jour de sainte Rose, une ordination à Rijckholt, où M<sup>gr</sup> van den Branden<sup>1026</sup> viendra ordonner nos novices<sup>1027</sup>, une quinzaine environ, depuis la tonsure jusqu'au sacerdoce. Combien notre recrutement devient difficile présentement avec les lois militaires<sup>1028</sup> !!! Nous avons

---

Lettre à M. Marie-Agnès : « 1891, 17 juillet. Rijckholt. [...] Le R<sup>mc</sup> Père Vicaire général vient de quitter Rome, et se rendant tout droit à Rijckholt, il est arrivé ici hier, au milieu de la journée, disant être fort content de se retrouver au milieu de nous. Vous savez que notre chapitre d'élection se célèbre à Lyon, ou près de Lyon, au mois de septembre. Nous pensons donc que le R<sup>mc</sup> Père, toujours provincial, va rester au milieu de nous, ou du moins en France, jusqu'à cette époque, et notamment commencer d'ici à peu de temps, la visite provinciale de cette année. Nous nous efforçons de le consoler par nos bonnes dispositions. Les temps présents sont bien difficiles pour nous, religieux. Il faut nous efforcer de nous concilier, par la ferveur, la protection de Jésus ; et pour cela, un bon moyen sera de contenter, le mieux possible, nos supérieurs qui nous le représentent » (PAM).

<sup>1026</sup> « M<sup>gr</sup> van den Branden de Reeth (Victor-Joseph-Jean-Marie), archevêque titulaire de Tyr.

Né à Malines le 4 avril 1841, prêtre le 24 septembre 1864, président du Collège belge à Rome en 1872, abrégiateur surnum. du Parc majeur le 9 septembre 1876, prélat référent. le 25 janvier 1877, recteur du Collège belge, cam. sec. participant, 4 mars 1878, chan. hon. de Malines le 12 mars suivant, élu évêque titulaire d'Erythrée le 12 novembre 1879, sacré le 7 décembre suivant, chan. de Sainte-Marie-Majeure en 1888, de Saint-Pierre en 1892 ; évêque suffragant de Sabine le 2 février 1892, promu archevêque titulaire de Tyr le 12 novembre 1897 et auxiliaire à Malines, chan. tit. de Malines le 3 décembre 1897, doyen du Chapitre le 26 mars 1902. Consult. de la S. Congrégation de la Propagande et de la Commission d'examen des vicariats apostoliques de la S. Congrégation de la Propagande. Assistant au trône pontifical le 23 décembre 1903, ancien aumônier des zouaves pontificaux, décoré de la médaille *Benemerenti*, mort à Malines le 1<sup>er</sup> mars 1909 » (*Annuaire pontifical catholique* de 1910, p. 728).

<sup>1027</sup> Dans la liste des membres du couvent de Jérusalem janvier 1892, sur dix frères profès de la province d'Occitanie mentionnés, cinq ont fait profession entre 1889-1891 :

Castérot Alexinó, né le 18 juin 1877, profession le 21 août 1889

Jaussen Antoninno, né le 27 mai 1871, profession le 8 septembre 1889

Princet Aemélino, né le 11 avril 1871, profession le 7 septembre 1890

Veillat Abel, né le 5 février 1872, profession le 6 janvier 1891

Vincent Hugo, né le 31 août 1872, profession le 24 août 1891.

Les P. Jaussen et Vincent seront des gloires de l'École biblique.

<sup>1028</sup> En 1889, le service militaire de trois ans est devenu obligatoire pour les séminaristes. On y échappait si on résidait dix ans à l'étranger ; d'où l'envoi des étudiants dominicains à Jérusalem. Les lois contraignantes pour le clergé séculier, et aussi régulier, comme l'indique le P. Potton, furent sans doute prises dans l'atmosphère anticléricale qui suivit le coup d'état manqué du général Boulanger. Celui-ci avait refusé de marcher sur l'Elysée comme ses partisans l'en pressaient (27 janvier 1889). Les républicains exploitèrent cet échec avec la constitution d'un ministère de choc comprenant notamment le fameux Constans. le P. Potton parle de persécution et invoque la miséricorde divine, ce qui est une réaction fréquente chez les catholiques.

« Voici les conséquence de la loi militaire, au point de vue ecclésiastique :

1° *Les séminaristes*. En temps de guerre ils seront versés dans le service de santé ; mais en temps de paix, ils sont à la disposition du ministre de la guerre et celui-ci a promis aux radicaux qu'il les incorporerait dans des régiments. Dans l'année qui précédera leur passage dans la réserve, ils seront rappelés pour quatre semaines. Or, à ce moment ils seront tous dans les Ordres sacrés.

2° *Les prêtres*. Ils sont soumis à tous les appels de la réserve et de la territoriale ; de sorte qu'à certaines époques de l'année et en temps de guerre, tous les prêtres ayant moins de quarante-cinq ans, pourront être obligés de quitter leurs paroisses pour rejoindre leur régiment. Dès lors, durant un temps plus ou moins long, plus de culte divin, plus de messes, plus de sacrements dans les paroisses abandonnées qui seront le

déjà quatre ou cinq novices, qui font leur noviciat d'études à Jérusalem ! Et cela réussira-t-il? <sup>1029</sup>... Il faut que les péchés de la France soient bien grands, pour que Dieu ait permis de pareilles lois, si funestes au clergé, tant séculier que régulier, et par conséquent si désavantageux au salut et à la sanctification des fidèles. Et cette persécution <sup>1030</sup> ne paraît pas près de finir <sup>1031</sup>... Demandons miséricorde, car nous sommes, hélas ! bien malades...

Priez aussi pour l'élection du nouveau Général, qui doit avoir lieu, près de Lyon, le 19 septembre, je crois <sup>1032</sup>. Puisse le bon Jésus nous aider ! Nous en avons grand besoin.

J'aurais bien besoin de me convertir, cette fois-ci. Je me fais vieux. J'ai dépassé l'âge de mon patron, le bienheureux Ambroise <sup>1033</sup>. Mes yeux sont en mauvais état, et je doute beaucoup de pouvoir faire la classe cette année. *Venit nox* <sup>1034</sup>. À la volonté de Dieu, très sainte et plus qu'adorable ! Priez pour moi, qui désire vivre seulement autant que Jésus voudra, et tout pour Lui. *Amen*.

Je vous bénis, ma fille, en Jésus Marie. Ne m'imitiez pas, et convertissez-vous plus tôt que moi, avant d'être tout à fait vieille.

---

très grand nombre.

3° *Les professeurs, les aumôniers, les religieux*, tous les prêtres qui ne seront point placés dans des postes reconnus par le gouvernement comme nécessaires au culte, devront faire les deux ans de service dont ils avaient été dispensés durant leurs études.

Au point de vue national, les effets de cette loi ne seront pas moins désastreux. Quelques jours avant le vote, un ancien officier, après avoir exposé dans le journal la *France militaire* l'ensemble du projet et les suites de son application, écrivait : "C'EST LA DÉSORGANISATION COMPLÈTE, ASSURÉE, INÉVITABLE DE L'ARMÉE" » (« La loi militaire », *Le journal de Lourdes*, n° 29, 21 juillet 1889). Voir encore « La loi militaire et l'épiscopat » ; *Le journal de Lourdes*, n° 9, 2 mars 1890 (Réponse de M<sup>gr</sup> Billère au cardinal-archevêque de Toulouse, 17 février 1890) ; « La loi militaire et l'épiscopat » ; *Le journal de Lourdes*, n°17, 27 avril 1890 (Lettre de M<sup>gr</sup> Perraud, évêque d'Autun à un général) ; « Le service militaire des séminaristes » ; *Le journal de Lourdes*, n° 51, 22 décembre 1890).

<sup>1029</sup> L'expérience n'a pas duré longtemps.

<sup>1030</sup> Les lois militaires avaient été ressenties par l'Église comme une persécution, comme le montre un extrait d'un texte du cardinal-archevêque de Toulouse envoyé au président de la république peu avant le vote de la loi :

« Permettez au doyen d'âge des cardinaux français de vous exprimer la profonde tristesse et la cruelle déception qu'il éprouve, au moment où l'Église de France va recevoir le coup le plus désastreux qui lui ait été porté depuis que les pouvoirs publics semblent la traiter en suspecte, pour ne pas dire en ennemie. [...] La France elle-même, si le projet était voté, ne tarderait pas à ressentir les tristes effets de cette innovation législative. [...] Elle serait comme nos pères la virent, il y a un siècle, après qu'elle eut fermé ses temples et proscrit ses prêtres. Battues par les passions que l'on aurait imprudemment déchaînées, elle s'écroulerait dans le sang et dans la boue. Quoi qu'en disent les théoriciens de la morale indépendante et les partisans de l'État laïque, il devient tôt ou tard impossible, même à la force publique, de faire respecter les droits de l'homme là où l'on foule aux pieds les droits de Dieu » (« La loi militaire », *Journal de Lourdes*, n° 4, 26 janvier 1890).

<sup>1031</sup> Le P. Potton a vu juste, car la loi de 1904 interdisant l'enseignement à tous les congrégationnistes n'est pas loin, et pas davantage la loi de séparation des Églises et de l'État de décembre 1905.

<sup>1032</sup> Le P. André Frürwirth, autrichien d'origine, est né le 21 août 1845. Provincial de la province d'Empire, il est élu Maître Général au chapitre de Lyon, le 19 septembre 1891 (*Ut diligatis*, avril 1966, p. 78). Voir « Le Chapitre Général et l'élection du Maître Général de l'Ordre », *L'Année dominicaine*, octobre 1891, p. ; 434-442 ; « Le R<sup>mc</sup> Père François-André Frürwirth, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs », *L'Année dominicaine*, novembre 1891, p. 482-488.

« Voici que l'année 1891 est à son terme ! Parmi les grâces nombreuses que nous avons reçues, il en est une commune à tout l'Ordre, celle de l'élection d'un Maître Général duquel on attend de grands biens spirituels. Son grand cœur est animé des meilleurs sentiments pour tous les membres de la famille religieuse qui vient d'être placée sous sa houlette vigilante et paternelle. Il s'entoure de religieux savants et saints, tels que les Révérends Pères Cormier et Ruby, ex-provinciaux de Toulouse et de Lyon qui l'aideront dans la tâche difficile du gouvernement de l'Ordre et qui seront, pour les religieux et religieuses de France spécialement, des appuis sûrs auprès du R<sup>mc</sup> Père, en même temps qu'ils feront reluire à Rome, les vertus de notre Père saint Dominique, par la sainteté de leur vie qui sera pour tous un modèle » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 171-172).

<sup>1033</sup> Ambroise de Sienne est mort à Sienne le 20 mars 1286, à soixante-six ans.

<sup>1034</sup> Jn 9, 4.

1891, 8 septembre. Rijckholt.

Ma fille,

J'ai fini ma retraite ce matin ; et puisque vous êtes une fille (bien imparfaite) de la Très Sainte Vierge, et une image (fort éloignée) de ses grâces, privilèges et perfections, il est bien juste et en même temps bien doux, que je vous écrive aujourd'hui même, jour de la Nativité, et réponde ainsi à votre dernière lettre, pour vous remercier des prières que vous avez eu la bonté de faire à mon intention, afin de faire descendre sur ma misère les miséricordes et faveurs de Jésus et de Marie. J'admire que vous conserviez si longtemps le souvenir des premiers entretiens et rapports que j'ai eus avec vous, lorsque je vous ai rencontrée à Belfort, où vous étiez, petite pensionnaire et à peine jeune fille, dans la maison hospitalière de M. Wehrlé<sup>1035</sup> ! Vous étiez déjà fort sage à cette époque, je m'en souviens, et si j'avais su bien cultiver une si belle plante que Jésus avait déjà fait croître dans votre cœur, que n'aurions-nous pas obtenu avec le temps !... Mais si la plante était de noble race, et si le sol qui la recevait était fertile, c'est le jardinier qui était insuffisant<sup>1036</sup>, hélas ! Aussi, qu'avons-nous maintenant ?... Sans doute, ce n'est plus Marie Jardel, mais c'est une pauvre sœur Catherine, qui porte un beau nom, qui est fille de saint Dominique, qui est prieure du couvent de la Très

<sup>1035</sup> M. Louis Wehrlé est le père de Marie Wehrlé, amie intime de Marie Jardel qui avait deux ans de plus qu'elle. Les deux amies avaient été élevées dans la même pension religieuse. Mais M. Wehrlé en retira sa fille lorsqu'elle eut quatorze ans et se chargea lui-même de ses études.

Dans son autobiographie sœur Rose Wehrlé dit qu'après l'avoir perdue de vue pendant trois ans, elle reprit contact avec sœur Marie-Catherine alors que celle-ci avait vingt ans. M. Wehrlé permit à la relation de se rétablir en envoyant sa fille passer quelques jours chez sœur Marie-Catherine.

Il semble que le P. Potton fasse une confusion en disant que quand il a rencontré sœur Marie-Catherine à Belfort, elle allait dans la maison de M. Wehrlé : sœur Marie-Catherine avait alors dix-sept ans, et à ce moment-là les relations avec Marie Wehrlé étaient interrompues.

« Marie Wehrlé appartenait à une famille profondément chrétienne. Elle reçut de son père, universitaire de grande foi, et de sa mère, femme d'une piété rare, une éducation qui contribua certainement à l'orienter vers la vie religieuse » (« *À la douce et pieuse mémoire de la vénérée fondatrice des dominicaines du Rosaire perpétuel, la Très Révérende Mère Rose de Sainte-Marie, née Marie Wehrlé* », faite par les Dominicaines du Rosaire Perpétuel de Gand (Belgique), p. 5).

<sup>1036</sup> Le P. Potton avait eu quelque difficulté à diriger sœur Marie-Catherine [Marie Jardel], lors de ses premières années à Mauléon.

« 1865, 29 novembre. Carpentras.

« Quant à la sœur Catherine, vous serez peut-être surprise d'apprendre que ce qui s'est passé ces derniers temps ne me plaît que très médiocrement. Lorsque je lui ai dit que ses épreuves venaient de Dieu et lui étaient bonnes, elles sont montées à un degré d'intensité insupportable. Puis quand j'ai dit que, pour les saints, un petit mot du supérieur rendait la paix, elles ont disparu comme par enchantement. Pensez-vous que le bon Dieu m'obéisse et qu'il suffise d'un mot de moi pour changer des épreuves qui viendraient vraiment de lui ?... Je crains donc beaucoup, non pas que ces peines soient une histoire inventée à plaisir ; non : cela, je ne le pense pas du tout ; mais bien que, chez la sœur Catherine, l'imagination (si puissante chez les femmes) n'ait beaucoup plus d'action que je ne le supposais, et que par conséquent, elle ne soit beaucoup moins spirituelle que je ne le supposais et moins sainte que je ne l'avais cru, et que par conséquent je n'ai eu grand tort de lui témoigner, indirectement, trop d'estime, et de lui parler comme je l'ai fait de la fondation d'Alsace. Quand je lui écrirai, je vais essayer de corriger ce défaut, en lui recommandant de demander à la sainte Vierge de ne plus avoir de ces grandes épreuves, puisqu'elles lui réussissent si mal et la mettent dans un état fort éloigné de celui des âmes saintes au milieu de leurs tentations. Quelle misère que vous soyez obligée de perdre votre temps à la consoler et à la fortifier, et cela sans y réussir ! Ne peut-elle donc pas comme les autres, se contenter d'une maîtresse ? Et comment sera-t-elle fondatrice, ainsi que je l'avais prématurément supposé, puisqu'au lieu de pouvoir porter tout un si lourd fardeau sur ses épaules, elle ne peut même pas se porter elle-même ? Tâchez vous-même d'entrer dans cette voie. Mais je crois que le mieux sera de s'occuper d'elle, extraordinairement, le moins possible. Autrement nous risquerons de faire comme un jardinier qui, pour trop toucher à ses fleurs, les fanerait, ou comme ces parents malencontreux qui, à force de tracasser et de soigner leurs enfants, finissent pas les rendre malades. Nous risquerions de compromettre le développement de ses grâces qui, si elles sont réelles, doivent se plaire et trouver leur repos dans l'humilité ! Que c'est difficile de diriger les âmes ! Et combien votre pauvre Père est novice ! » (PAM).

Sainte Vierge, mais cependant, malgré tout cela, marche encore plus sur la terre que dans le ciel, et pratique les vertus, quand elle les pratique, bien maigrement, bien lâchement, bien pauvrement ! Quand se réveillera-t-elle enfin de son demi-sommeil ? Ne devrions-nous pas lui dire avec la parole du prophète : *Exurge, qui dormis, exurge a mortuis, et illuminabit te Christus*<sup>1037</sup> ? Espérons qu'au premier jour, la Très Sainte Vierge, *stella Maria maris*<sup>1038</sup>, va faire cette merveilleuse résurrection ! Et quand vous serez tout à fait ressuscitée par les mains de cette très illustre Mère, ne manquez de lui demander aussi la mienne (résurrection), et de plus de l'obtenir ; car j'en ai beaucoup plus besoin que vous ! Néanmoins, j'espère que, malgré tout, nous nous retrouverons tous deux, ressuscités au paradis, où nous pourrions reparler en liberté de Belfort, de Mauléon, d'Arles et de Lourdes, en nous apprenant tous deux beaucoup de choses, que maintenant nous ne savons guère ; ou pas de tout. Vivons, ô ma fille ! dans cette bienheureuse espérance ! N'êtes-vous pas et ne serez-vous pas contente, joyeuse, ravie, plus que ravie, d'entrer enfin au paradis ? Je prie Marie de vous y conduire, sans vous épargner les épines du chemin<sup>1039</sup>, si ce chemin-là est le plus droit et le meilleur. Ainsi soit-il. Mais j'espère aussi vous suivre, fût-ce par la même route.

J'aimerais savoir si les deux dames chiliennes<sup>1040</sup> qui étaient bienveillantes pour le Révérend Père Colchen, et qui se trouvaient à Lourdes lorsque j'y suis allé pour vous deux fois, continuent à y habiter. Elles paraissent bonnes et dévouées pour notre Ordre. Avez-vous eu et continuez-vous avec elles des relations d'amitié<sup>1041</sup> ? Et avec la famille Harent ?

Je souhaite beaucoup de grâces, et surtout beaucoup de fidélité, à votre novice fervente du 30 août<sup>1042</sup>. Je me souviens bien du 30 août de Mauléon, où trois alsaciennes, prévoyant sans s'en douter l'annexion de l'Alsace avec la Prusse<sup>1043</sup>, ont fui dans les pays les plus lointains<sup>1044</sup> ; et de peur

<sup>1037</sup> Ep 5, 14.

<sup>1038</sup> Début d'une hymne liturgique « *Ave, maris stella, Dei mater alma, felix celi porta* », dont la récitation était recommandée par Grignon de Montfort.

<sup>1039</sup> « Qui a trouvé Marie [n'est pas] exempt de croix et de souffrances, tant s'en faut. [...] Mais elle leur donne la grâce de les porter patiemment et même joyeusement » (GRIGNON DE MONTFORT, *Le secret de Marie*, 22).

<sup>1040</sup> M<sup>me</sup> Stevenson et sa fille. « Nous avons, en l'année 1896, eu plusieurs fois la visite de M<sup>lle</sup> Stevenson, fille d'une excellente tertiaire du Chili très attachée à l'Ordre et qui avait fait autrefois un très grand bien à nos Pères de Toulouse. En souvenir des bienfaits de sa mère, M<sup>lle</sup> Stevenson était toujours bien reçue parmi nous » (Annales de Lourdes, II, p. 66).

<sup>1041</sup> Voir note 1891/65.

<sup>1042</sup> « Profession de sœur Marie du Sacré-Cœur [Marie-Pauline-Elisabeth Mercier].

Le 30 août, fête de sainte Rose de Lima, fut le jour que notre Révérende Mère prieure choisit pour la profession de cette chère sœur parce que, ce jour-là, elle célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa propre profession. Trois mois de prolongation de noviciat parurent suffisants pour dissiper les troubles d'esprit qui l'avaient agitée quelques temps et pour affermir sa volonté chancelante. Monsieur le grand vicaire avait voulu présider la cérémonie de profession et mêler ses félicitations à celles que nous allions présenter à notre bien-aimée Mère prieure à l'occasion de ses noces d'argent. Après la messe solennelle, Monsieur le grand vicaire adressa aux sœurs et aux invités un fort beau discours sur la part précieuse que notre chère novice avait choisie... Le sermon achevé, les sœurs exécutèrent les chants prescrits pour la cérémonie de profession et notre novice prononça ses vœux et reçut le voile des mains de Monsieur le grand vicaire... Puis le Saint Sacrement fut exposé pour toute la journée » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 164).

« Dimanche, 30 août, pendant que le flot des pèlerins passait sous le regard de Marie, voilà que sur la colline qui regarde la grotte, une jeune novice, sœur Marie du Sacré-Cœur, faisait sa profession au couvent des Dominicaines. Plus heureuse que beaucoup d'autres, cette âme privilégiée n'aura pas à quitter, après quelques heures, la terre bénie de Lourdes. Elle a fixé sa tente aux pieds de la Vierge Immaculée. Comme l'a dit M. l'abbé Théas, vicaire général, dans un beau discours, elle a choisi la meilleure part. Elle restera près de Jésus, près de Notre-Dame de Lourdes, non loin de la Grotte miraculeuse. Après cela, que peut-elle désirer sur la terre ? Il me semble qu'elle n'a plus qu'une grâce à demander, le ciel ! » (« Monastère des Dominicaines », *Le journal de Lourdes*, n° 36, 6 septembre 1891).

<sup>1043</sup> Lors des préliminaires de la paix, conclus le 26 février 1871, Bismark exige que la France lui cède l'Alsace et un tiers de la Lorraine. La ratification est faite le 1<sup>er</sup> mars.

<sup>1044</sup> Marie Jardel est rentrée à Mauléon, accompagnée d'Aglaé Osmond [M. Raphaël] âgée de trente ans et d'une toute jeune fille, son amie intime, Marie Wehrlé [M. Rose] qui n'était pas encore majeure, mais avait le consentement de ses parents (Notice historique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes). C'est le 20 mai 1865 qu'elles sont arrivées à Mauléon. La profession, par contre, eut lieu le 30 août 1866.

de ces vilains protestants (qui n'aiment pas la sainte Vierge<sup>1045</sup>), vous êtes allées vous réfugier à Mauléon, sur les frontières de l'Espagne où les protestants sont inconnus ! Quelle belle acquisition a faite ce jour-là l'Ordre de saint Dominique ! Trois colombes prises d'un seul coup ! mais une seule avait été séduite par l'oiseleur lui-même<sup>1046</sup>. C'est vous qui avez engagé les deux autres ! Beau succès ! Ainsi vous préluiez de loin à votre vie actuelle, où beaucoup déjà se sont laissé couper par vous les ailes ! et sont devenues, à la suite de la sainte Vierge, les captives du bon Jésus ! *Adducentur Regi virgines post eam*<sup>1047</sup>.

Continuez à demander à Dieu, par le rosaire, un bon vrai Général<sup>1048</sup>. Nous en avons si besoin pour faire face aux nécessités présentes, si compliquées et si douloureuses ! Je ne vais pas au Chapitre Général.

---

Lettre du P. Potton à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale], lorsqu'il reçut les trois alsaciennes qui se rendaient à Mauléon :

« 1865, 16 mai. Couvent du Très Saint Rosaire. [...] Sœur Catherine est ici avec Aglaé Osmont et Marie Wehrlé : mais la pauvre fille est tombée malade en route. Elle n'était déjà guère bien portante avant son départ, et pourtant on ne pouvait plus retarder. Je doute fort qu'elle puisse partir demain matin, comme il serait nécessaire. Et comment fera-t-elle pour supporter la fatigue de ce long et pénible voyage, puisqu'elle ne peut se tenir debout ce soir ? Est-ce le diable qui fait les derniers efforts pour l'empêcher, malgré la sainte Vierge, d'arriver à Mauléon ? D'après ce que me disent ces petites filles, il paraît qu'elle est fort édifiante, résignée et patiente, et toute abandonnée à la sainte volonté de Jésus. Mais si elle vous arrive, comme je l'espère, il faudra en prendre soin. J'espère que le couvent la rétablira, en lui donnant une vie moins pénible et plus en rapport avec ses aptitudes que celle dont sa famille la faisait vivre à Sainte-Marie (quoique pourtant ses parents lui laissaient toute liberté d'être pieuse). Pour les deux autres, votre prudence leur adoucira la transition : car il y a bien de la différence entre les filles basques dont vous me parlez, qui viennent de rien, et supportent admirablement la fatigue, et des alsaciennes qui sont habituées à manger énormément de viande, et ne connaissent pas l'ardent soleil du midi.

Si vous avez quelque chose d'essentiel à dire, écrivez à Marie Wehrlé à Pau, poste restante. Je les préviendrai d'y passer. Peut-être M. Jardel vous aura déjà écrit, et ainsi il sera nécessaire, peut-être, d'avertir sa fille d'avance pour ceci ou pour cela. Vous en jugerez. Pauline [Ganster, née à Sainte-Marie-aux-Mines, le 21 octobre 1843, devenue sœur Marie-Ceslas du Sacré Cœur. Profession à Mauléon le 2 février 1867] n'a pu venir, parce que sa mère s'est trouvée plus malade, et il faut la soigner. Elle a cependant toujours bon courage » (PAM).

<sup>1045</sup> « [...] Si la sainte Église établit, depuis peu d'années, la solennité touchante du Sacré Cœur de Jésus, elle s'empresse d'y joindre, pour tous ceux qui le désirent, une fête correspondante : celle du Cœur de Marie.

La doctrine des protestants prend sur ce point le contre-pied de la vérité catholique. Ils enseignent que Notre-Seigneur étant infiniment digne de respect, d'adoration et de louange, c'est sur lui seul que nous devons, à l'exclusion de tout autre, concentrer nos hommages. Suivant eux, ce que nous donnons à la sainte Vierge est autant de pris et de volé sur ce que nous donnons à Jésus-Christ. Erreur tout à fait monstrueuse, et que l'intelligence humaine n'aurait jamais embrassée, si le prince du mensonge n'avait pas fait de grands efforts pour tromper, dans un point si capital, ces malheureux hérétiques. Eh quoi ! Jésus, le meilleur des fils, peut-il donc être offensé par la tendresse et le respect que nous témoignons à sa Mère ? Peut-il aimer les ingrats qui la délaissent et la fuient ? Ceux qui veulent oublier qu'elle a porté, pendant neuf mois, le Fils de Dieu dans ses entrailles, peuvent-ils plaire à Jésus, qui la chérit si tendrement comme Mère ?...

Priez pour la conversion des pauvres protestants qui n'honorent point la sainte Vierge et qui souvent même l'injurient. C'est là sans doute un des obstacles principaux qui s'opposent à leur retour et qui, depuis plus de trois siècles, les empêchent d'ouvrir les yeux à la lumière. Comment auraient-ils en eux la vie, quand ils s'éloignent, par une erreur si manifeste, de la Mère de la vie ? Comment iraient-ils à Jésus-Christ, s'ils négligent ou s'ils méprisent, celle dont Jésus s'est servi quand il a voulu venir à nous ? Sur eux, les raisonnements font peu de chose ; car en abandonnant la sainte Vierge, la grande ennemie du serpent, ils se sont vendus au prince des ténèbres qui trompa la première femme dans le paradis terrestre. Mais si les discussions sont peu utiles, il nous reste la prière. Priez donc pour eux le cœur très pur de la Mère des miséricordes qui compatit, malgré tout à leur malheur, et qui désire ardemment de les compter de nouveau parmi les fils de sa tendresse. Si vous demandez avec instance, qui sait combien d'infortunés vous sauverez par vos prières ?... » (« Méditation pour la fête du Cœur très pur de Marie », Troisième cahier de la deuxième série, contenant les méditations pour les temps et les fêtes de l'année, Carpentras décembre 1870-janvier 1871, p. 76-79).

<sup>1046</sup> Le P. Potton a conduit la vocation de sœur Marie-Catherine seulement. C'est Marie Jardel qui a entraîné les autres alsaciennes et leur a fait connaître le P. Potton.

<sup>1047</sup> Ps 44, 15.

Merci de votre belle image de la Très Sainte Vierge. Tout en fleurs ! Qu'elle est belle ! Mais si elle est si belle sur la terre, que sera-t-elle dans le ciel ? Je vous le laisse à penser, si vous pouvez...

Il me semble fort que je vous avais écrit peu avant ma retraite. Mais votre lettre n'en dit rien... Peut-être je me trompe... Peu importe.

Ce qu'il y a de sûr, très sûr, c'est que je vous bénis maintenant en Jésus Marie de tout mon cœur, ma vraie fille.

(146)

1891, 9 octobre. Rijckholt<sup>1049</sup>.

Ma fille,

Faut-il écrire à la pauvre petite sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] ? Il semble que oui. Mais en est-elle digne ?... Demandons plutôt si je suis digne de lui écrire. Il semble que non. Mais cette petite sœur ne franchit-elle pas toutes les limites du convenable, par ses audacieuses ambitions ? Vraiment, il semble que oui. Croiriez-vous qu'elle a osé ambitionner, et pour elle-même, s'il vous plaît, la place, la grande place, la désirable place, de propre à rien ? Oui ; elle veut avoir cette place, et l'avoir pour elle, pour elle-même ! Peut-on voir rien de plus déraisonnable ? Il faudrait dire, de plus injuste, de plus révoltant, de plus extravagant pour moi ? Comme si cette place ne m'appartenait pas, à moi, bien plus qu'à elle ; comme si je n'y avais pas beaucoup plus de droits qu'elle n'en a, elle, et des droits bien mieux assis, bien plus importants, bien plus évidents, bien plus nombreux, bien plus sacrés ? Donc, sœur Catherine, renoncez à ces prétentions hétéroclites, et pour dire le mot : morbitantes, et laissez au P. Ambroise ce qui est à lui et ce qui lui convient si bien, et ce qu'il a gagné et gagne, si solidement et si abondamment, et de plus en plus, de jour en jour ; et seulement, ce que nous pouvons vous promettre, afin de ne pas vous laisser tristement sans aucune espèce de consolation, c'est que le P. Marie-Ambroise, du fond de sa noire prison, et de l'abîme de son fumier, ne manquera pas de tendre sa main et de lever ses yeux vers vous, brillant au-dessus de lui, dans les splendeurs magnifiques, et presque inénarrables, de votre bonté, de votre ferveur, de vos dons, de vos grâces, de vos bienfaits, de votre virginité, de votre piété, de votre charité, de votre dignité de prieure et de fondatrice, et de mille autres qualités et gloires que, pauvre aveugle, je ne suffis pas à connaître, à comprendre, et même à conjecturer ou soupçonner. *Miserere mei, Catharina, miserere mei, secundum magnam, maximam, misericordiam tuam*<sup>1050</sup>, et averte a me iram Dei, tui Sponsi, et dulcis Mariae, tuae atque meae Matris. Ainsi soit-il.

Mais ce serait là un sujet trop vaste et trop ample, si nous voulions le traiter à fond ; car alors je serais bien embarrassé pour expliquer, en long, tous mes vilains démerites, et toutes vos radieuses gloires...

Je voulais vous demander si vous avez lu la vie de M<sup>me</sup> Barat<sup>1051</sup>, fondatrice des sœurs du Sacré Cœur ? Cet institut est d'un autre esprit, un peu, que le vôtre, puisqu'il s'agit ici de sœurs enseignantes. Mais elles ont une bonne part de la vocation contemplative, et cette vie, par M<sup>gr</sup> Baunard<sup>1052</sup>, m'a paru très intéressante et très pieuse. Je me suis délecté surtout à lire les morts des sœurs, racontées en assez grand nombre, et les larmes sont venues plus d'une fois de mon cœur jusqu'à mes yeux. Mais cela ne prouve pas grand chose ; car les vieillards sont comme les enfants : ils ont les larmes plus voisines des yeux. C'est aussi ce que l'on voit ordinairement chez les femmes... Tâchez donc de vous munir de M<sup>me</sup> Barat et de ses filles : si vous pouvez. Fondatrice de

<sup>1048</sup> Le P. Larroca est mort en 1891. Le P. Laboré est devenu vicaire général de l'Ordre. La séance du Chapitre Général pour l'élection se tiendra dans l'église du couvent de Lyon (*Ut diligatis*, avril 1966, p. 78).

<sup>1049</sup> Sœur Marie-Catherine a rajouté sur la lettre : « Sœur Marie-Catherine » sur la première page, et « Révérend Père Ignace Body » à la fin de la lettre. Ce doit être une des lettres prêtées au Père pour son livre.

<sup>1050</sup> D'après Ps 50, 3.

<sup>1051</sup> Madeleine Sophie Barat, fondatrice de la société du Sacré-Cœur (1779-1865).

<sup>1052</sup> L. BAUNARD, *Histoire de Madame Barat*, Paris, 1876.

l'Institut, elle avait envoyé en paradis (nous l'espérons) mille huit cents de ses filles<sup>1053</sup>, avant de partir elle-même pour aller voir Jésus ! mille huit cents ! c'est beaucoup, et je crains bien que la M. Catherine en moment de sa mort, reste au-dessous de ce bon total.

Vous êtes malade, ma fille ! Que cela me fait de peine ! Mais que puis-je faire pour vous soulager ? Jésus, qui vous aime bien plus que moi, vous envoie cependant ces souffrances et ces épreuves ! Acceptons-les de sa bénite main, et qu'elles vous soient avantageuses pour gagner votre part de paradis ! Monseigneur est malade ! M. Harent est malade ! M<sup>me</sup> Stevenson plus que malade (elle est morte<sup>1054</sup>). D'autres encore sont malades ! Bienheureux les malades, pourvu qu'ils aient la patience<sup>1055</sup> dans la douleur ! Leurs peines se changeront en diamants de bonheur et en torrents de joie !

Savez-vous que je suis Maître des convers ? Douze convers, hollandais ou français, quelques-uns parlant le français barbarement. C'est égal. Je suis assez content d'eux. Et ils sont plus bons que moi. Je leur fais de petites instructions. C'est plus facile que de prêcher à des gens si magnifiques et si savants. Et j'y trouve du plaisir. Et ils paraissent assez contents. *Deo gratias.*

---

<sup>1053</sup> Le nombre important de décès était dû à la précarité des conditions de vie dans les pays de mission (Amérique, Afrique).

<sup>1054</sup> « La colonie étrangère qui vit autour de la grotte, vient de faire une perte des plus sensibles. M<sup>me</sup> Clara Cuming de Stevenson, originaire de Valparaiso, s'est endormie dans le Seigneur, le 14 février, à l'âge de soixante-six ans.

Comme d'autres natures d'élite, la noble chilienne, après avoir expérimenté qu'à Lourdes on est à mi-chemin du ciel, avait pensé qu'il serait doux pour elle d'y vivre, plus doux encore d'y mourir.

M<sup>me</sup> de Stevenson avait tout ce qu'il faut pour briller dans le monde. Fille unique d'un riche explorateur anglais, dont le nom est bien connu au musée de Londres par les rares collections qu'il y donna, elle reçut une éducation des plus soignées. Les langues anglaise, espagnole, française, italienne et latine, lui furent familières. De son mariage avec M. de Stevenson, elle eut trois enfants dont un fils mort il y a peu d'années.

Devenue veuve, elle partit pour l'Europe en 1865 et séjourna successivement dans plusieurs capitales.

Partout, la grande distinction de ses manières, son savoir, sa modestie, ses libéralités, lui concilièrent les sympathies universelles. Léon XIII, alors qu'il était simple cardinal, lui donna des marques particulières de sa haute estime durant le concile et les lui renouvela plus tard après l'exaltation au souverain pontificat.

À Biarritz, M<sup>me</sup> de Stevenson sut résister aux avances qui lui furent faites, pour l'attirer aux réceptions de la cour impériale.

Déjà sa vie était vouée à l'exercice de la charité. On l'a bien vu à Lourdes pendant douze ans, malgré le soin que mettait la digne chrétienne à cacher ses bonnes œuvres. Chez elle, la main droite ignorait ce que venait de donner la main gauche. Son désir de soulager les misères était si grand qu'elle s'imposait presque des privations pour faire plus de bien. L'un de ses regrets, durant la dernière maladie, était le surcroît de dépenses nécessité par sa santé à cause des misères qu'elle aurait pu soulager avec cet argent.

Cependant, au milieu des plus cuisantes douleurs, rien n'altérait la sérénité de son visage, ni ne faisait disparaître ce doux sourire qu'elle devait conserver jusque dans la mort. « Tout ce que le bon Dieu voudra ! » telle était sa devise. Le rosaire, sa prière favorite, ne quittait ses doigts ni le jour ni la nuit. Sa piété angélique faisait l'admiration de tous.

Selon son désir, la vénérée défunte a été ensevelie avec l'habit de tertiaire de saint Dominique, dont elle avait embrassé la règle. Nul doute que Notre-Dame de Lourdes ne soit venue à la rencontre de cette âme qui la félicitera là-haut, comme ici-bas, du privilège de l'Immaculée Conception » (« Nécrologie. M<sup>me</sup> Stevenson », *Journal de Lourdes*, n° 8, 23 février 1890).

<sup>1055</sup> « En premier lieu, vous pouvez avoir à souffrir dans votre corps. Peut-être savez-vous déjà, par une expérience personnelle, ce que pèse une longue maladie. Certaines sœurs, dont la santé est excellente, font quelquefois bon marché des souffrances corporelles, et volontiers les regardent comme faciles à porter. Mais qu'elles penseraient différemment, si pendant des années entières, elles se voyaient languissantes, incapables de tout travail, et presque de toute prière, étrangères aux exercices de la règle, à charge aux bonnes infirmières, prisonnières dans une chambre, clouées peut-être sur un lit, et souffrant des douleurs étranges, sans trouver nul soulagement dans les soins et les remèdes ! Préparez-vous à cette croix ; car déjà peut-être, en ce moment la main de Jésus la taille et la façonne, et bientôt il viendra la placer sur vos épaules. Que ferez-vous alors ? Il faudra l'accepter sans résistance, et vous montrer toujours paisible, résignée, joyeuse même, affable envers les sœurs qui vous visitent, reconnaissante envers les infirmières, et cela jusqu'à votre guérison, ou s'il le faut jusqu'à la mort » (M.-A. POTTON, « Les trois méditations sur la patience », *Méditations à l'usage des sœurs Dominicaines*, Première série, deuxième cahier, p. 113-115).

Vous dites que vous auriez aimé à me prendre, tout vivant, comme le Très Révérend Alphonse<sup>1056</sup>, dans votre couvent de Lourdes. Et pourquoi n'aimerais-je pas à y être pris ? Si je passe par là, une fois ou l'autre, ordonnez à vos tourières, qui vous sont obéissantes ponctuellement. Munissez-les de bonnes cordes. Et quand je n'y penserai pas du tout, elles me prendront en traîtresses et m'attacheront solidement par les pieds et par les mains, de sorte que je ne puisse plus du tout m'en aller. J'y consens. Mais il faudra que vous veniez à la grille tous les jours, c'est-à-dire tous les jours, pour me faire un petit sermon sur l'amour de Dieu, sur l'amour de Jésus et sur l'amour de Marie. O ! quels progrès je ferai, sous une si sainte doctrine !

Mais ce sont là des rêves<sup>1057</sup>... Terminons par quelques paroles sérieuses. Ayez, ma fille, la bonté de prier pour moi qui vous bénis paternellement en Jésus Marie.

(147)

**1891, 21 décembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Combien et combien vous êtes en retard pour m'écrire !!! Je crois cependant vous avoir répondu (jadis) fort exactement, et très peu de temps après avoir reçu votre dernière lettre. Mais vous !... Serait-ce que vous êtes malade ? Je l'ai souvent pensé... Mais, sans doute, vous n'auriez pas manqué de m'en informer par quelqu'une de vos filles, pour que je puisse prier spécialement pour votre infirmité. Penseriez-vous que vous n'avez nul besoin de prières, même en maladie ? Mais je ne vous crois pas si orgueilleuse... Ou bien êtes-vous d'avis que les prières du P. Ambroise ne valent rien ? Vous avez bien raison... Cependant il aurait eu plaisir à prier pour sa chère fille, et vous n'êtes pas si méchante pour lui refuser ce bonheur. Ou bien faut-il finalement conclure que vous êtes paresseuse ? oui, plus, et même très paresseuse ?... Mais c'est un si vilain défaut ! Enfin, si ce n'est pas cela, vous me direz ce qu'il faut croire, et à quoi je dois finalement m'arrêter et me fixer...

En attendant, ma fille, je vous souhaite une abondance de grâces et de bénédictions célestes, pour la grande, grande fête de Noël. Quelle n'a pas été, pour cette nuit-là, la joie divine et l'extase merveilleuse de la Très Sainte Vierge, lorsqu'elle a pu contempler pour la première fois le radieux visage de Jésus son fils et baiser, respectueusement et amoureuxment, ses pieds, ses mains, peut-être même ses joues et ses lèvres !... C'est ce que nulle créature, pas même l'époux saint Joseph, n'a pu comprendre pleinement... Je demande à la Vierge sans souillure de vous donner part abondante à ces délices d'allégresse, et que de vous, sur toutes vos filles, s'épanche ce plein d'amour pur et d'admirable joie. Ainsi soit-il. Priez aussi pour moi qui ne le mérite pas.

---

<sup>1056</sup> « Le Très Révérend Père Marie-Alphonse Sautel, prier du couvent de noviciat de Rijckholt, vient d'être nommé prier de Carpentras. Le Très Révérend Père Marie-Eugène d'Alauzier le remplace comme prier à Rijckholt » (*L'Année Dominicaine*, août 1890, p. 383).

Le P. Potton semble parler d'une visite du P. Alphonse à Lourdes. Les annales du monastère n'en ont pas gardé le souvenir.

<sup>1057</sup> Le rêve s'est réalisé l'année suivante. Le P. Ambroise écrit à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] à Pâques 1892 (20 avril) : « Je crois que peut-être je vais aller à Lourdes, qui m'avait invité depuis longtemps. Je dois aller à Poitiers pour la Congrégation provinciale intermédiaire, dans les premiers jours de mai ; et de là à Lourdes et à Lyon, où ma sœur le demandait à grands cris. J'avais promis sans trop réfléchir... Mais ensuite, en voyant la longueur de ce triple voyage, il m'a semblé qu'à mon âge, je m'étais trop engagé et j'ai voulu, après doute, consulter le provincial qui était venu ici. Il a décidé pour le triple voyage. J'irai donc à moins qu'il ne se présente un obstacle spécial » (PAM).

Nous avons ici un temps splendide, agrémenté ce matin de neuf petits degrés de froid<sup>1058</sup>. Cependant nos poêles chauffent bien, et nous n'avons que fort peu à souffrir.

Envoyez-moi vite de vos nouvelles, et croyez-moi toujours votre indigne, mais affectionné frère, père, et misérable serviteur en Jésus Marie.

[P.S.] Le Général a écrit à tout l'Ordre une belle lettre, seulement trente-deux pages en grand format et caractères assez compacts<sup>1059</sup> ! Je n'attends pas autant de vous, surtout parce que j'ai toujours peur que vous ne soyez malade.

(148)

**1891, 26 décembre<sup>1060</sup>. Rijckholt.**

Ma chère fille,

À quand le ciel et la sainte liberté du pur amour ? N'en doutez pas, ce temps viendra pour vous. Mais pourtant, pas tout de suite... Il faut encore que vous voyagiez un peu au milieu des misères de ce bas monde, où quelquefois on enfonce jusqu'aux genoux, et même quelquefois jusqu'au cou, si ce n'est pas par-dessus la tête !... Patience donc, résignation, amour de Dieu, détachement, persévérance... Jésus vous attend, et il a grande envie de vous serrer enfin entre ses bras amoureux... Patience, puisqu'un si grand bien vous est réservé pour un peu plus tard...

Cependant, à dire le vrai, il me semble que vous n'êtes pas trop malheureuse, ou trop à plaindre, dans votre attente ; puisqu'en attendant, vous vous occupez fort utilement à fonder un excellent couvent de Dominicaines, et cela à Lourdes, ! où le besoin s'en faisait sentir, généralement, absolument, immensément. Il est vrai que le couvent n'est pas fini : il n'a encore que trois ailes, et il se tient sur ses trois pattes, attendant, peut-être encore longtemps, la quatrième et dernière patte<sup>1061</sup> : plus la maison des étrangères, etc. Mais, cependant, après tout, il y a déjà un bon bout de fait ... et les sœurs sont sages (excepté sœur Catherine), ce qui est un bon point pour l'avenir... Et de plus, etc. etc. — Vous avez déjà reçu plus d'une quinzaine de sœurs, et cela en peu de temps... À Lourdes, le champ des vocations est, pour ainsi dire, indéfini, et si vous en recevez encore autant (de nouvelles sœurs), votre couvent touchera au nombre pour lequel il a été bâti, et que, à mon avis, il ne faudrait pas dépasser à cause de l'encombrement, funeste, et de plusieurs autres inconvénients. Je crois que c'est trop de soixante, chiffre (au moins) habituel de Mauléon<sup>1062</sup>. Quand vous serez pleines (si cela arrive), après avoir choisi de bons sujets, s'il faut dépasser, pour ne pas laisser fuir de bonnes vocations dominicaines, fondez un deuxième couvent. Ce sera (comparativement) facile, et Monseigneur consentira des deux mains.

---

<sup>1058</sup> « 1891, 16 décembre. Rijckholt. [...] Vous demandez que je vous donne des nouvelles de ma santé. Je trouve qu'elle est assez bonne, vu mon âge. Je n'ai pas du tout repris mes anciennes plaies de jambes et je ne me suis pas encore enrhumé cet hiver. Il est vrai que, jusqu'à présent, le temps a été très doux. Nous avons eu un vent terrible, qui paraissait vouloir emporter notre couvent. Mais tout a bien résisté, sauf un petit nombre de tuiles. Les prés sont encore verts, et nous n'avons pas encore vu un flocon de neige ; et nous sommes au 15 décembre ! *Deo gratias*. Ici, l'hiver est assez triste, car les jours sont, en hiver, très courts, et il est rare que le ciel soit bien clair. Je fais ma classe chaque jour, et je m'en tire sans vraie fatigue [...] » (PAM).

<sup>1059</sup> « Quelques jours après la réception de la lettre du R<sup>mc</sup> Père Général [Lettre du P. André Früwirth à sœur Marie-Catherine du 21 octobre 1891] nous recevions une circulaire, la première qu'il adressait à toutes les maisons de notre saint Ordre. Nous conservons ce document aux archives » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 171). Le document a disparu des archives de Lourdes.

<sup>1060</sup> Le P. Potton a écrit : « saint Étienne ».

<sup>1061</sup> Construction de la quatrième aile : 1<sup>er</sup> coup de pioche le 15 octobre 1923 ; bénédiction de la première pierre le 23 novembre 1923 ; toiture terminée le 12 avril 1924.

<sup>1062</sup> 1877-1878 : soixante-et-une sœurs ; 1879-1880 : cinquante-trois sœurs (Mauléon).

Mais vous avez quelque intention de faire un couvent du Rosaire perpétuel<sup>1063</sup> ? (Ah ! si la M. Rose [Marie Wehrlé] savait cela<sup>1064</sup> !) — Vous savez que je ne suis pas favorable, en général, à ce système. Je crois qu'il y a assez à faire, sans cela, dans les observances du second Ordre. Mais à Lourdes !... où la sainte Vierge elle-même a récité son chapelet, et dit ses *Ave Maria* ! À Lourdes ! c'est différent ; et peut-être la sainte Vierge a des intentions et volontés particulières... Si l'on prenait toutes les précautions pour ne pas fatiguer les sœurs par cette nouvelle charge... Je ne sais pas... Je suis craintif de me tromper... Enfin, vous verrez cela, quand vous ferez la fameuse rédaction du coutumier<sup>1065</sup>...

Quand il sera fini, si vous me l'envoyez, je le reverrai avec grand plaisir. La M. Rose [Marie Wehrlé] m'a envoyé le sien, imprimé. J'avais refusé de le corriger en manuscrit, principalement à cause de la fatigue de mes yeux. Mais, après l'impression j'en ai lu une partie. Son travail m'a paru

---

<sup>1063</sup> « L'an du Seigneur 1890, le 21 du mois d'avril, le Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil : 1° d'adopter pour chaque dimanche de mai, à titre d'essai, la récitation ininterrompue du saint rosaire, chaque sœur devant se succéder depuis le matin jusqu'au soir aux pieds de Notre-Dame du Très Saint Rosaire » (Livre du conseil de Lourdes, p. 16).

Il y avait déjà eu des tentatives, malgré le conseil donné par le P. Potton :

« Pendant le mois de mai, le premier que nous passons ici [1890], notre vénérée Mère [sœur Marie-Catherine, Marie-Jardel] a voulu, après avoir pris l'avis de son conseil, fonder un rosaire contemplatif, pour chaque dimanche. C'est le Rosaire perpétuel, depuis 5 h du matin jusqu'à Complies. Au lieu d'une heure, chaque sœur a une demi-heure seulement, pour réciter un ou deux chapelets, selon son attrait, en s'appliquant de son mieux à la contemplation des mystères correspondants aux dizaines. C'est un essai en attendant que, le personnel augmentant, nos supérieurs nous permettent de faire davantage » (Livre du Couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 109-110).

<sup>1064</sup> Sœur Rose Wehrlé tenait à l'unité des couvents du Rosaire perpétuel. Elle écrit dans son autobiographie : « Depuis que je me suis donnée à cette œuvre, je n'ai eu qu'un désir : celui de voir nos maisons se développer dans une parfaite unité pour offrir à notre Ordre bien-aimé ce nouveau rameau dans toute la beauté d'un jet vigoureux et uniforme » (Deuxième cahier, p. 23-24). Et cela, en 1891, alors que le fondateur du Rosaire perpétuel « menace » de fonder une nouvelle branche en Amérique si elle ne veut pas y envoyer des sœurs.

<sup>1065</sup> Le coutumier de Lourdes a été fait seulement en 1938 par M. Marie de la Trinité [Chrétien] : *Coutumier du monastère des moniales dominicaines de Lourdes*, Privat, Toulouse, 1938.

Une lettre du P. Potton aux sœurs de Mauléon indique comment il concevait le rôle d'un coutumier :

« 1866, 9 juin. Carpentras.

Mes très chères filles,

Comme je ne suis point sans avoir ma part dans la rédaction, l'approbation et l'impression de votre cher coutumier, n'est-il pas bien juste que je vienne m'associer à la fête de sa distribution et joindre mes petites paroles au sermon de votre Révérende Mère ? Pour vous dire franchement ce que je pense, je suis persuadé que vous recevrez des mains de la sainte Vierge une grande grâce, vraiment une grande grâce, en recevant votre coutumier, approuvé désormais par des autorités si hautes et si précieuses. La plupart des communautés de sœurs sont bien exposées, surtout en France de nos jours, à un double danger, auquel il leur est assez difficile d'échapper : ou bien elles ne sont pas dirigées du tout, ce qui est un grand mal, parce que la fragilité féminine a besoin d'un guide et d'un appui, ou bien elles sont mal dirigées, ce qui est un malheur plus grand encore.

Sans doute, la direction écrite d'un livre ne peut suppléer à la direction vivante d'un Père. Mais pourtant, il est certain qu'un livre où sont corrigés par écrit tous les points de vue généraux de l'observance et de l'esprit dominicain, ne peut manquer d'être d'un immense secours pour empêcher la supérieure et les sœurs de faire fausse route. Avec ces constitutions d'une main et votre coutumier de l'autre, appuyées sur l'autorité d'un Général [P. Jandel] regardé à Rome comme un saint et consommé en expérience, après avoir administré pendant seize ans l'Ordre de saint Dominique, au milieu d'une foule de difficultés ; appuyées sur l'autorité et l'approbation si complète d'un vénérable prélat, vieilli dans l'épiscopat et tout plein de l'esprit de Dieu qui se manifeste dans ses paroles et ses lettres, — mes chères filles, que pouvez-vous craindre désormais, pourvu que vous *vouliez* être fidèles ? [Le P. Potton cite plusieurs cas de monastères où les sœurs font des effractions aux observances dominicaines].

Avec les constitutions qui tracent la voie, avec le coutumier qui règle leur application même pour les temps présents, qui les complète en une foule de points délicats, qui en éclaire le sens et la pratique, avec ces deux lumières, impossible de se méprendre ni sur la clôture, ni sur l'utilité immédiate des humiliations du chapitre, ni sur le genre de nourriture à servir au réfectoire, ni sur les rapports des sœurs avec les supérieurs et des supérieures entre elles, ni sur l'importance de l'office choral, ni sur la nécessité du silence, ni sur la durée des épreuves avant la prise d'habit et le noviciat, etc. etc. etc. Tous ces points sont réglés d'avance, et pour devenir non seulement une pieuse, mais une sainte fille de notre bienheureux Père, chaque sœur n'a

satisfaisant. Cependant j'ai lu plusieurs points d'importance pas très grande, pour lesquels j'aurais, je pense, demandé des changements, si d'avance j'avais examiné l'ouvrage. Faites le vôtre, non pas pour des couvents hypothétiques qui n'existeront peut-être jamais, mais pour le couvent de Lourdes : ce sera meilleur et plus sûr.

Mais qui sait si avant que le second couvent soit bâti et le coutumier écrit, vous n'allez pas finir, comme saint Étienne, par la gloire du martyr ? Peut-être les animaux républicains, qui nous gouvernent, vont-ils s'apercevoir (je ne le crois pas cependant) que la M. Catherine est pernicieuse et dangereuse pour la noble république qu'ils ont la bonté et la générosité de conduire ?... Alors, gare à vous ! On vous conduira, sur une charrette, à l'échafaud, la tête nue et les mains liées derrière le dos. Après quoi son Excellence le bourreau fera son œuvre et vous aurez la tête tranchée en une seconde<sup>1066</sup>... Je ne le crois pas. Mais si cela arrivait cependant ? Êtes-vous prête ?... Ne croyez pas que le martyr soit peu de chose à gagner. Voyez saint Étienne. Il passe premier après la grande fête de l'Enfant Jésus<sup>1067</sup>. Avant saint Jean<sup>1068</sup>, le maître des âmes contemplatives, avant la fête de la Très Sainte Vierge, avant l'Apôtre, avant le disciple bien-aimé... Mais saint Étienne est martyr : et il a droit à la première place, quoiqu'il soit diacre seulement. Ainsi vous... Mais avez-vous cette grâce ? J'ai bien peur que non... Ni moi non plus ! Il faut être bien, bien, fervent... Et sœur Catherine ne l'est guère... Et P. Ambroise encore beaucoup moins... Hélas ! pauvres de nous, dirait M. Cotiart.

Vous vous mettez donc entièrement et totalement, si je comprends bien, sous la direction des supérieurs de la province de Toulouse ? J'ai peur que ce ne soit trop. Conseils, appuis, direction, à la bonne heure ; mais il me semble que vous devez garder pour vous la décision, et par suite la responsabilité<sup>1069</sup>. Ces supérieurs ne sont pas votre supérieur (c'est l'évêque), et l'évêque peut, quand bon lui semblera, les chasser de votre couvent et de son diocèse<sup>1070</sup>. Ce serait tout différent, si votre couvent faisait vraiment partie de la province. Mais cela n'est pas ; et ainsi, après que tel supérieur de la province vous aura mis dans un mauvais pas, l'évêque le chassera peut-être, et personne ne s'occupera de faire ce qu'il faudra pour vous tirer d'embarras. Vous ne connaissez pas ce que seront les supérieurs futurs, et vous n'êtes pour rien dans leur choix. Prenez garde de créer, par vos traditions, une habitude de gouvernement qui vous mettrait totalement entre leurs mains, sans leur donner les grâces qui appartiennent de droit aux supérieurs légitimes, et qu'ensuite il serait fort difficile de modifier. Votre vocation est fort différente de celles des frères. Est-il sûr que les supérieurs de la province le comprendront ainsi toujours, et agiront en conséquence ?... Considérez bien, avant de vous engager, en quelque sorte, par des précédents trop décisifs.

---

qu'à ouvrir son petit livre et à se dire : voilà ce qu'il me faut pratiquer chaque jour, et si je le pratique, le Général de l'Ordre de saint Dominique et Monseigneur notre évêque m'assurent que je suis indubitablement dans la vraie voie, dans la voie tracée par saint Dominique sous la direction de l'Esprit Saint » (PAM).

<sup>1066</sup> Le P. Potton établit un lien entre la république et la révolution de 1789.

<sup>1067</sup> la fête de saint Étienne est célébrée le 26 décembre.

<sup>1068</sup> La fête de saint Jean est célébrée le 27 décembre.

<sup>1069</sup> Cette tendance se retrouve périodiquement chez sœur Marie-Catherine depuis Arles ; mais les lettres du P. Gallais montrent qu'il n'a jamais entendu prendre la décision à sa place : il lui donne des conseils, accompagné d'un « à mon humble avis ». Les événements montrent d'ailleurs que ce qu'il prévoyait était plus juste que les décisions prises par sœur Marie-Catherine.

<sup>1070</sup> Le P. Potton parle d'expérience : en 1875, quand l'évêché commença à désirer enlever le priorat à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale], le P. Potton s'est vu retirer les visites canoniques du monastère de Mauléon que M<sup>re</sup> Lacroix lui avait confiées, et les Pères dominicains furent écartés du monastère.

Ainsi la M. Catherine, après avoir fait le procès de M. Harent, s'est elle-même trompée au milieu des constructions nouvelles<sup>1071</sup>, faites par un entrepreneur bien connu<sup>1072</sup>. Prions Dieu que ce soit pour la dernière fois. Mais le contrat fait jadis avec M. Ladagnous ne vous lie-t-il pas à lui, à perpétuité, pour les constructions futures<sup>1073</sup> ? J'en ai peur... À vous de voir.

Je voudrais savoir si les fondations de votre couvent, situées trop près des pentes, sont néanmoins vraiment solides<sup>1074</sup> ? Et combien payez-vous d'impôts chaque année<sup>1075</sup>, 1° comme propriétaires pour le terrain et la maison, 2° comme religieuses associées<sup>1076</sup> ? Quand je serai roi de France<sup>1077</sup>, toutes les communautés seront exemptes d'impôts.

Je ne vais jamais à Lourdes !... Très vrai. Mais sachez que ce n'est pas du tout le désir qui me manque<sup>1078</sup>... Faisons la sainte volonté de Dieu... Du haut du grand paradis du bon Dieu, j'espère

---

<sup>1071</sup> En 1891, plusieurs constructions annexes ont été faites : une grange (ferme) et une conciergerie attenante (annexe I), une maison pour le jardinier (Livre du conseil, votes du 1<sup>er</sup> et du 15 mars 1891). Les finitions de la maison du concierge ont été votées par le conseil le 15 mars 1891. Le 3 juin 1892, le conseil donne son accord pour louer cette maison à M<sup>lle</sup> Bonnier.

Une erreur de plan a été faite par sœur Marie-Catherine dans la construction de la grange :

◆ Lettre de sœur Marie-Catherine à M. Ladagnous du 23 octobre 1891 :

« J'attends en vain vos comptes. Or la visite de la grande a été faite par le Révérend Père Cormier, celui même qui avait fait la visite de réception des travaux de la grande bâtisse avec M. La Rivière [l'architecte de Pau]. Eh bien ! Monsieur, le Révérend Père trouve de grands défauts dans la bâtisse actuelle. Je n'insisterai pas sur ceux qui résultent du manque de plans comme l'évasement insuffisant des fenêtres d'écurie, etc. [...]. Veuillez hâter l'établissement de vos comptes, s'il vous plaît, on les attend pour vérification. »

◆ Nouvelle lettre du 28 octobre 1891 :

« J'ai vérifié vos comptes en les comparant aux observations de ceux qui ont visité et examiné les travaux. Je dois vous dire que le P. Cormier ne reviendra pas de longtemps ; il est en route vers Rome. Du reste, c'est moi et non lui qui doit recevoir les travaux. Inutile d'insister sur les défauts de plans, puisque je les prends tous à ma charge, ne voulant vous imposer de rabais qu'au nom des malfaçons. [Suit toute une liste]. Pour tout cela, et croyant Monsieur, être encore bien large, voici la conclusion que je vous propose. J'accepterai les travaux au chiffre de 13 600 francs en vous laissant pour comptes tous les contrevents et le portail avec leurs ferrures. Ou bien je les garderai en arrêtant le tout au prix de 13 800 francs. »

<sup>1072</sup> Ladagnous.

<sup>1073</sup> La copie des lettres de sœur Marie-Catherine écrites en 1891 à propos des travaux, est conservée dans un cahier. Un certain nombre est adressé à Ladagnous. Voici la dernière lettre du cahier, du 19 novembre 1891, dont le destinataire n'est pas indiqué :

« Monsieur,

Votre bonté pour nous toujours vivante dans notre souvenir m'incline à venir recourir à votre dévouement une nouvelle fois.

Nous venons de terminer avec notre entrepreneur Ladagnous une série de travaux qui, les derniers surtout, nous ont si fort mécontentées au point de vue de la malfaçon que nous n'avons pu ne pas le lui faire remarquer. Il a exigé une expertise dans laquelle notre expert avait reçu ordre de souscrire notre défaite, plutôt que d'accepter un procès. Les comptes ont été arrêtés comme les voulait Ladagnous, mais par contre, nous l'avons prié de se retirer et lui s'est vengé en nous réclamant au plus tôt tout paiement. Voici la situation.

En 1889, une réception en règle des travaux établissait que Ladagnous acceptait pour solde de tout compte la somme de 158 000 francs, et là-dessus, en date du 21 juin, il reconnaissait avoir reçu 132 000 francs.

En 1890, d'autres travaux ajoutés augmentaient notre dette de 25 800 avec les intérêts jusqu'à 35 700.

Le 9 janvier 1891, un versement de 11 700 réduisait la dette à 24 000 francs signé Ladagnous.

Les derniers travaux clôturés ce 7 novembre s'élèvent à 14 448 soit avec les intérêts annuels et la dette de 24 000, un chiffre de 39 648 francs.

Pour nous libérer totalement nos supérieurs trouvant que le plus simple est un emprunt hypothécaire au Crédit foncier en mon nom personnel, vous savez que j'ai acheté et qu'on tient à ce que je figure seule propriétaire, les sœurs sont locataires.

Voudriez-vous, Monsieur, m'aider de votre concours pour obtenir du Crédit foncier un prêt de 35 000 francs avec hypothèque et amortissement gradué. — S'il était possible que le capital ne commençât à être remboursable que lentement, cela vaudrait beaucoup mieux, les héritages et remboursements sont prévus pour dans quelques années. Mes héritiers seraient chargés de l'amortissement.

Comme vous connaissez l'établissement : grand corps de logis, avec une dizaine de petites maisons sur un terrain dont l'achat a été de 45 000 francs, il semble qu'il y ait là de quoi justifier un emprunt et de quoi autoriser une hypothèque. Vous me rendriez un service notable si vous vouliez bien proposer la chose vous-même au Crédit foncier en me donnant ensuite une règle de conduite vis-à-vis de lui. »

contempler ce petit paradis de la sainte Vierge, et au milieu M. Catherine comme une brillante rose, au milieu des lis et des violettes... Que ce sera donc beau !!!

Je joins ici tous mes vœux de Noël, et aussi ceux de bonne et sainte nouvelle année. Priez pour moi.

[P.S.] Mes convers vous remercient de vos belles images. Tirées au sort : pour les plus sages...

---

« Nous sommes obligées de faire un emprunt de 20 000 francs pour nous libérer vis-à-vis de notre entrepreneur que nous tenons à écarter à cause de la mauvaise construction de notre ferme et de l'habitation du concierge » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 168-169).

<sup>1074</sup> Le P. Potton posera encore la question dans la lettre 149 (1992). En 1898, sœur Marie-Catherine s'inquiétera de la question des fondations et posera la question au P. Cormier qui répondra de Rome, le 24 janvier 1898 :

« Votre construction étant peu élevée, il me semble que le mouvement du terrain ne doit pas être bien menaçant, à moins qu'il ne s'agisse du côté qui regarde le Gave. Si ce terrain glissait et s'affaissait, les travaux de soutènement seraient difficiles. A Sainte-Sabine, ce fut avec tout un système de pieux goudronnés se reliant ensemble qu'on empêcha une partie du terrain de dégringoler du côté du Tibre. Le bon Dieu veut nous rappeler que nous n'avons pas ici-bas de cité permanente et que notre habitation terrestre, soit la maison, soit le corps, est une mesure qui croule. Mais la vie de Dieu est d'autant plus solide et aimable » (Annales du couvent de Lourdes, II, p. 76).

<sup>1075</sup> 618 francs 95 en 1891 (Livre du dépôt de Lourdes).

« Grâce soient encore rendues à Dieu de nous avoir encore préservées des mesures vexatoires qui ont menacé l'existence de plusieurs communautés vouées aux œuvres de charité. Des impôts ont été ajoutés aux impôts communs à tous les citoyens français... Ceux que nous avons subis ne sont pas excessifs, à l'heure qu'il est, mais on tremble pour l'avenir car la plupart de nos législateurs travaillent directement ou indirectement à la ruine et à la destruction des Ordres religieux » (Livre du couvent des Dominicaines du très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 172).

<sup>1076</sup> Sur cet impôt, voir note 1885/5.

<sup>1077</sup> Le P. Potton est antirépublicain et royaliste, peut-être légitimiste comme un certain nombre de Lyonnais.

<sup>1078</sup> « En 1892, le P. [Potton] passa par Lourdes. Il aurait pu entrer en clôture, muni de la permission de Monseigneur l'évêque. Il aima mieux en faire le sacrifice et la M. Catherine approuva, préférant offrir à Dieu cet acte de dur renoncement. Ce fut peut-être la dernière visite que le bon Père fit au monastère » (Notice historique sur M. Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes).

(149)

1892, 2 janvier. Rijckholt.

Ma fille,

J'ai reçu votre lettre avec un plaisir non pareil : comme, du reste, tout ce qui vient de vous. — La première chose que j'aie à faire, c'est de vous remercier pour l'envoi des trois *gulden*<sup>1079</sup> autrichiens - hongrois. Je le fais, avec reconnaissance, me prosternant à vos pieds, je puis bien le dire, je pense, sacrés, puisqu'ils appartiennent à une épouse de Jésus et à une fille de la sainte Vierge. Vos bienfaits nous sont plus chers encore, parce que, peu après l'expulsion de 1880, nous vivions facilement, dans l'abondance, tandis que maintenant nous avons quelque peine à toucher les deux bouts. — Et il importe peu que ce ne soit pas beaucoup, car je fais comme le bon Dieu, je considère le désir et l'intention plutôt que l'œuvre, et je trouve que vous donnez toujours beaucoup, me donnant de l'abondance de votre cœur, charitable et bien disposé.

Mais vous êtes malade ! Et plus que moi ! Que faut-il que je fasse ? Que je me range du côté de votre chair, et que je demande pour vous une santé que vous n'aviez pas jadis à Mauléon<sup>1080</sup>, ni après à Arles, et que vous avez retrouvée seulement à Lourdes, parce que la santé était une nécessité indispensable aux travaux que vous aviez à supporter ? Je ne me sens pas trop pressé de ce côté... Recouvrerez-vous jamais, sur cette terre, une santé bien solide, qui vous permette d'être prieure avec aisance et facilité ?... Peut-être non... Et il faudra vieillir, vieillir, dans les épreuves et les infirmité de toute sorte... Mais, ma fille, n'est-ce pas une bonne chose, d'être l'éprouvée et le jouet de Jésus qui souvent afflige ceux qu'il aime ? Je me figure que vous êtes une pauvre malade d'hôpital, couchée sur un lit de douleur, et abandonnée au scalpel et aux instruments féroces des chirurgiens. C'est Jésus maintenant, ma fille, qui est votre médecin, et sa main quelquefois est lourde... Il ne se borne plus, comme autrefois, à égratigner un peu la peau, pour vous habituer peu à peu à la souffrance. Ses opérations cependant sont des guérisons, et ses poisons sont des remèdes. N'êtes-vous pas contente de tant souffrir de sa main et de lui abandonner à la fois votre corps et votre âme, afin qu'il fasse de tout, de tout, ce qu'il voudra ? Ce n'est pas que, pour agir ainsi, il ait besoin du consentement de sa créature. N'est-il pas tout puissant, et en toutes choses ? Il peut donc, à son gré, briser, couper, tailler, blesser, mortifier, et tout ce qu'il fait est très bien fait, et doit être accepté avec mille et mille actions de grâces. Mais il y a, pour lui, grande différence à travailler sur une âme vulgaire, sorte de statue à peine animée et vivante, et à travailler sur une créature dévouée, qui accepte tout avec action de grâces, qui s'offre elle-même, avec tous ses membres, au couteau qui va l'atteindre, et qui répond à chaque coup par un élan d'amour et de reconnaissance. Oh ! que Jésus travaille bien, et quand il trouve une âme qui le laisse agir pleinement, combien ses œuvres sont parfaites ! En définitive, ce qu'il ôte, ce qu'il arrache, ce qu'il enlève, c'est l'humain, c'est le vicieux, c'est l'imparfait, c'est le mal. Et que ne donne-t-il pas à la place ? la pureté, la netteté, la sainteté, le bien parfait. Que votre âme, ô ma fille, serait sainte et pleinement belle, si Jésus, grâce à la souffrance et à l'épreuve, l'avait pleinement dépouillée d'elle-même, et l'avait remplie de lui ! Quelle vertu, quelle innocence, quelle piété, quel amour de Dieu et du prochain ! Il semble qu'on trouve une grâce touchante, ravissante, et inexplicable, dans ces âmes chez qui la souffrance a reconstitué, en quelque sorte, l'innocence et la pureté primitive. Avez-vous lu les écrits de sainte Gertrude, traduits par les Pères bénédictins de Solesmes<sup>1081</sup> ? Je me souviens d'avoir été

<sup>1079</sup> Aux Pays-Bas, autre nom du florin, unité monétaire principale.

<sup>1080</sup> « [1865], 2 mai. Couvent du Très Saint Rosaire.

Je crois que la santé de la pauvre fille [sœur Marie-Catherine ; Marie Jardel] ; se remettra suffisamment ; mais je ne pense pas qu'elle soit jamais d'une santé forte, comme on dit. Cela ne l'empêchera pas, je l'espère, de vous être utile, et de travailler suffisamment au royaume de Dieu » (PAM).

<sup>1081</sup> *Les Exercices de sainte Gertrude, vierge et abbesse de l'Ordre de saint Benoît, traduits et publiés par le R.P.D. Guéranger*, Poitiers, Henri Oudin, Libraire-éditeur, Paris, V. Palmé, Libraire-éditeur, 1863 (2<sup>e</sup> édition Poitiers 1876 ; 3<sup>e</sup>

charmé par la simplicité exquise de cette grande sainte où le péché semblait ne posséder plus aucun empire. Que je serais heureux, si je vous voyais telle, et si bonne, si pure, si modeste, si détachée de vous-même, et si pleine en un mot de la grâce de Dieu ! Mais ce bien s'achète, et c'est par l'épreuve qu'il s'obtient. Il me semble qu'à votre place, je serais charmée de m'abandonner entre les mains du grand Maître, en lui disant : « Ô Jésus ! mon unique aimé ! tout est à vous ; rien n'est à moi. Faites de moi ce que vous voudrez, même si je ne suffis pas à le comprendre. Taillez, frappez, battez, faites souffrir, faites pleurer, faites gémir, de mille manières ; de telle sorte que tout mon pauvre corps ne soit qu'une plaie. Faites que je me tourne et me retourne sur mon triste lit, comme un ver que l'on a brisé. J'accepte tout, je veux tout, je m'abandonne à tout. Vous êtes Roi. Vous êtes Maître. Vous êtes souverainement juste. Vous êtes bon. Je vous aime. Je vous aime. Et je suis heureuse, très heureuse, trop heureuse, de souffrir sous votre main. Purifiez-moi tout à fait. Et que, enfin, devenue pure à l'exemple de la Vierge, je sois à vous, et avec vous, et en vous, pendant les siècles des siècles ! *Amen. Amen.* C'est ce que je veux, dussé-je laisser ma chair et les trois quarts de ma peau. Cela n'est rien. Vous êtes Tout ! »

Je me réjouis que le Très Révérend Père provincial ait fait, dans votre couvent, une si bonne visite<sup>1082</sup>. Les bonnes visites ne se font que dans les couvents de sœurs sérieux. Sans cela, tout se

---

édition Poitiers-Paris 1879 ; 4<sup>e</sup> édition Paris, 1890).

*Le Héraut de l'amour divin. Révélation de sainte Gertrude, traduites sur la nouvelle édition latine des R.P. Bénédictins de Solesmes*, Oudin, 1878 (2 volumes).

<sup>1082</sup> « Visite canonique du monastère des religieuses dominicaines de Lourdes, 26-30 décembre 1891.

I. Observances chorales. En règle générale les offices du chœur se célèbrent avec piété : les sœurs mettent une louable bonne volonté à bien faire les cérémonies et à suivre fidèlement les règles de leur cérémonial pour la psalmodie et le chant. Au lieu de relever minutieusement les fautes de détails qui ont été commises et qui ont été suffisamment relevées en temps opportun, le visiteur préfère rendre justice au zèle qu'ont montré les sœurs pour bien s'acquitter des braves obligations qui leur incombent sur ce point. Néanmoins, il lui semble utile de signaler les points suivants :

1° Lorsque l'invitatoire est chanté à Matines, chacun des versets du psaume *Venite* est chanté alternativement par deux sœurs ; seule l'intonation de l'invitatoire proprement dit au commencement et à la dernière reprise après le *gloria* se fait par les quatre sœurs réunies (cérémonial, n° 65).

2° Quand l'office de Matines est récité, c'est la lectrice seule qui lit le verset des répons prolixes et c'est le chœur tout entier qui dit le corps des répons, à moins qu'on ne laisse la sœur antiphonaire réciter le tout (Voir cérémonial, n° 67).

3° Les fautes qui se commettent au chœur et qui affectent la substance même de l'office doivent être reprises et corrigées séance tenante ; quand à celles qui sont plus accidentelles, il vaut mieux quelquefois attendre à les signaler au chapitre ou aux répétitions de chant et de cérémonies.

4° Quand on entre au chœur ou qu'on en sort et que le Saint Sacrement est exposé, le cérémonial prescrit de faire la génuflexion à deux genoux en y ajoutant une légère inclination de tête. Il ne faut donc pas confondre cette génuflexion avec la prostration qui consiste à abaisser les coudes jusque sur les genoux après s'être agenouillé (cérémonial, n° 59).

5° Les processions doivent se faire avec ordre, c'est-à-dire que les sœurs disposées également sur deux rangs doivent garder soigneusement leur place pendant tout le parcours de la procession, marcher autant que possible deux à deux et laisser l'espace d'un pas environ entre elles et celles qui les précèdent (cérémonial, n° 113).

6° Il est expédient de se servir du nouveau *Cantus missarum* en laissant de côté le petit volume lithographié pour l'usage de la province : il est plus conforme à l'esprit de pauvreté de mettre en commun les processionnaires afin que la chantrerie les distribue à celles qui peuvent le plus utilement s'en servir.

7° Il est recommandé de ne pas écrire de billets au chœur pendant l'oraison et de ne pas s'habituer à une spiritualité étroite et minutieuse qui porterait les âmes à demander conseil à propos de rien.

II. Afin de suppléer aux défauts de clôture matérielle, il est recommandé aux sœurs de ne pas s'exposer aux regards des étrangers sans nécessité. Elles ne passeront point la récréation sur les pentes du terrain qui est en vue de la route et du chemin de fer. Quand elles devront y travailler, elles veilleront avec un soin particulier à avoir une tenue modeste. Enfin, la partie du terrain mise en culture devra de préférence être ensemencée de plantes qui ne nécessitent pas des soins assidus. Conformément à ce que prescrivent les constitutions (ch. XIII), les sœurs n'iront point au parloir sans être accompagnées surtout quand il s'agit de recevoir la visite d'un homme. Enfin, on ne recevra point de ces visites pendant les exercices de communauté, à moins d'une dispense de la Révérende Mère prieure qui ne la donnera que pour des raisons graves. — Afin de se mieux pénétrer de l'esprit de clôture, les novices n'écriront que rarement et sobrement même aux membres de leur famille.

borne à des imaginations et à des recommandations presque aussitôt oubliées. Je souhaite que les résultats obtenus chez vous durent longtemps.

Vous avez sans doute appris la mort de M<sup>gr</sup> Gay<sup>1083</sup>. Dieu ait son âme ! C'était un saint homme, qui a écrit des ouvrages très bons et très pieux. Il nous aimait bien, ainsi que tous les Ordres religieux. Il a fait de grands biens aux sœurs Carmélites<sup>1084</sup>.

Ce que, jadis, j'avais l'intention de vous demander, c'était ceci : les fondations de votre couvent sont-elles vraiment solides, quoique l'étroitesse du promontoire où votre maison a été bâtie ait obligé de mettre les fondations trop près des pentes du terrain ? Ce serait un défaut très grave, si ces fondations étaient vulnérables, et il faudrait y remédier au plus tôt, sans attendre que le mal fût irréparable.

Je voulais aussi savoir combien votre couvent paie d'impôts, annuellement<sup>1085</sup> ? Je crois que vous êtes seule propriétaire<sup>1086</sup> ? Aujourd'hui, cela semble le meilleur. Mais avez-vous fait d'avance, au profit de quelque sœur, un testament en bonne forme ? À qui l'avez-vous montré, pour être sûre que tout va bien ? La transmission de votre immeuble ne repose que sur cela. C'est important.

Adieu, ma fille. Que Jésus vous bénisse dans la souffrance, et que Marie vous console. *Amen. Amen. Amen.* Priez pour moi qui vous bénis en Jésus Marie.

(150)

1892, 20 juin. Rijckholt.<sup>1087</sup>

---

III. Silence. Les manquements au silence signalés comme se produisant plus fréquemment ou comme entraînant plus d'inconvénients sont les suivants : le matin en faisant le lit et en accommodant la cellule, on se croit dispensé de prendre les précautions d'usage pour sauvegarder le silence d'action : monter au grenier qui est au-dessus du chœur pendant l'office ou l'oraison cause du trouble ; il est également inconvenant de parler fort sous le cloître qui avoisine le chœur : quelques religieuses se plaignent qu'au chœur on fasse du bruit avec le rosaire, qu'on se déplace ou que l'on baise la terre. Enfin d'autres demandent qu'on s'abstienne de chanter dans les cellules, à la cuisine, au jardin.

IV. Pauvreté. L'amour de la pauvreté doit porter les sœurs à prendre grand soin des objets de la communauté et à déplorer les accidents qui leur arrivent même involontairement et qui causent un préjudice quelconque. En outre cette même vertu doit leur inspirer un grand dévouement pour prêter en toute occasion leur concours pour le travail qu'il peut y avoir à faire. En conséquence les jours de lessive, elles ne marchanderont pas leur peine pour venir à bout de la tâche plus considérable qui s'impose. Les sœurs professes feront le travail de l'intérieur afin de permettre aux sœurs converses de se consacrer au lavage du linge.

V. Obéissance et charité. D'une manière générale, le visiteur engage les sœurs à ne pas raisonner l'obéissance, à ne point s'occuper à contretemps des affaires de la communauté et à se traiter mutuellement comme des membres d'une même famille. Lourdes 30 décembre 1891, Fr. Étienne-Marie Gallais, provincial des Frères Prêcheurs, visiteur délégué de Monseigneur l'évêque de Tarbes » (Livre du conseil de Lourdes, I).

<sup>1083</sup> Charles-Louis Gay est né le 1<sup>er</sup> octobre 1815. Il mourut à Paris le 19 janvier 1892 (« Gay », *Catholicisme*, t. IV, col. 1791-1793).

<sup>1084</sup> « Il prêcha à Paris et en province, souvent dans des communautés religieuses, toujours avec un grand succès » (« Gay », *Catholicisme*, t. IV, col. 1791).

<sup>1085</sup> 618,95 francs en 1891 (Livre du dépôt).

<sup>1086</sup> « M<sup>lle</sup> Marie Jardel est seule propriétaire en vertu d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Gautier-Descottes, notaire à Arles, le 16 décembre 1887 » (Copie de la déclaration faite chaque année au receveur de l'enregistrement relative aux impôts des congrégations).

Ma fille,

Je pense que vous avez grandement raison de désirer la vie céleste et de la voir se substituer à la pauvre vie que nous avons ici-bas, pleine de choses vulgaires, et relevée seulement par quelques petits commencements imparfaits de ce que nous espérons posséder là-haut très pleinement. Mais qui sera digne de cette grande vie céleste ?... À coup sûr, elle est trop grande, trop haute, trop puissante, trop belle pour nous. Comment de petits vers de terre, tout malades, tout contrefaits et tout défigurés, tels que nous sommes, pourraient-ils voler comme les papillons et se nourrir uniquement du miel des fleurs ? Naturellement, c'est impossible. Surnaturellement, par la grâce de Dieu, avec la bénédiction de Jésus et la protection de Marie, cela se peut ; et cela se fera, nous l'espérons. Alors, tout ce que j'ai vu de bon en la pauvre sœur Catherine demeurera, mais sera complété, augmenté, multiplié, embelli, transfiguré. Elle n'était qu'une petite chenille, encore bien misérable, bien malade, à moitié morte, et déjà en voie de mourir tout à fait. Elle qui se connaît, je pense, mieux que personne, n'avait guère que du dégoût et de l'horreur pour ses vilains défauts et de la honte et de la confusion de ses nullités et incapacités multipliées, qui la rendaient inutile à tout et bonne à rien. Et maintenant ! Grand Dieu ! Quel changement, quelle différence, quelle métamorphose ! Quel miracle ! Sœur Catherine maintenant est un oiseau, plus que cela, c'est un ange ! Elle vole dans le ciel, or elle a des ailes ! Et comme les phalènes de la nuit se sentent attirées, et comme passionnées, par la lumière du feu qui brille et resplendit, ainsi maintenant, sœur Catherine, vivant désormais de grâce et d'amour pur, plus légère que l'air, plus brillante que la lumière, plus rapide que l'électricité qui fait quatre-vingt mille lieues en une seconde, sœur Catherine, déchargée des immondices de ses imperfections et du poids affreux de ses péchés innombrables, sœur Catherine, agile maintenant, clairvoyante et infatigable, vogue vers la Lumière éternelle qui flamboie devant ses yeux, tout près sans doute, car elle y entre et s'y noie, mais aussi, en même temps, très loin d'elle, très loin, très loin ; car pour la posséder entièrement, il faudrait n'être plus une simple créature, mais quelque chose de plus haut que les anges, et de vraiment divin. Ô Catherine ! Quand sera-ce ? Dites-le, si vous le savez... Mais auparavant, ne faut-il pas traverser tout un étang, bien plus, toute une mer, tout un océan de peines, d'impuissances, de misères et de souffrances de toutes sortes ? Mais qu'importe, pourvu que nous arrivions à la délivrance, ou pour mieux dire à la victoire ?... Si vous voulez, sœur Catherine, nous allons faire un pacte avec Dieu. Qu'il nous lie et nous attache, comme on liait les premiers martyrs sur le chevalet, de façon qu'après cela, ils ne pouvaient plus même bouger ou résister. Et ensuite, on épuisait sur eux tous les supplices imaginables. Ainsi, nous nous abandonnerons à Dieu, pour souffrir tout ce qu'il faudra, pourvu qu'il nous donne l'amour et la patience... Cela sera peut-être long, et le supplice nous paraîtra bien dur. Mais crions tant que nous voudrons. Cela passera. Ce n'était rien. Et quand l'épreuve sera finie (car elle finira), quand l'épreuve sera finie, il nous restera ce que personne ne peut dire, ou comprendre, ou imaginer, ou soupçonner : il nous restera l'immensité d'une gloire inconcevable, la possession intime de Dieu en qui est tout bien, de qui procède tout bien, qui est tout bien<sup>1088</sup>. N'est-ce pas là un beau contrat, sœur Catherine ? Et cependant, nous espérons qu'il sera nôtre... Vive Jésus qui est si bon ! Vive Marie qui est si bonne ! espérons que tout se réalisera pour la plus grande gloire et le plus grand honneur de Dieu qui est notre Maître, notre Tout et notre Dieu ! Ainsi soit-il. [...] <sup>1089</sup> pas faire tout ce que l'on veut ; et souvent on ne pourrait pas le

<sup>1087</sup> L'original de cette lettre a disparu. Une copie a été conservée dans le livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p.182-184, avec la note ci-jointe : « Il faut se souvenir que le Révérend Père Marie-Ambroise fut le directeur de la Révérende Mère Catherine... Puis, c'est d'après ses aveux exagérés que le bon Père prend ce langage peu flatteur d'abord. »

<sup>1088</sup> Depuis sa maladie de 1889, le P. Potton songeait souvent à la mort et à l'au-delà. Voir I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 436-440.

« 1892, 21 janvier. Rijckholt. [...] Dès le 4 janvier, j'allai à l'infirmerie et j'y suis demeuré jusqu'à aujourd'hui, pouvant communier facilement, mais empêché de célébrer la sainte messe. C'est l'influenza qui m'a pris et quoique je n'ai pas été gravement malade, je ne suis pas encore en pleine santé. *Fiat sanctissima Dei voluntas*. En vieillissant, il est naturel que l'on s'approche de la mort. Qu'est-ce donc que les misères d'ici-bas, en comparaison des biens qui nous attendent ? Ô ma fille ! y pensez-vous ? » (PAM).

<sup>1089</sup> Ici, quatre lignes ont été coupées sur l'original ; je copie l'alinéa tel quel.

faire, qu'en tombant alors dans d'autres inconvénients qui seraient plus grands. Alors, il faut se souvenir qu'on est sur la terre et non pas encore dans le ciel. Et prendre patience en attendant... N'êtes-vous pas déjà trop heureuse, mais je dis trop heureuse d'être religieuse de l'Ordre de saint Dominique, religieuse professe jusqu'à la mort et d'avoir cette profession si solidement fixée en vous que, quand tous les tribunaux et bourreaux vous dépouilleraient de tout, et vous écorcheraient, et vous couperaient par morceaux, néanmoins vous seriez toujours religieuse, et religieuse professe jusqu'à la mort ? Quel bonheur et quelle grâce ! Vous les avez ! Je les ai. Louons et remercions Dieu ! et prenons patience, un peu de temps. Car ainsi que le dit saint Jean : « Ce que nous serons ne paraît pas encore<sup>1090</sup> », mais c'est commencé déjà : cela viendra, viendra. *Laus Deo et Mariae*.

Je vous approuve de ne pas laisser photographier les sœurs. Mais quelquefois on est obligé de tolérer ce que l'on ne peut empêcher<sup>1091</sup>... J'aurais plaisir à recevoir la lettre de sœur Marie-Ambroise<sup>1092</sup>, et j'espère qu'elle (la lettre) sera comme elle (la sœur), et comme nous, c'est-à-dire bien sage. Ainsi soit-il. Vous ferez bien d'envoyer mes méditations à Mauléon, pour sœur Germaine [Antoinette Vonthron], la reconnaissance personnifiée. Je voudrais qu'elles fussent plus belles.

---

<sup>1090</sup> 1 Jn 3, 2.

<sup>1091</sup> Le cas s'était présenté à Mauléon : les sœurs voulaient avoir une photographie des deux fondatrices. Malgré la permission de l'évêque et l'accord du P. Potton, seule M. Marie des Anges [Eulalie Lassale] avait accepté de se faire photographier.

<sup>1092</sup> Elise Barroumères, d'Orthez, est entrée au monastère le 2 octobre 1891. La cérémonie de vêtue a eu lieu le 23 mai 1892 :

« On s'en souvient, c'est le 2 octobre 1891, que notre chère Elise Barroumères est entrée au monastère de Lourdes. Son postulat a été ce que nous avions prévu, fervent et édifiant. Aussi, le conseil et le chapitre de la communauté ont-ils voté à l'unanimité son admission à la vestition. Elle s'est préparée à recevoir le saint habit par une retraite de dix jours qui a dû lui attirer bien des grâces célestes ; son âme était si bien disposée, son extérieur si recueilli !... On devinait en elle la présence de l'Esprit Saint... Le Très Révérend Père Marie-Ambroise Potton, devant venir à Lourdes, le mois de mai 1892, à la suite de la Congrégation provinciale qui se tenait à Poitiers et à laquelle il avait assisté en qualité d'ex-provincial, fut invité à donner le saint habit à notre chère postulante. C'était une double fête pour lui et pour nous... La vue de ce couvent dont il avait eu la bonté de tracer les plans a été pour lui une cause de joie bien légitime. Il n'a pas dépendu de nous de lui en faire examiner l'intérieur ; des raisons majeures nous en ont empêchées ; ça a été un sacrifice de part et d'autre, non sans compensations toutefois...

C'est le 23 mai qu'a eu lieu la cérémonie. Ce jour-là, pour la première fois, nous célébrions l'office du bienheureux Grignon de Montfort, du Tiers-Ordre, et le lendemain, c'était la fête de Notre-Dame auxiliaire : c'était un double gage de faveurs surnaturelles pour la jeune fiancée du Seigneur Jésus. [Suit le texte du Journal de la grotte copié à la note 15]. Je dois ajouter que les parents de notre nouvelle novice, loin d'être effrayés de la description que leur avait faite l'orateur des austérités de l'Ordre, y compris le trait d'une novice qui était rentrée dans le monde en disant que les Dominicaines vendaient trop cher leur miséricorde, ont paru tout consolés et profondément reconnaissants de cette belle fête et de tout ce que nous avions fait pour la chère enfant. Ils ne savaient en quels termes en remercier la Révérende Mère prieure.

En ce qui concerne le Révérend Père Marie-Ambroise Potton, son séjour ici ne s'est prolongé que jusqu'au surlendemain. Il est parti pour Lyon pour y prendre quelques jours de repos que réclame son état de faiblesse ; puis il reprendra la route de la Hollande qui est devenue la patrie hospitalière du noviciat profès de la province de Lyon » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 180-182).

J'ai reçu le numéro du journal<sup>1093</sup>. Merci. Je souhaite bon succès à la postulante de Tarbes<sup>1094</sup>. Dix-huit ans ! C'est le bel âge pour se donner à Dieu. Extérieurement : car autrement par le cœur, il faut se donner à Dieu dès l'âge de raison. N'est-ce pas ce que vous avez fait, à Sainte-Marie ?

N'ai-je pas écrit, un peu, des sottises, dans cette lettre ? Vous me les pardonnerez. Si seulement j'écrivais mieux, c'est-à-dire moins mal ! Juste comme vous, qui êtes parfaitement lisible ! Mais c'est bien difficile... Veuillez donc me pardonner. La Très Sainte Vierge pardonne tout. Imitez-la. C'est un excellent modèle à copier. Surtout pour vous. Vous êtes trop heureuse d'habiter aussi près d'elle. Combien Jésus doit être bon ! Et beau ! Puisque sa Mère est si bonne ! Et si belle ! En elle et Jésus, je vous bénis de tout mon cœur.

---

<sup>1093</sup> Il s'agit du *Journal de Lourdes* qui relate la prise d'habit de sœur Marie-Ambroise :

« Cérémonie de vêture au monastère des Dominicaines.

L'Immaculée attire toujours à elle les âmes d'élite pour les offrir à son Fils et cacher leur vie à l'ombre du sanctuaire béni. Elles ne savent pas résister à cet attrait, et si une sévère clôture leur interdit toute visite à la grotte miraculeuse, cette douloureuse privation est adoucie par la pensée que leur existence s'écoule à côté du théâtre des apparitions.

Hier l'Assomption, aujourd'hui les sœurs dominicaines renouvellent sous nos yeux la grande leçon de Pholocauste religieux. Il faisait bon dans cette délicieuse chapelle néo-gothique, où tout respirait le calme et la sainteté, loin des agitations du monde, *non in commotione Dominus*. Plusieurs prêtres et une nombreuse assistance s'y étaient rendus pour célébrer la prise d'habit de M<sup>lle</sup> Barroumères, d'Orthez.

Après le chant des premières Vêpres de Notre-Dame auxiliaresse, le Très Révérend Père Potton, des Frères Prêcheurs, ancien provincial de Lyon, fit précéder la cérémonie d'une charmante allocution. Comme un bon père qui instruit sa fille de ses nouveaux devoirs de fiancée du Christ, le prédicateur, sans rien déguiser à la future novice des austérités qui l'attendaient derrière la clôture, trouvait dans l'expérience d'une longue vie religieuse, de puissants motifs pour persévérer dans la voie qui conduit sûrement à la béatitude. La parole de saint Pierre d'Alcantara apparaissant à sainte Thérèse est toujours vraie : « Heureuse pénitence qui m'a procuré tant de gloire ! »

Un instant après, les portes du cloître se refermaient sur elle, mais non sans une scène qui arracha des larmes à tous les assistants : les derniers embrassements d'une fille, d'une sœur bien-aimée à son père, à ses sœurs, à ses frères avant la séparation ! La pauvre enfant, brisée d'émotion, essayait de leur sourire, malgré les déchirements intérieurs de la nature ! Elle réparait bientôt derrière la grille du chœur, revêtue du blanc costume de saint Dominique, pour y recevoir, avec la couronne d'épines et le rosaire, le nouveau nom de sœur Marie-Ambroise du saint Rosaire.

Fortifiantes émotions ! On se prenait à envier le bonheur de la victime ! Mais courage ! Pendant que nous combattons au milieu du monde, une voix de plus s'élèvera suppliante sur le calvaire monastique, dans ces solitudes qui ont fleuri sous l'haleine embaumée de la Vierge, notre gloire et notre espérance. J.P.B. » (*Journal de Lourdes*, n° 22, 29 mai 1892).

« Ces initiales cachent le nom d'un sympathique vicaire de Lourdes qui est assidu à nos fêtes religieuses et qui en parle toujours avec bonheur » (*Annales du monastère de Lourdes*).

<sup>1094</sup> « M<sup>lle</sup> Honorine Fauqué est une enfant des Hautes-Pyrénées. Elle avait été présentée à notre Révérende Mère prieure par son confesseur et par Monsieur notre aumônier, il y a quelques mois ; elle fut agréée pour sœur de chœur. À cette époque, sa mère était bien malade, elle ne pouvait la quitter brusquement. Il se passa un certain temps sans recevoir de ses nouvelles, nous crûmes qu'elle avait changé d'idée. Il n'en était rien. Une lettre vint nous apprendre, dans le courant d'octobre, que sa mère était morte et que son père consentait à son entrée au monastère. Il voulait même l'accompagner et la remettre lui-même, pour ainsi dire, entre les mains de la Révérende Mère prieure. Cette nouvelle nous réjouit et nous remerciâmes la sainte Vierge de vouloir bien nous donner cette nouvelle enfant qui devait devenir la sienne... Le lendemain de la fête de l'Immaculée Conception [9 décembre 1991], nous la reçûmes à la porte du cloître. Son confesseur était là avec son père. En lui disant adieu, il pleura, non par une affection naturelle, mais parce que sa paroisse perdait en elle la "perle des jeunes filles" et qu'il n'en voyait pas qui pût la remplacer tant sa conduite régulière, sa piété, son dévouement à orner les autels l'avaient fait distinguer parmi cette jeunesse plus amie des plaisirs mondains que des fêtes religieuses... Le chagrin de ce digne prêtre faisait le plus bel éloge de notre jeune postulante, et nous nous plaisions à croire qu'elle ferait des progrès dans la perfection au milieu des secours si abondants que nous offre la religion de notre Père saint Dominique... Il a suffi de peu de temps pour la faire apprécier. Elle a bon esprit, joyeux empressement dans l'action, affection pour les usages de la maison, bonne santé et disposition naturelle pour la musique... Grâce soient rendues à Jésus et Marie pour cette précieuse recrue ! » (*Annales du monastère de Lourdes*).

1892, 3 décembre. Rijckholt.

Ma fille,

Je suis content d'apprendre que vous êtes venue au monde en mai 1844<sup>1095</sup>. C'est le mois de la Très Sainte Vierge, et cette excellente Mère semblait prendre possession de vous dès le commencement, puisque vous apparaissiez ainsi sous ses auspices. C'est à Elle que vous deviez cette dévotion, déjà solide, qui me faisait écrire sur votre cahier de notes, un passage de saint Matthieu (chap. X), où il était parlé de la perfection chrétienne, et des sacrifices de la vie religieuse. Vous aviez alors dix-sept ans (et moi trente-sept) : vous entriez dans l'adolescence, ou plutôt dans la jeunesse. Il me semble que je me souviens un peu de vous, dans ce temps-là, déjà bien loin puisqu'il y a plus de trente ans ! C'est à la Très Sainte Vierge, aussi, que vous devez ce grand courage que vous avez montré un peu plus tard, en quittant votre chère famille, pour aller, sur la parole d'un confesseur (pas trop prudent<sup>1096</sup>), à l'autre bout du monde, à Mauléon, et en y revenant un peu plus tard, cette fois en sûreté, après vos vingt-et-un ans, avec vos deux compagnes, sœur Raphaël [Aglé Osmont] et sœur Rose [Marie Wehrlé]. N'est-ce pas aussi à la Très Sainte Vierge que vous avez dû cette longue maladie, où vous avez dû acquérir, certainement de grands mérites ? Et ensuite, l'acceptation des 200 000 francs de la sœur fondatrice, qu'elle avait offerts, en vain, de différents côtés, et qui paraissent enfin avoir abouti à la fondatrice de cet illustre couvent de Lourdes, si

<sup>1095</sup> Le 9 mai 1844.

<sup>1096</sup> « Cependamment ce Père [M.-A. Potton] judicieux fit, humainement du moins, un acte d'imprudence en conseillant à sa dirigée mineure de s'enfuir de la maison paternelle. Il lui avait envoyé tous les renseignements nécessaires pour ce voyage assez long : heures et changements de trains, adresses des hôtels où elle devait descendre, etc. Sans une hésitation dans la volonté, mais avec un poignant brisement de cœur, la jeune fille obéit. Voici ce qu'une religieuse de Mauléon a écrit beaucoup plus tard aux Mères de Lourdes au sujet de l'entrée de Marie Jardel dans leur monastère : "Elle nous arriva en été 1862 (à dix-huit ans). Elle s'était échappée seule de grand matin dans le costume du premier lever ce qui, joint à son air presque effrayé et triste, la rendit suspecte et faillit la faire arrêter à Paris. Tout en larmes, elle se confia à la maîtresse d'hôtel, déclina son nom et le but de son voyage pour le couvent. Cette dame se montra très bonne et la protégea. M<sup>lle</sup> Jardel crut bon, en partant, de laisser une lettre du P. Potton (faite *ad hoc*) qui disait : 'Mademoiselle, je puis vous indiquer le couvent des Dominicaines de Mauléon comme très régulier, etc. etc.', signé Marie-Ambroise. Une ligne ajoutait : 'Tâchez d'avoir le consentement de votre famille'. Mais si cette plume arrangeait cette triste affaire, pourquoi cependant laisser une lettre signée ! Elle faillit conduire le Père devant les tribunaux. 'Ah ! Si je le tenais, ce Père !', disait le procureur impérial. C'est le procureur impérial qui se présenta au parloir. Ce haut fonctionnaire était très bon chrétien et nous était très dévoué. Il rédigea son rapport de manière à nous disculper autant que possible. Ainsi il attribua l'entretien que la Mère prieure avait eu au parloir avec la postulante à une longue hésitation, presque à un refus de lui ouvrir la porte. Mais ce qui a le plus sûrement sauvé le monastère contre sa fermeture, c'est le vœu fait par la Mère prieure d'un lampion allumé perpétuellement devant saint Joseph. Notre chère échappée reçut bien vite une terrible lettre de sa mère et l'injonction de se tenir prête à repartir avec une dame de Sainte-Marie qui était en ce moment aux eaux" » (Notice historique sur Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit, fondatrice du monastère des Dominicaines contemplatives à Lourdes).

Cette expérience permet de comprendre le pourquoi d'une recommandation contenue dans le livre du P. Potton : *De l'état religieux et de l'entrée en religion* (Lyon-Paris, 1886) : « Le consentement des parents n'est donc nullement nécessaire pour embrasser la vie religieuse. En France pourtant, et dans plusieurs autres pays, la loi civile donne au père (quand il est mort, à celui qui tient sa place) le droit de retenir, même de force, dans la maison paternelle, ou dans tout autre lieu qu'il désignerait, l'enfant qui n'est pas encore *majeur*, c'est-à-dire qui n'a pas vingt-et-un ans accomplis. Jusqu'à cet âge, si l'enfant n'a pas encore été *émancipé*, aucune communauté ne pourrait l'admettre chez elle contre la volonté de ses parents, sans s'exposer à des poursuites judiciaires, suivies d'une condamnation certaine. Mais ce droit extérieur que la loi civile donne au père, n'est pas un droit réel dont il puisse user en conscience devant Dieu. S'il en profite pour retenir de force ou son fils ou sa fille dans le monde, c'est un abus d'autorité, qui constitue pour lui certainement un péché considérable » (*op. cit.*, p. 128).

longtemps cherché, et différé toujours ? Mais, combien de choses j'oublie ?... Sans parler de l'avenir !... Eh ! qui pourrait raconter tous les bienfaits de Marie envers Catherine ?... Maintenant, il en reste encore un, fort important, avant que nous changions la clef, et que nous passions de la terre au ciel, du royaume des ombres à celui de la Lumière... Que seront les bienfaits de Marie dans l'autre monde, s'ils sont déjà si grands, et si doux, et si aimables, sur cette terre ? Les savez-vous, dites ? Et si vous les savez, dites-les moi, que je les espère, et les savoure d'avance. Mais je remets tout à nouveau, mon avenir, ma mort et ma vie, et mon salut éternel, entre ses mains, non pas pour ne plus rien faire du tout, mais pour faire ce qu'elle voudra, décidera, commandera, en joie ou en tristesse, en souffrance et en jouissance, en afflictions ou consolations. Toujours, en toutes choses, toujours en Marie et pour Marie<sup>1097</sup> ! N'est-ce point par Elle que Jésus, le Fils de Dieu, nous est venu, nous vient, et nous viendra, et nous restera à tout jamais<sup>1098</sup> ? Ne voulez-vous pas dire comme moi, ma fille ? Mais vous l'avez dit depuis longtemps ! et combien mieux ? Tout par Marie, tout pour Marie, tout avec Marie<sup>1099</sup>, n'est-il pas vrai ? Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.

Maintenant, question importante : lequel de nous deux devra mourir le premier ? Je n'en sais rien... Ni vous non plus, sans doute... Il est bien sûr que j'ai vingt ans de plus que vous. Ce devrait donc être moi. Mais, d'un autre côté, il semble que votre santé s'est montrée souvent défectueuse, plus que la mienne. Qui sait donc ?... Quand Marie voudra... Mais il est certain que, quand vous ne seriez plus sur la terre et quand ce serait au ciel désormais qu'il faudrait vous chercher, ce serait encore pour moi une grande séparation de plus... Mais je pense que, s'il en est ainsi, et je tiens pour certain que vous ne m'oublieriez pas dans le Royaume de Jésus et que, vous souvenant que c'est de moi que vous avez entendu la parole : *Veni Sponsa Christi*<sup>1100</sup>, (Belle parole !), vous m'appellerez à mon tour aux joies des noces éternelles, après les sombres prisons du purgatoire... Oh ! que le ciel sera beau, où il ne sera plus possible d'offenser Dieu, et où toutes les offenses passées, dont il est si difficile ici-bas de se purifier entièrement, seront effacées, lavées et pardonnées, totalement ! *Amen, amen, amen*. Heureuse êtes-vous d'être de celles qui, comprenant leur bonheur, se sentent déjà sur les traces du divin amour, et pour qui ce monde n'est plus rien, qu'un long exil !

Je suis content d'entendre lire le soir au réfectoire la M. Drane<sup>1101</sup>. Certainement, c'est une très belle vie<sup>1102</sup>. Et je l'aimerais encore mieux, si l'on pouvait bien tout entendre. Notre réfectoire est grand. Et plusieurs ont de mauvaises voix. Pourquoi ne faites-vous pas de miracles comme sainte Catherine<sup>1103</sup> ? J'aurais besoin d'en obtenir de vous, et même plusieurs, fort utiles pour enrichir ma misère... Hélas ! Soyez libérale...

Le bélier ne marche pas, quand l'eau manque<sup>1104</sup>. Soeur Catherine ne fait rien qui vaille, quand la grâce ne la pousse pas. Mais la différence, c'est que la grâce est toujours accordée à soeur Catherine. Aussi, j'espère qu'elle ne cessera jamais de travailler, d'une façon ou de l'autre, tant que durera le temps de la grâce, c'est-à-dire de cette vie. Après, à la grâce succédera la gloire ! Alors, ce sera le temps de la gloire ! Nous nous reposerons auprès de Dieu ! Quelle activité nous aurons alors auprès de Lui ! Ou, pour dire plus vrai, avec Lui et en Lui ! Nul n'a jamais, ici-bas, pu le comprendre, ou seulement le soupçonner...

<sup>1097</sup> L.-M. GRIGNON DE MONTFORT, *Le secret de Marie*, 47-49.

<sup>1098</sup> *Ibid.*, 8-13, 58.

<sup>1099</sup> *Ibid.*, 45-49.

<sup>1100</sup> Rituel de profession.

<sup>1101</sup> La Mère A.-T. Drane, Générale des Dominicaines anglaises de la congrégation de sainte Catherine de Sienna.

<sup>1102</sup> M. A.-T. DRANE, Prieure générale des dominicaines d'Angleterre, *Histoire de saint Dominique*, traduit de l'anglais par M. l'abbé Cardon, Lethielleux, Paris, 1893. La lettre du P. Potton date de décembre 1892 et le livre est daté de 1893. Mais la publication peut avoir été légèrement anticipée.

<sup>1103</sup> *Année Dominicaine, Avril*, Lyon, 1889, p. 849, 865, 870-871, etc.

<sup>1104</sup> « L'an du Seigneur 1892, le 9 du mois de novembre, la Révérende Mère prieure a proposé au conseil [...]. 2° Vu la quantité insuffisante d'eau pour le fonctionnement du bélier hydraulique, la nécessité de finir et cimenter le bassin existant dans la propriété, près des sources, et pouvant procurer l'alimentation nécessaire au bélier. Un crédit de 200 francs ayant été proposé pour cette réparation, après une discussion convenable, le vote a été renvoyé au 14 du même mois » (Livre du conseil de Lourdes, I).

Adieu, ma fille. J'écris trop mal. C'est ennuyeux. Que la sainte volonté de Dieu soit faite. Priez pour moi, s'il vous plaît. Figurez-vous un pauvre mendiant, déguenillé, crasseux, boueux, difforme, affamé, abruti, qui demande l'aumône à une resplendissante princesse. Ce mendiant, c'est moi, sœur Catherine.

Souvenez-vous. Souvenez-vous, s.v.p.

1893, 6 mars. Rijckholt<sup>1105</sup>.

Ma fille,

Je commençais bien à penser que vous m'aviez mis « en pénitence pour les lettres » jusqu'à la grande fête de Pâques ! Je ne m'en lamentais pas trop : c'était une pénitence méritée. Mais, au contraire ! Une lettre de Lourdes apparaît à l'horizon... Victoire !... Mais ce n'est qu'une demi-lettre... Après une page, la maladie l'emporte<sup>1106</sup>, et la pauvre sœur Marie du Sacré-Cœur<sup>1107</sup>

<sup>1105</sup> L'original de cette lettre est perdu. Une copie en est conservée dans le livre du monastère des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 208-209.

<sup>1106</sup> « Le Carême de l'année 1893.

À l'épreuve de la pauvreté vint se joindre, dans les premiers jours de Carême, celle de la maladie appelée influenza à laquelle nous avons échappé, il y a deux ans, grâce à la protection de Notre-Dame du Rosaire, mais qui nous atteint cette fois, et à des degrés divers. Notre Révérende Mère prieure et une novice converse ont été les plus fatiguées et des premières. Puis, les sœurs converses ont été atteintes et ont reçu les soins les plus prompts pour enrayer le mal, ce qui a réussi heureusement. Un peu plus tard les professes ont eu leur tour, et parmi elle la Mère maîtresse dont l'état a attiré spécialement l'attention du médecin, parce que, outre une fièvre qui résistait aux remèdes, la maladie s'attaquait à la poitrine, ce qui nous donnait de vives inquiétudes... Enfin les saintes fêtes de la résurrection de Notre-Seigneur ont amené une amélioration sensible dans l'état de la plupart des sœurs, mais la Révérende Mère prieure et la Mère maîtresse sont très faibles, l'un des caractères de l'influenza étant de prolonger longtemps et de rendre même quelquefois la convalescence plus dangereuse que la maladie elle-même. Que Jésus et Marie nous conservent ces deux excellentes Mères et leur donnent une santé suffisante pour porter le poids de leur charge respective à la satisfaction et à l'édification communes ! » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 207).

<sup>1107</sup> « Sœur Marie du Sacré-Cœur Mauxion, professe du 30 août 1891, s'étant montrée depuis plus d'un an en tentations très fréquentes de nous quitter et sa tête menaçant de se perdre, M. Théas nous écrivait en date du 28 octobre 1892 la lettre suivante :

« [...] J'ai reçu votre lettre où vous dites que sœur Marie du Sacré-Cœur a demandé de pouvoir changer de communauté. Vu cette demande, je l'autorise à sortir du monastère, et je la dispense de ses vœux d'obéissance et de pauvreté. Si elle veut passer au Tiers-Ordre de saint Dominique, je vous permets de lui donner cet habit pour la sortie, habit qu'elle pourra garder pendant trois mois jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans une communauté de votre Tiers-Ordre. [...] »

En date du 31 janvier 1893, sœur Marie du Sacré-Cœur écrivait à notre Révérende Mère prieure ce qui suit :

« [...] Je sais que vous avez entre les mains les pouvoirs de m'autoriser à sortir aussitôt que je vous en ferai la demande. Après avoir réfléchi et prié dans le calme, tous ces temps derniers, à dessein de connaître la volonté de Dieu sur moi, je crois enfin pouvoir sentir que je ne puis persévérer plus longtemps dans une vie où la contention du cœur plus encore que celle de l'esprit resserre de plus en plus les besoins de mon âme.

Je vous écris, ma Mère, n'ayant pas le courage de me présenter devant vous, pas plus que d'en prévenir ma Mère maîtresse. Mon désir serait de me retirer aujourd'hui même, ce matin même s'il était possible. Veuillez me pardonner, ma Mère, toutes les peines que je vous ai causées jusqu'à ce jour, et cette dernière que je ne puis vous épargner. Si mon ingratitude a été le prix de votre maternel dévouement, croyez, ma Mère, que j'essaierai désormais de vous le rendre par le Cœur de Jésus, en acceptant d'avance tout ce que je prévois souffrir et au-delà... Ma Mère, je ne peux plus vous en dire davantage, mais comprenez tout ce que je vous dois dans ces derniers mots de mon cœur brisé : pardon et merci ! »

Et le 1<sup>er</sup> février 1893, la pauvre chère sœur a été rendue à sa mère avec sa dot et son linge, ayant déposée l'habit religieux » (Livre du conseil de Lourdes).

Le P. Gallais avait pourtant donné un conseil de prudence avant la profession :

« Je ne suis que médiocrement surpris de la solution qui se prépare pour sœur Marie du Sacré-Cœur. Le dégoût des pratiques religieuses n'est pas chose rare chez les novices, et quand cette impression se présente à l'état de tentation isolée, qui disparaît avec le temps ou du moins qui va en diminuant d'intensité et de fréquence, on peut passer outre. Mais si ce dégoût paraît et se représente périodiquement, si surtout il s'accroît, ce serait une grave imprudence de pousser à la profession dans de pareilles conditions, quelles que soient d'ailleurs les qualités du sujet. Telle est du moins mon humble sentiment » (Lettre du 10 avril 1891).

s'affaïsse, désespérée, entre les bras de ... une personne que vous ne nommez pas... (sa mère probablement)... n'ayant plus la force d'achever...

C'est une grave affaire d'ouvrir la porte à une professe qui appartenait à l'Ordre définitivement<sup>1108</sup> ; puisque chez vous il n'y a rien au-delà de la profession des vœux simples<sup>1109</sup>... Mais quelquefois, il est juste et nécessaire d'en venir là. Et puisque vous avez agi, ici, en toute prudence, et avec toutes sortes de conseils, je dois croire et je crois que vous avez eu raison et que le mal était trop grand pour pouvoir en espérer raisonnablement la guérison<sup>1110</sup>... Mais le renvoi est alors une nécessité bien triste et bien douloureuse<sup>1111</sup> !... Espérons du moins que l'effet d'une médication si énergique ne sera pas perdu pour le couvent et que toutes puiseront dans ce malheur un sérieux avertissement de servir Jésus avec une vraie ferveur, sans se laisser endormir sur une profession qui n'est plus utile pour les tièdes et les négligentes... Peut-être la pauvre sœur demandera-t-elle à rentrer<sup>1112</sup> ?... Mais après être sortie une fois, il ne semble plus possible de l'admettre. Vaincre ou mourir ! C'est ce que chacune doit se dire en faisant profession.

Et vous ? Vous êtes toujours malade !... J'ai peur que ce ne soit pas la dernière fois et qu'il ne faille vous habituer à cette idée de vous voir souvent arrêtée par l'infirmité. C'est une chose assez ordinaire chez les sœurs plus âgées que vous, de ne se voir plus bonne à rien, à ce qu'il semble. La sœur Marie de Jésus<sup>1113</sup>, juste de mon âge à présent, vient de mourir dernièrement à Chinon. Je me souviens d'elle parfaitement. À la visite<sup>1114</sup>, elle me disait qu'elle n'avait « plus qu'une seule dent »

<sup>1108</sup> Lettre du P. Gallais, provincial, en tournée au Brésil :  
« Uberaba, 12 décembre 1892.

[...] Quant à votre pauvre sœur Marie du Sacré-Cœur, je partage la peine qu'elle vous cause et j'unis mes prières aux vôtres pour que cette âme ne succombe pas à la tentation. C'est toujours une bien lamentable chose de voir une religieuse arracher des mains de Notre-Seigneur le don chétif qu'elle lui a fait au jour de sa profession et que Notre-Seigneur n'a accepté que par miséricorde » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 203).

<sup>1109</sup> Sur la double profession chez les frères, voir *Constitutiones fratrum S. Ordinis Praedicatorum*, Poussielgue, Paris, 1886, p.153-154.

<sup>1110</sup> « Le départ de sœur Marie du Sacré-Cœur a diminué nos ressources, qui étaient déjà bien modestes, car nous lui avons rendu ses 20 000 francs dont certainement elle n'absorbait pas le revenu ; au point de vue de l'austérité et de la pauvreté, elle ne méritait pas d'autre reproche que celui d'aller plus loin que ne le demandaient la discrétion et la prudence... » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 205).

<sup>1111</sup> Lettre du P. Gallais sur le question :

« Comme je vois que c'est pour vous un sujet de préoccupation, je m'en vais vous dire ma pensée. Bien que j'ai toujours eu des doutes sur la vocation de cette pauvre enfant, je vous ai cependant conseillé de ne pas provoquer sa sortie, parce que tel est l'esprit de l'Église. Nous avons dans nos constitutions un décret où le Souverain Pontife adjure les supérieurs de la façon la plus pathétique, par les entrailles de Notre Seigneur Jésus Christ et sous la menace des plus terribles jugements de Dieu, d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour venir en aide aux religieux tentés de défection et les empêcher de tomber dans ce que le texte appelle l'abîme de plus effroyable des malheurs. Je sais que pour nous il s'agit de profès solennels ; mais il m'a semblé que toutes proportions gardées cette règle devait vous être appliquée et que pour provoquer la sortie d'une de vos professes, sans vous mettre en opposition avec l'esprit de l'Église, il faut que vous ayez la certitude que le bien de cette âme ou celui de la communauté l'exige absolument. Or au moment où je vous écrivais cette certitude pour moi n'était pas suffisamment établie. Voilà pourquoi je vous ai conseillé de vous abstenir et de laisser votre pauvre enfant se déterminer elle-même. Bien que vous n'avez rien fait pour la faire sortir, vous avez des angoisses, que serait-ce si vous aviez la responsabilité de ce qu'elle a fait ? [...] Quant à la réception à la profession, j'ai trouvé, il est vrai, que vous alliez trop vite. Mais vous aviez l'avis de Monsieur l'aumônier qui en pareil cas est le plus compétent » (21 février 1893).

<sup>1112</sup> « Notre pauvre chère sœur Marie du Sacré-Cœur a quitté le monastère le 1<sup>er</sup> février 1893, après en avoir fait la demande par écrit... Monsieur le supérieur l'a relevée de ses vœux de pauvreté et d'obéissance. On a beaucoup patienté, on l'a exhortée avant de consentir à son départ, mais tout a été inutile. Maintenant elle regrette ce coup de tête, mais sans doute il vaut mieux pour elle et pour la communauté qu'elle en ait fini avec cette vie de lutttes qui aurait abouti pour elle à la folie... Que Dieu daigne la secourir dans ses épreuves intérieures qui, en changeant de couleur, ne sont pas devenues plus faciles à supporter, s'il faut en croire le récit qu'elle en fait en écrivant à nos Mères !... » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 204).

<sup>1113</sup> Sœur Marie de Jésus, décédée à Chinon le 6 mars 1893, se nommait Aglaée Gibault. Elle a fait profession le 10 juin 1866. Elle avait 68 ans à son décès (Archives d'Oullins conservées à Chalais).

<sup>1114</sup> Le P. Potton a fait trois visites canoniques à Chinon : en avril 1875, en septembre 1878 et en mai 1883.

que l'on voyait sur le devant de la bouche. Mais j'espère qu'à la place des dents qui ne sont pas indispensables, elle avait une bonne provision des vertus qui servent à mériter les récompenses éternelles dont sans doute elle jouit maintenant. À mesure que je m'approche du terme, j'y pense davantage. Qu'est-ce que la terre, sœur Catherine ? Bien peu de chose : bien peu ! Ce n'est pas la peine de nous en occuper, si ce n'est en tant qu'elle sert à mériter le ciel. Mille millions de plaisirs terrestres ne valent pas une petite gouttelette de la félicité du paradis ! Et toujours cette petite goutte durera ! accompagnée, entourée, comblée, des inépuisables torrents de la béatitude éternelle ! ... Oh ! Qui pourra comprendre cet abîme ? Quelle joie et quel repos de se sentir plongé, enseveli pour jamais dans ses insondables profondeurs ! Allons, pauvre sœur Catherine, encore un peu de courage, un peu de patience, un peu de persévérance, et le prix est à nous. Nous le tenons ! Plus de larmes, plus d'inquiétudes, plus de crainte d'offenser Dieu !... Obtenez-moi d'aller vous rejoindre dans cette joie éternelle, où nous aurons encore à prier pour les autres, mais où nous serons assurés de notre bonheur, sans plus rien redouter de l'avenir. Une de vos préoccupations présentes doit être d'assurer mon sort pour l'éternité ! l'éternité !

Je vous bénis affectueusement en Jésus et Marie.

[P.S.] Vous ai-je remerciée pour l'eau envoyée ? Je crois que non. Merci, merci, merci, merci.

(153)

1893, 25 avril. Rijckholt<sup>1115</sup>.

Ma fille,

Quand les grands pécheurs donnent quelque petit signe de conversion, même imparfaite, on croit avoir tout gagné, et peu s'en faut qu'on n'allume les cierges et que l'on ne commence le *Te Deum*. Ainsi de la sœur Catherine, presque toujours malade. Quand il se trouve qu'elle est un peu mieux<sup>1116</sup>, quoique ce mieux soit incomplet et laisse toujours à désirer, tout le peuple de ses amis prend ses habits du dimanche et se met en fête pour bénir Dieu. C'est si souvent que la pauvre fille ne va pas bien ! Quand elle semble revenir un peu sur l'eau, comme maintenant, tout est sauvé ! Remercions Dieu et chantons le *Te Deum*... Cependant je n'oublie pas qu'il vous manque encore beaucoup pour être bien portante tout à fait ; et je demande au bon Jésus de vous donner ce qui vous fait défaut. Ainsi soit-il. D'autant plus que, de cette manière, je pourrai jouir de la consolation et de l'édification que me procurent vos lettres. Vous écrirez.

J'éprouve beaucoup de consolation à vous envoyer le petit cahier des aspirations, écrit il y a près de trente ans ! puisque vous ne l'avez pas chez vous. Mais pourquoi faut-il que je vous envoie les bribes et les rogations du passé, au lieu de vous donner quelque chose d'un peu plus nouveau ? ... Que voulez-vous, ma pauvre fille, je suis trop vieux. Maintenant, la sève ne monte plus... Je ne suis plus bon à rien... Mais ne nous en affligeons pas. Au contraire, remercions le bon Jésus de ce que ma vie finit, comme on dit, en queue de rat. C'est encore beaucoup mieux que je ne mérite, de toute manière... Du moins, je ne serai pas aussi tenté d'orgueil, et j'aurai moins de difficulté à me tenir à ma place...

Quant au cahier, je l'avais donné, je pense, à Mauléon. Comment se fait-il donc qu'il soit revenu entre mes mains ?... Je n'en sais rien... Que voulez-vous ? Il y a près de trente ans !... On a

---

<sup>1115</sup> Une copie de cette lettre a été conservée dans le livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 215-217. L'original a disparu. Cette lettre a été envoyée par le P. Potton à sœur Marie-Catherine à l'occasion de sa fête.

<sup>1116</sup> « La veille du jour de la fête [de sainte Catherine de Sienne], après les premières Vêpres, nous avons eu la douce consolation d'offrir nos vœux à notre bien-aimée Mère... Après l'épreuve d'une maladie qui l'a retenue pendant deux mois à l'infirmerie, nous étions heureuses de la revoir parmi nous, et nous le lui avons témoigné de notre mieux » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 211).

bien le temps d'oublier beaucoup de choses... Je souhaite qu'il vous soit utile. C'est l'essentiel. Et je ne vous le réclamerai pas.

Mais en revanche, je suis content de recevoir de vous le rapport sur le Brésil<sup>1117</sup>, écrit par votre provincial. Je ne connais que vaguement le travail que nos Pères font là-bas. Et peut-être, outre le plaisir, cette lecture pourra m'apporter quelque utilité. Notre mission de Trinidad est, je crois, plus intéressante et plus facile. Puisque vous avez chez vous une sœur de Trinidad<sup>1118</sup>, avez-vous le volume écrit par le P. Bertrand [Jean Charles Cothonay]<sup>1119</sup> ? (Il est malade). Cela m'a paru vraiment intéressant. Merci de votre envoi du mémoire sur le Brésil.

J'espère que votre Mère maîtresse<sup>1120</sup> se rétablira<sup>1121</sup> et pourra longtemps vous continuer ses précieux services<sup>1122</sup>. Les sœurs vraiment bonnes sont toujours trop rares. Ce sont elles qui donnent la solidité aux autres et qui portent le couvent.

Nous avons ici un temps splendide, tout à fait extraordinaire pour la Hollande. Depuis plus d'un mois, le baromètre ne bouge presque pas du beau fixe, et le ciel est presque aussi bleu que celui de Carpentras. Il fait chaud (le jour) plus que d'habitude au mois de mai. Les cerisiers ont gelé (en partie), les abricots sont gros comme de petites noix, les vignes poussent de toutes leurs forces. Les pommiers sont comme des bouquets de fleurs. Mais la pluie fait défaut... Depuis plus d'un mois, sécheresse totale. Les prés vont être stériles... Mais le printemps est splendide ! Une petite (bien petite) image du paradis !

---

<sup>1117</sup> E.-M. GALLAIS, *Une mission dominicaine au Brésil : rapport présenté au R<sup>me</sup> P. Frühwirth par le Père provincial de Toulouse à la suite de la visite canonique des couvents d'Uberaba, Goyaz et Porto Nacional*, Juin 1892-janvier 1893, Marseille, 1893, 63 pages, carte hors texte.

<sup>1118</sup> Isabelle Maupertuis, devenue sœur Marie de Jésus-crucifié, profession à Lourdes le 3 avril 1893.

<sup>1119</sup> B. COTHONAY, *Trinidad, Journal d'un missionnaire dominicain des Antilles anglaises*, Paris, Victor Retaux et fils, 1893 (l'approbation des censeurs dominicains date du 2 juillet 1892).

<sup>1120</sup> Sœur Marie-Cécile [Élodie Polet].

<sup>1121</sup> « L'an du Seigneur 1893, le 10 du mois de mai, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil : 1° de donner une aide à la Mère pro-maîtresse des novices en la personne de sœur Marie Ange [Louise Giraud] qui, réunissant les qualités voulues pour remplir les fonctions de sous-maîtresse a été l'objet de son choix » (Livre du conseil de Lourdes).

Visite canonique par le P. Gallais :

« Le 12 [mai 1893], la visite se clôtura par une instruction [...]. À la fin de son instruction, le Révérend Père a averti la communauté que la Mère maîtresse ayant besoin de ménagements, serait aidée dans le matériel du noviciat d'une sous-maîtresse, qui serait chargée des leçons de rubriques et cérémonies, de la direction des travaux manuels et qui donnerait aux novices les permissions ordinaires. Sœur Marie Ange [Louise Giraud] a été nommée pour remplir ces fonctions » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 218-219).

<sup>1122</sup> Sœur Marie-Cécile [Élodie Polet] fut déchargée du noviciat l'année suivante : « Le Très Révérend Père Gallais, réélu provincial de Toulouse, a pu consacrer quelques jours, dans la première quinzaine de juin [1894] à la visite canonique de notre monastère, malgré un surcroît d'occupations que lui a occasionné la tenue la chapitre provincial. [...] La visite était à moitié faite, lorsque le Très Révérend Père a présidé une séance du conseil du monastère au parloir. Il a dit aux Mères qu'il venait d'entendre toutes les novices et qu'il était extrêmement satisfait de leurs dispositions (il avait dit en particulier à la Révérende Mère prieure que ce noviciat était des mieux composés)... Toutes s'attendaient à un sacrifice, et toutes s'apprétaient à l'accomplir... Il s'agissait de leur enlever la Mère maîtresse dont la santé était ébranlée, et de leur donner une autre Mère... La charge est importante, ajoutait le Père, mais ces enfants vont toutes seules, on n'a qu'à les retenir. Son avis était donc de mettre au repos la M. Cécile... Vous ferez comme vous voudrez, nous disait-il, mais vous risquez, si vous ne la soulagez pas de ce fardeau, de la mettre dans l'impossibilité de se rétablir. Au contraire, en la laissant se reposer, elle reprendra des forces qui lui permettront de se rendre très utile plus tard... Le désir de notre Révérend Père provincial étant pour nous un ordre, nous nous fîmes un devoir de nous y conformer... Une délibération eût lieu bientôt après, sous la présidence de la Révérende Mère prieure, dans le but de proposer au vote des Mères du conseil la nomination de la nouvelle maîtresse des novices. La sœur désignée pour cet emploi fut la Révérende Mère Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier], actuellement sous-prieure » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 254).

« Dès le 5 juin [1894], à 3 h du soir, le Très Révérend Père visiteur après avoir fait appeler les Mères du conseil au parloir leur a dit qu'il lui semblait opportun de faire choix d'une nouvelle maîtresse des novices, la M. Cécile [Élodie Polet] lui paraissant réellement fatiguée [mot en surcharge sur « malade »] physiquement et moralement » (Livre du conseil de Lourdes).

J'arrive à la fin de ma lettre. Je l'ai commencée dans la contemplation de la belle fête de sainte Catherine de Sienna. Je sais que c'est votre patronne et je ne doute pas que vous n'ayez plaisir à recevoir de moi des vœux de fête. Mais que faut-il demander pour vous ?... Vous avez déjà reçu beaucoup... Cependant Jésus est si riche !... Il peut donner encore à sa fille, ou à son épouse, mille et mille fois plus, et mille fois plus encore... Ce que je demande pour vous, c'est qu'il vous rende semblable à sa toute chère Bien-aimée : je veux dire à la Très Sainte Vierge. Ah ! certes, il vous aimera beaucoup, beaucoup, beaucoup, s'il voit en vous la Très Sainte Vierge. Et moi qui suis, comme saint Jean-Baptiste, un paranymphe<sup>1123</sup>, je me réjouirai en entendant les belles louanges que l'Époux vous donnera. Les anges se réjouiront aussi autour de vous, et tout votre couvent s'emplira d'allégresse et de bonheur !... Mais que sera-ce en présence du ciel, qui déjà devient voisin ?... Oh ! que nous sommes heureux d'être vieux, déjà, puisque nous nous sentons plus près du ciel, où nous espérons arriver vite !

Adieu, très chère épouse de Jésus, soyez toute à lui, plus que jamais. *Amen. Amen.*

Je vous bénis.

(154)

### 1893, Pentecôte. Rijckholt.

Ma fille,

Que devient donc la sœur Catherine ? Jadis, elle disait, que, tant qu'elle pourrait, elle ne manquerait pas d'écrire, toujours, à son vieux Père Ambroise... Et maintenant, les jours, les semaines les mois se passent !... et sœur Catherine reste muette, comme une marmotte de la Savoie, ou comme un poisson de Cete ! Pourquoi cela ?... Ah ! je n'ai pas de peine à le comprendre, ou du moins à le deviner... C'est que la pauvre fille est malade, et que, étant malade, elle a bien à faire assez, en s'occupant de ses remèdes, et surtout de ses souffrances, de ses impuissances, de ses ennuis, de ses tentations, et de beaucoup d'autres inconvénients, sans s'inquiéter du P. Ambroise, qui est assez grand, et assez vieux, pour se tenir sur ses pieds, debout, et marcher seul. Ainsi soit-il. Mais songez, s'il vous plaît, ô clémentine Catherine ! que vous me privez d'une véritable consolation, et d'une édification non médiocre, en me faisant jeûner de vos lettres. Bon pour la maladie présente : à cela je n'ai rien à dire. Du tout. S'il plaît à Jésus de vous coucher sur votre lit, d'une manière peu agréable, je sais que vous dites aussitôt : « *Amen et Fiat voluntas tua* : Prenez, ô très bon Jésus ! prenez, prenez votre verge, et accordez-moi, s'il vous plaît, la grande grâce de sentir la douleur de vos coups bénis, sans jamais dire : Ils font trop mal ! » Et quand vous êtes si résignée et si docile, comme un agneau qu'on dépouille de sa toison, comment pourrais-je, et voudrais-je, m'opposer au bon Jésus, et dire Non ? Ainsi, je n'ai rien à dire présentement. Cela est sûr. Mais veuillez vous souvenir, clémentement, que, dans les familles selon Dieu, lorsque les parents deviennent vieux, il appartient aux filles bien nées, mais même ayant déjà perdu la première fleur de la jeunesse, de prendre soin de ceux qui présidaient jadis à leur enfance, et de leur rendre alors, si elles peuvent, quelque chose de ce qu'elles ont reçu dans leur passé. *Amen*, c'est ainsi que les choses se passent, d'habitude, dans les familles selon Dieu. Souvenez-vous de cela, s'il vous plaît, sœur Catherine, qui n'êtes plus maintenant, je crois, une jeunesse, mais plutôt une vieille fille ; et quand vous serez remise sur vos pieds, assez pour prendre soin d'un impotent, écrivez alors au P. Ambroise, quoiqu'il ne le mérite pas, et n'en vaille pas la peine. Du reste, je me porte assez bien ; mais je vieillis, cela est sûr. Voici un an que j'étais à Lourdes, près de vous<sup>1124</sup>. Je sens la différence<sup>1125</sup> ! Et la différence m'avertit qu'il faut songer, avant longtemps, à paraître devant Dieu.

<sup>1123</sup> Du grec *paranymphos*. Le paranymphe était l'ami du mari qui allait chercher la mariée chez ses parents. Pour Jean-Baptiste, voir Jn 3, 29.

<sup>1124</sup> Le 23 mai 1892, le P. Potton a présidé la cérémonie de vestition de sœur Marie-Ambroise.

<sup>1125</sup> Le P. Potton eut, en 1893, des congestions légères mais répétées (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 448).

J'ai toute confiance que votre intercession et vos prières m'y attendent, et qu'elles ne seront point en retard ! *Amen*.

Je vous remercie du Mémoire de votre provincial, et je suis content de vous l'avoir demandé. C'est une narration intéressante, écrite, à ce qu'il m'a semblé, dans un excellent esprit. Quand notre provincial sera ici (il est maintenant à Poitiers, un peu fatigué, dit-on, de la traversée<sup>1126</sup>) je lui proposerai de lire ici ce récit d'une mission, plus difficile que la nôtre à Trinidad. Peut-être il y trouvera quelques utilités spéciales.

Adieu, ma fille. Le papier est fini... Et tout finit ici-bas !... Mais tâchez d'avoir, pour Jésus et Marie, et pour toute créature œuvre de Dieu, cet amour de la Pentecôte, immense, infini, éternel, inexplicable, délicieux, parce qu'il vient de Dieu, et qu'il est Dieu ! *Amen*, ma fille, *Amen*, *Amen*. Je vous bénis.

[P.S.] Priez bien pour moi.

(155)

**1893, 12 décembre. Rijckholt.**

Ma fille,

Dieu ne se conduit pas de même envers toutes les diverses âmes. — Il y en a qui lui sont très chères, et qui, après avoir beaucoup travaillé pour Jésus pendant leur vie terrestre, après avoir porté péniblement le poids du jour et de la chaleur, après avoir supporté bien des fois douloureusement, le fardeau de la supériorité, et de toutes les épreuves, et tous les renoncements, et tous les sacrifices que la supériorité a coutume de traîner avec elle, presque inévitablement et presque inséparablement, parvenues à la fin, ou vers la fin de leur séjour ici-bas, et près de s'envoler pour l'autre vie, obtiennent, suivant leur long désir et suivant leur demande bien des fois répétées, un temps, un assez long temps, une série de jours possibles, où, dégagées des tracas, des soucis et des affaires, non point tombées dans l'indifférence, mais n'ayant plus à décider pour elles-mêmes, et n'étant plus par devoir chargées de prévoir, d'économiser, et de prendre des précautions de toute espèce, elles se reposent des efforts passés, revoient leur vie, confessent de nouveau leurs manquements et leurs péchés, en demandent pardon à Dieu, et s'endorment suavement, et délicieusement, dans les bras de l'infinie miséricorde. Cela est bon. — Mais il y a aussi d'autres âmes, pareillement chères à Dieu, et qui jamais ne voient venir le temps si désiré et demandé de la paix, qui ne se trouve guère que dans les régions les plus tranquilles de la sainte obéissance et de la profonde humilité. Pour ces âmes, il faut combattre toujours, toujours être sur la brèche, toujours penser aux ennemis, ou ceux qui sont venus et peuvent revenir, ou ceux qui sont présents, et se préparent à l'assaut, ou ceux qui viendront plus tard et qui organisent leurs moyens d'attaquer, et s'il se peut, de détruire les choses saintes. Il faut encore, et toujours, penser aux autres, lorsque déjà cela semble bien assez, et presque trop, d'être obligé de penser à soi. Ainsi, jusqu'au dernier moment, ces âmes vivent et finissent par mourir, dans les agitations de la guerre, contentes si le Seigneur, dans son immense bonté, leur accorde, avant de mourir, un jour, ou plutôt une heure de repos. Et ces âmes sont aussi de saintes âmes, que Dieu chérit, et qui jusqu'à la fin, donnent l'exemple de toutes les vertus et du plus beau sacrifice.

Mais lequel vaut le mieux des deux destinées ? Lequel est meilleur de quitter ce monde, dans la paix de la petitesse, ou sous le tumulte de la bataille ?... C'est une chose difficile à décider, surtout si l'on veut obtenir une solution générale. Chaque âme a sa vocation particulière. Dieu, qui nous a faits, connaît bien, et très bien, chacun de nous. Peut-être bien, et je le crois, il a soin de donner à chaque âme ce qui lui faut : à l'une, qui est bonne, la tranquillité d'une fin paisible ; à

---

<sup>1126</sup> Le P. Potton écrivait le 17 avril 1893 : « Notre Révérend Père provincial va revenir de Trinidad au mois de mai, le 15 environ » (PAM).

l'autre qui n'est pas moins bonne, les travaux d'un zèle infatigable. — Ce qu'il y a de sûr, ma fille, c'est que nous devons recevoir de la main de notre vrai Père, de notre Dieu, ce qu'il a voulu, ce qu'il a choisi, ce qu'il choisit, pour nous, par bonté, par tendresse, par véritable amour, pour nous et pour grand nombre d'autres âmes et faire tous nos efforts pour accepter tout, toujours paisiblement, sans contrarier, par notre infidélité, les desseins de sa tendresse. — Par conséquent, puisque vous n'avez pas cherché la supériorité, ce qui serait très mauvais, puisqu'elle est venue, pour ainsi dire, toute seule, puisque vous avez eu les suffrages de vos filles, avec une unanimité que vous n'avez pas mendrée, ni forcée, cela va bien. Puisque la volonté et l'approbation de votre légitime supérieur, a daigné se joindre à l'élection de vos inférieures, cela est bien, cela est très bien : ne regardez plus, ne discutez plus, ne vous agitez plus : vous êtes prieure, encore cette fois<sup>1127</sup> : après cela, si vous vivez plus longtemps, vous verrez ce que le bon Dieu décidera. *Amen, amen, amen.*

Voilà une grande dissertation ! Mais vous savez d'avance tout cela. Louons donc, de tout, la Très Sainte Trinité, et remercions la Très Sainte Vierge : ainsi soit-il. La M. Agnès [Romeline Lassale] est aussi re-prieure à Mauléon, confirmée par Monseigneur en personne, avec la M.

---

<sup>1127</sup> « Le triennat de la Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit se terminait le 2 décembre. Le chapitre a été tenu ce jour-là à l'heure où elle avait été réélue trois ans auparavant, à 10 h et demi du matin. Devant toute la communauté réunie, la Révérende Mère a annoncé la fin de sa charge et a exprimé à toutes des sentiments de bienveillance avec le regret de « les avoir mal servies jusqu'à ce jour » ; puis, quittant le siège prioral, elle s'est agenouillée au milieu du chapitre et s'est accusée en général de ses manquements et en a demandé pénitence à la Révérende Mère sous-prieure en lui remettant les clefs principales du monastère. — Pendant trois jours, elle a pris la dernière place aux actes de communauté. Et comme elle ne pouvait faire, pour cause d'infirmité, les autres pénitences auxquelles se soumettent les prieures sorties de charge, les chères novices ont voulu se charger de les faire à sa place, la Mère maîtresse et la sous-maîtresse en tête ; ainsi, on les voyait, tour à tour, étendues sur le seuil des portes par où la communauté devait passer, dîner à la table de pénitence, recevoir la discipline, etc.

La Révérende Mère sous-prieure ayant averti sans retard le supérieur de la vacance du priorat, il s'est empressé de répondre qu'il viendrait le 4 pour régler toutes choses et procéder le lendemain à l'élection. En effet, le vénéré supérieur est venu au jour indiqué, et après un entretien avec la Mère sous-prieure, il a fait appeler successivement toutes les sœurs électrices qui étaient au nombre de cinq. Quelques autres sœurs anciennes qui n'avaient pas encore le nombre d'années requis pour élire, ont été invitées à parler également au supérieur, en sorte qu'il a pu se rendre compte des sentiments de chacune touchant la sœur sur laquelle devait se jeter tous les yeux pour le gouvernement de la maison. — Le lendemain, Monsieur le supérieur chantait la sainte messe à laquelle les sœurs ont fait la communion ; puis vers 10 h, la cloche convoquait les électrices au parloir où les attendait Monsieur le supérieur et ses deux scrutateurs, Monsieur le curé de Lourdes et Monsieur notre aumônier. Après la récitation du *Veni Creator* et l'absolution des coupes, les sœurs firent passer leurs bulletins. Après le premier tour de scrutin, Monsieur le supérieur se lève et prononce d'une voix solennelle le décret de l'élection : La Révérende Mère Marie-Catherine était élue par quatre voix sur cinq. — Tout le monde se rend au chœur. Monsieur le supérieur, debout en face de la grille, prononce de nouveau le décret de l'élection et confirme l'élue qui fait la *venia*. Alors le supérieur fait entendre sa parole toute d'encouragement pour notre vénérée Mère qui eut voulu, il le sait, être déchargée de toute responsabilité, et il fait son éloge pour ses vertus et ses qualités remarquables... Lorsque l'allocution a été terminée, la Révérende Mère s'est dirigée vers le siège prioral. À ce moment, toutes les sœurs ont fait la *venia*, des deux côtés du chœur, en signe de soumission. La bénédiction du Très Saint Sacrement a suivi, et au lieu du *Laudate Dominum*, on a chanté le *Te Deum* qui a jailli avec bonheur de nos cœurs dévoués à notre vénérée Mère » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895 ; voir aussi dans le livre du conseil de Lourdes, I, au 2 décembre 1893).

Dominique pour sous-prieure [Sœur Marie-Dominique du Rosaire ; Marie Julie Louise Thérèse Guiet]<sup>1128</sup>. N'est-ce pas votre ancienne maîtresse des novices<sup>1129</sup> ? Je crois que oui.

S'il faut que je joigne aussi mon approbation à la confirmation donnée par le R<sup>me</sup> vicaire général<sup>1130</sup>, je le fais ici de tout mon cœur.

fr. Marie-Ambroise Potton

Pouvez-vous lire ma mauvaise écriture ? J'ai pensé que non.

---

<sup>1128</sup> « Au mois de novembre 1893, M<sup>gr</sup> Jauffret fit la visite canonique de la communauté et présida nos élections. Notre vénérée M. Marie-Agnès [Romeline Lassale], quoique déjà bien fatiguée fut élue à la grande joie de toutes les sœurs. Il y eut cependant un peu de tristesse lorsque la Mère prieure fit élire comme sous-prieure M. Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet]. Cette dernière était redoutée pour son austérité et son caractère autoritaire. Cependant toutes les sœurs acceptèrent de bonne grâce la volonté de Dieu et tout marcha comme toujours dans la paix et l'union » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV).

« La Révérende Mère Marie-Dominique [Marie Julie Louise Thérèse Guiet] du monastère de Mauléon (qui s'appelait ici sœur Marie du Rosaire), notre ancienne sous-maîtresse, rentrée à Mauléon le 2 mai 1891, vient d'être instituée sous-prieure de son monastère. Plusieurs d'entre nous l'ayant félicitée de sa nouvelle dignité, voici une des lettres par lesquelles elle y répond.

« *Ave maria* !

Monastère du Très Saint Rosaire de Mauléon, 14 novembre 1893

Bonne et chère Mère,

Je me jette dans vos bras pour vous remercier de votre chère petite lettre et pour vous supplier de prier pour moi. Ne parlons pas de dignité, mais rien que de l'obligation étroite, incessante où je vais me trouver de travailler à devenir une bonne religieuse. Mon premier devoir, c'est de donner le bon exemple, de marcher dans ce chemin de la sainte règle où je désire tant me tenir moi-même et voir marcher les autres. La critique me servira d'aiguillon, à ce titre je veux la regarder comme une amie. Pour la désarmer, je n'aurai pas d'autre moyen que la bonne foi et la bonne volonté. Aimer toutes les âmes, et les servir toutes pour l'amour de Jésus, en m'effaçant le plus possible : voilà ce que je demande à la Très Sainte Vierge de me faire réaliser. Avec cela, j'espère contenter le bon Dieu, sinon les créatures, comme vous me le dites si bien. Cherchons uniquement l'accomplissement de la volonté de Dieu, sans viser le succès. Notre récompense nous attend dans les cieux.

Ma première semaine de charge m'a déjà mise en avant. Notre bonne Mère prieure ayant pris un rhume qui l'a retenue dans sa chambre, je dois présider la communauté au chœur, au réfectoire, au chapitre. M. Émilie, ma vénérable voisine, me patronne très utilement. Sans elle, je ne penserais pas toujours à faire aller la clochette du réfectoire et à relever les sœurs de *venia*. Toutes les sœurs sont bien édifiantes. Je suis confondue devant leur humilité et leur esprit de foi.

Merci de vouloir bien me recommander aux prières du bon P. Guillermin. Vous savez que ce vénéré Père a laissé de bien saintes traces dans mon âme. Comme je bénirais la divine providence, si je le voyais revenir bientôt à Mauléon ! Vous lui direz, je vous prie, que je prie toujours pour lui et pour toutes ses intentions. [...] » (Livre du couvent des Dominicains du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 231-232).

<sup>1129</sup> Sœur Marie des Anges a été maîtresse des novices depuis la fondation : « Le 25 août [1881], la M. Marie des Anges reprend le rôle si important de maîtresse des novices. Elle reprend le rôle si important qu'elle a rempli depuis la fondation dans la formation des religieuses et qui n'avait jamais été interrompu que par la fondation d'Arles » (Annales du Très Saint Rosaire de Mauléon, t. IV, 139-14).

Pourtant en 1875, le 3 octobre, « le Révérend Père Marie-Ambroise, provincial, remplissant les fonctions de visiteur du couvent du Saint Rosaire a réuni au parloir les Mères du conseil, et leur a proposé s'il fallait céder aux désirs et aux supplications de la Mère maîtresse des novices réclamant avec instances d'être déchargée de son emploi à cause de sa surdité qui lui rendait pénible et difficile la surveillance du noviciat. Après une discussion convenable, la Très Révérende Mère prieure ayant approuvé sa demande, le conseil s'est décidé à lui donner cette satisfaction. Elles nommèrent unanimement la M. Marie-Dominique [Marie Mène] pour la remplacer dans la charge de maîtresse des novices » (Livre du conseil de Mauléon). Il semble que le P. Potton se trompe de date et de sœur.

<sup>1130</sup> M. Théas.



(156)

J.M.J.D.<sup>1131</sup>1894, 3 octobre. Lyon<sup>1132</sup>.

Ma fille,

Je crois bien, avant mon départ de Rijckholt au mois d'août<sup>1133</sup>, vous avoir écrit le jour approximatif de mon départ. Ainsi vous deviez être avertie de mon arrivée à Lyon, depuis longtemps. J'ai fait bon voyage, grâce à vos bonnes prières, et sauf la fatigue, tout a bien réussi. Je suis arrivé au couvent le 4 août, je crois, de grand matin. J'ai trouvé à Lyon une grande chaleur pour quelques jours. Depuis cette époque, la température a beaucoup baissé et nous avons presque froid. Prenons patience. Je suis au couvent, bien tranquille, étant traité comme un vieux, n'ayant aucune charge, aucun emploi, si ce n'est celui de me reposer, comme un fainéant (que je suis). Ma santé va assez bien. Je suis dans une bonne chambre, à moitié infirmerie. Je suis allé voir ma chère sœur, à la campagne<sup>1134</sup>. Elle a auprès d'elle sa fille, qui est vraiment bien simple et bien gentille, mais qui ne paraît pas avoir aucun goût ou aucun attrait pour la vocation religieuse. Les craintes graves qu'avaient excitées sa santé<sup>1135</sup> paraissent maintenant être dissipées, ou du moins remises à un avenir indéfini. J'ai vu aussi à la campagne mon frère le capucin qui paraît s'affaiblir beaucoup. Il ne peut plus marcher que difficilement, on a peine à le comprendre quand il parle, et son écriture est presque illisible. Il semble que l'on a bien à craindre pour sa santé. Il fait encore de longs voyages ; mais avec quelles fatigues et quelles peines ! Il a cependant bon courage et une grande résignation. Priez pour lui. Il est bien plus malade que moi<sup>1136</sup>, quoiqu'il ait quatre ans de moins. Ma sœur approche de soixante ans. Mais elle est encore active et s'occupe sans cesse dans sa campagne. Ses domestiques lui donnent du travail. Elle espère en trouver de meilleurs, car elle en a un qui lui dit des sottises. Il va s'en aller.

Et vous, ma pauvre fille, malade, malade, toujours malade<sup>1137</sup> ! Cela est rude à la nature... Mais souvenez-vous de sainte Lidvine<sup>1138</sup>, ou seulement de la sœur Marie-Barthélémy<sup>1139</sup>. J'espère que tant de souffrances, avec le poids de votre charge en plus, vous vaudront une belle récompense

<sup>1131</sup> L'original de cette lettre est perdu. Une copie se trouve dans le livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 267-269. Les initiales J.M.J.D. sont celles de Jésus, Marie, Joseph, Dominique.

<sup>1132</sup> Voir I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 451-453.

<sup>1133</sup> En note dans le livre du monastère : « Le noviciat de la province de Lyon, fixé à Rijckholt, Hollande, depuis la fatale expulsion, ayant été transféré à New-York [à Rosary-Hill], États-Unis, le Révérend Père Marie-Ambroise, âgé et infirme, rentra à Lyon » (Livre du couvent des Dominicaines du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 267). Voir « Lyon », *L'Année Dominicaine*, août 1894, p. 374. Le P. Potton arriva à Lyon le 19 août 1894 (Voir I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 452).

<sup>1134</sup> M<sup>me</sup> Laboré avait une propriété aux Barolles (I. BODY, *Vie du P.M.-Ambroise Potton...*, p. 457).

<sup>1135</sup> Dans plusieurs lettres, le P. Potton a demandé à sœur Marie-Catherine [Marie Jardel] de prier pour sa nièce. Voir lettres 45 ; 46 ; 50 ; 69.

<sup>1136</sup> Le P. Chrysostome est mort d'une attaque au couvent d'Angers, au printemps 1895 (I. Body..., p. 453).

<sup>1137</sup> À l'époque de l'élection priorale de décembre 1893 : « Le Très Révérend provincial, à qui [sœur Marie-Catherine] écrivait qu'elle ne pouvait comprendre quel bien elle ferait à la communauté dans l'état d'infirmité qui ne lui permettait pas l'assistance assidue aux actes communs, lui répondait que l'esprit de foi lui faisait entrevoir que, du fond de sa cellule d'infirmerie, elle pouvait faire à ses filles un bien immense » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1888-1895, p. 234).

<sup>1138</sup> « La bienheureuse Lidwine, vierge en Hollande, l'an 1433. Lidwine, vulgairement appelée Lidwid, naquit en 380, à Schiedham ou Squidam en Hollande. Elle montra, dès son enfance, une tendre dévotion à la Mère de Dieu, et fit à l'âge de douze ans le vœu de virginité. Elle fut affligée d'une horrible complication de maux qui mit sa patience aux plus rudes épreuves. Dans cet état, elle fut très longtemps sans pouvoir prendre de repos ni de nourriture. Elle passa les trente dernières années de sa vie sans jamais quitter le lit, et il y en eut sept durant lesquelles elle ne put remuer d'autre membre que la tête et le bras gauche » (ABBÉ GODESCARD, *Vie des Pères, des martyrs et des autres principaux saints*, Lille, 1834, t. 5, p. 286-287).

Le P. Potton la mentionne aussi dans une lettre à M. Marie-Agnès [Romeline Lassale] :

pour l'éternité. Je prends ma part dans ces souffrances, et j'espère que vous me donnez une portion dans ces douleurs. Dites quelquefois : « Ceci sera pour le Père. » Merci de votre générosité. Puisque vous ne faites plus de grandes et illustres choses, d'aucun côté, je demande que vous me fassiez ces petites libéralités dont je me tiens pour très honoré et très gratifié, vous en conservant une profonde reconnaissance et vous remerciant à genoux, pour ce vrai bienfait. Jésus accepte tout cela du fond du ciel, et puisque, à la souffrance, vous joignez encore l'obéissance, il tient chaque sacrifice que vous lui faites pour très digne, très cher, très précieux. Il enregistre, dans son cœur, chaque don que vous lui faites et il se propose de récompenser, royalement, divinement, chaque présent que vous lui offrez. Oh ! que vous devez être large et généreuse dans ces manifestations de votre grand amour pour lui ! Encore, encore, encore, devez-vous lui dire, trouvant votre vrai plaisir et bonheur à lui offrir chaque fois quelque chose ! Oui, mon Jésus ; oui, mon bon Jésus ; oui, mon Bien-aimé ; oui, mon adoré ; oui, mon tout ; oui, encore oui, encore oui. Mon bras qui n'en peut plus, mon dos qui me fait mal, ma jambe qui est impuissante et qui fléchit, oui, Jésus bien-aimé, oui, encore oui ; oui, je le veux bien et j'accepte tout, tout, oui, tout de vous ; tandis que ce paresseux de P. Ambroise ne souffre rien, mais rien, et qu'il est content de vivre sans souffrir. Je crois vraiment qu'il se décharge sur moi et m'envoie toutes ses peines. Le lâche, le bon à rien !... Je me délecterai dans les amertumes que je savoure, et encore Jésus soit loué ! J'aurai le courage de lui donner une part dans ce que j'endure, très péniblement. Il faut faire, Jésus le veut, il faut faire du bien, même aux poltrons, même aux ingrats. Jésus est ma force, ma générosité, ma largesse et mon bonheur.

Gloire à Jésus ! C'est ainsi qu'a souffert Marie. C'est ainsi que je veux souffrir même pour lui qui vous bénit en Jésus Marie

Fr. Marie-Ambroise

---

« Il se trouve plus d'une sainte, vraie sainte, comme sainte Lidvine, et beaucoup d'autres, qui a passé presque toute sa vie couchée sur un lit, embarrassée de pharmaciens, de médecins et de remèdes » (PAM ; 2 novembre 1892).

<sup>1139</sup> Une sœur de Mauléon, probablement.

(157)

1895,14 décembre. Lyon<sup>1140</sup>.

Ma fille,

Que me dites-vous ? Toujours malade ! Et avec les peines de la maladie, vous avez de plus à soutenir, et à bien supporter, toutes les charges du priorat ; et cela dans un moment où le pouvoir civil<sup>1141</sup> se joint à toutes vos autres épreuves, pour vous créer une situation plus difficile ! Que voulez-vous, ma pauvre fille ? Il vous faut, comme à nous, vous incliner sous la main de Dieu. C'est un bon Père. Il sait pourquoi il éprouve ses enfants, et il ne les frappe pas plus qu'ils n'ont de force, et il saura tirer notre bien, éternel, de ces tribulations passagères, qui s'évanouiront quand Jésus le voudra, ou du moins au grand moment de la mort, qui mettra, bien sûr, un remède à toutes ces tribulations temporelles. Vous allez faire votre retraite et je souhaite que votre Époux vous console, beaucoup, beaucoup ! J'ai fait aussi ma retraite au commencement de décembre. J'aurais dû vous écrire ! Mais je suis bien sûr que, même sans cela, vous n'avez pas manqué de prier bien pour moi. Je suis arrivé à cette conclusion (toute naturelle !), qu'il faut laisser la Très Sainte Vierge bien nous envoyer ici-bas toutes les épreuves qu'elle voudra, tant qu'elle jugera bon, mais qu'ensuite elle veuille bien, quand il en sera temps, enfin nous réunir, par grâce, par grande grâce, près de Jésus, en paradis, en paradis !! *Amen, amen, amen* !!! en paradis ! Ce sera pour nous, un grand bonheur ! Près

<sup>1140</sup> L'original de cette lettre est perdu. Il en reste une copie dans le livre des annales du couvent de Lourdes (1888-1895), p. 338-339. Une note précise : « Cette lettre, édifiante du commencement à la fin, n'a pu être copiée en entier faute de place.

<sup>1141</sup> En juin 1895, l'annaliste avait écrit dans le livre du couvent :

« Menaces du gouvernement civil.

L'État s'appauvrissant, parce que Dieu s'éloigne des peuples qui l'oublient et l'outragent, a forgé une loi qui doit combler, en partie, ses déficits, et qui montre sa haine contre la religion, puisqu'il ne l'applique qu'aux communautés... C'est, comme l'ont dit les orateurs catholiques à la Chambre et au Sénat, et pour ce qui, en France, mérite le nom de chrétien, la ruine des congrégations... Des comités se sont formés, des pétitions couvertes de beaucoup de signatures ont été dressées, la bonne presse s'est soulevée et a protesté contre cette iniquité, de vénérables prélats ont fait des représentations au chef de l'État, et ont même conseillé la résistance aux religieux contre ces lois injustes et spoliatrices et nous... nous avons prié ! Pendant tout le mois de Marie, nous avons imploré la douce Reine du ciel en faveur de tous les ordres religieux de notre malheureux pays...

À l'heure qu'il est, une déclaration ministérielle décharge de la loi des 40 % les immeubles qui reposent sur un propriétaire (c'est notre cas), mais non ceux qui sont estimés aux yeux de nos maîtres comme étant possédés en commun, c'est-à-dire qui appartiennent aux Congrégations reconnues par l'État... Ces dernières vont être poursuivies d'une manière qui rappellera les récits de nos missionnaires, en Chine, confisqués par les mandarins et chassés comme des être malfaisants, s'ils ne sont enfermés dans d'étroites prisons... En France, on peut s'attendre à tout, car le paganisme a fait d'effrayants progrès !... » (Annales du couvent de Lourdes, 1888-1895, p. 326-327).

Le P. Gallais abordait déjà la question dans une lettre du 24 juillet 1895 :

« Je n'ai aucune instruction à vous communiquer au sujet des nouvelles lois. Il est absolument sûr que vos immeubles ne sont pas atteints. Quant au mobilier que dans vos déclarations antérieures vous avez porté comme propriété commune et au sujet duquel vous avez payé des droits, le mieux serait de vous en défaire ou du moins de vous poser vis-à-vis du fisc comme l'ayant aliéné. De la sorte vous échapperiez aux inconvénients qu'entraînera fatalement soit la soumission soit la résistance à la loi. La soumission passe pour une lâcheté aux yeux de certaines gens faciles à scandaliser. La résistance entraînera des désagréments sans fin surtout pour les communautés cloîtrées. Le meilleur terrain semble donc être celui où la question de la soumission ou de la résistance n'a pas à être posée. Pour pouvoir vous placer sur ce terrain, il faut arriver à faire disparaître toute propriété commune tant pour le mobilier que pour les immeubles. Quant à la réalisation pratique de cette idée il faut l'étudier sur place, voir par exemple si le mobilier de communauté ne pourrait pas être transféré à M<sup>lle</sup> de Klock, qui vous en laisserait la jouissance sous certaines conditions. »

de Jésus en paradis ! Tout est là, n'est-il pas vrai ? Je m'arrête d'écrire, craignant que vous ne puissiez pas me lire. Mais en comptant toujours beaucoup, beaucoup, sur vos excellentes prières.  
Je vous bénis, ma fille, de tout mon cœur, en Jésus et Marie.

(158)

**1896, 7 novembre. Lyon.**

Ma fille,

Il faut que vous soyez bien bonne, bien bonne vraiment, pour avoir passé tant de temps à prier pour moi, et à vous donner encore à Jésus pour moi, pendant le mois du Rosaire, que nous venons de terminer ensemble. Est-ce en vertu de ce principe : qu'il faut prier surtout pour ses ennemis ? Je ne suis pas cependant votre ennemi, du moins il ne me le semble pas ; et certainement j'attache, quoique vieux, très vieux, une très grande valeur, très grande, à vos chères, très chères prières, et je me réjouis, très beaucoup, que vous ayez la bonté de vouloir bien, d'avoir la grande bonté de me les accorder, toujours, jusqu'à la fin. Qui sait si elles ne contribueront pas très fort à me sauver ? J'espère que vous fassiez ce grand miracle : *Amen*.

Voici donc ma sœur correspondante élevée maintenant à la haute dignité de maîtresse des novices<sup>1142</sup> ! Je l'ai été bien longtemps<sup>1143</sup>, et bien mal sans doute. Que Jésus me pardonne, et que la bonne Vierge m'obtienne miséricorde... *Amen*. Je n'oserai presque plus penser à cette Révérende Mère... Dites-lui qu'elle veuille prier pour moi : j'en ai besoin. Je dirai pour elle un ou plusieurs *Ave*

<sup>1142</sup> « L'an du Seigneur 1896, le 6 du mois d'août, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil les affaires qui suivent : 1° la communauté de nos sœurs de Mauléon ayant nommé sous-prieure la Très Révérende Mère Marie-Gabriel [Marie-Louise Patissier] actuellement maîtresse des novices, notre Révérende Mère prieure proposa le refus de la cession » (Livre du conseil de Lourdes).

« L'an du Seigneur 1896, le 26 du mois de septembre, la Très Révérende Mère prieure a proposé au conseil d'après l'avis du Très Révérend Père provincial et de M. Théas grand vicaire, de nommer sœur Marie Ange [Louise Giraud] maîtresse des novices, cette charge étant désormais vacante depuis le rappel de la Révérende Mère Marie-Gabriel à Mauléon » (Livre du conseil de Lourdes).

« La retraite [de 1896] devait se clôturer par la nomination d'une maîtresse des novices et le Très Révérend Père provincial avait reçu de M. Théas, notre supérieur, le pouvoir de l'instituer. Monsieur le supérieur, le Très Révérend Père provincial, notre Révérende Mère et son conseil, après avoir longuement pesé toutes choses auprès de Notre-Seigneur fixèrent unanimement leur choix sur sœur Marie Ange [Louise Giraud] qui, plusieurs fois déjà avait rempli auprès des novices les fonctions de sous-maîtresse. Parmi les qualités notables qui avaient toujours fait de sœur Marie Ange une excellente religieuse, on avait surtout remarqué sa grande défiance d'elle-même, sa soumission respectueuse à l'autorité, son grand amour de la régularité allant jusqu'à l'austérité, austérité même un peu excessive parfois en ce qui la regardait personnellement, mais on avait tout lieu d'espérer que la nouvelle Mère ne l'appliquerait pas de la même façon aux sœurs qu'elle avait à former. Ces qualités maîtresses décidèrent les supérieurs à mettre sur ses épaules et un peu sur son cœur ce fardeau de l'éducation des jeunes religieuses qui entraîne une si grande responsabilité et demande tant de tact, d'esprit religieux et de délicate piété. Cette responsabilité, M. Marie Ange ne se la dissimulait pas et elle ne laissa pas de l'effrayer un instant. Si on avait pu pénétrer son âme, sûrement on y aurait lu cette prière du Sauveur agonisant : "Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi !" Mais on avait affaire à une religieuse, à une épouse du Jésus de Gethsémani... Comme son Maître et son modèle, M. Marie Ange s'inclina devant les desseins d'en-haut et elle acheva la prière sublime : "Néanmoins, qu'il soit fait selon votre volonté et non selon la mienne" ! » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1920, p. 37-38).

<sup>1143</sup> Le P. Potton a été maître des novices profès à Chalais de 1855 à 1857, puis maître des novices dans la province d'Occitanie pendant quatorze ans, à Lyon en 1860 puis à Carpentras à partir de 1861 (A. DUVAL, « Potton », *DS*, LXXX-LXXXI-LXXXII, col. 2016-2017).

*Maria.* Je commence à croire que le bon Dieu vous veut encore prieure de Lourdes<sup>1144</sup>. Vous êtes encore pleine de force<sup>1145</sup>. Vous, vous écrivez comme M. Ange. Et moi : comme un vrai chat !

N'importe : je vous aime toujours bien. Et vous bénis en Jésus et Marie.

[P.S.] Vous ne savez pas que ma nièce est mariée<sup>1146</sup> ! Avec un vieux monsieur de cinquante-neuf ans<sup>1147</sup>. Ils sont en voyage de noces, pour Reims, et Paris !!! Que Dieu les bénisse tous deux.  
*Amen.*

---

<sup>1144</sup> « Le 5 du mois de décembre 1896, se terminait le cinquième triennat de la Très Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit comme prieure. Monsieur le grand vicaire Théas, supérieur de notre monastère s'est rendu auprès de nous dès le 21 décembre à midi, muni des pouvoirs nécessaires pour présider les élections et confirmer la nouvelle prieure dès le lendemain.

Le même jour, la Révérende Mère sous-prieure a convoqué les électrices de droit au nombre de sept : en plus de la Révérende Mère sous-prieure [sœur Marie-Dominique, Marie Mène], la Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit [Marie Jardel], les sœurs Marie-Dominique (Vivien), Marguerite-Marie [Marie Dhéréte], Marie-Joseph de Jésus [Eugénie Chauffard], la Mère Marie-Thérèse de Jésus [Louise Chalmet] et sœur Marie-Raphaël [Justine Bousot].

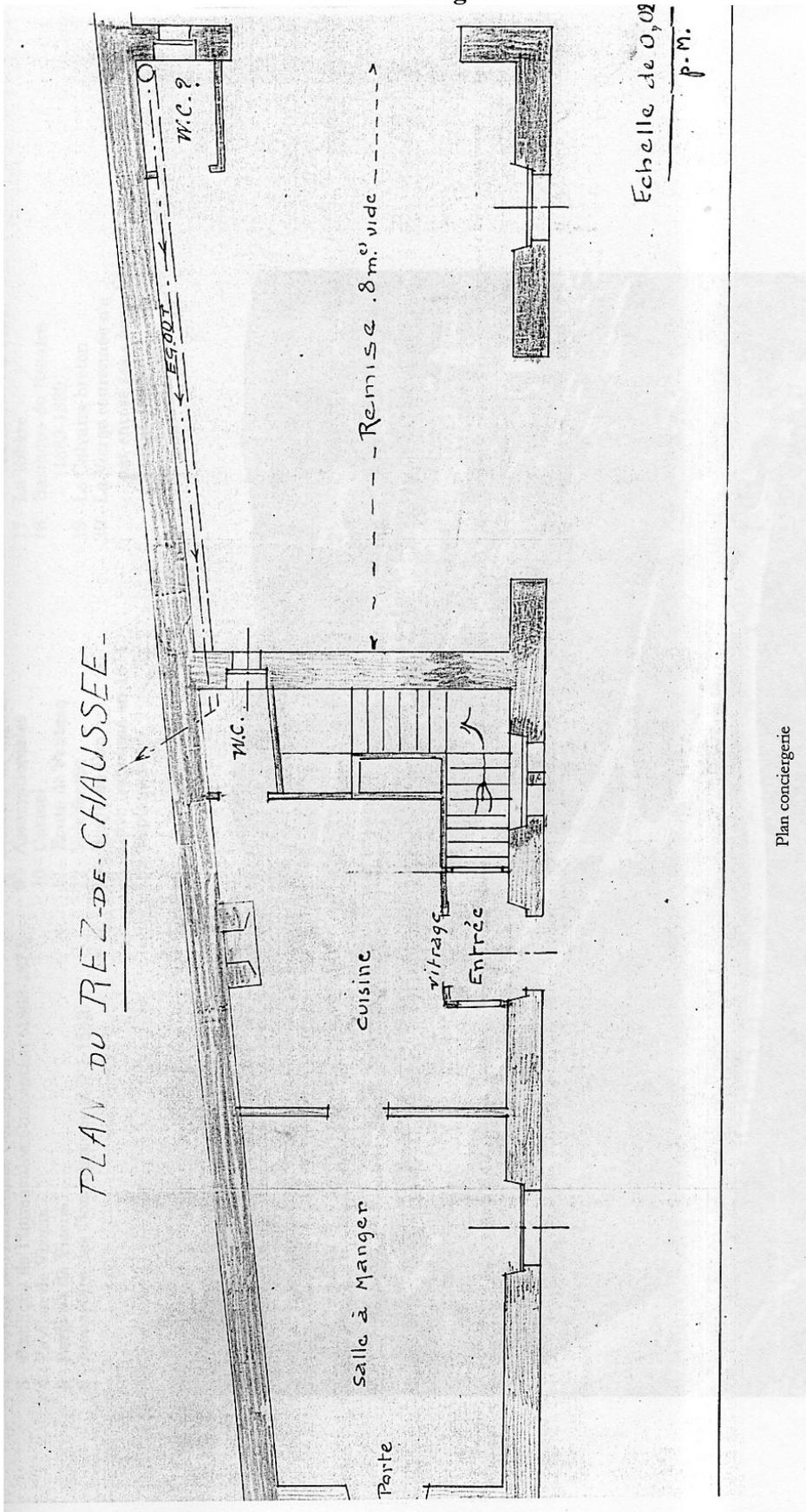
Dans la matinée du 22 décembre 1896, Monsieur le supérieur Théas se trouvait à la grille du parloir, assisté de Monsieur l'abbé Barrère curé de Lourdes, et de Monsieur l'abbé Ferrère notre aumônier, tous deux chargés de remplir l'office de scrutateurs. De son côté, la Révérende Mère sous-prieure se présentait au parloir à 10 h avec les sœurs électrices de droit. Aussitôt on a procédé aux élections avec toutes les formalités prescrites par nos saintes constitutions. L'une des électrices sœur Marie-Raphaël du Rosaire étant malade, la Révérende Mère sous-prieure se rendit à l'infirmerie accompagnée des deux électrices les plus anciennes pour recevoir son vote. Dès le premier tour de scrutin, l'une des électrices, la Très Révérende Mère Marie-Catherine du Saint-Esprit, a eu cinq voix et la M. Marie-Cécile [Élodie Polet] deux voix. En présence de ce résultat, Monsieur notre supérieur a proclamé et confirmé l'élection au parloir une première fois, à la grille du chœur une seconde fois en présence de toute la communauté. [...] » (Livre du conseil de Lourdes).

<sup>1145</sup> « À la vaillante énergie déployée lors du départ de M. Marie-Gabriel [Marie-Louise Pâtissier] avait succédé un état de souffrance aiguë : ce n'est pas avec la délicate santé de notre Très Révérende Mère que l'on peut impunément subir de semblables épreuves » (Livre du couvent des Dominicaines du Monastère du Très Saint Rosaire de Lourdes, 1896-1920, p. 40).

<sup>1146</sup> Joséphine Laboré s'est mariée à Saint-Genis-Laval. La célébration était présidée par le P. Joseph Ambroise Laboré (I. BODY, *Vie Du P.M.-A. Potton...*, p. 457).

<sup>1147</sup> La vieillesse commençait autour de cinquante ans. La réponse du P. Colchen à une question de sœur Marie-Catherine concernant une tourière veuve de quarante-huit ans est significative : « Ces raisons sont fondées ; il y a en outre l'âge, voisin de la vieillesse » (Lettre écrite vers la mi-mars 1888). Dès 1885, le P. Potton commence à dire qu'il est trop vieux (lettre 25).

Annexe I  
Plan conciergerie



**CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS**

Dates	Événements de l'Église	Événements politiques en France	Événements dans l'Ordre	Événements de la communauté d'Arles-Lourdes
<b>1865</b> 20 mai juillet 20 août	Pie XI pape depuis 1846			Entrée de sœur Marie-Catherine à Mauléon Érection de la province de Toulouse Prise d'habit de sœur Marie-Catherine à Mauléon
<b>1866</b> 30 août				Profession de sœur Marie-Catherine
<b>1878</b> 20 février mai Août Fin août 2 novembre 9 novembre 19 décembre	Léon XIII élu pape		Réédition des constitutions Potton pour les sœurs du second Ordre P. Cormier provincial de Toulouse Sœur Marie de la Nativité prieure de Mauléon	Voyage de M <sup>lle</sup> Amé à Mauléon Départ de huit sœurs de Mauléon pour Arles Arrivée chez M <sup>lle</sup> Amé Location rue de la Paix
<b>1879</b> 2 février 3 octobre Fin novembre 26 novembre	Le régime républicain s'affermi		Election du P. Larroca Maître de l'Ordre	Première prise d'habit à Arles Départ de la novice et démission de sœur Marie-Catherine Sœur Marie-Gabriel sous-prieure
<b>1880</b> 9 mars 29 mars 13 juin 30 juin Automne	Décret d'expulsion Expulsion des Jésuites		Les Dominicains dans leur couvent d'Angers Expulsion des dominicains	Déménagement rue Saint-Laurent

25 novembre			Les deux noviciats de la province de Lyon à Sierre (Suisse)	
novembre				Sœur Rose part comme prieure au Bon-Secours
9 décembre		Vote des impôts Brisson		
<b>1881</b>				
17 août			M. Marie-Thérèse prieure de Mauléon	
20 septembre				Sœur Henri-Dominique de Mauléon est envoyée à Arles
novembre				Visite du P. Potton à Arles
10 novembre				Sœur Marie-Catherine prieure
<b>1882</b>				
1 <sup>er</sup> mai	Lois scolaires anticléricales		P. Colchen provincial de Toulouse	
18 juillet				Départ de sœur Marie des Anges et de sœur Henri-Dominique
2 septembre	M <sup>sr</sup> Billère, évêque de Lourdes			
<b>1883</b>				
6 octobre				M <sup>sr</sup> Forcade propose à la communauté d'aller à Aix
22 octobre				Le P. Cormier propose à la communauté une fusion avec les sœurs de la rue Laugier
19 novembre				Départ de sœur Marie-Colombe pour Mauléon
22 décembre				Arrivée de sœur Marie de Jésus Crucifié à Arles
<b>1884</b>				
23 août			M. Germaine prieure de Mauléon	
10 novembre				Fin 1 <sup>er</sup> priorat de sœur M. Catherine
17 novembre				Sœur Marie-Catherine prieure
29 décembre		Nouvel impôt		
<b>1885</b>				
février				M <sup>sr</sup> propose un transfert à Saint-Rémy Recherche d'un terrain
14-24 septembre			Chapitre général de Louvain	
22 décembre				Visite canonique par le P. Colchen

<b>1886</b>				
Janvier-février				Pourparlers pour une fondation à Lourdes
26 avril				Visite du P. Colchen
27 mai			P. Ruby provincial de Lyon : remplace le P. Potton	
Début juin			P. Potton à Rijckholt	
22 octobre				Le projet de Lourdes est relancé
4 novembre				Visite du P. Larroca
30 décembre				Visite canonique par le P. Colchen
<b>1887</b>				
7 février				Départ de sœur Jésus Crucifié
2 mars				Arrivée de sœur Marie-Dominique Vivien à Arles
début août				Chanoine Paulet va visiter des terrains à Lourdes
2 août				Vote pour la fondation de Lourdes
12-18 août				Sœur Marie-Catherine à Lourdes
27 août				Visite canonique du P. Colchen
10 septembre				Visite du P. Potton qui se rend à Toulouse
28-7 octobre			M. Marie-Agnès prieure à Mauléon	Retraite annuelle (P. Potton) Premiers projets pour la construction du monastère. Décision de commencer par construire deux ailes : sud et ouest. Les cloîtres de ces deux ailes devant être aménagés pour compenser l'absence de deux ailes
12 octobre	Scandale Wilson			
12 novembre				Achat d'un terrain sur lequel sont construits cinq lazarets de chevaux et une grange
17 novembre				Fin du priorat de sœur Marie-Catherine
22 novembre				Sœur Marie-Catherine prieure
Après le 8 décembre				Commencement des fondations
21 décembre				Acte d'achat signé. Premiers plans terminés
<b>1888</b>				
17 janvier				Les fondations sont finies et les murs commencés
21 janvier				Décision prise de bâtir 75 m <sup>2</sup> de la chapelle (partie attenant à l'aile ouest)  Les plans définitifs du P. Potton sont

24 janvier				achevés
30 janvier au 6 février				Commencement de longues discussions sur le plan de la « maison des étrangers »
Début février				Sœur Marie-Catherine à Lourdes
12 mars				Décision de bâtir la troisième aile (aile nord)
16 mars				Début de discussions concernant des modifications à apporter sur le plan de la troisième aile.
5 Avril				Un premier groupe de sœurs va s'installer dans la caserne proche du monastère en construction
22 ou 23 avril				départ du 2 <sup>e</sup> groupe de sœurs
30 avril				Arrivée à Lourdes du troisième groupe de sœurs
fin août				Plans de l'aile nord, de la chapelle et de la conciergerie sont finis.
octobre				La construction de l'aumônerie est commencée
<b>1889</b>				
8 janvier			Mort du P. Larroca. P. Sanvito vicaire de l'Ordre	
Mai		Service militaire de trois ans obligatoire pour tous		Arrivée de sœur Marie du Rosaire de Mauléon
9 juillet				Trois ailes sont terminées : les sœurs s'installent dans le monastère
fin août				La construction de l'aumônerie se poursuit
19 septembre			P. Früwirth Maître de l'Ordre	
<b>1890</b>				
29 avril			P. Gallais provincial de Toulouse	Construction du chalet de M <sup>lle</sup> de Klock
octobre				Début des travaux pour un lavoir et un poulailler en contrebas de l'aile ouest
12 novembre	Le « toast d'Alger » du cardinal Lavignerie en faveur du ralliement			
<b>1891</b>				
1 <sup>er</sup> et 15 mars				vote pour la construction d'une grange et d'une conciergerie attenante, d'une maison pour le jardinier.
2 mai				Retour de sœur Marie du Rosaire à Mauléon

2 décembre				Sœur Marie-Catherine prieure
<b>1892</b> 20 février	Encyclique de Léon XIII sur le ralliement : « Au milieu des sollicitudes »			
22 mai				P. Potton à Lourdes

<b>1893</b> 5 décembre				Sœur Marie-Catherine prieure
<b>1994</b> 5 juin				M. Marie-Gabriel maîtresse des novices, remplace sœur Marie-Cécile
19 août			Transfert du noviciat de Rijckholt à New-York P. Potton à Lyon	
<b>1895</b>				
<b>1896</b> 6 août				Sœur Marie-Gabriel rappelée comme prieure par Mauléon
26 septembre				Sœur Marie-Ange maîtresse des novices
22 décembre				Sœur Marie-Catherine prieure
<b>1897</b>				
<b>1898</b> 16 novembre			Mort du P. Potton	
<b>1917</b> 8 janvier				Mort de sœur Marie-Catherine

## BIBLIOGRAPHIE

- ◆ BAUNARD, L., *Histoire de Madame Barat*, Paris, 1876.
- ◆ BODY, I., *Vie du R.P.M.-Ambroise Potton des frères prêcheurs*, Ancienne maison Charles Douniol, Paris, 1902.
- ◆ BAUMONT, S., (sous la direction de), *Histoire de Lourdes*, Privat, Toulouse, 1993.
- ◆ BRUCHMAN, J., *Vie de la bienheureuse Lidwine, vierge. Ouvrage traduit des Actes des Saints*, Clermont-Ferrand, Thibaud-Laudirod frères, Editeurs, Rue Saint-Genès, 10, 1851.
- ◆ BUSSIERRE, (LE V<sup>TE</sup> DE), *Fleurs dominicaines. Les mystiques d'Unterlinden à Colmar*, librairie de M<sup>me</sup> Veuve Poussiélgue-Rusand, Paris, 1864.
- ◆ CHASSAGNADE-BELMIN, P., « Dot », *Catholicisme*, t. III, col. 1045-1047.
- ◆ CHOLVY G. ET HILAIRE Y.-M., *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1800/1980*, Bibliothèque historique Privat, 1985.  
— *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1880/1930*, Bibliothèque historique Privat, 1989.
- ◆ CORDONNIER, H., « Saint-Nicolas », manuscrit, août-septembre 1930.
- ◆ COTHONAY, B., *Trinidad, Journal d'un missionnaire dominicain des Antilles anglaises*, Paris, Victor Retaux et fils, 1893
- ◆ DIDON, M. l'abbé, « Première vie de saint Bernard », chap. III, § 19, dans *Œuvres Complètes de saint Bernard*, t. 8, Éd. Vivès, 1867.
- ◆ DUVAL, A., « Danzas », *Catholicisme*, t. III, col. 464.
- ◆ DANVIRAY, L.-M., « DUPONT (Léon Papin-Dupont), 1797-1876 », *D.S.* XXIV, col. 1831.
- ◆ DEBIDOUR, A., *L'Église catholique et l'État sous la troisième République*, (1870-1910), t. I, Félix Alcan, Paris, 1906.
- ◆ DENIS, G., « Excellence du saint esclavage : elle vient de ce qu'il fait passer toute notre vie d'âme par Marie, la médiatrice », *Le Règne de Jésus par Marie ou la vie mariale selon le bienheureux de Montfort*, Saint-Laurent-sur-Sèvre, 1928.
- ◆ DIDON, Monsieur l'abbé, « Première vie de saint Bernard », chap. VII, § 36, dans *Œuvres Complètes de saint Bernard*, t. 8, Éd. Vivès, 1867, p. 29-30.
- ◆ DRANE, A.-T., Prieure générale des dominicaines d'Angleterre, *Histoire de saint Dominique*, traduit de l'anglais par M. l'abbé Cardon, Lethielleux, Paris, 1893.
- ◆ DUVAL, A., Article POTTON, *DS*, t. 12, col. 2016-2017.

♦ GALLAIS, E.-M., *Une mission dominicaine au Brésil : rapport présenté au R<sup>me</sup> P. Friühwirth par le Père provincial de Toulouse à la suite de la visite canonique des convents d'Uberaba, Goyaz et Porto Nocial*, Juin 1892-janvier 1893, Marseille, 1893, 63 pages, carte hors texte.

♦ GAY, Monseigneur, *Élévations sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1879.

♦ GODESCARD, ABBÉ, *Vie des Pères, des martyrs et des autres principaux saints*, Lille, 1834, t. 1.5.12.

♦ B. HUMBERTI DE ROMANIS, *De officiis ordinis*, chap. XXI, dans *Opera de vita regulari*, t. 2, Romae, 1889, p. 284 ; traduction dans *Provincialia*, 7, p. 27.

♦ JANDEL, R<sup>me</sup> P., *Manuel des frères et sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint Dominique*, 6<sup>ème</sup> édition, Paris, Poussielgue-Rusand, 1864.

♦ JANVIER, P., *Vie de M. Dupont*, 2 vol. in-8°, Tours, 1879.

♦ JACQUEMET, G., « KELLER (Émile) », *Catholicisme*, t. 6, col. 1392-1393

♦ JOMBART, É., « Discipline », *Catholicisme*, t. III, col. 880. LACOUTURE, J., *Jésuites. 2. Les revenants* ; Le club expresse, Seuil, 1992.

♦ LAGRANGE, M.-J., *L'Écriture en Église*, Coll. « Lectio divina, 142 », Éd. du Cerf, Paris, 1990, p. 96.

♦ LANGLOIS, Cl., *Le catholicisme au féminin*, Éd. du Cerf, Paris, 1984.

♦ LASSERRE, A., *Les Épisodes miraculeux de Lourdes*, t. II, Société générale de librairie catholique Victor Palmé, 1883.

♦ LATREILLE, A., *Histoire de Lyon et du lyonnais*, Privat, Toulouse, 1975.

♦ LAURENT, M.-H., « Les Dominicains français au Brésil. Cinquante ans de vie missionnaire », *Revue d'Histoire des Missions*, Septembre 1934, p. 321-328.

♦ LAURENTIN, R., *Les apparitions de Lourdes, récit authentique, illustré de documents de l'époque*, Lethielleux, Œuvre de la Grotte, 1966.

♦ LEBRUN, F., *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Privat, Toulouse, 1980.

♦ LECANUET, *L'Église de France sous la Troisième République, Les premières années du pontificat de Léon XIII, 1878-1894*, Alcan, Paris, 1931.

♦ LEDRÉ, C., « Freppel », *Catholicisme*, t. IV, col. 1583-1585.

♦ LEVESQUE, J., « La vénérable Julienne Morelle », *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Dominique en France*, n° 27, 1992, p. 31-34.

- ♦ MAINAGE, Th., *La Révérende Mère Saint Dominique de la Croix, fondatrice et prieure générale des Dominicaines de la Congrégation de Sainte Catherine de Sienna*, 2 tomes, Téquy, Paris, 1929.
- ♦ MALGOUVERNÉ, A., *Gex, 700 ans d'histoire*, édité sous l'égide de l'office culturel de Gex, 1992.
- ♦ MARÈS, G., *Lourdes et ses environs, précédé d'une lettre-préface d'Émile Zola*, Imprimerie G. Gouonouilhou, Bordeaux, 1894.
- ♦ MARIE-ANCILLA, o.p., « Des tourières aux sœurs externes au monastère de Lourdes (1888-1993) », *Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de Saint Dominique en France*, à paraître.
- ♦ MEERSSEMAN, G., « L'architecture dominicaine au XIII<sup>e</sup> siècle, Législation et pratique », *Archivum fratrum praedicatorum*, vol. XVI, Instituto storico domenicano, Sainte-Sabine, Rome, 1946, p. 136-190.
- ♦ MIRBEL, *Le Père H.-M. Cormier, Sa vie intime et religieuse*, Éd. du Cerf, 1938.
- ♦ *Notes rédigées par Henri Mitterand pour le tome V des Rougon-Macquart de Zola*, La Pléiade, 1967.
- ♦ MONTAGNES, B., « Ouverture ou résistance à la modernité ? Le rétablissement de l'Ordre dominicain en France au dix-neuvième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2, Printed in Great Britain, 1982, p. 185-192.  
 — *Architecture dominicaine en provence*, Éd. du CNRS, Paris, 1979.  
 — « Centenaire de l'église Saint-Joseph de Biarritz », dans *Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de Saint-Dominique en France*, n° 32, Nouvelle série, 1<sup>er</sup> trimestre 1997, p. 53-58.  
 — *Le Père Lagrange (1855-1938). L'exégèse catholique dans la crise moderniste*, Éd. du Cerf, Paris, 1995.
- ♦ MORTIER, R.P., *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. VII, Alphonse Picard et fils, éditeurs, Paris, 1914.
- ♦ OLLIVIER, R.P., et RENDU, M.-E., *Les Associations religieuses et le droit moderne*, Librairie Poussielgue, Paris, [1880].
- ♦ PERRAUD, A., *L'Oratoire de France au XVII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle*, Deuxième édition, Charles Douniol, Libraire-Éditeur, Paris, 1866.
- ♦ POURRAT, P., *Jean-Jacques Olier, Fondateur de Saint-Sulpice*, Flammarion, 1932.  
 — « GAY », *Catholicisme*, t. IV, col. 1791-1793.
- ♦ POTTON (Louis, en religion le P. Marie-Ambroise), O.P. — *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites et accompagnées de commentaires*, par le R P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>o</sup> Poussielgue et fils, 1864. In-18, 444 p.  
 — *Constitutions des sœurs dominicaines de second ordre, traduites...* par le R P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... 2<sup>e</sup> édition. — Paris, Poussielgue, 1878. In-18, 360 p.  
 — *Doctrines religieuses à l'usage des frères convers et des sœurs converses de l'ordre de St-Dominique*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, C. Poussielgue, 1891. In-18, XI-166 p.

- *Les Gloires du très-saint Rosaire. Douze excellences de cette admirable dévotion*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Lyon, Bauchu, 1864. In-32, XI-240 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).
- 1884. 2<sup>e</sup> édition. — Lyon, Vitte et Perrussel, In-16, XVIII-253 p.
- *Mois de Marie, pour les associées du très-saint Rosaire*, par le R. P. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1863, In-32, 268 p.
- 1864. 2<sup>e</sup> éd. — *Ibid.* In-32, 274 p. (La couverture et le faux titre portent : Bibliothèque dominicaine).
- *Le Probabilisme à compensation. Réponse à M. l'abbé Ecalte*,... par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Bar-le-Duc, impr. de Bertrand, 1878. In-8<sup>o</sup>, 36 p. (Extrait des *Annales du Monde religieux*).
- *De la Religion naturelle et de la religion chrétienne*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1859. In-8<sup>o</sup>, XVI-456 p.
- *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze instructions de la Reine du ciel, pour apprendre à bien adorer le Très-saint Sacrement et à bien réciter le Saint Rosaire*, recueillies et publiées par le R. P. Marie-Ambroise Potton,... — Lyon, impr. de Bauchu, 1863. In-32, IX-229 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).
- *Le Rosaire et l'adoration eucharistique. Quinze méditations pour enseigner à bien adorer le Très-saint Sacrement, par la récitation du Saint Rosaire*, par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Paris, Bauchu, 1864. In-32, II-28 p. (Bibliothèque du Saint Rosaire).
- *Saint Joseph, ses gloires et ses privilèges*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton,... — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1860, In-18, XXXVI-402 p.
- *De Theoria probabilistis, dissertatio theologica concinnata* a R. P. Fr. Maria-Ambrosio Potton, ... — Parisiis, apud Poussiègue fratres, 1874. In-8<sup>o</sup>, 244 p.
- *De la Théorie du probabilisme, dissertation théologique* par le R. P. Fr. Marie-Ambroise Potton,... — Poitiers, impr. de Oudin, 1875. In-8<sup>o</sup>, 34 p.
- *Une théorie nouvelle et ancienne touchant la question du probabilisme* [Signé : Frère Marie-Ambroise Potton]. — Tournai, V<sup>ve</sup> Casterman, 1875. In-8<sup>o</sup>, 23 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue théologique* publiée sous la direction du R. P. Pint... et de M. l'abbé Falise).
- *Le V. P. Antoine [Le Quien] et les sœurs du très Saint-Sacrement...* [Par le R. P. Marie-Ambroise Potton.] — Paris, C. Poussiègue, 1894. In-8<sup>o</sup>, 38 p.
- *De la Vocation religieuse*, par le R. P. Fr. Ambroise Potton. — Paris, V<sup>ve</sup> Poussiègue-Rusand, 1859. In-32, VI-340 p.
- *Éd. et Annot. DUPONT (Jean), Vie de la bienheureuse Esprite de Jésus...* — Paris, 1862. In-12.
- *Éd. et Annot. LE QUIEU (Le P. Antoine). Œuvres choisies...* — Paris, 1864. In-18.
- 1894. 2<sup>e</sup> éd. — Paris, In-18.
- *Cérémonial à l'usage des sœurs dominicaines du second Ordre, rédigé par le R.P. Fr. Marie-Ambroise Potton des Frères Prêcheurs*, Poitiers, Oudin, 1871. In-12, 384 p. 2<sup>e</sup> édition Lyon, Imprimerie X. Jevain, 1892.
- *Libellus ad usum sacerdotis qui capellani aut confessarii munere fungitur apud sorores secundi Ordinis S. Dominici redactus in conformitate eum Caeremoniali quod anno 1871 ad usum carumdem sororum in gallica lingua editum est*, Poitiers, Oudin, 1871.
- *Contumier des sœurs dominicaines du second Ordre au convent du Très Saint Rosaire à Mauléon*, Bayonne, V<sup>ve</sup> Lamaignère, 1866. In-18, 129 p.
- *De l'État religieux et de l'entrée en religion*, 1886.
- *Constitutiones Fratrum Ordinis Praedicatorum. Editio nova, correctae, in meliorem ordinem redacta et A. RR. PP. Provincialium examini proposita*. Pictavii, Oudin, 1867 ; Editio approbata a Capitulo Gandavensi. Parisiis, Poussiègue, 1872.

◆

RAYNAL, M.-J., *Le Père M.-R. Garaud*, Privat, Toulouse, 1908.

♦ RIGHETTI, M., *Manuale di storia liturgica*, vol. I, *Introduzione generale*, Edizione anastatica Editrice Ancora, Milano, III éd., 1963.

♦ ROUSSET, M.-J., *Le Monastère de Sainte-Praxède à Avignon, Sa chronique, les vies d'un grand nombre de religieuses et l'histoire de ses seize fondations*, Briday, Libraire-éditeur, Lyon, 1876.

♦ ROUX, J.-Ch., *Arles, son histoire, ses monuments, ses musées*, Bloud et Cie Editeurs, (7 place Saint-Sulpice), Paris, 1914 ; réimpression aux éditions Lafitte, Marseille, 1979.

♦ SAINTE-MARIE PERRIN, E., *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la propagation de la foi (1799-1862)*, J. de Gigord, éditeur, Paris, 1926.

♦ THÉRÈSE D'AVILA, « Le livre des fondations », *Œuvres complètes*, Bibliothèque européenne, Desclée de Brouwer, 1964.

♦ THOMAS, J.-P., *Dictionnaire biographique des Pyrénées*, t. I, *Les Hautes-Pyrénées*, 1997, inédit. Lieu du dépôt : « Amis du vieux Lourdes », rue du Docteur Dauzous, 65100 Lourdes.

♦ VICAIRE, M.-H., *Saint Dominique. La vie apostolique*, Éd. du Cerf, 1965.

♦ WOLFF, P., *Les Toulousains dans l'histoire*, Privat, Toulouse, 1984.

♦ ZOLA, E., *Lourdes*, Éd. de Jacques Noiray, Folio classique, n° 2736, Gallimard, Paris, 1995.

#### SANS AUTEUR

♦ *Notre vie dominicaine au service de l'Immaculée*, Lettre-préface du R<sup>me</sup> P. Gillet, Monastère des Moniales dominicaines, Lourdes, 1939.

♦ *Coutumier du monastère des moniales dominicaines de Lourdes*, Privat, Toulouse, 1938.

♦ *Un cloître dominicain, Histoire de la fondation du monastère des dominicaines de Mauléon et de ses deux fondatrices*, Imprimerie Veritas, Gand, Belgique, 1922.

♦ *Ut diligatis*, avril 1966, p. 77.

♦ *Bulletin des amis du vieil Arles*, Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique, siège social : Maison Paulo Neruda, 66 rue du 4 septembre, 13 200 Arles, Juin 1983.

♦ *Le Révérendissime Père Hyacinthe-Marie Cormier des Frères Prêcheurs, 76<sup>me</sup> Général de son Ordre, Sa vie intime*, Aubanel Frères, Editeurs, Avignon, 1927.

♦ *La vie religieuse dominicaine et la province de Lyon*, Noviciat dominicain, Rijckholt - Gronsveld, Limbourg - hollandais, 1912, p. 98-125.

♦ *Histoire du monastère de Notre-Dame de Prouille*, Baratier et Dardelet, imprimeurs-libraires, Grenoble, 1898, p. 408-411.

♦ *Les Cahiers de la Sainte-Baume*, n° 4-5, Grotte de la Sainte-Baume - Le Plan d'Aups, 83640 Saint-Zacharie.

♦ *Ephémérides de Lourdes durant 85 années, de 1844 (date de la naissance de Bernadette) à 1929*, Librairie Bernadette, Lourdes, 1930.

♦ *La Couronne de Marie*, janvier 1888.

♦ *Veritas (Revue Saint-Thomas d'Aquin)*, septembre-décembre 1914, p. 236-237.

♦ *L'Année Dominicaine.*, de 1879 à 1894.

♦ *Année dominicaine ou vie des saints, des bienheureux, des martyrs ou des autres personnes illustres recommandées par leur piété de l'un ou de l'autre sexe de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Nouvelle édition, X. Jevaix imprimeur éditeur, Lyon.

♦ « *Le TRP Étienne-Marie Gallais des Frères Prêcheurs, provincial de la province de Toulouse, 1851-1907*, Imprimerie provençale, Marseille, 1908.

♦ *Aline de La Forest-Divonne, 1879-1889 : souvenirs intimes*, Bar-le-Duc : imprimerie de l'œuvre de Saint Paul, (18. ?), 112 p., 20 cm. Arles : Aristocratie : 1879-1889. -Cote : À 24226 Fonds : local. (Fonds Ancien de la Médiathèque d'Arles).

♦ *Les décrets du 29 mars et le droit d'association*, Librairie Gouzien-Audebourg et C<sup>ie</sup>, 9, rue du Croissant, Paris, [1880].

♦ *Sainte Gertrude, Sa vie intérieure*, Collection Pax, Abbaye de Maredsous, 1923.

♦ *Les Exercices de sainte Gertrude, traduits et publiés par le R.P.D. Guéranger*, Poitiers-Oudin, 1863 (plusieurs fois réédité).

♦ *Le Héraut de l'amour divin. Révélation de sainte Gertrude, traduites sur la nouvelle édition latine des R.P. Bénédictins de Solesmes*, Oudin, 1878 (2 volumes).

♦ *Auguste Marceau capitaine de frégate commandant de l'Arche d'Alliance, par un Père mariste*, Nouvelle édition, t. I ; René Haton, libraire-éditeur, Paris, 1895.

♦ *Constitutiones fratrum S. Ordinis Praedicatorum*, Poussielgue, Paris, 1886.

♦ *Doctrine religieuse à l'usage des sœurs dominicaines de chœur et converses*, Toulouse, 1886, 60 pages (lithographié).

#### LIVRES LITURGIQUES DOMINICAINS

*Vesperale juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*, Tolosae, Lithographaeo C. Berdoulot, sd.

*Martyrologium juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*, J.-M. Laroqa jussu editum. Mechliniae, H. Dessain, 1890.

*Officia Passionis D.N. Jesu Christi juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum, anno Domini MDCCCXXXI. Eidem ordini concessa À SS. Papa Gregorio XVI*, Roma, ex typographia Forcusi, 1862.

*Officium hebdomadae sanctae juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*, J.-M. Laroca jussu editum. Romae, 1890.

*Antiphonarium juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum, Rmi. P. Al. Vincentii Jandel jussu editum*. Malines, Dessain, 1862.1863 (2 volumes).

*Processionarium S.O. Praedicatorum*, Fr. J.-M. Sanvito jussu editum. Malines, Dessain, 1873.

*Processionarium sacri ordinis praedicatorum*. Fr. Andreae Frühwirth jussu editum. Rome, Desclée, 1894.

— *Missale juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum*. Fr. Joseph-Mariae Larroca jussu editum. Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie 1881.

— *Id.* Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie, 1889.

— *Id.* Maline, Dessain, 1892.

*Cantus missarum juxta ritum Sacri Ordinis Praedicatorum, fidem antiquorum codicum restitutus*, Gandavi, C. Jacquain, chromolithographus et typographus, 1854.

*Caeremoniale juxta ritum S. Ordinis Praedicatorum*, Revmi P. Alexandri-Vincentii Jandel, jussu editum. Malines, H. Dessain, 1869.

*Breviarium juxta ritum sacri ordinis praedicatorum*, t. I et II, 1865.

*Cérémonial pour la vestition et la profession à l'usage des sœurs du second Ordre de Saint-Dominique*, H. Oudin, Poitiers, 1871.